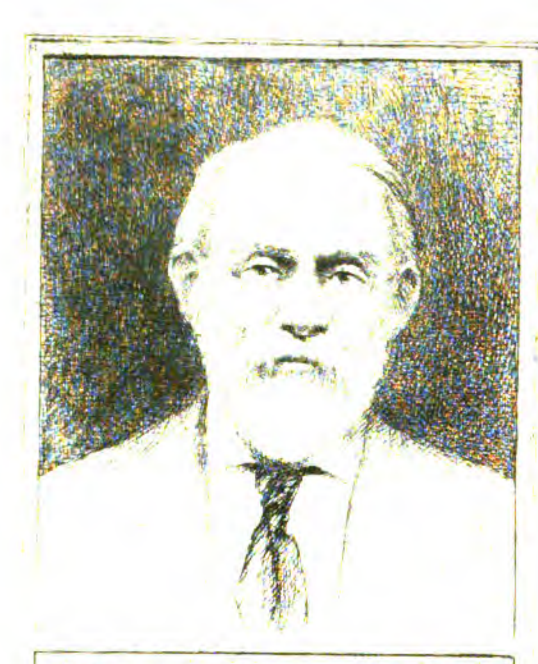






BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 55 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, laisse aux auteurs toute liberté au sujet des opinions et assertions émises par eux, mais elle n'en partage en aucune façon la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1908. — 62e Volume.

12e DE LA 4e SÉRIE.





AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTE

M DCCCCIX

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1908

I

SCIENCES HISTORIQUES

L'HOPITAL DE LA MADELEINE D'AUXERRE

LE GRAND CIMETIÈRE & SES GALERIES

Par M. Ch. DEMAY.

Un événement de la plus haute importance, qui modifia profondément les conditions dans lesquelles la ville d'Auxerre existait depuis des siècles, devint la cause indirecte de la fondation de l'hôpital de la Madeleine. Cet événement fut la construction par Guillaume IV, comte d'Auxerre, de l'enceinte dont le parcours ne se trouve plus aujourd'hui indiqué que par la gracieuse ceinture de promenades, plantées au cours du XVIIIe siècle sur l'emplacement des fossés et des glacis.

La configuration de la cité auxerroise était alors la suivante :

Dans la vallée, la vieille ville existant dès l'époque gauloise, traversée par la voie romaine, dite d'Agrippa, se dirigeant du côté de la rivière qu'elle franchissait sur un pont, celui-là même qui existe encore, après avoir été complètement reconstruit sous le règne de saint Louis. Cette ville occupait tout l'espace compris, à l'ouest, entre la fontaine Saint-Amatre, près de laquelle se voyaient encore les ruines d'un temple consacré à Apollon, et à l'est, la rivière, comprenant ainsi les faubourgs Saint-Martin-lès-Saint-Marien, et Saint-Amatre. Elle renfermait une abbaye de Bénédictines, déjà bien ancienne, puisqu'elle avait été fondée par l'évêque saint Pallade, en 635, mais beaucoup moins importante qu'elle ne le

devint plus tard. Cette ville était, depuis longtemps, en pleine décadence. Elle ne s'était jamais relevée des désastres qu'elle avait subis dans les temps passés, ayant été pillée par les Bagaudes en 270, brûlée par les Huns en 448 et par les Sarrazins en 772, et dévastée enfin par les Normands au cours du IXe siècle. Au nord, sur une éminence, emplacement de l'ancien castrum, se déployaient les murs bâtis à la fin du IVe siècle, formant l'enceinte de la cité, vaste quadrilatère dont la circonscription est bien connue. Enfin, autour de la cité, existaient des bourgs, séparés entre eux par de vastes espaces livrés à la culture. Ils tiraient leurs noms des abbayes, à l'ombre desquelles ils s'étaient formés ; d'où les dénominations de bourg Saint-Loup, bourg Saint-Eusèbe, bourg Saint-Pierre, et bourg Saint-Pélerin, qui subsistèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle. Tous ces bourgs, dont la cité formait le centre, furent compris dans la nouvelle enceinte. Il convient, toutefois, d'observer que l'abbaye de Saint-Germain, étant déjà enveloppée des murailles qu'avait fait construire l'abbé Arduin (1148-1174), le comte n'eut pas à s'occuper de la protection de cette partie de la ville, et qu'il se contenta de relier son enceinte à celle de l'abbaye. De même il laissa sans défense cette autre partie, qu'il croyait suffisamment défendue par la rivière, dont les murs ne furent élevés qu'en 1194 par le comte Pierre de Courtenay. La vieille ville, qui se trouvait ainsi en dehors de l'enceinte, fut, dès lors, complètement abandonnée, et depuis cette époque il n'est plus fait mention d'elle dans l'histoire. Seule, l'abbaye de Saint-Julien subsista et donna son nom au faubourg qui la remplaça.

Le coteau qui, depuis le ruisseau de Rantheaume, s'étend, au nord, jusqu'à la rue Haute-Perrière, s'appelait alors le Mont-Artre, dérivation de l'ancienne dénomination *Mons Autricum*. Depuis un temps immémorial il était affecté aux inhumations. Là furent enterrés les compagnons de la mission de Saint-Pélerin : Marse, prêtre ; Corcodôme, diacre ; Alexandre et Savinien, sous-diacres, et les premiers évêques d'Auxerre, jusqu'à saint Amatre, mort en 418. Ce dernier avait même fait élever, dans la partie supérieure du coteau, une église qu'il dédia à saint Symphorien, laquelle, peu de temps après la mort de son fondateur, devint l'église paroissiale Saint-Amatre (1). Les murs de la nouvelle enceinte traver-

(1) Au XVIIIe siècle et à des époques récentes les fouilles faites sur cette colline amenèrent la découverte de nombreux cer-



sèrent cette vaste nécropole, dont une partie se trouva ainsi au dehors, l'autre à l'intérieur de la ville. Les inhumations cessèrent peu à peu dans la partie suburbaine, les tombes disparurent, et, avec le temps, disparut aussi le souvenir même de l'existence d'un cimetière en cet endroit. Les inhumations furent, au contraire, toujours pratiquées dans la partie intérieure, qui continua à porter le nom de cimetière du Mont-Artre jusqu'à la fin du XVIe siècle, et celui de Grand cimetière, jusqu'à la Révolution.

Mais, une autre conséquence de la formation de la nouvelle ville fut de susciter l'érection en paroisses des églises qui, jusqu'à ce moment, étaient restées sous la dépendance des abbayes. Menaçant ruine pour la plupart, ou reconnues trop exigues, elles furent reconstruites dans le style dit de transition, qui précéda le style ogival, expression la plus élevée de l'art chrétien, et le plus en harmonie avec les idées spiritualistes qui s'en dégagent (1). Chacune de ces nouvelles paroisses annexa en même temps à son église un terrain d'un espace suffisant pour y faire ses inhumations. Seules, les églises Saint-Regnobert et Saint-Mamert n'eurent pas de cimetière; la première, constituée en 1206, sur les ruines d'une synagogue, à cause de l'agglomération de constructions préexistantes ; la seconde, parce qu'elle se trouvait précisément en face du cimetière du Mont-Artre (2).

C'est alors que, cédant à leur impulsion charitable, les Auxerrois résolurent d'utiliser ce vaste emplacement s'étendant des remparts aux perrières, ou carrières, dites de Saint-Mamert, et dont une faible partie était affectée aux inhumations, à l'établissement d'un hôpital, ou maison-Dieu, comptant sur la générosité publique pour les dépenses nécessaires à sa fondation. La ville n'était cependant pas dépourvue de maisons

cueils de pierre. Dernièrement, lors de celles pratiquées dans la rue Chantepinot pour la construction d'un égout, les mêmes constatations eurent lieu.

(1) Il est à remarquer que ces édifices, par suite sans doute du peu de soin, ou de la hâte apportés à leur construction, étaient tous en pleine décrépitude dès le XVIe siècle; qu'il fallut alors les reconstruire, et que le style de la Renaissance, alors dans toute sa vogue, fut presqu'uniquement employé.

(2) Le droit de ces deux paroisses de faire enterrer leurs morts dans ce cimetière fut plus tard formellement reconnu par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu.



hospitalières. Dans l'une d'elles, en effet, étaient soignés les malades atteints du mal des ardents ou feu de saint Antoine ; c'était l'hôpital Saint-Antoine, dont le nom porté depuis des siècles par une des rues de la ville pour en rappeler le souvenir, vient de disparaître récemment (1). Dans d'autres, comme les hospices Saint-Michel et Saint-Jacques, étaient reçus les pauvres pélerins se rendant au mont Saint-Michel ou à Saint-Jacques de Compostelle. Enfin, à chaque église, était annexé un hôpital particulier. C'est ainsi que les églises Notre-Dame-la-Dehors, Saint-Etienne, Saint-Pierre et l'abbaye de Saint-Germain, avaient chacune le leur. Mais ces établissements ne répondaient, les uns qu'à des besoins particuliers, et les autres, en raison des faibles ressources dont ils disposaient, ne rendaient que les services les plus indispensables.

Les dons ne se firent pas attendre. Le clergé, principalement les chanoines de la cathédrale, et les habitants aisés, tinrent à honneur de soutenir de leurs largesses le nouvel établissement, en même temps qu'ils accomplissaient un acte charitable, devoir que la religion impose à tous les fidèles. La chapelle qui existe encore fut alors construite. Elle prit le titre de la Madeleine vers le milieu du XIIIe siècle, lorsque Gui de Mello, évêque d'Auxerre, eut rapporté de l'abbaye de Vézelay les reliques de sainte Marie, sœur de Marie-Madeleine, qu'on confondait alors avec sainte Marie-Madeleine (2). Orientée de l'ouest à l'est, son chevet coupé droit en façade sur la rue Chantepinot, est percé à sa base de deux fenêtres en lancettes, et plus haut d'une rosace, encadrée par un arc en plein cintre, porté par deux colonnettes. Ces fenêtres sont aujourd'hui aveuglées. Un cordon de chevrons brisés régnait sous le grand comble.

Telle fut l'origine de l'hôpital de la Madeleine. Il n'entre pas dans le plan de cette notice de retracer l'histoire de ce vénérable établissement qui a traversé les siècles, augmentant toujours d'importance et rendant à la population de la ville et de la région circonvoisine les plus grands services. Cette histoire a été faite par le chanoine Potel avant la Révolution, et depuis, par M. Leclerc, avocat et ancien juge de

(1) Aujourd'hui rue Docteur Marie.

(2) LEBEUF : *Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots*, préface, p. 26.



paix, à Auxerre, et M. l'abbé Bouvier (1). Je me bornerai modestement à étudier les phases de son développement, au point de vue de l'extension des constructions, où étaient soignés les malades, et des annexes de l'hôpital, comme les galeries environnant le cimetière, dont la location aux marchands, les jours de foire, constituait une des parties, non des moins importantes, des revenus de la maison. Cette étude a d'autant plus sa raison d'être que, dans peu de temps, par suite du percement de nouvelles rues, va disparaître le peu qui reste encore de cet établissement.

C'est en vain que l'on rechercherait dans les archives de l'hôpital quelques renseignements faisant connaître à quel chiffre s'élevaient, aux époques les plus anciennes et même du XIII[e] au XV[e] siècle, les recettes et les dépenses annuelles de la maison, ou relatant les constructions successives d'édifices dans lesquels étaient soignés les malades ; on n'en trouverait aucun. Cependant ces comptes ont dû être tenus régulièrement, et n'ont pu disparaître, ainsi que l'observe le chanoine Potel (2), que par le fait des Protestants qui, après la prise de la ville en 1567, détruisirent une partie des archives, en même temps qu'ils causaient aux bâtiments les graves dégâts dont nous parlerons plus loin. Ce qui reste de ces époques lointaines a trait au recouvrement des cens et rentes dus à la maison, ainsi qu'aux dons nombreux faits par les habitants. Grâce à ces registres censiers et autres, on peut constater que les revenus de l'hôpital étaient alors assez importants pour soulager bien des misères et que le mode d'action des administrateurs avait bien moins en vue le soin des malades à la maison que la distribution de secours, pour les motifs les plus

(1) POTEL, chanoine de la cathédrale : *Recueil de pièces d'antiquités sur la ville d'Auxerre*, 1776. Imprimerie de Fournier.

LECLERC, avocat : *Des établissements de charité dans Auxerre* (dans *Ann. de l'Yonne*, an. 1849).

L'abbé BOUVIER : *Histoire de l'assistance publique dans le département de l'Yonne jusqu'en* 1789 (dans *Bull. de la Société des sciences de l'Yonne*, an. 1900).

Je croirais être injuste envers M. Drot, ancien employé des archives de l'Yonne, si je ne relatais l'inventaire qu'il a fait des archives de l'Hôtel-Dieu, travail très consciencieux qui facilite considérablement les recherches historiques sur cet établissement.

(2) POTEL, *Recueil de pièces d'antiquités*, p. 105.

variés ; qu'en un mot, l'hospitalisation ne semblait venir qu'en second rang. Ce qui le prouve résulte d'un inventaire datant de l'année 1481, duquel il appert que l'hôpital ne renfermait que douze lits dans deux chambres.

De bien peu d'importance devait être le bâtiment abritant sous son toit ce qui était indispensable au service de douze malades. Blotti contre la chapelle, il était attenant au cimetière, dont la circonscription subsista, sans modifications, jusqu'à la Révolution. Deux portes donnaient accès à ce funèbre lieu, l'une inférieure, l'autre supérieure. Cette dernière était précédée d'un escalier de quelques marches que la déclivité du sol rendait nécessaire. Elle s'ouvrait dans un terrain vague, très étendu, percé de nombreuses carrières de pierre, ou perrières, dont les galeries cheminaient sous la colline. Du côté opposé, c'est-à-dire entre les murailles de la ville et le cimetière, se trouvaient le jardin de l'hôpital et quelques maisons, entr'autres celle du prieur de Saint-Amatre. Elle était attenante à la partie du cimetière où avait été construite, au XIIe siècle, une chapelle dédiée à saint Michel, dont le vocable fut changé en celui de Notre-Dame de la Miséricorde, lorsqu'une confrérie de ce nom, érigée en l'église Saint-Amatre, y transféra son siège, en 1568, après la destruction de cette église par les Huguenots. En 1538 le prieur avait obtenu des administrateurs de l'hôpital le droit d'avoir une clef de la porte du cimetière pour faire passer ses provisions en sa maison (1).

C'est dans les premières années du XVIe siècle que furent construites les galeries contournant la plus grande partie des murs du cimetière. Leur destination primitive fut probablement de recevoir les ossements extraits du cimetière, et leur nombre devait être considérable, eu égard à la quantité des corps qui y étaient inhumés. Ces corps provenaient tant de l'hôpital que des paroisses Saint-Mamert et Saint-Regnobert, sans compter ceux des personnes qui, par humilité, choisissaient ce lieu de sépulture pour mêler leurs cendres à celles des pauvres (2). Au XVIIe siècle, elles étaient réservées aux

(1) Archives de l'hôpital, H supplément, 2452.

(2) Si l'on se reporte au XVIIIe siècle, on peut constater, d'après l'*Almanach d'Auxerre,* que le nombre de corps inhumés dans ce cimetière s'élevait, année moyenne, en calculant sur un espace de 10 ans, de 1751 à 1760, à 86 pour l'hôpital, 16 pour Saint-Mamert et 19 pour Saint-Regnobert, soit au total 121. D'après un arpentage fait en 1784, la surface consacrée aux inhumations ne dépassait pas 35.760 pieds.



inhumations des personnes auxquelles étaient accordées, moyennant finance, des concessions perpétuelles ou temporaires, sous la condition de couvrir de pierres tombales l'espace concédé. Le prix de ces concessions était de 1 livre par année. Jusqu'aux dernières années antérieures à la Révolution, des inhumations y furent pratiquées. Deux de ces concessions sont même mentionnées sur un registre de l'hôpital : l'une accordée en 1780 à M. Housset, moyennant 100 livres ; l'autre à M. Billetou, conseiller du roi, lieutenant en la Maîtrise des eaux et forêts d'Auxerre, moyennant 200 livres, sous la conditions pour cette dernière, « que l'emplacement concédé sera de sept pieds et demi de longueur, sur la largeur des galeries, à prendre du dedans du premier pilastre du haut, proche le port au bois, jusqu'au second pilastre ; lequel emplacement devra être couvert de tombes » (1). L'obligation de couvrir ces galeries de pierres tombales avait un but utilitaire, celui d'assurer une surface dallée pour la circulation des processions générales, le dimanche des Rameaux, le mardi des Rogations, et le jour de la fête des trépassés, et de la foule qui s'y pressait les jours de foire. Les processions entraient par la porte du bas et ressortaient par celle du haut, appelée porte Paradis parce qu'elle était voisine de la tour de la ville ainsi dénommée.

En l'année 1661, ces galeries reçurent une destination bien inattendue. Un docteur en médecine, conseiller du roi, nommé Jean-Baptiste Damasseyne, obtint des administrateurs l'autorisation d'y établir une chaire pour y expliquer, en public, « la doctrine d'Hyppocrate et de Gallien, selon sa forme et teneur, laquelle concerne la physionomye, astronomye et autres sciences qui en dépendent pour le pronosticque, connaissance de guérison des maladies épidémiques, doctrine appelée par le même Hyppocrate science divine ». Cette tentative d'enseignement médical eut-elle du succès ? Il est permis d'en douter, les archives de la maison n'en faisant plus mention par la suite.

Il subsiste encore une faible partie intacte de ces galeries. Elle est possédée par notre honorable collègue, M. Sappin, banquier.

Les dessins qui accompagnent cette notice, dus au crayon de M. Emile Bouché, notre collègue, dont le concours n'est ja-

(1) Archives de l'hôpital, H. suppl., 5497.
(2) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2495.



mais sollicité en vain, quand il est fait appel à son talent de dessinateur pour illustrer notre bulletin, font apprécier mieux que toute description le bon goût des constructeurs de ces galeries qui surent allier la simplicité à l'élégance. Des piliers à égale distance des uns des autres, dont le nombre ne devait être guère inférieur à 60, supportent les sablières formant corniche. Affectant les uns la forme cylindrique, les autres la forme carrée, ils sont ornés de délicates sculptures dans le style de la Renaissance, avec de nombreuses réminiscences de l'art ogival et portent chacun des motifs de décorations différents. Un mur, haut de 1 mètre, régnant dans tout le pourtour des galeries, leur sert de soubassement.

Limitrophe de ces galeries, existait, comme nous l'avons relaté précédemment, un terrain de vaste étendue, dont le sol tourmenté laissait entrevoir, au milieu de débris de pierres amoncelées de nombreuses carrières, en exploitation depuis des siècles et alors en partie abandonnées ; ce qui avait fait donner à ce lieu le nom de Perrières-Saint-Mamert, parce qu'elles avoisinaient l'église de ce nom. Cet état de choses prit fin en 1510. La ville abandonna alors ce terrain à l'hôpital, se réservant toutefois une place suffisante pour y ouvrir une rue. L'exécution de ce projet eut lieu peu après. Il fut donné à cette rue le nom des Basses-Perrières, par opposition à la rue des Hautes-Perrières. L'hôpital, afin de tirer parti du terrain qui lui était abandonné, formant une bande longue et étroite, le divisa en neuf parcelles qui furent ou adjugées aux enchères, ou données à cens, sous la condition imposée aux propriétaires de s'entendre pour établir, à frais communs, un conduit ou gouttière devant recevoir les eaux pluviales s'écoulant du toit des galeries (1). Ce conduit existe encore, et si de nouvelles maisons ont remplacé les anciennes, leur nombre n'a pas augmenté. De là provient le singulier aspect de cette rue, bordée de deux rangs de maisons dans la moitié de sa longueur et d'un seul rang dans l'autre, le toit bas des galeries faisant face. La maison d'angle de cette rue, en façade sur la place Saint-Mamert, date de cette époque. Elle appartenait à l'hôpital. En 1724, elle était louée 14 livres par an au sieur Jean Guillard, vigneron.

Le XVIe siècle, si intéressant à tant de titres, fut aussi malheureusement celui où les maladies épidémiques sévirent avec

(1) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2442.



le plus de violence. Auxerre n'en fut pas exempt, elles y exercèrent souvent de cruels ravages. L'Hôtel-Dieu n'était point alors disposé convenablement pour y recevoir les malades qui y étaient transportés ; point de salles, ni de bâtiments isolés, d'où promiscuité complète des pestiférés avec les autres malades. Cette triste situation aurait pu, faute de ressources, se prolonger longtemps, si deux hommes, dont la générosité égalait le mérite, n'eussent eu à cœur de la faire cesser. L'un nommé Michel le Caron, chanoine de la cathédrale et docteur en médecine, fut chargé par la ville de soigner les malades, lors de la peste qui régna en 1515, ce qu'il fit avec beaucoup de dévouement. Il ordonna de garnir à ses frais une salle séparée de l'Hôtel-Dieu pour les temps de peste. Il fut, depuis médecin du roi Charles VIII. L'autre, plus connu, dont la ville a tenu récemment à rappeler le souvenir en donnant son nom à une rue, assez laide, du quartier de la marine, bien qu'il méritât mieux, Germain de Charmoy, également chanoine de la cathédrale, consacra la plus grande partie de sa fortune en œuvres de bienfaisance. En 1535, il donna à l'Hôtel-Dieu la somme de 1.200 écus, sans compter d'autres biens, et par son testament chargea ses héritiers de rebâtir un grand corps de logis pour le service des malades, ordonnant que l'une des chambres fût garnie de ses meubles et affectée à ceux qui seraient attaqués de la peste. Il mourut le 15 novembre 1535 et fut inhumé, selon sa volonté, dans la chapelle du Charnier qu'il avait fait construire. Cette chapelle était adossée à l'église de l'hôpital. En 1752 les administrateurs y firent placer des fonts baptismaux (1).

Au milieu des germes de dissensions qu'avait fait éclore l'apparition de la Réforme, l'hôpital, grâce à la générosité des habitants, se soutenait encore, quoiqu'avec peine, mais ses ressources diminuèrent sensiblement quand éclatèrent entre les citoyens d'une même patrie ces funestes guerres dans lesquelles le vainqueur d'un jour exerçait contre le vaincu les plus dures représailles, semant de ruines la contrée, mutilant, pour le seul plaisir de satisfaire sa vengeance, des monuments qui auraient dû être respectés. Dans son *Histoire de la prise d'Auxerre* par les Hugenots, en 1567, Lebeuf nous a

(1) Lebeuf : *Histoire de la prise d'Auxerre*, préface, p. 26. — Potel : *Recueil d'antiquités*, p. 107. — Archives de l'Hôtel-Dieu, H. suppl., 2496.



dépeint les dommages de toute sorte dont ils furent les auteurs, les pillages et dévastations auxquels ils se livrèrent pendant les six mois qu'ils occupèrent la ville, mais il s'est tu sur les dégâts qui furent commis à l'Hôtel-Dieu, qu'il ignorait certainement, et qui seraient restés inconnus si les archives de la maison n'eussent mentionné les sommes consacrées à leur réparation. Ils découvrirent une partie des galeries, en levant même la charpente, et y ouvrirent une tranchée pour se procurer du salpêtre, au moyen du lessivage des terres extraites. « En 1568, payé à Claude Valuel, pour la journée de dix hommes qui ont remply les foussez estant lors au grand cymentiere de Mont-Artre, par le moyen desquels on ne pouvoit aller ne venyr par dedans les dictes galleryes ; les dicts foussez faictz par ceulx des novelles opinions, lorsqu'ils occupoient ceste ville d'Aucerre ; lesquelles galleryes ils avaient foussoyez pour tirer de la terre, pour faire de la pouldre à canon, 40 sols tournois », et plus loin : « Payé à Germain Lombard, charpentier, pour la charpenterye qu'il convient faire au grand cymentiere, suivant marché passé devant Pourrée, notaire, 36 l. 15 ». (1)

Au fléau de la guerre vint se joindre encore un autre, non moins redoutable. Des fièvres pestilentielles apparurent, décimant la population. En 1569, le mal devint même si grand que les administrateurs, dans l'impuissance de soigner les nombreux malades qui leur étaient apportés, et aussi pour éviter d'augmenter la contagion, prirent le parti de louer une grande maison à l'extrémité du faubourg Saint-Julien, pour y traiter les pestiférés. Mais le mal s'aggravant, cette succursale fut elle-même reconnue insuffisante, et en 1586, fut construit un vaste bâtiment, sur les bords de l'Yonne. Cet hôpital supplémentaire fut appelé hôpital Saint-Roch, et le lieu où il fut édifié prit le nom de Maladière, qu'il conserve encore. Il fut utilisé lors de la dernière invasion de la peste dans nos contrées, de 1633 à 1639, et démoli à la fin du XVIIIe siècle.

Les dépenses considérables faites pendant cette funeste époque pesèrent lourdement sur les finances de l'hôpital ; une partie importante de son capital fut même aliénée. L'existence de la maison eût été mise en péril, si les habitants n'eussent redoublé leurs charités. Il ne s'écoula pas moins

(1) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2509.



d'un siècle avant que les administrateurs pussent songer à élever de nouvelles constructions, dont le besoin se faisait vivement sentir. En 1692, ils firent construire une nouvelle salle de malades, avec bûcher et chambre à lessive ; ce qui coûta 3.828 livres. En 1713, en exécution d'un legs fait par les demoiselles Delafaix, un grand bâtiment fut construit, ayant son aspect sur la cour d'entrée, du côté du grand cimetière et tenant d'autre bout au jardin de l'Hôtel-Dieu (1).

Ces constructions successives, faites sans plan d'ensemble, et portant toutes l'empreinte de l'époque à laquelle elles avaient été élevées, étaient loin de répondre aux exigences du service des malades, dont le nombre augmentait sans cesse. Les soins à leur donner étaient rendus encore plus difficiles par leur dispersion dans plusieurs corps de logis, mal reliés entre eux. Une circonstance heureuse se présenta alors qui permit aux administrateurs de faire cesser cette situation regrettable. En 1714, mourait à Paris un sieur Thomas de Girardin, conseiller du roi, contrôleur des domaines des Flandres. Se souvenant d'Auxerre, son pays natal, il institua l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général ses légataires universels. La liquidation de sa succession traîna en longueur, car ce ne fut qu'en 1719 que les administrateurs décidèrent qu'avec les fonds provenant de ce legs, il serait construit une grande salle allant de la chapelle aux murs de la ville. Cette importante construction ne fut terminée qu'en 1728. On y installa de suite trente lits pour les hommes. Mais la dépense en résultant ayant de beaucoup dépassé le capital provenant du legs de Girardin, les administrateurs se trouvèrent dans le plus grand embarras, dont les tirèrent, fort heureusement, trois généreux citoyens qui leur prêtèrent en viager et à très faible intérêt la somme de 7.200 livres. Ce bâtiment est celui dont la façade, sur la rue Chantepinot, se développe sur une très grande longueur.

L'année 1748 vit s'accroître notablement le domaine de l'Hôtel-Dieu. Par arrêt du Conseil d'Etat du 11 juin, le roi fit concession du terrain vague étant entre les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et le mur de la ville, avec faculté de percer le mur, et seulement à charge d'un cens de cinq sols par an. Le terrain fut adjoint au jardin. On profita en même temps de la circonstance pour adosser au mur de la ville une ter-

(1) Archives de l'hôpital, H. supplément, 2432.

rasse, d'où la vue s'étendait agréablement sur le faubourg Saint-Julien. Par la suite, les charmes de cette promenade disparurent quand l'administration municipale toléra le dépôt, dans les fossés, de fumier et d'immondices répandant une très mauvaise odeur. En 1787, les administrateurs projetèrent d'acheter la partie des fossés contigue à l'hopital, autant en raison des avantages qu'on pourrait en tirer que pour faire cesser les inconvénients que nous signalons ; mais l'agitation des esprits, prélude de la Révolution, vint entraver ce projet qui n'eut pas de suite (1).

Soucieux des besoins spirituels des malades, les administrateurs voyaient, avec peine, que l'éloignement du domicile du chapelain lui rendait difficile l'exercice de ses fonctions. Ils obtinrent enfin, en 1753, des lettres-patentes du roi, les autorisant, faute de local et de maison à louer à proximité pour loger, à acheter du sieur Liger une maison en face l'Hôtel-Dieu, au prix de 2.500 livres, parce que, disent ces lettres « il est résulté plusieurs inconvénients, faute par le chapelain d'être à portée de secourir et administrer les sacrements aux pauvres malades qui s'y trouvent ordinairement au nombre de cent ». Le prix en fut acquitté par prélèvement sur la somme de 3.000 livres due par les états du Languedoc (2).

Aucune construction ne fut plus élevée pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, et cependant les administrateurs dépensèrent, de 1778 à 1780, la somme considérable de 28.072 livres, en réparations et aménagements dans les deux bâtiments (3).

L'hôpital, avons-nous dit précédemment, tirait un profit notable de l'emplacement dont il disposait dans l'intérieur de l'établissement pour le louer aux marchands, les jours de foire, la ville ne possédant aucun local pour mettre à couvert les marchandises susceptibles d'être détériorées par les intempéries de l'air. A cet effet, étaient installés dans les galeries des tréteaux garnis de planches pour y exposer les marchandises et le voisinage de la mort n'empêchait pas la foule d'y circuler comme dans un lieu profane. La pensée de la mort n'avait alors rien d'effrayant, habitué que l'on

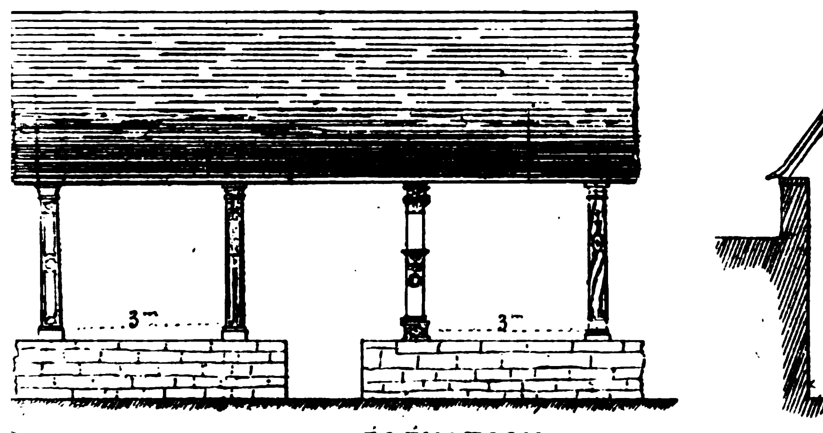
(1) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2497.
(2) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2459.
(3) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2569.

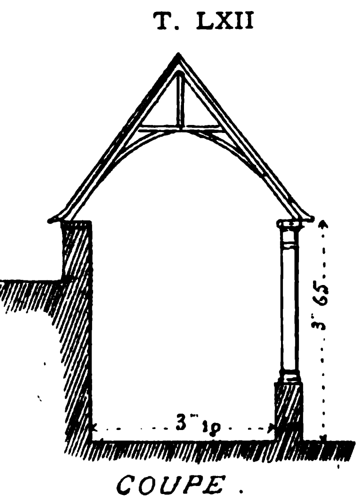


ANCIENNE CHAPELLE DE LA MADELEINE



VUE DU TOIT DES ANCIENNES GALERIES DU CIMETIÈRE
(Sur la rue Basse-Perrière).

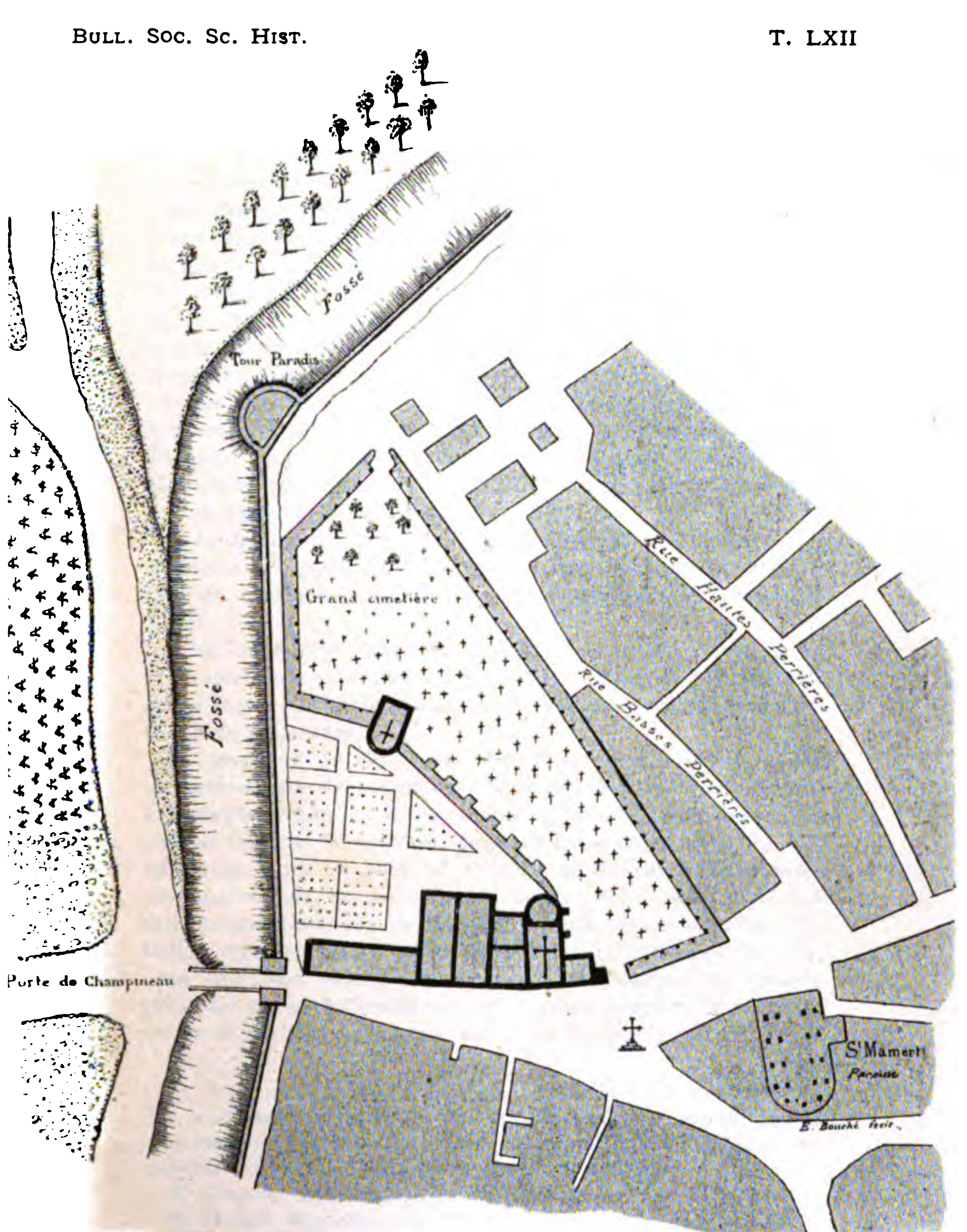




Partie des anciennes galeries . ÉLÉVATION . COUPE .

Quelques uns des piliers des anciennes galeries

E. Bouché. del.



L'Hôtel-Dieu, le grand cimetière et ses galeries.

D'après un plan de 1750.

était à vivre constamment en contact avec elle, soit que l'on traversât les cimetières des églises paroissiales, soit qu'on eût la vue de ces cimetières des fenêtres de son habitation (1) Les églises n'étaient-elles pas aussi de véritables cimetières ?

Les foires d'Auxerre étaient autrefois fort importantes. La plus ancienne, dite de la Saint-Martin, fut octroyée aux habitants par le roi Charles V, en 1379. Elle se tenait le dimanche après la Saint-Martin d'hiver, et les deux jours suivants. Par la suite, elle fut fixée au jour même de la fête, soit le 11 novembre. A l'époque de l'institution de cette foire, Auxerre en possédait depuis longtemps deux autres : l'une dite de Chalende mai, se tenait au bas du faubourg Saint-Amâtre pendant les calendes de mai ; l'autre, appelée des Tannets, avait pour emplacement la partie inférieure du Mont-Artre, près de la porte Chantepinot. Ces deux foires cessèrent d'exister à une époque indéterminée.

A la fin du XVIIe siècle, le corps de ville, alarmé de voir décroître le chiffre de la population, par suite de la diminution du commerce, sollicita du roi l'établissement de quatre foires.

Elles lui furent octroyées par lettres-patentes de mars de la même année et fixées *aux lundis avant la Chandeleur, avant Pasques fleuries, avant la Pentecôte et avant la Notre-Dame de septembre.*

La première de ces foires devait se tenir le lundi avant la Notre-Dame de septembre (Nativité). Son succès répondit à l'attente générale. Il fut même si complet que les marchands forains, ne pouvant tenir sur les places publiques, débordèrent dans les rues, et s'établirent devant les boutiques des marchands de la ville qui ne les tolérèrent qu'en les rançonnant. Le Corps de ville fit aussitôt cesser ces abus (2). Cette affluence des marchands ne se ralentit pas les années suivantes. Ainsi, à la foire de Magdeleine de l'année 1693 (3), ils se présentèrent en si grand nombre à l'hôpital qu'ils envahirent la grande allée du cimetière où ils étalè-

(1) Sept maisons de la rue du Temple avaient par derrière des vues sur le cimetière de Saint-Eusèbe. Le même cas se présentait rue du Pont, où sept maisons étaient contigues au cimetière de Saint-Pierre (plan dressé en 1784).

(2) Chardon, *Histoire d'Auxerre*, t. II, p. 329.

(3) Malgré d'actives recherches il ne nous a pas été donné de retrouver les lettres-patentes d'établissement de cette foire.



rent leurs marchandises ; ce qui donna lieu à une perception supplémentaire de 30 livres. Il en fut de même à la foire de la Magdeleine de 1702 ; la perception fut de 17 livres 12 s. (1).

Hors les jours de foire les galeries devaient rester libres, mais il paraît qu'en réalité il n'en était pas toujours ainsi, comme le prouve une délibération prise par les administrateurs en 1725, par laquelle défense fut faite d'établir dans le cimetière et les galeries aucun dépôt de matériaux et de denrées, quelle que soit la somme qui serait offerte (2). Mais le besoin d'argent était toujours si grand qu'en 1751 les administrateurs, revenant sur leur décision antérieure, donnèrent à bail, pour 9 ans, au sieur Delafaix, cordier, au prix de 12 livres par an, l'usage des galeries « sous la condition qu'elles seront laissées libres les veilles et jours de procession » (3).

La location des droits de place dans les galeries, les jours de foire, donnait lieu à des baux réguliers, passés devant notaire. C'est ainsi que, le 16 octobre 1742, un bail est conclu pour 9 ans, avec les sieurs Jean et Joseph Duluc, maîtres savetiers à Auxerre, au prix de 180 livres par an. Il fut stipulé dans l'acte que les fermiers se chargeraient des tréteaux et planches nécessaires aux marchands et les remettraient en bon état à la fin du bail. Ce bail expiré, un nouveau fut passé le 18 novembre 1751, pour sept ans, avec le même Jean Duluc, au prix de 140 livres par an.

Si les galeries constituaient une source de produits, elles étaient aussi la cause d'assez fortes dépenses d'entretien que la situation, souvent gênée, des finances de la maison rendait difficiles à acquitter. A l'intérieur, le mur en contrebas de la rue Basse-Perrière nécessitait de fréquentes réparations ; à l'extérieur, elles étaient très gênantes pour les propriétaires riverains, obligés de subir le tour d'échelle que, lors de la vente faite en 1510, l'hôpital s'était réservé. Pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses, le Conseil municipal, à la sollicitation des administrateurs, les autorisa, dans sa séance du 23 vendémiaire an VII (14 octobre 1798) à vendre aux propriétaire riverains le terrain situé en dehors des galeries, lequel terrain servait pour l'exercice du

(1) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2533.
(2) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2538.
(3) Archives de l'hôpital, H. suppl., 2538.

tour d'échelle, sous la condition que les dits propriétaires entretiendraient à perpétuité ce mur, tant en dedans qu'en dehors, le reconstruiraient au besoin, la Maison d'humanité (nom de l'Hôtel-Dieu à cette époque) conservant cependant son droit de mitoyenneté.

En 1800, une nouvelle dépense s'imposa aux administrateurs. La partie des galeries en bordure sur la rue Saint-Mamert menaçant ruines, il fallait la reconstruire, si l'on ne voulait perdre le bénéfice qu'on en tirait, et comme l'hôpital ne possédait pas de fonds disponibles pour parer à cette dépense, un marché fut conclu avec le sieur Heinz, entrepreneur de maçonnerie (1), lequel prenait à sa charge les frais de reconstruction évalués à la somme de 1.555 fr., moyennant la jouissance des droits de place pendant 14 ans. Ce bâtiment fut construit sur de plus vastes porportions que celui qu'il remplaçait et élevé en combles, de manière à ce que l'on pût, plus tard, si on le désirait, y établir des chambres. Pour éviter les dépenses d'un carrelage qui eussent été très onéreuses, on employa les pierres tombales qui couvraient le sol des anciennes galeries. On les voit encore, au nombre de trente deux, portant des inscriptions datant des XVIIe et XVIIIe siècles ; les unes, les plus récentes, parfaitement lisibles, les autres en partie effacées par les pas des promeneurs et des acheteurs.

L'enlèvement de ces pierres tombales se justifiait jusqu'à un certain point, par suite de la suppression du cimetière. Dans sa séance du 5 pluviôse an III (24 janvier 1795) la municipalité avait, en effet, ordonné la cessation des inhumations, qui s'y étaient continuées malgré l'ouverture d'un nouveau cimetière établi dans une partie de l'enclos du couvent des Capucins, dont la ville avait été mise en possession par arrêté du Directoire du département au 10 avril 1794. Cette suppression était devenue tellement urgente que, dans l'impossibilité où l'on s'était trouvé de recevoir les corps, affluant de toutes les paroisses de la ville dont les cimetières

(1) Jean-Antoine-Marie Heinz, d'origine Piémontaise, vint s'établir à Auxerre peu d'années avant la Révolution. Il acheta, le 18 avril 1792, l'église Saint-Mamert, vendue comme bien national, la démolit, fit sa demeure sur une partie de son emplacement, (n° 1er de la place Saint-Mamert) et vendit l'autre partie, ainsi que le presbytère attenant. Il mourut à Auxerre, le 13 juillet 1822.



étaient interdits, et de donner à chacun une sépulture particulière, on avait utilisé une grande fosse, à proximité des bâtiments, pour les y enterrer (1).

Plusieurs fois déjà les administrateurs avaient élevé la voix pour se plaindre de l'insalubrité que causait le voisinage du cimetière, de la mauvaise aération des bâtiments, du peu de place dont on disposait pour le service des malades, du défaut d'un lieu convenable pour la promenade des convalescents, n'ayant à leur disposition que la cour précédant le cimetière. L'écho de ces plaintes, hélas ! trop justifiées, se répercutait jusqu'au sein du Conseil général de la commune. En 1792, à la séance du 30 octobre, on émit le projet de transférer la Maison d'humanité dans le ci-devant couvent des Bénédictines de Saint-Julien. Quatre ans plus tard, le 3 floréal an IV (22 avril 1796), le Conseil, délibérant sur l'affectation à des services publics des anciens établissements religieux n'ayant pas trouvé acquéreurs, la ci-devant abbaye de Saint-Germain fut proposée pour y transporter la Maison d'humanité « qui, où elle est située, n'est ni assez grande, ni assez aérée » et de faire de la Maison d'humanité une caserne pour les troupes de passage ou sédentaires. En conséquence, il fut conclu que le département serait invité à prendre toutes les mesures les plus propres pour prévenir l'aliénation des maisons nationales utiles à conserver..

Ce projet n'eut pas de suite. Ce ne fut que par un décret

(1) Après la démolition les églises paroissiales supprimées en 1790, les corps à demi consommés, et les ossements qu'elles renfermaient en furent extraits et portés au cimetière de l'Hôtel-Dieu. Ainsi il en advint de la tombe du curé de Saint-Loup, Nicolas Creusot, décédé en odeur de sainteté auprès des Jansénistes, le 31 décembre 1761, dont le corps avait été inhumé dans le chœur de cette église. La pierre fermant sa tombe fut portée au cimetière. Elle vient d'être retrouvée par M. Emile Bouché, et a été déposée au musée de la ville. On peut y lire cette inscription : *Quasi vas auri solidum, sic effulsit in templo Dei Nicolaus Creusot, Sancti Lupi aemulus. Hujus parœchiae rector hic inter omnium lacrimas depositus.* II *J. MDCCLXII.* Comme un vase d'or massif, ainsi a brillé dans le temple de Dieu Nicolas Creusot, émule de saint Loup, curé de cette paroisse. C'est ici qu'il a été déposé au milieu des larmes de tous.

Voir à la bibliothèque d'Auxerre sa biographie intitulée : ***Abrégé de la vie de M. Creusot, curé de Saint-Loup d'Auxerre,*** par M. Renaud, curé de Vaux.



impérial du 21 octobre 1810, rendu sur les instantes prières du maire, M. Leblanc d'Avau, et des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, que cet établissement fut mis en possession gratuite de la ci-devant abbaye de Saint-Germain, sous la condition qu'on y recevrait avec les malades les vieillards de l'hôpital général. Afin de se procurer les fonds nécessaires pour les restaurations et aménagements indispensables, les administrateurs vendirent au département, moyennant 45.000 fr., le logis abbatial avec les jardins et dépendances. La nef de l'église, très ancienne et en trop mauvais état pour être conservée, fut abattue. Le nouveau portail ne fut terminé qu'en 1818. En 1820 furent commencés les travaux d'appropriation qui ne prirent fin qu'en 1826. Cette année-là même eut lieu la translation des services de l'Hôtel-Dieu dans l'antique abbaye, à la grande satisfaction des administrateurs, et de toute la population, heureuse de posséder un établissement réunissant toutes les conditions de salubrité désirables, et, grâce à son isolement, moins dangereux pour la ville en cas de maladies épidémiques.

Toutes les parties de l'ancien hôpital susceptibles d'être vendues le furent alors. On ne conserva que les galeries, l'emplacement du cimetière, la chapelle, deux corps de logis intérieurs et le jardin avec sa terrasse. Naguère occupés par le Dépôt de mendicité, ces lieux sont aujourd'hui sans affectation, et quand de nouvelles rues, bordées de constructions neuves, y auront été ouvertes, tout souvenir aura disparu de l'existence, en cet endroit, d'un établissement consacré au soulagement des misères humaines et soutenu uniquement, pendant plus de six siècles, par la charité des habitants.

PROCÈS DE CHASSE A AUXERRE AU XVII[e] SIÈCLE

LA CHASSE DE SAINT-HUBERT

Par M. Léon Foin.

Il est de bon ton de dénigrer le passé et parmi les affirmations qui ont le plus contribué à le rendre odieux aux générations actuelles figurent celles qui concernent la chasse : avant la Révolution, dit-on, quiconque tuait un lapin risquait d'être pendu, les nobles seuls avaient le droit de chasser et c'était un cas plus graciable de tuer un homme que de tuer un cerf ou un sanglier. Nous verrons tout-à-l'heure le peu de crédit qu'il faut attribuer à ces rengaînes qui nous sont données comme des vérités indiscutables et combien il est facile de leur infliger d'éclatants démentis.

Pour cela, il nous faut remonter de plusieurs siècles en arrière et examiner brièvement ce que fut autrefois le droit de chasse, particulièrement en ce qui concerne Auxerre et ses environs.

Le territoire de l'Auxerrois ne le cédait en rien aux autres pays de France, sous le rapport de l'abondance du gibier. Outre des forêts assez vastes qui renfermaient le gros gibier, cerfs et sangliers, « bêtes rousses et bêtes noires » comme on les désignait au moyen-âge, le sol du pays, sec, pierreux, couvert de broussailles et de vignes, favorisait la multiplication du menu gibier. Aussi, de tout temps, le pays fut-il réputé giboyeux.

Saint Germain, l'illustre évêque d'Auxerre, était un chasseur de grande réputation. Il faisait de la chasse son exercice journalier, avant qu'il eût reçu la tonsure. Tout le pays à l'occident de la ville, c'est-à-dire les territoires de Perrigny et d'Appoigny, était couvert de bois. C'était là que le gouverneur d'Auxerre s'exerçait à la chasse. On voyait, dit le moine Héric, au milieu de notre ville, un poirier d'une grosseur con-

sidérable où étaient attachés, comme des trophées, les bois des cerfs et les têtes des sangliers qu'il avait tués.

Dans les vieux missels d'Auxerre, saint Hubert, évêque de Liège, est qualifié de bienheureux patron, ce qui prouve que nos ancêtres étaient grands et dévôts chasseurs.

Jusqu'en 1396, il n'est pas établi que la chasse ne fut pas permise à tout le monde. Dans le *Roman de la Rose,* en effet, Jean de Meung nous montre les bourgeois se livrant aux plaisirs de la chasse, pour sembler gentils damoiseaux. Plusieurs textes de cette époque semblent bien indiquer que le droit de chasse appartenait aux roturiers comme aux nobles.

Ainsi, une ordonnance royale de 1296 défend aux habitants de la châtellenie de Blois de chasser à rets et à pans (1), ce qui laisse supposer que ces habitants avaient le droit de chasser de toute autre manière.

C'est bien aussi ce qui résulte des anciennes instructions sur la chasse, relatées sans date, mais que l'on place généralement entre 1322 et 1328 (Faider, *Histoire du droit de chasse*). « Personnes non nobles peuvent chasser hors garennes à chiens, à lièvres et connins, à lévriers ou chiens courants, ou à chiens et oiseaux et à bâtons ».

En l'an 1301, le comte de Joigny, Jean III, affranchit les habitants de Joigny de toutes tailles, servages et servitudes qu'il peut avoir sur eux et leur donne vraie et entière franchise, bourgeoisie et droit de chasse, sur une partie de ses terres « pour les bontés et agréables services que les dits habitants lui ont rendus et pour 4.800 livres qu'ils ont payées de finance ».

En 1328, son successeur, le comte Charles le Valois, accorde le même droit sur toute l'étendue de ses domaines (2).

Dans la charte d'affranchissement de Poilly-sur-Serein, par le maréchal de Noyers, en 1341 (3), il est dit :

« Item lidit habitants ont et auront et devront avoir usage
« de chacier parmi lesdits bois et par tout le finage de Poilli.....
« excepté la garenne dessus dit de la Broissel ».

Ce dernier document ne fait que ratifier, en ce qui concerne la chasse, le privilège que possédaient, depuis longtemps déjà, les habitants de Poilly.

Mais, n'étant pas outillé pour chasser le gros gibier, le

(1) Filets et panneaux. On disait aussi : royseuls et panniaulz.
(2) Challe : *Histoire de la ville et du comté de Joigny.*
(3) Ernest Petit : *Bulletin de la Société des sciences,* année 1902.

roturier devait se contenter du menu gibier, dont on faisait d'ailleurs peu de cas. Gaston Phébus, qui écrivait en 1387, dit en parlant de la chasse aux lacets, aux fosses, aux filets et panneaux : « assez en ay dit, quar c'est chasse de villains, de communs et de païsans ». Parlant du lièvre, le même auteur dit : « de la chair du lièvre ne doit-il point donner à ses chiens, quar elle est fastieuse viande et les fet vomir ».

Donc, la chasse, droit primordial et premier exercice de l'homme, était libre à peu près partout, indifféremment à toutes sortes de personnes, et les quelques actes de cruauté que l'on cite comme étant des coutumes de répression, ne prouvent rien, sinon que le seigneur avait le droit d'interdire la chasse sur ses propres domaines.

On peut dire, en effet, que le droit de chasse était inhérent aux domaines plutôt qu'aux personnes, qu'il découlait du droit de propriété, et lorsque la vente d'une terre avait lieu, le droit de chasse revenait à l'acquéreur, sauf stipulation contraire.

En 1267, le sire de Champlost vend à l'église de Pontigny 300 arpents de bois, moyennant 900 livres tournois, moins le droit de chasse qui est réservé au vendeur (1).

En 1291, il y a transaction entre Marguerite, comtesse de Tonnerre et reine de Sicile, et les religieux de Pontigny, au sujet de la juridiction sur les territoires de Pontigny, Beugnon, Beauvoir et Aigremont. Les droits de garenne et de chasse sont réservés à la dame de Tonnerre.

Une ordonnance de Charles VI vint, en 1396, restreindre singulièrement la liberté de la chasse, qui fut interdite à toute personne non noble « ou s'il n'est bourgeois vivant de ses possessions et rentes ».

L'ordonnance constate « que les dits non nobles, en per-
« sévérant en ce, sont souvent emprisonnez et pour ce trais à
« grandes amendes, et par les oiseuses qui siévent, en ce fai-
« sant, deviennent larrons, meurtriers, espieurs de grands
« chemins et mainent mauvaise vie, dont par ce est advenu
« et advient souvent que ils ont finé et finnent leur vie par
« mort dure et honteuse ».

Il est certain que la passion de la chasse nuit au travail, que celui qui en est hanté y consacre beaucoup trop de temps et se laisse insensiblement entraîner vers le braconnage. Dans un village, les braconniers sont presque toujours les plus

(1) Archives de l'Yonne, H. 1.405.

d'une taxe spéciale. Il en est encore de même aujourd'hui avec le permis de chasse.

La chasse dans les garennes était rigoureusement interdite. La plupart des coutumes portent que ceux qui auront chassé en garenne ou pêché en étang seront punis comme larrons ; et l'on sait qu'on n'était pas tendre autrefois pour les voleurs.

Les seigneurs seuls paraissent avoit eu droit de garenne. La coutume de Meaux dit : « Aucun ne peut tenir garenne jurée, s'il n'a haulte justice, ou s'il ne l'a par permission du roi particulière et expresse ».

« Garenne jurée s'entend garenne défendue et là on ne peut aller chasser sans danger de justice. Mais si haut ou bas justicier voulait faire quelque buisson à cours en sa terre, faire le peut du consentement de ses subjects, non autrement, mais ledit buisson n'est point censé ou réputé garenne ».

La coutume d'Orléans dit qu'il est défendu aux chasseurs d'entrer dans garenne d'autrui prendre lapins, connils (1), à toile ou furois.

La coutume d'Auxerre est muette en ce qui concerne la chasse. Celle de Bourgogne est peu explicite. Toutefois, on y trouve l'article suivant : « Gens de poete (2) ne pourront chasser à bestes rousses ne noires sans le consentement du seigneur ». Ce qui établit suffisamment qu'ils avaient le droit de chasser le menu gibier.

Au XVIII[e] siècle, l'exercice de la chasse tend à se propager, dans la bourgeoisie principalement ; les ordonnances royales paraissent tombées dans l'oubli. D'ailleurs le droit de chasse faisait, comme aujourd'hui, partie de la propriété. Le bourgeois chassait sur ses propres terres et par extension sur celles de ses voisins ; les terres des seigneurs et celles des abbayes étaient seules réservée. Les archives de l'Yonne renferment quelques procès-verbaux pour délits de chasse, notamment dans les bois de l'abbaye de Reigny.

En 1735, il a procédure contre le bailli de Joux et le notaire Vestier et son fils, que le garde de Reigny a trouvé chassant dans les bois de cette abbaye (3).

(1) Connil ou Conin. Vient du latin *cuniculus* qui veut dire lapin.

(2) Hommes de libre condition. — On appelait aussi Poté les territoires dépendant d'une église. Juridiction sur ces territoires. La Poté de Vézelay.

(3) H. 1567.

Un fermier de Précy-le-Sec, César Augé, est poursuivi pour le même délit en 1750.

En 1767, le sieur Baisson, de Vallan, est poursuivi pour avoir chassé dans les vignes et avoir menacé le garde d'un coup de fusil (1).

Vers la même époque, le sieur Manigot, bourgeois de Migé, est condamné pour délit de chasse dans les vignes à 100 livres d'amende.

Donc tous ces gens sont poursuivis, non pour avoir chassé, mais seulement pour avoir pénétré dans les vignes ou sur des propriétés où la chasse était interdite.

Si, à notre époque, quelques propriétaires tirent de la chasse de gros revenus, il n'en était pas de même autrefois, car on trouve peu de baux de chasse. En voici un toutefois qui montre bien que le gibier de passage était plus abondant qu'aujourd'hui :

En 1700, l'abbaye de Pontigny loue au praticien Robert Delion la chasse aux oiseaux de passage sur une partie de l'Armançon, moyennant deux douzaines de canards sauvages par an (2). Si, de nos jours, un chasseur du pays passait un pareil marché, il risquerait fort de ne pas pouvoir payer son fermage.

En résumé, on peut dire que la chasse fut tantôt autorisée, tantôt supprimée, souvent réglementée, et que si, en principe, la faculté de chasser était réservée aux nobles, les exceptions furent si nombreuses que cet exercice fut pratiqué de tout temps, presque partout, par des gens de toute condition.

*
* *

Quelques mots maintenant sur les différents modes de chasse employés autrefois.

Le gibier est aujourd'hui plus sauvage que jadis ; la transformation des armes qui l'atteignent à de plus grandes distances a changé ses habitudes ; il se laisse moins approcher. On pouvait donc le chasser par des procédés qui seraient aujourd'hui inefficaces.

Nous ne parlerons que pour mémoire des grandes chasses, de la vénerie, qui n'était pratiquée que par les grands sei-

(1) B. 49

(2) Arch. de l'Yonne, H. 1443.

gneurs. Les comtes d'Auxerre furent les seuls qui firent usage des grands équipages de chasse, et si leur résidence favorite était le château de Druyes ou celui de Mailly-le-Château, c'était évidemment à cause de la forêt de Frétoy, leur domaine. Jusqu'en 1365, époque de la disparition du dernier comte, ces deux localités retentirent souvent du son des cors et des aboiemente des meutes allant en Frétoy forcer un cerf ou un sanglier (1).

Les petits seigneurs de l'Auxerrois se contentaient de chasses plus modestes. La fauconnerie était leur grand plaisir. Le gibier devait d'ailleurs être chassé noblement, c'est-à-dire avec chiens et oiseaux.

Quant aux bourgeois et manants qui se livraient au plaisir de la chasse, leurs différents modes de chasser étaient ceux que l'homme a employés de tout temps et qu'emploient encore les peuplades sauvages et les braconniers. Aussi anciens que le monde, ils consistaient en embuscades et pièges de toutes sortes. Le défaut des armes empêchait d'attaquer le gibier de front et de le tirer à découvert. On se servait pourtant de l'arc et de l'arbalète. Mais, outre que ces armes devaient toujours être tendues et prêtes à tirer, il fallait que l'archer demeure immobile et attende au passage le gibier que des rabatteurs envoyaient près de lui, car il ne pouvait tirer de loin. De plus, des chiens devaient accompagner les chasseurs pour arrêter le gibier qui n'était le plus souvent que blessé.

Les pièges les plus usités étaient :

La *fousse*. — Fosse recouverte de branchages et de feuilles, où tombe le gibier en passant dessus.

Le *haussepied*. — Lacet ou nœud coulant attaché à l'extrémité d'une forte branche courbée presque jusqu'à terre. La branche est retenue à l'aide d'une encoche pratiquée à quelque arbre voisin. L'animal en se débattant imprime une secousse au piège. La branche, dégagée de l'encoche, se redresse avec violence et enlève la pièce de gibier qui demeure suspendue.

(1) Au XVIIIe siècle, la forêt de Frétoy renfermait encore des cerfs. Les archives de l'Yonne possèdent le procès-verbal de la saisie d'un cerf tué dans cette forêt par les sieurs Boudin et Minard, en 1745.

Il est probable que pour ce délit dans une forêt royale ces deux délinquants durent aller ramer pendant quelque temps sur les galères du roi.

La *croupie.* — L'affût.

Les *laz.* — Lacets ou collets.

La *haye.* — Enceindre une partie d'un bois par une haie faite de branches d'arbres et laisser de place en place un étroit passage par où la bête que l'on chasse est obligée de passer.

C'était le système le plus usité pour prendre les gros animaux, sangliers et cerfs. Gaston Phébus dit en parlant des haies :

« La haye doit être faite en lieu couvert et bas et doit « être faite espesse de bois geté l'un sur l'autre, non pas « couper les arbres tout au travers, mais à la moitié puis « geté à terre. Et doivent être les pertuis près l'un de l'au- « tre le plus qu'il pourra, selon les laz qu'il hara. Et mieux « vaut faire haye de corde que de bois et doivent les laz « et roiz être tains de vert ou du jus des herbes, afin que « les bestes ne les aperçoivent. Les hommes se mettent en « avant de la haye et lorsque la beste sera entre eux et la « haye, ils doivent crier et battre leurs paumes et l'accuillir « droit à la haye »

La bête prise au lacet est alors tuée « d'espieu ou d'espée ».

L'ancien grand veneur du duc de Bourgogne ajoute : « Ce « n'est pas là de la vénerie, ce n'est pas noblesse et gentil- « lesse ni biauls déduis. C'est prendre cerf à court déduit « et villenement, et est droitement déduit d'omme gras ou « d'omme vieil, mes non pas pour omme qui vuelt chassier « par mestrise et droite vénerie ».

Le lapin ou conin était chassé au furet (fuyron) avec bourses comme aujourd'hui.

C'est vers la fin du XV[e] siècle qu'on voit apparaître l'arquebuse à mèche, puis l'arquebuse à rouet (1), armes peu maniables et peu pratiques pour la chasse. Mais bientôt ces armes, jusque là extrêmement lourdes, deviennent plus légères et vers le milieu du XVII[e] siècle, le chien avec silex ayant remplacé la mèche et le rouet, l'arquebuse devient un fusil, qui, bien qu'éloigné de nos fusils actuels, n'en constituait pas moins la meilleure arme de chasse qu'on eût vue jusqu'alors.

On chassa pourtant longtemps avec l'arquebuse et bien des bourgeois d'Auxerre en possédaient au moins une. Dans le

(1) Ressort en forme de roue dentée qui, en se détendant faisait jaillir l'étincelle qui enflammait la poudre.

Recueil de documents publié par M. Drot, on trouve au chapitre « Inventaires après décès » (1), plusieurs arquebuses à mèches et pistolles (2) à rouet. Ces armes, qui étaient des armes de guerre, devaient vraisemblablement servir à la chasse. On s'exerçait souvent au tir à l'arquebuse. Il y avait à Auxerre plusieurs compagnies de tireurs, d'abord compagnies d'arbalètriers, ensuite compagnies d'arquebusiers. Le tir se faisait sur le rempart appelé *les buttes,* depuis la porte d'Egleny jusqu'à la tour Saint-Vigile. Plus tard il se fit à l'endroit appelé encore aujourd'hui l'*arquebuse.* Le but était un oiseau de bois ou de carton appelé *papegai* ou *papegaut*, placé au bout d'une perche. Celui qui l'abattait était roi de l'arquebuse et exempt de la taille pendan un an ; celui qui l'abattait trois fois de suite était proclamé empereur et exempt de la taille pendant toute sa vie.

*
* *

Dans cette petite étude rétrospective sur la chasse, nous n'avons pas parlé de la chasse sur le territoire de la ville d'Auxerre, ni des droits que pouvaient avoir ses habitants. Si beaucoup de localités de l'Auxerrois avaient eu, à différentes reprises, le droit de chasser, les habitants d'Auxerre semblent bien l'avoir possédé de tout temps. Les ordonnances royales, plus ou moins draconiennes, qui réglementaient ou interdisaient la chasse, ne les atteignaient pas. Depuis un temps immémorial, ils avaient l'habitude de chasser avec chiens et bâtons, non seulement sur le territoire d'Auxerre, ce qui aurait dû leur suffire, mais encore sur les territoires voisins et cette habitude était devenue pour eux un droit.

Quelle était l'origine de ce droit? Il fut impossible aux habitants d'exhiber aucun titre lorsqu'ils furent traduits devant les tribunaux. Voici cependant une pièce qui établit suffisamment que les Auxerrois avaient le droit de chasser, tout au moins sur leur territoire :

Accord fait par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, au mois de mars 1345.

« Et oultre encore que nos gens veullent que le bois de
« Bar soeint garesne, lesquelz choses ilz ne pevent, ne doib-
« vent faire, mais font au grand grief et dommaige desdits

(1) *Bulletin de la Société des sciences,* année 1901.

(2) Arquebuse très courte qui se tirait d'une main. C'est de là qu'est venu le mot pistolet.

« bourgeois et contre ce que l'on a usé anciennement, tenu « et gardé. Car ils loist à ung chascun de nos bourgois de « ladicte ville d'Aucerre chasser oudit bois de Bar à toutes « heures et à toutes manières de bestes grosses et menues « quelles que elles soyent ».

(Charte de l'usage du bois de Bar par Pierre de Courtenay, complétée et éclaircie par Jean de Chalon) (1).

Il est certain que chassant dans les bois du comte, ils devaient à fortiori pouvoir chasser sur leurs propres terres. D'ailleurs, dans les procès qui vont suivre, on ne leur contestait que le droit de chasse sur les villages environnants.

En 1602, la dame de Villefargeau, Jeanne de Haultemer (2), veuve de Claude d'Etampes, seigneur de La Ferté et de Villefargeau, fit exercer des poursuites, pour fait de chasse sur le territoire de Villefargeau, contre trois bourgeois d'Auxerre : Pierre Berault, lieutenant en l'élection d'Auxerre, Eusèbe Legeron, substitut du procureur du roi, et Pierre Boursault, apothicaire. Le maire et les échevins, estimant que c'était la ville tout entière qui était troublée dans l'exercice d'un droit accordé par les anciens comtes d'Auxerre — de pouvoir chasser par tout le comté avec chiens et bâtons, après la récolte des blés et des vins, *pourvu que chaque jour de chasse ils puissent retourner en leurs maisons* — prirent fait et cause pour les trois délinquants et se substituèrent à eux.

L'affaire fut portée devant les juges de la Table de marbre (3) qui, au mois de juin 1603, condamnèrent lesdits Be-

(1) *Chartes, libertés, privilèges et franchises d'Auxerre au* XVe *siècle.* — Monceaux (*Annuaire de l'Yonne,* 1897).

(2) Cette femme, dit l'abbé Cornat, dans sa notice sur le Mont-Saint-Sulpice (*Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* — 1849) était d'un caractère énergique. Elle se montra en toutes circonstances, ennemie des ligueurs et royaliste ardente. Son mari, Claude d'Etampes, chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, baron de la Ferté-Imbault, seigneur du Mont-Saint-Sulpice et de Villefargeau, fut tué lors de la tentative des royalistes devant Avallon, en 1591 (Challe — *Histoire du Calvinisme et de la Ligue dans l'Yonne*).

Si l'on considère, d'autre part, que les Auxerrois furent d'enragés ligueurs, on est fondé à croire que le procès qui leur fut intenté avait pour mobile des rancunes mal éteintes.

(3) Juridiction des eaux et forêts ,dont les magistrats siégeaient autour de la célèbre table de marbre qui occupait toute la largeur de la grande salle du palais de justice, à Paris.

rault, Legeron et Boursault « solidairement, à aumôner aux « pauvres prisonniers de la Conciergerie au Palais, la somme « de quatre-vingts livres parisis. Leur ont fait et font inhi- « bitions et défenses, ensemble aux dits maire et échevins et « habitants de la ville d'Auxerre, de chasser es vignes et au- « tres lieux circonvoisins de la dite ville, jusqu'à ce que au- « trement il en ait été ordonné, sous peine de douze cents « livres d'amende parisis envers le roy, et à cette fin feront « aparoir dans deux mois les titres et droits de chasse par « eux prétendus et condamnés aux dépens » (1).

Mais les titres ne purent être présentés, probablement parce-qu'ils n'avaient jamais existé. On ne trouve, en effet, dans les anciennes chartes, aucun document ayant trait au droit de chasse des Auxerrois, en dehors de celui que nous venons de citer. Un seul cependant paraît être l'origine de ce prétendu droit. C'est un traité passé entre Pierre de Courtenay et les habitants d'Auxerre, en 1194, dans lequel le comte d'Auxerre reconnaît par écrit et ratifie les droits et privilèges que possédaient les Auxerrois. On trouve dans cet acte la disposition suivante :

« Ils (les bourgeois) ne sont pas obligés de suivre le sei- « gneur au-delà du comté, à moins que ce ne soit *dans un « lieu assez proche pour qu'ils puissent revenir la nuit sui- « vante* ».

« Il ne pourra exiger d'eux qu'ils le suivent à d'autres « tournois qu'à ceux de Joigny, Chablis et Rougemont, etc... »

Cette clause explique la confusion que les Auxerrois avaient pu faire dans la suite. Car il est permis de supposer que, dans les excursions que les comtes d'Aucerre faisaient faire à leurs bourgeois, ceux-ci se livraient à la chasse et probablement à d'autres déprédations sur tout le trajet.

En 1606, nouvel arrêt des juges de la Table de marbre qui fixe les frais du précédent procès à 1.918 livres et condamne les officiers municipaux à payer ladite somme.

Mais cela ne refroidit pas les Auxerrois dans leur ardeur cynégétique. On ne renonce pas facilement à une tradition quatre ou cinq fois séculaire. Ils évitèrent seulement de pénétrer sur le territoire de Villefargeau.

La sentence de la Table de marbre, en même temps qu'elle condamnait les Auxerrois, défendait au seigneur de Ville-

(2) Archives de la ville d'Auxerre.

fargeau de chasser sur le territoire d'Auxerre à peine de 500 livres d'amende. Aussi, en 1609, les gens et domestiques de la dame de Villefargeau ayant pénétré sur le territoire d'Auxerre pour y chasser, les officiers de la Table de marbre donnèrent, par réciprocité, aux Auxerrois le droit de chasse sur Villefargeau (1).

Mais l'exemple était donné ; les Auxerrois ayant été condamnés une première fois, les seigneurs des territoires voisins ne permirent plus qu'on s'étendit jusque chez eux, et poursuivirent à leur tour le maire et les échevins de la ville comme responsables des dégâts commis par leurs administrés.

En 1607, c'est-à-dire dans l'année qui suivit leur condamnation définitive, les habitants d'Auxerre, auxquels s'étaient réunis ceux des villages voisins, se jetèrent, au mois de septembre, sur le territoire de Saint-Bris. Nouvelles poursuites de la part du seigneur du lieu, M. d'Inteville. Les archives de la ville d'Auxerre contiennent le procès-verbal des informations faites par Jean Grillot, nommé à cet effet par les juges de la Table de marbre. Ce procès-verbal énumère les excès commis par la bande que le prévôt évalue à 3 ou 4.000 personnes. Même en tenant compte de l'exagération du prévôt quant au nombre de délinquants, ce nombre était tel que peut-être dans toute la France on n'eut pu voir chasse aussi nombreuse, et que, de nos jours, un boyard russe ou un magnat hongrois pourraient seuls mettre sur pied un aussi grand nombre de chasseurs.

On n'a aucun document sur la suite donnée à ce nouveau procès. On sait seulement que les chasseurs auxerrois continuèrent leurs excursions et leurs dégâts jusqu'en 1686, époque à laquelle un malheureux événement vint jeter le trouble dans leur sport favori.

Quelques chasseurs ayant, cette année-là, remplacé le bâton traditionnel par un fusil, il arriva ce qui devait fatalement arriver : un des chasseurs fut tué, par imprudence, ainsi que le dit Chardon, ou à la suite d'une querelle, comme il est dit dans l'ordonnance qui suit. Cette fois des plaintes furent portées au roi, qui, par l'ordonnance suivante, prononça l'abolition du prétendu droit des Auxerrois :

« De par le Roy,

« Sa Majesté ayant été informée qu'encore que les habi-

(1) Lebeuf, tome III.

« tans d'Auxerre soyent en possession depuis longtemps de « faire des chasses aux environs de ladicte ville, avec des « bastons quelques jours avant la Saint-Hubert, néanmoings « ils en ont fait une depuis peu avec des fusils dans laquelle « une querelle entre quelques particuliers il y avoit eu un « homme de tué ».

« Sa Majesté, considérant que la licence de chasser qui est « donnée aux habitans dudit lieu est une occasion de débau- « che et de querelles, a fait très-expresses inhibitions et dé- « fenses audicts habitants d'Auxerre de chasser dorénavant « soubs quelque prétexte que ce soit, aux environs de ladicte « ville, soit avec des battons et autres armes, à peine de « cinq cents livres d'amende et de prison. Enjoint au mar- « quis de Seignelay, capitaine des chasses du comté, et à tous « autres d'y tenir la main ».

« A Versailles, le cinquième octobre 1686 ». (1).

On remarquera que c'est en octobre que cette défense fut faite, de même que, dans le précédent procès, c'est en septembre que fut commis le délit. Les Auxerrois n'attendaient donc pas le jour de la Saint-Hubert pour se mettre en chasse.

Ces nouveaux revers ne modérèrent nullement l'ardeur de nos chasseurs. En 1704, nouveau procès-verbal contre les habitants d'Auxerre qui sont venus chasser sur le territoire d'Augy, le jour de la Saint-Hubert, au nombre de 7 à 800.

En novembre 1706, nouvelle ordonnance du roi portant que nonobstant la défense que Sa Majesté a faite le 5 octobre 1686 aux habitants de chasser..., lesdits habitants ont recommencé ces chasses, depuis les vendanges jusqu'à la Saint-Hubert, renouvelle la défense et enjoint au sieur de la Faluère, grand maître des Eaux et Forêts, d'y tenir la main.

Cette deuxième ordonnance ne paraît pas avoir produit plus d'effet que la première, car en 1724, époque où écrivait Lebeuf, la chasse de Saint-Hubert battait toujours son plein, aussi bien sur les territoires voisins que sur celui de la ville.

En 1737, pendant les deux dimanches qui précédèrent la Saint-Hubert, une multitude d'Auxerrois, auxquels s'étaient joints les habitants de Saint-Bris, Aucep (2) et Irancy, armés de fusils et de bâtons, se jetèrent sur le territoire de Saint-Bris (décidément ce territoire devait être réputé comme gi-

(1) Archives de la ville d'Auxerre.

(2) Hameau de Saint-Bris, aujourd'hui détruit.

boyeux) et en particulier dans les bois du marquis de Lambert. Un de ses gardes voulant s'opposer à la chasse fut désarmé et assommé. Cette fois, plusieurs délinquants furent arrêtés et condamnés à la prison, et le 29 septembre, une troisième ordonnance royale fit de nouveau très expresse défense à tous les habitants, tant de la ville d'Auxerre que du bourg de Saint-Bris et paroisses d'Irancy, Aucep et Champs, de s'attrouper et de faire en aucun temps des chasses, soit avec des bâtons, fusils et autres armes, même le jour de Saint-Hubert, à peine de 500 livres d'amende, de prison et de punition corporelle.

La chasse de Saint-Hubert reçut-elle cette fois le dernier coup ? Il est permis d'en douter, car quelques années après, en 1745, le grand maître des Eaux et Forêts, M. de la Faluère, écrit à M. Thomas, procureur de la maîtrise, lui demandant des renseignements sur l'exécution de l'ordonnance du roi pour empêcher les cours des chasses à bâtons dans les vignes et plaines des environs d'Auxerre. Il le rend responsable de la non punition des contraventions commises.

Il est donc probable que la chasse avec bâtons dura encore longtemps, du moins sur le territoire d'Auxerre, les territoires voisins se défendant de plus en plus contre les envahisseurs. Toutefois, le territoire de Saint-Bris, objectif favori des chasseurs, fut encore parcouru de temps en temps. En 1767, une information est ouverte contre les quidams déguisés en masques qui ont chassé sur le finage de Saint-Bris et menacé de leurs fusils diverses personnes (1). Les délinquants se contentaient de prendre quelque précaution pour ne pas être reconnus.

On voit dans tous ces procès que les habitants d'Auxerre n'étaient pas les seuls qui se livraient au plaisir de la chasse de Saint-Hubert ; tous les villages voisins se joignaient à eux ou chassaient isolément. Les habitants de Chablis pratiquaient cette chasse comme ceux d'Auxerre, et, à l'instar de ces derniers, se jetaient aussi sur les territoires voisins. Les archives de l'Yonne contiennent des pièces de procédure contre les sieurs Chauvelot et autres, de Chablis, au nombre de 60 environ, qui ont chassé sur la terre de Courgis, le 3 novembre 1738, et ont jeté des pierres à M. Deschamps, fils du seigneur de Courgis, et à sa compagnie qui voulaient s'opposer à la chasse (2).

(1) Archives de l'Yonne G. 1.611.
(2) B. 154.

Il faut admettre que la plupart des villages des environs d'Auxerre et de Chablis suivaient l'exemple de ces deux villes. Il est logique, en effet, que si des étrangers envahissaient leurs champs et leurs vignes, ils devaient avoir au moins le droit de partager ce privilège.

*
* *

Les historiens de l'Auxerrois ont tous parlé succinctement de la chasse de Saint-Hubert, surtout à cause des nombreux et retentissants procès qu'elle suscita. Aucun d'eux n'en a fait une description suffisante, sans doute parce que ce genre de chasse, presque incompréhensible de nos jours, déroutait leur imagination. Lebeuf lui-même, qui l'a décrite dans le *Mercure de France* (1), n'en donne qu'une idée très incomplète. Il est en cela fort excusable, car il n'assista jamais à cette chasse, sa qualité d'ecclésiastique lui interdisant ce divertissement.

Sa relation renferme d'ailleurs plusieurs contradictions. Après avoir dit que peu de gibier échappait, il ajoute que les vignes sont favorables à la fuite des lièvres. Nous le croyons aisément, car si tout le gibier eût pu être détruit, la chasse eût été maigre l'année suivante. Plus loin, il dit qu'on prend lièvres et lapins à la main, et ensuite qu'il est défendu de se servir d'autres armes qu'un bâton qu'on lance fort adroitement sur le gibier que l'on veut avoir.

MM. Challe et Quantin, les continuateurs de Lebeuf, se contentent de dire que c'était un genre de chasse dans lequel « la haie serrée des chasseurs suppléait au défaut des armes ».

Un autre narrateur qui écrivit en 1680 dans le *Mercure galant,* donne sur cette chasse quelques détails qui complètent ceux donnés par Lebeuf. A l'aide de ces deux écrits et un peu par l'étude des chasses d'autrefois, nous avons pu reconstituer avec assez de précision cette chasse de Saint-Hubert qui fut pendant six siècles le divertissement favori des Auxerrois.

Le jour de Saint-Hubert n'était pas le seul qui fût réservé à cette chasse extraordinaire ; on y employait régulièrement l'après-midi des dimanches et fêtes, depuis la fin des vendanges jusqu'à la Saint-Martin. Mais la chasse de Saint-Hubert,

(1) Lettre de M. de la R. *Mercure de France,* 12 novembre 1724.

dit Lebeuf, était la plus belle parce qu'elle était la plus nombreuse.

On s'y préparait longtemps à l'avance. La chasse se faisait par compagnies, ayant chacune sa couleur distinctive, c'est-à-dire que tous les chasseurs d'une même compagnie avaient un costume spécial, orné de rubans d'une teinte uniforme et chacun d'eux était armé d'un bâton peint de la même couleur.

Il n'y a personne qui n'y prenne part, dit le correspondant du *Mercure galant,* et depuis les plus simples habitants jusqu'aux plus considérables, chacun selon son génie ou son pouvoir se prépare à faire les choses agréablement, longtemps avant que ce jour n'arrive.

Le même correspondant nous apprend qu'en 1680 le nombre des chasseurs dépassait 1.800 et qu'il a compté plus de 200 compagnies. Chacune d'elles était donc composée d'une dizaine d'hommes formant un petit clan du même quartier ou de la même paroisse.

Toutes ces compagnies devant s'offrir en spectacle le soir, il est certain qu'elles cherchaient à se costumer le plus brillamment possible. Quelques-unes étaient à cheval, mais c'était uniquement pour la parade, pour le défilé du soir, car les cavaliers étaient moins heureux que les piétons dans la capture du gibier.

Le grand jour arrivé, il y avait du bruit et du mouvement dans tous les quartiers de la ville. On assistait à la messe de Saint-Hubert, dite de bon matin, et on sortait en rang jusqu'au bout du faubourg. Là, on prenait ses dispositions pour la chasse. Plusieurs compagnies se réunissaient pour opérer de concert sur une grande étendue. Alors on mettait en pratique les demi-cercles, les rabattements, tels d'ailleurs qu'on les pratique aujourd'hui dans les battues ; de façon que si une pièce de gibier était manquée d'un côté, elle devait fatalement se heurter à l'autre côté. Tout lièvre qui partait recevait immédiatement une grêle de lourds bâtons lancés par des mains exercées, et s'il n'était assommé sur le coup, il était du moins blessé de façon à rester entre les mains des chasseurs.

Un bâton ! parlons un peu de cette arme. Triste engeance, dira-t-on, projectile peu dangereux, qui devait manquer souvent le but et bon tout au plus à abattre des pommes ou des noix. Les chasseurs d'aujourd'hui, avec leur *choke bored* ou leur *hammerless*, souriraient de pitié s'ils voyaient chasser de la sorte. Ils auraient tort. Le bâton est une arme redou-

table entre les mains de qui sait le manier et les Auxerrois devaient s'exercer souvent à le lancer. C'était d'ailleurs la seule arme que possédait le paysan. Nous croyons qu'il est plus ancien que l'arc, comme arme de chasse, surtout plus pratique et qu'il fut de tout temps employé préférablement à ce dernier.

Les Arabes chassent encore avec un bâton et ceux qui ont parcouru notre colonie africaine ont pu voir quelquefois un berger arabe abattre, avec sa matraque, une perdrix au vol et la vendre ensuite au chasseur maladroit qui venait de la manquer des deux coups de son Lefaucheux.

Lebeuf dit qu'on prenait beaucoup de lièvres et de perdrix à la main. Cela peut être vrai pour les lièvres et pour quelques perdrix seulement ; ce volatile, lorsqu'il est fatigué, préfère se laisser prendre par les chiens plutôt que de se relever encore une fois. Mais les chasseurs savent bien qu'à cette époque de l'année, les perdrix peuvent fournir, d'une seule traite, un vol de plus d'un kilomètre et se mettre ainsi hors de la ligne des chasseurs, si nombreux qu'ils soient. Il fallait donc les abattre au vol, d'un coup de bâton lancé en l'air.

Mais là ne se bornait pas l'adresse des chasseurs. Il ne suffisait pas d'abattre un lièvre, il fallait être assez agile pour s'en emparer ; et le chasseur qui l'avait abattu voyait, non sans dépit, un de ses camarades mettre la main dessus ; et celui-là même n'était pas toujours certain de l'emporter chez lui ; il fallait qu'il fût assez habile pour le lever au-dessus de sa tête et crier sans hésiter, ni bégayer : « à l'autre, à « l'autre, celui-là est bien levé » ; sinon le lièvre appartenait au premier qui pouvait le lui arracher et proférer les paroles réglementaires. Si plusieurs chasseurs survenaient, ils fondaient sur le pauvre quadrupède et en faisaient sans miséricorde une vraie capilotade : les uns le tirant par la tête, les autres par la peau ou par les pattes, la pauvre bête était mise en 10 ou 15 morceaux fumants. Cela s'appelait *un déchiris.*

Si, pour s'emparer d'un lièvre, un chasseur se laissait tomber dessus, immédiatement dix autres survenaient qui se roulaient sur lui jusqu'à ce qu'il eût lâché sa proie. Bien peu de chasseurs devaient sortir de la lutte avec leurs habits sains et saufs, et quels dégâts lorsqu'une vigne était le théâtre de pareilles mêlées ! Ce sont là, dit Lebeuf, des choses au-dessous des honnêtes gens.

On peut aisément se figurer la quantité de querelles, de

pugilats, de duels au bâton, qui surgissaient à la suite de ces mêlées. Aussi, pendant longtemps, plusieurs membres du clergé suivirent la chasse pour pacifier les querelles et trancher les différends.

Beaucoup d'étrangers assistaient à cette chasse en spectateurs et bien des grandes dames se faisaient conduire dans les champs en carrosse ou en chaise.

Ce devait être, en effet, un curieux spectacle que celui de ces bandes interminables, costumées de cinquante façons, aux couleurs brillantes, criant, se bousculant quelquefois, se disputant souvent. Pièces de gibier manquées, bâtons tombant sur le dos d'un chien ou sur celui d'un chasseur, cris, invectives, quolibets, rires. Ah ! les joyeuses journées ! et combien les plus belles parties de chasse de notre époque pâlissent à côté des étourdissantes équipées des Auxerrois !

Lorsqu'un climat avait été tenu, on se portait en avant pour recommencer la même manœuvre un peu plus loin. On arrivait ainsi vers midi sur les territoires voisins. Jussy et Gy-l'Evêque et mêmes Coulanges-la-Vineuse, étaient souvent envahis par la horde auxerroise. Alors chaque compagnie plantait en terre ses bâtons et le déjeûner commençait. Il arrivait quelquefois qu'un lièvre affolé se jetait dans les convives ; il se faisait alors un brouhaha indescriptible et pour courir après on bousculait pâtés et barils de vin.

Ensuite on se rabattait sur d'autres climats pour se diriger sur Auxerre. L'endroit le plus divertissant était le vallon de Vaux. Là, le terrain en pente très raide était cause de beaucoup de dégringolades, agrémentées des rires et des plaisanteries de toute la bande.

Souvent un lièvre échappé au bâton des chasseurs se jetait dans les jambes des curieux qui suivaient la chasse et était pris par eux.

Mais la partie la plus intéressante de la journée, celle qui constituait un véritable spectacle, c'était le retour. Toutes les Compagnies, quel que fût leur itinéraire, aussi bien celles qui se dirigeaient sur Escamps et Villefargeau que celles qui avaient pour objectif Vaux ou Gy-l'Evêque, devaient se réunir le soir à l'extrémité du faubourg de Coulanges, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le champ de manœuvre. Là on faisait halte pour réparer le désordre causé aux habits par les ronces et les épines et surtout par les chutes et les bousculades. Chacun se nettoyait et s'attifait de son mieux, car

on allait défiler devant la population tout entière venue au devant des chasseurs.

La route de Coulanges, depuis la porte Chantepinot jusqu'au bout du faubourg, était bordée de peuple de chaque côté. Toute la ville était là, ainsi qu'un grand nombre d'étrangers venus exprès des environs et des villes voisines.

Chaque compagnie prenait rang dans le cortège, et presque toutes étaient précédées d'un ou de plusieurs musiciens, soit violons et musettes, soit tambours et trompettes. Ces instruments si divers, jouant tous en même temps, devaient produire une véritable cacophonie. Deux mille chasseurs défilaient ainsi, portant triomphalement au bout de leur bâton enrubanné le gibier qu'ils avaient tué.

Le correspondant du *Mercure galant,* qui signe Le Muet (1), nous donne le récit d'une fête qui eut lieu en l'année 1680 et l'éclat donné à une Compagnie de chasseurs, sans doute celle dont il faisait partie.

Ici, nous cédons la parole à ce chroniqueur :

« Dans le temps que l'on faisoit halte cette année, comme « l'on a de coutume, douze demoiselles des plus belles et des « plus aimables de la ville, montèrent à cheval, en habit de « chasseresses et ayant joint une Compagnie de douze jeu- « nes chasseurs, avec un dard à la main, elles se mirent dans « leur même rang. Vous jugez bien que, quelque considéra- « bles que fussent les préparatifs qu'ils avoient faits, ce fut « pour leur troupe un brillant surcroît de magnificence. Voici « comment cette compagnie se distingua parmi près de 300 « autres, toutes fort lestes : Après qu'on en eût vu passer « environ 200, on aperçut six trompettes à cheval, vêtus d'un « taffetas gris de lin (c'était la couleur de la compagnie), avec « six tambours, six fifres et six hautbois, dont le concert suc- « cédoit agréablement aux fanfares de trompettes ; trente « pas derrière étoient nos 24 aimables chasseurs de l'un et « l'autre sexe, marchant deux à deux, montés sur de très

(1) La famille Lemuet paraît avoir été une des plus notables de la ville. Chardon, dans son *Histoire d'Auxerre*, cite un Lemuet qui fut élu aux Etats de Bourgogne, en 1709. Le vieux plan d'Auxerre, paru dans le *Bulletin de la Société des sciences* de 1903, indique une maison Lemuet située rue Paul-Bert, là où fut longtemps la Caisse d'épargne. M. Demay, dans son commentaire de ce vieux plan, dit que les Lemuet étaient seigneurs de Bellombre et d'Escolives.



« beaux chevaux et tous garnis de rubans gris de lin. Ils « s'étoient rangez à droite et à gauche d'un char tiré par « quatre petits chevaux blancs enharnachez de rubans aussi « gris de lin et ornez d'un nombre presque infini de nœuds de « même couleur Deux mores vêtus de blanc avoient soin de « conduire ces chevaux. Le char étoit une manière de piédes- « tal à cinq façades, sur lequel on avoit élevé un trophée des « dards de ces belles chasseresses et des massues des chas- « seurs, toutes différemment peintes. Un petit amour, couché « nonchalamment au pied du trophée, sembloit y avoir joint « son carquois et ses flèches, pour se donner tout entier au « plaisir de garnir de rubans une perdrix qu'il avoit entre « les mains. Au bas du trophée étoit le gibier que les chas- « seurs avoient pris. On le voyoit attaché avec quantité de « rubans. L'amour étoit peint de la même sorte dans une des « façades à côté, sans arc ni carquois et ayant une per- « drix entre les mains. Ces vers étoient au-dessous :

« Je ne pourrois porter que d'inutiles armes ;
« Mon arc, mes flèches, mon carquois,
« Ne peuvent causer à la fois
« En tant de jeunes cœurs de si fortes alarmes
« Que ces belles font par leurs charmes.

« Dans la façade suivante, on voyait ce même amour qui « regardoit deux colombes qu'un chasseur venoit de percer « d'un même trait.

(quatrain au bas)

« Dans la troisième paroissoit ce petit dieu et un chien « courant qui s'élançoit sur un lièvre.

(vers au dessous)

« 24 violons fermoient la marche. On alla dans cet ordre « jusqu'à une maison où les dames descendirent. Les jeunes « chasseurs qui avoient été avertis de leur dessein y avoient « fait préparer tout ce qui étoit nécessaire pour les recevoir. « Bal dans une salle tendue d'une très belle tapisserie, huit « lustres et un très grand nombre de bras dorés l'éclairoient. « La dance dura fort longtemps et ce divertissement fut ter- « miné par une très belle collation que servirent douze jeunes « garçons en habits blancs, bordez partout d'un galon gris de « lin Ce fut une profusion surprenante de confitures sèches « et liquides, avec des liqueurs de toute sorte. Un bassin en- « tr'autres fut trouvé fort singulier. On y découvroit un lièvre

« à l'abri d'un oranger presque tout blanc de ses fleurs qui « répandoient une douce odeur dans toute la salle. Le gazon « d'où sembloit sortir le pied étoit couvert d'une mousse de « soye, sous laquelle on apercevoit un autre lièvre à moitié « caché. Tout étoit si bien imité sur le naturel que quelques « dames furent étonnées d'abord de ce que ces animaux ne « fuyoient pas au bruit qu'on faisoit. Il fut question de les « ouvrir et en les ouvrant on trouva deux très excellens pas- « tez. On s'attachoit encore à les regarder, lorsque le petit « amour qu'on avoit vu dans le char parut au bout de la ta- « ble. Il étoit vestu d'un taffetas couleur chair qu'on auroit « cru collé sur son corps et n'avoit ni carquois, ni arc. Après « qu'il eut jeté ses regards sur toutes les dames, il prit ainsi « la parole :

« Belles qui parmy vous me menez triomphant
« Et qui, par votre appuy, soutenez mon empire,
« Faites que sous mes lois tendrement on soupire.
« Quittez votre flerté. Je suis un tendre enfant
« Qui n'aime rien tant qu'à voir rire.

« Les traits dont je me sers je les prends de vos yeux ;
« On m'en a fait de justes plaintes.
« Ces traits sont des plus dangereux ;
« Et si vous négligez d'en guérir les atteintes,
« Ils feront bien des malheureux.

(Trois autres couplets suivent, mais nous en ferons grâce au lecteur; les deux premiers suffisent à démontrer que l'auteur devait être meilleur chasseur que poète).

« Il semble que les dames ayent entré véritablement dans « les sentimens de cet amour ; car depuis on n'a entendu par- « ler que de propositions de mariage agréablement reçues.

« Enfin, la nuit s'avançant, il fallut se séparer. Ce ne fut « pas sans que les chasseurs eussent fait d'amples remercie- « mens aux aimables chasseresses de l'éclat qu'elles avoient « bien voulu donner à leur compagnie ».

Le Muet.

(*Mercure galant.* — Novembre 1680)

Comme on le voit, nos ancêtres ne s'ennuyaient pas toujours ; s'ils avaient de mauvais jours ils savaient s'en procurer de bons et la bourgeoisie auxerroise d'il y a trois cents ans savait se divertir galamment et donner à ses fêtes un éclat qui égalait ce qu'on peut faire de mieux aujourd'hui.

Quant à la chasse même, elle suggère quelques réflexions :

Sous l'ancien régime — régime de tyrannie et d'oppression (air connu) — les vignes appartenaient en majeure partie à la bourgeoisie, et le peuple pouvait les *fouler* — selon l'expression du cru — à son aise. Sous le régime actuel — régime de liberté et de tolérance (même air) — les vignes appartiennent aux vignerons et si ceux-ci s'arment parfois d'un bâton, ce n'est pas pour tuer un lièvre, mais pour chasser les chasseurs qui osent pénétrer dans leurs héritages.

De plus, il faut admirer la parfaite union, le véritable esprit de fraternité qui régnaient entre toutes les classes de la société dans ce divertissement, depuis les plus simples jusqu'aux plus considérables, dit la chronique. Cet accord dura plusieurs siècles ; de nos jours, il ne durerait pas deux années.

A l'heure où la question de la chasse est souvent à l'ordre du jour, il nous a paru intéressant de faire revivre les joyeuses parties de chasse des Auxerrois ; ne serait-ce que pour encourager les disciples de Saint-Hubert, ceux qui parcourent nos coteaux et pour qui nous écrivons ces lignes, à honorer comme autrefois la fête de leur grand patron et à continuer le salutaire exercice de la chasse, la joie de leurs ancêtres, véritable palladium du corps et même de l'âme, si l'on en croit Phébus qui écrivait avec la foi naïve de son temps : « Veneurs ne « peuvent commettre aucun des sept péchiez mortels ; croy-je « bien qu'ilz entreront en paradis, non pas au milieu, mès au « moins seront-ilz logiez es fors bours ».

NOTES & DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE TOUCY

(Suite) (1)

Par M. Antonin LESIRE.

DEUXIEME PARTIE

La féodalité s'était constituée en usurpant, d'une part, les droits du prince, et en supprimant, de l'autre, les libertés des citoyens. Si fortement qu'elle fût organisée, elle devait donc tôt ou tard succomber sous les efforts de ces deux ennemis naturels, également intéressés à sa ruine.

Nous avons atteint le point culminant de ce régime : avant sa faillite que tout annonce prochaine, nous croyons nécessaire d'ajouter aux aperçus que nous avons, çà et là, semés sur notre route, quelques données nécessaires sur une organisation qui survivra longtemps encore à sa chute par la force de l'habitude et de la tradition, et dont certains rouages fonctionneront jusqu'à la Révolution.

Lorsque l'on étudie une société depuis longtemps disparue, il importe de posséder une notion aussi exacte que possible de ses conditions d'existence, de ses mœurs, de ses besoins, de ses aspirations, afin de se bien rendre compte des causes qui présidèrent à son évolution.

Nous allons résumer le tout aussi succinctement que possible, car en tout il convient de se borner.

(1) Voir Bulletin du 2me semestre 1907.

Organisation administrative.

« A partir du XIIIe siècle, écrit M. Quantin, le développement de la puissance royale amena la création d'institutions générales qui devaient absorber la puissance royale.

La première création fut celle des grands bailliages. Celui de Sens remonte à Pilippe-Auguste : sa juridiction s'étendait fort loin ; le bailli de Sens, comme bailli royal, venait à Auxerre pour y tenir ses assises. Cependant cette dernière ville, après sa réunion à la couronne en 1371, devint à son tour le siège d'un bailliage, dont le ressort s'étendait jusqu'à la Loire et dont les appels étaient portés directement à Paris.

Charles V créa les élections — étendue de pays sur laquelle les élus exerçaient leur juridiction — bureaux des finances chargés du recouvrement des impôts mis sur les paroisses pour subvenir aux dépenses de guerre.

Ce fut la première mesure administrative générale appliquée par l'autorité royale sur les vassaux des seigneurs : on établit alors dans les limites de notre département actuel les élections d'Auxerre, de Sens, de Tonnerre et, non loin de nous, celle de Gien.

Sous Louis XIII, en 1635, on institua les généralités, sorte de division financière comprenant la juridiction d'un bureau de trésoriers de France... »

La baronnie de Toucy, à quelques exceptions près, ressortit à la généralité d'Orléans et à l'élection de Gien.

Cependant il convient d'établir ici une distinction : le territoire de Toucy était divisé entre l'évêque d'Auxerre et le seigneur laïque par la rivière d'Ouanne ; le baron avait, ainsi que nous l'avons expliqué déjà, tout ce qui s'étendait au midi, c'est-à-dire la rive gauche, comprise dans le ressort de la coutume de Lorris-Montargis, et l'évêque la rive droite, comprenant la ville qui restait soumise à la coutume d'Auxerre.

Ainsi à Toucy siégeaient deux baillis et l'évêque et le baron y entretenaient leurs officiers respectifs.

Impots fonciers et personnels.

Le *cens* est l'impôt le plus général.

Il représente le droit payé sur la terre par le tenancier roturier au seigneur.

C'est la marque de la concession originelle et aussi un reste de l'ancien impôt public, usurpé par les seigneurs au commencement de la féodalité.

Le cens se retrouve dans tous les accords relatifs aux héritages : il a persisté jusqu'à la Révolution, qui le détruisit comme un signe féodal.

Après le cens vient la *tierce* ou *champart,* payé en nature au seigneur par le possesseur des terres ; ce droit variait du dixième au douzième.

La *taille,* — ainsi nommée parce que, dans l'origine, les sergents ou collecteurs se servaient d'une taille pour marquer les sommes par eux reçues, — est l'impôt universellement payé au seigneur par chaque habitant tenant feu et lieu dans une ville ou dans un village. La taille variait selon la fortune des individus. Les chartes en fixent le chiffre et font cesser l'arbitraire qui régnait auparavant en cette matière ; le maximum est, en général, de 20 sous pour le plus riche, et se compose d'une somme convenue une fois pour toutes. Les habitants élisent toujours quelques-uns d'entre eux pour en répartir l'imposition. Une charte de 1211 entre le chapitre d'Auxerre et les habitants de Merry-Vaux et d'Egleny, au sujet du règlement de la taille, présente un intérêt particulier.

Le roi, devant qui l'affaire avait été portée, déclare que les habitants ont reconnu au chapitre le droit existant auparavant d'imposer sur eux une taille pour le pape, pour le roi, et pour la défense de la seigneurie. De plus, le chapitre pourrait établir une taille pour l'acquisition d'une terre quelconque aux conditions suivantes : s'il s'agit d'une dépense de cent livres ou plus, le doyen choisira 4 chanoines qui jureront de dresser le rôle de la taille fidèlement, et de ne pas exiger des habitants plus que la somme à payer ; dans le cas où le prix de l'acquisition n'atteindrait pas 100 livres, le chapitre ne pourrait établir de taille sur les habitants.

Outre la taille en argent, il y avait aussi, en certains lieux, une taille en froment.

La *dîme* ou impôt du dixième sur les récoltes des champs de toute nature, s'exerçait aussi sur les produits des animaux. C'était une charge ecclésiastique, destinée à l'entretien du curé, aux frais du culte, et au soutien des pauvres gens. Les capitulaires de Charlemagne contiennent au sujet des dimes des prescriptions formelles. Mais les troubles sociaux des x[e] et xi[e] siècles détournèrent peu à peu l'impôt des dîmes de



sa destination primitive. Les seigneurs féodaux s'emparèrent des dimes sous prétexte de droit de garde.

Les églises elles-mêmes aliénèrent ces impôts fructueux et les inféodèrent.

On voit souvent au XIIe et au XIIIe siècles des traces de ces usurpations que le temps consacra.

Cependant, les possesseurs laïques des dimes ne jouissent pas toujours sans scrupule de cette propriété et ils en font la restitution au clergé ou la lui revendent.

La dîme ne se payait presque jamais au dixième, quoique son nom l'indique : il en est ainsi, du moins au XIIIe siècle ou nous la voyons réduite au 15e, parfois même au 20e.

La *gabelle* est un impôt sur le sel qui donna lieu aux plus grands abus et qui fut établi pour payer la rançon du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers.

CHARGES FÉODALES.

Le seigneur féodal avait, envers ses vassaux, des obligations découlant de sa puissance et de son autorité ; mais ce n'était pas, il s'en faut, par un pur dévouement.

La chevalerie, qui représentait le côté le plus élevé de la féodalité, n'inspirait pas seule les actes de protection des seigneurs. Ils se faisaient payer leurs services par diverses redevances dont voici les principales :

Aide. — Un droit féodal important, mais qui ne s'exerçait que rarement.

Le seigneur féodal y avait recours dans quatre cas : à son avénement, au mariage de sa fille, s'il tombait en captivité, enfin s'il partait pour la croisade.

Afin qu'il les protégeât contre toute agression, ses vassaux lui payaient le droit de garde ou *salvamentum.*

Les églises elles-mêmes s'étaient, depuis longtemps, mises sous la garde des seigneurs féodaux lesquels, souvent, en tiraient de gros profits.

Amortissement. — La taxe d'amortissement consistait en une indemnité en argent que devait au roi ou au seigneur suzerain toute maison religieuse qui recevait un domaine en don ou qui achetait quelque héritage, afin de se voir confirmée dans sa propriété.

Les seigneurs trouvèrent là une source féconde de produits et, au XIIIe siècle, ils y puisaient déjà fréquemment.

Certaines redevances découlent des droits féodaux. Ainsi :

La *marescalcia,* consistant au profit du seigneur en une prestation d'avoine, de foin et de literie pour les chevaux.

La *chevauchée*, consistant en une redevance du même genre et aussi dans l'obligation pour le vassal d'accompagner son seigneur à cheval dans certaines circonstances. Celui-ci avait aussi le droit de requérir les charrettes de transport et le droit de gîte dans le village.

Le droit de gîte, à l'origine, appartenait exclusivement aux rois ; mais, dans le moyen âge, tout petit seigneur s'arrogea les droits des souverains et ils s'indemnisaient ainsi aux dépens de leurs vassaux de leurs frais de voyage, de passage et de séjour ; il y eut jusqu'au droit de *gîte aux chiens* que payaient également les vassaux pour se dispenser de nourrir les chiens du seigneur.

Ce droit devint tellement onéreux qu'au XII[e] siècle, les abbés de Saint-Germain rachetèrent les droits de gîte que s'étaient attribués une foule de seigneurs sur les domaines de l'abbaye et qu'ils durent, afin d'en affranchir leur seule terre de Diges, payer 40 marcs d'argent.

Indépendamment de la taille fixe et convenue que percevait le seigneur, après l'affranchissement, il conserva souvent encore des prestations en nature, des journées de travail pour corvées, le droit de gîte, le droit de crédit, une taxe sur les maisons, le droit exclusif de chasse et de pêche, le droit de justice pour son bailli — fonctionnaire qui, dans un ressort déterminé, rendait en son nom la justice, — enfin, les amendes, le droit de *four banal,* le droit de *boucherie* ou de langue ,etc. etc...

Le droit de four banal ou de *Tourteaux* permettait au seigneur, ecclésiastique ou laïque, de contraindre les gens demeurant sur sa seigneurie à faire moudre le grain à son moulin, ou à faire cuire le pain ou leur pâtisserie à son four et d'empêcher qu'ils ne les donnâssent à moudre ou à cuire ailleurs.

Le droit de *boucherie* consistait dans les langues de toutes bêtes *aumailles,* — bêtes à cornes, — tuées dans la ville et se partageaient, à Toucy du moins, entre l'évêque et le baron.

Ces droits de four banal et de boucherie avaient à peu près disparu au XVIII[e] siècle.

Aucun document ne nous permet de préciser l'époque de l'établissement des divers moulins à Toucy et dans sa ban-

lieue ; il nous faut, afin de jeter quelque lumière sur cette question, entrer dans quelques considérations générales.

Nombreux autrefois dans les environs de Toucy, les moulins à vent dont nous devons aux croisés, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'introduction en France, ont pour la plupart disparu et sevré nos horizons d'un pittoresque qui ne manquait pas de charmes.

Les rares spécimens que la vue rencontre encore de loin en loin sur nos coteaux ne fonctionnent plus ; ils semblent ne survivre qu'à l'état de curiosité archéologique.

L'article 101 de la coutume d'Orléans portait :

« Le moulin à vent ne peut-être banal ny sous prétexte
« de ce, les meuniers empescher de chasser... »

Chasser, était le mot usité pour désigner le fait du meunier venant quérir chez les propriétaires le grain à moudre.

Les banalités disparurent d'ailleurs avec tout ce qui restait du régime féodal dans la nuit du 4 août 1789. La Constitution de 1791, qui consacra l'absolue liberté de l'industrie et du travail, condamna irrévocablement le principe d'où elles émanaient.

Quant aux moulins à eau, ils existaient dès les temps mérovingiens : mais il ne s'agissait alors que de moulins modestes, flottant comme des bâteaux-lavoirs sur le cours même des rivières. En exécutant des curages sur divers points de l'Ouanne, notamment après du Pont Capureau et du Pont des Vernes, on a découvert des poutres et des planches de bois, telles qu'on en voit encore sous la roue de nos moulins modernes.

L'un et l'autre endroit durent donc être le siège d'un de ces moulins depuis longtemps disparus.

Nous proposons, après avoir combiné ces données avec les indications de l'*Inventaire et Bref Etat* des titres et papiers des Terre et Marquisat de Toucy, d'identifier le premier de ces moulins — celui du Pont Capureau, — avec le moulin désigné sous le nom de Moulin de Montélimard dans un bail à rente fait devant Lacroix, notaire seigneurial de Toucy, le 27 décembre 1520 (1) par Aymar de Prie, seigneur-baron de Toucy, d'une pièce de terre de deux arpents, voisine de ce pont.

Quant au second, — celui du Pont des Vernes, — nous renonçons, à défaut de présomptions sérieuses, à établir son identité.

(1) Inventaire et Bref état, pièce n° 36.

Un état des revenus de l'évêché d'Auxerre, dressé vers 1290, mentionne l'existence d'un *Molendinum,* autrement dit Moulin, rapportant 100 sols : ne serait-ce pas, si l'on tient compte de l'altération possible du mot, le moulin de Montélimard dont nous venons de parler?...

Toucy posséda ensuite deux moulins : le moulin Liboureau et celui de la Poterne qui, sans doute, en remplacèrent d'autres.

L'usage des moulins à eau tels qu'ils se font encore aujourd'hui parait remonter au XIVe ou XVe siècles

On détourna le cours des rivières au moyen de canaux de dérivations ou *biefs,* et l'on éleva ainsi le niveau des eaux, lesquelles, retenues par un barrage muni de vannes, ménageaient des chutes capables d'imprimer à la roue une grande force motrice.

Les eaux ainsi détournées retournaient ensuite à leurs cours naturel et alimentaient d'autres biefs.

Les travaux occasionnés par ces dérivations modifièrent en maints endroits le lit primitif des petits cours d'eau. Il suffit, pour en acquérir la certitude, de parcourir notre vallée aux abords même de Toucy et d'explorer sur place certaines ondulations du sol que la culture et le temps n'ont point encore effacées.

L'origine des deux moulins « Libourneau » et de la « Poterne », apparemment contemporains, ne doit donc pas s'écarter sensiblement de l'époque que nous venons d'indiquer (XIV et XVe siècles).

En effet, l'*Inventaire et Bref Etat* prélaté mentionne entre autres titres (sous le n° 10) une sentence du bailliage d'Auxerre, rendue le 5 janvier 1560, à l'occasion de la saisie réelle du moulin de la Poterne entre Aymar de Prie, troisième du nom, et une demoiselle Lyonnet (1).

Quant au moulin Liboureau, nous trouvons la première preuve de son existence dans un bail à rente fait devant Bourgot, notaire à Toucy, le 12 août 1522 par le seigneur Aymar de Prie, deuxième du nom, à Jean Gaudry et à Etiennette Billebaut, sa femme (2).

C'est donc à tort, selon nous, que la tradition attribua tour à tour au moulin Liboureau le nom de « Moulin de la Ville » ou de l' « Evêque », ce qui se concilie difficilement avec les don-

(1) Inventaire et Bref état, pièces nos 7, 8, 9 et 11.
(2) — — 45 et 46.

nées qui précèdent, à moins qu'elle n'ait conservé ce nom, ainsi détourné de sa destination primitive, au *Molendinum* cité par l'état des revenus de l'évêché (1).

Dans ce cas, ce *Molendinum,* ainsi que nous l'avons insinué plus haut, aurait pu, à l'instar des premiers moulins hydrauliques, se trouver sur le cours même de la rivière, dans le voisinage des moulins jumeaux que nous voyons encore dans l'île de M. Le Curieux, île et moulins que les titres et papiers de famille de ce dernier désignent invariablement sous le nom de « Ile et moulins Liboureau ».

D'où il suit qu'au commencement du XVI[e] siècle, l'évêque n'en était pas propriétaire et que, s'il en eut jamais la jouissance, cela ne se peut expliquer que par des conventions particulières, intervenues par la suite entre le seigneur laïque et lui.

Mais pour conclure, que vaut et sur quoi repose la tradition dans ce cas spécial ? Nous ne nous attarderons pas davantage à le rechercher (1).

Quant au seigneur laïque, dont le dernier bail précité authentifie le droit de propriété et auquel appartenait la presque totalité du territoire s'étendant sur la rive gauche de la rivière, il possédait en outre le moulin de la Poterne (scierie Huet) nom qu'il conserva jusqu'au commencement du siècle dernier et que justifiait l'existence de la poterne voisine.

C'est le dernier propriétaire des terre et marquisat de Toucy, — le comte de Castries — qui l'aliéna en 1866 au profit de MM. Simonnet et Davril, vendeurs de M. Huet.

Nous ignorons la situation occupée avant le XVII[e] siècle dans la ville de Toucy et ses annexes par les fours banaux de l'évêque et du seigneur laïque. Une chronique les porte au nombre de dix, en ajoutant que la ville était indivise entre eux pour le hallage et le minage. Dans tous les cas, l'état des revenus de l'évêché d'Auxerre en 1290 ne parle que de la moitié d'un four acquis par l'évêque Guillaume de Toucy d'un certain Guy Foinet.

Ce que nous savons c'est que, en 1662, l'évêque bâtit sur l'emplacement des anciens fossés et adossa au mur d'enceinte le four banal aujourd'hui exploité par M. Bergery.

(1) Le moulin de l'évêque était en 1523 aux Crançons ; de même en 1789, ainsi qu'il appert de l'état des biens de l'évêque sur la paroisse de Toucy ; aucun titre ou document n'autorise à établir son assiette ailleurs.



L'écusson de l'évêque, sculpté au-dessus de la porte a été mutilé lors de sa récente restauration et un millésime gravé sur le soubassement d'angle sud de l'édifice, millésime qui indiquait la date de sa construction (1662, nous assure-t-on), a disparu vers 1850 sous le remblai de la rue.

L'évêque, ainsi qu'il résulte de l'état précité des revenus de l'évêché, avait aussi son colombier. Il dépendait de la maison de son trésorier ou intendant (probablement le petit Chastel), à moins que ce ne soit la ferme du « Colombier » qui en aurait conservé le nom.

De son côté, le seigneur laïque possédait aussi le sien; nous en constatons l'existence dans la désignation du château (vente Law d'Issoncourt).

Hugues de Perratières, en modernisant son château et ses dépendances, l'installa dans la tour qu'il fit construire à l'extrémité de sa nouvelle basse-cour, sur le bord du bief de son moulin de la Poterne.

Cette tour existe encore.

Toutefois aucun de ces colombiers ne semble avoir causé les dommages dont se plaignirent tant de communautés, car les cahiers rédigés par les habitants de Toucy en vue de la convocation des Etats généraux de 1789 sont muets à cet égard.

L'évêque jouissait, à lui seul, dans son domaine de Toucy d'autres droits particuliers, ceux d'étalonnage, de mesure, de plaçage et d'étalage dans les foires et marchés, et un droit de 8 deniers sur *toute bête au pied rond* qui s'y vendait. Il avait, en outre, un droit de péage singulier sur toutes les bêtes à cornes qui traversaient le pays pour aller au-delà de la Loire ou de l'Yonne. De fortes amendes contre les contrevenants en garantissaient la perception.

Enfin, il avait la dîme de la vingt-cinquième sur les céréales, chanvres et agneaux de Toucy (1).

Dans le doute, nous ne parlerons que pour mémoire du droit que, selon la légende, possédaient certains seigneurs de poser leur jambe nue dans le lit nuptial de leurs vassaux.

Les chartes qui plaisantent rarement, gardent à cet égard un silence prudent.

Nous imiterons leur réserve.

(1) Challe : *Gâtinais.*

Organisation judiciaire.

En principe, la juridiction, sous le régime féodal, a passé au pouvoir souverain : c'est le comte, représentant du roi, qui rend la justice en son nom et les rois deviennent jaloux de ce droit dont ils recueillent les bénéfices, les peines criminelles se traduisant toujours en amendes au profit du trésor.

Au-dessous de la justice royale, il y avait, d'une manière générale, trois degrés de justice : la *Haute,* la *Moyenne* et la *Basse.*

Sous l'empire de la première, le juge du seigneur pouvait connaître, à l'exception des cas royaux — lèse-majesté, vols, fausse monnaie, etc. — de toutes les affaires civiles et criminelles et de toutes les obligations féodales des vassaux.

La moyenne justice connaissait de toutes les affaires civiles et des actions criminelles dont la peine n'excédait pas 75 sous d'amende.

Enfin, dans la basse justice le juge ne pouvait connaître que de droits dus au seigneurs, des actions personnelles au civil jusqu'à 60 sous parisis et des délits dont l'amende ne dépassait pas 10 parisis.

La haute justice conférait tous les droits de basse et de moyenne justice, et, de plus, à ceux qui l'exerçaient, le droit de punir de mort les malfaiteurs. Cependant, au XIII[e] siècle, elle était déjà entamée par l'institution de l'appel au roi des sentences des cours seigneuriales.

La moyenne justice ne différait pas d'une manière sensible de la basse justice. Le moyen-justicier devait avoir pour l'exercer un juge, un procureur fiscal, un procureur d'office, un greffier, un sergent (huissier) et une prison.

Il pouvait nommer des tuteurs et des curateurs pour les mineurs, faire apposer les scellés, procéder aux inventaires, etc., etc... Il fixait les limites entre les voies publiques et les propriétés de ses vassaux. Il avait l'inspection des mesures dans toute l'étendue de la justice. Les appels des moyens justiciers se portaient devant les seigneurs ayant droit de haute justice.

Quant à la basse justice, elle donnait le droit de connaître de la police, des dégâts causés par les animaux, des injures légères et d'autres délits passibles d'une amende de 10 sous parisis, au minimum. Les seigneurs bas-justiciers jugeaient

les procès de leurs vassaux jusqu'à la somme de 60 sous parisis, ainsi que les questions relatives aux cens, rentes et exhibitions de contrats pour raison des héritages situés sur leur territoire ; le bas-justicier pouvait faire arrêter sur ses domaines tous les délinquants et avoir à cet effet sergent et prison ; il fixait les bornes des propriétés entre ses vassaux, de leur consentement ; en un mot il remplissait en quelque sorte l'office de juge de paix exerçant au nom des seigneurs.

En ce qui concerne Toucy, la ville était indivise pour la justice entre le baron et l'évêque. Chacun d'eux y avait son bailli et d'autres officiers de justice.

Les deux baillis y siégeaient pour la ville à tour de rôle, chacun pendant trois ans. Pour le dehors, chacun avait sa juridiction séparée, l'évêque restant toujours suzerain de la baronnie.

A cette situation, la transaction du 20 juillet 1523, intervenue entre l'évêque François de Dinteville et Aymar de Prie, apporta quelques modifications.

Ainsi le baron rendait à l'évêque, ainsi qu'on l'a dit déjà, foi et hommage et son château était *jurable* et *rendable* à la première réquisition du prélat. Plus tard, en 1371, quand Charles V eût réuni le pays auxerrois à la couronne de France, il établit dans la ville d'Auxerre un bailiage royal, dont le bailli de Sens devint titulaire avec le titre de bailli de Sens et d'Auxerre.

Ce dernier réglait le ressort de ce bailliage, qui embrassait non seulement les villes et villages du comté, ses fiefs, arrière-fiefs et tous les lieux qui y étaient enclavés, mais encore tous ceux assis dans le diocèse d'Auxerre et dehors, entre les rivières de Loire, d'Yonne et de Cure et situés plus près de la ville d'Auxerre que de celle de Villeneuve-le-Roy où siégeait à ce moment le bailliage de Sens.

Par là se trouva plus intimement rattachée à Auxerre, au point de vue judiciaire, la baronnie de Toucy qui n'avait pas cessé d'y être unie par les liens de la puissance ecclésiastique.

ETENDUE DE LA BARONNIE DE TOUCY.

De toutes les branches de l'étude du moyen âge, la moins explorée est peut-être la géographie féodale, soit parce qu'elle offre moins d'attraits, soit parce qu'elle présente plus de dif-



ficultés lorsqu'il s'agit de reconstituer un état de choses disparu, auquel de fréquents remaniements apportèrent des variations dont la portée précise nous échappe.

C'est pourquoi, sans nous arrêter à chacune de ces transformations d'un intérêt, en somme, secondaire, nous nous contenterons de donner au lecteur une idée générale de l'étendue et de la consistance de la baronnie de Toucy vers la fin de l'époque féodale, en nous appuyant au besoin sur les dénombrements postérieurs.

Le lecteur pourra tout d'abord se reporter au chapitre où nous avons expliqué son origine.

La baronnie de Toucy et ses annexes, bien que se rapprochant beaucoup des murs de la ville d'Auxerre, relevaient de l'évêque sans aucun lien de vassalité envers le comté.

D'une manière générale, elle engloba, dans les premiers temps, la plus grande partie des cantons actuels de Toucy, Saint-Fargeau, Saint-Amand, Saint-Sauveur et pour le moins une notable portion de celui de Bléneau, c'est-à-dire presque toute la région de Puisaie, enfin, diverses autres dépendances éparses sur d'autres cantons, telles que Bazarnes, Chèvre-en-Varziois, etc., etc...

Selon M. Challe, 90 fiefs relevaient de la baronnie de Toucy.

Nous citerons de préférence ceux avoisinant Toucy dont les noms figurent, pour la plupart, sur les dénombrements de 1585 et 1587.

Bréant, sur le chemin de Dracy aux Basses-Vallées, dans le bois des Lisières, détruit vers 1785-1786 (1).

La *Brosse Nadin,* ferme du XVIIIe siècle, détruite, lieu ignoré.

Les *Châteaux,* château fortifié situé au climat de ce nom, à la pointe sud de la prairie de Champeaux, détruit avant 1780.

La *Faïencerie,* près Maulmont, détruit avant 1780 ; fabrique de faïence, ainsi que son nom l'indique.

Les *Grands Nains* (Graniolum dès 864).

Les *Guerriers,* lieu dit, connu dès 1490.

Les *Gréaudes.*

Le *Moulin de la Perreuse,* souvent inhabité avant sa disparition partielle, antérieure à 1780. Ce qui reste est surtout connu sous le nom de « Maison du Diable ».

(1) Voir le compte-rendu des dépenses du régisseur de Toucy à ces dates.



Les *Plaisirs.*

Salfin, climat entre le Moulin de La Perreuse et Champeaux, détruit avant 1780 (1).

Et d'une manière générale tous les hameaux et masures (modestes logis et manœuvreries) disséminés sur la rive gauche de l'Ouanne. Un certain nombre figurent dans l'*Inventaire et Bref état des titres et papiers des Terre et Marquisat de Toucy.* De ces derniers les uns ont disparu ; les autres ont changé d'état-civil ; les circonstances ou l'usage ont modifié l'état-civil de quelques-uns, exemple, pour ne citer que ceux-là :

Pièce n° 26 La Masure *Bébert* ;
23 La masure du *Mesny* ou champs de la Rivière.
25 La masure au *Car* ou les terres de *Sillery.*
26 La masure *Gauthier* ou champ des Ramées : (peut-être les Gauthiers actuels).
35 La masure *Oodojary*, finage des Albinots (peut-être les Herbineaux).
36 Le moulin de *Montélimard* (voir page..)
40 La masure *Bréau d'Atios* ?...
43 La masure du *Grand Veau* devant Dracy (probablement le Veau actuel).
La masure *Mornard.*
53 La masure *Jaluzot.*
55 La masure *Chatelain.*
58 La masure *Loqueterie.*
60 La masure *Narbonne,* rue de ce nom.
64 La masure *Perrin Gramin.*
66 La masure des *Mulets,* ruelle de ce nom.

La plupart des titres cités remontent à la première moitié du XVIᵉ siècle.

Commune de Dracy.

Dracy — Dracée au IXᵉ siècle, Draciacum en 1148, Draci (1146-1151), Dracy en 1523, — fief relevant du baron de Toucy et en arrière-fief de l'évêque d'Auxerre. Avant 1789, était du diocèse

(1) Le chapitre de Toucy avait sur Salfin, qualifié alors de foulon, une rente perpétuelle de 4 livres 10 sols (titre nouvel devant le notaire seigneurial de Toucy du 2 janvier 1783).



de Sens, de la province de l'Ile-de-France, de l'élection de Joigny et ressortissait au bailliage d'Auxerre.

Ses plus anciens manoirs étaient, à l'époque féodale, le château de la *Bruyère*, auquel nous consacrons un chapitre spécial et celui d'Arthé (Artadum dès le IXe siècle).

Dracy eut aussi son château particulier ; le Genète le sien.

On voit encore dans le bois de Beaurin les fossés et les ruines d'un autre manoir depuis longtemps disparu ; la tradition n'en a conservé aucun souvenir.

Citons entres autres fiefs de la baronnie de Toucy :

La *Cochonnière* ;

Le *Haut Vilmorin* ;

Le *Bas Vilmorin*.

Les *Fouets* (les Fouez en 1587, les Foix en 1779).

Commune de Fontaines.

La terre et seigneurie de ce nom.

Les domaines des *Bontemps*.

Les domaines de *Mainjoint*.

La masure *Pourin*.

Commune de Merry-la-Vallée.

Maulmont (voir la transaction de l'évêque avec le baron).

Maurepas.

Vaux, château-fort détruit vers 1840.

Jeuilly (Julliciacum au Xe siècle).

Juilly, au Buisson Saint-Vezin (Buisson Saint-Vérain).

Commune de Villiers-Saint-Benoît.

La *Bruère* (ne pas confondre avec la Bruyère, commune de Dracy).

Droits particuliers.

Commune de Grandchamp.

La partie la plus rapprochée de Villiers-Saint-Benoît relevait de la baronnie de Toucy ; l'autre mouvait de la châtellenie de Champignelles.

La *Grange au Roi,* ancien moulin fortifié détruit. Relevait en arrière-fief de l'évêque d'Auxerre.

La *Grange aux Chartiers.*

Vauvillon.

Commune de Lavillotte.

La *Haie.*

Commune de Lalande.

Lande en 1170, la lande de Saint-Marceau — ainsi nommée parce que l'église paroissiale était alors au hameau de Saint-Marceau (16e siècle). Avant 1789 ressortissait aux diocèse et bailliage d'Auxerre, à la province de l'Orléanais et à l'élection de Gien ; le fief qui relevait de la baronnie de Toucy en 1585 eut le titre de marquisat dans le courant du XVIIIe siècle.

Les *Fourneaux* (1403), hameau aujourd'hui détruit.

Les *Rameaux.*

La *Masure Boulat* (1).

Commune de Moulins-sur-Ouanne.

Moulins. — Molinie (5e siècle), Molendinœ (9e siècle), Molini, Molins en 1523, Mollains en 1671, Moulins-Pont-Marquis en 1789. Etait au Ve siècle du pagus d'Auxerre et, avant 1789, des diocèse et bailliage du même nom, province de l'Orléanais, élection de Gien.

Pont-Marquis.

Commune de Diges.

Sauilly — Sidiliacus en 863, Salium au 9e siècle, Soollicium en 1271, Soolly en 1213, Saully en 1511.

(1) Acte de foi et hommage devant le notaire seigneurial de Toucy (octobre 1767) au profit de Joseph Micault d'Harvelay, seigneur des marquisat et baronnie de Toucy, représenté par Guy Arrault, avocat au Parlement, par Nicolas-François de Labussière, seigneur des Rameaux et de la masure Boulat.



Commune de Levis.

Chièvre, seigneurie de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, donnée à bail emphythéotique à M. de Montcorps ; siège d'un bailliage seigneurial, fief relevant de la baronnie de Toucy.
Vaurobert.

Commune d'Ouanne.

Duenne — Duegne en 1544, Dpenne en 1576 ; était autrefois un prieuré simple.
Vrilly.

Commune de Sementron.

La Brosse. — Richebourg. — Test Milon.

Commune de Sougères.

Fosse-Gilet ou *Fougilet.*

Commune de Bazarnes.

Terre et seigneurie de Bazarnes.

Chèvre en Varziois.

Terre de Chèvre en Varziois.

Divers.

Le chapitre de Toucy posséda en fief notamment :
Barnault ;
Narbonne, climat sur la commune de Toucy, du nom de ses anciens seigneurs, peut-être le climat de *Six-deniers* aboutissant à la rue de ce nom, aujourd'hui rue Arrault ;
Les *Jacquetats,* commune de Mézilles, — les Jacquetez en 1526.
Vassy, commune de Taingy.

Le revenu de ce dernier fief s'élevait à 56 livres, ainsi que le porte l'état des biens du clergé adressé aux administrateurs du département de l'Yonne en août 1790.

De son côté l'évêque d'Auxerre possédait en fiefs, comme seigneur d'une partie de Toucy :

Le Vernoy ;

Verrigny ;

Le Grand-Arran, commune de Parly — Arran en 1186, Herrant en 1294, Arran en 1523.

Arthé — Artadum ;

Les Prades, commune de Grandchamp, etc., etc...

Seigneurs de la maison de Bar.

Avant de s'allier à la maison de Narbonne, la maison de Bar possédait la petite province de ce nom, aujourd'hui confondue dans le département de la Meuse. Ce comté avait pour limites : au levant, le pays Messin, le Toulois et la Lorraine ; au couchant, la Champagne ; au nord, le duché de Luxembourg ; au sud, la Franche-Comté.

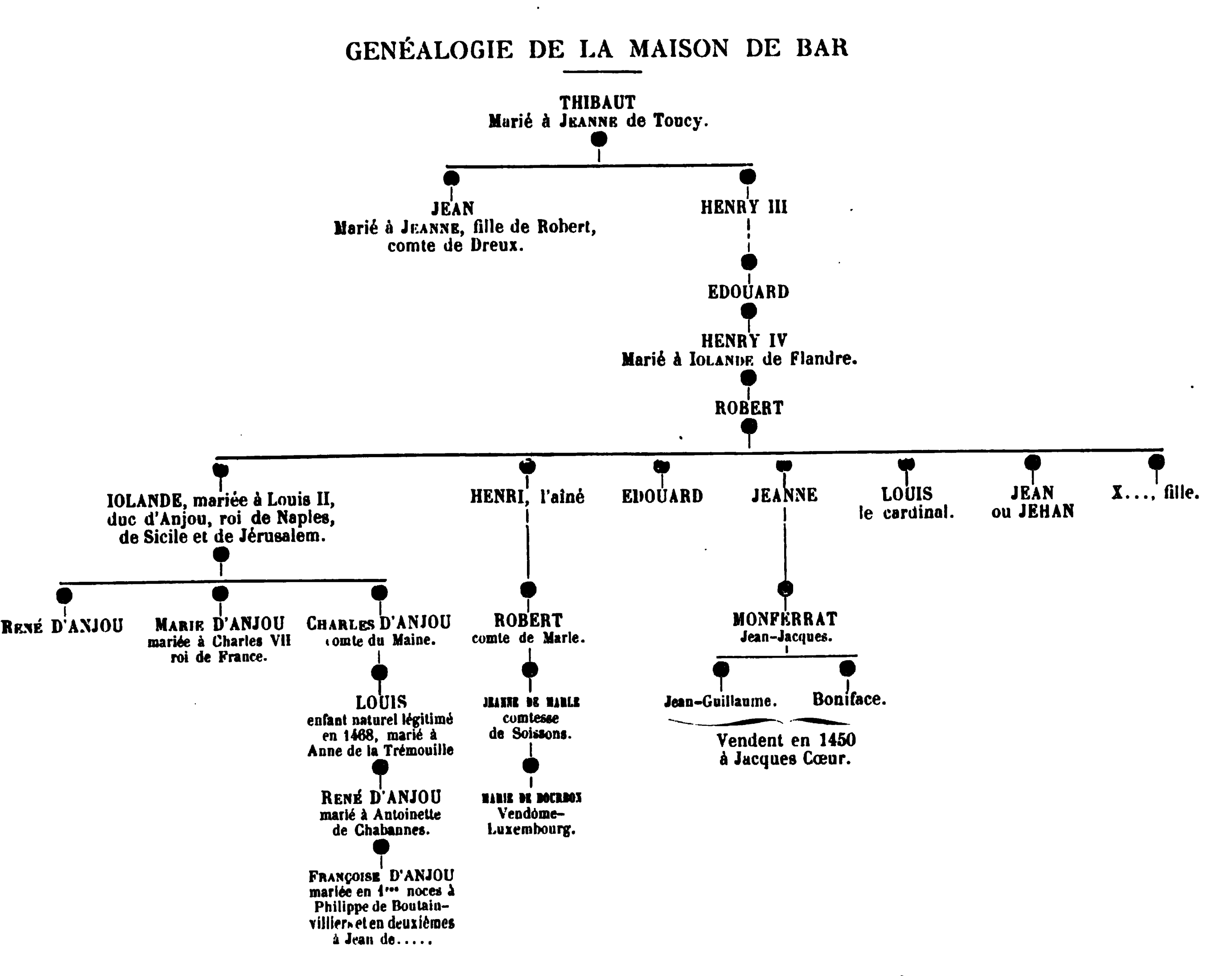
Le Toulois et le Verdunois, bien qu'enclavés, n'en dépendaient pas.

C'est dans la ville haute de Bar-le-Duc, capitale du Barrois, que s'élevait le château des comtes de Bar.

A l'inverse des seigneurs de la maison de Narbonne, profondément attachés à leur pays natal, les seigneurs de la maison de Bar et leurs successeurs, étrangers à notre région, ne considèrent plus guère la baronnie de Toucy que comme une source de revenus, seul lien qui les y attachera désormais.

Ils n'y auront plus, à de rares exceptions près, qu'une résidence passagère et parfois s'en désintéresseront à ce point que, dans l'espace de cinq siècles, elle passera entre les mains de six maisons différentes. Nous ferons en sorte que leurs biographies ne perdent pas de leur intérêt aux yeux des arrière-petits-fils de leurs anciens vassaux.




GENÉALOGIE DE LA MAISON DE BAR
THIBAUT
Marié à JEANNE de Toucy.
JEAN
Marié à JEANNE, fille de Robert, comte de Dreux.
HENRY III
EDOUARD
HENRY IV
Marié à IOLANDE de Flandre.
ROBERT
IOLANDE, mariée à Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem.
HENRI, l'aîné
EDOUARD
JEANNE
LOUIS le cardinal.
JEAN ou JEHAN
X..., fille.
RENÉ D'ANJOU
MARIE D'ANJOU mariée à Charles VII roi de France.
CHARLES D'ANJOU comte du Maine.
LOUIS enfant naturel légitimé en 1468, marié à Anne de la Trémouille
RENÉ D'ANJOU marié à Antoinette de Chabannes.
FRANÇOISE D'ANJOU mariée en 1res noces à Philippe de Boutainvillers et en deuxièmes à Jean de.....
ROBERT comte de Marle.
JEANNE DE MARLE comtesse de Soissons.
MARIE DE BOURBON Vendôme-Luxembourg.
MONFERRAT Jean-Jacques.
Jean-Guillaume.
Boniface.
Vendent en 1450 à Jacques Cœur.

Thibaut et Jeanne.

Thibaut II, premier baron de Toucy de la maison de Bar, épousa en 1255 Jeanne de Toucy, fille unique de Jean : il était alors veuf sans enfants de Jeanne de Dampierre.

Homme vaillant au dire de son biographe, il avait puissamment aidé son beau-père, en 1253, dans ses hostilités contre Guillaume III, comte de Hollande.

Il perdit même un œil à la bataille de West-Kappel où ce dernier le fit prisonnier (1).

Après sa mise en liberté obtenue grâce à une forte rançon, le comte Thibaut, par son mariage avec Jeanne, baronne de Toucy, devint le possesseur et le chef de tous les domaines de sa femme, c'est-à-dire des seigneuries de Toucy, Saint-Fargeau, etc...

C'est ainsi que la baronnie passa à la maison des comtes de Bar.

Thibaut en avait l'investiture dès 1259, ainsi que le prouve une sentence rendue au mois de novembre de cette même année en présence de sa femme, fille du défunt sire de Toucy, par l'évêque d'Auxerre et par Bernard, prieur des Frères Prêcheurs de Sens, exécuteurs testamentaires de ce dernier, alors croisé avec saint Louis.

Cette sentence ordonnait la restitution au prieuré de Saint-Sauveur du droit d'usage au Bois de Burceyo dont Jean I de Toucy l'avait dépouillé.

Par deux autres actes de septembre 1282 et de décembre 1285, Thibaut, comte de Bar, qualifié sire de Toucy, et Jeanne, sa femme, amortissent :

1° Une vente de 7 arpents de bois sis à Parly, faite par Pierre de Vaux au chapitre d'Auxerre ;

2° Et une vente de rente foncière à Bâle, paroisse de Parly, faite par Jean de Vaux, prévôt de Toucy, au chapitre de la même ville.

Enfin, dans une charte du mois de décembre 1285, Thibaut agissant comme héritier, par la femme, des domaines de la maison de Toucy, s'intitule : « *Theobaldus, comes Barri, miles, dominus de Puseya* » (2).

(1) De Smyttère : *Recherches historiques sur la Puisaie.*

(2) Chérest : *L'Archiprêtre.*

Redevenu puissant grâce à son mariage, Thibaut se reprit à guerroyer avec plus d'ardeur que jamais. Il entra en campagne contre son beau-frère, le duc de Luxembourg, auquel il ne pardonnait pas de ne l'avoir point secouru à l'heure critique où les vrais amis se reconnaissent. Il attaqua aussi Laurent, évêque de Metz, le fit prisonnier près de Marsal et le rendit à la liberté l'année suivante au concile de Lyon, en présence du pape Grégoire X, réconciliateur des deux ennemis.

Sa vie redevint alors plus calme : on lui attribue la fondation de l'église de Saint-Fargeau. Chose certaine, c'est Thibaut, qui, sur l'emplacement de l'ancien château-fort d'Héribert et en utilisant les dispositions du château de Guillaume de Toucy, construisit l'église paroissiale cansacrée au culte en 1273 sous l'épiscopat d'Erard de Lézinnes, 68e évêque d'Auxerre (1272-1278).

*
* *

Un état du revenu de l'évêché d'Auxerre vers l'an 1290, tiré, dit l'abbé Lebeuf (*Preuves*, page 75) d'un volume manuscrit de ce temps-là, et conservé dans les archives de l'évêché, énumère les possessions suivantes de l'évêque à Toucy :

Toucy (*Touciacum*).

« La prévôté, environ 90 livres ;
La taille rurale, environ 54 livres ;
La taille urbaine, de deux ans en deux ans, environ 30 l. ;
Le droit sur les bêtes à laine, environ 30 sols ;
Le droit sur les bêtes aumailles, environ 20 sols ;
Le droit sur les avoines, environ 20 sols ;
Le cens de la Saint-Rémi, environ 10 l. ;

La justice, commune entre l'évêque et le comte de Bar ; sur les amendes de la prévôté excédant 5 sols, l'évêque a un tiers et le comte un tiers ; la prévôté de l'évêque et celle du comte de Bar perçoivent le dernier tiers ;

Les lods et ventes sur les cens peuvent valoir, année commune, environ 100 sols ;

Les coutumes d'avoine (1), environ 4 muids, 4 setiers et 2 bichets ;

(1) Ducange, dans son dictionnaire de la basse latinité, réédité

La dîme de Fontaines, d'environ 16 setiers d'avoine ;
La dîme de Toucy, d'environ 4 muids 4 setiers d'avoine ;
Environ cent poules ;
Le moulin, environ 100 sols ;
La moitié du four acquis par l'évêque Guillaume de Guy Foinet ;
La moitié de l'étang ;
La moitié du trésorier Alexandre avec le colombier ;
Les bois de Haie appartiennent en commun à l'évêque et au comte de Bar ;
Les ormes environnant la tour sont communs aux mêmes ;
Pareillement les vernes (1) ;
10 arpents de pré environ appartiennent à l'évêque ».

*
* *

Thibaut mourut en 1297.

Sa veuve ne se désintéressa pas entièrement des œuvres fondées par ses ancêtres.

Elle confirma la modification consentie par son père Jean I[er] au prieuré de Plain-Marchais ; elle le plaça sous l'obéissance de l'évêque d'Auxerre avec droit de visite et de censure, sous la réserve que la nomination du prieur appartiendrait au collège de Notre-Dame de l'Espault.

Bientôt après, le nouveau prieuré, sous le vocable de Notre-Dame de Sainte-Barbe de Plain-Marchais, put enfin recevoir ses hôtes.

Jeanne de Toucy remplaça la redevance en blé, constituée par Itier, par deux étangs situés à Lavau, aux termes d'un échange intervenu entre elle et les frères Joffroy et Luit, humbles prieurs de Plain-Marchais.

En 1305, elle procéda au partage anticipé de ses biens entre tous ses enfants (2). A son second fils, Jean de Bar, échut la seigneurie de la Puisaie.

au XIX[e] siècle avec additions, donne l'explication des mots « sequentia avenarum » par « prœstatio quœ in avenis exsolvitur ».

La seule mention de cette formule est précisément celle tirée du document en question ; si elle s'était rencontrée ailleurs, elle aurait été citée par ses continuateurs.

(1) « Livernois » pour les « Vernes » est un exemple frappant de la transition entre le latin et le français.

Villehardoin et Joinville ont écrit dans cette forme.

(2) Les uns disent 12, les autres 17.

Celui-ci épousa Jeanne, fille de Robert, comte de Dreux et de Béatrix de Montfort ; mais il mourut sans enfants et ses biens firent retour à Jeanne de Toucy, sa mère, laquelle mourut elle-même en 1317.

Elle avait, en 1312, rendu hommage à l'évêque d'Auxerre, Pierre de Gretz (1308-1352).

Jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, les affranchissements dépendaient de la bonne volonté des seigneurs. Philippe le Bel donna aux serfs le droit de se racheter. Il proclama que « toute créature humaine formée à l'image de Dieu doit être libre par droit naturel, que la servitude est odieuse, que le serf, en son vivant, est réputé mort... Considérant, ajoute-t-il, que notre royaume est nommé le royaume de France, et voulant que la chose, en vérité, soit accordante au nom, avons ordonné que généralement, par tout notre royaume, servitudes soient ramenées à franchises, pour que les autres seigneurs qui ont hommes de corps puissent prendre exemple à nous... »

C'était un grand bienfait, mais il ne faudrait pas l'exagérer. Il se réduisit à vendre l'affranchissement à ceux qui se présentaient pour l'acheter : les rois faisaient ce commerce dans leurs domaines et les seigneurs les imitaient.

Tant pis pour ceux auxquels leur situation ne permettait pas d'en jouir : ils demeuraient vilains ou roturiers, noms qui devinrent injurieux, ce qui prouve en quel mépris l'on tenait tous ceux que l'on ne considérait pas comme nobles.

En somme la proclamation de ce droit, en apparence libérateur de la servitude humaine, se borna à une manifestation platonique et n'améliora guère la situation des vilains et des roturiers.

A la mort de Jeanne de Toucy, comtesse de Bar, la baronnie de Toucy et ses annexes fut partagée en cinq lots : Edouard, petit-fils de Jeanne, en reçut trois par représentation de Henri III, comte de Bar, son père prédécédé, lequel l'avait eu de son mariage avec Aliéonore, fille aînée d'Edouard Iᵉʳ, roi d'Angleterre. Les seigneuries de Toucy et de Saint-Fargeau formèrent cette attribution. Les deux autres lots échurent aux fils de Jeanne de Toucy : Erard et Pierre, et celui-ci obtint dans la subdivision, les seigneuries de Faverelles et Sepfonds, de la Coudre et de Saint-Privé, lesquelles, presque aussitôt cédées à Edouard, reconstituèrent ainsi la seigneurie de Puisaie dans son état primitif.

Edouard de Bar (1317-1337).

Edouard de Bar avait, de son aïeul Thibaut, le tempérament aventureux et batailleur.

Ligué contre Ferry, duc de Lorraine, avec Renaud de Bar, son oncle, évêque de Metz, il était venu assiéger en 1313 le château de Frouart ; mais, dans un retour offensif, le duc l'avait battu et fait prisonnier avec tous ses chevaliers.

Un traité de paix conclu à Bar-sur-Aube le 20 mai 1314 l'avait rendu à la liberté, après l'avoir obligé à payer une rançon de 90.000 livres, ensuite à restituer les villes d'Espiennes et de Bertramiex qu'il avait prises au seigneur de Blamont. La leçon fut sévère.

Aussi, la succession de son aïeule, Jeanne de Toucy, lui vint-elle à point. Edouard avait épousé en 1310 Marie de Bourgogne, âgée de moins de treize ans, fille de Robert II, duc de Bourgogne, comte d'Auxonne et de Chalon, et d'Agnès de France, fille de saint Louis.

Par des actes de 1326 et 1329, — celui daté de Saint-Fargeau, — Edouard confirme des donations faites à l'église de Saint-Germain d'Auxerre.

Il mourut en 1337 dans l'île de Chypre, où l'avaient jeté des vents contraires tandis qu'il allait combattre les Sarrazins.

Henri (1337-1411)

Henri, son fils, lui succéda sous le nom de Henri IV.

Il épousa vers 1340 Iolande de Flandre, dame de Cassel, fille de Robert de Flandre et de Jeanne de Bretagne.

C'est à sa femme qu'il doit surtout sa notoriété.

Par lettres patentes datées du château de Raiz du 24 septembre 1344, le roi Philipple VI de Valois, déférant à sa demande, ordonna que la terre de Puisaie qui ressortissait pour partie du bailliage d'Orléans et pour partie à celui de Villeneuve-le-Roy, ressortirait dorénavant tout entière au bailliage de Sens, de même que le comté de Bar.

Il confirma même à Henri, son neveu, le titre de seigneur de Puisaie pour lui et ses successeurs, comtes de Bar.

Il fut, en réalité, le premier seigneur authentique des domaines de la Puisaie et mourut en 1353.

Pendant ce temps s'était allumée entre la France et l'Angleterre la guerre dite de Cent ans qui devait amener dans tout le royaume et notamment dans le pays auxerrois tant de malheurs et de dévastations.

Edouard III, roi d'Angleterre, qui revendiquait la couronne de France, comme fils d'une sœur du roi défunt Charles-le-Bel, en appela aux armes pour trancher la question.

La guerre commença en 1339 avec des chances diverses.

En 1346 l'armée du roi de France, Philippe VI de Valois, où régnait l'anarchie, était presque anéantie à Crécy où la tactique anglaise, secondée par les détonations du canon que l'on entendait pour la première fois en bataille rangée, acheva la déroute ; les Anglais s'installèrent à Calais. A la mort de Philippe de Valois, en 1350, la guerre continua avec le roi Jean son successeur. La honteuse bataille de Poitiers (1356), où combattit une des plus brillantes armées que la France eut jamais, vit se renouveler le même désastre avec cette aggravation que le roi en personne tomba entre les mains des Anglais.

Ces défaites successives engendrèrent violences, désordres et famines qui ne furent pas étrangères au formidable soulèvement de la Jacquerie et peut-être à la peste noire qui décima la population.

En même temps, les Anglais reparaissaient au cœur du royaume, devenu le rendez-vous des auxiliaires du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, des bandes de soldats désœuvrés, routiers de profession ou malfaiteurs cosmopolites, tous à la disposition du premier aventurier leur promettant d'abondantes curées.

Ne trouvant plus rien à piller à Auxerre, ce fléau s'abattit, en 1359, sur les campagnes environnantes et sillonna la Puisaie qu'il couvrit de dévastations.

Livrés à eux-mêmes, éloignés de tout secours, les seigneurs locaux ne songeaient qu'à s'enfermer chez eux et à se soustraire personnellement aux résultats de l'invasion qu'ils n'avaient pas la force d'arrêter. Une circonstances particulière compliquait encore ce triste état de choses. Les grandes seigneuries de Toucy et de Saint-Fargeau, dont la réunion, dans les mêmes mains, formait un groupe compact, désigné, nous venons de le voir, sous le nom de « seigneurie de Puisaie », avaient été constituées en douaire à Iolande de Flandre, devenue veuve du comte Henri de Bar.

Celle-ci, après un court veuvage, avait épousé en secondes noces, Philippe d'Evreux, frère puiné de Charles-le-Mauvais, le champion ardent et opiniâtre de la cause navarraise, et jusqu'alors l'allié constant des Anglais. Tel était le dangereux possesseur de la terre de Puisaie.

Si Robert Knolles, son ami, avait respecté, en passant, quand en 1358 il s'empara de Malicorne, les fiefs et arrière-fiefs de la comtesse Iolande, les capitaines subalternes anglo-navarrais n'observèrent pas les mêmes ménagements l'année suivante. Dans leurs expéditions pour se ravitailler aux dépens des campagnes, ils commettaient « pillaiges, roberies, ravissements de fames, etc... »

Robert.

Robert, qui à la mort d'Henri IV de Bar, son père, n'avait pas encore trois ans, réunit sur sa tête, tant de la succession de ce dernier que de celle de son frère aîné, Edouard II, décédé mineur, une fortune immense.

Comme il ne pouvait l'administrer lui-même, sa mère Iolande géra ses biens en sa double qualité de tutrice et de dame douairière.



En 1373, le roi Charles V lui avait accordé des lettres patentes afin de pouvoir, nonobstant la saisie de ses terres, faire foi et hommage à l'évêque d'Auxerre, Nicolas d'Arcy (1).

Et la même année, par lettre du 20 novembre, elle reconnaissait que la tour de Toucy était jurable et rendable à l'évêque d'Auxerre.

Le registre cartulaire B 1574 de la série des cours et juridictions de la chambre des comptes de Lille, nous fait connaître certains actes intéressants d'Iolande, tels que :

Nomination de Jean de Maigne au poste de chatelain de Saint-Fargeau.

Nomination de Martin des Tourbes, aux fonctions de gouverneur de la maladrerie de Saint-Fargeau.

(1) Nicolas d'Arcy, 80e évêque d'Auxerre (1372-1376).



Nomination de Henri Béliart, au poste de sergent général des bois et forêts de la prévôté de Mézilles.

Nomination de Louis Mabillez au poste de sergent général de la terre de Puisaie.

Permission à Giles de Cloies, bailli de Puisaie, de faire autant de feux qu'il lui plaira dans la grosse forge qu'il possède à Saint-Fargeau.

Remise par Iolande de Flandre à Perrin le courtier de l'amende qu'il pourrait encourir dans un procès à lui intenté par le procureur de Puisaie, pour cause de prélèvement que ledit Perrin avait opéré à son profit sur le produit des tailles auxquelles il avait assujetti les habitants de Perreuse lorsqu'il était capitaine de ce château.

Donation à Pierre de Zeuvre ou Zeure, sergent d'armes du roi de France et son châtelain de Sens, de la terre dite des Fours, située en la châtellenie de Toucy, au fief du château de ce nom.

C'est ainsi que cette princesse hardie et entreprenante gouverna les domaines de la Puisaie jusqu'en 1382, date à partir de laquelle on ne trouve plus aux archives traces de sa géranco seigneuriale dans cette contrée.

Au vrai, son fils Robert, resté seul héritier de son père, avait dû ressaisir l'administration de ses vastes domaines après son mariage avec Marie, deuxième fille du roi Jean-le-Bon, petite-fille de Philippe-de-Valois et sœur de Charles V. Ce mariage avait suivi sa majorité anticipée, après l'octroi par dispense d'âge du titre de Duc.

Ferric Cassinel, successeur de Guillaume d'Estouteville, occupait alors le siège épiscopal d'Auxerre dont il avait pris possession en 1382.

De cet évêque qui négligeait fort les affaires de son diocèse, Lebeuf nous a laissé quelques notes biographiques établissant de façon péremptoire son humeur agressive : entre autre preuves, il cite une contestation qu'il eut avec la comtesse de Bar au sujet de la maîtrise de la maladrerie de Toucy dont il avait gratifié son frère Bertrand.

La comtesse Iolande mourut en l'année 1395, à l'âge de 70 ans, en son château de La Motte aux Bois, près Cassel.

Pendant ses cinquante années d'administrations diverses,

(2) Docteur de Smyttère : *Recherches historiques sur la Puisaie.*

Iolande, en qui les excellentes qualités du cœur s'alliaient à une violence et une ténacité irréfléchies, mena une existence fort agitée ; plusieurs fois incarcérée, excommuniée, elle provoqua de sérieux différends avec le clergé ou avec ses seigneurs et même avec le roi ; elle alla même jusqu'à faire fabriquer de la fausse monnaie, autant de choses, à vrai dire, assez communes au moyen âge.

Le duc Robert avait fort agrandi sa fortune, en épousant Marie, fille du roi Jean-le-Bon, grâce à cette alliance, il obtint l'érection de la seigneurie de Bar en duché-pairie.

La famille de Bar devint ainsi de plus en plus puissante.

Nous voyons, en effet, que Henri de Bar, fils aîné de Robert et de Marie, eut un fils qui porta aussi le nom de Robert. Et c'est ce fils qui fut, par les femmes, l'aïeul de Marie de Luxembourg, épouse de François de Bourbon, tige de nos rois.

Le duc Robert vécut seize ans après le décès de sa mère. Il avait peu de temps avant rendu hommage pour Toucy à l'évêque d'Auxerre.

Il mourut en 1411 après avoir affranchi, en 1406, selon une chronique, en qualité de baron, les habitants de Paroy, en la paroisse d'Oisy, au diocèse d'Auxerre.

Edouard III, Louis de Bar (le cardinal) et Jean III.

A la mort de Robert, duc de Bar, fils puiné de Henri et de Iolande, et leur seul et unique hériter, ses biens passèrent en partie et par son expresse volonté (1) à son deuxième fils Edouard III, dont les mémoires du temps indiquent la présence à l'assemblée qui se tint à Auxerre en 1412 pour la paix générale du royaume.

Edouard devint ainsi duc de Bar ; dans la suite le cardinal Louis de Bar, son frère, réussit, on ignore à l'aide de quelles combinaisons ou de quelles manœuvres, à s'approprier ce patrimoine.

Ainsi ces deux descendants de Robert possédèrent successivement le duché de Bar et d'autres propriétés seigneuriales dans diverses contrées. Mais ce fut à Jean de Bar, sixième et

(1) Voir le testament de Robert du 19 septembre 1409 aux pièces justificatives des *Recherches historiques sur la Puisaie* du docteur de Smyttère.



en même temps le plus jeune des fils du duc Robert qu'échut en 1409 la Puisaie non mouvante.

Comme seigneur ou propriétaire féodal de cette contrée, ce chevalier « Miles » portait le nom de Jean III.

Le partage des biens du duc Robert avait eu lieu du vivant de ce dernier au détriment de Henri d'Oisy, le *chier aisné de Marie.*

En effet celui-ci n'était plus là pour défendre ses intérêts : avec la noblesse flamande et française, il prenait part à la croisade contre le sultan Bajazet, lequel les massacrait à la bataille de Nicopolis (1399), et Henri, l'un des rares survivants de cette fatalle journée, mourait l'année suivante à Trévise, à son retour des marches de Hongrie.

De Barante rapporte que la fille du sire de Coucy (lire Toucy) avait épousé messire Henri de Bar qui était mort à la Croisade ; que, restée veuve, elle avait, disait-on, cédé comme tant d'autres aux désirs du duc d'Orléans, qu'elle vendit la terre de Toucy et mourut peu après.

Cependant, dit M. de Smyttère, le fils de cet Henri — Robert, comte de Marle, et seigneur d'Oisy — avait des droits incontestables à l'héritage ducal de son aïeul ; mais son oncle Edouard lui fit définitivement préféré. Rien ne prouve que cet arrangement n'ait pas eu lieu d'un commun accord avec sa mère. Ce qui le laisserait supposer, — c'est qu'un autre partage, — définitif celui-là — des domaines de Robert, duc de Bar, eut aussi lieu de son vivant, en septembre 1409, entre les trois fils qui lui restaient, ses filles ayant antérieurement reçu leur dot en numéraire.

Malgré les obscurités qui planent sur cette question d'hérédité, il reste bien certain que le cardinal Louis de Bar, livra pour un temps à Philippe des Essarts (1), évêque d'Auxerre, la tour de Toucy où il entra le 23 juin 1412 et que la commission qu'il donna, pour rendre en son nom hommage à cet évêque, porte la date du 12 juillet 1419.

D'abord prieur de Saint-Eusèbe d'Auxerre, Louis de Bar exerçait depuis 1391 les fonctions d'administrateur perpétuel de l'église de Poitiers, lorsque, en 1395, il fut appelé à l'évêché de Langres (2).

Il ne prit toutefois possession de son siège qu'en 1298, avec

(1) Philippe des Essarts 85e évêque d'Auxerre (1410-1426).

(2) Cet évêché a été, de nos jours, occupé par Mgr Larue, dont la mère, née Chenal, était originaire de Toucy.

la qualité de cardinal-diacre que lui avait conférée Benoît XIII à la fin de l'année précédente.

Ambassadeur pour Charles VI au concile de Pise, il fut élevé au rang de cardinal-prêtre par le pape Alexandre V qui l'institua son légat en France et en Allemagne pour rétablir la paix de l'Eglise.

Jean XXIII, à son tour, le nomma évêque de Porto.

Le cardinal de Bar rédigea à Langres, en 1440, des statuts synodaux. La même année on le trouve député à l'assemblée de Courbe ? près de Montereau, pour y traiter de la paix entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne.

Il avait, enfin, échangé en 1413 son évêché de Langres pour celui de Châlons-sur-Marne, lorsqu'il recueillit dans la sucession de son frère Edouard le duché de Bar, le marquisat de Pont et la seigneurie de Cassel, ensuite dans celle de son frère Jean les châtellenies de Toucy, Saint-Fargeau et de Perreuse avec toutes leurs annexes.

C'est au cours des opérations de guerre auxquelles donnèrent lieu les luttes qui, pendant la démence de Charles VI, éclatèrent entre Armagnacs et Bourguignons que se déroulèrent les faits dont nous allons rendre compte.

Il faut malheureusement constater, à la honte de cette triste période de notre histoire nationale, que les gens de guerre des deux partis se livraient à l'envi au pillage et à la dévastation.

Dans ces lamentables conjonctures, notre petite ville s'illustra en 1420 par une défense héroïque que les chroniques de Monstrelet et de Pierre de Fenin racontent en ces termes :

« Après que les Picards, commence Monstrelet, et les autres « gens d'armes furent retournés du siège d'Alibaudière (1) à « Troie, comme dit est, prirent bref en suivant la plus grande « partie au duc de Bourgogne, de retourner en leur pays, le« quel leur fut accordé.

« Et repartirent environ 3.000 chevaux desquels étaient les « principaux le vidame d'Amiens, le borgne de Fosseux, « chevalier, Hector de Saverne, le seigneur d'Esthernhuse, le « seigneur de Commines et aucuns autres capitaines tant de « Picardie comme de Flandre, qui tous ensemble chevau« chaient de Troyes en tirant vers Rethel. Et nonobstant que

(1) Alibaudière était une forteresse située à 6 lieues de Troyes.



« les Dauphinois fûssent en grand nombre pour les ruer sus « et détrousser, néanmoins par leur diligence évitèrent leurs « aguets et retournèrent en leur pays sans avoir aucun em- « peschement. Après lequel partement, ledit duc de Bourgogne « envoya plusieurs des autres capitaines qui étaient demeu- « rés avec lui au pays auxerrois, pour mettre en obéissance « du roi aucunes forteresses que tenaient les gens du Dau- « phin qui moult travaillaient le pays : c'est à savoir le « maréchal de l'Ile-Adam, Antoine, seigneur de Croy, le « seigneur de Longueval, messire Mauroy de Saint-Léger, Bau- « do de Noyelles, Robert de Faneuse, Robert de Brimeu, le « bâtard de Thien, et aucuns autres atout (avec) environ 1.600 « combattants, lesquels, dudit lieu de Troyes, chevauchèrent « par plusieurs journées jusqu'à une petite ville nommée « Toussy, qui tenait le parti du Dauphin, et y repairait (ré- « sidait) très souvent le seigneur de la Trémouille... »

« Quand les ennemis, ajoute Pierre de Fenin, vinrent à « 6 lieues de Coussy (lire Toucy), ils firent des échelles de « guerre et puis s'en allèrent de tire par nuit pour assaillir « la ville et vinrent devant la ville au soleil levant environ.

« Dans la ville il n'y avait que les bonshommes (1) et 2 « ou 3 gentilshommes ; les habitants se défendirent bien et « aussi les échelles furent trop courtes, et par ce, on se re- « tirait pour le présent ; et on se logea autour de la ville, « et puis on fit faire des échelles plus longues et des mar- « teaux de fer pour les rassaillir.........................

....

« Et pour tous lesdits capitaines, reprend Monstrelet, atout « échelles de guerre et autres habillements, vinrent assez près « dudit lieu de Toussy entre le point du jour et le soleil levé « ou environ, ayant volonté et espérance d'icelle ville par « soudain assaut prendre, ravir, piller et en tout mettre à leur « abandon. Et eux venus assez près se mettre en bataille et « s'assemblèrent tous ensemble. Et furent faits nouveaux che- « valiers : Antoine, seigneur de Croy ; Butor, son frère bâ- « tard ; Baudo de Noyelles ; Lyonnet de Bournonville et au- « cuns autres par la main du seigneur de l'Ile-Adam, maré- « chal de France.

« Et assez tôt après allèrent assaillir ladite ville en plu-

(1) On appelait alors assez communément les paysans, bonshommes.

« sieurs lieux et dresser échelles contre les murs tout à leur « aise sans trouver grand défense.

« Toutefois, jaçoit ce que les habitants d'icelle ville fûs- « sent moult ébahis de première venue, si reprirent-ils cœur « en eux, et commencèrent à eux défendre vigoureusement ; « et tant firent que les assaillants dessus dits se retrahirent (re- « tirèrent) hors de leurs fossés et se logèrent en plusieurs « lieux autour de la ville.

« Auquel lieu furent par deux ou trois jours faisant faire « nouvelles échelles, crocs de fer et autres habillements de « guerre, pour de rechef faire un nouvel assaut. Et au troi- « sième jour se rassemblèrent atout (avec) les habillements « dessus dits, et allèrent comme devant assaillir très ardem- « ment icelle ville et dresser plusieurs échelles contre les dits « murs ; mais les défenseurs, en grand'hardiesse, résistèrent « de plus grand courage contre les dits assaillants ; et de « pleine venue, en tuèrent et navrèrent (blessèrent) plusieurs. « Entre lesquels y furent morts un gentilhomme d'armes nom- « mé Ogier de Saint-Wandrille et le capitaine des brigands (1) « dessusdits nommé Tabary avec aucuns autres.

« Finalement, iceux assaillants, comme par avant avaient « été, furent reboutés dehors les fossés en grand confusion, et « se retirèrent tous en leurs logis et même demeura le dessus « dit dedans les fossés. Et puis fut par iceux défendants porté « dans la ville, atout (avec) son harnois, et lui dénué mis dans « un sarçus (cercueil) et enterré dans une église.

« En outre, vinrent en cette propre nuit nouvelles au sei- « gneur de l'Ile Adam, maréchal de France, et aux autres ca- « pitaines, que leurs ennemis venaient en grand nombre pour « les combattre et ruer sus. Pourquoi, hâtivement, tous en- « semble montèrent à cheval, et chevauchèrent toute la nuit « pour iceux rencontrer, et le lendemain ouirent nouvelles de « leurs ennemis qui étaient logés à deux lieues d'Auxerre « dedans un fort moutier nommé Etampes Saint-Germain (Es- « camps).....

Les brigands dont parle Monstrelet ne devaient pas seulement leur nom à la *brigandine*, sorte d'armure à lames étroites qui les protégeait : mais ces troupes légères, sorte d'enfants

(1) De ce nom on appelait les soldats qui portaient une espèce d'armure à lames étroites nommée Brigandine.

perdus recrutés à l'aventure, se composaient sans nul doute de pillards effrénés, puisque leur nom a survécu pour désigner des gens de sac et de corde, capables de tous les excès et de tous les crimes.

« La bande de Tabary — lequel était de petite stature et « boiteux — groupait 40 ou 60 paysans, une fois plus, l'autre « moins, habillés de vieils haubergeons, jaques, vieilles ha- « ches, demi-lances où il y avait massues au bout, s'en al- « laient les uns sur méchants chevaux et juments et les au- « tres à pied, embuchés ès bois... Quand elle réussissait à faire « des prisonniers anglais ou gens du Dauphin — peu lui « importait, car elle était à la disposition de qui la payait le « mieux ou lui donnait le plus à piller — elle leur coupait la « gorge » (1).

Et Pierre de Fenin ajoute, à propos des gens de Tabary qui presque tous mordirent la poussière, « que l'on en faisait grande risée par ce que c'étaient gens de pauvre état ».

Leurs débris se dispersèrent ou allèrent grossir les bandes des autres coureurs d'aventures.

Toucy avait vaillamment fait son devoir ; son héroïque résistance ne devait pas, ainsi qu'on le verra bientôt, lui porter bonheur.

Les désastres accumulés par les faits de guerre dont nous venons de parler avaient ruiné le cardinal de Bar à tel point qu'il dut contracter un emprunt de 2.000 écus d'or — somme énorme pour l'époque — envers Georges de La Trémouille, celui-là même auquel avait été confiée la garde des places de Toucy et de Saint-Fargeau.

Il donna même en gage à ce créancier, sous forme de vente conditionnelle, beaucoup de terres, telles que celles de Toucy de Saint-Fargeau et autres en Puisaie.

A la mort de Charles VI (1422), le roi d'Angleterre, Henri VI fut proclamé roi de France.

De son côté, le Dauphin Charles fut reconnu sous le nom de Charles VII par quelques partisans dans le Berry : on l'appelait par dérision le roi de *Borges*.

Ainsi la France n'avait pas encore connu de situation plus critique. Deux rois se disputaient la couronne, le roi anglais ayant tout pour lui : états généraux, parlement, université,

(1) Challe, *Auxerrois.*

église ; le roi des Français, malgré les droits légitimes de sa naissance, n'avait d'autre soutien que quelques partisans dans les provinces du centre.

Et, chose plus grave, le malheureux Charles, abandonné de tous, paraissait s'abandonner lui-même et prendre plaisir à perdre son royaume. Sur ces entrefaites, quelques-uns de ses partisans, réunis en Champagne, tenaient sans succès la cam. pagne contre les Anglais alliés aux Bourguignons.

Auxerre, à l'instigation du duc de Bourgogne, avait embrassé le parti des Anglais ; mais dans l'Auxerrois quelques places fortes, parmi lesquelles Toucy, tenaient pour le parti du roi de Bourges.

Celui-ci envoya pour les soutenir un corps auxiliaire de 4.000 Ecossais commandé par leur connétable John Stuart. Ce dernier ayant appris, après avoir traversé la Loire à Gien, que Cravant, tombé au pouvoir des gens du roi, venait d'être repris par ceux du parti du duc de Bourgogne, partit au secours de cette place qui, paraît-il tenait encore. Mais une fois devant ses murs John Stuart, à défaut d'artillerie, bornait ses tentatives à des assauts toujours repoussés quand un renfort de 4.000 hommes de troupes anglaises le prit entre deux feux, le força à accepter la bataille et lui infligea une déroute complète.

Le connétable lui-même tomba entre les mains de ses ennemis.

La reddition aux anglais de Mailly-la-Ville, d'Escamps, de Coulanges-la-Vineuse et de toutes les petites places qu'avaient occupées les partisans de Charles VII suivit cette victoire.

Elle inaugurait sous de bien fâcheux auspices le règne de Charles VII et préparait la ruine de ses espérances dans le nord et dans une partie du centre de la France.

Pendant ce temps un fort détachement de l'armée anglaise qui, après la bataille de Cravant, marchait à la rencontre du roi de Bourges, arriva sous les murs de Toucy.

Peut-être comptait-il y rencontrer les débris des troupes françaises échappés à ce désastre et achever leur ruine : mais ils avaient passé outre.

Quoi qu'il en soit, il régnait à Toucy un grand désarroi : la place, réduite à ses faibles moyens, manquait d'artillerie et elle n'avait plus à sa tête, comme en 1420, un gouverneur de la trempe de La Trémouille, aussi habile à diriger la défense qu'ardent à enflammer les courages.



Quant aux Anglo-Bourguignons, ils avaient à leur disposition cette artillerie à laquelle ils devaient leur succès de Cravant.

De Suffolk, l'un de leurs meilleurs généraux, investit la place : les Toucyquois, après quelques jours d'un siège mollement soutenu contre des forces bien supérieures, privés de tout espoir de secours, se rendirent à discrétion le 24 août 1423, jour de la saint Barthélemy.

Le vainqueur se montra impitoyable : tout laisse supposer qu'il passa au fil de l'épée ceux des habitants trouvés les armes à la main.

Et comme si ces représailles ne suffisaient point pour acquitter leur rancune et pour étancher leur soif de vengeance contre une ville à laquelle ils ne pardonnaient pas sa belle défense de 1420, les Anglo-Bourguignons la livrèrent aux flammes et à toutes les horreurs du feu grégeois.

Les chroniques ne nous ont malheureusement laissé que peu de détails sur ce fait de guerre, qui semble avoir causé plus de ruines que la prise et l'incendie de Toucy par Thibaut, comte de Champagne, en 1060.

Ce qui ne fait pas de doute, c'est que l'incendie allumé par les Anglais consuma les maisons pour la plupart construites en bois et les églises elles-mêmes, et que, selon l'abbé Lebeuf, il ne resta que les murailles pour attester que là avait été une ville !... (1).

Ce triste souvenir avait, si l'on en croit une autre chronique, été conservé jusqu'au temps du savant abbé par deux inscriptions : l'une en lettres gothiques à demi-effacées gravée à une certaine hauteur dans la muraille de la grosse tour, au-dessous d'une statuette brisée à coups de pierre et enclavée dans une niche.

Ce curieux petit monument commémoratif de la prise de Toucy paraissait avoir été élevé peu de temps après la catastrophe.

L'autre inscription se lisait dans l'église Saint-Pierre, construite en 1273 par Thibaut et Jeanne aux dépens de l'ancien château épiscopal.

Voici l'inscription de la grosse tour :

Ce présent grël
A l'église de Toucy appartient,

(1) Lebeuf ajoute : *ex veteri inscriptione versib. gallicis,* ce qui signifie : d'une ancienne inscription en vers français.



Ville des plus vieilles.
Et d'icelle tout tient
En la Puisaie et le pays d'ici (1)
Laquelle toutefois ne fut exempte
En l'an mil quatre cent vingt-trois
De souffrir l'effort et les flammes cuisantes
Du vieil ennemi de France : l'Anglois.
Ce fut ainsi, suivant les mémoires,
Un jour de Saint-Barthélemy,
Cinq ans auparavant les grandes victoires
Que Jeanne Pucelle eut sur l'ennemi.
Peu ou rien fut sauvé du feu, ici,
Hors les murailles, vraies marques de ville
Qui retient le nom de Toucy
Et est franche du joug servile (2).

Quant à l'inscription de l'église paroissiale Saint-Pierre, elle portait :

Cent cinquante ans après que fus construite,
Par les Anglais je fus toute détruite
Quand de Toucy la ville et les bourgeois
Brûlèrent par le feu grégeois,
Qui parut longtemps en moi.
De Dieu je suis le maison ;
Laissez-moi votre offrande et rançon.
Le cas piteux dont suis ainsi plaignant
Advint quand était Charles régnant
Qui pour citer palais, maisons et loges,
Tant seulement était au roi de Borges ;
Et m'assaillit ce cruel ennemi
Au mois d'août jour de Saint-Barthélemy
Mil quatre cent vingt-trois, après
Que pour notre salut Jésus mourut exprès.

Les deux églises de Toucy furent elles-mêmes la proie des flammes ; l'une, — l'église primitive Sainte-Marie (Sancta Maria) ou de Notre-Dame — ou plutôt les débris restaurés de l'incendie de 1060, — n'avait sans doute conservé que ses chapelles érigées en collégiale.

Avec la chapelle seigneuriale de l'église Saint-Pierre, que ses murs épais avaient préservée d'une destruction complète,

(1) De ces deux vers, il résulte que toute la Puisaie relevait de la baronnie de Toucy.
(2) C'est-à-dire : affranchie,

elle suffit provisoirement aux besoins du culte dans une ville à peu près dépeuplée.

La collégiale subsista jusqu'à la Révolution ; quant à l'autre, — l'église paroissiale Saint-Pierre dont la chapelle seigneuriale existe encore en partie — sa reconstruction se fit attendre jusqu'à 1522.

Telles furent les conséquences du désastre qu'un terrier de l'année 1683 constate que les habitants survivants de la ville, réduits au dernier dénûment, avaient tous émigré et qu'elle resta déserte pendant de longues années.

Cependant, dès le milieu du XVe siècle, l'évêque Laurent Pinon tenta de réagir : il multiplia les efforts en vue de la réédification de l'église Saint-Pierre ; il espérait que son exemple stimulerait le zèle de ses vassaux, ramènerait la confiance et que de nouvelles habitations ne tarderaient pas à se grouper autour du vénérable sanctuaire.

Dans cette pensée, il promit faveurs et indulgences à ceux qui, par leurs aumônes, participeraient à son œuvre et, c'est un peu, croit-on, dans ce but qu'il fit graver l'inscription de l'église Saint-Pierre dont nous avons relaté le texte.

Mais faveurs et indulgences n'obtinrent pas le succès qu'il en espérait, ainsi que la suite nous l'apprendra ; l'exemple même de l'église paroissiale qu'aucune puissance humaine ni divine n'avait protégée contre les fureurs de l'incendie refroidissait les enthousiasmes.

A son tour l'évêque Jean Baillet entreprit de repeupler la ville : à cet effet il offrit à vil prix des terres à des cultivateurs établis dans les pays que la guerre avait épargnés ; il leur assurait des privilèges de liberté qui resteraient attachés à l'enceinte de la ville et dont jouiraient tous ceux qui consentiraient à revenir l'habiter ; de fait il n'avait pas moins intérêt que son prédécesseur à rendre la vie et la prospérité à un domaine qui avait été jusque-là pour ses possesseurs la source d'abondants revenus et le centre d'un commerce assez actif.

Cependant sa tentative ne fit que de lents progrès, insuccès qui ne saurait surprendre si l'on songe à la dépopulation des campagnes (1) et à l'incertitude qui paralysait les bonnes vo-

(1) Telle était cette dépopulation qu'en 1479, le nombre des habitants de Parly, paroisse voisine de Toucy et déjà ancienne, était tombée à 12.



lontés justement alarmées au souvenir des calamités qui à trois ans d'intervalle avaient fondu sur la malheureuse cité.

Si l'on rapproche ces données du texte de l'inscription de l'église Saint-Pierre, attestant qu'après l'incendie des Anglo-Bourguignons il ne resta que les murailles pour indiquer que « là » il y eut une ville, on doit logiquement inférer que, sous les épiscopats de Laurent Pinon et de Jean Baillet, l'on se borna à rétablir quelques misérables masures et que c'est seulement dans la première moitié du xvi[e] siècle, sous l'épiscopat de François de Dinteville et de baronnat d'Aymar de Prie (1), que, l'élan une fois donné, la population, rendue au calme et à la sécurité, sous le régime réparateur d'un roi populaire et patriote, reprit possession de Toucy et le releva de ses ruines.

La réfection de l'église Saint-Pierre date, en effet, de cette époque (1522, alias 1536) ; la plupart des maisons de la cité proprement dite, toutes bâties suivant un modèle uniforme, nous voulons dire avec pignon sur rue, sont contemporaines de cette réfection ; plusieurs millésimes l'attestent. Il en est de même du château du seigneur, Aymar de Prie.

Enfin c'est à cette époque que l'évêque et le même Aymar, pressentant l'aurore de jours meilleurs, précisèrent leurs droits réciproques et convinrent de remettre en état et d'entretenir à frais communs les prisons anciennes et la fermeture de la ville, depuis longtemps dans l'abandon.

De ce mouvement d'émulation succèdant à l'inertie des cent dernières années naquit le Toucy moderne : d'où cette conclusion que ses plus anciennes maisons, à part quelques soubassements ou fragments d'édifices, ne sont pas antérieurs au xvi[e] siècle.

Avec des seigneurs comme ceux de la maison de Narbonne, si passionnément attachés à leur pays natal, Toucy n'aurait pas tardé à se relever de ses ruines ; du moins ils auraient payé de leur personne et de leur bourse, et ils auraient énergiquement secondé les efforts des évêques. Peut-être même Toucy protégé par de tels défenseurs n'aurait jamais vu les Anglo-Bourguignons pénétrer dans ses murs.

Mais que pouvaient attendre les prélats des seigneurs de

(1) Consulter la transaction intervenue entre eux le 20 juillet 1523.



la maison de Bar, étrangers désormais à notre région dont ils vivaient la plupart du temps éloignés, alors que le principal intéressé, le cardinal de Bar, obligé de confier à des mercenaires la défense de ses domaines, criblé de dettes, ne savait plus où donner de la tête pour désintéresser ses créanciers ?

Nous avons vu, en effet, que le cardinal avait engagé ses domaines de Puisaie pour garantir la grosse créance du sire Georges de La Trémouille ; de plus, à la suite de la bataille de Cravant, les Anglo- Bourguignons avaient pris Saint-Fargeau dont ils capturaient le capitaine, un certain Pierre de Mons, subordonné de La Trémouille, que le cardinal avait dû racheter moyennant une forte rançon.

C'était, à ce que l'on croit, Claude de Beauvoir, maréchal de Chastellux, qui, pour le compte du parti anglo-bourguignon, avait dirigé cette opération ; car le 15 mai 1424, le duc de Bedford, régent du royaume de France pendant la minorité de son neveu Henri VI d'Angleterre, lui fit don de cette ville et de toutes les seigneuries qui en dépendaient.

On les avait confisquées sur le cardinal de Bar, coupable d'avoir suivi le parti de Charles VII.

Toutefois, il convient d'ajouter que cette confiscation n'eut pas de suite : grâce aux excellents rapports qu'il entretenait avec le duc de Bourgogne, le cardinal réussit à faire rapporter cette mesure. Il justifia qu'en 1421, il avait adhéré à un traité de neutralité, et, afin de donner une preuve certaine de son désir de s'abstenir de toute hostilité, il avait confié la garde et le gouvernement de ses seigneuries de Puisaie au chevalier Perrinet Gressart ou Grasset, homme tout dévoué au puissant duc.

Cependant les hostilités continuaient toujours entre les Anglo-Bourguignons et le parti chancelant du roi de France.

La guerre traînait en longueur sans que, de part et d'autre, on se portât de coups décisifs.

La petite armée royale commandée par quelques braves capitaines, au nombre desquels se trouvait le sire de la Trémouille, — celui-là même qui, en 1420, avait à Toucy repoussé les Anglo-Bourguignons — tenait péniblement la campagne.

Une seule ville du centre restait fidèle à la cause royale, Orléans. Les Anglais la vinrent assiéger en 1428.

Sur ces entrefaites parut Jeanne d'Arc.

Quittant à 20 ans son village de Vaucouleurs, Jeanne partit

sous la conduite de six hommes d'armes au commencement de 1429.

C'était un périlleux voyage que d'aller en de telles conjonctures, avec une pareille escorte, des bords de la Meuse aux bords de la Loire. En effet, la Bourgogne qui se trouvait sur sa route, était à ce moment à la merci de bandes de brigands organisés militairement : elles ravagaient tout sur leur passage.

Désignés sous le nom d' « Ecorcheurs », ou encore d' « Armagnacs », de « grandes compagnies » de « routiers », etc..., ces malfaiteurs finirent par se recruter en partie parmi les cadets ou bâtards de familles nobles, consommèrent les abominables exploits qui leur valurent le nom hideux sous lequel l'histoire a perpétué leur souvenir. Ils se répandaient dans les campagnes, s'emparaient même des villes, pillant, brûlant tout, allant jusqu'à faire rôtir ceux qui ne pouvaient payer rançon ou qu'ils supposaient avoir de l'argent caché. La famine ou la peste succédait au passage de ces féroces aventuriers dont l'un des chefs, Antoine de Chabannes, devait bientôt devenir propriétaire des baronnies de Toucy, de Saint-Fargeau et de leurs dépendances.

Ils se mettaient d'ailleurs au service de qui les payait le mieux, opérant tantôt à la solde du roi, tantôt pour le compte du duc de Bourgogne.

La Puisaie n'avait pas échappé à leurs brigandages. L'évêque d'Auxerre, Corbie, qui passait de l'un à l'autre parti avec une égale facilité, avait appelé l'un de ces coureurs d'aventures, un certain Jacques d'Espailly, plus connu sous le nom de Fort-Epice, lequel de 1429 à 1438 tint campagne dans le pays auxerrois, entre l'Yonne et la Loire, pillant et rançonnant sans relâche.

On assista au spectacle du renouvellement des scènes de dévastation du XIVe siècle, avec cette différence que la patience des populations épuisées par tant de calamités était à bout.

*
* *

Dans les derniers jours de février 1429, on vit passer à Auxerre une petite bande de gens de la Lorraine qui disaient voyager pour affaires de commerce. Ils étaient cinq ou six dont deux jeunes paysans. L'un de ceux-ci paraissait avoir seize à dix-sept ans. Ils allaient dans la Puisaie où, après voir tra-

versé Toucy, ils chevauchèrent dans ses chemins défoncés à travers des forêts profondes, se dirigeant sur Gien (1).

On sut depuis que ce jeune villageois, sous ses vêtements d'homme, cachait Jeanne d'Arc, l'héroïque jeune fille dont Henri Martin a écrit que son caractère et ses actions n'ont rien de comparable dans l'histoire de l'humanité. Elle allait à Chinon, sous la seule garde de son ardente foi, pour annoncer au roi que Dieu l'envoyait auprès de lui afin de forcer les Anglais à lever le siège d'Orléans et de le faire sacrer dans la cathédrale de Reims.

Ses compagnons qui formaient son escorte comprenaient d'abord Pierre d'Arc, son frère, ensuite deux gentilshommes que le gouverneur de Vaucouleurs avait chargés de cette mission.

« Ils partirent, ajoute la chronique, et passant par Auxerre « et plusieurs autres villes, villages et passages du pays des « ennemis et aussi par les pays obéissant au roi, où régnaient « pilleries et voleries, sans qu'ils eussent ou trouvâssent aucun « empêchement... »

Bientôt l'héroïque vierge de Domrémy, accomplissant sa mission providentielle, forçait, ainsi qu'elle l'avait prédit, les Anglais à lever le siège d'Orléans (8 mai), gagnait le 18 la bataille de Patay et allait, avec une armée de douze mille hommes, conduire Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer par l'archevêque et oindre de la sainte ampoule.

Gien fut la première ville qui ouvrit ses portes à Charles victorieux ; on en partit le 28 juin pour se diriger sur Auxerre, et l'on prit, selon toute vraisemblance, la route heureusement suivie par Jeanne quelques mois auparavant.

Ne trouvait-on pas sur sa route Toucy, qui n'avait jamais déserté la cause royale ?

On connaît la suite et le dénouement tragique, sur le bûcher de Rouen (1431), de l'épopée de la libératrice de la France.

Sur ses vieux jours le cardinal de Bar éprouva sans doute le besoin de soulager sa conscience ! Ne lui reprochait-elle pas de s'être injustement adjugé une trop large part de l'héritage paternel ?

(1) *Chronique de la Pucelle*, édition Buchon, page 1.429. — Grande histoire illustrée de Jeanne d'Arc par le chanoine Henri Debout : départ de Jeanne d'Arc d'Auxerre 27 février, passage à Toucy 28 ; arrivée à Gien 1er mars.



Il indemnisa donc au moyen de legs appropriés la plupart de ses neveux et nièces.

Au nombre de ceux-ci figurait Jean-Jacques, marquis de Montferrat, fils de Jeanne de Bar, sa sœur, décédée en 1409 et de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat : il lui légua ses terres de Puisaie par un testament daté de Varennes — 19 juin 1430 — un an avant sa mort. En voici la teneur en ce qui concerne le sujet qui nous intéresse :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis.

« Nos Ludovicus, miseratione divinà Episcopus, etc., attendentes « et considerantes nihil esse certius morte, nihilque incertius ejus « horâ, volentes diem missionis extremæ, quantum nobis est pos- « sibile, bonis operibus prevenire, etc...

« Damus et concedimus charissimæ nepoti nostræ, Iohannæ, co- « mitissae de Marle, etc....

« Item damus et perpetuo concedimus charissimo nepoti nostro « Johanni Jacobo, marchioni Montisferrati, in recompensationem « juris et pro jure ac portione quœ sibi competeret ex successione « nostra, castra nostra cum castellaniis et prepposituris de Sanc- « to Ferreolo, de Petrosa, de Tourry (1), de Valle, de Cosdra, de « Septem fontibus, una cum terra nostra et pertinentiis de San- « saye et generaliter omnes et singulas alias dominias, terras et « possessiones, quibuscumque rebus consistant, quas habemus ha- « bereque possumus et debemus, tam in conquestis per dominam « quondam genetricem nostram prædictam factis, quam alias in « patria de Puyseya, per prœfatum nepotem nostrum suosque hæ- « redes successores tenendo possidenda et etiam disponenda.

« Datum et actum in villâ nostrâ de Varennis, die Mercurii « vicesima mensis Junii, indictione octava, anno ab incarnatione « Domini MCCCCXXX (1430).

En l'année 1431, mourut le cardinal de Bar.

Famille de Montferrat.

On a agité la question de savoir si le château de Saint-Fargeau, au temps antérieur à Jeanne de Toucy, femme de Thibaut comte de Bar, relevait de Toucy, ou si c'est le contraire qui avait lieu.

Ce que nous savons de façon certaine, c'est que vers le xe.

(1) Lire Toucy.

siècle, l'administration, de même que l'histoire de ces localités, se confondirent ensemble.

D'autre part, l'inscription précitée de la grosse Tour qualifiant Toucy de « ville des plus vieilles et de qui tout tient en la Puisaie et le pays d'ici » n'implique-t-elle pas une prééminence en faveur de Toucy jusqu'à la première moitié du quinzième siècle, date de cette inscription ?

Cette question n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire ; nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Nous devons ajouter que notre érudit compatriote, M. Pascal Ansault, l'auteur de la vie de Hugues de Toucy, affirme avoir vu à Paris des titres où les princes de Bar, seigneurs de Puisaie, s'intitulaient « barons de Toucy » et qu'ils accordèrent des privilèges et même des chartes d'affranchissement aux Toussyens ou Touciaquois (1).

A cause de ce titre de barons de Toucy, ces mêmes seigneurs durent, dès le XIIIe siècle, se faire représenter ainsi que le comte d'Auxerre et les barons de Donzy et de Saint-Verain, à la cérémonie du portage des évêques d'Auxerre, leurs suzerains, le jour de leur sacre.

Nous pensons avoir exactement établi la généalogie de la maison de Bar en ce qui a trait à la transmission de ses domaines de la Puisaie, les seuls qui nous intéressent.

« Quant au fils de Jeanne de Bar, Jean-Jacques Paléologue (2), marquis de Montferrat, né en 1395 et légataire du cardinal, il conserva durant plusieurs années cette contrée, depuis un siècle héréditaire dans la maison de Bar.

Quinze ans après la mort du cardinal, les hypothèques qui, de son chef, grévaient la seigneurie de Puisaie n'avaient rien perdu de leur effet, car elle était encore sous la garde de Monseigneur de la Trémouille en 1446, année où il en fit hommage, ainsi qu'on le voit dans le deuxième volume des *Anciens hommages de France*. La Trémouille avait fini par se considérer comme véritable seigneur de ces domaines.

Il les garda même jusqu'à sa mort, comme s'il en eût été le légitime propriétaire.

(1) Peut-être un des descendants d'Anseau ou Ansérie de Toucy.

(2) Docteur de Smyttère, *Recherches historiques sur la Puisaie.*

(3) Paléologue, surnom signifiant « lettré », connaissant les langues anciennes.

Après lui, Jean de Salezart ou Salazar, qui avait épousé sa fille Marguerite ou Marie de la Trémouille (1), maintint la prétention de les retenir.

Mais les fils de Jean-Jacques de Monferrat s'offrirent pour désintéresser le créancier de leur grand oncle et mirent à sa disposition les 2.000 écus d'or qui lui étaient dus et que Jacques Cœur, dont nous parlerons bientôt, leur avança.

Des lettres royales de 1445 avaient autorisé la restitution de la terre de Puisaie que le sire de la Trémouille se pressait peu de rendre. Il fallut une sommation en règle pour qu'il se résignât enfin à s'exécuter (2).

C'est ainsi que la maison de Monferrat en devint paisible propriétaire.

La famille de Montferrat, qui possédait en Italie le duché de ce nom, avait joué un rôle important en Italie et aux Croisades, où l'un de ses membres, Rénier, avait épousé la fille de Manuel Comnène, empereur de Constantinople.

Cependant le légataire du cardinal de Bar — Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat — fut un des princes les plus malheureux de sa maison. Disons tout d'abord que rien ne le signale à l'attention en tant que baron de Toucy et que sa vie se consume en luttes stériles contre les ducs de Milan et de Savoie qui le dépouillèrent de la presque totalité de ses Etats.

La situation ne s'améliora pas après la mort du cardinal de Bar et les baronnies de Toucy de Saint-Fargeau continuèrent, ainsi que toute la région, à souffrir de la guerre étrangère et des exploits de Fort-Epice ; elle pouvait d'ailleurs se résumer en ceci : troubles partout, dévastation continuelle des campagnes, anéantissement de tout commerce par suite de l'insécurité des routes, accroissement démesuré des impôts..

Les malheureux cultivateurs, voyant les produits de leur travail dévorés par les routiers et les hommes de guerre, abandonnaient leurs champs pour se joindre à ces bandes de pillards. Dès lors il n'y avait, pour ainsi dire, plus de culture,

(1) De la Chesnaye du Bois et Badier. De ce mariage naquit Jeanne de Salazar qui épousa Louis de Prie, chevalier, baron de Buzançais ; Marie de la Trémouille est qualifiée lame de Saint-Fargeau. La famille Salazar était originaire du pays de Biscaye.

(2) De Smyttère : *Recherches historiques sur la Puisaie.*



partant, plus de récolte, et la famine survenait avec les épidémies, son cortège inévitable.

La misère et le mécontentement étaient au comble quand le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, prit enfin le parti de mettre un terme aux malheurs publics.

Il conclut donc avec le duc de Bourbon, représentant le roi de France, un arrangement aux termes duquel il reconnaissait enfin Charles VII et se détachait de l'alliance anglaise.

Cette heureuse solution d'un conflit qui avait trop duré devait avoir pour plus clair et pour principal résultat l'expulsion prochaine des Anglais du territoire français.

Toutefois, ce traité qui contenait diverses clauses intéressant le comté d'Auxerre rencontra des adversaires résolus : on remarque parmi ceux-ci Perrinet Grasset, qui depuis longtemps occupait le poste de gardien, pour le compte du duc de Bourgogne, de plusieurs villes, telles que Saint-Fargeau et probablement aussi Toucy.

En effet on trouve dans l'inventaire des « Titres du Nivernais », à la date du 7 février 1436, un mandement du comte Charles de Nevers à Perrinet Grasset, qualifié de capitaine général du Pays de Nivernais et de Donziais, à l'effet d'appréhender et faire prisonnier tous les sujets du comte sortis de son obéissance pour entrer en garnison aux places de Coulanges-la-Vineuse, Toucy, Mailly-le-Château et autres places du Nivernais.

Après une fugue mouvementée en Lorraine, où il guerroya pour le compte du duc René de Bourgogne, Fort-Epice revint dans notre région où ses succès l'enhardirent jusqu'à la témérité.

Il perdit la vie dans les fossés de la ville de Chablis qu'il assiégeait ; ses partisans, pour l'inhumer, ramenèrent son corps dans la puissante châtellenie de Saint-Maurice-Thizouaille, dont on suppose qu'il était seigneur par droit de conquête.

Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat, avait épousé Jeanne de Savoie dont il eut quatre fils et deux filles.

Il mourut en mars 1445 ; deux de ses fils, Jean-Guillaume et Boniface de Montferrat, prirent possession des baronnies de Toucy et de Saint-Fargeau dont ils se dessaisirent au bout de cinq ans.

JACQUES CŒUR.

Au mois de février 1450, en effet, ils vendaient leurs terres et chatellenies situées au pays de Puisaie au célèbre argentier (1) et conseiller du roi Charles VII, Jacques Cœur ou Cuer, lequel, ainsi qu'on l'a vu, leur avait prêté 2.000 écus d'or pour désintéresser leurs âpres créanciers, les de La Trémouille-Salazar.

La notice historique insérée par M. H. Monceaux dans l'*Annuaire de l'Yonne,* année 1900, rapporte que Jean de Salazar, gendre de Geoffroy de la Trémouille, acquit la baronnie de Toucy des héritiers du cardinal de Bar.

Il y a là une erreur évidente et l'on sait maintenant sur quoi reposait sa peudo-possession.

La même notice garde le silence sur Jacques Cœur et cependant ses titres de propriétaire nous semblent surabondamment attestés par la procuration qu'il donna aux fins *de foi, hommages et debvoirs,* procuration confirmée, ainsi qu'on ne tardera pas à s'en convaincre, par l'acquisition de Chabannes.

Il existe d'ailleurs dans l'inventaire de la Chambre des Comptes une pièce, signée et scellée de monseigneur Jacques Cœur et portant la date du février 1450, qui fut celle de sa prise de possession : il nomme des procureurs pour faire les *foi, hommage et debvoirs* qu'il est tenu de rendre particulièrement à messeigneurs les comtes de Nevers et de Gien « à cause de Toussy et des terres et chastaulx, places et chastellenies de Saint-Fargeau, Perreuse, la Codée (la Coudre), Lavau, Mézilles, Saint-Martin, Saint-Privé, Rongières (Ronchères), Septfonds, Sainte-Colombe, Fauterelles (Faverolles), Arquien, Sausay, La Bussière, Chastillon, Montbouy, le Bois-Saint-Germain, Destenières, Fontaines, Moulins, Dracy, La Villotte et autres, assises en la terre de Puisaie, et des étangs, forges, bois, rivières, mestayries, juridictions hautes, moyennes et basses et autres choses (2).... »

Cette acquisition, par son importance, acheva d'exciter la haine des ennemis du financier, qui en quelques années avait

(1) Contrôleur général des finances. Voir aussi *Recherches historiques de la Puisaie* de M. Smyttère, page 114.

(2) De Smyttère, *op. cit.,* p. 47 et 48.



acquis plus de 30 chatellenies et seigneuries dont une seule renfermait 22 paroisses, sans parler des maisons qu'il possédait à Paris, à Bourges et ailleurs, de mines d'argent, de plomb, de cuivre, enfin de plusieurs manufactures. Obligé de quitter la monnaie de Bourges, à la suite d'une accusation plus ou moins fondée de concussion, il engagea d'énormes capitaux dans des opérations maritimes : ses navires sillonnaient les mers du Levant et faisaient une rude concurrence aux armateurs vénitiens. Ceux-ci s'allièrent à tous ceux qui, en France, jaloux de sa fortune, envieux de sa popularité, méditaient sa perte et complotaient sa ruine.

Les grands du royaume, qu'il éclipsait par ses richesses, souffraient que cet ancien mercier, si merveilleusement doué, justifiât l'expression proverbiale du temps : « il est riche comme Jacques Cœur... »

Peut-être même le roi ne lui pardonna-t-il pas les grands services qu'il lui avait rendus, en lui prêtant notamment 200.000 écus d'or qui l'aidèrent à conquérir la Normandie et en entretenant quatre armées à ses frais pendant la durée de cette guerre.

Toujours est-il que, envoyé en ambassade auprès du pape, il se vit, en son absence, calomnié, accusé de trahison et de concussion et, après un procès inique, condamné à mort (1453).

Le Roi négligea à bon escient sans doute d'entreprendre la défense d'un serviteur aussi dévoué ; il se contenta de commuer sa peine en celle de la détention et fit emprisonner Jacques Cœur dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire : mais par l'entremise d'un de ses facteurs, Duvillage, à qui il avait fait épouser sa nièce, il parvint à s'échapper.

Les commis dont il avait été le père plutôt que le maître, se cotisèrent pour lui fournir une somme de 60.000 écus, et Jacques Cœur se retira à Rome où le pape, qui le reçut avec les plus grands honneurs, lui donna le commandement d'une flotte contre les Turcs.

Il mourut l'année suivante à Chio d'une blessure reçue dans un combat (1456).

Les armes de la famille Cœur étaient : d'azur à la fasce d'or, chargée de 3 coquilles de sable (1).

(1) De la Chesnaye des Bois et Badier.

A la suite de l'arrêt qui avait condamné Jacques Cœur, le procureur général du roi, Jehan Dauvet, remplit par ordre les formalités préalables à la vente à la criée de ses biens.

Et il faut bien le dire à la honte des juges qui prirent part à son jugement : aucun d'eux ne dédaigna de retirer quelques épaves de ses propriétés. Ce fut une vénérable curée où l'avidité des ennemis du grand argentier se révéla avec un cynisme révoltant : la liste de ceux qui spéculèrent sur cette immense infortune serait trop longue à dresser.

Famille de Chabannes.

Antoine.

Antoine de Chabannes, l'ancien capitaine d'*Escorcheurs*, comte de Dammartin, grand maître de France, et, de plus, maréchal de France, avait présidé la Commission qui jugea Jacques Cœur et le dépouilla de ses biens.

On conçoit que ce magistrat sans scrupules, qui avait été l'un de ses plus ardents persécuteurs, crut naturel de prendre sa part du butin : aussi se fit-il adjuger en 1453, moyennant 20.000 écus d'or, environ 2.200.000 francs, tous les domaines que sa victime possédait en Puisaie.

C'est ainsi que la baronnie de Toucy passa dans la maison de Chabannes.

Antoine de Chabannes — il convient de le noter à sa décharge — avait montré beaucoup de vaillance au siège d'Orléans, où il avait partagé les exploits de Jeanne d'Arc ; il avait épousé, en 1439, Marguerite de Nanteuil qui lui apporta en dot le comté de Dammartin ; il était dès lors entré au service de Charles VII, ce qui ne l'empêcha pas de se mêler à la Praguerie et de dénoncer une conspiration du Dauphin, son fils, qu'il dut combattre ensuite dans une de ses révoltes.

Par un bizarre retour des choses d'ici-bas, ce dernier, parvenu au trône sous le nom de Louis XI, dépouilla Chabanne de sa charge de grand maître de France, confisqua ses biens, le fit condamner à mort, mais se borna à l'enfermer à la Bastille d'où il parvint à s'évader.

Geoffroy, l'un des fils de l'héritier de Jacques Cœur, complota sans doute ce revirement. Devenu valet de chambre du nouveau roi, il ressuscita ses démêlés avec Chabannes ; il réus-



sit même à se faire remettre en possession des terres et seigneuries de Puisaie, ainsi qu'il résulte de lettres patentes de Louis XI du mois de septembre 1463, possession éphémère d'ailleurs, car le tout ne tarda pas, après une foule de péripéties, tant politiques que judiciaires, à retourner à Antoine de Chabannes.

Rentré en grâce en 1468, de Chabannes devint l'intime confident du prince qui l'avait fait jeter dans les fers, et, à partir de ce moment, il le servit avec autant de fidélité que de courage.

Lorsque Geoffroy Cœur et Antoine de Chabannes eurent cessé de vivre, leurs héritiers, sentant la nécessité d'en finir une fois pour toutes avec leur différend, conclurent une transaction.

Jean de Chabannes, fils d'Antoine, assura à la veuve de Geoffroy et à ses descendants 400 livres tournois de rente, dans lesquelles la terre de Beaumont compta pour 200 livres de revenus, avec 10.000 écus d'or à la couronne, somme équivalente, croit-on, si une appréciation semblable peut-être juste, à 6.800.000 francs de notre monnaie.

Tel fut, dans ses grandes lignes, le rôle joué par Antoine de Chabannes d'abord pendant le règne de Charles VII, lequel eut au moins l'honneur de terminer la guerre de Cent ans, ensuite pendant celui de Louis XI qui affermit la monarchie et auquel il survécut de quelques années.

C'est dans le cours de ce siècle que fut séparé de la couronne de France pour y être définitivement rattaché cinquante ans plus tard le comté d'Auxerre, que les Anglais avaient abandonné au duc de Bourgogne pour prix de son alliance avec eux, alliance qui faillit compromettre l'intégrité nationale.

Au vrai, les nombreux traités échangés dans ces temps troublés, traités auxquels la bonne foi présidait rarement, étaient aussi facilement souscrits qu'éludés par les contractants dès que ceux-ci croyaient leurs intérêts lésés ; de là, des querelles sans fin qui, pendant longtemps encore troubleront, parfois même ensanglanteront le comté.

Cependant, on commençait à y jouir d'une sécurité relative dont les bienfaits ne devaient pas tarder à se faire sentir : il se préparait dans les mœurs, dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, une évolution féconde qui allait transformer la société. A la suite d'une si longue série de guerres intestines et étrangères, on avait soif de pacification et de concorde : les populations, sous l'égide d'un pouvoir qui s'an-



nonçait plus fort, avides de tranquillité et de travail, reprenaient espoir et courage ; les villes naguères incendiées et détruites se relevèrent de leurs ruines ; les campagnes se repeuplèrent petit à petit ; l'agriculture, le commerce reprirent un essor depuis longtemps inconnu.

Les premiers colons, qui, après le désastre de 1423, se décidèrent à revenir planter leurs tentes à Toucy, se contentèrent de relever tant bien que mal les masures les moins maltraitées par l'incendie.

De ces nouvelles constructions, il subsiste dans le vieux Toucy, quartier de la Motte, quelques spécimens aisément reconnaissables en dépit des transformations opérées ; les autres colons, plus entreprenants, attirés par la réputation commerciale du lieu, n'hésitèrent pas à bâtir à neuf des maisons appropriées à leurs futures spéculations.

Celles-ci se distinguent par leur « pignon sur rue », c'est-à-dire sur la façade principale, disposition qui résumait alors l'idéal du bon goût en architecture.

Citons entre autres échantillons les mieux conservés de ce type :

Dans la Grande rue, les maisons de MM. Chartier, François, Raverdeau, Berson, Boullet et Leblanc ; sur la Place du marché : les maisons de M. Defrance, de la famille Ansault, etc., etc... ; rue Philippe-Verger, — ancienne rue Saint-Nicolas — la maison Besson, laquelle, sur sa façade, porte le millésime de 1542 et sur ses piliers de bois les sculptures allégoriques du saint, patron de la rue, avec des ustensiles de boucher, ce qui semble attester l'état social du premier propriétaire ; on pourrait d'ailleurs citer la plupart des maisons de la même rue.

L'élan donné ne s'arrêta plus : dès la première moitié du seizième siècle, la partie de la ville *intra muros* était entièrement reconstruite : déjà même elle s'y trouvait à l'étroit et avait pris son essor en dehors de ses fortifications pour donner naissance aux faubourgs, ainsi que l'indique le plan figuré de l'époque d'Aymar II (environ 1520).

Après un siècle d'abandon ou plutôt d'efforts pour stimuler les initiatives et rassembler les ressources nécessaires, l'ancien château épiscopal aménagé par Thibaut, comte de Bar, en 1273, pour les besoins du culte, se transforma lui-même et fit place à l'église que nous avons connue avant sa dernière restauration. De son clocher svelte et élancé, haute flèche en char-



pente assise sur une tour octogonale de 35 mètres de hauteur, tout franc toucyquois se montrait jaloux. Il frappait, en effet, les regards par son élévation qui était de 32 mètres et par son obliquité accidentelle (1).

Tour et clocher mesuraient donc : 67 mètres.

Avant de pénétrer dans l'église, remarquons que la porte principale porte la date de 1670 ; son cadre paraît d'ailleurs avoir été l'objet de diverses transformations.

Le visiteur qui, avant l'incendie du 25 janvier 1878, se dirigeait vers la droite, s'arrêtait dans une sorte de grande chapelle voûtée en berceau ogival, au milieu de laquelle il rencontrait les fonts baptismaux.

C'était l'ancienne chapelle du château des évêques d'Auxerre, construit, ainsi qu'on l'a vu, par Guillaume de Toucy, à la fin du XIIe siècle ; il n'en reste plus, dans l'église restaurée, que la partie consacrée à l'autel de la Vierge et communiquant à droite avec la sacristie, à gauche avec le trésor.

Deux anciennes fenêtres ogivales l'éclairaient, tournées vers l'orient. En avançant de quelques pas, on avait devant soi une sorte de portail ogival dont les épais piliers, décorés de niches sculptées dans un style assez lourd, rappelaient les dernières années du XVe siècle.

Ce fragment d'édifice faisait sans doute partie de l'église que détruisit l'incendie allumé par les Anglais le 24 août 1423.

C'est au-dessus de cette arcade que s'élevaient la tour de pierre et la flèche en charpente ; celles actuelles n'ont pas été rétablies à la même place, elles font une saillie de quelques mètres sur l'ancienne chapelle seigneuriale.

Si, revenant sur ses pas, on s'avançait dans l'église proprement dite, restée inachevée et dédiée le 13 juillet 1522 avant l'achèvement des travaux, on se trouvait en présence d'une grande et haute nef, demeurée intacte jusqu'à nos jours et voûtée en pierres à nervures en plein cintre ainsi que deux bas-côtés ou collatéraux. Il n'y a pas de transept ; les bras de la croix et le chœur ou abside n'ont pas été commencés : ils devaient occuper l'emplacement de l'ancienne chapelle. Le grand portail qui, peut-être, devait s'ouvrir entre les deux tours féodales, n'a pas non plus été commencé.

(1) Dans le même temps, on reconstruisait beaucoup d'églises dont partie tombaient en ruines : on peut citer entre autres, autour de nous, les églises de Leugny, Ouanne, Fontenoy, Thury, Lainsecq, Perreuse, Treigny ; quelques-unes sont d'une certaine élégance.



Provisoirement, c'est-à-dire depuis la construction, le maître-autel fait face à l'occident. Cette disposition n'a pas cessé d'exister. Nous avons esquissé précédemment les dispositions défensives et souterraines de notre église fortifiée ; nous traiterons des changements et embellissements exécutés après le dernier incendie du clocher de 1878.

L'ensemble de ces travaux, effectués dans un espace de temps relativement restreint, constituait une œuvre considérable Il n'y a pas lieu de s'en étonner : quarante ans de paix intérieure depuis la mort de Louis XI avaient ramené l'aisance dans le pays.

Cependant, on entendait encore parler de guerres nouvelles qui pouvaient troubler et le bon ordre et la richesse acquise par le travail paisible.

On en appréhendait d'autant plus justement le retour qu'on avait vu, en 1515, une armée suisse venir assiéger Dijon et le vent de la réforme qui commençait à souffler ne présageait rien de bon. Aussi vit-on encore à cette époque beaucoup de nos bourgades se fermer à grands frais de murailles et de portes ou réparer celles que les dernières guerres avaient endommagées.

* * *

Nous avons dû interrompre un instant notre récit et anticiper sur les événements. Nous allons le reprendre au point où nous l'avons laissé.

Antoine de Chabannes mourut le 25 décembre 1488, après avoir, dit une chronique, passé les douze dernières années de sa vie à Saint-Fargeau qu'il administra en homme sage et bienfaisant.

En mémoire de ce seigneur qui, on ne peut le nier, se signala par sa vaillance et dont le cœur reposa longtemps, paraît-il, dans l'égilse de Saint-Fargeau, une plaque de marbre, placée sur un pilier dans une chapelle à droite du chœur, portait l'inscription suivante :

Ci-git Antoine de Chabannes
Comte de Dammartin, seigneur
de Saint-Fargeau et des païs de Puisaie,
Chevalier de l'ordre du roy
grand maître de France
sous Louis XI, mort le 25 décembre 1488.

Sur sa tombe on lisait cette inscription :

Antoine de Chabannes
mort suis sans trahison
mais bien aimant raison
Comte et aussi grand maître
Dieu me mette en bon estre
J'aimai la loyauté
qui ma toujours porté
tant qu'au monde ai esté
D'ennemi non vaincu
Dans IIIXX j'aí vescu
On le scet de trois rois non reprint
Sur ce point Dieu m'a print.

Jean de Chabannes.

L'ensemble des faits que nous venons, à propos d'Antoine de Chabannes, de relater sur la baronnie de Toucy, s'applique en grande partie à Jean, son fils, et à ses successeurs immédiats.

C'est pourquoi, nous n'y reviendrons pas.

Nous nous bornerons à dire que Jean de Chabannes mourut vers 1504, laissant, de son mariage avec Suzanne de Bourbon-Roussillon, deux filles, Antoinette et Avoye (1).

La première épousa René d'Anjou, un des arrière-descendants du duc Robert par sa fille Iolande, mariée à Louis II d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem (2).

La deuxième épousa en 1504 Edmond de Prie (3), veuf en premières noces de Jeanne de Bauvais, fille de Charles, seigneur de Tigny et de Barbe de Talanges.

La baronnie de Saint-Fargeau semble, ainsi que nous l'avons observé déjà, avoir été jusqu'au siècle précédent sous la dépendance de la baronnie de Toucy ; comme conséquence des alliances contractées par les filles de Jean de Chabannes, les deux baronnies se trouveront désormais séparées et vivront de leur vie particulière, indépendantes l'une de l'autre.

Le baronnie de Saint-Fargeau, qu'une ordonnance de François Ier érigera bientôt en comté sous le titre de comté de

(1 et 3) De la Chesnaye des Bois et Badier.
(2) Elle mourut en 1527.

Saint-Fargeau (1531), appartiendra pendant un siècle et demi environ à la famille d'Anjou.

Quant à la baronnie de Toucy que le roi Louis XIII érigera en marquisat, elle restera pendant plusieurs siècles entre les mains de la famille de Prie.

Famille de Prie.

La famille de Prie a tiré son nom de la terre de Prie en Nivernais, terre située sur la commune de la Fermeté, canton de Saint-Benin d'Azy près Nevers. Elle possédait plusieurs vastes domaines dans le Berry, entre autres celui de Buzançais, un des plus considérables alors de cette province (1).

De la généalogie de la maison de Prie (2) il appert qu'elle a fourni un cardinal, un grand panetier, deux grands queux, un grand maître des arbalétriers de France et un chevalier des ordres du roi, enfin des capitaines de compagnies d'ordonnances et autres officiers de distinction.

Elle tenait par des alliances souvent réitérées aux anciennes maisons de Bertrand de Briquebec, Chauvigny, Sully, Craon, Parthenay-l'Archevêque, Boulogne, Châlons, Amboise, Chaumont, Grailly-Foix, Albret-Navarre et aux maisons alors existantes de la Tour d'Auvergne, de Rohan-Guémené, Rohan-Soubise, Montmorency-Laval, Montmorency-Luxembourg, de la Trémouille, Uzès, Beauvilliers, Aumont, Gesvres, Mailly, Chabannes, Béthune, Rochefort-d'Aloigny, Choiseul, Beauvau, Alègre, Semeterre, Montreval, etc., etc..., ainsi qu'à plusieurs autres maisons du royaume (2).

La maison de Prie, ajoute l'ouvrage cité plus haut, est connue depuis Geoffroy, sire de Prie, qui assista en 1178 à une donation faite par la comtesse de Nevers aux religieuses de Notre-Dame de la Fermeté sur l'Ixeux.

Sa devise était : *non degener ortu.*

Edmond de Prie, dit Aymar I (1504-1510).

Edmond de Prie, qui, par son mariage avec Avoye de Chabannes, devint baron de Toucy, était fils de Louis de Prie, che-

(1) Aujourd'hui, département de l'Indre.

(2) *Histoire des grands officiers de la Couronne*, Tome 8, pages 109 et suivantes.

valier, baron de Buzançais, seigneur de Montpoupon de Test-Milon, conseiller chambellan du roi, grand queux de France, charge supprimée après sa mort. Le grand *Queux de France* avait la surintendance sur tous les officiers de la cuisine de la maison du Roi.

Le père d'Edmond de Prie, Antoine de Prie, avait, de par son testament, ordonné que douze pucelles, vêtues de robes blanches en fin lin, portâssent chacune à son enterrement un flambeau de cire blanche du poids de deux livres.

Louis de Prie, qui avait à cœur de marcher sur les traces paternelles, voulut, à son tour, des funérailles aussi solennelles avec cette différence — chose tout à l'honneur de son époque — que l'on doublerait le nombre des vierges composant son escorte funèbre (1).

Dans un registre de l'Hôtel-de-Ville d'Auxerre, Edmond, appelé à tort Aymar, prend la qualité de capitaine des gens d'armes du duc d'Orléans.

Il mourut vers 1510 sans laisser d'enfants de son premier ni de son second mariage.

Sa seconde femme, Avoye, lui survécut.

Par un contrat du 16 octobre 1516, elle disposa de la Baronnie de Toucy, restée jusque là en sa possession, en faveur de Françoise d'Anjou, sa nièce, fille de René d'Anjou et d'Antoinette de Chabannes.

Aymar de Prie, dit Aymar II (1516-1527).

Il semble toutefois qu'Avoye de Chabannes, revenant sur ses dispositions premières, ait pris des arrangements avec les parents de sa nièce, Françoise, et revendu la baronnie de Toucy à Aymar de Prie, oncle de son premier mari, troisième fils d'Antoine de Prie et de Marie d'Amboise.

Aymar prenait, outre les titres de son prédécesseur, Edmond, ceux de capitaine de 50 lances des ordonnances du roi, de gouverneur de Pont-l'Esprit, de grand maître des arbalètriers de France, charge supprimée après sa mort, enfin, de lieutenant général du roi au duché de Bourgogne, etc. etc...

Il fut envoyé à Gênes en 1515 et mis à la tête des Gênois et de 4.000 Français.

(1) De la Chesnaye du Bois et Badier.



Audin, dans son histoire de Léon X et de son siècle, raconte qu'Octavien Trégose, doge de Gênes, sans avoir encore aperçu du môle les voiles françaises se dépouilla de son hermine de gala, prit le titre de gouverneur de la cité et ouvrit le port et les portes de la ville à Aymar de Prie, lequel s'empara bientôt d'Alexandrei, de Tortone, d'Asti et de toute la contrée située au-delà du Pô.

Aymar de Prie rendit hommage de la baronnie de Toucy à l'évêque d'Auxerre, François de Dinteville, en 1522. La même année, l'église Saint-Pierre était consacrée et rendue au culte.

Enfin, Aymar, désireux de se créer un logis mieux en rapport avec les idées et les besoins nouveaux que l'antique, sombre et assurément incommode manoir de Narjot II qui se dressait face à la ville, édifiait ou tout au moins faisait commencer un autre château, parallèle à celui-ci, lequel regarda le soleil levant.

Cependant, le souvenir toujours vivace des guerres intestines qui si longtemps avaient désolé le royaume n'autorisait pas encore seigneurs et habitants à dormir sur leurs deux oreilles et à se croire en sureté, si ce n'est à l'abri de hautes murailles ; c'est pourquoi Aymar laissa subsister le vieux château et son donjon.

L'édifice actuel occupe donc l'emplacement de celui rebâti, ou plutôt, à notre avis, simplement restauré et embelli par de Perratière en 1751.

En 1523, Aymar de Prie assiste, comme seigneur du Test-Milon, à la publication de l'arrêt du parlement relatif aux limites du bailliage d'Auxerre.

La même année, il conclut avec son suzerain, l'évêque de cette ville, François de Dinteville, un accord fixant leurs droits respectifs dans la baronnie de Toucy.

Voici, avec son orthographe originale, le texte de cette transaction que l'abbé Lebeuf (*Preuves*, pages 200, 201, n° 271) cite avec cette mention « tiré d'une ancienne copie » :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront : Germain Tribolé, seigneur de la Motte et Claude Tribolé, garde de par le Roy, notre sire, du scel de la Prévosté d'Auxerre, salut.

« Scavoir faisons : que pardevant Pierre Tribolé et Jehan Leroy, clers notaires jurez du Roy nostre seigneur, de par luy establis en la cour de ladite prévosté, furent présens en leurs personnes :



« Révérend Père de Dieu, messire François de Dinteville, Evesque d'Auxerre, pour luy d'une part, et noble seigneur maistre Emard Dupuys (de Prie), chevalier, sieur et baron de Thoucy pour lui, d'autre part.

« Lesquelles parties et chacune d'elles, chacun en droit soy, ont confessé avoir fait les traités, accords, transactions, promesses, conventions sur les querelles et débats touchant la réception du dénombrement de la baronnie dudit Toucy, que ledit chevalier avait présenté audit Révérend, et autres différends, questions et débats meus et espérez de mouvoir entre eux pour raison des droits de leurs seigneuries, baronnies et chastellenies de Thoucy, le tout en la forme et manière qui s'ensuit :

« C'est à scavoir que ledit Chevalier sera tenu recognoistre par ledit adveu en fief dudit Révérend, à cause de sa dignité épiscopale, la baronnie de Thoucy ;

« Item la maison et chastel par luy de nouvel édifiée avec ses appartenances contenant... arpens, jurables, rendables comme soulloit estre la vieille tour du chastel ancien, puis naguières démolie par ledit chevalier pour édifier son dit nouvel chastel, maison ou appartenances et les cens qui y prétendait ledit Révérend ;

« Item, la place ou soulloit estre la vieille tour hors la tenue du comportement telle qu'il la conviendra faire et réserver pour édifier la muraille dudit Thoucy à l'endroit où estoit ladite vieille tour ;

« Item, la ville, faulxbourgs et chastellenie de Thoucy et justice en ladite ville et faulxbourg avec le ressort des dites chastellenie et baronnie, le tout commun par indivis avec ledit Révérend ;

« Item, la justice haulte, moyenne et basse en la chastellenie et baronnie dudit Thoucy par delà la rivière d'Ouenne du côté de Saint-Fargeau, Tannerre, Saint-Sauveur ; et en ce faisant, l'aultre sa justice moyenne et basse de ladite chastellenie et baronnie de Thoucy demeurera nuement audit Révérend au delà de ladite rivière d'Ouenne du costé d'Auxerre au territoire de laquelle il demourera le signe patibulaire (1) au lieu et ainsy qu'il a esté d'ancienneté, qui sera refait et entretenu aux frais communs desdites parties ; et lesdits seigneurs auront chacun leur prévost pour exercer leurs justices, c'est à scavoir en commun et ensemblement quant aux sujects et héritages assis en ladite ville et faulxbourgs, et séparément ainsy qu'il est cy-devant désigné : le jour du lundy, par ledit sieur Révérend, le mardy, par le prévost dudit Baron et

(1) Instrument de justice appelé généralement fourches patibulaires où l'on suspendait les cadavres après l'exécution ; il se composait le plus souvent de 6 poteaux plantés 2 à 2 et reliés entre eux par des barres transversales.



après l'expédition des jours de la communauté si elle eschet à ung desdits jours ;

« Seront les prisons anciennes accomodées, la fermeture de ladite ville réparée et entretenue par ledits sieurs à frais communs, joint ce que aucuns desdits sieurs ne puisse avoir autre prison.

« Item ledit Baron sera tenu bailler par déclaration par le menu audit adveu la déclaration de tous les cens et rentes et autres droits qui lui appartiennent à cause de ladite baronnie, avec les noms, surnoms des debtenteurs d'iceulx.

« Item, recognoistre en plein fief dudit Révérend le fief de Jehan de Vendy, le fief de Philippes d'Arthel (Arthé) qu'il tenait à Fontaine et Maulmont, ensemble le fief que Jean Bonjour a à Maurepas et ceux que tenait Hugues... à Fontaines, Dracy et tous autres fiefs que ledit Baron tient en ses mains par puissance de fief ;

« Item, ledit chevalier Baron sera reçu à mettre à son adveu les terres vacantes en la baronnie de Thoucy par delà la rivière d'Ouenne en sa justice ;

« Item pareillement sera tenu ledit Baron de laisser et mettre en pleine délivrance audit Révérend au profit des trésorier et chapistre de Thoucy les petites dixmes, le péage et minage de Thoucy, ensemble les terres, prez, cens et rentes et aultres redevances appartenant audit trésorier ou chapistre estant au-delà de la rivière d'Ouenne au finage dudit Révérend hors de la ville et faulxbourgs ; lesquels péages, minages pourront être reprins par ledit Baron en récompensant iceluy Baron lesdits trésorier et chapistre de la quantité de soixante bichets froment de rente foncière, mesure dudit Thoucy, et trente sols tournois de rente en ladite baronnie et chastellenie ; et quant aux cens appartenant auxdits chapistre et chanoines dudit Thoucy qu'ils lèvent en ladite ville et faulzbourgs, ledits chanoines montreront leurs titres, papiers, censives d'iceulx et en informeront lesdits sieurs pour en ordonner ainsy que de raison ;

« Item les hayes de Brian se partiront entre lesdites parties par moitié sans aucunes charges ou redevances une des parties envers l'autre, sauf et réservé le droit de retrait féodal de la part dudit Baron envers ledit Révérend.

« Item la disposition des trésoriers et prébendez, hospitaux et maladreries dudit Thoucy demeureront audit Révérend, et consentent les parties que les murailles soient refaites qui ont été par ledit Baron démolies.

« Item, le droit des estalages hors de la halle et ces... demeurera commun auxdits srs. et la halle et estalage alentour d'icelle nuement et entièrement audit Baron, en laquelle demeurera et tiendra le siège des Bailli, Prévost desdits, ainsi qu'il a esté accoustumé.

« Item, les officiers dudit Révérend seront prénommez, préférez



ès actes communs et de justice soubs leurs noms et qualitez expresse ; les expéditions de procez en l'exercice de la justice commune se feront alternativement ainsi que anciennement a esté observé et gardé.

« Item, les dixièmes de Fontaines demeureront audit Révérend pour en jouir comme il a accoustumé de la moitié des langues des grosses bêtes tuées en ladite ville et faulxbourgs de Thoucy ; et l'autre moitié desdites langues audit Baron.

« Item, les deux arpents de pré des Basins demeureront audit Baron et les baillera en son adveu moyennant qu'il sera tenu bailler audit Révérend en récompense la somme de soixante et dix sols tournois de rente foncière en bonne assiette dedans les limites dudit Révérend ou en la ville et faulxbourg dudit Thoucy ; semblablement les cens, rentes, prez que chacun desdits sieurs et au lieu où il perçoit au finage ou territoire, l'un demourera au seigneur au territoire duquel ils sont assis en récompensant l'un l'autre de la plus valeur, à la charge de la tenue féodale par ledit baron envers ledit Révérend, non compris toutefois les prez du Chastiers appartenant audit Baron, les fiefs d'Arran et du Buisson Saint-Verain que ledit Baron tient en fief dudit Révérend et aussi les prez des Allos Préaux, et la Noue aux Boileaux,avec les prez, terres et étangs appartenant du moulin Cranson, le tout appartenant audit Révérend ; et jusqu'à ce que lesdites récompenses soient faites, ledit Révérend jouira dudit Pré des Bassins et lesdites parties chacun au droit soy de leurs cens, rentes et héritages qu'ils tiennent au finage l'un de l'autre ; de laquelle récompense ensemble le différend qui est entre lesdites parties pour raison de la censive de la rue de Narbonne seront terminées parfaites par délibération des baillis desdits sieurs, à la prochaine assise qui par eux sera tenue.

« Item au regard de fiefs de Dracy, la Vilotte, Mollins, Guergon, ledit Baron, les baillera journellement en son dénombrement en arrièr-fief audit Révérend ; pour la tenue féodale prétendue par ledit Révérend esdits fiefs, ledit Baron a baillé et délaissé audit Révérend le fief de la forest d'Arran, que tiennent les Dassignis en propriété, duquel fief ledit Baron s'est démis au profit dudit Révérend et ses successeurs ; seront désormais lesdits Dassignis et autres propriétaires dudit fief tenus à luy faire la foy et hommage.

« Et quant aux choses non comprises en cette présente transaction, ledit Baron les baillera selon l'ancien dénombrement daté de l'an quatre cent et quatre, le quatriesme jour de décembre. Et moyennant les choses dessus dites, lesdites parties se sont désistées et departies de tous procès meus ou espérez à mouvoir entre elles pour raison des choses prédites, jusques auquel temps ledit Baron a main-levée de ladite Baronnie, car ainsi, etc., etc...

« Fait et passé en présence de vénérables et scientifiques personnes, maistre Guillaume Cranson, chanoine official, maistre Jean Brisson, licencié en loix, lieutenant général au bailliage de Mon-



targis, maistre Philippe Le Briois, Regnault, chevalier, grenetier, Robert Foucher, maistre Guillaume Billebault, maistre Jehan Billebault et aultres témoings, le vingtième du mois de juillet, l'an mil cinq cent vingt et trois.

« Signé : J.-L. Roy, scellé en queue de parchemin de cire verte. »

Aymar, qui avait épousé en premières noces Claudine de Choiseul de Traves, dame de Givry, et en deuxièmes noces Claudine de la Baume de Montreval, eut du premier lit deux filles, dont l'une Renée devint dame d'honneur de Claude de France, fille du roi Louis XII, et du second lit, un fils, Edme qui lui succéda comme baron de Toucy (1).

Il mourut en 1526 ou 1527 avec le chagrin de voir sa jouissance de la baronnie de Toucy injustement troublée.

Ses successeurs négligèrent bien leur Baronnie où ils ne firent que de rares et courtes apparitions ; quelques-uns même, retenus loin par de hautes fonctions, ne la connurent plus que de nom.

C'est durant les compétitions des avides prétendants à la succession d'Aymar et en même temps sous le règne de François Ier que parut, en 1531, la coutume de Lorris-Montargis, laquelle, dans une partie notable de notre région, particulièrement dans la baronnie de Toucy, tint lieu de code jusqu'à la Révolution, tandis que la châtellenie de l'évêque suivait la coutume de Bourgogne ou plutôt d'Auxerre.

La coutume de Lorris passait pour la plus ancienne du royaume de France ; pendant des siècles elle en régit une assez grande partie.

On l'invoque encore, paraît-il, dans certains cas, en quelques endroits de la Puisaie et du Gâtinais.

Cependant, la pratique de Lorris, de même que celles de beaucoup d'autres coutumes, paraît être devenue en dernier lieu ridicule : car on disait *greffier de Lorris* en parlant d'un greffier pour rire, un greffier sans besogne ; on disait de même que, dans la coutume de Lorris, ce sont les battus qui paient l'amende.

Détail particulier : on y avait ajouté au chapitre des pâturages, herbages et paissons que le baron de Toucy et les habitants dudit lieu avaient dit être tenu et observé par coutume locale l'article qui suit :

(1) De la Chenaye du Bois et Badier.



« Le Baron de Touci et les habitants dudit lieu disent et ac-
« cordent que l'amende d'une simple prise de bêtes aumail-
« les et bêtes à laine par échappée est de douze deniers tour-
« nois ; et pareillement de bêtes chevalines non empétrées ».

*
* *

De tous les seigneurs de Toucy qui se succédèrent après ceux de la maison de Narbonne, Aymar est un de ceux qui aimèrent le plus leur terre et qui, dans le plus court espace de temps, — car la mort ne lui permit pas d'achever son œuvre, — firent le plus pour elle.

L'Inventaire et bref état des titres et papiers des Terre et Marquisat de Toucy et de leurs mouvances et dépendances, témoigne de la sollicitude qu'il ne cessa de lui porter.

En bon propriétaire, il habita son château ; en vigilant administrateur, il le dota de tous les avantages que comportaient les ressources et les besoins de son époque.

C'est Aymar qui conçut l'idée de l'adduction des eaux de la Fontaine de Vaurillaume et qui en fit exécuter les réservoirs et la canalisation ; c'est encore à lui que l'on doit le lavoir de la Garenne, plus connu sous le nom populaire de *Fontaine de Pay,* que nous avons entendu, sans aucune preuve d'ailleurs, attribuer à Paris (de Montmartel), l'un de ses successeurs.

Quoi qu'il en soit, ce nom de Pay n'est évidemment qu'une altération du nom du fondateur du lavoir « Prie », détail insignifiant d'ailleurs et qui ne saurait enlever ni à l'un ni à l'autre de ces seigneurs aucun de leurs titres à la reconnaissance des lavandières, leurs clientes assidues.

La petite ville de Toucy qui étouffait, emprisonnée, nous l'avons dit, dans ses anciennes murailles, s'est déjà donnée de l'air : elle a pris possession des environs et créé les éléments des faubourgs, que les siècles ont développés.

Ainsi dans le document déjà cité auquel nous empruntons ces intéressantes indications, nous relevons :

La *Rue du Repy,* rue déjà très habitée, dont l'identification avec la Rue du Pont-Capureau ne fait pas le moindre doute, et qui, sous la Révolution, porta le nom de rue de l' « Egalité ».

La *Rue du Rivage,* aujourd'hui rue du Pâtis.

La *Rue de Narbonne,* ancienne rue du Faubourg d'Orléans,

devenue rue Arrault, avec une prairie et une fontaine du même nom.

La prairie devait s'étendre à l'extrémité de cette rue entre la route de Joigny et la rivière.

Quant à la fontaine, nous estimons qu'on doit la placer dans la propriété du docteur Ferrand où il en existe encore une.

Le *Faubourg du Haut,* aujourd'hui rue Pierre-Larousse.

Nous voyons encore figurer dans les désignations :

Les *Ponts Capureaux* (1) lesquels consistaient en passerelles pour les piétons auprès desquelles, côté du couchant, un gué assurait la circulation des voitures.

Une maison, rue du Repy proche le *Pont aux Veaux,* ce qui autorise l'identification de ce pont avec le « Petit Pont », situé proche de la place Saint-Louis immédiatement en face de la propriété Leblanc-Duvernoy.

La fontaine du *Cul levé,* dont le nom pittoresque peint assez clairement la physionomie pour dispenser de toute description ; celle de *Six deniers,* toutes deux fontaines vénérables dont les siècles ont respecté l'état-civil.

En deçà du faubourg du Pont Capureau nous remarquons :

Le *Moulin de la Poterne* avec une tannerie voisine, en d'autres termes la scierie actuelle de MM. Huet et Chagnon ; ce moulin tirait son nom, ainsi que nous l'avons précédemment expliqué, du voisinage de la Poterne établie dans le mur d'enceinte au bas de la rue de ce nom.

On sait que, en matière de fortification, la poterne consistait en une faussa porte ou en une galerie souterraine, ménagée pour faciliter des sorties secrètes, et qui communique de l'intérieur d'une place ou d'un ouvrage dans le fossé.

La *Place du Dauphin,* ou encore « place ou était le ci-devant Dauphin ».

Cette place occupait le vaste carrefour fermé par la rue du faubourg du Haut, le grand chemin de Parly ou chemin des montagnes et la rue du marché.

La *Place du Trou* : place de l'église, ou espace compris en haut de la rue du Marché, entre l'église elle-même et les maisons Charles, Ilèche et Lechien.

Afin de faciliter et surtout d'abréger les communications du centre de la ville, qui n'avait alors aucun débouché sur la rue du faubourg du Haut, on avait pratiqué en cet en-

(1) Capureau, nom d'apparente origine latine : « caput aquarum ».



droit une brèche dans le mur d'enceinte : de là le nom de Trou, par analogie avec le Trou-Poinchy d'Auxerre, et par suite de Place du Trou.

Un peu au-dessus de cette place se trouvait, attenant à la sacristie actuelle, un étroit terrain vague, vulgairement connu sous le nom de *Chatte à Fouet* ou *à Fouelle,* qualification dont nous n'avons pu découvrir le sens ou l'origine.

Après la désaffection du *Grand cimetière,* autrement dit *Cimetière Saint-Nicolas*, lequel occupait une assez vaste surface immédiatement au-dessus de la rue du faubourg du Haut, entre le pressoir de la famille Naudin et la propriété de Madame Chartier, on créa un nouveau cimetière autour de l'Eglise ; ce dernier subsista jusqu'en 1840. A l'origine, il encombra une partie de la Place du Trou elle-même ; de telle sorte que, pour accéder à l'église, les fidèles devaient se frayer un chemin entre les sépultures.

On dut même inhumer jadis dans les épaulements de terre qui, jusqu'au commencement du XIXe siècle, soutinrent le soubassement de l'église, côté nord.

Chose certaine, on mit à découvert de nombreux débris humains dans les déblais que, vers cette époque, on exécuta pour niveler la rue : et ces déblais que l'on transporta pour l'exhaussement des jardins des maisons Méchin et autres (rue du Pont-Capureau) laissent encore voir ces funèbres reliques.

Nous rappellerons que l'ancien *Petit Chastel* n'était autre, à l'origine, que le presbytère actuel, y compris la maison Savoret, devenue dans la suite la demeure des chanoines de la collégiale ; ensuite, que la collégiale elle-même occupait tout ou partie du pâté de maisons enveloppé par la rue du chapitre, emplacement que nous avons cru devoir assigner en totalité à l'église primitive.

Nous aurons fini dans cet ordre d'idées quand nous aurons également rappelé que la rue de la Tour Boileau doit son nom à une tour défensive qui flanquait le mur d'enceinte un peu au-dessus de son point de jonction avec la rue Neuve, laquelle ne fut ouverte sur la rue du faubourg du Haut que vers 1830, un lustre environ avant que la rue des Cavaliers qui y fait suite ne fut elle-même percée à son extrémité méridionale sur la rue des Fossés, aujourd'hui rue Paul-Bert.

Cependant les héritiers d'Avoye de Chabannes, contestant la vente faite par cette dernière, avaient intenté à Aymar un



gros procès en vue de rentrer en possession de la terre de Toucy.

Ce procès devait durer jusqu'au milieu du baronnat d'Edme, son fils et successeur, dont la minorité favorisait leurs desseins,

Le premier adversaire de la famille de Prie fut Philippe de Boulainvilliers.

Il avait épousé Françoise d'Anjou, nièce d'Antoinette de Chabannes et, à tout événement, pris par provision, la qualité de Baron de Toucy.

A son décès, en 1535, sa veuve épousa en secondes noces Jean de Rembouret, grand maistre des Eaux et Forêts de France, lequel continua l'instance et rendit même hommage à l'évêque François de Dinteville, le 12 juillet 1536.

Edme de Prie, dit Aymar III.

(1527-1574).

Pendant ce temps, le jeune Edme de Prie avait succédé à son père, mort, ainsi qu'on l'a vu, en 1527.

Marc de la Baume, son oncle, et en même temps son tuteur, soutint énergiquement ses droits ; à l'instar de ses adversaires, il obtint pour son pupille, du même évêque, le 10 mai 1557, des lettres de délai pour l'hommage dû à ce dernier.

En fin de compte, après un procès qui menaçait de s'éterniser, un arrêt du Parlement de Paris de l'an 1556 adjugea à Edme de Prie la baronnie de Toucy que, à son tour, Philippe de Boulainvilliers, Françoise d'Anjou et Jean de Rembouret lui avaient si âprement disputée.

La baronnie de Toucy et ses annexes se rapprochaient beaucoup de la ville d'Auxerre, sans aucun lien de vassalité envers le comté. Lorsqu'en 1551, le roi Henri II créa les intendants de province, l'intendant de Bourgogne eut le comté d'Auxerre dans son ressort ou, pour parler le langage administratif de l'époque, dans sa généralité.

La baronnie de Toucy ressortit à la généralité d'Orléans, sauf quelques paroisses attribuées à la généralité de Paris. La généralité d'Orléans embrassait ainsi des communes qui touchaient presque aux portes d'Auxerre, comme Pourrain, Diges et même, paraît-il, Chevannes, Gy-l'Evêque et Vallan ; celle de Champagne arrivait jusqu'au Pont de Pierre à une lieue d'Auxerre.



Depuis Charlemagne, le latin était la langue officielle usitée à l'exclusion de toute autre dans les procédures judiciaires ainsi que dans les arrêts des tribunaux et les actes des officiers publics.

Mais en 1490, Charles VII prescrivait d'écrire en français les dépositions reçues devant les tribunaux et, en 1510, Louis XII dut renouveler cet édit. Ce que les deux rois avaient exigé pour les dépositions, François Ier l'étendit en 1532 aux actes des notaires et en 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterets, à toutes sortes d'actes judiciaires.

C'est la même ordonnance de 1539 qui fonda réellement l'état-civil.

Antérieurement au XVIe siècle, à peine existait-il dans certaines paroisses des registres d'état-civil plus ou mons régulièrement tenus. François Ier donna à cet état de chose une sanction légale et confia définitivement aux curés des paroisses, à l'exclusion de tous officiers civils, la mission de constater les naissances et les décès.

Il n'était pas encore question des mariages, ce qui n'empêche pas que les registres de l'état-civil de Toucy, qui remontent à cette date, contiennent les uns et les autres et font, de l'avis des connaisseurs, le plus grand honneur à ceux qui nous léguèrent ce précieux monument de nos archives locales.

C'est pourquoi nous allons donner la liste des curés de Toucy qui y collaborèrent :

1547. Jehan Cransson, chanoine, chapelain et trésorier ;

1576. Bardy, chapelain ;

1600. Ozymon ;

1623. Rimbault ;

1649. Pierre Gallé, qualifié prêtre, trésorier et curé de Toucy ;

1662. Edme Clerjault, prêtre, trésorier, curé ; il est qualifié bachelier en théologie ;

1669. Sévin, curé, trésorier ;

1710. Dannery ;

1759. Bon Borne ; il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale.

1761. Bidan, curé, trésorier ;

1786. Julliard, curé trésorier, jusqu'en 1791.

1791. Laporte dit Dom Laporte jusqu'au 30 décembre 1792, date où commence la rédaction de l'état-civil par les officiers publics.

Les uns et les autres, suivant les exigences du service, eurent pour suppléants leurs vicaires ainsi que les chanoines de l'église Notre-Dame autrement dit la Collégiale.

La liste de ces derniers serait aussi longue que dépourvue d'intérêt.

Nous nous bornerons à citer les noms de :

Thomas de Villeneuve-le-Clerc en 1665, celui de Messire Jean-Pierre Salmon de Poivry, en 1782.

L'examen des actes de l'état-civil de la paroisse nous a toutefois révélé, entre autres choses, qu'à l'Eglise Notre-Dame on porta souvent des défunts avant leur sépulture, que l'on y célébrait les offices dans trois chapelles dites de la Madeleine, de Saint-Michel et de Saint-Nicolas (actes de l'état-civil des 9 août 1719, 17 avril 1742, 29 août 1775) ; enfin que l'on y procéda à diverses inhumations, particulièrement à celles des seigneurs d'Arthé, lesquels, ainsi que nous le verrons bientôt, y avaient leur sépulture attitrée.

Ils nous fournissent en outre, les éléments de la statistique suivante :

	BAPTÊMES	DÉCÈS	MARIAGES
En 1547	67	»	»
1560	124	»	»
1576	126	»	»
1600	112	»	»
1612	109	»	»
1621	107	»	»
1642	109	»	»
1645	126	»	»
1646	121	»	»
1663	»	»	18
1665	»	57	»
1666	»	80	23
1668	111	137	21
1669	127	81	25
1698	92	44	9
1699	78	76	8
1704	88	47	14
1721	87	57	19
1747	81	52	13
1748	68	52	11
1760	75	84	17
1779	74 (38 m., 36 f.)	69 (37 m., 32 f.)	32
1784	68	80	14
1785	88	54	13
1786	81	67	26
1787	87	62	14
1788	88	52	13
1789	95	66	25
1790	92	78	16
MOYENNE			
De 1548 à 1646	116.75	»	»
De 1668 à 1790	87.05	»	»
De 1665 à 1790	»	66.26	»
De 1666 à 1790	»	»	17.38

ENFANTS AYANT FAIT LEUR PREMIÈRE COMMUNION

	GARÇONS	FILLES	TOTAUX
En 1767	32	34	(1) 66
1768	11	16	27

(1) Cet excédent provient évidemment de la réunion de deux années de communiants.

Edme de Prie délégua en son lieu et place son fils René pour le représenter à l'entrée solennelle de l'évêque Philippe de Lenoncourt, neveu et successeur de l'évêque Robert auquel il avait, précédemment, rendu hommage ; cette entrée eut lieu le 8 décembre 1560.

Nous avons la procuration qu'il donna à cette effet ; en voici les termes :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Guillaume « Pétri, garde du scel aux contratz de la baronnie de Toussy pour noble et puissant seigneur messire Edme de Prie, « chevalier, seigneur du Tetz-Milon, Montpopon et baron du« dit Toussy, lieutenant de la compagnie du sieur de Vilars, « capitaine de 50 lances, escuier de l'écurie du roi, salut.

« Scavoir faisons que par devant Jean Grimeau... clerc de « notaire juré sous ledit scel sous Claude Bossu, aussy no« taire et tabellion juré sous ledit scel, fut présent en sa per« sonne ledit sieur messire Edme de Prie, chevalier, lequel a « faict et établi son procureur spécial noble sieur Regné « de Prie, auquel seul et pour le tout ledit sieur constituant « a baillé plein pouvoir et authorité et mandement de repré« senter sa personne par devant M. l'Evesque d'Auxerre, sei« gneur féodal de ladite Baronnie de Toussy, et illec proposer « les excuses que ledit constituant a faict entendre audit sei« gneur, pour lesquelles il ne peut comparoir à l'assignation « qui lui a été donnée à fin de se trouver à l'entrée et récep« tion que mondit sieur l'Evesque entend faire en la ville « et église cathédrale (*sic*) d'Auxerre, le neuviesme jour du pré« sent mois ; qui sont que ledit sieur constituant est contraint « de se trouver à l'assemblée générale des Etats du royaume qui « commencent en la ville d'Orléans le dixiesme du présent « mois et que, par ce moïen, il ne se peut trouver en ladite « ville d'Auxerre ledit jour neuviesme et remercier ledit Eves« que de ce que, par ses lettres missives du deuxième du pré« sent mois, luy a pleu trouver lesdictes excuses bonnes et les « recevoir ; et au surplus faire pour et au nom dudit consti« tuant audit sieur évesque les devoirs à son entrée et récep« tion qu'il est tenu de faire à cause de ladite baronnie de « Toussy, mouvant en fief dudit sieur Evesque, et selon la na« ture de son fief et tout ainsi que si ledit constituant y estoit « en personne, ses prérogatives gardées et observées ; et géné« ralement de faire tout ce qui lui appartient ou faict dessus « dit, promettant avoir pour agréable tout ce qui sera faict

« par ledit sieur René, son fils, en tout ce que dit est, soubz la
« soumission de tous et chacuns ses biens, qu'il a pour ce
« soumis partout ou trouvés seront, renonçant à toutes choses
« généralement quelconques à ces lettres contraires. Lesquelles
« en témoing de ce, nous, garde dessus dit, au rapport dudict
« juré, avons scellé dudict scel ; qui furent faites et passées en
« présence de François du Ru et Charles Guissard, témoings,
« le septiesme jour de décembre l'an mil cinq cent soixante.

« Signé : GRIMEAU et scellé à double queue de sire (*sic*)
« verte.

« La minute des présentes est signée Armand et Roug... »

Le procès-verbal de la rédaction de la coutume d'Auxerre, dressé en 1561, qualifie Edme de Prie de Baron de Toucy et de seigneur de Test-Milon.

Il était, en outre, seigneur de Montpoupon, Lézille, la Grange, Fossegilet (1), etc..., capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi ; il devint dans la suite lieutenant-général au gouvernement de Touraine, Blaisois et Vendômois, enfin chevalier de l'ordre du Roi. Vers la fin de 1566, Charles IX le fit gouverneur de la ville d'Auxerre et de tout le pays de l'Auxerrois.

C'est également lui qui, sous le nom d'Aymar de Prie, exerça le dernier, en France, les fonctions de grand-maître des arbalétriers (2).

De même que pour l'entrée solennelle de l'évêque Philippe de Lenoncourt, son fils René le suppléa encore, au mois de mai 1571, à celle du successeur de ce dernier, le savant helléniste Jacques Amyot, fondateur du collège d'Auxerre.

Remarquons à ce propos que la cérémonie en question devait avoir beaucoup perdu de son ancienne rigueur. En effet, un procès-verbal inséré dans le *Gallia christiana* nous apprend que le portage se réduisait, en somme, de la part des barons, à un simulacre, car ils avaient à côté d'eux quatre solides gaillards auxquels incombait le fardeau matériel.

L'*Inventaire et Bref état des titres et papiers des terre et marquisat de Toucy* mentionne un contrat de fondation de rente, consenti par Edme de Prie au profit des trésorier, chanoines et chapître de l'église collégiale de Toucy, de la somme de 66 livres, suivant acte passé devant Beaufumé, no-

(1) Lire Fougilet.

(2) *Grand dictionnaire universel du* XIXe *siècle.*

taire à Toucy, le 25 octobre 1573, année qui précéda sa mort.

Edme de Prie avait épousé, après contrat du 12 septembre 1538, Charlotte de Rochefort, fille de Jean, seigneur de Pleuvant et d'Antoinette de Châteauneuf.

De ce mariage naquirent deux filles et trois fils dont l'un mourut en 1581; le second, Edme, fut un des chambellans du duc d'Anjou, devenu Henri III, roi de France ; enfin, le troisième, René, succéda à son père dans la baronnie de Toucy.

Edme de Prie mourut en 1574, la même année que Charles IX, à Salbris, en Sologne ; aux termes de ses dernières volontés, il fut inhumé chez les Cordeliers d'Amboise, mais son cœur repose à Toucy.

A défaut d'autre résultat appréciable, les guerres entreprises en Italie par Charles VIII (1483-1498) et continuées par ses successeurs, Louis XII (1498-1515) et François Ier (1515-1547) eurent au moins l'avantage d'engager la civilisation française dans les voies de la Renaissance.

Les Français encore grossiers, — il faut bien le reconnaître, — étaient descendus dans la péninsule au moment où l'antiquité, comme retrouvée, fécondait le génie des savants et des poètes, surtout celui des Italiens. Ils s'instruisirent à l'école de ceux-ci et rapportèrent en deçà des monts un goût plus vif pour ces choses nouvelles. L'antiquité eut aussi chez nous d'ardents zélateurs.

Quelques maîtres grecs trouvèrent en France des élèves qui les éclipsèrent, entre autres Danès, le maître de l'évêque d'Auxerre, l'illustre Jacques Amyot.

La renaissance des lettres et des arts en France date, en effet, des guerres d'Italie : c'est à cette époque que Mellin de Saint-Gelais et Marot, auxquels se joignirent nos compatriotes toucyquois : Aymé de Castanea et Pierre Grognet, composèrent leurs poésies.

Né à Toucy, on ne sait au juste en quelle année, l'état-civil n'existant pas encore, Pierre Grognet (1), dit notre savant compatriote Pierre Larousse, mourut en 1540.

Il alla étudier le droit à l'Université de Bourges. Dans sa requête pour l'impression de ses *Mots dorés,* il se qualifie de « maître ès arts » et « licencié en chascun droit » ; ailleurs,

(1) Grognet, nom patronymique fréquent dès les premiers temps de l'état-civil et qui s'est perpétué à Toucy jusqu'à nos jours.



il se dit « prêtre et humble chapelain », ce qui semble indiquer qu'il ne fut pourvu d'aucun bénéfice ecclésiastique. Son premier ouvrage : *Mots dorés du grand et saige Caton,* etc... est une traduction des distiques attribués à ce poète. Il en existe plusieurs éditions : la plus ancienne est celle de Paris (1530-1533, 2 vol. en caractères gothiques).

Le poète a rendu chaque distique latin par quatre vers français.

Ses autres productions sont : un morceau fort curieux, intitulé : *De la louange et excellence des bons facteurs qui bien ont composé en rime tant de çà que de là les monts.* On trouve dans ce travail une notice relative à beaucoup de poètes, depuis Jean de Meung jusqu'au temps où écrivait Grognet ; *La louange des femmes ; La bonne doctrine pour les filles* ; *La louange et description de plusieurs bonnes villes et cités du noble royaume de France* ; quelques pièces relatives à l'histoire du siècle ; un *Manuel des vertus intellectuelles et morales* ; un *Rondeau contre les Taverniers* qui broullent les vins, etc...

Parmi les poésies de Grognet, on remarque surtout celles qui rappellent des faits historiques, notamment la suivante : *Recollection des merveilleuses choses et nouvelles advenues au noble royaume de France en nostre temps, depuis l'an de grâce* 1480. Cette chronique s'arrête en 1530. Pierre Grognet a composé, sous le titre de *Blason de la noble ville et cité de Paris,* deux descriptions naïves qui sont assez curieuses ; on pourrait mettre en musique et chanter cette singulière description.

Outre les ouvrages sus-mentionnés, citons enfin de Pierre Grognet : *Paraphrase en prose de quelques endroits des tragédies de Sénèque, à la suite des sentences et mots dorés,* du même, en rime (Paris 1534, in-8°) ; *Le désenchantement du péché de luxure et généralement de tous les péchés mortels* (Paris, 1537).

Quant à Edme de Castanea, nous ne savons à son sujet que ce que nous apprend le préambule qu'il rima à l'intention de Pierre Grognet, son ami et son compatriote (1).

(1) Nous avons respecté la disposition et l'orthographe des strophes et poésie qui suivent.

Préambule de Maistre Ayme de Castanea, natif de la Ville de Tocy au diocèse d'Auxerre, docteur ès arts et Bachelier en chascun droict adressant à l'autheur et aux lecteurs de ce présent livvre disant en ceste manière.

Tv as bien besongné, Grosnet ;
Grosnet, tu as bien besongné
Des mots dorez prens gros et net
Le superflu tu as rogné,

Ton liure est plain d'authoritez
Latines moult sentencieuses,
Et aussi de moralitez
Francoyses beaucoup sérieuses.

Plusieurs gens de ville de nom
Dedans ton liure sont comprinses,
Et plusieurs choses de renom
Y sont notées et aprinses.

Ton liure n'est pour citoyens
Tant seulement, ne pour les saiges,
Mais est pour petis et moyens
A plusieurs propos et usaiges

Tous lecteurs, francoys et latins,
Que ce liure voudront saisir,
Prendre ils pourront soirs et matins,
En le lisant, fruict de plaisir.

Car tu ensuy (comme il me semble)
La mouche à myel et sa nature
Qui des iardins et prez assemble
De toutes fleurs sa nourriture.

Aussi tu as leu plusieurs liures
En prenant la cire et le myel
Dequoy les gens ne seront yures
Mais gecteront ce qui est fiel.

Semblablement as composé,
Maintz liures francoys et latin
Qu'en prose et beaux vers as posé
Moult semant tant soir que matin.

Parquoy, messieurs, ie vous requiers
En l'honneur de la passion,
Lisez le bien et voluntiers
Y prendrez récréation.

Voici maintenant le rondeau de Grognet, dont nous parlons plus haut ; il est intitulé : *Autre rondeau contre les taverniers qui broullent les vins.*

Broulleurs de vins, malheureux et maulditz,
Gens sans amour, faulz en faictz et en ditz,
Qui ne tendez qu'en dampnable auarice,
Soyez certains que diuine iustice
Vous pugnira de bien brief, ie le dis
Les vins nouveaulx vous seront interditz ;
Point n'en buvez car des fois plus de dix
Dieu qui tout voit congnoist votre malice,
Broulleurs de vins.

Sur ses vendeurs de vivres trop hardis
Baillifz, préuotz, n'y soyez point tardifz ;
Besongnez y, exercant vostre office ;
Ou aultrement, se ny mettez police,
Enfer vous suyt et non pas Paradis,
Broulleurs de vins malheureux et maulditz.

A en juger par ce rondeau, Grognet devait être un fervent amateur de vin naturel.

Pierre Grognet, dit l'abbé Lebeuf, est le premier qui introduisit dans l'imprimerie, née pour ainsi dire de la veille, l'usage d'écrire Auxerre comme on l'écrit aujourd'hui, sans changer l'ancienne prononciation.

Voici comment il commence sa description de cette ville, en 1543 .

« Cité d'Auxerre aimée et renommée
« Ceux de Paris souvent t'ont habitée,
« Pour le beau lieu et aussi pour la grume
« Dont ton hault bruit plus vault qu'on ne présume

Il la termine ainsi :

« Conclusion : de tous bien as assez
« Et mesmement plusieurs vins amassez
« Dont chacun dit que la ville d'Auxerre
« Sert au commun sans le tenir en serre.

Ce témoignage du poète prouve que le vignoble auxerrois a toujours fourni des vins excellents à Paris et aux autres ville de France.

La Réforme, prêchée en Allemagne par Luther, préparait en France, sous l'impulsion de Calvin, son disciple, la révolution

religieuse avec tous les excès qu'une révolution traîne après elle.

Malgré les persécutions, la religion nouvelle faisait de rapides progrès.

Sous le règne de François II (1559-1560), protestants et catholiques en vinrent aux mains, ayant les uns et les autres à leur tête des chefs également puissants et capables.

Sous le règne du jeune roi Charles IX, les choses s'envenimèrent au point de transformer une question purement confessionnelle en une série de guerres civiles qui rappelèrent les plus mauvais jours des siècles précédents.

Le pays auxerrois ne fut point épargné.

Les deux partis, surexcités par des alternatives de succès et de revers, exerçaient l'un contre l'autre les plus odieuses représailles.

Si, d'une part, les catholiques ne se privaient pas d'exterminer ceux qu'ils appelaient les hérétiques, ceux-ci le leur rendaient avec usure, en couronnant leur vengeance par la destruction et le pillage des abbayes, des monastères, par la violation et la mutilation des reliques et des tombeaux des saints, parfois même par l'incendie des églises et la profanation publique de leurs ornements.

Telle était la situation quand, en 1566, le roi Charles IX appela Aymar de Prie aux fonctions de gouverneur de la ville d'Auxerre et du pays auxerrois. Ce n'était pas une sinécure en un pareil moment.

Aymar, ne trouvant sur place ni troupes, ni autres forces, se sentait impuissant à réprimer les désordres dont il avait sous les yeux l'écœurant spectacle.

Il demanda des secours à Toucy ; mais les habitants refusèrent, alléguant qu'ils étaient eux-mêmes menacés par un détachement de 80 cavaliers occupant le bourg de Champignelles, sous la conduite de Lestaigne et de Godefin.

Il eut plus de chance auprès de son vassal, le seigneur de la Grange-au-Roi, près de Granchamp. Ce vieux gentilhomme, en même temps officier habile, leva à ses frais une compagnie de 100 arquebusiers qu'il mit à la disposition de la ville d'Auxerre et de son gouverneur de Prie.

Mais cela ne suffisait pas pour rétablir l'ordre ; de Prie

(1) Aymar de Prie eut pour lieutenant, en 1569 et 1570, un sieur de Miniers, lequel devait être originaire d'Entrains et possesseur du fief de ce nom.



renouvela sa demande de renforts : on lui envoya bien trois compagnies de gens de pied d'un régiment italien ; mais ces étrangers, au lieu de s'employer à ramener la paix publique, se joignaient volontiers à la populace dans leurs tournées contre les Huguenots. A la suite d'une émeute dans laquelle se commirent, contre le droit des gens, plusieurs attaques et assassinats sur des protestants, la dame de Prie, née Charlotte de Rochefort, femme du gouverneur, éprouva une telle commotion, qu'elle mourut de frayeur.

Patronnées par des hommes tels que Condé et Coligny, les idées de réforme gagnaient l'Auxerrois tout entier.

La petite noblesse, qui tenait un peu de la roture et occupait un grand nombre de fiefs, les avaient facilement adoptées, entraînant, par son exemple, nombre de mécontents.

Nous citerons entre autres, dans notre région, les Du Motet, seigneurs d'Arthé.

Une inscription qui subsiste encore dans cet antique manoir nous révèle que : « Messieurs du Mottet professant la « religion prétendue réformée, la chapelle dédiée à Saint- « Marc a été profanée par l'exercice de cette fausse religion « et leur a servi de sépulture jusqu'en 1685 que messire Henry « du Mottet, l'aîné de leurs descendants, fit abjuration ».

Et l'inscription ajoute :

« Il fit murer cette chapelle et transféra sa sépulture dans « celle des anciens seigneurs d'Arthé, située dans l'église « collégiale de Notre-Dame-de-Touci où ils ont fait plusieurs « fondations, comme on le voit par l'épitaphe placée dans « laditte chapelle ; il y fit inhumer madame son épouse en « 1703, M. son beau-père en 1709 et y fut inhumé lui-même, « en 1713... »

Cette dernière chapelle portait le nom de chapelle Saint-Michel, ainsi que le constate l'acte de décès de messire Charles-Henry Dumotet, dit le comte du Motet, lequel y fut lui-même inhumé le 20 février 1769 (1) ; le 12 mars 1776, messire Jean-Edme Dumotet y reçut, à son tour, sa sépulture et l'année précédente, Marie-Angélique Haguenier de Varennes y avait été inhumée avec le consentement de MM. Dumotet. Notons que Henry Du Motet, le premier nommé, avait, ainsi que l'apprennent de la Chesnaye des Bois et Badier, épousé par contrat passé devant Chardon, notaire royal à Auxerre,

(1) Acte d'inhumation de la paroisse.

le 10 mai 1688, Marie-Bénigne-Catherine Haguenier, ancêtre de la dernière.

En 1894, M. Gabriel Bablot, liquoriste, fit exécuter des fouilles sur l'emplacement d'une chapelle souterraine ou crypte de l'ancienne église Notre-Dame, autrement dit la collégiale, — église dont ses prédécesseurs médiats avaient acquis une partie, lors de la vente des biens nationaux — et mit à découvert plusieurs sarcophages que l'on peut, avec chance de certitude, identifier avec ceux des personnages en question.

L'un d'eux, en parfait état de conservation, est déposé dans l'annexe du presbytère actuel, laquelle, à l'origine, dépendait aussi de la même église.

Ainsi, presque toute la bourgeoisie était gagnée aux idées nouvelles, et, dans les campagnes, les petits seigneurs les couvraient de leur protection.

Les calvinistes avaient leur église à Toucy, mais aucune indication ne nous permet de soupçonner « l'habitat » de ce temple éphémère : dès 1562, le trésorier de la cure de Toucy réclamait une réduction de 20 livres « pour la diversité de « la religion, attendu, disait-il, qu'ils sont ant de la ville, faux-« bourgs que de la paroisse plus de 120 tant hommes que fem-« mes, plusieurs enfants baptisés et plusieurs inhumés hors « de la cognoissance de l'église de Toucy... »

Il demandait, de plus, l'allocation de livres « parce que ceulx de la religion n'ont pas voulu païer aucune disme de leurs chanvres... »

Plusieurs bourgs de notre région fournirent des chefs au parti protestant, le capitaine Blosset notamment, seigneur de Fleury, qui dominait dans toute la vallée d'Aillant, le capitaine Leboys de Mézilles, enfin Symbault, compatriote de ce dernier.

Leboys et Symbault prêtèrent une sérieuse assistance à Condé quand, à sa sortie de Noyers, en 1568, il alla se mettre à couvert, lui et sa famille qui l'accompagnait, derrière la Loire. Il traversait une partie de la Puisaie, région peu sûre, où, à tout instant, il courait le risque d'une attaque des catholiques ; le capitaine Leboys facilita sa marche par une opportune diversion sur Bonny où il se proposait de traverser le fleuve ; pendant ce temps, Symbault exerçait une surveillance active sur la Puisaie.

L'amiral de Coligny et son frère d'Andelot traversèrent sou-

vent le diocèse d'Auxerre presque d'un bout à l'autre, soit en allant de Châtillon-sur-Loing à Tanlay ou à Noyers, soit pour venir de Tanlay à Chatillon. Ils durent, par conséquent, passer à Toucy, qui se trouvait sur leur route.

Mézérai rapporte, en effet, un accident arrivé dans un de ces voyages, accident que l'on attribua à une vengeance divine :

« Comme l'amiral venait de Chatillon-sur-Loing à Tanlay et qu'il passait sur la chaussée d'un étang près d'une bourgade nommée Moulins, sur la route d'Auxerre, — il s'agit, apparemment de Moulins, près de Toucy, — un vieillard de ses anciens serviteurs, qui avait fait de grands voyages sur mer, lui montra une grosse et noire nuée poussée vers eux par les vents et l'exhorta de doubler le pas pour arriver au village, autrement que l'orage l'accablerait lui et sa troupe ; cela dit, il se sauva promptement, croyant qu'on dut le suivre.

« L'amiral ne tint compte de son pronostic ; mais comme il achevait de passer la chaussée de l'étang, il fut enveloppé d'un orage si violent que plusieurs de sa suite furent abattus par terre, leurs chevaux renversés et lui-même blessé d'un coup de grêle à la cheville du pied ; si bien que tous avouaient que, si cette tempête les eût attaqués au milieu de la chaussée, elle les eût précipités en l'étang... »

Cet étang, nous venons de le dire, ne pouvait être que celui de Moulins, près de Toucy, à moins qu'il ne s'agisse de l'étang Prague, situé sur le chemin de Toucy à Moulins et aujourd'hui desséché.

Il ne semble pas toutefois que les troubles religieux, qui tant de fois ensanglantèrent certaines villes de la région, aient eu leur contre-coup à Toucy.

Peut-être l'influence et le prestige d'Aymar de Prie favorisaient-ils le maintien dans sa baronnie d'un calme relatif.

Peut-être aussi le Toucyquois, de son naturel sceptique, ou tout au moins indifférent aux agitations confessionnelles, eut-il la sagesse de rester sourd aux excitations qui grondaient autour de lui. Chose certaine, la religion réformée recruta moins d'adhérents à Toucy que dans la plupart des paroisses avoisinantes. On en jugera par l'examen de l'état des bénéfices du diocèse d'Auxerre détenus et occupés, vers 1570, par les protestants, ou délaissés par les titulaires catholiques par crainte des incursions des hérétiques ; nous relevons entre autres noms les suivants avec observations à l'appui :

Le prieuré de Plain-Marchais, encore de présent détenu par les rebelles, partant délaissé et ruyné...

Le Prieuré-cure de Sougères, délaissé pour être proche de Ratilly et détenu par le seigneur qui est protestant...

Le prieuré-cure de Lainsecq et celui de Thury, même observation.

Le prieuré-cure de Villefargeau, délaissé et ruiné, prêtres tués.

La cure d'Ouanne, détenue par les rebelles.

La cure de Mézilles, délaissée pour avoir été pillée par les capitaines LeBois, Symbault et autres rebelles dudit lieu.

La cure de Pourrain, délaissée des gens d'église parce que la plupart sont de la religion réformée.

La cure de Fontaine, délaissée par les pilleries et voleries qu'y a faites le capitaine Le Bois.

Aussitôt après la Saint-Barthélemy affluent les abjurations de protestants ; citons, à titre de curiosité, celles suivantes, lesquelles évoquent des noms portés encore autour de nous :

Le 25 novembre 1572 abjure Claude Chambenoît, de Leugny.

Le 26, Edmond Vigneron, de Pourrin (*sic*) ; Claude Robin, Etienne Bouffault, Edmond Hébert, Guillaume Guyollot, de Leugny.

Le 28 novembre, Jean Pouillot, de Leugny ; Guillaume Corne, dit Davot ; Alain Berthier, de Toucy ; Pierre Ragon, de Toucy ; Monnet-Ragon, de Toucy ; Pierre Ragon, fils, de Toucy ; Laurent et Guillaume Couillault, de Toucy.

Le 29, Germain de Marnay, de Pourrin (*sic*).

Le 21 décembre, Jean Yver, prestre, de Pourrain.

Le 30 janvier 1573, Dlle Christine d'Aulnoy, dame de la Loge, à Leugny.

Le 24 février, François Taffineau, Simon Frappé, Pierre Michaut, etc., etc...

*
* *

Si nous consultons les archives de l'instruction primaire dans notre région, nous trouvons des indications pleines d'intérêt sur la situation scolaire du milieu du XVIe siècle.

Beaucoup se figurent que la diffusion de l'instruction date seulement d'hier, que les siècles antérieurs prenaient à tâche d'entretenir l'ignorance, que cette instruction qu'ils redoutaient n'existait pour ainsi dire pas.

Autant d'erreurs.

Si l'état intellectuel était peu développé dans les classes populaires, il faut bien convenir qu'une raison de force majeure,

la rareté et la cherté des livres, limitait l'enseignement avant l'invention de l'imprimerie.

Il serait facile, toute proportion gardée d'ailleurs, d'établir que cette question ne resta pas indifférente aux pouvoirs publics.

Ainsi, sans remonter plus haut, l'organe de la noblesse aux Etats-Généraux d'Orléans — siège de la Généralité dont dépendait Toucy — demandait, en 1560, qu'on levât une contribution sur les bénéfices ecclésiastiques, « pour raisonna- « blement stipendier les pédagogues et gens lettrés en toutes « villes et villages pour l'instruction de la jeunesse du pays « et soient tenus les père et mère, à peine d'amende, d'en- « voyer leurs enfants à l'école, et à ce faire soient contraints « par les seigneurs ou les juges ordinaires (1)... »

N'y avait-il pas là comme le germe de l'obligation que le roi Henri IV confirmait un peu plus tard, lorsqu'il édictait une pénalité contre les parents qui manqueraient d'envoyer leurs enfants aux écoles ?

Il arrivait parfois que des parents mettaient leurs enfants en apprentissage chez un tiers, à la charge par celui-ci de le faire instruire.

Nous trouvons un exemple d'un contrat de ce genre dans un acte reçu par Fauchot, notaire à Auxerre, le 8 octobre 1538 :

En voici la substance :

« Benoît Chauvot, de Toucy, et Antoine Beaufumé, de Parly, « tuteur de Jean Chauvot, fils mineur de J... Chauvot, ont al- « loué à discrète personne Me Guillaume Aubery, maître d'é- « cole à Auxerre, ledit Jean Chauvot, à ce consentant, pour « icelluy nourrir, coucher et héberger bien et deuement, du « 25 septembre dernier en quatre mois prochains, pendant « lesquels ledit Me Guillaume sera tenu monstrer l'art d'escrip- « ture et autre science à luy nécessaire, ensemble getter, as- « savoir à get communs et subtil, et ce moyennant le prix « de 47 sols 6 deniers par mois (2) ».

Nos pays, comme on le verra plus loin, étaient déjà pourvus d'écoles, au moins dans un grand nombre de villages.

Nous nous bornerons, à ce propos, à ce qui concerne Toucy.

En 1542, les habitants assemblés choisirent pour maître Jean Arrufflay, pour 3 ans, « pour lesdites escoles bien et

(1) Ordonnance d'Orléans.

(2) Archives de l'Yonne E. 480.

« deuement exercer, régir et gouverner les enfants qui leur « seront envoyés, tant ainsi comme il est besoin à ung bon « maître d'escole faire, à charge par luy d'avoir avec luy un « un régent de bon savoir, lequel sera ydoine et suffisant « pour la lictérature des enffans qui leur seront envoyez.. » (1).

Voici maintenant la liste des maîtres ou « recteurs » des écoles de Toucy, d'après les actes de l'état-civil, etc... Nous la poursuivrons, afin de n'y plus revenir dans la suite, jusqu'à 1790 :

1542 2 août au 26 mars 1555. — Jean Arruflay.

1561 4 juillet. — François Cranson.

1566 16 octobre au 25 mars 1568. — N. de Travers.

1582 24 octobre au 2 juillet 1585. — Jean Tourcoin.

1588 15 juillet... — Edme Salmon. En 1595 il n'est plus qualifié que « procureur fiscal ».

1607 6 août. — François Wiott.

1619 9 mars. — Laurent Ducreux.

1620 26 juillet au 8 mars 1622. — Claude Grognet.

1643 2 août. — Charles Rousset (baptême de son fils).

1645 20 mars. — Claude Le Cauchoire.

1646 26 novembre. — Claude Jouneau.

1653 14 janvier au 25 février 1664. — Gabriel Huart, qualifié honorable homme. En 1659 (5 septembre), acte de décès d'Edme Gastellier, âgé de 7 ans, pensionnaire dans la maison de M. Gabriel Huart, recteur des écoles de Toucy.

1665 30 septembre au 6 juillet 1679. — Jean Augé. Réception de J. Augé, en qualité de maître des écoles, par le chapitre de Toucy. Il est élu en 1672 secrétaire de la confrérie du Saint-Sacrement et fonctionne jusqu'en 1682. Il est notaire royal en 1679 et lieutenant au bailliage en 1682. Mort en 1685.

1680 3 octobre au 21 mai 1682. — Edme Billon. Il est qualifié d'honorable. En 1682, 12 avril, il signe avocat au parlement ; puis le 21, il reprend le titre de recteur d'école.

1684 17 octobre. — Didier Bernard.

1689 6 avril. — Laurent Perrin.

1690 4 juin à 1733. Bernard Camus.

1737 7 janvier au 3 juin 1751. — Me Jean Pétry.

1748 3 mai. — Pierre Antoine est approuvé par l'évêque.

1752 22 février au 31 décembre 1771. — Louis Laurent. Il est qualifié de « maître des écoles françaises » dans son acte de

(1) Archives de l'Yonne G. 2005.

décès du 31 décembre 1771, et il est âgé de 54 ans. Il fut secrétaire de la confrérie du Saint-Sacrement de 1755 à 1766.

1772 27 juillet au 22 mai 1775. — Louis Olagnier.

1775 5 septembre au 23 décembre 1791. — Pierre-Guillaume Reboulleau.

1763 L'évêque commissionne le sieur Leroy, clerc en qualité de maître de langue latine à Toucy.

Ecole latine. — 1747 16 juillet. — Louis Pioton, né à Meulan, approuvé par l'évêque, chargé, sous la direction de Jean-Louis Fusier, chanoine de Toucy, d'enseigner le latin aux enfants dudit Toucy.

1763 7 mai. — Charles-François Le Roy. Clerc tonsuré, commissionné comme maître de langue latine.

1765 11 janvier. — Approuvé M. Claude Brahy, accolyte (*sic*) comme maître de langue latine, à Toucy.

Ecoles de filles. — 1702 11 août. — Anne Martin, approuvée par l'évêque.

1761 3 décembre. — Marie-Anne Thomas, également approuvée par l'évêque.

René de Prie.

(1574-1606)

René de Prie qui, comme son père, jouissait de nombreux titres et qualités, succéda à celui-ci en 1574.

Il avait épousé, le 19 septembre 1559, Josseline ou Jossine de Selles, fille unique d'Antoine, seigneur de Beuzeville, et de Madeleine de Ravenel.

En 1576, il rendit hommage de la Baronnie de Toucy à Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, avec lequel, dès l'année suivante, et il en partagea la justice, sans pour cela cesser de jouir en fief de sa propre part de cette justice.

Ainsi, à côté de la baronnie qui s'étendait sur la rive gauche de l'Ouanne et suivait la coutume de Lorris-Montargis, la châtellenie de l'évêque, assise sur la rive droite, suivait la coutume d'Auxerre.

On sait déjà que la ville était commune entre baronnie et châtellenie.

Chacun des seigneurs y avait son bailli pour les affaires de sa seigneurie et pour les affaires de la ville dont le bas, c'est-à-dire la partie *extra muros*, reconnaissait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la coutume de Lorris-Montargis, et le

haut, c'est-à-dire la partie *intra muros,* celle d'Auxerre ; les deux baillis siégeaient à tour de rôle, pendant trois ans, et tenaient leurs audiences dans un local disposé à cet effet, sous la halle primitive.

Les archives départementales nous apprennent que, dans le répartement de la somme de 20.000 livres imposée sur les villes, bourgs et villages du bailliage d'Auxerre pour la réparation du pont de cette ville, en 1579, Toucy figura pour 91 écus 2/3 et que sa part contributive, pour faire face à la solde de 50.000 hommes de pied dont le roi prévoyait la levée, en 1581, s'éleva à 40 écus.

Lorsque, en 1601, l'évêque François de Donadieu, successeur de Jacques Amyot, fit son entrée solennelle, René de Prie délégua pour le représenter à cette cérémonie un des gentilshommes de sa baronnie.

A la mort de Charles IX, le frère de ce dernier, Henri d'Anjou, roi de Pologne, s'empressa de déserter son triste royaume pour prendre la couronne de France, sous le nom de Henri III. Par sa dévotion superstitieuse, il effraya les protestants qui recommencèrent la guerre civile. Dans l'espoir de les apaiser, il leur concéda quelques avantages qui indignèrent les catholiques ; alors ceux-ci formèrent la Ligue sous l'apparent prétexte de défendre leur religion menacée. En réalité, la Ligue voulait donner la couronne à Henri de Guise, qui avait pris le titre de « défenseur de la foi ».

Les villes et villages n'avaient pas été mal inspirés en relevant, pendant la première moitié du XVIe siècle, leurs portes et murailles. Il en cuisit aux villes qui négligèrent cette précaution et Toucy, qui nous semble l'avoir dédaignée en dépit de la transaction de 1523, ne tarda pas à pâtir de son imprévoyance : la reprise des hostilités entre protestants et catholiques ou Ligueurs allait, en effet, les mettre à de nouvelles épreuves.

La Ligue faisait de réels progrès : les municipalités, travaillées par les agents secrets des princes de Guise et du clergé, suivaient le mouvement. Ceux-ci trouvèrent d'abord peu d'écho dans l'Auxerrois, ruiné par d'incessants passages de troupes, sources de réquisitions et de pillage sans fin.

De plus, des bandes de vagabonds, habitués de longue date à la guerre civile, au désordre et au brigandage, se groupaient en partis nombreux, s'élevant parfois à plusieurs centaines d'hommes ; ils arrêtaient les voyageurs pour les voler



ou les rançonner ou, s'installant dans les villages dont ils prenaient possession de vive force pour s'y faire héberger, ils se livraient à tous les excès.

A tous ces maux vinrent s'ajouter des fléaux naturels qui aggravèrent encore le malaise général : trois années de stérilité avaient presque amené la famine.

Dans nombre de villes, il avait fallu établir une taxe extraordinaire pour empêcher les pauvres de mourir de faim.

Les maladies contagieuses auxquelles on donnait toujours le nom de peste s'en suivirent et les maladières ou maladreries recommencèrent à hospitaliser les pestiférés.

Pendant ce temps, quelques bandes de cavaliers calvinistes, venues d'au-delà de la Loire, se montraient dans notre région. En 1586, dans la Puisaie, il se tenait à la faveur des bois, des assemblées secrètes de protestants.

L'année suivante, le roi réunissait deux armées formées en partie de troupes suisses, allemandes et espagnoles. Les ducs de Guise et de Mayenne en commandaient une, et le roi prenait le commandement de l'autre, laquelle occupait l'Auxerrois avec son quartier général à Gien.

Vers la fin de la même année, les confédérés protestants arrivèrent devant La Charité, occupée par une forte garnison, prête à bien se défendre. Ils trouvèrent les gués de la Loire rompus, des bateaux armés stationnant dans le fleuve et, sur la rive gauche, l'armée catholique commandée par le roi en personne, et assez fortement retranchée pour leur disputer le passage. Ils se résolurent alors à descendre le long de la rive droite pour entrer dans le Gâtinais et gagner le pays situé entre Bléneau, Châtillon-sur-Loing et Châteaurenard.

« Ils passèrent d'abord, dit l'historien de Thou, par Cosne et Bonny, d'où ils arrivèrent à Bléneau qui se trouvait sur leur route. Ils l'emportèrent d'assaut et le mirent au pillage pour le punir d'avoir osé leur fermer ses portes. Là, ils se reposèrent pendant trois jours ».

Le rendez-vous de leur armée était fixé au 17 octobre, à Toucy, selon une lettre du duc de Guise au roi ; mais il ne semble pas que ce projet ait reçu son exécution.

Quoi qu'il en soit, presque toutes les villes de notre contrée, y compris Toucy, se signalèrent par leur prompte adhésion à la Ligue.

Au nombre des gentilshommes qui s'en montrèrent les plus énergiques ennemis, la chronique cite le seigneur de Belle-Ombre, le seigneur de Villefargeau, les seigneurs de la Ferté-Loupière, de Tannerre, Louesmes, Bléneau, Champignelles,

etc., etc... Chacun d'eux pouvait mettre sur pied 100 cavaliers et plusieurs centaines d'hommes de pied.

En 1589, une colonne de Ligueurs entrait dans la vallée d'Aillant, prenait Lindry, faisait prisonnier dans son château, le seigneur de Gastines, puis, tournant à gauche, paraissait devant Leugny, alors occupé par Edme du Pé, seigneur de Tannerre.

Les ligneurs étaient ainsi devenus maîtres du bourg d'Ouanne et de la ville de Toucy, fermant aux Auxerrois l'accès de la Puisaie.

Un corps de lansquenets et de reîtres que le comte de Schomberg, amenait au roi Henri IV, nouvellement reconnu roi de France, passa au mois d'août 1590 à Toucy. Schomberg laissa une compagnie à Clamecy pour renforcer les troupes de Champlemy, l'un des plus dévoués chefs royalistes de la région.

En septembre 1591, Toucy, qui, comme nous venons de le dire, tenait pour les ligueurs, se vit attaquer par les royalistes que commandaient Champlemy, Champlivault et Edme du Pé ; ceux-ci en avaient surpris et occupé les faubourgs.

Les Toucyquois se défendirent vaillamment, et, faute d'artillerie pour attaquer la place, les royalistes durent se retirer le lendemain.

Mais, le 25 avril 1592, veille de la Saint-Marc, ceux-ci revinrent à la charge et l'investirent.

Plus heureux, cette fois, ils réussirent à s'en emparer.

Lebeuf dit que le capitaine Montalan, à qui le gouverneur d'Auxerre avait confié la défense de la place, s'entendit avec les royalistes pour la leur livrer. Rien de plus commun, à cette époque, parmi les gens de guerre, que les trahisons à prix d'argent.

Le duc de Nevers était venu dans le pays afin, sans doute, de présider à cette négociation ; car il datait de Saint-Fargeau une lettre que, quelques jours après il écrivait au roi pour le tenir au courant des opérations de guerre.

Dans tous les cas, les ligueurs de Toucy durent opposer une résistance énergique, si l'on en croit un manuscrit du XVIIIe siècle, lequel, reproduisant les traditions locales, contient cette mention :

L'an mil cinq cent nonante et deux,
Un vendredi veille de Saint-Marc,
Toucy fut pris et mis à sang
Par les Royaux sur les Ligueux.

« La prise de Toucy émut vivement le parti de la Ligue, si l'on en juge par un document classé dans les archives d'Avallon. Il relate que deux canons sont partis de Montereau pour cette petite place et que les troupes de la Sainte-Union doivent s'assembler à Gy-l'Evêque et Vallan. Rien n'indique que cette manœuvre ait eu le succès qu'en attendaient ses auteurs. Si elle avait pour but de défendre Toucy, elle arriva trop tard ; si elle tentait de le reprendre, elle n'y réussit pas ». (1).

Nous regrettons vivement de n'avoir pu nous procurer des détails plus circonstanciés sur des événements qui intéressent à un si haut point l'histoire de notre pays. Mais n'est-ce pas trop déjà de savoir qu'il fut pris et mis à sang... ?

A la fin de l'année 1592, le parti royaliste restait en possession de la plupart des places situées en deçà de l'Yonne, tandis que, d'une manière générale, les ligueurs occupaient celles au-delà.

Les hostilités reprirent de plus belle au commencement de 1593 : le duc de Guise força Beauvoir, Egleny, La Roche, et vint mettre le siège devant Neuilly, appuyé par deux petites pièces d'artillerie provenant de Sens et par deux canons récemment fondus par les Auxerrois qui les lui avaient prêtés.

Quant au capitaine Montalan, qui tenait garnison à Saint-Maurice, Henri IV le gratifia du domaine de Chichery, propriété du chapitre d'Auxerre, en récompense sans doute de la trahison commise par lui l'année précédente en lui livrant la ville de Toucy.

Considérables furent, dans nos environs, les ravages occasionnés pendant les guerres de la Ligue par les hommes d'armes et par les garnisons de Lindry, Egleny, Saint-Maurice et autres du parti du roi, sans en excepter les garnisons de Toucy, Leugny, Diges et autres inféodées à la Ligue.

Si nous en croyons nos annales, les miracles aux XVI[e] et XVII[e] siècles étaient monnaie courante encore. Aussi, les pauvres diables atteints de maladies incurables ou de difformités affluaient-ils aux lieux de pélérinage, et en particulier à l'abbaye de Pontigny, renommée au loin pour les cures merveilleuses dues à la bienfaisante intercession de Saint-Edme, son patron.

(1) A. CHALLE, *Le Calvinisme et la Ligue dans le département de l'Yonne.*



Le *Livre des miracles du Saint* nous apprend qu'une certaine Agnès de Dracy y fut miraculeusement guérie de folie furieuse.

Il existe, d'autre part, aux archives de Toucy, plusieurs faits similaires consignés aux registres de l'état-civil de la paroisse.

En voici quelques échantillons :

I. — Il s'agit, en premier lieu, d'une personne originaire du fond de la Puisaie qui, se rendant à Pontigny pour invoquer le grand saint et lui demander la guérison d'une maladie grave, fit étape à Toucy, profita de la circonstance pour entrer dans l'église Saint-Pierre, pria avec une telle ferveur devant l'autel de la vierge, alors en grande vénération, qu'elle recouvra incontinent la santé.

....

II. — « Le trentiesme jour d'aoust mil six cent soixante et cinq, entre huit et neuf heures du soir, sont arrivez en cette ville de Toussy, Loup Foué et Edme Bizet, son beau-frère, et honneste femme Estiennette Hurion, épouse de honorable homme Edme Asselineau, de la paroisse de Saint-Privé, avec deux filles bessonnes ayant deux testes distinguées, quatre bras avec lesquels elles s'entr'embrassoient, ayant depuis la clavicule jusqu'aux os des iles un même corps, les quatre cuisses, quatre jambes et quatre pieds distingués.

Lesquels enfants ont esté apportés par les susnommés de laditte paroisse de Saint-Privé jusques en cette ville, dans le dessein de les porter à Saint-Edme pour le prier d'intercéder pour eux à ce qu'il pleust à Dieu leur donner vie pour recevoir le sacrement du baptesme, d'autant qu'ils étaient nez le même jour de Rose Bizet, femme dudit Loup Foué et sœur dudit Bizet, sans aucun signe de vie et mesme tous livides et meurtris en plusieurs endroits. Et comme lesdits susnommés apprirent que dans l'église collégiale de cette ville de Thoussy, dédiée sous le titre et invocation de Notre-Dame, il y avait une image de la sainte Vierge, fort ancienne, à laquelle les peuples avaient eu de long temps dévotion en de semblables rencontres avec un heureux succez, ils se transportèrent vers la ditte église ; où estant ils prièrent qu'elle leur fût ouverte, ce qui leur fut accordé par nous, Philippe Sordel, prestre chanoine de ladite Eglise soubsigné ; et en mesme temps les susdits nous prièrent de présenter lesdits enfants sur l'autel de la bienheureuse vierge pour faire prière à Dieu qu'il lui plût, par l'intercession de sa très sainte mère, paroistre quel-



que signe de vie dans lesdits enfans, afin qu'ils peussent recevoir le sacrement de baptesme. A quoy nous accordans volontiers pour correspondre à leur dévotion, nous exhortames les assistans qui estaient entrés en grand nombre de joindre leurs prières aux nôtres pour cet effort. Ce qu'ayant fait, nous nous approchasmes desdits enfans, accompagné du R. P. Thomas de Villeneuve-le-Clerc, religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin de la communauté de Bourges, commis par Monseigneur l'Evesque d'Auxerre pour faire les fonctions curiales dans l'église et paroisse de Saint-Pierre de cette ville de Thoussy, et de maistre Estienne de Laurens, docteur et aggrégé honoraire de la faculté de médecine d'Avignon, demeurant à Auxerre et de présent à Thoussy. Lequel, ayant touché les poulx desdits enfants, aurait trouvé les mouvements desdits pouls comme ils sont naturels pour rendre des témoignages asseurez de la vie ; ce qu'il aurait reconnu après plusieurs attouchements et mesure faicts par intervalles. Et pour donner de plus assurez témoignages de cette vie, ledit sieur de Laurens aurait prié ledit père et tous de les vouloir toucher ; ce qu'aurions fait à plusieurs fois, et aurions senti les mouvements desdits pouls tout ainsi qu'ils avaient esté reconnus par ledit sieur de Laurens. Ce que voyant, nous, chanoine susdit, les avons baptisés sur le mesme autel de Notre-Dame, au nom du Père et du Fils et du saint Esprit, par les termes ordinaires ; et ensuitte pour reconnaissance d'une faveur si insigne, nous avons fait sonner les cloches et chanter solennellement le *Te Deum*. Après quoy, lesdits enfants décédés, nous leur avons donné la sépulture dans laditte église collégiale de Notre-Dame de Toussy, cejourd'huy trente et unième dudit mois et très véritable. En foy de quoy nous avons signé le présent acte, à la prière et requeste desdits Foué, Bizet et Hurion, pour servir ou besoin pourra estre.

Signé : THOMAS, de Villeneuve-le-Clerc ; A. LAURENS ; P. SORDEL.

III. — Le premier jour de juin 1667, a esté baptisé par moi, prêtre-vicaire de Toucy, soussigné un enfant appartenant à Pierre Cheminant et à.....

Ses père et mère, du village des Bouzrats, de cette paroisse, lequel était né mort et ensuite apporté en l'église de notre Dame de Thoucy y a miraculeusement reçu le baptême comme dit est par moi, prêtre soussigné, par l'intercession de la glorieuse vierge réclamée pour le salut de cet enfant ; les tes-

moins de ce baptesme miraculeux ont esté noble Joachim Chauvot, docteur en médecine, demeurant audit lieu de Thoucy, noble Roch Chauvot, aussi docteur en médecine, fils dudit Joachim Chauvot.

Et encore Roch Michot, marchand tanneur, demeurant audit lieu, lesdits médecins ayant esté appelés pour voir l'enfant et iuger de sa vie, lesquels ayant remarqué le mouvement du cœur, ce que moy, soussigné, ay aussi observé et ensuite ledit Michot.

Je luy ai conféré le sacrement du baptesme en foi de quoi, nous avons signé le présent acte.

C. Musé, *vicaire*...

N'ayant aucune compétence en mystagogie, nous nous abstenons de tout commentaire.

*
* *

De son mariage avec Jossine de Selles, René de Prie, que MM. D'Hosier qualifient de chevalier de l'ordre du roi et de gentilhomme ordinaire de sa chambre, eut plusieurs enfants, entre autres Aymar qui lui succéda et Louise de Prie, laquelle épousa, le 21 février 1605, Charles Auber, écuyer, sieur d'Aubeuf et de Vertot, également gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.



Fac-simile de la signature de Louise de Prie, d'après un acte de baptême du 11 septembre 1593.

René de Prie mourut en 1606 à l'âge de 68 ans.

Aymar de Prie, dit Aymar IV,

(1606-1622).

Aymar de Prie, que sa qualité de fils aîné appela à la succession de son père René dans la baronnie de Toucy, n'en

devint seul possesseur qu'à la suite d'un partage intervenu avec son frère et sa sœur.

Cette même année il en fournit le dénombrement à l'évêque d'Auxerre.

Aymar avait épousé, le 23 mars 1593, Louise de Hautemer, fille de Guillaume de Hautemer, chevalier des ordres du Roi, comte de Grancey, seigneur de Fervacques, Plannes, etc... et qualifié aussi de maréchal de Fervacques.

A. de Prie

L de Hautemer

Fac-simile des signatures de Aymar de Prie et de Louise de Hautemerre (actes de baptême du .. juin 1616 et du 18 décembre 1609).

Louise de Hautemer lui apporta en dot les seigneuries de Plannes et de Fervacques, en Normandie, province dont son mari devint plus tard gouverneur et lieutenant-général pour le roi. Aymar de Prie, qui était lui-même capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi, avait asisté, en 1597, au siège d'Amiens qu'Henri reprit sur les Espagnols.

Aymar de Prie siégea, comme député de la noblesse du bailliage d'Auxerre, aux Etats généraux qui tinrent leurs assises à Paris, en 1614.

Comme ils furent, à proprement parler, les derniers qui se réunirent en France jusqu'à l'Assemblée nationale de 1789, nous allons rappeler les noms et qualités des députés des trois ordres qui représentèrent le bailliage d'Auxerre :

Clergé. — Messire François de Donadieu, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, évêque d'Auxerre.

Noble et vénérable personne messire Erard de Rochefort, abbé de Vézelay et doyen de l'église-catholique de Saint-Etienne d'Auxerre.

Noblesse. — Aymar de Prie, chevalier, baron de Toucy, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, et mes-

sire Olivier de Chastellux, chevalier, seigneur de Coulanges et du Val-de-Marcy.

Tiers-état. — Me Claude Chevalier, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage d'Auxerre et siège présidial dudit lieu.

Guillaume Bérault, sieur du Sablon, juge-consul, échevin de ladite ville.

Il ne nous semble pas indifférent d'ajouter que ces Etats restèrent célèbres par le sans-gêne de la noblesse et du clergé envers le tiers état et par les prétentions ridicules de ces deux ordres à de nouveaux honneurs et à de nouveaux privilèges. Le tiers demanda la convocation régulière des Etats, tous les dix ans, la diminution des impôts, des offices, et des pensions, l'économie dans les finances, etc., etc...

*
* *

Le vignoble de Toucy eut naguère une certaine importance et, de fait, il couvrait la plus grande partie de la zone calcaire des coteaux à exposition méridionale, sans parler d'une foule d'autres terrains répondant à des convenances particulières. Ainsi, dans le seul climat des Payneaux, il existait encore, en 1793, ainsi que nous l'apprend un acte du 4 juin de cette même année, 12 arpents de vigne, au service desquels étaient attachés un pressoir et des cuves.

Que d'autres climats ne pourrions-nous pas citer où, dans le cours du siècle dernier les pampres des haies perpétuaient le souvenir de vignes disparues !

Si l'on se reporte, par la pensée, aux conditions d'existence de la période médiévale, comment, en effet, nos ancêtres qui jamais ne dédaignèrent la dive bouteille, auraient-ils pu savourer le jus de la treille s'ils ne l'eûssent eux-mêmes cultivée ?

Jusqu'à la première moitié du XIXe siècle les communicacations entre la Puisaie et le vignoble présentaient les plus grandes difficultés, ce qui rendait les produits de celui-ci coûteux et accessibles seulement aux grosses bourses, assez rares à cette époque ; aussi, le vigneron se bornait-il à les écouler sur place ou à les exporter par la voie fluviale : de là, la nécessité, pour les habitants éloignés des pays de production, de récolter leur vin de consommation sur leur propre territoire.

Peut-être n'y gagnaient-ils pas en qualité ; mais en revan-

che, ils étaient sûrs de l'authenticité de leurs produits et nous avons vu que déjà, au temps de Pierre Grognet, ou broullait les vins. La création de routes nombreuses, en multipliant les échanges, transforma cet état de choses et permit à chacun de se procurer, à bon compte, des vins de meilleurs crus.

A partir de ce moment, nos vignes, de plus en plus négligées, allèrent chaque jour en dépérissant : on les accusa de ne plus produire assez, comme si elles fussent coupables de la désaffection et de la négligence de leurs ingrats possesseurs ; bref, elles disparurent, à de rares exceptions près, dans la seconde partie du XIXe siècle.

Il y eut autour de Toucy des crus recommandables : les vins blancs de la côte de Dracy rivalisaient avec les vins des environs de Chablis, et plus d'une fois, avec ceux de Champleau, des Maîtresses-Brunes, des Géraudes et des Avenières qu'il adorait, notre illutre compatriote Pierre Larousse (1) égara ses convives dans des « vignes du seigneur », ces vignes enchantées parsemées en toute saison de roses dont les épines ne causent que d'agréables blessures.

Henri II (1622) *et Louis et Françoise* (1622-1650).

Aymar IV mourut en 1622.

Nous n'avons pas trouvé, dans l'armorial général ou registre de la noblesse de France de Pierre d'Hozier, de renseignements généalogiques sur la branche de la famille de Prie dont Aymar IV fut la souche ; nous devons donc, faute de mieux, nous restreindre à ceux de la notice historique, insérée dans l'*Annuaire de l'Yonne* de l'année 1900.

I. — Henri de Prie, fils du précédent, n'eut qu'une jouissance éphémère de la Baronnie de Toucy.

Henry de Prye

Fac-simile de la signature de Henri de Prie.

Moins heureux que son frère, revenu sain et sauf du siège d'Amiens, en 1597, il suivit, en 1622 le roi Louis XIII au siège

(1) L'auteur de ces lignes, son parent, lui en fit souvent expédier.

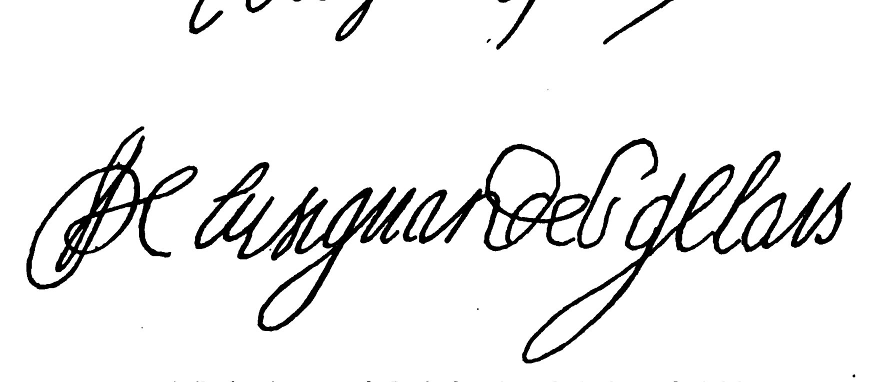
de Montauban, une des places de refuge des calvinistes et trouva la mort dans la tranchée.

Cependant, il y a lieu de croire qu'il combattit vaillamment, car c'est en reconnaissance de ses services que le roi érigea en marquisat la Baronnie de Toucy.

II. — Son fils Louis qui lui succéda épousa Françoise de Lusignan de Saint-Gelais, laquelle appartenait à une maison très ancienne et très illustre du Poitou.

De cette union naquirent deux filles, Charlotte, qui épousa le seigneur de Bonnelles et Louise qui épousa le maréchal de la Motte-Houdancourt, le 22 novembre 1650.

III. — Françoise de Lusignan survécut à son mari jusqu'en 1673, année où elle mourut à son tour.



Fac-simile des signatures de Louis de Prie et de Lusignan de Gelais.

Par suite d'arrangements de famille, confirmés par sentence rendue en la chambre des requêtes du Palais, le 27 août 1639, elle acquit le marquisat de Toucy au nom et pour le compte de sa fille mineure, Louise, laquelle l'apporta en mariage au maréchal.

Un acte du 10 mars 1640, passé devant les notaires garde-notes du Roi en son Châtelet de Paris, constate que l'évêque d'Auxerre — Pierre de Broc — reçut foi et hommage de Françoise de Lusignan, au nom de sa fille, sous condition de lui bailler, dans le temps prescrit par la coutume, l'aveu et dénombrement de sa terre.

Cependant, Françoise de Lusignan avait, pendant la minorité de sa fille, dû subir, au sujet de la jouissance de son marquisat de Toucy, de graves démêlés avec ses proches, les de Bonnelles, associés dans cette entreprise avec François de Prie, baron de Plannes, son oncle, marié à Marie Brochard.

Les choses prirent une telle tournure que les de Plannes venaient, en 1630, s'installer au château de Toucy, comme en pays conquis.

Une enquête ouverte sur leurs agissements, à la requête de Françoise de Lusignan, nous donne une idée des licences que se croyaient permises certains seigneurs.

Nous y relevons, entre autres, les dépositions suivantes consignées dans le procès-verbal qu'en dressa le conseiller du roi et ses enquêteurs adjoints, à la date du 27 mars 1640.

« Louis Jacob, chapelier, demeurant à Toucy, marguiller de l'église dudit lieu, âgé de 47 ans, après le serment de luy pris au cas accoustumé.

A dit que jeudy dernier il fut appelé par la dame de Plannes qui le fit entrer dans la tour proche la chambre où logeait sieur de Plannes et, y estant, laditte dame de Plannes (son mary estait à la chasse) envoya quérir un serrurier et fit fermer des armoires que laditte dame avait fait transporter de laditte tour dans la cour du chasteau dudit lieu.

Et y avait dans lesdittes armoires quantité de papiers.

Lesquelles armoires furent chargées dans une charrette et conduites au logis de la veuve Ganeau par un chartier qui avait amené du bois dans la ville, lequel il ne connait et plus n'en sçait ledit témoin qui a signé.

Claude Guillot, marchand, demeurant à Toussy, âgé de 46 ans, semblablement enquis après le serment par luy fait.

A dit que bien qu'il fût adjudicataire en justice du bail de la Terre et marquisat de Toussy, néanmoins le jour de Saint-Pierre, en juin dernier, ledit sieur de Plannes l'envoya quérir et l'ayant trouvé dans la Place devant le chasteau, lui dit qu'il voullait qu'il luy fit un transport de mil ou douze cent livres tournois pas an, à prendre sur laditte ferme, et que le sieur de Prie, son frère, luy en tiendrait compte ; ce que n'ayant le déposant voulu luy accorder, ledit sieur de Plannes, jurant et blasphémant le nom de Dieu, se mist en colère et luy dit qu'il le prendrait luy-même, menaça le déposant, ce qui fut cause qu'il se retira en sa maison où ledit sieur de Plannes le suivit ; et y estant, prit un bâton dont il

s'efforça de le frapper, ce qu'il eust fait n'eust été que le déposant s'enfuit et fut couru par ledit sieur de Plannes, lequel l'ayant atteint en pleine rue, en présence de plus de cent personnes, l'épée à la main, lui bailla deux coups de plat d'épée, du premier desquels l'épée se rompit en trois pièces et du dernier se rompit derechef. Et depuis le déposant ayant appris que ledit sieur de Plannes le menaçait encore de le tuer, craignant ses violences particulièrement depuis dix ou douze jours que ledit sieur de Plannes est retourné de la ville de Paris, se serait retiré de cette ville et allé en celle d'Auxerre où il a toujours séjourné jusqu'à cejourd'huy, qu'ayant sçu l'arrivée de laditte dame, marquise de Thoussy et la nôtre, il y serait tenu et plus n'en sçait ledit témoin Guillot qui a signé ».

C'est à peine s'il convient de rappeler qu'en fin de compte, Louise de Lusignan eut gain de cause et que ses adversaires furent définitivement déboutés de leurs prétentions, en dépit des plus actives influences.

Durant cet intervalle, Louis XIV, à peine âgé de cinq ans, était monté sur le trône de ses pères.

Il en avait onze quand, le 10 mars 1650, il vint à Auxerre, accompagné de la reine, sa mère, du duc d'Anjou, son frère, du cardinal Mazarin et de plusieurs seigneurs de la cour.

On lui réservait une réception solennelle pour laquelle, bien entendu, on n'épargna rien : les Auxerrois avaient à cœur de faire dignement les choses. Mais quand sonna le quart de Rabelais — le moment de liquider la dépense, — la ville jeta les hauts cris, à tel point elle trouvait lourde la carte à payer.

Dans le curieux mémoire des frais occasionnés par cette réception, nous relevons la somme de 80 livres pour les *viollons* de Toucy réunis à ceux de Clamecy, tandis que les *viollons* d'Auxerre ne touchaient que 20 livres.

Serait-ce que, par hasard, les artistes toucyquois jouissaient alors d'une réputation qu'ils auraient depuis lors compromise ?

La période que nous venons de résumer est pauvre de renseignements locaux vraiment dignes d'intérêt. Cependant, Georges Viole, vers l'année 1650, écrivait que Toucy « était « depuis longtemps renommée pour son marché qui tenait « le lundi de chaque semaine et était un des plus fréquentés « de la Bourgogne... »

Nous ignorons à quelle date remontait la création de cet

excellent marché ; ce que nous savons, c'est qu'il continua fort longtemps à tenir le lundi, mais déjà en 1783, il avait lieu le samedi (1).

Les désordres de la première fronde, — cette guerre civile qui tient dans l'histoire une place aussi fâcheuse que ridicule, — désordres qui troublèrent la minorité de Louis XIV, impressionnèrent à peine notre région rendue au calme depuis la prise de Toucy par les « Ligueux ».

Mais on conçut des craintes sérieuses, lorsque l'armée royale, commandée par Turenne et d'Hocquincourt, se heurta à Bléneau, en avril 1651, avec l'armée de la seconde Fronde, commandée par Condé, le vainqueur de Rocroi.

Quelques fuyards passèrent, après le combat, à Toucy où l'on crut un instant à l'arrivée prochaine des belligérants : il n'en fut heureusement rien ; tout se borna à une chaude alerte et l'on apprenait bientôt que les frondeurs prenaient la direction de Paris.

Entre temps, Louis XIV, devenu majeur, avait pris les rênes du gouvernement et rétabli à ce point l'autorité royale qu'il put, sans exagération, résumer dans ces mots, la nouvelle situation créée par lui : « l'Etat, c'est moi ».

Et de fait, à partir de ce moment, tout dut s'incliner devant sa volonté souveraine ; avec la paix intérieure et l'ordre en haut et en bas de l'échelle sociale, commença sous l'égide des ministres habiles dont il eut le don de s'entourer, une ère où régnait la confiance, cette grande génératrice des œuvres fécondes des arts, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Ainsi, sûre d'elle au-dedans, la France, au cours des dernières guerres, avait réappris à connaître le chemin de ses vraies frontières qu'elle franchit plus d'une fois avec bonheur. Notre illustre Vauban se chargea d'en assurer la défense au moyen d'une véritable ceinture de fortifications. Quant aux murailles de petites villes de l'intérieur, elles avaient fait leur temps ; les battre en brèche ou les raser eut été jeu d'enfant, depuis les derniers perfectionnements de l'artillerie et leur valeur militaire devenait nulle. Faute de réparations,

(1) *Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens*, pour l'année 1783.



elles tombaient en ruines en maints endroits, sans cesser d'emprisonner les villes dont elles paralysaient l'essor au grand détriment des populations. Petit à petit, grâce aux connivences locales et à l'indifférence des autorités, les habitants voisins de ces amas de pierre, désormais inutiles, employèrent leurs matériaux à l'amélioration de leurs propres maisons ou bien y adossèrent de nouvelles constructions, ou encore s'en servirent pour en édifier de nouvelles.

Qui aurait réclamé contre un accaparement dont le prélat suzerain de Toucy donnait lui-même l'exemple ?

C'est ainsi qu'en 1662 ce dernier fit bâtir sur les fossés même de la ville, en s'appuyant sur le mur d'enceinte, un four banal devenu, après l'abolition des droits féodaux, la propriété de particuliers et en fin de compte, le four actuel de M. Bergery.

Un millésime, incrusté dans une de ses pierres d'angle qu'enterrèrent les remblais successifs de la route nationale, attestait la date de cette construction.

L'écusson épiscopal surmonta la porte de l'édifice jusqu'au jour, peu éloigné de nous, où le marteau des maçons, sans pitié pour ces curieuses reliques, détruisit, en le mutilant, un des rares vestiges de la puissance féodale des évêques d'Auxerre à Toucy.

L'exemple de l'évêque eut évidemment des imitateurs, et c'est de cette époque, selon nous, que date la disparition des anciens murs et portes de ville ; il ne tarda pas à se généraliser, ne respectant que de rares sections sur lesquelles nous aurons, dans la suite, occasion de revenir.

Le XVII[e] siècle avait vu s'élever nombre de maisons où apparaissait le mélange de la brique, de la pierre de taille et parfois même de l'ardoise, genre renouvelé de l'ancienne architecture transalpine.

A la faveur des guerres d'Italie, la vue de ses somptueux palais et de ses élégantes villas avait, en quelque sorte, révélé et fait sentir aux Français le froid glacial et la nudité des sombres et tristes manoirs qu'habitaient leurs pères.

Mais la Renaissance est déjà en décadence.

La construction de la maison qui fait l'angle de la grande rue et de la rue Philippe-Verger, maison actuellement occupée par le bureau de Poste, nous paraît remonter au XVII[e] siècle.

Elle passe, avec raison, pour la plus remarquable des anciennes maisons de Toucy. Elle portait naguère le nom de *Maison du Quart* ou *Car,* nom donné, dans bien des villes, à certaines maisons formant le coin, l'angle de deux rues.

Cet édifice présente un des plus curieux spécimens de construction en briques de notre région. On éprouve une réelle surprise à la vue de sa façade aux ouvertures encadrées de pierres de taille et aux trumeaux décorés de briques diversement agencées.

Celles-ci sont toutes posées en boutisses ; celles entourant les losanges sont brunes et émaillées, les briques de remplissage rouges et sans émail.

De l'entablement, supporté par des corbeaux en grés de Puisaie, se détachent deux gargouilles en pierre de taille sculptée, qui complètent heureusement l'ornementation du tout.

Cette maison recélait jadis un carrelage émaillé du XIV[e] siècle, considéré avec les carrelages de l'église de Sainte-Colombe de Sens et celui du musée de la ville d'Auxerre, comme les seuls dans le département de l'Yonne, produisant, au moyen de figures découpées et surtout de teintes tranchées, des ensembles harmonieux. Il avait la forme d'une rosace de 1 m. 72 de diamètre. Les bandes cernant la rosace ou marquant les différentes zones empruntaient leurs tons à la teinte la plus foncée du carrelage. On n'y remarquait, d'ailleurs, que deux couleurs, l'une rouge, l'autre jaunâtre, toutes deux pâles, ce qui tenait à ce que les terres n'avaient pas été vernissées.

La couleur était donc naturelle ; on peut, dès lors, s'expliquer la conservation de ce carrelage qui n'a pas subi de détérioration appréciable. Le piétinement continuel l'use sans cesse, à la vérité ; mais l'émail n'existant pas, les carreaux conservent toujours un ton uniforme. La différence des terres est assez sensible pour que les figures soient bien distinctes.

Ce pavage était condamné à disparaître quand M. Lorin, architecte à Auxerre, s'en rendit acquéreur : il devint, vers 1857, la propriété de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne qui l'a déposé dans son musée (1).

Ainsi qu'on l'a vu, il existait d'ancienneté, à Toucy, une maladrerie sous l'invocation de Saint-Lazare : le curé en avait l'ordinaire administration.

(1) Voy. *Les carrelages émaillés, du moyen âge et de la Renaissance* par Emile Amé. — Paris, Morel, 1857, p. 53-54.



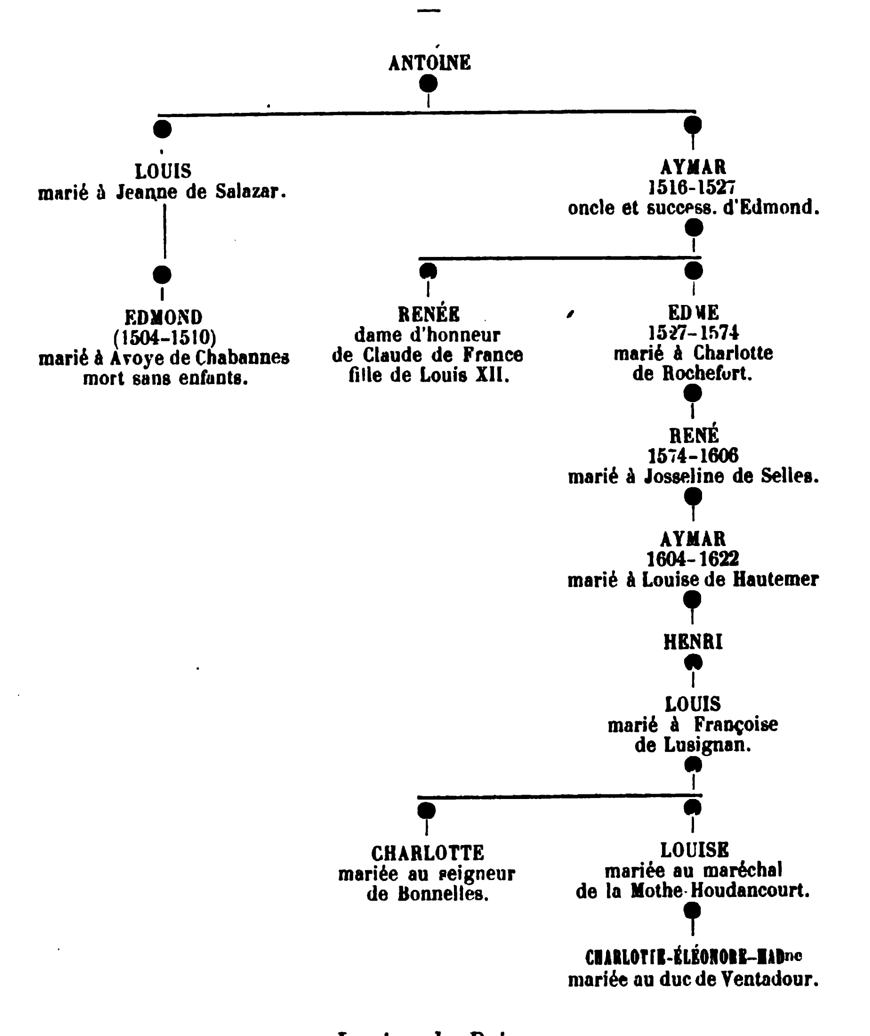
Un édit de Louis XIV, du mois de décembre 1672, supprima tous les petits établissements de ce genre pour en attribuer les dotations ou revenus à l'ordre du Mont-Carmel et Saint-Lazare, dont on voulait donner les bénéfices à d'anciens militaires et à l'hôtel des Invalides, récemment fondé par le roi Soleil. Cependant l'exécution de cette mesure inique rencontra des résistances sérieuses ; lorsqu'on eut acquis la certitude des faibles ressources qu'on pouvait tirer de ces établissements, on y renonça en haut lieu et, en 1693, les paroisses dépouillées en reprirent possession.

La Maladrerie de Toucy comprenait la chapelle proprement dite, qui existe encore sous forme d'annexe à l'abattoir actuel, et un hôpital qui a dû disparaître définitivement, soit par vétusté, soit plutôt par suite de la création de la route de Toucy à Joigny.

Ce dernier édifice, ainsi qu'il résulte de baux du XVIII siècle, servait à loger les *pauvres malades* de la paroisse, ou les *passants*.

Les revenus des héritages dépendant desdits hopital et maladrerie subvenaient à l'entretien du personnel hospitalisé : l'adjudication en avait lieu d'ordinaire pour neuf années.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE PRIE



Louise de Prie,

1650-1709.

Louise de Prie, fille de Louis de Prie et de Françoise de Lusignan, avait, ainsi que nous l'avons dit, épousé, dès le 22 novembre 1650, à Saint-Bris, près Auxerre, Philippe de la Mothe-Houdancourt.

Général sous Louis XIII, il avait commandé les troupes françaises en Catalogne, en 1641, battu plusieurs fois les Espagnols auxquels il avait enlevé plusieurs places.

En récompense de ses services, le roi l'avait nommé Maréchal de France, duc de Cardone et vice-roi de Catalogne ; mais ayant, l'année qui suivit l'avénement de Louis XIV, c'est-à-dire en 1642, essuyé une défaite près de Lérida, il fut arrêté, détenu au château de Pierre-Encise, à Lyon, et déféré au Parlement de Grenoble.

On reconnut son innoncence (1648), et il se vit, peu de temps près, rappelé en Catalogne, où il se distingua par sa défense de Marcelone. Il rentra en France en 1657 et mourut la même année, à l'âge de 52 ans.

Il avait adopté trois devises :

La première figure un lion debout, couronné d'une couronne ducale, tenant en ses pattes une épée et un bâton de Maréchal de France, avec ces mots : *timidos fortuna repellit,* c'est-à-dire la fortune repousse les timides et les lâches.

La deuxième figure un lion qui attaque un rhinocéros et qui laisse derrière lui d'autres petits animaux, avec ces mots tirés de Sénèque le Tragique : *Virtutis est domare quœ cunctipavent,* c'est-à-dire : le propre du courage est de dompter ce que chacun redoute, en d'autres termes, le lion, le plus puissant et le plus généreux des animaux, ne s'attaque qu'aux forts.

Enfin la troisième représente une flamme sortant haute, grande, claire et pure, de rochers et de montagnes culbutés, avec les mots : *oppressa resurgit clarior,* c'est-à-dire, abattue, elle s'élance en plus grand éclat, ou ces autres mots empruntés de Claudien : *Major in adversis lucet,* c'est-à-dire, son éclat redouble dans l'adversité, par analogie avec le feu renfermé dans les entrailles de la terre ou dans les cavernes du Mont Etna et du Vésuve. S'il s'en échappe, il devient plus violent et paraît plus clair, plus beau et plus éclatant (1).

De son mariage avec Louise de Prie, le Maréchal de la Mothe-Houdancourt eut :

1° Philippe, mort en bas-âge ;

2° Françoise-Angélique, qui épousa le 28 novembre 1669, à Paris, Louis-Marie-Victor duc d'Aumont, pair de France, dont elle fut la seconde femme ;

(1) Interprétation des *Commentaires* de Henry Estienne.



3° Charlotte-Eléonore-Madeleine, qui épousa, le 14 mai 1671, Louis-Charles de Levis, duc de Ventadour, pair de France ;

4° Enfin, Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique, mariée le 18 mars 1675, à Henri-François de Saint-Nectaire, duc de la Ferté-Habert, pair de France.

Une demoiselle de la Mothe-Houdancourt, sœur du Maréchal et nommée Anne-Lucie, épousa le Chevalier de la Vieuville, après avoir été une des filles d'honneur de la reine Anne d'Autriche. En 1661, dit Saint-Simon, elle avait vivement excité l'attention de la Cour et avait été regardée comme une rivale dangereuse pour Mme de la Vallière.

L'*Inventaire et Bref état* des titres et papiers du Marquisat de Toucy nous fournit de curieuses indications sur les conditions d'existence du notariat à cette époque.

En principe, les notaires pullulaient ; nous en voyons dans les plus petites localités.

Nous relevons, entre autres énonciations, celle d'un bail à vie du notariat de Dracy, consenti par le Maréchal de la Mothe à un certain Estienne Poullet, devant du Bois, notaire, en septembre 1651, auquel acte, spécifie le document « est attachée une copie du bail fait des notariaux » du marquisat de Toucy, à la réserve de ceux de Dracy et de Fontaines.

Enfin, comme cela se voit encore de nos jours, certains notaires, amis du fruit défendu, chassaient volontiers sur les terres de leurs confrères voisins.

C'est ce qu'établit une opposition formée par la Duchesse de Ventadour aux entreprises de Nicolas Guillaume, l'un des notaires d'Auxerre, lequel venait *ordinairement*, sans se soucier autrement des droits de la Duchesse, « recevoir et passer des actes au détroit de Toucy ».

Quelques années après le décès du Maréchal de la Mothe d'Houdancourt, Louise de Prie, sa veuve, devint gouvernante de la personne et de la maison des Enfants de France ; ensuite, le 14 septembre 1664, gouvernante du Dauphin, puis de ses enfants.

*
* *

Les archives de Bourgogne nous apprennent qu'en 1662, le gouvernement réclama aux Etats le vote de crédits dont

la disette générale rendait le recouvrement à peu près impossible.

Le Tiers-Etat résista, demanda non-seulement une réduction des impôts, mais encore des délais pour les payer.

Il réussit à traiter directement avec Colbert et obtint en partie gain de cause.

A partir de 1668, le comte d'Auxerre resta définitivement attaché à la Bourgogne par sa représentation aux Etats de cette province ; il trouva, dans cette affiliation, la précieuse garantie du libre vote des impôts, accrue en 1669 par une union plus intime qui lui assura une plus équitable répartition de toutes les charges fiscales.

Cependant, dès la session de janvier de cette même année. la réunion du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne souleva, ainsi qu'en fait foi la correspondance administrative de Colbert, une vive opposition, particulièrement au sein du Tiers-Etat.

Par suite de l'adjonction du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne, le grand roi devint l'un des quatre barons astreints au portage de l'Evêque.

Il est probable que celui-ci ne se montra pas trop rigoureux à l'égard de son royal vassal et le dispensa de la corvée dont nous allons, dans un instant, retracer les détails.

La révocation de l'Edit de Nantes causa, dans notre région, un trouble profond.

Les châteaux de Puisaie, dit M. Challe, contenaient alors un assez grand nombre de gentilshommes calvinistes que leur vie d'isolement ne protégeait pas et qui, à tout risque, s'expatrièrent et préférèrent perdre leurs biens plutôt que de subir l'oppression de leurs consciences.

Il est de tradition générale en Puisaie, observe M. B. Duranton, que le décret de proscription occasionna des perturbations profondes, des exils sans nombre, enfin, que les ruines immobilières qui en furent la conséquence servirent à édifier plus d'une grande fortune.

Tous en pâtirent, seigneurs et riches, plébéiens et humbles paysans, car cet auteur a pu constater par les registres de l'état-civil « une réduction considérable sur les naissances « de cette époque dans un grand nombre de paroisses... »

L'*Inventaire des titres de la terre de Toucy* relate une permission de l'évêque Colbert, du 15 août 1694, de célébrer la messe dans la chapelle du château seigneurial de Toucy.

Cette chapelle n'a pas entièrement disparu; on peut même

juger de ses anciennes dispositions par le soubassement de l'autel et divers autres fragments conservés dans les dépendances de la propriété de Mme veuve François Picard.

C'est à peine s'il convient de rappeler, car nous l'avons dit à plusieurs reprises, que le baron de Toucy était un des quatre grands barons du diocèse avec le comte d'Auxerre et les barons de Donzy et de Saint-Verain ; que depuis le XIIIe siècle ils subissaient l'obligation de porter l'évêque, lors de son intronisation, depuis l'abbaye de Saint-Germain jusqu'à la cathédrale.

Le premier acte bien constaté de cette vassalité humiliante, en ce qui concerne les comtes d'Auxerre, résulte d'une charte du comte Pierre de Courtenay, de 1209, et le premier évêque qui l'exigea et l'obtint fut Guillaume de Seignelay, le fondateur de la cathédrale d'Auxerre. Jusque là, au dire de dom Viole, les moines de Saint-Germain avaient porté les évêques le jour de leur sacre ; et nous lisons, en effet, dans la vie de l'évêque Saint-Geran, élu en 910, que c'est sur l'épaule des religieux que ce prélat fut porté dans l'église Saint-Etienne.

Mais, depuis l'exemple donné par Guillaume de Seignelay, la plupart des évêques d'Auxerre exigèrent de leurs grands barons le service féodal et depuis la réunion du comté à la couronne, le roi lui-même s'acquittait, par un fondé de pouvoir, de l'obligation du portage.

Cependant, lorsque, en 1306, l'évêque Pierre de Belleperche voulut exhumer de l'oubli cette cérémonie, le roi Philippe-le-Bel, qui se trouvait à Auxerre, opposa son veto. Elle reparut en 1326 sous l'évêque Pierre de Mortemar, et depuis elle se reproduisit à chaque intronisation jusqu'au milieu du XVIIe siècle, le roi continuant, le cas échéant, à se faire représenter par un délégué.

Quand ce dernier y prenait part, il tenait le côté droit de derrière, le baron de Donzy le côté de gauche, le baron de Saint-Verain avait le côté droit de devant ; le baron de Toucy, auquel on avait départi le côté gauche, fit à ce sujet, selon le récit de dom Viole, une protestation contre le baron de Saint-Verain, en 1601, lors de l'intronisation de l'évêque François de Donadieu, mais il ne paraît point que ce débat ait dégéré en procès.

Voici un acte curieux qui fait connaître en grand détail

le cérémonial dont on usait encore au XVIe siècle pour cette singulière solennité et pour l'intronisation de l'évêque :

« En l'an 1560, le huit décembre, Edme Vincent, lieute-« nant-général de la prévôté d'Auxerre, voulant laisser à la « mémoire un modèle des entrées que font les Evêques d'Au-« xerre, prit acte devant notaire de ce qui se passa à celle « de Philippe de Lenoncourt, lesquels notaires se transpor-« tèrent sur tous les lieux de cette solennité.

« Et premièrement au-delà du Pont-de-Pierre, sur les 2 à 3 « heures après dîner, trouvèrent ledit Philippe de Lenoncourt « qui venait du chastel de Régennes, accompagné de quan-« tité d'ecclésiastiques et gentilshommes qui marchaient les uns « devant les autres derrière icelui Philippe, en bon ordre, en-« tre autres messire Antoine de Melphe, évêque de Troyes. « Auquel lieu, ledit évêque fut salué par les officiers de la « justice ecclésiastique, tous à cheval, vêtus de leurs gran-« des robes, qui lui firent la révérence par M. Germain de « Charmoy, son vice-régent, avec harangue réciproque docte... « (de la part de l'évêque).

« Cela fait, ils se mirent deux à deux devant la Compagnie « dudit évêque ;

« Vinrent après les officiers de la police séculière, à che-« val, vêtus de leurs grandes robes, et l'oraison faite par ho-« norable homme et sage maître Guillaume du Broc, bailli « de Varzy, Sacy et Gy-l'Evêque, et puis se seraient accou-« plés avec les officiers ecclésiastiques.

« Et continunant le chemin jusqu'à la Chenée, illec seraient « venus les prévôts, gouverneurs, jurés et échevins de la « ville, maistres... esleux à Auxerre, avec le concierge dudit « Auxerre, orné de ses vêtements de livrée, avec grand nom-« bre de citoyens vestus bien honnestement comme repré-« sentant le corps de la ville, manants et habitants, par ho-« norable homme et sage maistre Jacques Chalmeaux, pré-« vôt d'Auxerre, avec oraison à sa louange. Ce fait, lesdits « prévots, échevins et esleux se seraient accouplés avec les « officiers du seigneur. Lequel étant *au droit de la chapelle « de Saint-Siméon,* seraient venus les curés et vicaires de « toutes les églises parochiales de la ville, avec croix et eau « bénite, ornés de leurs chappes. Et semblablement, les Cor-« deliers et Jacobins avec leurs croix et eau bénite, l'une des-« quelles, à savoir celle des Cordeliers, lui aurait été présen-« tée ; à la présentation de laquelle ledit révérend serait des-

« cendu de sa mule et illec, ayant les genoux en terre, aurait « révéré et baisé icelle croix avec grande humilité.

« Et ce fait serait entré à la chapelle dudit lieu Saint-Si- « méon, où illec ayant pris son rochet et son bonnet rond, « délaissé ses vêtements des champs et ainsi accompagné, les « gens du siège présidial l'auraient trouvé à l'endroit de la « chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, avec les avocats et pro- « cureurs étant à cheval et vêtus de leurs grandes robes, avec « plusieurs avocats procureurs et sergents tant à cheval qu'à « pied, la harangue faite par Mᵉ Gérard Rémond, ancien con- « seiller, pour l'absence des lieutenants général et particulier.

« Arrivé au devant de l'église et abbaye de Saint-Germain, « accompagné comme dessus, seraient venus les religieux de « Saint-Germain avec la croix et l'eau bénite jusqu'à la porte « d'icelle église, vêtus de chapes ou illec harangué par Pierre « de Pesselière, prieur, en latin ; à laquelle doctement de même « langage ledit révérend aurait répondu... Et illec serait été « mené et conduit par Laurent Petitjean, grand vicaire dudit « Saint-Germain, en la chambre abbatiale, ou illec arrivé avec « ses domestiques aurait exigé d'y être procuré avec son train « jusqu'à l'heure qu'il partirait pour aller en sa cathédrale, ou « bien un marc d'argent...

« Et le lendemain...

« De là les officiers de l'évêque se sont transportés en la « maison épiscopale, ou illec, ledit Vincent et du Broc, assis « sur une chaise, et maistre Nicolas Tribolé, son lieutenant, « en une autre, et ayant le greffier... par ledit Vincent aurait « été déduit comme, de tout temps et ancienneté, étaient te- « nus de comparoir aux entrées des évêques de Donzy, le ba- « ron de Toucy et le baron de Saint-Verain-des-Bois comme « vassaux dudit révérend, pour le porter dans une chaise de- « puis l'église Saint-Germain et grand autel d'icelle jusqu'en « l'église de Saint-Etienne et que, pour y vacquer, tous les « susdits auraient eu assignation en vertu de la commission « émanée dudit révérend, à cejourd'huy heure de neuf heures... « requérant le greffier iceux appeler les uns après les autres. « A l'appel desquels seraient comparus à savoir : Mᵉ Gérard « Rémond, le plus ancien conseiller au bailliage et Mᵉ Claude « d'Har, procureur du roy en icelui bailliage, pour et au nom « du roy...

« Ledit révérend commencé d'être installé par messire Tous- « saint de Monté, vicaire du grand archidiacre de Sens, accom-

« pagné de Me..., chanoine dudit Sens, commis et députés par « ledit archidiacre, comme ils disaient ; lequel de Monté, après « quelques oraisons concernantes l'installation, aurait mis le- « dit révérend en une chaise couverte et parée d'un parement « de drap d'or ; en laquelle estant, ledit Vincent aurait requis « lesdits Barons qu'ils eussent à satisfaire au devoir auquel « ils étaient tenus, etc...

« Et s'étant mis en devoir de le faire, ledit Révérend se se- « rait levé et déclaré qu'il se contentait et qu'il irait à pied, « et sans tirer à conséquence.

« Les ecclésiastiques, Cordeliers et Jacobins et après les of- « ficiers de l'évêque, les ecclésiastiques à droite et les autres « à gauche, les quatre Barons proche d'eux, la chaise portée « par quatre forts hommes ; du côté droit, le comte d'Auxerre « et le baron de Donzy ; à gauche le baron de Saint-Verain « et le seigneur de Toucy, l'évesque ; après lui, l'évesque de « Troyes, l'abbé de Belleveaux, etc... les sergents de ville, le « Présidial, Prévost, jurés et échevins ».

Le dernier prélat qui réclama l'accomplissement de ce devoir est André Colbert, fils du grand ministre de Louis XIV. Il en adressa une sommation en bonne forme, en 1676, à la maréchale de La Mothe Houdancourt (Louise de Prie).

Mais sur la plainte qu'en termes plaisants la maréchale adressa à ce monarque dont elle avait toute la sympathie, on en fit à la Cour tant de gorges chaudes et de chansons que l'évêque, malgré le crédit de son père, renonça à sa prétention et ses successeurs n'osèrent plus la renouveler.

*
* *

Ce grand ministre, auquel le règne de Louis XIV doit une large part de son éclat, s'intéressait avec une inlassable sollicitude à la bonne gestion des affaires publiques.

Il suffirait, pour s'en convaincre, de relire la correspondance suivie qu'il entretint avec ses fonctionnaires de la province de Bourgogne.

Il aurait voulu doter notre région de plusieurs industries, entre autres de celles de la dentelle, du tricot et des draps et serge, façon de Londres (1) ; il redoublait d'encouragements

(1) Voy. la notice de M. Henri Buttner, dans le *Bull. de la Société des sciences de l'Yonne*, an. 1897.

à ses agents, afin qu'ils donnâssent toute leur application pour augmenter les fabriques déjà créées à son instigation, en 1667, à Seignelay et ailleurs, et pour en fonder de nouvelles.

Dans cette pensée, il avait, en 1671, traité avec une Compagnie pour l'établissement de 200 métiers supplémentaires dans diverses localités, dont 100 à Seignelay, Auxerre et Autun.

Mais si la fabrication de Seignelay donnait toute satisfaction il n'en était pas de même en tous lieux.

En vain, en faisait-il ressortir les avantages.

« Ces industries, écrivait-il à ses agents, peuvent changer l'état des villes et de tous les particuliers. Mais certaines villes, ajoutait-il, sont dans une si prodigieuse fainéantise qu'il sera très difficile de les en tirer. Vous pouvez y contribuer beaucoup par vos excitations et par vos soins (1) ».

Il ne semble pas que les résultats aient répondu à son attente.

En effet, que subsistait-il au XIX[e] siècle, dans notre région, des nombreuses fabriques au succès desquelles il avait dépensé tant d'efforts ? A peine quelques installations qui allaient disparaître devant les perfectionnements de l'industrie contemporaine.

Il n'en fut pas tout à fait de même pour Toucy, bien que notre pays ne semble pas avoir joui au même degré que les localités précitées des faveurs de Colbert ni même avoir eu sa part dans la libérale distribution de ses métiers. Mais la cause de cet oubli, — si oubli il y eut, — ne trouverait-elle pas son application dans le fait que l'industrie de la draperie, — serge et poulangis, — avait depuis longtemps conquis droit de cité à Toucy qui en tirait de beaux bénéfices et se suffisait déjà ?

En effet, si nous consultons l'inventaire des titres de la Terre de Toucy, nous relevons la mention d'une sentence rendue sous Aymar de Prie, c'est-à-dire entre 1516 et 1527, contre le détenteur du Foulon des Barillets (1).

(1) Il est encore question de ce foulon dans un échange notarié du 23 avril 1731. Il y eut d'autres foulons : à Toucy même (Visailles) et au moulin de Salfin, paroisse de Dracy : ce dernier appartenait au seigneur de ce lieu, Nicolas-Marie-Thomas Petit Chevallier, marié à la fille du sieur de Varennes, seigneur de Champeaux ; sur ce moulin le chapitre de Toucy avait une rente perpétuelle de 4 livres 10 sols (titre nouvel du 2 janvier 1783).



Il est également question d'un climat où, vers la même époque, on tirait de la *terre à foulon,* sorte d'argile qui, mêlée à du savon et à de l'urine, aidait naguère au foulage et servait au dégraissage des draps. Or, s'il est constant qu'il existait à Toucy, en premier lieu, des moulins servant à fouler les étoffes de laine, et de plus, une exploitation de terre à foulon, il n'est pas moins évident que, pour les alimenter, il existait aussi des fabriques de draps, lesquelles avaient leur siège à Toucy où, sans discontinuité, elles tinrent bon jusqu'à la fin du XIX[e] siècle.

Une tradition fidèlement conservée par les derniers survivants de l'industrie lainière à Toucy voulait, du reste, qu'il y eût autrefois, rue de Narbonne, un établissement de ce genre dans l'immeuble par nous une première fois cité à propos des ferriers, sous le nom de Château-Gaillard.

Nous n'avons pas trouvé d'explication satisfaisante à cette dénomination appliquée à une installation reléguant *extra-muros* cardeux et cardeuses (1), à moins que M. Enlart ne la fournisse dans les commentaires archéologiques que voici (2) : « Au moyen âge, écrit ce savant archéologue, certains établissements urbains portèrent le nom de Château-Gaillard. »

Lorsque, au XIII[e] siècle, les mœurs eurent perdu leur rudesse, lorsque l'ordre fut devenu une habitude et un besoin, le sentiment public se trouva froissé de certaines promiscuités : les repaires d'inconduite voisinaient alors avec les églises, écoles, hôpitaux, avec les logis et les maisons de commerce de notables bourgeois. Devant les plaintes des amis des bonnes mœurs, les autorités prirent des mesures tantôt tout à fait radicales, surtout au XIII[e], au commencement du XIV[e] et au XVI[e] siècle, tantôt au contraire réfléchies et modérées. On essaya généralement des unes et l'expérience ne tarda pas à obliger de recourir aux autres. On traita le mal comme celui de la lèpre, en le confinant dans quelques rues suffisamment écartées pour que nul ne fût obligé d'y passer et pour limiter la contagion.

Saint Louis avait lui-même généralisé les mesures de préservation par une ordonnance portant que « toutes folles fa-

(1) Nom populaire sous lequel on désignait les ouvriers et ouvrières en laine, et d'une manière générale les habitants de Toucy.

(2) *Manuel d'archéologie française,* t. II.

« mes et ribaudes communes soient boutées et mises hors de
« toutes nos bonnes citez et villes, espéciablement qu'elles
« soient boutées hors des rues qui sont en cuer dedites bonnes
« villes et mises hors des murs et loing de tous lieux saints,
« comme églises et cimetières ».

Est-ce une mesure de ce genre qui inspira une telle dénomination, usitée dans certaines villes du midi, à l'imagination féconde et hardie de nos pères ?

Afin de respecter, autant que faire se peut, l'ordre chronologique, nous devons signaler ici qu'une inscription, autrefois suspendue au deuxième pilier du collatéral droit de l'église paroissiale Saint-Pierre, et gravée sur une plaque de marbre noir de 1 m. × 0,60 environ, expliquait, ainsi qu'il suit, l'origine de la propriété du premier presbytère connu.

DOM

S[r] Pierre Camelin, Bourgeois de St-Sauveur
et d[e] Edmée Bailey, son épouse, ont donné
un bâtiment de maison avec ces dépendances,
scis en cette ville de Toucy, aux
habitants d'icelle pour servir de Presbitère
et cent cinquante livres en argent, à la
charge de faire dire à perpétuité tous
les mardis de chaque semaine, à sept heures,
en cette église, une messe basse de la
Vierge, durant leur vie, et après le décez
de l'un d'eux, une messe basse des morts,
et à la fin de chacune, le *de profundis*
sur la sépulture des ancêtres dudit
S[r] Camelin, qui est vis à vis de cette épitaphe :
un salut le jour de Saint-Pierre, en juin, à
huit heures du soir, auquel sera chanté
au chœur un R. du jour, la collecte,
devant l'autel de la vierge, la prose
inviolata avec la collecte et sur
ladite sépulture un *De profundis*,
Libera et collecte, comme le tout
est au plus long porté par la donation
Reçue par Auger, notaire en ce lieu,
Le vingt juillet 1692.
Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

Le presbytère en question occupa, jusqu'en 1828, la maison



qu'habite aujourd'hui, dans la Grande-rue, M. Charrier, marchand de vins.

C'est alors que la commune, ayant acquis de la succession Chenal l'ancien *Petit Chastel* (1), y transféra le presbytère.

La mairie n'avait encore pas eu d'installation particulière : elle prit, à son tour, possession de la maison, objet de la donation Camelin-Bailey, où elle demeura jusqu'en 1861, date de l'achèvement de l'édifice municipal actuel.

Louise de Prie, duchesse de la Mothe-Houdancourt, mourut le 6 janvier 1907, à l'âge de 85 ans : on l'inhuma aux Feuillants de la rue Saint-Honoré.

Dans le partage de sa succession, les terre et marquisat de Toucy échurent à la seconde fille, Charlotte-Eléonore-Madeleine, devenue, après la mort de son mari, dame douairière duchesse de Ventadour.

La duchesse de Ventadour.

Malgré la courte jouissance qu'elle en conserva, le rôle joué par elle à la Cour de Louis XIV et de Louis XV, justifie les lignes que nous allons lui consacrer.

De fait, elle et sa mère élevèrent 22 princes et princesses de la famille royale, parmi lesquels le dernier de ces deux rois et Ferdinand V, roi d'Espagne.

Louis XIV avait accordé, le 8 janvier 1687, à la duchesse de Ventadour, une pension de 8.000 livres, qu'il augmenta de 4.000 livres le 10 décembre 1709.

Le duc de Saint-Simon, dans ses mémoires, raconte qu'en dehors de ces 12.000 livres de pension, qu'elle avait comme *survivancière* de sa mère, le roi lui en conserva une autre de 10.000 livres, dont elle jouissait antérieurement, tellement que, avec 48.000 livres d'appointements de gouvernante en titre par la mort de sa mère, elle eut du roi 70.000 livres de rente.

La duchesse avait prêté serment entre les mains du grand roi, le 1er juin 1704, pour la charge de gouvernante des enfants de France en survivance de sa mère.

Elle guida, ainsi que nous venons de le dire, l'enfance de Louis XV et gouverna dans la suite les enfants de ce monarque,

(1) Contrat devant Me Barrey, notaire, du 30 juin 1828.



mission dont elle s'acquitta avec autant de dignité que d'intelligence.

Le lundi 26 août 1715, Louis XIV sentant sa fin prochaine, manda la duchesse de Ventadour de lui amener le Dauphin. Elle le fit approcher : c'est alors que le roi lui tint ce langage historique, en présence de Mme de Maintenon et de quelques intimes qui le recueillirent :

« Mon enfant, vous allez être un grand roi : ne m'imitez « pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments ni dans ce- « lui que j'ai eu pour la guerre ; tâchez, au contraire, de rester « en paix avec vos voisins : rendez à Dieu ce que vous lui « devez... »

Comme on eut ôté le petit prince de dessus le lit du roi, il le redemanda, il l'embrassa de nouveau et, levant les mains et les yeux au ciel, le bénit encore.

Ce spectacle fut extrêmement touchant, la duchesse de Ventadour se hâta d'emporter le Dauphin et de le ramener dans son appartement.

C'est encore la duchesse de Ventadour qui eut l'honneur de porter Louis XV sur ses genoux au lit de justice (1) qui se tint au Parlement, deux jours après le décès de Louis XIV arrivé le 1er septembre 1715.

Comme elle voulait, à cause de son grand âge, se démettre de ses fonctions de gouvernante, le 1er mai 1732 — elle avait alors 81 ans, — Louis XV la pria avec tant de tendresse de prendre soin du Dauphin, son fils, qu'elle conserva cette charge jusqu'au jour où ce prince passa entre les mains des hommes.

La duchesse de Ventadour, lisons-nous dans les fastes de Louis XV, était on ne peut plus propre à remplir sa destination. Elle avait beaucoup aimé le monarque : ses soins avaient été ceux d'une mère tendre plutôt que ceux d'une étrangère ambitieuse. Elle avait beaucoup de douceur et de distinction en même temps.

Un jour que son jeune pupille, Louis XV, avait laissé tomber un louis qu'il s'apprêtait à ramasser, elle l'en empêcha en lui remontrant que cet or, une fois échappé de ses mains, ne devait plus lui appartenir.

A toutes les qualités de l'esprit et du cœur, la duchesse de Ventadour joignait une piété solide, telle qu'on le peut désirer dans une personne chargée d'élever les enfants des rois.

(1) Trône sur lequel le roi s'asseyait quand il tenait une séance solennelle au Parlement de Paris.

Nous ne pouvons nous retenir de citer un trait bien honorable pour sa mémoire :

En 1741, où la disette était extrême dans la plupart des provinces, elle fit distribuer aux pauvres, tant de Versailles que de ses terres, la totalité de son revenu et 80.000 livres en plus. Son intendant lui ayant représenté que sa charité passait les règles de la prudence, elle lui fit cette réponse :

« Donnons toujours et empruntons tant qu'il sera nécessaire « pour ne laisser personne en danger de périr de besoin : nous « ne manquerons jamais ici, ni moi ni ma famille ; dans l'état « où je suis, il ne m'est pas bien difficile et ce n'est pas un « grand mérite pour moi de me confier à la Providence ».

Il est bien regrettable qu'une femme, douée d'une telle élévation d'esprit, n'ait pas eu le don d'inspirer à son pupille des sentiments autres que ceux dont il étala sur le trône le scandaleux spectacle.

La duchesse mourut en son château de Glatigny, près Versailles, le 13 décembre 1744, à 93 ans (1).

Depuis longtemps elle vivait, — ce dont, au dire de Saint-Simon, elle se consola sans trop de peine, — séparée de son mari décédé, en 1717, aux incurables où il s'était retiré sur la fin de ses jours.

L'armorial général de MM. d'Hozier nous révèle le détail suivant qui intéresse Toucy :

Charles-Alexandre de Meung de la Ferté, écuyer, seigneur de Sichamp, demeurant dans la paroisse de Saint-Pierre de Toucy, né le 25 juillet 1691, épousa, le 3 mars 1715, Anne-Catherine Le Grand, laquelle était fille d'Alexandre Le Grand, avocat au Parlement et qualifié en même temps « bailli et maire perpétuel de la ville de Toucy ».

Les de Meung de la Ferté étaient les ancêtres de la famille de Colin de la Ferté Meung.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans ajouter que, d'après Oudin (2), le chiffre des feux était, en 1713, pour la paroisse de Toucy, de 474, celui des communiants de 1.500 selon les renseignements fournis par les curés qui donnaient tantôt le nombre de feux, tantôt le nombre total des âmes.

En effet, les rôles se comptent alors par feux et chaque feu payait une cote proportionnelle à sa situation.

(1) MM. d'Hozier.

(2) Manuscrit m. 128, p. 24, Bibliothèque d'Auxerre.



On admet généralement que chaque feu comprenait une moyenne de cinq personnes : le mari, la femme et trois enfants, ce qui donnerait pour les 474 feux 2.370 habitants.

Par communiants, on désignait les habitants depuis l'âge de 12 ans et au-dessus et l'on comptait sur un total déterminé d'habitants 2/3 de communiants et l'autre 1/3 d'enfants, ce qui, à raison de 1.500 communiants, donnerait 2.250 habitants.

D'où il résulte que l'on peut évaluer la population de Toucy, en 1713, à 2.300 habitants environ.

Nous savons qu'en 1801, après les guerres de la première République, elle s'élevait à 2.077 habitants seulement, écart qui, tout bien considéré, n'a rien d'inconciliable avec les chiffres qui précèdent.

Dynastie des grands financiers.

Le banquier Law (1720-1721).

Aux dynasties des nobles seigneurs succédèrent à Toucy, après la duchesse de Ventadour, les dynasties des riches financiers.

On était alors aux beaux jours de la Régence, dont les mœurs ont gardé une si triste célébrité.

Louis XV n'avait que cinq ans : le Parlement donna la fonction de « régent » au duc d'Orléans, prince brave, instruit et spirituel, mais dont le faible précepteur, l'abbé Dubois, en fermant les yeux sur ses vices, avait favorisé les penchants.

Le régent était ainsi devenu railleur, incrédule et débauché.

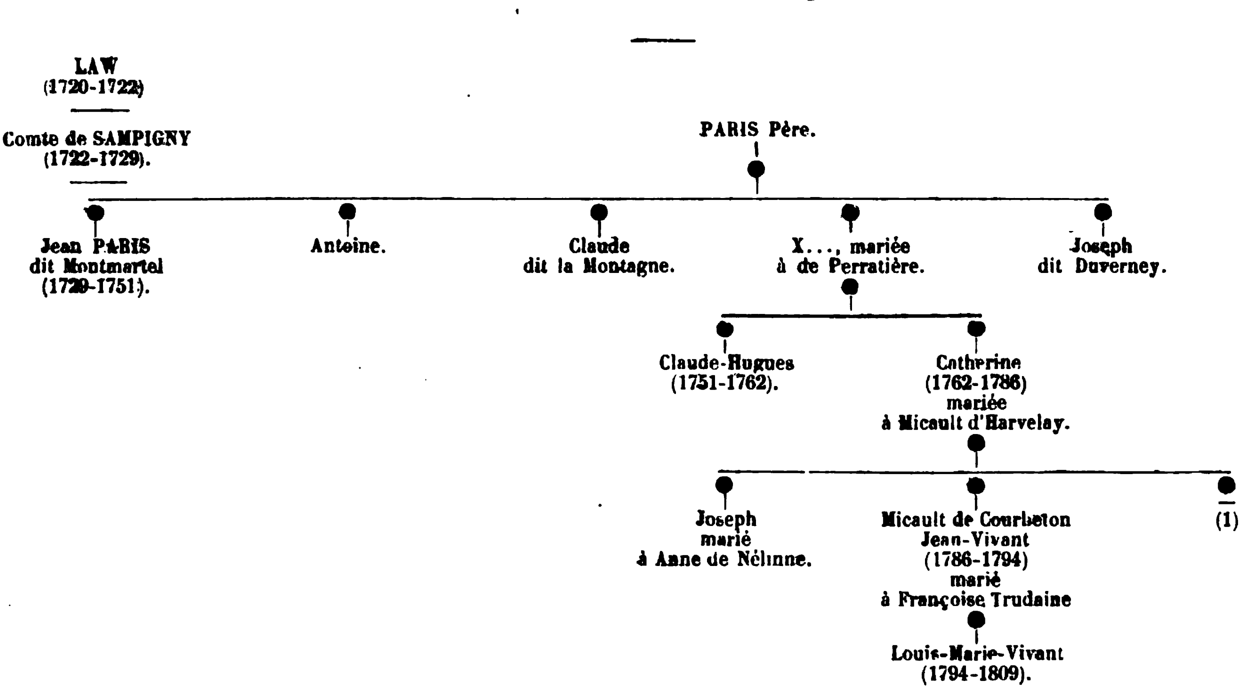
John Law vint alors à Paris.

Il était fils d'un riche banquier d'Edimbourg où on ne l'avait encore remarqué que par son habileté au jeu et par ses aventures galantes.

Obligé de quitter son pays à la suite d'un duel, il parcourait divers Etats de l'Europe, proposant partout ses plans de finances.

Il ne tarda pas à gagner la confiance du Régent auquel il proposa le système connu sous le nom de *Système de Law*, lequel consistait à créer des valeurs fictives et à rembourser ainsi des dettes de l'Etat.

DYNASTIE DES FINANCIERS AU MARQUISAT DE TOUCY



(1) De la Chesnaye du Bois et Badier disent que Joseph et Jean-Vivant avaient un frère : ils se bornent à le désigner « un brigadier ».

En. 1716, il obtint l'autorisation d'ouvrir une banque d'escompte à laquelle on adjoignit une compagnie dotée du privilège du commerce avec le Mississipi, la Chine et les Indes, de la propriété même du Sénégal, de la fabrication des Monnaies, etc... ; enfin, en 1718, on érigea en banque royale la banque, d'abord privée.

Law fut lui-même nommé, en 1720, contrôleur général. Sa banque créa un nombre prodigieux d'actions et émit une quantité de billets hors de toute proportion avec les valeurs qu'ils représentaient.

C'est alors que Law, qui ne jouissait pas d'une moindre faveur que les actions de sa banque et que ses opérations avaient enrichi en quelques années, songea à consolider sa fortune par des placements fonciers.

Il acquit ainsi de la duchesse de Ventadour, qu'il avait connue à la Cour, ses terre et marquisat de Toucy, contrat passé devant Baslin et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 26 août 1719.

C'est à Law, qu'il qualifie dans sa préface de *controlleur* général des finances et de marquis de Toucy, Tancarville, etc... que l'abbé Lebeuf fit, l'année suivante (1720) hommage de « *l'histoire de la ville de Touci avec celle de ses barons et marquis* », histoire dont il sera plus d'une fois question dans le cours de ces notes.

Bientôt les actions de la banque de Law, portées jusqu'à quarante fois leur valeur primitive, éveillèrent les inquiétudes : l'illusion qui avait hypnotisé les porteurs cessa ; on déploya plus d'empressement encore à s'en défaire qu'on en avait mis à les acheter : de là, la ruine d'une foule de familles.

Law, devenu l'objet de l'exécration générale, poursuivi par le Parlement, s'enfuit à l'étranger en 1721.

C'était la banqueroute et la saisie.

Ses créanciers mirent ses biens en vente : par arrêt rendu en la chambre du Conseil d'Etat, le 19 mars 1722, messire Louis-Ignace, comte de Sampigny, seigneur d'Issoncourt, conseiller d'Etat et de son Altesse royale monseigneur le duc de Lorraine, gouverneur de la souveraineté de Commercy, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, se rendit adjudicataire du marquisat de Toucy, moyennant la somme de 100.000 livres.

L'évêque d'Auxerre perçut celle de 24.000 livres pour les *droits de quint* et de *requint* (1).

Nous lisons dans les titres de cette acquisition une désignation du château qui ne manque pas d'intérêt ; il consistait, déclare-t-on, en :

« Deux corps de bâtiments entre lesquels est la cour du Donjon (2), l'un d'iceux ayant son aspect sur les jardins qui en dépendent du cotté (*sic*) du soleil levant (3), qui est le château neuf, et l'autre, le vieil château, ayant son aspect du cotté de la ville de Toucy (4) ; la porte cochère de la cour du donjon ayant sa sortie sur le pont du canal à la basse-cour, dans une avant-cour qui tient de l'autre bout à la grande rue du Faubourg ; desquels deux châteaux, ayant quatre tours aux quatre coins, dépendent trois jardins, un colombier... (mot illisible), au bout d'icelluy d'en bas, la maison du jardinier et les écuries qui y tiennent (5), la maison du *Lyon d'or* et du *Plat d'Etain* avec la grange et les écuries qui y tiennent » (6)...

Nous ajouterons, en vue de ne rien omettre, qu'une épitaphe gravée sur une plaque de marbre noir suspendue au deuxième pilier du collatéral de l'église Saint-Pierre, relatait ce qui suit :

NOBLE LOUIS CHAUVOT.
Docteur en médecine a délaissé à
La Fabrique de St-Pierre de Toucy
Une pièce de pré portant reguin
Scituée à la Nouëtte, justice et
Marquisat dud. Toucy, de la
contenance de cinq quartiers,
aux charges de dire trois gran-
des messes le seize may, jour
de son décès, à perpétuité, pour

(1) Droit à payer au seigneur dont le fief était mouvant, du cinquième, plus le cinquième de ce droit.

(2) Cour d'honneur : le donjon s'élevait sur cette cour à côté du Pont du canal.

(3) Château d'Aymar de Prie sur l'emplacement du château actuel.

(4) C'est-à-dire sur la ligne des murs, côté de la place.

(5) Cour de M. François Picard.

(6) Bâtiments anciens de la Basse-Cour actuelle.

le repos de son âme et celle de
Dlle Marguerite Gaultier, son
épouse, comme il est plus au
long porté par acte reçu p.
Arrault, notaire audit Toucy,
Le troisième jour de may
Mil sept cent vingt-un.
Priez Dieu pour le repos de son âme.

De Sampigny-d'Issoncourt

(1722-1729)

La possession éphémère qu'eut Law du marquisat de Toucy (1) — car elle dura deux ans à peine, — ne lui donna pas le temps d'y laisser des traces durables de son passage.

On en pourrait presque dire autant du successeur de Law.

Les mémoires du temps en parlent à peine et nous ne connaissons à son égard que les courtes indications de la notice publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1900 et enfin celles glanées par nous dans les archives du château seigneurial.

Une seule nous a paru digne de retenir l'attention : il s'agit d'un acte du 6 août 1725, aux termes duquel messire Gabriel François, comte de Sampigny, fils, *mestre de camp de cavalerie,* loua à François Guillemot et à un autre pour trois années la Boucherie et la charcuterie de Toucy, à condition de « la tenir garnie de toutes viandes pour le public, de payer les droits du roy, de livrer les langues... aux receveurs de l'hôpital de la Maladrerie aux quatre principales fêtes de l'année et le surplus des langues audit seigneur », de plus, en dehors de diverses conditions particulières moyennant un fermage de 200 livres.

Il semble que déjà l'état de ses affaires créait au comte de Sampigny de graves difficultés ; car il faisait, le 7 septembre 1727, conjointement avec Henriette Claire Priot, sa femme, do-

(1) Les armes de Law étaient : d'hermine à la bande de gueules accompagnée de coqs hardis de même, posés l'un en chef et l'autre en pointe, à la bordure engrêlée de gueules. De la Chesnaye de Bois et Badier.



nation, sous réserve d'usufruit leur vie durant, de son marquisat de Toucy à Messire François-Charles de Sampigny, l'un de leurs trois fils, capitaine réformé à la suite du régiment de Mouchy, sous l'apparent prétexte de lui faciliter un établissement convenable, tout en l'obligeant à payer à chacun de ses deux frères, Gabriel-François, déjà nommé et Ignace-Hyacinthe, *mestre de camp de cavalerie*, la somme de 35.000 livres.

Mais une telle donation ne pouvait remédier aux embarras d'argent des sieur et dame de Sampigny ; des condamnations intervinrent contre eux, si bien que l'on prit le parti de la résilier et que, par un acte du 26 avril 1729, on remit les choses en l'état, en vue d'une solution plus avantageuse dont on caressait depuis quelque temps l'espoir.

Cet espoir se réalisa, en effet, et le 28 du même mois, c'est-à-dire deux jours après la résiliation, les de Sampigny d'Issoncourt père et mère vendaient leur marquisat de Toucy à Messire Jean Paris, dit de Montmartel, chevalier et conseiller d'Etat, garde du trésor royal, banquier de la Cour de France, seigneur de Brunoy et de beaucoup d'autres lieux, moyennant 152.000 livres, dont 50.000 payables à des prêteurs de ses vendeurs.

Jean Paris de Montmartel (1729-1751).

Jean Paris, né en 1690, était le plus jeune de quatre frères dont l'aîné se nommait Antoine, le 2e Claude, dit La Montagne, le 3e Joseph, dit Duverney et le 4e, celui qui nous occupe, Paris Montmartel ou de Montmartel.

Fils d'un hôtelier qui tenait au pied des Alpes un cabaret isolé de tout village ou hameau et ayant pour enseigne : « A la Montagne », ils remplissaient l'office de garçons de cabaret, pansaient les chevaux des voyageurs et servaient dans les chambres, tous quatre forts, grands et bien faits.

En 1690, pendant la guerre de Savoie, les deux fils aînés, Antoine et Claude, parvinrent, en plein hiver, à faire franchir les Alpes à des convois de vivres envoyés à nos troupes, convois que les munitionnaires, désespérés, ne pouvaient expédier à destination.

Cette opération qui, dans des circonstances aussi difficiles, eut un plein succès, sauva l'armée française des horreurs de la famine.



Quelques années plus tard, ils vinrent à Paris où leurs jeunes frères ne tardèrent pas à les rejoindre.

Chargés de nouveau des subsistances militaires, ils s'acquittèrent de leur mission avec autant d'énergie que d'habileté, et l'on peut dire sans crainte d'exagération qu'ils assurèrent les succès de l'armée française dans ses campagnes de cette époque.

Tel fut le point de départ de leur immense fortune. Paris-Duverney conçut alors les habiles et savantes combinaisons qui devaient la grandir encore.

L'opération financière de Law avait été la plus grande peut-être et la plus difficile qu'on eût jamais tentée chez aucun peuple. Elle recommença vers la fin de 1721, sous la direction des quatre frères Paris, que l'on avait d'ailleurs soupçonnés de favoriser les intrigues des gens de finance qui cabalèrent contre lui ; elle réussit à merveille, grâce aux puissantes influences dont ils disposaient.

Au nombre de ces influences, nous ne pouvons, sans lacune pour notre récit, passer sous silence celle de la sémillante marquise de Prie ; elle y touche de trop près pour que nous n'en disions pas quelques mots.

Née en 1698, du mariage d'Etienne de Berthelot, seigneur de Pléneuf, directeur général de l'artillerie de France, et d'Anne Rioult de Douilly de Cursan, Jeanne-Agnès de Berthelot avait épousé, le 27 décembre 1713, à 15 ans — âge tendre s'il en fut — Louis de Prie, seigneur et marquis de Plannes.

Ce Louis de Prie était le petit-fils de François, dont nous avons raconté les démêlés avec Françoise de Lusignan ; il appartenait ainsi à la branche des de Prie que l'alliance d'Aymar IV avec l'héritière des seigneurs de Plannes transplanta en Normandie.

Dans sa courte carrière de 29 ans, — car elle mourut le 7 octobre 1727, — Jeanne-Agnès de Berthelot, connue surtout sous le nom de marquise de Prie, sut acquérir un des premiers rangs parmi les intrigantes et les plus avides maîtresses de prince. Elle essaya d'abord de conquérir le Régent, mais ne réussissant pas à le gouverner, elle se rejeta sur le duc de Bourbon, tout en conservant un autre amant, d'Alincourt, que la jalousie du prince la contraignit enfin à renvoyer.

Elle ne fut, du reste, que l'instrument des frères Paris, lesquels lui durent leur haute fortune. Les déprédations, augmen-

tées de celles du duc et de celles de ses banquiers favoris, avaient fini par mettre le trésor à sec.

Quand le duc d'Orléans mourut, lisons-nous dans les mémoires du marquis d'Argenton, le duc de Bourbon devint premier ministre ou plutôt il n'en eut que le titre.

La de Prie et Duverney, — l'un des quatre frères Paris, — le tinrent en tutelle. Ce fut Mme de Prie qui devint la reine.

Pourtant, son crédit échoua contre M. de Fréjus qu'elle voulait éloigner du roi, mais qui tint bon et se moqua d'elle.

Le croirait-on ? Cette contrariété la changea totalement. Le chagrin la prit : elle maigrit à vue d'œil. Les os lui perçaient la peau. Elle devint hideuse et toutefois, sauf quelques infidélités passagères, M. le duc n'a pas cessé de l'aimer jusqu'au moment de leur disgrâce commune.

Son mari, M. de Prie, demandait à tout le monde avec une affectation vraiment plaisante : « Qu'ont donc de commun M. le duc et ma femme ? »

Mais voici comment devait finir une personne si belle et dont le sort fut quelque temps si heureux. A peine fut-elle disgraciée et exilée à Courbe-Epine, sa terre de Normandie, qu'elle prit la résolution de s'empoisonner tel mois, tel jour et telle heure. On n'en crut rien. Elle montra beaucoup de gaieté ; et que l'on ne dise pas que c'était une gaieté affectée, elle n'eût pas été capable d'un rôle aussi soutenu. Mais par une sorte de vanité, elle voulut s'illustrer par sa mort et suivre la mode anglaise.

Quoi qu'il en soit, elle réunit à Courbe-Epine tous les plaisirs. Il y vint des personnes de la cour ; on y dansa, on y fit bonne chère, on y joua la comédie. Elle-même parut en scène deux jours avant sa mort volontaire et récita 300 vers par cœur, avec autant de sentiment et de mémoire que si elle eût nagé dans le plus parfait contentement.

Elle prit même un amant, garçon d'esprit, jeune, sage, modeste et d'une jolie figure, neveu d'un certain abbé de ma connaissance (l'abbé Damfreville), de qui je tiens ce récit. Elle dit à ce jeune homme qu'elle allait mourir, lui précisant l'heure et la minute. Celui-ci n'en crut rien. Il l'exhorta à se désister de ce funeste projet : il y perdit son temps. Jamais rien au monde n'avait été plus fermement résolu.

Le moment approchait. Mme de Prie annonçait à son amant sa fin comme plus prochaine. Il est vrai qu'elle dépérissait

tous les jours. Cependant on reconnut, après sa mort, que ce ne fut pas d'un poison lent, mais d'un poison vif et subit qu'elle mourut. Il faut conclure que les causes naturelles se joignent à celles de l'art. Mais le corps étant si altéré, l'humeur et l'esprit étaient encore déliés, badins, frivoles comme au temps de sa plus grande prospérité.

Elle ne légua à son amant qu'un diamant qui ne valait pas 500 écus. Mais elle le chargea, deux jours avant sa mort, de porter à Rouen sous une certaine adresse secrète pour 500.000 écus de diamants. Lorsqu'il revint de son voyage elle n'existait plus : elle était expirée au jour et à l'instant qu'elle avait fixés, mais, ce qu'elle n'avait pas aussi bien prévu, avec des douleurs telles que la pointe de ses pieds était tournée au talon.

Voilà pour ceux qui apprendront cette anecdote de quoi faire songer à ces pactes avec le diable qui vient à l'heure convenue vous tordre le cou ; il est vrai qu'ici ce furent les pieds. »

Ajoutons, pour donner une idée de la mentalité publique au temps de la régence, le détail que voici : le duc de Bourbon était borgne ; l'année précédente, en juillet 1726, on avait placardé dans les rues de Paris des affiches ainsi conçues : « 100 pistoles à gagner pour celui qui trouvera une jument de prix accoutumé à suivre un cheval borgne » (1).

Nous n'avons relevé, à propos de Paris de Montmartel qui ne dut jamais habiter son château de Toucy, que des actes notariés d'administration, toujours passés par l'entremise d'un mandataire, tantôt Pierre Boucher, tantôt Nicolas Mocquot, l'un et l'autre bourgeois d'Auxerre.

Le 8 avril 1732, il loue pour 6 ans la marque des Croix (sic) sur les tanneurs et corroyeurs de la ville sans déroger aux droits de baronnie et marquisat de Toucy. Le 25 avril 1737, il consent à Pierre Devaux, bonnetier, à Edme-Nicolas Brouillard, à Barthélemy Plissier, cardeur et tisserand, la continuation du bail de 1720 du droit de langayage sur les... (probablement sur les bêtes aumailles) et de courtage sur les chevaux, droits faisant partie des recettes et revenus des baronnie et marquisat de Toucy, moyennant 140 livres par an payables par quart.

Le 18 juin 1738, il donne à bail, pour 3 ou 6 ans, à un bou-

(1) Barbier : *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV.*



cher de Toucy, la boucherie et charcuterie des ville et paroisse de Toucy, dans les mêmes conditions que celles du bail de Sampigny, mais moyennant 130 livres seulement de fermage annuel.

Enfin, le 2 juillet suivant, il traite avec un jardinier pour l'entretien des jardins, allées et plantations du château.

Les registres de l'état-civil de la paroisse nous révèlent un fait plus digne d'intérêt :

« Le 30 avril 1741, y lisons-nous, la grosse cloche a reçu « la bénédiction et a été nommée Marthe par messire Fran- « çois-Charles, comte de Sampigny, seigneur de Moulins, et « par dame Marie-Marthe de Maussion, épouse de messire « Pascal Petit de Bois d'Aunay, seigneur de Dracy ».

« Signé : MM. Maussion de Bois d'Aunay, François-Charles, « comte de Sampigny, Dannery, curé. »

On devine qu'il s'agit de la cloche que détruisit l'incendie, le 25 janvier 1878, et sur laquelle étaient gravés les noms de « Marie-Marthe ».

Rien n'indique l'origine de cette cloche ; nous savons seulement qu'à cette cérémonie de bénédiction préluda une importante réparation du clocher.

Un acte du notaire seigneurial de Toucy nous apprend, en effet, que le 15 septembre 1738, Etienne Pétry et François Lerouge, marchands, procureurs fabriciens en charge de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Toucy, en entreprit l'exécution à un nommé Jacques Rosse, couvreur à Saint-Fargeau, moyennant 255 livres.

Il était alors d'usage de louer le droit de sonnerie dans les églises : nous avons eu sous le yeux un acte du même notaire du 26 juin 1739, contenant bail pour 9 ans de ce droit dans l'église de la paroisse de Fontaines.

Nous avons encore relevé dans les actes notariés le nom de M. Guy Arrault, aïeul de M. Guy-Adolphe Arrault, maire de Toucy sous le second empire. Il porte la qualification de « procureur fiscal de la chatellenie de Toucy et procureur fabricien de l'église Saint-Pierre de Toucy ».

Enfin, un testament reçu le 16 mai 1740 par Ruyneau, notaire seigneurial, nous apprend qu'entre autres dispositions, dame Thérèse Legrand, femme de messire Louis-Joseph de Quinquet, chevalier seigneur de la Vieille Ferté, a légué à l'église collégiale Notre-Dame de Toucy : les terres labourables lui appartenant entre les deux chemins qui conduisent



à la Maladrerie, derrière la grosse Tour de l'église paroissiale de Toucy, plus une vigne au Sablon et toutes les terres au-dessous et aux côtés des vignes de ce climat.

Paris de Montmartel, garde du trésor royal en 1730, puis banquier de la cour, fut fait comte de Sampigny, autre titre dans lequel il semble avoir succédé à son prédécesseur au marquisat de Toucy.

Sa terre de Brunoy, érigée en marquisat, échut à son fils, le fameux marquis de Brunoy, d'excentrique mémoire, et que l'on dut interner pour ses extravagances.

Paris de Montmartel avait épousé en premières noces Gabrielle Meigret qui mourut sans enfants ; en secondes noces la fille de son frère aîné Antoine, par conséquent sa propre nièce, enfin en troisièmes noces, lorsqu'il fut à la tête de titres nobiliaires, Marie-Armande de Béthune. A ce moment, en effet, il se qualifiait de seigneur de Montmartel, marquis de Brunoy et de Toucy, comte de Sampigny et de Chateaumeillant, enfin de baron de Dangonville.

Par contrat passé devant les notaires au Châtelet de Paris, le 20 juin 1751, Paris de Montmartel vendit sa terre de Toucy à Claude-Hugues de Perratière, son neveu, moyennant 140.000 livres.

Il mourut le 10 septembre 1766, à l'âge de 76 ans.

Claude-Hugues de Perratière.

(1751-1762)

Claude-Hugues de Perratière était, ainsi qu'on vient de le voir, neveu de Jean Paris de Montmartel, dont une sœur avait épousé un M. de Perratière ; de ce mariage naquit une fille, Catherine-Hugues, laquelle épousa Micault d'Harvelay ; ceux-ci eurent à leur tour, deux fils, Joseph Micault d'Harvelay et Jean Vivant de Courbeton, personnages dont les noms ne sont pas entièrement oubliés.

Aussitôt en possession du marquisat de Toucy dont, pour qui cherche à lire entre les lignes, les titres semblent indiquer que son oncle lui en fit le don gracieux plutôt qu'une

vente réelle, Hugues de Perratière rasa ce qui restait de la vieille forteresse de Narjot II et de son donjon.

Quant au château commencé en 1522 par Aymar et dont la construction avait dû s'opérer en plusieurs fois, il y a toute apparence qu'il en conserva le gros œuvre ; du surplus il se borna à modifier et à embellir les dispositions.

Au nombre de ces modifications, nous rangerons la belle terrasse de la façade côté du levant et le couronnement des deux tours, en dôme surmonté d'un lanternon.

Entre autres augmentations nous indiquerons la tour ou colombier de la basse-cour, baigné par le bief du moulin de la Poterne.

Le parc n'avait pas encore toute l'étendue que nous lui avons connue avant le morcellement de la propriété.

Sa limite approximative sur la rue du Faubourg du haut ne dépassait pas la propriété de Mme Guillemot Jobin ; à partir de ce point jusqu'au mur de clôture sur la route de Moulins (propriété Marie), le terrain en bordure sur une profondeur de 40 mètres environ se subdivisait en une série de parcelles, jardins ou terres à chènevière, appartenant à autant d'habitants de la ville, lesquels de l'année 1751 jusqu'à l'année 1756, les vendirent au nouveau seigneur. Celui-ci fit alors entourer le tout de murs, dessiner les jardins et planter le parc.

Hugues de Perratière réalisa diverses autres acquisitions parmi lesquelles celle de la métairie des Pinons (1er février 1759).

Mais la plus importante de toutes fut l'acquisition de la seigneurie de la Bruyère, faite en 1762, et dont il était déjà seigneur suzerain ; il la dota, sous la direction d'un régisseur avisé, le sieur Sourdel, ancien officier retraité, de plantations considérables de bois.

Il traita de la même façon la plupart des terres pauvres et mal cultivées de ses domaines, ce qui leur donna un notable accroissement de valeur.

Nous ne possédons que des données incomplètes sur l'origine de la seigneurie de La Bruyère.

Bien qu'il faille se défier de son imagination quand on écrit l'histoire, il n'est pas interdit d'exprimer des probabilités, si l'on a soin d'en avertir le lecteur.

C'est pourquoi il nous semble rationnel d'admettre, par ce



que nous avons connu de l'ancien manoir de La Bruyère, que sa construction remontait au XIII[e] siècle.

Des manoirs fortifiés, il y en avait, du reste, à peu près partout au siècle suivant et un ouvrage défensif s'imposait à cette extrémité du domaine épiscopal que menaçaient sans cesse, à la faveur d'un épais rideau de bois, les incursions des aventuriers de ces époques troublées.

Ses dispositions rentraient dans le type commun à la plupart des manoirs de notre région ; carré long flanqué d'une tour à chaque angle, entouré de murs et de fossés dont on avait eu soin de rejeter la terre à l'intérieur.

Mais où il tirait sa protection la plus efficace, c'est de la nappe d'eau du grand étang dont la chaussée, que suit aujourd'hui la route de Villiers-Saint-Benoît à Mézilles, permettait, en élevant leur niveau, d'inonder les fossés de la petite forteresse ; alors les murs du château baignaient dans les eaux qui dormaient à ses pieds.

La Bruyère, qui était mouvant de la baronnie de Toucy, relevait en arrière-fief du seigneur de Tannerre.

Nous savons avec certitude qu'au commencement du XVI[e] siècle, Tannerre appartenait à la famille de Thoisy et passa ensuite par mariage à Jacques Dupé.

Celui-ci le transmit à ses descendants dont le plus marquant fut Edme Dupé, le fameux Dú Pé que M. Challe, dans son *Auxerrois*, qualifie de baron de Tannerre et qui combattit vaillamment pour Henri IV.

M. Challe raconte à ce propos que le 10 octobre 1590, il avait opéré à la foire du Deffand une immense razzia sur les marchands d'Auxerre.

Mais ce n'était qu'une peccadille en comparaison de ses autres exploits ; il fallait se procurer des vivres peu importe aux dépens de qui : et pour cela, on pillait partout, on envahissait les marchés dont on enlevait les bestiaux, on dévalisait les marchands et les voyageurs et on capturait ceux dont on espérait des rançons.

En récompense de ses services, le roi l'éleva à la dignité de bailli de l'Auxerrois après la reddition de cette ville ; toutefois cela ne lui porta pas bonheur ; attiré quelques jours après par les Ligueurs dans un ténébreux guet-apens, il périt d'un coup d'arquebuse à la tête.

Du Pé que l'on appelait baron de Tannerre parce que sa famille avait recueilli des Thoisy cette seigneurie qu'elle avait jointe à celle de Louesmes, avait, au dire de la chronique, tout

ce qu'il fallait à un chef de parti de son époque pour en imposer à ses adversaires : fougue, énergie, vigueur ; avec cela, une taille d'athlète et un parfait mépris du droit des gens.

Sa dépouille mortelle repose dans un caveau de l'église de Tannerre, sous la chapelle Saint-Lazare ; on mit son squelette à découvert à l'occasion de réparations entreprises aux environs de 1887 et on put constater, nous a affirmé un témoin des plus dignes de foi, les traces du projectile meurtrier ; de part en part il lui avait traversé le crâne.

Nous avons entre les mains un acte du 4 avril 1593, passé devant le notaire royal de Montargis, dans lequel le même Edme Duppé, qualifié de chevalier de l'ordre du roi, baron de Tannerre, La Bruyère, Louesmes et Lachâtre, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur du pays de Gien, consent par procuration à l'admission de Anne Duppé, sa fille, au couvent du monastère de Saint-Dominique-lès-Montargis et lui en assure les moyens pécuniaires.

Dans un autre acte reçu par le notaire royal de Nemours, le 25 novembre 1663, messire Henri de Boulainvilliers, qualifié de seigneur de la Motte aux Aulnays, de la Bruère et autres lieux, agissant tant en son nom personnel que comme fondé de pouvoir de Madeleine Duppé, sa femme, achète des rentes sur les métairies de Riot, de Villot, des Huguets (1), échange la métairie de la Bondrée (2) avec celle qu'il avait à Riot, enfin se rend acquéreur de la métairie des Barres.

Par un acte antérieur, du 14 juillet de la même année, le même Boulainvilliers, doté du nouveau qualificatif de baron de Courtenay, avait loué sa terre et seigneurie de la Bruère à Guyon Berger et à Marie Girault, sa femme, de Mézilles, sous diverses charges et conditions indifférentes à notre sujet, mais dont l'une nous apprend l'importance que déjà, à cette époque, on attachait à l'action de la marne dans les terres.

Ainsi les fermiers devaient, chaque année, et cela pendant 6 ans, en faire tirer, conduire et répandre cent tombereaux dans les biens à eux loués.

Ce détail instructif méritait d'être signalé à ceux qui s'imaginent que l'emploi de la marne date d'hier et qui hésitent

(1) Les Huguets : métairie disparue ; s'élevait sur le champ de ce nom dépendant de Riot.

(2) Les vestiges de cette métairie apparaissent encore dans le Bois des Petites Bondrées, près de La Bruyère.

encore à recourir à cet amendement si précieux dans les terrains argileux et froids de la Puisaie.

Si, comme il y a lieu de le croire, la seigneurie de la Bruyère suivit le sort de Tannerre, la famille Dupé la conserva jusque vers le milieu du dix-septième siècle. Nous ignorons comment elle passa à Madeleine Pillard, veuve du sieur Nicolas Godeau, qualifiée dame de La Bruyère en 1757.

Dans tous les cas, l'énorme procédure occasionnée par ses interminables démêlés avec les tenanciers de ses terres, notamment avec les irréductibles détenteurs de la masure Cheville près Heurtebise, de la masure Mouton et autres, témoigne de l'ardeur qu'elle apportait dans cette lutte à coups de papier timbré.

Peut-être aussi finit-elle, de guerre lasse, par vendre sa seigneurie, afin de s'affranchir par cet héroïque moyen de ses tracas de propriétaire.

C'est ainsi qu'elle ou ses héritiers auraient cédé leurs droits à Hugues de Perratière.

A la veille de coûteuses réparations, le marquis de Vérac, devenu, ainsi qu'on le verra plus tard, propriétaire de la Terre de Toucy, vendit le 18 juin 1810, (1) moyennant 6.500 francs, la démolition du manoir où, en dernier lieu, habitait le garde, à un groupe d'entrepreneurs auxerrois ; mais ceux-ci se bornant à l'enlèvement des matériaux de valeur, abandonnèrent les autres sur place où ils gisaient encore au moment de la vente en détail de la terre de Toucy et formaient talus au pied de la façade du château.

Les propriétaires actuels ont emprunté à ces antiques débris les matériaux de modernes constructions, de telle sorte que, à part les communs demeurés intacts, la pioche des démolisseurs n'a, du vieux manoir de La Bruyère, respecté que les restes vénérables de deux tours, ensevelies dans une sorte de linceul de ruines amoncelées. L'écho silencieux ne révèla jamais rien à la postérité des faits dont il fut le témoin.

Nous conjecturons que c'est au cours de l'année 1762 que, sentant sa fin prochaine, Hugues de Perratière légua ses terre et marquisat de Toucy à sa sœur Catherine Micault, veuve de

(1) Adjudication devant Me Barrey, notaire à Toucy, au profit de Dehertogh et autres d'Auxerre (13, 17 et 18 juin 1810.)



Micault, seigneur d'Harvelay, dont la mère était par conséquent sœur des frères Paris.

Micault d'Harvelay exerçait lui-même la fonction de commissaire général des poudres et salpêtres.

Il y avait à Toucy en 1761 une école de garçons et une école de filles ; l'analyse des procès-verbaux de visite des paroisses de l'archidiaconé de Puisaie faite par l'abbé Dettey, chanoine d'Auxerre, nous révèle qu'elles méritaient l'une et l'autre et qu'il accorda à chacune d'elles un « bon témoignage ».

Catherine Micault d'Harvelay (1762-1763).

Joseph Micault d'Harvelay (1763-1786).

De la nouvelle marquise de Toucy nous ne savons qu'une chose, c'est qu'elle n'habita point son château qu'elle s'empressa de céder à son fils puiné Joseph Micault d'Harvelay, garde du trésor depuis son grand oncle Paris de Montmartel, comte et seigneur de Chessy-en-Brie, seigneur haut justicier de Chalifert, Jublimes, Varennes-sur-Marne, baron de la Mothe, etc., etc...

L'acte constatant cette cession fut passé le 7 avril 1763 devant deux notaires de Paris.

Joseph Micault d'Harvelay avait, en décembre 1761, épousé Anne de Nétinne (1)

C'est lui qui fit exécuter le premier pavage et les premiers égoûts de Toucy.

Micault d'harvelay

nettine d'harvelay

(1) Vers cette époque M. d'Harvelay devint le principal propriétaire de la papeterie de Buges à Montargis, papeterie dont les terrains furent estimés le 14 brumaire an III, 1466 livres 6 sols 8 deniers.



Parmi les fiefs relevant de la baronnie de Toucy, nous avons cité la terre et seigneurie de Bazarnes et la terre de Chèvre-en-Varziois. Ces deux fiefs en dépendaient encore en 1766, les vassaux en ayant rendu foi et hommage à leur suzerain.

*
* *

Au nombre des impôts, octrois ou revenus en vigueur à la fin du XVIII[e] siècle, figuraient, ainsi qu'on le sait des *eminages* ou *minages*, droits que, sous le régime féodal, percevaient les seigneurs pour le mesurage des blés qui se vendaient dans l'étendue de leur seigneurie. Il s'exerce encore, de nos jours, sous la plupart des halles aux grains et, en particulier, sous la halle de Toucy.

En 1763, Michel Bidan, prêtre trésorier de l'église collégiale de Notre-Dame de Toucy, loua par le ministère du notaire seigneurial pour 3, 6 ou 9 ans, et ce moyennant 200 livres par an, la moitié des *éminages* appartenant au chapitre de Toucy alors que l'autre moitié appartenait à l'évêque.

C'est ce même notaire — M[e] Voguet — qui fit construire en 1775 par Ferry et Perrot, maçons et entrepreneurs *ad libitum,* la maison de M. Botté, boulanger, rue Philippe Verger. On lit, en effet, sur la façade l'inscription suivante :

SVMPTIBVS DOMI
NICI VOGVET
NOTARII ANNO
MDCCLXXV
FPNP. FERRY
ET I. PERROT
ARTIFICES
1775.

Dans nos archives communales, trop pauvres à notre gré, nous avons relevé, à la date du 30 décembre 1780, un assez curieux document. Il s'agit de l'adjudication du bail de la seconde moitié d'octrois appartenant à la ville de Toucy, fait par devant deux conseillers du roi de l'élection de Gien assistés de leur greffier.

Cela appelle une explication :

A l'origine des octrois, le pouvoir royal n'accorda aux villes le droit de les établir qu'à la condition qu'elles verseraient dans sa caisse une portion déterminée de l'impôt perçu ou une somme une fois donnée.

Plus tard, il enjoignit que tous les produits des droits d'octroi et autres que percevraient les villes et communautés fûssent portés à l'Epargne, avec permission toutefois de lever ces droits par *doublement* pour le compte des mêmes villes et communautés.

Les événements ayant suspendu l'effet de cette déclaration, un édit de 1663 la renouvela, avec cette différence seulement qu'il attribua au roi le prélèvement à perpétuité de la moitié des droits d'octroi à percevoir aux entrées des villes.

Nonobstant ce partage, il y avait modération ou exemption en faveur des troupes ou de la marine, tandis que la moitié revenant au trésor était libre de toutes charges et qu'au contraire la portion des communes y restait assujettie.

En cet état se trouvaient les choses avant la suppression de toutes les taxes indirectes (décret de mars 1791) et, par conséquent, au moment du bail qui nous occupe.

Quoi qu'il en soit, l'adjudication dont il s'agit fut prononcée à l'extinction des feux au profit du sieur François Brunet, marchand, demeurant à Toucy, pour 6 années à partir du premier janvier 1781, moyennant 1550 livres par chacun an avec le sol par livre en sus.

A peu de chose près, la perception des droits de minage et des octrois s'effectuait dans des conditions identiques à celles aujourd'hui en usage.

Dans un acte du notaire seigneurial du 7 novembre 1786, c'est-à-dire, à la veille de l'expiration du bail du 30 décembre 1780, intervenaient M. Louis-François Marie, docteur en médecine, demeurant à Toucy, et dame Gabrielle Camelin, son épouse ; le sieur Marie, y est-il dit, en conséquence de l'acte de sa réception ès offices de trésorier-receveur ancien mitriennal et alternatif mitriennal (1) des octrois et revenus de la ville de Toucy, dont il a été pourvu par les provisions qui lui en ont été accordées le 9 août dernier, a présenté pour caution envers ladite ville son épouse qui s'y est obligée.

A cette époque, Guy Arrault, avocat en parlement est maire et bailli de Toucy.

C'est lui qui, en 1791, deviendra l'un des administrateurs du Directoire du district d'Auxerre.

(1) Se disait autrefois d'une charge qui ne s'exerçait que la 1/2 des 3 années avec faculté de parfaire la triennalité entière.



Il était fils de Guy Arrault dont nous avons précédemment parlé, et père de Guy Adolphe, maire de Toucy sous le second empire.

Il ne nous semble pas hors de propos de rappeler ici que, sous le régime de la *Gabelle*, l'ancienne monarchie monopolisait la vente du sel dont elle entretenait des entrepôts ou greniers dans chaque province, particulièrement dans les villes d'élection telles que Gien, Clamecy, Auxerre, Sens, etc., etc...

Ces entrepôts alimentaient, à leur tour, dans les localités de moindre importance, des succursales auxquelles, par analogie, les populations donnaient le même nom de greniers à sel.

Si l'on en croit la tradition, le grenier à sel de Toucy occupait dans la rue Saint-Nicolas, l'immeuble qui a fait place à la boulangerie de M. Breulot.

La juridiction de chaque grenier à sel proprement dit s'étendait sur tout son ressort ; elle arrêtait le tarif auquel devaient se conormer les *regrattiers* ou marchands de sel au petit détail.

Micault d'Harvelay agrandit ses domaines par une série d'acquisitions d'un médiocre intérêt pour notre récit.

Cependant, parmi ses vendeurs, nous trouvons le nom de Mlle Elisabeth-Louise-Catherine Coutellier, bourgeoise à Toucy, laquelle lui tint souvent lieu de mandataire.

Cette pieuse et charitable personne avait, par un testament en date du 11 octobre 1784, légué 300 livres à MM. les chanoines de Toucy à la charge de lui dire une messe tous les jours pendant un an, et avait, de plus, introduit les dispositions suivantes :

« Je donne aux plus pauvres enfants, surtout à ceux qui « sont en maillot, 60 livres pour avoir du lait et de la farine « pour leur nourriture, surtout ceux de la ville de Toucy.

« Je donne 300 livres aux plus pauvres ménages de la « campagne de la paroisse de Toucy pour payer leurs tailles « et surtout à ceux qui ont livré leurs meubles à cet effet ; « je prie MM. les officiers municipaux d'avoir l'attention de « les leur faire rendre aussitôt que possible.

« Je nomme pour mon exécuteur testamentaire, M. Bidan, « curé de Toucy ».

Dans le partage qui eut lieu des biens de la succession de

Micault d'Harvelay, décédé en 1786, entre sa veuve Anne de Nétinne et son frère Jean-Vivant Micault de Courbeton, président à mortier au Parlement de Dijon, les terre et marquisat de Toucy tombèrent dans le lot de ce dernier, lequel était seul héritier et en même temps légataire universel de son père.

Micault de Courbeton (1786-1793).

C'est à ce seigneur que s'arrête le manuscrit dont l'intéressante étude publiée par M. H. Monceaux dans l'*Annuaire historique de l'Yonne de* 1900 contient la transcription littérale.

Remarquons que ce manuscrit se borne à continuer l'*Histoire de Toucy,* de ses barons et marquis, offerte, ainsi que nous l'avons signalé, par l'abbé Lebeuf à Law, en 1720.

Cette notice serait restée entre les mains des différents régisseurs qui se succédèrent au château de Toucy ; et c'est ainsi que le nommé Sourdel, l'un d'eux, l'aurait, dit-on, complétée en y introduisant cette réflexion apparemment personnelle :

« Le château est très bien tenu ; le parc y fut augmenté
« par ce même seigneur (1), et, dans la ville dont il est
« gouverneur, il a fait revivre les lois et ordonnances... »

Nous nous sommes, à l'occasion, demandé la raison d'être de deux hexamètres latins qui servent, en quelque sorte, d'épilogue aux copies du manuscrit ainsi complété.

Nous augurons que l'instituteur d'alors enseignait le latin, le donnait en dictée à ses élèves et que, dans son accès de verve lyrique, le docte magister, oubliant la modestie professionnelle, élucubra les deux hexamètres en question d'une facture peu virgilienne :

Quamvis urbs magnis ornaris parva magistris
Hic tamen est dictus virtutibus altior illis

« Petite ville, bien que tu t'honores d'avoir possédé de grands maîtres, celui-ci (*hic*, c'est-à-dire celui qui a composé ces vers) passe encore pour les surpasser tous par ses talents.... »

Avec Jean-Vivant Micault de Courbeton qui fut le dernier seigneur féodal de Toucy, nous touchons à l'ère républicaine ; la Terreur qui suivit le compta parmi ses victimes.

Nous n'avons rien de marquant à signaler à son égard au point de vue local.

(1) Micault d'Harvelay.



Le Docteur POPULUS

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Le Docteur Paul-Emile POPULUS

Par M. le Docteur Louis Roché (de Toucy).

Messieurs,

Vous avez accueilli avec bienveillance deux notices biographiques que je vous ai lues dans ces derniers temps. Aujourd'hui notre Président m'a prié de vous entretenir d'un de nos collègues, qui, s'il eût moins de notoriété qu'Emile Duché ou Emile Javal, a néanmoins signalé son passage dans notre Société par des œuvres utiles et des communications entomologiques, digne continuation des travaux de Robineau-Desvoidy et de Loriferne sur les insectes du département de l'Yonne, je veux parler de mon parent le docteur Paul-Emile Populus, un des doyens de notre Société.

Paul-Emile Populus naquit à Pont-sur-Yonne, le 15 novembre 1832. Il appartenait à une famille toute médicale. Son père avait, en sa qualité de chirurgien militaire, fait les campagnes d'Espagne sous Napoléon et n'était qu'étudiant lorsqu'il fut attaché aux armées. Au lieu de se contenter du titre d'officier de santé, octroyé à tous les jeunes gens qui avaient servi l'Etat, il n'hésita pas, après 1814, à retourner sur les bancs pour conquérir le diplôme de docteur en médecine. Il vint s'établir à Pont-sur-Yonne où il épousa la petite fille d'un vieux chirurgien, M. Bourry, notable bourgeois de l'endroit, qui fut maire de sa commune pendant la Révolution et y joua un rôle important où il risqua sa tête. Mon vénérable ancêtre, qui avait le don de la plume, a composé plusieurs ouvrages restés manuscrits, enrichis de nombreuses figures bien dessinées. J'ai la bonne fortune d'en posséder deux : *L'art des*

accouchements et *Entretiens sur les maladies des femmes et des enfants.* M. Bourry avait écrit en outre des mémoires sur les faits intéressant la région qu'il habitait et qui sont entre les mains de son arrière petit-fils. Je n'en ai point encore eu connaissance, mais ils me seront bientôt communiqués et, si j'y trouve quelque chose d'utile pour l'histoire du département, je m'empresserai de vous en faire part. Le chirurgien de Pont avait deux fils : l'un Louis-Omer, qui fut aussi médecin, exerça en Seine-et-Marne à Nangis, puis entra dans les ordres, devint curé-doyen de sa ville natale et mourut chanoine titulaire de Sens, en 1847. L'autre, Emery, fut chirurgien à Courlon, y succomba prématurément à l'âge de quarante ans, laissant une fille orpheline, encore enfant au décès de son père. Elle fut élevée par son aïeul et devint la mère de notre collègue. Des trois enfants du docteur Populus, l'aînée épousa mon père ; le fils aîné, voulant suivre la voie de la famille, fut emporté en 1840, par la fièvre typhoïde, pendant la première année de ses études.

Paul-Emile, plus jeune de douze ans que son frère, vivant dans une atmosphère toute médicale, après avoir terminé ses classes au collège de Sens, n'hésita pas pour le choix de sa carrière. A la fin de 1851, il vint prendre sa première inscription à la Faculté de Paris. Il paya cher le début de son séjour dans la capitale, car bientôt, comme son frère, il fut atteint de cette terrible maladie qui le laissa longtemps entre la vie et la mort. Revenu à la santé, il reprit le cours de ses études médicales qu'il poursuivit sous des maîtres comme Michon, Cazalis, Nonat, Paul Dubois. Peu porté du côté de la chirurgie, il préférait la médecine et surtout l'obstétrique, qu'il avait approfondie pendant le temps passé à l'hôpital des Cliniques sous la direction de Blot et de Paul Dubois. Aussi choisit-il pour sujet de sa thèse, soutenue en 1857 : *Du thrombus de la vulve et du vagin pendant la grossesse et l'accouchement.* Mais il fallait s'établir, il ne pouvait rester à Pont. Son père, d'une santé très débile, avait été obligé, dès 1849, d'abandonner l'exercice médical et avait été remplacé par mon père. Des parents et des amis lui parlèrent de Coulanges-la-Vineuse. Il y vint, y resta et ne tarda pas à y être apprécié comme il le méritait. Bientôt il fut seul médecin dans la localité, car le docteur Guiard qui y exerçait avant lui succomba presque subitement peu de temps après son arrivée à Coulanges. Il ne fut pas remplacé et pendant quelques années



Populus resta seul médecin, jusqu'à l'arrivée du docteur Houdé avec lequel il entretint toujours les plus cordiales relations.

A peine installé, il se fit inscrire à la Société médicale de l'Yonne, alors en voie de réorganisation et, en 1861, il était reçu membre de la Société des sciences. Dès sa jeunesse, il s'était senti attiré par l'histoire naturelle. Il recueillait des fossiles et avait commencé à rassembler une collection. Une fois docteur, il occupa les loisirs de sa profession à de nouvelles études et à d'autres recherches. Il conservait toujours son penchant pour l'histoire naturelle, mais ce ne fut pas à la géologie qu'il s'adonna. L'entomologie le captivait, Mais quelle partie devait-il étudier ? Robineau-Desvoidy avait traité magistralement des diptères, son ami et parent Loriferne s'occupait des coléoptères. Il choisit les hémiptères et en recueillit une collection qu'on peut considérer comme complète pour le département. En 1874, il vous donna le *Catalogue des hémiptères de l'Yonne* (Bulletin XXVIII, page 3). Dans ce travail il ne se borne pas à une énumération sèche des 332 espèces qu'il a recueillies, mais il remplit cinquante-quatre pages du bulletin par des notes sur la répartition des sujets dans le département, leur habitat, leur degré de fréquence, etc...

En 1880, il complèta son œuvre, publiant un *Nouveau catalogue* qui comprend, croit-il, tous les hémiptères du département et qui nous paraît l'ouvrage le plus important qui ait paru sur cette famille d'insectes (*Bull. Soc. sc*,. t. XXXIV, p. 13).

En 1868, il vous avait déjà donné une note sur la *Grisette* hémiptère qui fait de grands ravages dans les vignes (*Bull. Soc. sc.*, t. XXI, p. LIII).

Si ses principaux travaux concernent les hémiptères, il s'était occupé également des coléoptères, des orthoptères et des lépidoptères et en avait rassemblé de jolies collections. Il aurait laissé, m'a-t-on dit, un manuscrit sur les coléoptères, mais je n'ai pu vérifier ce fait et je ne le cite que pour mémoire. Mais son catalogue des hémiptères est une œuvre capitale eminemment utile aux entomologistes et c'est certainement son plus beau titre scientifique.

Il s'était occupé également de botanique et il laisse un herbier réunissant plus de 2.300 spécimens (plantes, mousses, algues, etc.).

Il correspondait fréquemment et faisait de nombreux échanges avec des entomologistes distingués, parmi lesquels nous citerons spécialement :



MM. le docteur Puton, de Remiremont ;
Lichtenstein, de Montpellier ;
Lethierry, de Saint-Maurice, près Lille ;
Meyer-Dur, de Genève.

Les trois premiers sont membres de la Société entomologique de France, dont Populus était lui-même membre correspondant.

Lorsque la Préfecture voulut prévenir et combattre la propagation du phylloxera, ce terrible fléau qui a détruit nos riches vignobles et particulièrement ceux de Coulanges-la-Vineuse, elle nomma une Commission destinée à étudier les moyens de remédier à cette redoutable invasion. Populus en fut nommé membre par arrêté du 29 octobre 1879.

Il fut aussi choisi pour faire partie de la Commission de météorologie de l'Yonne depuis la reconstitution de cette Société, le 19 mai 1879.

Vous parlerai-je du rôle qu'il a joué dans la Société médicale de l'Yonne, à laquelle il n'était pas moins attaché qu'à la nôtre. Nul plus que lui n'était assidu à ses séances, auxquelles il ne cessa de paraître que quand sa santé le mit dans l'impossibilité de se rendre à Auxerre. Il prenait part à la plupart de nos discussions et nous a donné des communications importantes. Je ne vous les énumérerai pas, car elles ne rentrent pas dans le cadre de vos travaux. Je vous dirai seulement qu'en 1894, il a fait une table analytique des matières comprises dans les bulletins de la Société depuis 1844. Cette table fort complète comprend : 1° *Les noms des membres ayant fait partie de la Société médicale avec l'année de leur nomination* ; 3° *La table alphabétique des matières contenues dans les Bulletins* ; 3° *La liste alphabétique des auteurs suivie de l'énumération des articles publiés par chacun d'eux.*

En 1881, la Société, appréciant sa valeur et son zèle, l'avait nommé son Vice-Président et en 1885 il fut appelé à la Présidence.

Avec tous les titres que je viens d'énumérer, quelles distinctions honorifiques, quelles médailles, quels rubans avait-il obtenus, me direz-vous ? Aucun ! et sa boutonnière resta vierge de toute décoration, qu'il lui eût suffi de demander pour l'obtenir. Car Populus était un modeste. Il faisait de la science pour la science, sans chercher à en tirer honneur ni profit. Bon et affectueux avec les siens, tout dévoué à ses amis, de rapports faciles et agréables, il se plaisait dans la vie de famille ;

simple dans ses goûts, il aimait son intérieur sans chercher aucune distraction au dehors. Sous le rapport de la famille, il avait été servi à souhait. Il avait épousé, au commencement de 1860, Mlle Bardout, qui fut toujours pour lui une compagne aimante et dévouée, et ces époux eûssent été parfaitement heureux si Mme Populus n'avait eu une santé très mauvaise qui nécessitait des précautions continuelles et des soins assidus. Ils avaient une fille et un fils, établis et mariés fort convenablement et leur donnant toute satisfaction.

Mais depuis quelques années déjà, le médecin de Coulanges sentait ses forces lui manquer. Il avait d'abord abandonné son exercice professionnel qui le fatiguait trop, puis le Conseil municipal dont il faisait partie depuis longtemps, ne conservant d'autres fonctions que celles de délégué cantonal et de membre du Bureau de bienfaisance. Ses chers insectes eux-mêmes étaient négligés. Dès le commencement de l'année dernière, nous le voyions décliner tous les jours et au milieu de cette année il dut s'aliter tout-à-fait. Sa femme, par une sollicitude exagérée, ne voulait pas que personne, pas même ses enfants, partageât les soins qu'elle prodiguait à son cher malade. Aussi ne put-elle pas y résister. Des accidents subits, presque foudroyants, se produisirent et eurent promptement raison de cette constitution si épuisée. Le 15 août dernier, elle succombait après avoir été à peine alitée quelques jours. A ce moment, son pauvre mari était si mal qu'on se demandait lequel des deux mourrait le premier. Malgré la gravité de sa maladie, Populus comprenait cependant par moments l'étendue de sa perte et il ne pensait pas survivre plus de quelques jours à celle qui s'était tuée en le soignant. Ses souffrances étaient grandes et pouvaient à peine être atténuées par les médications les plus énergiques et les tendres soins dont l'entourèrent ses enfants, son gendre et sa bru, qui ne le quittèrent plus. Sa longue agonie se prolongea jusqu'au 8 octobre où il s'éteignit dans les bras des siens.

Ses obsèques eurent lieu à Coulanges, le 10, au milieu d'une grande affluence de parents, d'amis et de compatriotes. Trois discours furent prononcés sur sa tombe. M. Emile Desprez, maire de la ville et conseiller général du canton, rappela tous les services que Populus a rendus à son pays. Le docteur Ernest Houdé parla au nom de la Société médicale de l'Yonne, et l'instituteur de la commune énuméra tout ce que la délégation cantonale devait au plus actif de ses membres, en faisant ressortir la bienveillance qu'il témoignait aux enfants.

La famille de notre regretté collègue n'a pas voulu que ses riches collections fussent perdues pour la science. Elle les a données au Musée d'Auxerre et bientôt nous verrons ces remarquables cartons renfermant tant d'insectes, dans la salle de nos séances.

En vous retraçant l'existence de Paul-Emile Populus, je n'ai pu m'empêcher de faire cette réflexion : que la science n'est pas seulement l'apanage de quelques privilégiés de nos grandes villes, d'académiciens dont le nom est justement honoré dans leur spécialité, mais qu'il est aussi de modestes savants qui, du fond de leur province, apportent eux aussi leur pierre à l'édifice et mériteraient d'être plus connus et mieux appréciés. Vous en avez eu et vous en avez encore bon nombre parmi vous. Je ne veux pas les nommer, mais si on consulte nos volumineux et intéressants bulletins, on verra que la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* tient un des premiers rangs par la variété et l'importance de ses travaux.

UN SEIGNEUR DE SAVIGNY

PREMIER PALÉONTOLOGISTE DE L'YONNE AU XVIIe SIÈCLE

Par M. J. LAMBERT.

Notre département de l'Yonne, qui offre une série remarquable de tous les étages jurassiques et crétacés, contient aussi, enfouis dans les couches variées de son sol, les nombreux débris des êtres successivement disparus durant la période secondaire. Avant de fournir tant de matériaux précieux aux savants éminents du XIXe siècle : Cuvier, d'Orbigny, Cotteau, il avait attiré les regards de ces premiers observateurs dont les travaux épars, parfois un peu fantaisistes, sont cependant si intéressants pour l'histoire de la science.

Le nom du premier paléontologiste de l'Yonne nous a été conservé par Jean de Laet, le célèbre directeur de la Compagnie des Indes orientales dans son ouvrage *De gemmis et lapidibus* (1). Le patriarche des géologues de l'Yonne, ce précurseur des Moreau, des Hébert et des Cotteau, était un seigneur de Savigny, Jacques de Saumaise (*Jacobus a Salmasia*), oncle de Claude de Saumaise, l'un des érudits les plus célèbres et les plus féconds du XVIIe siècle.

Ce seigneur de Savigny était le fils d'un lieutenant particulier en la châtellenie de Semur et appartenait à une ancienne et noble famille du pays ; l'on a prétendu, sans preuves d'ailleurs, la faire remonter au temps du roi Robert. Bien que je ne puisse préciser actuellement la date de la naissance de Jacques de Saumaise, il est permis de l'indiquer

(1) Joannis DE LAET Antvverpiani : *De Gemmis et Lapidibus Libri duo*. Lugduni Batavorum, 1647 (Lib. II, cap. XXIX, p. 189).

aux environs de 1570 (1). C'est sans doute par son neveu, fixé à Leyde, qu'il fut mis en relations avec Jean de Laet, auquel il communiquait ses découvertes faites sur la bande de terrain Liasique qui s'étend de Savigny (2) à Montréal. « Dans « cette contrée montueuse et fertile dont les champs sont, « nous dit de Laet, couverts de pierres, celles-ci renferment « en grand nombre, des coquilles de tous genres : peignes, « huîtres, solens et ammonites ». Or, parmi ces fossiles recueillis par Jacques de Saumaise et figurés par l'auteur hollandais, il est facile de reconnaître les espèces les plus caractéristiques de notre Lias inférieur et moyen : *Ostrea arcuata, Cardinia concinna, Ostrea cymbium, Plicatula spinosa, Pecten œquivalvis,* etc...

Sans attacher une grande importance à la description très succincte du terrain, donnée par de Laet, ni aux découvertes paléontologiques du seigneur de Savigny, j'ai pensé qu'il serait intéressant pour toutes les personnes qui s'occupent de sciences naturelles dans notre département, de connaître le nom du premier de nos géologues et la première série de nos fossiles qui ont reçu les honneurs de la gravure. Jacques de Saumaise ne paraît d'ailleurs pas avoir eu de nombreux imitateurs et pendant près d'un siècle, nous ne retrouvons plus nos terrains ni nos fossiles mentionnés dans les publications des auteurs qui ont écrit sur ces sujets.

Le seigneur de Savigny vivait dans un milieu de penseurs trop érudits pour que ses découvertes n'aient pas éveillé son attention et pour n'avoir pas eu une opinion sur l'origine de ses fossiles. Il ne nous a malheureusement laissé aucun document sur ce point et nous en sommes réduits à supposer qu'il partageait les idées de l'Anversois de Laet. Elles étaient bien singulières ces idées et l'on est toujours étonné de constater qu'elles aient pu être professées par d'habiles et érudits observateurs de la Nature. Sans doute de Laet ne prétendait pas que les fossiles fussent le simple produit du hasard ; il les considérait comme le résultat direct d'une création particulière, mais son opinion était si vague, qu'après avoir rap-

(1) En effet son frère, Bénigne de Saumaise, Conseiller au Parlement de Bourgogne, était né à Semur en 1560.

(2) Village, nous dit de Laet, situé à un mille d'Avallon, que l'on appelait jadis Aballon et à trois ou quatre milles de Vézelay, la patrie de Théodore de Bèze.

porté celle conforme à sa thèse d'Agricola ou de Fracastor (1), il évite de conclure positivement. Il ne voulait toutefois pas admettre que les fossiles soient les restes d'anciens êtres vivants et cette thèse est combattue par des arguments singuliers, comme l'impossibilité pour des coquilles marines d'avoir vécu dans les eaux du Déluge, qui étaient des eaux de pluie (2). En somme, il est fort à craindre que les idées paléontologiques du seigneur de Savigny n'aient pas été plus raisonnables que celles de Voltaire, ni supérieures à celles de ces paysans anglais qui attribuaient des restes de vertébrés à l'intercession d'une Sainte ayant pétrifié les vipères dont la contrée était jadis infestée (3). Et sans doute on me reprochera d'avoir abusé, en faveur de Jacques de Saumaise, du titre de Paléontologiste ; peut-être, me dira-t-on, était-ce un simple collectionneur qui avait cédé à ce besoin de réunir des choses rares ou curieuses, presque instinctif chez certains hommes, et qui n'a pas attendu la Renaissance pour se manifester à l'égard des fossiles, ainsi que tendraient à le prouver ces Echinides de l'Italie, retrouvés dans les ruines romaines de la Champagne et que l'on peut voir au Musée de Reims.

Cependant, en raison de la façon libérale dont il disposait de ses découvertes en faveur des savants de l'époque, j'aime mieux voir en Jacques de Saumaise un véritable ami des sciences et quelles qu'aient été ses idées théoriques sur la génèse des fossiles, j'estime que nous pouvons saluer en lui un précurseur de ceux qui, avec notre savant Président de la Société des sciences de l'Yonne, consacrent une partie de leurs loisirs à l'étude de la Paléontologie et à ses progrès dans notre département.

(1) Auteur du poème connu dont le héros a donné le nom à la maladie dont il est guéri (syphillis).

(2) Aussi de Laet ayant recueilli sur les bords de la Tamise un moule siliceux d'*Echinocorys* en faisait-il une tête de tortue pétrifiée ! !

(3) De Laet : *op. cit.* p. 185.


UNIV.
OF
MICH.



ALPHONSE PERON

Intendant militaire
Correspondant de l'Académie des Sciences
Président de la Société
des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne
1834 - 1908

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ALPHONSE PERON

Par M. Philippe [illegible]

Il est des hommes privilégiés dont les sentiments, l'intelligence et même la physionomie conservent jusque dans la vieillesse, un cachet de persistante vigueur. Si bien que lorsque la mort vient les surprendre elle provoque autour [illegible] de surprise que de douleur et de regret.

C'est ce qui arriva lorsque, le 2 juillet 1908, [illegible] M. Alphonse Peron, on apprit que cette [illegible] existence venait d'être subitement [illegible] par un [illegible] dont beaucoup ne la savaient [illegible] menacée. [illegible] deux mois auparavant, quelques intimes [illegible] avertis que ce travailleur si actif et si fécond [illegible] d'être obligé de déposer son outil pour faire face à [illegible] brutale d'un mal inconnu et inquiétant. C'est ainsi que cet [illegible] ami, avec qui j'entretenais des relations suivies depuis [illegible] années, [illegible] me laissa pressentir qu'à la date du 21 mai [illegible] de sa santé, par ces lignes qui firent passer dans [illegible] esprit et dans mon cœur un sombre pressentiment : « La [illegible], mon [illegible] ami, que je ne vais pas bien du tout, que chaque jour je descends d'un cran... » Et ces mots étaient suivis, au lieu de l'habituel « au revoir ! » qui mettait comme un rayon de soleil à la fin de chacune de ses lettres, d'un triste « adieu » auquel je ne voulus pas croire, mais qui devait être éternel.

Jusqu'à la dernière minute, notre regretté confrère lutta courageusement contre le mal implacable qui l'étreignait. Soutenu, comme à toutes les heures de sa vie, par une indomptable énergie et aussi par l'admirable dévouement de sa noble femme, il écrivit d'une main ferme ses dernières volontés et rien n'y fut omis. Parmi elles, il s'en trouvait une me confiant le soin de lire devant vous sa *Notice biographique*. C'est cette honorable mis-

A. [illegible]

Docteur en médecine
Correspondant de l'Académie des Sciences
Président de la Société
des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne
18[illegible]

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ALPHONSE PERON

Par M. Philippe Thomas.

Il est des hommes privilégiés dont les sentiments, l'intelligence et même la physionomie conservent, jusque dans la vieillesse, un cachet de persistante verdeur. Si bien que, lorsque la mort vient les surprendre, elle provoque autour d'eux autant de surprise que de douleur et de regrets.

C'est ce qui arriva lorsque, le 2 juillet 1908, date du décès de M. Alphonse Peron, on apprit que cette belle et vigoureuse existence venait d'être subitement terrassée par un mal mystérieux, dont beaucoup ne la savaient même pas menacée. Un ou deux mois auparavant, quelques intimes seulement étaient avertis que ce travailleur si actif et si fécond venait d'être obligé de déposer son outil pour faire face à l'agression brutale d'un mal inconnu et inquiétant. C'est ainsi que cet excellent ami, avec qui j'entretenais des relations suivies depuis de longues années, ne me laissa pressentir qu'à la date du 24 mai l'état alarmant de sa santé, par ces lignes qui firent passer dans mon esprit et dans mon cœur un sombre pressentiment : « La vérité est, mon vieil ami, que je ne vais pas bien du tout, que chaque jour je descends d'un cran... » Et ces mots étaient suivis, au lieu de l'habituel « au revoir ! » qui mettait comme un rayon de soleil à la fin de chacune de ses lettres, d'un triste « adieu » auquel je ne voulus pas croire, mais qui devait être éternel.

Jusqu'à la dernière minute, notre regretté confrère lutta courageusement contre le mal implacable qui l'étreignait. Soutenu, comme à toutes les heures de sa vie, par une indomptable énergie et aussi par l'admirable dévouement de sa noble femme, il écrivit d'une main ferme ses dernières volontés et rien n'y fut omis. Parmi elles, il s'en trouvait une me confiant le soin de lire devant vous sa *Notice biographique*. C'est cette honorable mis-

sion que je vais essayer de remplir. Mais je ne puis m'empêcher de déclarer que, en me la confiant, mon vieil Ami qui fut aussi mon Maître vénéré, a plutôt obéi à un sentiment de son cœur qu'au véritable souci de sa renommée et de la haute valeur de son œuvre scientifique, laquelle ne pourrait être appréciée et complètement mise en lumière que par ses pairs. A ce point de vue, cette Notice ne sera qu'un simple aperçu, en quelque sorte chronologique, de l'œuvre considérable d'Alphonse Peron ; mais elle essaiera de donner une idée nette et précise de cette existence, entièrement consacrée aux devoirs professionnels d'abord, à ceux de la famille ensuite et, toujours, à un véritable culte de la Science. Il y eut en Peron deux hommes : le soldat et le savant, mais si indissolublement liés l'un à l'autre qu'il serait impossible de les séparer dans une rapide Notice biographique.



Pierre-Alphonse Peron naquit le 29 novembre 1834, à Saint-Fargeau dans l'Yonne, chef-lieu de canton situé sur les confins de l'ancien Gâtinais et de l'argileuse Puisaye, dans la riante vallée du Loing. L'une des routes qui traversent cette localité, joint la vallée de la Loire à celle de l'Yonne et passe à Villefargeau, où naquit l'un des maîtres de la géologie : Edmond Hébert. Mais la prime jeunesse de Peron s'écoula surtout au milieu des beaux vignobles qui recouvrent la côte de Chablis, chez un de ses parents, M. Beaujon, qu'il ne quitta guère que pour entrer au collège d'Auxerre, vers l'âge de dix ans. Issu d'une famille fort honorable, mais de situation et de fortune très modestes, le jeune collégien sut la récompenser des sacrifices faits par elle pour son éducation, en acquérant une instruction solide, complète et brillante, dans ce vieux collège d'Auxerre d'où sont sorties tant de personnalités remarquables dans les lettres, les arts, et les sciences, entr'autres Hébert et Cotteau. Les heureuses facultés de Peron, son esprit alerte et curieux, déjà ouvert aux sciences d'observation, s'y développèrent merveilleusement ; son goût inné pour l'étude de la nature notamment, y fut encouragé et cultivé par son excellent professeur Graillot, dont il aimait à citer le nom parmi ses premiers initiateurs. Constatant cette même et heureuse influence sur son ami Cotteau, Peron écrivit un jour ces lignes qui la précisent : « ... Ces habitudes de recherches semblent, d'ailleurs, avoir été de longue date dans les traditions du collège d'Auxerre. Pour en avoir la conviction, je n'ai qu'à me reporter à ma propre enfance. Nous étions nombreux parmi les élèves de ce collège qui ramassions des fossiles



ou des coquilles. Les carrières, si riches et si nombreuses qui existaient alors autour de la ville, étaient souvent le but de nos promenades. Plusieurs de nos professeurs collectionnaient les fossiles, encourageaient nos recherches et nous en prenaient même parfois le produit.... »

Peron excella d'ailleurs dans toutes les branches de ses études scolaires et il était cité par ses professeurs comme l'un de leurs meilleurs sujets. Aussi fut-il admis dès sa première présentation, le 14 novembre 1853, à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. A ce moment décisif de sa vie, où il dut faire le choix d'une carrière, A. Peron était âgé à peine de 19 ans, et ce fut en uniforme de sous-lieutenant qu'il revint à Saint-Fargeau, en 1855, tirer au sort. Il ne devait plus y revenir qu'en 1860, avec l'épaulette de lieutenant et ayant en main son marteau de géologue, avec l'aide duquel il avait formé le projet d'étudier et de décrire le sol même qui l'avait vu naître.

C'est que, entre temps, une circonstance heureuse de sa vie militaire l'avait conduit, vers 1858, avec son régiment, le 36e d'infanterie de ligne, dans la garnison de Maubeuge. Là, il se trouva en contact avec une personnalité qui décida en quelque sorte de la vocation scientifique dont ses professeurs du collège d'Auxerre avaient déposé le germe en lui. Ce fut alors, en effet, qu'il se rencontra avec un jeune et brillant officier supérieur de lanciers, le lieutenant-colonel Charles de Nansouty, qui, passionné lui-même pour les sciences naturelles, en attendant qu'il devînt beaucoup plus tard l'un des intrépides constructeurs, puis le directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, sut entraîner notre jeune sous-lieutenant dans de fréquentes excursions géologiques en Belgique, ainsi que dans les mines des environs de Maubeuge. Ce fut là que Peron prit, ainsi qu'il aimait à le rappeler, « un goût de plus en plus prononcé pour les recherches géologiques... », si bien que, « à partir de ce moment, il n'abandonna plus jamais ces recherches » (1).

Cette vocation naissante ne tarda pas d'ailleurs à prendre un essor décisif lorsque, son régiment l'ayant amené à Lyon, Peron put se créer, dans cet actif et intelligent centre scientifique, des relations avec des savants tels que Dumortier, Fourneri, Falsan, Locard, Chantre, etc., et recevoir d'eux les leçons techniques qui lui étaient indispensables pour se perfectionner dans sa science de prédilection, la Paléontologie.

Quelques années plus tard (vers 1860) ce fut en Corse, dans

(1) Notes auto-biographiques inédites.



les environs de Bonifacio, qu'il trouva « l'heureuse occasion » de faire une première application, sur le terrain, des données théoriques qu'il venait d'acquérir et de faire, en même temps, ses premières découvertes paléontologiques importantes. Ce furent même celles-ci qui lui permirent d'entrer en relations suivies avec ses futurs amis Gustave Cotteau et Locard, auxquels il procura de nombreux matériaux pour leur grand mémoire sur la faune des terrains tertiaires moyens de la Corse. Ce furent aussi ces premières recherches en Corse qui attirèrent sur lui l'attention de son savant compatriote Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne, lequel voulut l'encourager dans cette voie en le faisant admettre, dès 1863, au nombre des membres de la Société géologique de France dont il devait devenir, beaucoup plus tard, l'un des présidents.

L'élan était désormais donné dans cet esprit naturellement chercheur et observateur, et c'est dans sa chère Bourgogne que, grâce à quelques mois de congé obtenus pendant ses séjours à Lyon, à Toulon et en Corse, il ira réunir les éléments de sa première œuvre géologique. Il l'intitula : « Notice sur la géologie du canton de Saint-Fargeau et considérations sur l'argile à silex superficielle », et il la confia au *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, dont il était membre titulaire depuis 1864. Dès ce premier essai, il est déjà facile de discerner les facultés maîtresses qui se développeront plus tard chez le savant : conscience méticuleuse dans la recherche et l'observation ; concision et clarté dans l'exposition.

A peine le jeune Officier avait il ainsi repris contact avec le sol de son pays natal, que les hasards de la vie militaire allaient de nouveau l'obliger à lui faire une longue mais heureuse infidélité, car nous devons à cette circonstance son œuvre scientifique la plus belle et la plus féconde. Son régiment ayant été appelé en Algérie pour réprimer la grande insurrection de 1864, notre lieutenant y arriva cette même année, vers le milieu de septembre. Il y resta jusqu'à la fin de 1867, parcourant incessamment tout le Sud de la province d'Alger et ne s'arrêtant que pour prendre quelque repos dans sa garnison d'Aumale. Mais ce repos ne fut que relatif pour cet ardent et passionné chercheur qui, ayant déjà senti pousser ses ailes, entendait ne pas les laisser inactives en présence du bel écorché géologique qui s'offrait à ses yeux. Et ce fut de ces quelques mois de répit que sortirent les premières et remarquables observations sur la « Géologie des environs d'Aumale », que le *Bulletin de la Société géologique* accueillait avec empressement, en 1866. L'année suivante, le même *Bulletin* enregistrait une nouvelle et importante étude sur



la « Constitution géologique des montagnes de la Grande-Kabylie, etc. »; et ce qui prouve que le jeune Officier ne délaissait pas son épée pour le marteau, c'est que cette même année 1867 le vit nommer au grade de capitaine.

Mais si ce nouveau grade augmentait notablement ses responsabilités, il ne l'empêcha pas de poursuivre ses fructueuses études sur un sol qui ne l'intéressait pas seulement par sa structure géologique, mais encore par sa biologie, ancienne et actuelle. C'est ainsi que la Société des Sciences de l'Yonne reçut de lui, à cette époque, deux notes très intéressantes, l'une sur « les scorpions du Sud-Algérien », l'autre sur « l'invasion des sauterelles en Algérie ». Elles témoignent des qualités de cet esprit sérieux, positif et clairvoyant, pour qui l'observation méthodique est un besoin, et qui sent déjà l'utilité et la nécessité de soumettre au contrôle expérimental et critique ses propres observations.

Ces goûts studieux, ce penchant invincible à chercher, à voir et à connaître tout ce que renferme le livre attrayant et mystérieux de la Nature, lui avaient démontré dès les premiers pas dans la carrière militaire, combien celle-ci met d'entraves gênantes à une telle vocation. Aussi résolut-il de chercher dans cette carrière même, qu'il aimait, une situation un peu plus calme et surtout plus stable que le commandement, qui lui permît de se livrer à ses études favorites sans rien sacrifier de ses devoirs professionnels. Il crut y parvenir en demandant à entrer dans le corps de l'Intendance, corps d'élite dans lequel il fut admis comme adjoint de 2e classe à la suite d'un brillant concours, dans lequel il fut classé 6e sur 30 concurrents. Ce fut en cette qualité que, après une courte interruption de son séjour en Algérie, il y revint le 1er octobre 1869 et fut chargé d'un emploi de son grade dans le poste de Bou-Sâada, où il put reprendre et continuer très utilement ses premières études géologiques sur cette région orientale de la province d'Alger. Etudes d'autant plus attrayantes pour lui qu'il avait déjà, tant à Aumale que dans la Grande-Kabylie, observé et résolu quelques-uns des intéressants problèmes que soulevait, à cette époque, la tectonique accidentée de cette région.

C'est à ce dernier séjour de notre confrère dans le Sud-Algérien, que nous devons l'apparition d'une importante étude sur « les terrains Jurassiques supérieurs en Algérie » (1869), étude qui fut plus tard (1872) complétée par une note sensationnelle sur « l'étage Tithonique en Algérie », laquelle provoqua à la Société géologique une discussion importante, dont quelques-uns de ses membres ont sans doute gardé le souvenir.



*
* *

Mais ces jours clairs et laborieux de la paix ne tardèrent pas à être interrompus, pour notre jeune adjoint à l'Intendance, par les jours sombres et stériles de la guerre. Aux premiers coups de canon qui, en 1870, retentirent soudain sur le Rhin, il dut abandonner le Sud-Algérien et ses chères études pour retourner sur le sol natal, qu'il s'agissait non plus d'étudier mais de défendre.

Ce fut comme Sous-Intendant militaire de la 2e division du 6e corps de l'armée du Rhin qu'Alphonse Peron fut envoyé, en août 1870, de Bou-Sâada au camp de Châlons, puis de là vers Metz avec la portion de ce corps d'armée qui, à Dieulouard, près Pont-à-Mousson, fut coupée par les Allemands du reste de l'armée et obligée de revenir en grand désordre au camp de Châlons. C'était un bien triste début, hélas ! dans cette fatale guerre ! Passant alors, dans la même fonction, à la 2e division du 12e corps d'armée, Peron prit part à toutes les opérations de cette division, au cours de sa funèbre marche jusqu'à Sedan. Le 1er septembre, jour de la grande bataille qui se livra autour de cette ville, le Sous-Intendant militaire Peron se trouvait sur les hauteurs de Givonne, sur lesquelles se concentra l'énergique effort de l'ennemi et ce fut là que, dans la soirée et étant à son poste de combat, il fut très grièvement atteint par un éclat d'obus qui, ayant labouré ses chairs au voisinage de l'épine dorsale, le coucha inanimé sur le champ de bataille où il resta abandonné jusqu'au lendemain soir 2 septembre. Relevé enfin, Peron fut transporté dans une ambulance de Sedan, où l'encombrement des blessés ne tarda pas à faire naître la terrible pourriture d'hôpital. Heureusement, le dévouement d'un de ses collègues de l'Intendance veillait sur lui et l'arracha assez à temps de ce milieu infecté, en le faisant transporter dans l'une de ces admirables familles de la ville de Sedan qui, durant ces journées terribles, disputèrent à la mort par leur patriotique dévouement tant de nos pauvres blessés !

Dans cette famille de braves gens, Monsieur et Madame Lepage, Peron fut en effet soigné avec un dévouement dont il a toujours conservé le plus reconnaissant souvenir. Il n'en parlait jamais sans émotion. Il y demeura jusqu'au milieu de novembre 1870, date à laquelle sa grave blessure n'était encore que très incomplètement guérie. Les médecins allemands ayant alors jugé qu'elle ne lui permettrait pas de reprendre du service avant trois mois, il fut évacué librement sur l'hôpital de Lille.

Mais le sang bourguignon est l'un des plus généreux qui soient

en France. Il se reforma vite dans les veines de cet enfant de l'Yonne, sous le double stimulant de la liberté recouvrée et du très haut sentiment du devoir qui n'avait cessé de l'animer. Aussi, laissa-t-il bien loin derrière lui l'hôpital de Lille et, faisant un grand détour par Rouen et Le Mans, ce blessé anémié et frêle, en dépit des rigueurs d'un très dur hiver, accourut-il d'une seule traite à Tours où siégeait encore le Gouvernement de la Défense Nationale, à la disposition duquel il se mit aussitôt « pour essayer de rendre encore quelques services, dans la mesure que permettrait son état... »

Il fut alors employé à Poitiers, pour assurer le service de cette place et concourir au ravitaillement de l'armée de la Loire. Mais ce poste, où l'on avait cru lui assurer une tranquillité relative et où il espérait achever sa guérison, fut au contraire pour le fonctionnaire de l'Intendance « un véritable enfer », selon sa propre expression.

L'armistice le trouva dans cette fonction et la paix le rendit enfin à sa famille, mais encore si imparfaitement guéri que ce ne fut qu'après un assez long traitement à Amélie-les-Bains, qu'il put enfin revenir auprès d'elle et jouir pendant quelques mois d'un repos bien gagné.

Ce fut là que la croix de Chevalier de la Légion d'honneur vint récompenser tant d'efforts, de dévouement et mettre un baume réparateur sur tant de souffrances physiques. Mais un autre bonheur l'attendait encore au pays natal où il put, un peu plus tard, réaliser le projet conçu depuis assez longtemps de se marier avec sa cousine, Mlle Amélie Dautun, et ce fut ainsi qu'il s'assura tout un avenir de bonheur familial.

Les premières années de cette heureuse union s'écoulèrent à Montauban, dans le Tarn-et Garonne, où le Sous-Intendant rétrogradé après la guerre avait été envoyé comme adjoint de 1re classe, par décision du 5 novembre 1871, poste qu'il occupa jusqu'en 1875. Ces quatre années de bonheur virent naître ses deux enfants, René et Louisa, tous deux appartenant aujourd'hui à la grande famille militaire. Si ces années furent bien remplies au point de vue familial, elles ne le furent pas moins au point de vue scientifique. Là, en effet, notre savant confrère put prendre une part active aux beaux travaux qui s'y exécutaient pour la Carte géologique de France, auxquels il collabora pour la feuille Nord du département. C'est de cette époque que datent les premières études sur la Craie des Corbières, lesquelles l'amenèrent plus tard à proposer d'importantes modifications à la classification des terrains Crétaciques

supérieurs du Midi de la France et, par extension, à ceux d'Algérie (1873-1879). Ces travaux le placèrent au nombre des meilleurs stratigraphes de cette époque et lui valurent, en 1878, une ampliation du diplôme d'honneur accordé, par l'Exposition universelle, aux auteurs de la carte géologique du département de Tarn-et-Garonne, puis, en 1883, le titre de vice-président de la Société géologique de France. Enfin, il ne s'en fallut que de quelques voix que, l'année suivante, il fut élevé à la présidence de cette grande Société, honneur qui lui était du reste réservé pour plus tard.

Ces quelques années si bien remplies furent encore employées à la préparation et à la publication d'autres travaux non moins remarquables, concernant la Géologie et la Paléontologie de l'Algérie. C'est de cette époque, en effet, que date l'élaboration de toutes les nombreuses notes stratigraphiques, si claires et si précises, qui devaient accompagner et donner une plus haute valeur scientifique à la « Description des Échinides fossiles de l'Algérie » (1883-1891), ouvrage fait en collaboration avec ses amis Gustave Cotteau et Victor Gauthier. Un simple résumé de ces notes stratigraphiques sur l'Algérie lui valut, en 1883, sous ce titre : « Essai d'une description géologique de l'Algérie... » le grand prix des Sciences naturelles décerné par l'Académie des sciences.

Mais le répit laissé à Peron avait été bien long pour un militaire. Bientôt arriva, en même temps que sa promotion au grade de Sous-Intendant militaire de 2e classe (octobre 1875), l'ordre de quitter la garnison de Montauban pour celle de Reims. Mais pour un géologue, ces déplacements ne sont que des stimulants nouveaux, car il a besoin d'évoluer sur de grands espaces pour multiplier ses points de comparaison et généraliser ses connaissances. A peine installé à Reims, sur ce terrain crayeux de la Champagne dont il n'avait jusque-là qu'entrevu l'intéressante complexité, il s'attacha tout entier à son étude, à laquelle l'avaient admirablement préparé ses recherches antérieures. Aussi voyons-nous apparaître, dès 1880, une première étude sur la faune fossile de la Craie des environs de Reims, accompagnée d'une très intéressante coupe de la montagne de ce nom ; puis une curieuse étude sur l'origine des cours d'eau de la Champagne où est signalée et expliquée l'exception bizarre qui, au lieu de les faire descendre du massif culminant et boisé de l'Argonne, les fait sourdre de plateaux crayeux, desséchés et arides, dont l'altitude ne dépasse pas 200 mètres.

Le séjour de notre confrère dans cette région se prolongea jusqu'en 1883, mais non sans qu'il ait eu à subir, dans l'inter-



valle, d'autres nombreux déplacements qui l'envoyèrent occuper successivement les postes de Toul (janvier 1881), de Joigny (mars 1881) et de Troyes (février 1882). On se demande vraiment comment, au milieu de tous ces changements de résidence, Peron put trouver le temps nécessaire pour recueillir les nombreux matériaux qui, jusqu'en 1887, donnèrent lieu aux publications ci-après : « Craie des environs de Troyes » (1885) et « Notes pour servir à l'histoire du terrain de Craie dans le Sud du bassin anglo-parisien, etc. » (1887). Ce dernier ouvrage, l'un des plus beaux qui soit sorti de la plume de notre confrère, fut apprécié en ces termes, devant moi, par l'éminent professeur en Sorbonne Munier-Chalmas : « Le livre de M. Peron est ce qui « a été fait de mieux observé et de plus utile, jusqu'ici, sur la « stratigraphie et la paléontologie du terrain de Craie du bassin « de Paris... » J'ajoute que c'est dans cet important ouvrage que Peron utilisa et affirma, avec le plus de force et d'autorité, la théorie des facies et celle de la récurrence des faunes qui s'y rattache, laquelle, a-t-il dit en excellents termes, « n'est, en « résumé, que l'application aux temps géologiques des phéno- « mènes de sédimentation et de répartition zoologique que nous « constatons de nos jours dans les mers... » Aussi, est-ce grâce à l'application raisonnée des principes de cette théorie féconde en résultats heureux pour la géologie, qu'il a pu se rendre compte de la place exacte qu'il convient d'attribuer, dans cette masse confuse des sédiments de la Craie anglo-parisienne, à certains niveaux très éloignés géographiquement. Par exemple, les nombreuses comparaisons qu'il avait été à même de faire entre les divers facies du terrain Cénomanien du bassin de Paris, l'amenèrent « à la conviction absolue que les grès du Maine, dans « leur ensemble, tout aussi bien que les formations sableuses de « Loudun, de Vendeuvre, de Thenioux, de Vierzon, etc., c'est-à- « dire de toute la bordure Sud du terrain Cénomanien, sont « synchroniques de la craie glauconieuse de l'Est et du Nord du « bassin... Pendant que les sédiments plus ou moins grossiers « que l'on voit sur cette bordure, se déposaient à proximité du « rivage du golfe Cénomanien, les parties profondes et centrales « de ce golfe recevaient des sédiments ténus et crayeux qui, « mélangés d'abord d'une certaine proportion d'éléments sa- « bleux, argileux et glauconieux, résultats de la destruction des « rivages antérieurs, ont été s'épurant de plus en plus, de telle « sorte que l'élément calcaire fin, sous forme de craie, a fini par « se déposer exclusivement... » Processus de sédimentation qui se continua du reste, dans cette région, pendant toute la longue

période Crétacique supérieure, durant laquelle « la faune qui « peuplait ces mers dut subir une évolution identique, à celle « de leurs sédiments... » Et il le démontra, par de patientes recherches et une étude minutieuse de cette faune.

*
* *

Tant de remarquables travaux ne manquèrent pas d'attirer l'attention des sphères officielles, et ils furent récompensés dès 1885 par la rosette d'officier de l'Instruction publique. Mais il eût été trop exceptionnel, pour notre soldat géologue, qu'il pût continuer plus longtemps, sur place, tant d'utiles études ; aussi, dès le 4 juillet 1883, devait-il les interrompre de nouveau, plier bagage et se rendre à Bourges, poste important où l'appelait sa récente promotion au grade de Sous-Intendant militaire de 1re classe (août 1882).

C'est là que j'eus pour la première fois, en 1887, l'occasion de prendre contact avec l'aimable famille de mon excellent ami, avec lequel j'étais en relations depuis plus de dix ans, exactement depuis 1872. Déjà, dès cette dernière année, le trio de géologues et paléontologues Cotteau, Peron et Gauthier, se préoccupait de réunir les matériaux du grand ouvrage qu'il projetait sur les « Échinides fossiles de l'Algérie », dont Peron avait, dès 1864, recueilli les premiers éléments. Ces savants faisaient appel à toutes les bonnes volontés pour les aider à mener à bien cette entreprise considérable. Ils s'étaient adressés notamment à leur confrère Le Mesle, dont ils connaissaient les remarquables qualités de marcheur et de chercheur. Ce dernier s'était immédiatement mis en route pour l'Algérie et le hasard, qui fait souvent bien les choses, l'amena un beau matin à la smala des spahis de Berrouaguia, où je cailloutais pour mon propre compte dans un Cénomanien très riche en Ammonites et en Échinides. Dès qu'il fut en présence de mes petites richesses, Le Mesle, que la vue du moindre fossile enthousiasmait, me déclara qu'il m'enrôlait au service de ses amis Cotteau, Peron et Gauthier, et c'est ainsi que s'établit entre nous cette union intime, cordiale et désintéressée qui, dès lors, ne se démentit jamais et ne fit que resserrer de plus en plus ses liens.

L'occasion d'aller à Bourges, en 1887, me fut fournie par la belle moisson de fossiles que je rapportais de mes récentes explorations dans le Sud de la Tunisie, pour l'étude de laquelle

mon bon ami Peron avait bien voulu m'offrir sa précieuse collaboration. C'était une lourde tâche qu'il acceptait d'ajouter à celle de la grande publication dont je viens de parler ; aussi, ne semble-t-il pas que Peron ait pu, pendant son séjour à Bourges, étendre beaucoup ses études sur le terrain, sauf en ce qui concerne les environs immédiats de la ville. Nous ne connaissons de lui, en effet, sur cette région, que la note qu'il publia beaucoup plus tard (1902) sur les « Faunes successives du Jurassique supérieur des environs de Bourges ». Néanmoins, l'abondance des matériaux paléontologiques cités et groupés dans cette courte note, aussi bien que sa collection, démontrent qu'à Bourges les travaux de cabinet n'absorbèrent pas tous les instants de ce laborieux et infatigable travailleur.

Ce fut pendant ces sept années que Peron acheva la publication des importants documents qu'il avait receuillis, lors de son séjour dans le midi de la France, sur la Craie supérieure de cette région. Cette publication fut commencée dès 1877, sous ce titre : « Note sur la place des calcaires à Échinides de Rennes-les-Bains (Aude) et sur la classification du terrain Turonien supérieur. Observations sur la faune, etc. » Une dernière note, parue en 1885, lui permit de réfuter les objections faites par Leymerie à la classification qu'il avait proposée en 1877 et en 1879, et de détruire la légende de la présence d'une Colonie turonienne à Saint-Martory, en montrant que celle-ci n'était que la simple récurrence d'un facies, en position régulière dans l'étage Sénonien. Parlant, récemment, devant l'Académie des sciences de cette partie importante des travaux de notre Collègue, l'éminent professeur à l'école des Mines, M. Henri Douvillé, rappelait en ces termes la discussion retentissante à laquelle ils donnèrent lieu à la Société géologique de France : « ... il avait pu reconnaître que la partie supérieure des couches à Hippurites des « Pyrénées, qui représentaient pour Hébert le Turonien supérieur, appartenaient au contraire au Sénonien. La note qu'il « publia à ce sujet en 1877 provoqua une discussion longue et « acharnée qui dura plusieurs années ; les nouvelles études « qu'elle motiva établirent le bien fondé de cette manière de voir, « qui est aujourd'hui admise par tous les géologues ; les bancs à « Rudistes sont de simples accidents intercalés à tous les niveaux... »

Vers cette même époque (1886) parut aussi sa « Description du terrain tertiaire du Sud de la Corse », fruit d'observations remontant déjà à plus de vingt années. Les documents paléontologiques qui lui servaient de base avaient été publiés en très grande

partie dès 1877 par Cotteau et Locard. Mais le travail exclusivement paléontologigue de ces savants méritait d'être complété par la carte géologique, les coupes et les plans relevés par Peron, lesquels donnent une notion exacte de la tectonique, jusqu'alors ignorée, de cette partie de la grande île française.

Mais la plus laborieuse occupation de notre Confrère pendant cette période de sa vie scientifique, fut peut-être la description des nombreux matériaux mésozoïques du Sud tunisien, que j'avais rapportés de mes explorations de 1885 et 1886. Cet énorme travail, au cours duquel mon dévoué collaborateur et ami avait entrepris une revision, devenue nécessaire, d'un grand nombre des types de fossiles décrits et figurés par Coquand, fut commencé en 1886 et terminé en moins de quatre années. Dans 405 pages de texte serré et un atlas de 17 grandes planches, il avait décrit 325 espèces, dont près de 200 nouvelles pour la science, se répartissant entre 177 genres de Céphalopodes, de Pélécypodes, de Bryozoaires et de Polypiers, provenant de presque toute la Série crétacique depuis et y compris l'Albien, jusqu'au Danien. Grâce aux riches matériaux qu'il avait lui-même rapportés de l'Algérie orientale, il put comparer et identifier complètement les faunes des principaux étages, reviser ou critiquer nombre d'espèces incomplètement connues ou mal définies, qui encombraient la nomenclature des fossiles algériens en y produisant d'inévitables confusions, fort préjudiciables aux progrès de la géologie de ce pays. Avec la conscience qu'il apportait en toutes choses, Peron a voulu que je lui fasse connaître et discuter avec moi, dans tous leurs détails, les circonstances concernant les gisements de toute cette faune, et c'est en parfaite connaissance de ses provenances qu'il l'a décrite.

On pourrait croire que tous ces travaux suffirent à absorber, pendant ces années si bien employées, l'étonnante et admirable puissance de travail de Peron ; mais on se tromperait, car il ne perdait pas de vue ce Bassin anglo-parisien et son terrain de Craie qui, depuis si longtemps, sollicitait son observation attentive et sagace. Il savait du reste que sa chère Société de l'Yonne attendait, depuis longtemps, le fruit de cette étude persévérante dont j'ai déjà parlé, qui lui était promis et auquel elle réservait une place d'honneur dans son Bulletin. Il s'agissait, en effet, de réunir en un faisceau compact et méthodique toutes les observations isolées et distinctes qu'il avait réunies jusque-là pour arriver à la solution, « si difficile et si ingrate », selon ses propres expressions, de quelques-uns des obscurs problèmes dont la stratigraphie et la paléontologie de ce



terrain de Craie étaient enveloppés, et qu'il avait pu résoudre en partie. Ce fut pendant son séjour à Bourges qu'il mit la dernière main au volumineux mémoire de près de 300 pages, complété par 8 belles planches chargées de fossiles de la Craie, que connaissent certainement la plupart d'entre vous. Ainsi que l'indique la devise qui figure au frontispice de l'ouvrage et qui est la vôtre : « *Colligit et elaborat* », ce livre est le fruit de longues et de patientes recherches sur le terrain, d'un labeur soutenu qui a apporté à l'œuvre de ses devanciers une riche et précieuse moisson de faits soigneusement colligés et savamment élaborés. On y trouve, avec une étude d'ensemble sur l'*unité* du terrain de Craie, une note stratigraphique sur le prolongement de la craie de Vervins dans l'Yonne et dans l'Aube ; une étude spéciale sur la formation crayeuse du département de l'Aube et sur la Craie supérieure à Bélemnitelles des environs de Reims et d'Epernay, ainsi que sur l'hydrologie spéciale de cette formation crayeuse. Enfin, la Paléontologie de cette formation, si complexe dans son apparente unité, y est elle-même magistralement traitée, avec l'aide de MM. Gauthier et Lambert pour l'échinologie.

Tous ces travaux, néanmoins, n'empêchaient pas encore notre laborieux confrère d'accepter dès 1887 et de remplir jusqu'en 1897, l'utile et honorable tâche de collaborateur pour l'Afrique septentrionale, à l'*Annuaire géologique universel*.

Cependant, le Sous-Intendant militaire Peron ne négligeait pour cela aucun de ses devoirs professionnels. La preuve en est dans ce fait que sa promotion au grade d'Intendant militaire, qui lui conférait les étoiles de général de brigade, vint couronner dès 1890 sa carrière administrative, ainsi que cette période de sa vie scientifique qui fut l'une des plus fructueuses. Ce brillant officier recevait ainsi le visible témoignage de la satisfaction de ses chefs militaires et techniques, pour les services rendus dans l'exercice de ses fonctions. Et ce témoignage ne lui vint pas seulement de ses chefs hiérarchiques, mais il lui vint encore de ses plus humbles subordonnés, des ouvriers du magasin central d'habillement et de campement de Bourges, lesquels lui adressèrent à cette occasion une lettre collective où l'on peut lire ces lignes touchantes : « Votre départ causera parmi nous bien des « regrets, car nous nous souviendrons toujours de votre grande « bienveillance et de votre constante sollicitude pour améliorer « notre situation, et nous sommes heureux de l'honneur qui « vient de vous être fait.... »

Messieurs, vous le savez, il n'est pas de plus grande satisfaction pour un officier que de se sentir aimé par ses subordonnés,

et celui qui a mérité de se l'entendre dire en des termes semblables peut, comme Peron, considérer que c'était là le plus beau fleuron et la plus belle récompense de sa carrière administrative.

Cette promotion (26 octobre 1890) ramena notre confrère dans l'Est, au milieu de ces plaines crayeuses de la Champagne qu'il avait déjà tant parcourues, en lui assignant la direction de l'un des services les plus importants de notre frontière, celui du 6e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.

Six années le séparaient encore de l'époque où il serait appelé à la retraite par la limite d'âge, et, à mesure qu'il s'élevait dans la hiérarchie et que déclinait sa courbe vitale, ses occupations militaires allaient s'accroître en même temps que ses responsabilités. En sorte que, le poste d'honneur qui lui était confié si près de cette frontière déjà arrosée de son sang, allait l'obliger à un dernier et énergique effort. Toutefois, ce serait bien mal connaître la volonté et les sentiments qui, depuis si longtemps, animaient et soutenaient la double personnalité qu'il y avait en Peron, de croire que, contrairement à certain adage, il allait accepter que sa toge de savant cédât à l'épée. Il travaillera un peu plus, mais il n'abandonnera rien de la tâche qu'il s'est tracée : voilà tout !

Aussi, le voyons-nous, au cours de cette avant-dernière période de sa vie, achever d'abord son œuvre paléontologique sur la Tunisie par la publication des Bryozoaires et des Polypiers (1892), puis donner successivement un assez grand nombre de notes, d'études et de comptes rendus de thèses, dont on trouvera l'énumération dans la bibliographie jointe à cette notice. Nous ne retiendrons de ces divers travaux que les principaux.

C'est d'abord une note concernant les « Subdivisions des terrains Tertiaires supérieur et moyen en Algérie » (1891), dans laquelle, à propos du dixième et dernier fascicule des *Échinides fossiles de l'Algérie* qui venait de paraitre, il crut devoir expliquer pourquoi, dans la partie stratigraphique de ce fascicule, il n'avait pu adopter la classification de ces terrains telle que Pomel l'avait comprise et introduite dans les tracés de la carte géologique de ce pays. Tout en reconnaissant à cet auteur le mérite d'avoir le premier « débrouillé le chaos de ces formations », Peron croyait devoir s'élever contre l'abus de certains termes nouveaux, introduits par lui dans sa nouvelle classification. Il discuta donc celle-ci avec toute la courtoisie et l'esprit exclusivement scientifique qu'il apporta toujours dans ses dis-

cussions, montrant avec beaucoup de clairvoyance et d'à-propos, tout ce qu'avaient d'arbitraire et même d'inexact certaines limites assignées, par le Maître algérien, à quelques-unes de ses subdivisions du Tertiaire moyen, savoir : le Dellysien, le Cartennien, l'Helvétien et le Sahélien. Il s'éleva surtout avec beaucoup de force et de précision contre le dernier de ces termes, qui lui semblait inacceptable à tous égards. Il montra en effet que ce nouvel étage Sahélien, tel que l'interprétait Pomel, comprenait des dépôts essentiellement disparates et imparallélisables, aussi bien stratigraphiquement que paléontologiquement. Aujourd'hui, beaucoup de géologues pensent de même, ne pouvant pas plus admettre que Peron un étage aussi hétéroclite, où il entre du Miocène supérieur et du Pliocène inférieur des mieux caractérisés.

Comme on le pense bien, ces observations critiques, bien que des plus courtoises, n'eurent pas le don de plaire au géologue algérien et il en résulta, entre lui et Peron, une discussion qui, du côté de Pomel, fut singulièrement agressive :

« *Tantæ ne animis cælestibus iræ !* »

Les terrains Crétaciques de la France restèrent néanmoins, pendant cette période de sa vie, la principale préoccupation de notre Confrère. Vers cette époque (1891), il intervint dans une importante discussion soulevée devant la Société géologique de France, au sujet de la classification de la Craie supérieure du Beausset, que certains auteurs considéraient comme turonienne, et il démontra le parallélisme de cette Craie méridionale avec l'horizon classique à Bélemnitelles du Nord de la France, parallélisme qu'il avait déjà reconnu et proposé en 1877 pour les calcaires à Hippurites des petites Pyrénées. Et il apporta, à l'appui de son opinion, une lumineuse note où il mettait dans la balance la faune très probante qu'il avait découverte dans le gisement de Rouve.

Les années suivantes virent encore paraître, outre une réplique claire et substantielle à une note de Pomel sur la classification du Tertiaire supérieur de l'Algérie (1893), la description « des Brachiopodes du terrain crétacé supérieur de Ciply (1894) », puis une note intéressante « sur un gisement d'Échinodermes du Glypticien de la Meuse » (idem). Je lui avais fait connaître, en 1890, ce beau gisement des environs de Commercy où j'étais alors en garnison, ce qui me procura le plaisir de quelques agréables excursions géologiques en sa compagnie.

*
* *

Tous ces travaux nous amènent à l'année 1895, marquée d'une pierre noire pour Alphonse Peron, car elle vit disparaître l'un de ses plus affectionnés compatriotes, Gustave Cotteau, qui avait été d'abord son maître, puis son collaborateur et était devenu son intime ami. Mais la longue et fructueuse collaboration de ces deux savants ne devait pas être interrompue par la mort de l'un d'eux. Elle se perpétua, en effet, par le legs fait par Cotteau à son ami Peron, de l'admirable collection paléontologique dans laquelle il avait, pendant plus d'un demi-siècle, réuni les plus riches matériaux concernant tous les étages géologiques de l'Yonne et des départements limitrophes, matériaux dont la majeure partie était encore inédite. Un tel don créait à notre confrère une nouvelle charge avec l'obligation, au moins morale, de poursuivre l'œuvre commencée par Cotteau.

Justement, à ce même moment, Peron approchait de la limite d'âge qui allait, en le libérant du service militaire, lui donner la possibilité d'entreprendre immédiatement cette tâche dont il me disait, sans doute sous l'influence d'un pressentiment attristé, « que le peu d'années d'existence sur lesquelles il pouvait « compter suffiraient à peine à l'ébaucher... » Mais, ajouta-t-il aussitôt, « je m'y mettrai avec toute l'ardeur dont je suis capa- « ble... » *(in litteris)*.

Ce fut le 29 novembre 1896 que Peron passa du cadre actif des Intendants militaires dans la section de réserve. Dès le mois de juillet de cette même année, il était élevé à la dignité de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur. C'était le signe visible que sa longue carrière militaire finissait aussi dignement qu'elle avait commencé. Ce témoignage avait du reste été précédé par ce bel éloge, mis à l'ordre du 6e corps d'armée par le Général commandant :

« ... La limite d'âge termine ainsi une carrière éminemment « honorable et enlève ce haut fonctionnaire au service de l'In- « tendance du 6e corps d'armée que, depuis plus de six années, « il dirigeait avec une compétence et une expérience profondes, « un dévouement absolu.

« Signé : HERVÉ. »

Quelques mois plus tard (29 juillet 1897), la grande Nation amie et alliée de la France soulignait discrètement cet hommage rendu à l'un des bons serviteurs de son alliée, en lui conférant son étoile et son cordon de chevalier de 1re classe de l'ordre de Saint-Stanislas.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'entrer devant vous, qu'intéresse surtout l'œuvre scientifique de Peron, dans tous ces détails de sa vie militaire. C'est que sa vie de savant et de soldat sont intimement liées l'une à l'autre. Il faisait partie de cette petite mais laborieuse phalange d'Officiers, plus forte en ce moment qu'elle le fut jamais, qui se sont donné pour tâche d'utiliser leur énergie et toutes leurs précieuses facultés au service de la Patrie d'abord, à celui de la Science par surcroît.

Dans nos lointaines Colonies, comme sur le sol de la France, ces Officiers se livrent à des recherches et font des observations extrêmement profitables à la science, aussi bien qu'aux œuvres de colonisation. Parmi eux, beaucoup même se révèlent de véritables savants, sans cesser un instant d'être d'admirables soldats, ainsi qu'Alphonse Peron, qui était devenu leur doyen, leur en donna l'exemple.

Le premier acte de Peron, ainsi rendu si honorablement à la vie civile, fut de revenir au pays natal, à l'ombre de son vieux collège d'Auxerre et auprès de ses meilleurs amis, dans cette maison familiale de l'avenue de Paris où il avait déjà élevé un véritable monument à sa science de prédilection, la Paléontologie. Il s'y installa avec le ferme propos de n'en sortir que le moins possible et de s'y consacrer entièrement à l'étude des richesses déjà acquises. Mais il dut reconnaître bientôt qu'ici pas plus qu'ailleurs il ne s'appartenait plus, car il ne sut jamais se refuser partout où il pouvait être utile, soit à la science, soit à ses amis ou à ses concitoyens.

A peine installé donc, nous le voyons à travers l'énorme travail de classement de sa collection et de ses livres, se multiplier au dehors en conférences et en excursions géologiques. Il les organise pour faire participer ses concitoyens d'Auxerre au mouvement scientifique dont la *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* est depuis longtemps le centre, devenu beaucoup plus actif grâce à lui et plus encore quand il en sera devenu le président (1899). Néanmoins, il consacra désormais une importante partie de son temps à mettre en valeur les richesses depuis si longtemps accumulées dans ce qu'il appelait volontiers « son musée ». C'est ainsi que, dès 1899, parut un premier et beau mémoire sur « les Céphalopodes et les Gastéropodes de l'étage Néocomien du département de l'Yonne », bientôt suivi (1901) d'une savante étude sur « les Nérinéidées des terrains Jurassiques » de cette même région, curieux fossiles dont il possédait d'admirables séries, patiemment recueillies par Cotteau et par lui depuis un grand nombre d'années. On peut voir

dans ces ouvrages, avec quel soin minutieux et attentif Peron étudiait, puis décrivait non seulement les caractères distinctifs qui permettent de déterminer et de classer ces organismes compliqués et pour la plupart éteints, mais encore les conditions d'apparences parfois paradoxales de leur adaptation aux divers milieux dans lesquels ils ont vécu. En ce qui concerne les Nérinéidées par exemple, il fait voir comment ces coquilles, d'aspect si fragile, ont pu vivre dans un milieu aussi éminemment récifal que celui dans lequel on les rencontre en quantités innombrables.

Toutefois, ces études locales ne lui font pas oublier les nombreux et beaux matériaux encore inédits qu'il a rapportés de son séjour en Afrique et que ses constantes relations avec les géologues de ce pays lui avaient permis d'étendre et de compléter. Il peut enfin leur consacrer quelques-unes de ses veilles et il fait paraître en 1896 et 1897 sa remarquable étude sur les nombreuses Ammonites cératitoïdes du Crétacique supérieur de l'Algérie. Peu après, il ajouta à cet important travail deux intéressantes notes complémentaires. La première (1897) a trait à une curieuse Ammonite du Djebel Guelb (Constantine), qu'il croit d'abord Jurassique, mais dont il reconnaît ensuite la complète identité avec une Ammonite de l'Utatur-group de l'Inde, que Kossmat avait décrite sous le nom d'*Ammonites superstes* et dont M. Pervinquière vient de faire le type de son nouveau genre *Fagesia*. La 2e note (1898) est consacrée aux zones à *Placenticeras Uhligi* et à *Marsupites ornatus* d'Algérie ; il y fait connaître des documents nouveaux et précieux concernant les niveaux de transition qui, en ce pays, s'interposent entre l'Albien et le Cénomanien, entre le Turonien et le Sénonien.

Au milieu de tous ces travaux, Peron suit activement le mouvement scientifique de son temps. Il accompagne, en 1897, la réunion de la Société géologique de France dans les Vosges et à Belfort et c'est lui qui, comme doyen d'ancienneté, ouvre cette session à laquelle il rend compte ensuite de sa visite au fond du puits de la mine de Magny. En outre, malgré la distance qui sépare Auxerre de Paris, on le voit toujours très assidu aux séances de la Société géologique de France qui, en 1899, le nomme rapporteur du prix Fontanes ; puis il prend une part active à la préparation de l'excursion projetée dans le Morvan, en vue du Congrès géologique international de 1900.

Cette dernière année du siècle allait d'ailleurs lui apporter la plus haute récompense que, comme savant, il eût ambitionnée si sa grande modestie avait pu permettre qu'il fût ambitieux : l'Académie des Sciences lui conféra, dans sa séance du 24 jan-



vier 1900, le titre de Membre correspondant dans sa section de minéralogie. A cette occasion, je reçus de lui en réponse à mes amicales félicitations, ce mot qui peint la grande et légitime joie qu'il en ressentit : « Ce choix est le couronnement qui pou- « vait m'être le plus agréable de toute ma laborieuse carrière « scientifique ».

Mais, heureusement, celle-ci n'était pas terminée et elle lui procura encore quelques belles moissons d'honneurs et de satisfactions. C'est ainsi que, en 1904, ses travaux sur la paléontologie de l'Egypte lui valurent le titre de membre honoraire de l'Institut Egyptien, ce rejeton brillant du vénérable Institut d'Egypte, fondé par quelques-unes des gloires les plus pures de notre Patrie. Peu après, sa participation assidue aux travaux de plusieurs de nos congrès scientifiques nationaux, lui valut du Ministère de l'Instruction publique le titre de Correspondant, en même temps que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, dont il fut plus tard élu membre non résident, lui décernait sa médaille d'or « en récompense de ses travaux sur la Bourgogne ». Enfin, en 1905, notre grande et belle Société géologique de France, à laquelle il appartenait depuis 42 ans, faisait en faveur de ce savant provincial une exception des plus honorables, en le proclamant, par 141 voix sur 165 votants, son Président. Chacun de ses membres se rappelle encore, j'en suis certain, avec quelle ponctualité et quel zèle scrupuleux il remplit, malgré la distance, les devoirs que lui créait ce témoignage de haute estime pour son caractère et pour ses œuvres.

Il est cependant un autre témoignage d'estime et de confiance qui lui fut cher entre tous, dont j'ai omis de parler à son heure et qui lui vint, en 1899, de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, dont il faisait partie depuis 1864. Elle aussi voulut l'avoir pour son Président et cette présidence fut moins éphémère que celle de la Société géologique, car elle dura jusqu'à sa mort. Non seulement il l'accepta avec bonheur et fierté, mais on peut dire que, dès cet instant, il se donna corps et âme à cette Société qui avait accueilli et encouragé ses premiers pas dans la carrière scientifique, et à laquelle il prodigua toutes les ressources de sa surprenante activité.

Chacun sait combien de tels dévouements sont précieux à nos petites Sociétés provinciales, dont la précaire existence ne peut se maintenir que grâce à ces concours isolés et désintéressés. Cette présidence ne fut pas seulement pour Peron un poste d'honneur : il y apporta le dévouement le plus absolu, la plus constante sollicitude et il en accepta sans compter toutes les



charges accessoires, dont l'une, celle de Président de la Société des Amis des Arts, le vit, presque à la veille de sa mort, consacrer ses dernières forces à l'organisation de la section des Beaux-Arts pour l'Exposition régionale de 1908.

Malgré toutes ces multiples occupations, Peron trouva encore le moyen de poursuivre ses travaux personnels, avec un entrain qui se traduisit par une longue liste de publications utiles, telles que ses observations « sur une roche en projet d'exploitation dans la Puisaye » (1901), sur la « recherche des eaux potables » et « les gisements de phosphate de chaux du département de l'Yonne » ; enfin, sur « la formation du massif du Morvan » (1902 à 1904). L'année 1905, si occupée par sa présidence de la Société géologique de France, voit paraître successivement une note stratigraphique « sur l'étage Aptien dans l'Est du bassin parisien », et un nouvel et très important fascicule de ses « Etudes paléontologiques sur les terrains de l'Yonne ». Ce dernier mémoire contient la description des « Pélécypodes rauraciens et séquaniens », accompagnée de onze planches. En 1906, après avoir fait en quelque sorte ses adieux à la Société géologique, dans une belle allocution présidentielle prononcée à sa séance générale annuelle, il fait insérer au *Bulletin* des observations importantes sur le Gault et le Vraconnien de l'Algérie, ainsi que sur l'Albien du Sahara. Puis il revient à sa Société des Sciences pour lui faire d'intéressantes communications, l'une à propos d'accidents géologiques qui viennent de se produire sur la route de Chitry à Montallery ; dans l'autre il l'entretenait de son rôle, en quelque sorte historique, dans la fondation et l'administration du beau Musée de la ville d'Auxerre. Cette dernière note peut être considérée par la Société des Sciences comme le testament moral de son dévoué Président, dans lequel il rappelle à ses confrères leurs droits et leurs devoirs en ce qui concerne la conservation de ce précieux établissement.

Presque toute l'année 1907 est consacrée à de nombreuses excursions dans le Sud du département de l'Yonne et jusque dans la Nièvre, ayant pour but principal l'étude de cette remarquable zone ferrugineuse de la grande Oolithe, que quelques auteurs placent encore à la base de l'étage Bathonien, mais que Peron rattachait à la partie supérieure de l'étage Bajocien. Il préparait un travail d'ensemble sur cette zone des terrains de l'Yonne et il était parvenu à la relier avec celle de Vandenesse et Saint-Honoré, par Tannay et Commagny près Moulins-Engilbert. Il en possédait d'admirables séries paléontologiques, qu'il n'a malheureusement pas eu le temps d'étudier complètement ni de



publier (1). Je l'avais aidé dans ces recherches, en ce qui concernait le département de la Nièvre, et je lui avais fait connaître la station bajocienne de Commagny. Lui ayant, à ce propos, offert quelques matériaux pour sa future étude des formations liasiques de cette région, il les refusa, alléguant qu'il n'avait « plus « l'espoir de vivre assez longtemps pour pousser jusque-là ses « études... heureux s'il pouvait seulement voir le bout de son « Bajocien... »

Cependant, l'année 1907 voit notre confrère encore très alerte et très entreprenant au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, tenu à Reims cette année-là. Il cherche constamment à étendre ses connaissances sur la formation crayeuse de cette région et, comme Président de la section géologique du Congrès, il publie un rapport préparatoire, invitant les congressistes à rechercher « jusqu'où s'est étendue, dans l'Est de la France, la mer de la craie de Reims ». Et il apporte lui-même à la solution de cette question d'importants documents, montrant quelles furent les différentes phases d'empiètements et de régressions des mers crétaciques autour du vieux massif du Morvan et comment, à l'époque du Crétacique supérieur, « la mer, franchissant ses anciennes limites, a recouvert, ou au moins entouré complètement ce massif et s'est éten« due librement au Sud de ces régions... » Puis il fait voir qu'alors, contrairement à ce qui avait eu lieu aux époques précédentes, « ce n'était plus par un chenal assez étroit que se fai« sait la communication entre la mer anglo-parisienne et la mer « séquanienne, mais par un large bras de mer qui comprenait « sans doute tout l'espace compris entre les Vosges et le massif « primaire central de la France ».

Aussitôt après ce brillant Congrès de Reims, notre Confrère, accompagné de Madame Peron qui, depuis de longues années, le suivait dans tous ses déplacements afin que ne lui manquassent jamais ses soins si attentifs et si dévoués, fait un long voyage d'agrément et d'étude en Belgique, dont il visite et admire les nombreuses et riches collections paléontologiques. A peine de retour en France, nous le retrouvons au mois de septembre dans la Nièvre, explorant les environs de Vandenesse ; puis, au mois de novembre et de décembre, il fait deux autres voyages à Paris, le dernier motivé par la vente de la célèbre collection Pellat. Jusque-là donc, rien ne paraissait

(1) Nous savons que, avant sa mort, Peron a confié à notre Confrère dom Aurélien Valette, le soin de coordonner et de publier les notes qu'il avait rédigées sur cette intéressante formation.



changé dans ce merveilleux organisme qui puisse faire prévoir sa fin prochaine.

Nous arrivons ainsi au début de l'année 1908, dont Peron ne devait voir que la première moitié et nous le retrouvons encore à Paris où il vient, les 8 et 9 janvier, assister aux séances du Conseil d'administration de l'Association française pour l'avancement des Sciences, dans lesquelles devaient être attribuées les subventions de l'année. « C'est pour moi — m'écrivait-il « à cette date — un véritable devoir, car j'ai à défendre les « intérêts de plusieurs jeunes géologues de la section que j'ai « présidée à Reims... » Toutes ces fatigues ne l'empêchaient pas, du reste, de se préparer de la besogne pour le prochain printemps, car voici ce que je lis encore dans cette même lettre : « J'attends le printemps pour finir mes recherches sur l'Oolithe « ferrugineuse dans l'Yonne. J'ai encore quelques courses à faire « dans l'Est, sur les confins de la Côte-d'Or. Ce travail m'aura « donné plus de peine qu'il ne vaudra... » Il ne devait pas l'achever, hélas !

Dès le 23 janvier 1908, ce vieil ami que je n'avais jamais entendu se plaindre une seule fois de sa santé, m'écrivait tristement : « Il fait bien froid et je ne suis pas très vaillant... Je ressens « un certain malaise dont je suis un peu affecté, car il m'enlève « sensiblement de mon ardeur au travail... » C'était un premier avertissement, mais malheureusement encore incompris, car ni lui ni ceux qui l'entouraient ne pouvaient croire qu'il fût sérieux. D'ailleurs Peron ne veut pas entendre parler de repos et il achève encore divers petits travaux, entr'autres une analyse d'un bel ouvrage de paléontologie sur la Tunisie, qui vient de paraître et qu'il destine à la *Revue générale des Sciences*. Ce livre, sur lequel il n'a à dire que du bien, lui procura l'une des dernières et pures joies que pouvait lui donner son grand amour de la science : « Je ne puis, m'écrivait-il à ce sujet, entrer dans tous « les détails de ce volumineux mémoire, mais je dois recon- « naître qu'il est rédigé savamment et consciencieusement, avec « le souci de faire œuvre utile et durable... » Cette analyse fut, je crois, son dernier travail, car dès le mois de mars le mal a beaucoup progressé et une consultation à Paris est devenue nécessaire. Ce sera son dernier voyage et, en avril, il répond à mes pressantes questions par ces lignes découragées : « La vérité est, mon vieil ami, que je ne vais pas bien du tout, que chaque jour je descends d'un cran... Je commence à désespérer... » C'était un dernier adieu, auquel je n'avais pas voulu croire, tant paraissait invraisemblable le dénouement qui, le 2 juillet 1908, nous privait de ce bon, de ce vaillant et savant Confrère !

*
* *

Messieurs,

Peron s'est éteint comme il avait vécu : en homme courageux, résigné et aussi en bon chrétien. L'un des témoins de sa mort a écrit qu'elle fut « sereine et auguste comme le soir « d'un beau jour... » C'est que jamais cette vie claire et limpide ne fut traversée par aucune ombre malfaisante d'envie, de haine ou de désespérance. Jusqu'à la dernière minute, Peron conserva la très nette compréhension de tous ses devoirs et ce fut d'une main ferme que, au bord de la tombe, il traça ses dernières volontés, dans lesquelles rien ne fut oublié.

Vous savez tous comment Celle qui fut la digne compagne de cette belle vie de soldat et de savant, a pieusement et largement rempli ces suprêmes instructions et comment, avec l'aide et l'assentiment de ses chers enfants, elle alla même au delà des désirs exprimés. Sachant que de tous les biens laissés par le cher disparu, ceux qu'il estimait le plus, étaient renfermés dans l'admirable monument scientifique qu'il appelait « son Musée », Madame Peron décida que ce monument ne serait ni vendu ni émietté, et qu'il ne sortirait pas du domaine national. Elle en fit deux parts, dont l'une, représentée par la superbe et unique collection algérienne, fut, selon le désir exprimé par le Maître, remise à la Sorbonne. La seconde fut gracieusement offerte au Museum d'histoire naturelle, gardien des plus vénérables témoins de l'histoire primitive de notre vieille terre de France. Ainsi, rien ne sera perdu des inestimables trésors paléontologiques accumulés dans ce Musée, par deux hommes qui honorèrent également leur Patrie et la Science : Alphonse Peron et Gustave Cotteau. Ce legs précieux n'ira pas, comme tant d'autres, grossir à l'étranger des collections déjà trop souvent enrichies des dépouilles de nos gloires nationales.

Parmi les pages sur lesquelles Peron inscrivit ses dernières pensées, il en est une où se reflète son âme et qui est admirable dans sa touchante simplicité. C'est celle où ce sage embrasse, d'un coup d'œil, les dernières années de sa vie écoulées dans cette bonne ville d'Auxerre, qui avait vu s'épanouir sa prime jeunesse. Comme un voyageur un peu las d'un long exil, il se félicite d'y avoir trouvé un bon gîte, accueillant, et dont il est fort satisfait. Rien ne peint mieux le sentiment de repos et de bien-être qu'il goûta au milieu de ses concitoyens, comme ces

lignes d'où se dégagent, avec un agréable parfum de sincérité un véritable sentiment de gratitude :

« J'ai eu la bonne fortune d'être bien accueilli par tous mes « compatriotes et de faire un peu mentir le proverbe que *nul* « *n'est prophète en son pays*. C'est ainsi que j'ai été élu Président « de notre Cercle du Temple, Président de notre Société des « Sciences, Président, en 1905, de l'Association des Anciens « Élèves du Collège, Président d'honneur des anciens Vétérans « des Armées de terre et de mer, etc., etc.

« Je puis donc affirmer que j'ai passé mes derniers jours à « Auxerre, entouré de l'estime et de la considération générale... »

Aussi, est-ce avec un recueillement grave et ému que les habitants de cette ville ont salué et conduit au lieu du repos la dépouille mortelle de cet homme de bien qui, après avoir été un brillant et excellent soldat, était redevenu simplement un citoyen aussi libéral que dévoué. Libéral, il l'était dans toute l'acception du mot, qui exclut tout égoïsme étroit et sectaire. Dévoué, il n'y a qu'à voir sa vie pour en être convaincu.

Peron a voulu qu'aucun discours ne soit prononcé sur sa tombe. Mais, le jour même de ses obsèques, parut dans l'un des principaux journaux d'Auxerre un adieu éloquent, traduisant aussi bien qu'un discours les sentiments qui, ce jour-là, agitèrent plus d'un cœur auxerrois :

« Celui à qui on a rendu ce matin les suprêmes honneurs fut « non seulement l'*Agathos* des Grecs : bon et brave à la guerre ; « mais il a ajouté une troisième signification à l'adjectif *agathos*, « il fut aussi savant...

« Culte du bien, intrépidité d'âme, amour de la science, tels « sont les trois larges traits caractérisant cette carrière... »

Voilà pour le citoyen.

Quelques semaines plus tard, le géologue était loué en ces termes devant l'Académie des Sciences :

« Il fut de ces savants consciencieux et persévérants, dont les « travaux font avancer la Science sans bruit, mais sûrement... »

Quant au soldat, l'attitude digne, fière et un peu voilée de tristesse, d'une partie des troupes de la garnison d'Auxerre devant son cercueil, put seule exprimer les sentiments d'estime et de profond regret de « la Grande muette... »

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES PUBLIÉS PAR ALPHONSE PERON.

—

1865. — 1. — Notice sur la géologie du canton de Saint-Fargeau, et considérations sur la craie glauconieuse et sur l'argile à silex superficielle. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1er semestre, 50 pages.

1866. — 2. — Notice sur la géologie des environs d'Aumale (Algérie). — *Bull. de la Soc. géolog. de France* (2), XXIII, 1866, pp. 686-716.

— 3. — Aperçu historique et observations sur l'invasion de Sauterelles en Algérie, en 1866. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 2me sem., 39 p.

1867. — 4. — Sur la constitution géologique des montagnes de la grande Kabylie, sur les roches du massif d'Alger et d'autres points du littoral africain. — *Bull. Soc. géolog. de France* (2), XXIV, 1867, pp. 627-652.

1868. — 5. — Communication sur les Scorpions du Hodna (Algérie). — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne.*

1869. — 6. — Sur les terrains Jurassiques supérieurs en Algérie. — *Bull. Soc. géol. de France* (2), XXVI, pp. 517-533.

1872. — 7. - Sur l'étage Tithonique en Algérie. — *Bull. Soc. géolog. de France* (2), XXIX, pp. 180-200.

1873. — 8. — Sur quelques points de la géologie du département du Tarn-et-Garonne. Le Permien, le Lias inférieur et le Séquanien ; le gypse de Varen et les gisements de phosphate de chaux. — *Bull Soc. géolog. de France* (3), II, pp. 85-120

1877. — 9. — Note sur la place des calcaires à Échinides de Rennes-les-Bains (Aude) et sur la classification du terrain Turonien supérieur. — Observations sur la faune des calcaires à Échinides et sur quelques fossiles du terrain Crétacé supérieur. — *Bull. Soc. géolog. de France* (3), V, 1877, pp. 470-535, pl. VII.

1879. — 10. — Nouvelles observations au sujet de la classification du terrain Crétacé supérieur du midi. — *Bull. Soc. géolog. de France* (3), VIII, 1879, pp. 1-18.

1880. — 11. — Sur des empreintes de pas d'oiseaux observées par M. Le Mesle dans le sud de l'Algérie. — *Assoc. franç. pour l'avancem. des Sciences, Congrès de Reims*, 1880, 6 p.

1880. — 12. — Faune fossile de la craie des environs de Reims. — *Idem*, 3 p.

— 13. — Sur une coupe de la montagne de Reims, au-dessus du tunnel de Rilly, relevée lors de l'exécution des travaux de ce tunnel. — *Idem*, 3 p., pl. V bis.

— 14. — Note sur l'origine des cours d'eau de la Champagne septentrionale. — *Idem*, 8 p.

— 15. — Aperçu général sur Reims et ses environs, au point de vue géologique, botanique et zoologique (en collaboration avec MM. les docteurs Lemoine et Jolicœur). — Les terrains secondaires, par Peron. — Reims, in-18, 12 p.

1882. — 16. — Sur un groupe de fossiles de la Craie supérieure (*Natica rugosa*, *Nerita rugosa*, *Otostoma ponticum*, *Otostoma Archiaci*, etc.). — *Assoc. franç. pour l'avancem. des Sciences*, *Congrès de Rouen*, 1883, 9 p.

1883 à 1891. — 17. — Échinides fossiles de l'Algérie. Description des espèces déjà recueillies dans ce pays et considérations sur leur position stratigraphique (en collaboration avec MM. Cotteau et Gauthier). — Paris, in-8°, fascicules de I à X, 1152 p., 84 planches de fossiles et nombreuses coupes stratigraphiques dans le texte.

1883. — 18. — Essai d'une description géologique de l'Algérie, pour servir de guide aux géologues dans l'Afrique française. — *Annales des Sc. géologiques*, XIV, art. n° 4, 202 p.

1885. — 19. — Nouveaux documents pour l'histoire de la craie à Hippurites. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XIII, pp. 239-271.

— 20. — Note sur les étages de la craie aux environs de Troyes.— *Assoc. franç. pour l'avancem. des Sciences*, *Congrès de Grenoble*, pp. 346-356.

1886. — 21. — Description du terrain Tertiaire du sud de l'île de Corse. *Idem. Congrès de Nancy*, 1886, 25 p., une carte géologique : pl. VI.

1887. — 22 — Notes pour servir à l'histoire du terrain de Craie dans le Sud-Est du bassin anglo-parisien, avec notes et descriptions des échinides par MM. Gauthier et Lambert. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 2me semestre 1887, pp. 1-280, pl. I à VIII.

1887 à 1897. — 23.— Comptes rendus des travaux concernant la géologie de l'Afrique septentrionale, insérés dans l'*Annuaire géologique universel*, de 1887 à 1897.

1889. — 24. — Sur le Néocomien inférieur dans l'Yonne et dans l'Aube. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XVII, pp. 533-540.

1889 à 1893. — 25. — Description des mollusques fossiles des terrains crétacés de la région Sud des hauts plateaux de la Tunisie, recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas — *Exploration scientifique de la Tunisie*, Paris, Impr. nationale, in-8°, p. I-XII + 405 p. et atlas gr. in-8° de 17 planches.

1890 à 1903. — 26. — Comptes rendus de thèses géologiques, insérés dans la *Revue générale des Sciences pures et appliquées.* — Thèses de MM. Welsch, Ficheur, Nicklès, Attale-Riche, Repelin, Roland, Gentil, Pervinquière.

1891. — 27. — Note sur les subdivisions des terrains Tertiaires moyen et supérieur en Algérie. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XIX, 1891, pp. 922-928.

— 28. — Note sur le gisement de Rouve et sur l'âge des couches crétacées supérieures du Beausset. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XIX, 1891, pp. 1100-1116.

1893 — 29. — Sur le Tertiaire supérieur de l'Algérie, réponse à la note de M. Pomel. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XXI, 1893, pp. 84-92.

1894. — 30. — Sur un gisement d'Echinodermes du Glypticien de la Meuse. — *Assoc. franç. pour l'avancem. des Sciences, Congrès de Caen*, 1894, 6 p.

— 31. — Les Brachiopodes du terrain Crétacé supérieur de Ciply (Belgique). — *Idem*, 1894, 16 p., pl. IV et V.

1895. — 32. — Notice biographique de Gustave Cotteau. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XXIII, 1895, pp. 231-270, et *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 1er semestre 1895, avec portrait.

1897. — 33. — Note sur l'âge des couches d'El-Goléa. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XXV, 1897, pp. 295-298.

— 34. — Les terrains de transport. Note-conférence. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, supplém. au tome L, pp. 115-125.

1897. — 35. — Une question de Géographie rétrospective à propos d'une récente trouvaille paléontologique. — *Bull. Soc. des Sc hist. et nat. de l'Yonne*, 1er semestre 1897, pp. 103-115, 1 pl.

— 36. — Sur une Ammonite du Crétacé supérieur de l'Algérie. — *Bull. Soc. géol. de France* (3) XXV, 1897, pp. 301-302.

1896 et 1897. — 37. — Les Ammonites du Crétacé supérieur de l'Algérie. — *Mémoires de paléontologie, Soc. géol. de France*, Mém. nº 17, 1896 et 1897, 88 p., 18 pl.

1898. — 38. — La zone à *Placenticeras Uhligi* et la zone à *Marsupites ornatus* dans le Crétacé de l'Algérie. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XXVI, 1898, pp. 500-511.

— 39. — Excursion géologique dans les Vosges. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 2me semestre 1898.

— 40. — Le Congrès de l'Afas à Nantes. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 2me semestre 1898, pp. 167 179.

— 41. — Au sujet du gisement d'Échinides de Mailly le-Château. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 2me semestre 1898, 5 p.

1899. — 42. — Rapport de la Commission du prix Fontannes en 1899. — *Bull. Soc. géol. de France* (3), XXVII, 1899, pp. 160-166.

— 43. — Etudes paléontologiques sur les terrains du département de l'Yonne. — I. Céphalopodes et Gastropodes de l'étage Néocomien. — *Bull. Soc des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 2me semestre 1899, 153 p., pl. I-IV.

1900. — 44. — Les terrains de la vallée de l'Yonne. — Extrait du *Livret-Guide* publié par le Comité d'organisation du VIIIe congrès géologique international. — Paris, in-8°, 22 p.

1901. — 45. — Les étages Crétaciques supérieurs des Alpes-Maritimes.— *Bull. Soc. géol. de France* (4), I, pp. 505-536.

— 46. — Observations au sujet d'une roche dont l'exploitation est en projet dans la Puisaye. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne,* t. LII, p. 29. — *Bull. Soc. géol. de France* (4), I, 1901, p. 470-472.

— 47. — Sur la tectonique de la région N.-E. du département du Tarn-et-Garonne. — *Assoc. franç. pour l'avancem. des Sciences, Congrès d'Ajaccio,* 1901, pp. 381-391.

— 48. — Le Congrès international de géologie de 1900. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, pp. 1 à 12.

— 49. — Le Congrès de l'Afas à Ajaccio. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 2me semestre, 13 p.

— 50. — Etudes paléontologiques sur les terrains du département de l'Yonne. — II. Les Nérinéidées des terrains Jurassiques. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 2me semestre 1901, pp. 1-36, pl. I.

1902. — 51. — Les faunes successives du Jurassique supérieur des environs de Bourges. — *Assoc. franç. pour l'avancem. des Sciences, Congrès de Montauban*, 1902, pp. 496-518.

— 52. — Au sujet de la recherche des eaux potables. Conférence faite à la *Société des Sciences de l'Yonne*, le 3 juillet 1902. — Auxerre, in-12, 28 p.

1903. — 53. — Rapport sur l'attribution du prix Fontanes (avec collaboration de M. Ch. Barrois). — *Bull. Soc. géol. de France* (4), III, 1903, p. 359-368.

— 54. — Au sujet de l'excursion dans la forêt d'Othe. Les ferriers, le sol de la forêt, les gisements de charbon fossile. — *Bull. Soc. des Sc. de l'Yonne,* 2me semestre 1903, 15 p.

1904. — 55. — La captation d'eau de Gy-l'Évêque. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne,* 1er semestre 1904.

— 56. — Les gisements de phosphate de chaux du département de l'Yonne. — *Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes en 1904, Sciences.* — Paris, Impr. nationale, in 8°, 32 p.

— 57. — La formation du massif du Morvan. — *Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne,* 2me semestre 1904, pp. 173-178.

1904. 58. — Le réservoir du Bourdon, près Saint-Fargeau. — ***Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne***, 2me semestre 1904, pp. 125-130.

1905. — 59. — Allocution présidentielle. — ***Bull. Soc. géol. de France*** (4), V, 1905, pp. 3-6.

— 60. — Au sujet de l'existence du Crétacé supérieur au Sénégal. — ***Bull. Soc. géol. de France*** (4), V, 1905, pp. 166-169.

— 61. — Note stratigraphique sur l'étage Aptien dans l'Est du Bassin parisien. — ***Bull. Soc. géol. de France*** (4), V, pp. 359-378.

— 62. — Etudes paléontologiques sur les terrains de l'Yonne. — III. Les Pélécypodes rauraciens et séquaniens. — ***Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne***, 1er semestre 1905, pp. 1-234, pl. I à XI.

1906. — 63. — Allocution présidentielle à la séance générale annuelle de la Société géologique de France, du 7 juin 1903. — ***Bull. Soc. géol. de France*** (4), VI, 1906, pp. 294-307.

— 64. — Les effondrements de terrain sur la route de Chitry à Montallery (Yonne). — ***Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne***, 1er semestre 1906, pp. 1-8.

— 65. — Le Musée d'Auxerre et la Société des Sciences de l'Yonne. ***Bull. Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne***, 1er semestre 1906, 8 p.

— 66. — Observations sur le Gault et le Vraconnien d'Algérie, à propos d'une Note de M. Blayac. — ***Compte rendu de la Soc géol. de France***, séance du 3 décembre 1906, p. 143.

— 67. — Observations sur l'Albien et le Cénomanien, à propos d'une communication de M. E.-F. Gauthier. — ***Bull Soc. géol. de France*** (4), VI, 1906, p. 767.

— 68. — Les anciennes mers et leurs rivages dans l'Yonne pendant la période crétacique. — ***Bull. de la Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne***, 2me semestre 1906, 16 p.

1907. — 69. — Suppression d'un certain nombre d'espèces dans la nomenclature des *Ostrea* crétacés. — ***Assoc. franç pour l'avanc. des Sciences, Congrès de Reims***, 1907, pp. 305-313.

— 70. — Rechercher jusqu'où s'est étendue, dans l'Est de la France, la mer de la craie de Reims. Rapport préparatoire. — ***Assoc. franç. pour l'avancem. des Sciences, Congrès de Reims***, 1907, 6 p.

CHARLES VIII EN BOURGOGNE

(COTE-D'OR, YONNE)

Par M. Ernest Petit.

Les recherches sur les *Séjours de Charles VIII*, publiées dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques,* en 1896, nous ont permis de relever un certain nombre de pièces relatant le passage du roi dans nos régions. Ces pièces indiquent presque toujours la *première entrée et joyeux avènement* du souverain dans les localités, et sont surtout intéressantes quand elles donnent le texte de lettres de rémission accordées à cette occasion, car par une coutume qui n'avait guère d'exception, la première entrée du roi dans une ville donnait lieu à des fêtes et entraînait l'élargissement des prisonniers détenus dans les cachots. C'était même un droit dont ceux-ci cherchaient à bénéficier, et plus d'une fois nous trouvons des condamnés pour faits graves et même pour cas de meurtre, venir se constituer prisonniers dans les localités où le passage du roi était annoncé.

Les mentions de dates données par les chartes ne sont pas toujours exactes, car la chancellerie n'accompagne pas le roi dans certains déplacements. Il en résulte quelque hésitation et quelque incertitude pour la fixation de plusieurs dates données contradictoirement par des documents de sources diverses.

Charles VIII n'avait jamais mis le pied en Bourgogne avant 1494. Il s'y rendit en venant de Lyon au mois de juin de cette année. Sa chancellerie était encore à Lyon, le 17 juin, quand il devait avoir dépassé Mâcon, où il était arrivé par eau, avant de poursuivre son trajet par la Saône jusqu'à Seurre.

Si l'on s'en rapporte au mémoire du lieutenant Bernard,

rédigé au XVIII[e] siècle et intitulé : *Annales de Mâcon* (1), on constate que Charles VIII était à Belleville le 12 juin 1494. Les échevins de Mâcon, prévenus de son arrivée, se rendirent au-devant de lui et allèrent à sa rencontre jusqu'au château de Loise, près de la Chapelle-de-Guinchay, pour lui présenter les clefs de la ville.

Après les réceptions et les cérémonies accoutumées, après la reconnaissance et la confirmation des privilèges de Mâcon, le roi, ayant couché dans la maison de l'élu Philibert Maignien, partit le lendemain de cette ville pour se rendre à Tournus, et de là à Chalon-sur-Saône, où il ne s'arrêta pas longtemps, car les concessions faites aux religieux de Tournus et au chapitre de St-Vincent sont seulement datées de Rouvre et de Dijon par la chancellerie. Les archives municipales de Chalon-sur-Saône indiquent au 15 juin 1794, la confirmation royale et le serment de respecter les privilèges, immunités et libertés des habitants (2). A Seurre fut rédigée une lettre de rémission en faveur de Michaut Fournier, écuyer du pays de Bresse, incarcéré pour homicide.

L'escorte royale dut ensuite quitter la Saône pour gagner Dijon, en passant par l'ancienne résidence ducale de Rouvre, où fut délivrée une charte indiquant la première et joyeuse entrée en la ville de Chalon-sur-Saône.

Le séjour du roi à Dijon fut de plus longue durée, et neuf pièces sont datées de cette ville qu'il honora de sa présence, depuis le jeudi 19 juin jusqu'au dimanche soir et peut-être jusqu'au lundi matin suivant. Les dates ne sont pas faciles à préciser avec les indications qui nous restent.

La municipalité dijonnaise, les abbés, les magistrats et les grands dignitaires bourguignons ne firent pas moins de diligence qu'à Mâcon pour fêter l'arrivée du souverain, qui entra dans la ville, avec une nombreuse suite, encadrée par les archers de la garde française et écossaise. On comptait cent gentilshommes et de grands personnages, l'évêque de Saint-Malo, les sires de Gyé et de Baudricourt, maréchaux de France, Jean de Gannay, président de la cour du Parlement, Gui de

(1) Arch. de Saône-et-Loire, ms. du XVIII[e] siècle. Pendant ce passage en Bourgogne, il est difficile de fixer exactement les étapes du roi, car la chancellerie suit seulement le cortège royal et n'arrive à Dijon qu'après lui.

(2) Arch. municipales de Chalon-sur-Saône, AA 17, carton IV.

Rochefort, conseiller du roi, etc... En dehors de ces dignitaires cités comme présents à la ratification des privilèges de Talant (n° VI), il est probable que le duc d'Orléans, l'amiral de France, les comtes de Foix, de Vendôme, de Beaumont, nommés lors de l'entrée à Mâcon, faisaient aussi partie du cortège royal à Dijon.

Charles VIII se dirigea ensuite sur Lyon en passant par Auxonne, où sa nouvelle entrée est indiquée le lundi 23 juin. Les pièces de la chancellerie indiquent sa présence à Pont-d'Ain, le 1er juillet, et à Lyon, le 2.

A la suite de la campagne d'Italie, Charles VIII vint séjourner au château d'Amboise pendant une partie des mois de février et mars 1396, passa par Blois, Cléry, Orléans, Malesherbes, Milly puis traversa la région arrosée par l'Yonne pour regagner Lyon.

Sa *première et nouvelle entrée* à Sens eut lieu le samedi 19 mars. Nous donnons une lettre de rémission (n° XVII) portant seulement la date du mois, qui fut délivrée à cette occasion à des particuliers de Puligny-lez-Beaune et de Chagny retenus prisonniers à Sens, à la suite d'une rixe. Cette bataille entre jeunes gens s'était élevée à propos des feux de paille que l'on a coutume d'allumer à la fête des Bordes.

Le 21 mars, Charles VIII traversant Villeneuve-le-Roi, aujourd'hui Villeneuve-sur-Yonne, ratifia les privilèges et libertés précédemment accordés par Louis XI aux habitants.

Etienne Tristan de Sallazar, archevêque de Sens, avait accompagné le cortège royal au dehors de sa ville archiépiscopale, et assistait à Joigny, le mardi 22 mars, à la délivrance d'une lettre de rémission en faveur de Didier des Barres, emprisonné à Sens, à la suite d'une bataille ayant entraîné mort d'homme. Les scènes se passent à Courboissy, près Charny, à Villefranche, Chevillon, et plusieurs seigneurs du pays y figurent : Robert de Crèvecœur et Guillaume, son fils, le bâtard Jean de la Rivière, etc. (n° XIX).

La nouvelle et première entrée de Charles VIII à Auxerre eut lieu le mercredi 23 mars, mais son séjour fut de courte durée, car les deux pièces les plus intéressantes signalant son passage, sont passées à Prémery, près Nevers, sans date de jour. L'une des lettres de rémission est relative à une ancienne coutume, dont bénéficiaient les prévôts de Senan et les tenanciers qui avaient à bail la prévôté de ce bourg. Ils

usaient du droit d'aller chaque année, au mois de janvier, dans toutes les maisons de la localité, pour y recueillir des andouilles et du lard. Les produits de cette quête servaient de base à un repas qu'on allait prendre dans une taverne en compagnie de ceux qui avaient apporté leur écot et participé à l'organisation de ces agapes annuelles. L'une de ces réunions ayant amené une rixe sanglante, suivie de mort d'homme, le meurtrier incarcéré dans les prisons d'Auxerre recouvrit sa liberté grâce au passage du roi, avec l'obligation toutefois de faire dire trente messes pour l'âme du trépassé, et d'assister pieds nus à la célébration de ces messes.

Une autre lettre curieuse de rémission, relatant un cas d'excommunication, fut délivrée à un particulier d'Urbigny, près Saint-Lienard-en-Nivernais, détenu en prison à Auxerre, pour un homicide involontaire.

Entre le passage de Charles VIII à Prémery, le 23 mars, et son arrivée à Lyon, fournie par la chancellerie, à la date du 4 avril 1396, aucun document ne nous indique les étapes intermédiaires.

I

1494, JUIN.

Seurre. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission pour Michaut Fournier, écuyer du pays de Bresse, emprisonné pour meurtre.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 258.

II

1494, JUIN.

Rouvre. — Charles VIII, roi de France, considérant les maux soufferts par les chanoines et chapitre de Saint-Vincent de Chalon, à l'occasion du passage des gens de guerre, qu'ils avaient été obligés de loger et de nourrir, étant eux-mêmes forcés de sortir de leur cloître, exonère à l'avenir les chanoines de la charge de loger les gens de guerre, et ce, en faveur de *notre première et joyeuse entrée en la ville de Chalon-sur-Saône.*

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 236, v° 237 r°.

III

1494, JUIN.

Dijon à notre nouvelle entrée. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission en faveur de Michaut Gazeau, maréchal, de

Bouville-le-Comte, âgé de 20 ou 22 ans, lequel était aux prisons de Dijon pour meurtre.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 245-246.

IV

1494, JUIN.

Dijon. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission en faveur de Pierre du Terme, archer de ses ordonnances, en la compagnie du S[r] de Sedan, lequel a été trouvé prisonnier ès prisons de Dijon *à notre première et nouvelle entrée*, contenant que, le jour de la Pentecôte, la dite compagnie estant logée au lieu de Meursault près Beaulne, il a commis un meurtre.

Arch. nat. JJ. 226 A, 242 v°, 243 r°.

V

1494, JUIN.

Dijon. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission en faveur de Jean Charlet, pauvre laboureur, qui s'était rendu dans les prisons de Dijon lors de *la première et nouvelle entrée du roi à Dijon*, lequel Charlet, ayant eu dispute avec un autre laboureur au sujet d'un pré, l'avait tué d'un coup de bâton dans les jambes et sur la tête.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 240-241.

VI

1494, JUIN.

Dijon — Charles VIII, roi de France, accorde aux habitants de Talant ratification et confirmation de leurs privilèges. Présents : l'évêque de Saint-Malo, les seigneurs de Gié et de Baudricourt, maréchaux de France, Jean de Gannay, président à la cour du Parlement, Charles Guyard, conseiller à la cour du Parlement, Guillaume Volant et autres... Guy de Rochefort, etc.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 237.

VII

1494, JUIN.

Dijon. — Charles VIII, roi de France, ratifie les privilèges des doyens, chanoines et chapitre de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 236.

VIII

1494, JUIN.

Dijon. — Charles VIII, roi de France, accorde aux religieux de Tournus une charte de ratification et de confirmation de leurs privilèges, et rappelle les diplômes des rois de France, ses prédécesseurs, donnés en leur faveur.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 231-239

IX

1494, JUIN.

Dijon. — Charles VIII, roi de France, considérant les maux que les religieux de Tournus ont soufferts par suite des guerres, et dont ils ne pourront se relever, leur accorde deux foires par an.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 235 v°.

X

1494, JUIN.

Dijon. — Charles VIII, roi de France, donne aux religieux de Tournus le droit d'avoir un marché chaque semaine, pour aider le monastère à se relever des ruines que les anciennes guerres avaient occasionnées.

Arch. nat. JJ. 226 A. fol 230.

XI

1494, JUIN.

Dijon. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission pour Jacques du Creux, l'un des gens de pied de son ordonnance, chargé de femme et de cinq enfants.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 260-261.

XII

1494, JUIN.

Auxonne. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission en faveur de Pierre Adenyn, dit Harpin, demeurant à Brandonvilliers, en la châtellenie de Rosnay, lequel s'est rendu ès prisons de la ville d'Auxonne, à *notre première et nouvelle entrée*, pour incendie.

XIII

1494, JUIN.

Auxonne. — Autre lettre de rémission du roi Charles VIII pour Pierre du Maistre

XIV

1494, JUIN.

Auxonne. — Autre lettre de rémission du roi Charles VIII pour Nicolas, bâtard de Crécy.

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 252.

XV

1494, JUIN.

Auxonne. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission en faveur de Jean Barbichon, natif de la Brie, lequel a été trouvé prisonnier en la ville d'Auxonne à *notre nouvelle et première entrée en icelle.*

Arch. nat. JJ. 226 A, fol. 243.

XVI

1494, JUILLET.

Lyon. — Charles VIII, roi de France, donne une lettre de rémission pour Louis de Brancion, écuyer, seigneur de Saudon.

Arch. nat JJ. 226 A, fol. 245.

XVII

1496 (1495), MARS.

Sens. — Lettre de rémission accordée par Charles VIII à des particuliers de Puligny-les-Beaune pour un meurtre à la suite d'une rixe engagée en allumant des feux de joie à la fête des Bordes

Charles, etc... savoir faisons que nous avons receu humble supplique de Anyn Cothin, Jehan Monay le jeune, Glaude Galoy et Glaude Voisin, contenant que, le Dimanche XXVIIIe jour de febvrier dernier passé, les dits suppliants s'en partirent du villaige de Puligny lès Beaune, emmi soleil couchant, pour aller à la montaigne du dit Puligny nommée la Mure des Bordes, pour porter des failles. Et incontinent qu'ils furent

arrivez sur la dite montaigne, allumèrent leurs failles, ainsi qu'ils avoient et ont accoustumé faire par chascun an, de tout temps et d'ancienneté ; et après s'en allèrent au chemin et santier de Repousouer pour retourner au dit villaige de Puligny. Et en eulx retournant, vinrent au devant des dits suppliants ung nommé Jehannot le Grant, Pierre son frère, André le Grant et plusieurs autres du villaige de Chassaigne, qui dirent aux ditz supplyants telles parolles ou semblables : Vous avez mis le feu en nos bordes. Auxquels les ditz suppliant respondirent que n'avoient et qu'ils ne leur vouldroient faire nul desplaisir, et, sans autre chose dire, vindrent frapper et batre les dits suppliants mesmement le dit Glaude Galoy, qui fut prins au corps par Noel, se tirèrent les cheveulx l'un l'autre et gettèrent par terre ; et fut le dit Glaude Galloy fort batu et mutillé par la teste et autres parties de son corps par plusieurs des dits de Chassaigne, desquels il ne scet le nom, en telle facon qu'il ne savoit lors ou il estoit ; et, n'eust esté le dit Jehan Menay supplyant, ung nommé Thienot Fouchart et Jehan Joly, qui vindrent ayder et secourir au dit Glaude Galloy supplyant, l'eussent occis. Et en batirent plusieurs autres de Puligny, jusques à grant effusion de sang ; et puis après se despartirent les ungs d'avec les autres. Et le dimanche après ensuyvant les dits suppliants, en entretenant leurs coustumes, accompaignez de plusieurs gens du dit villaige, s'en partirent emmi l'heure du soulleil couchant avec aucuns ménestriers de Chaigny, que les dits suppliants avoient louez pour eulx esbattre et aller à la dite montaigne de Mure des Bordes, au dessus le dit villaige, portant leurs failles sur leurs espaulles. Et quand ils furent à la Murée des Bordes, ils alumèrent leurs failles et les misrent sur leurs espaulles, et puis s'en tirèrent au long de la montaigne pour aller au sentier du dit Reposouer et en allant entre ledit Reposouer et la Mure des Bordes les dits suppliants rencontrèrent trois compaignons de Chassaigne, auxquels ils demandèrent : Que querez-vous ? en leur disant : Ne nous faictes point comme dimanche dernier. Et sans autre chose dire, les dits suppliants leur donnèrent à boire du vin qu'ils portoient ; et après leur dirent : Allez vous en, nous ne vous demandons riens, ne voullons vous faire aucun desplaisir et à tous ceulx de Chassaigne. Et puis se despartirent d'ensemble ; et en retournant en leurs maisons, s'en vindrent les dits suppliants au dit Reposouer ; et quand ils furent illec arrivez, firent jouer les dits ménestrels par joyeuseté ; et tantost après, les dits suppliants et deux aultres compaignons s'en allèrent jusqu'aux Bordes de Chassaigne, ou ils ne trouvèrent personne. Et incontinent qu'ils furent arrivez aux dites Bordes, sortirent les dits de Chassaigne de trois ou quatre lieux, qui estoient couchez et embastonnés de bastons de boys, tous rons et gros comme le bras, en disant, telles parolles au dit Anyn Cothin suppliant, en cheminant contre luy : Venez ça,

que nous parlions à vous ; lequel leur répondit : Non feray. Et tout incontinent, sans autre chose dire, s'en retourna vers le dit Jehan Menay suppliant qui estoit aus dites Bordes, qui parloit à l'un de ceulx de Chassaigne, auquel ils avoient donné à boire, et tout incontinent lui dist : Allons nous en, car ils sont gens pour nous batre aussi bien que dimanche dernier, lesquels incontinant se mirent à chemin pour eulx en retourner ; et quand les dits de Chassaigne virent qu'ils s'en retournoient, ils commencèrent à courir après eulx jusqu'à un demy traict d'arc, criant à haulte voix : Tuez, Tuez ! en jurant et maugréant le nom de Dieu ; et en fuyant parmi le chemin, y avoir ung nommé Richard Bargnay de Puligné, couché dedans les genesvres, dont les dits suppliants ne faisoient riens ; et quant il vit ainsi courir le dit Glaude Guynart après les dits suppliants, le print au corps en disant telles parolles : Tu es prins, Ribault ! Auquel il dit : Je me rens ; et en oyant par les dits suppliants les dits parolles, se retournèrent vers eulx et ostèrent le baston au dit Guynard, et après luy dirent : Va t'en, nous ne te demandons riens ; et sans aultres parolles ni aultre chose faire, s'en partirent les uns des autres, et s'en retournèrent les dits suppliants au dit Reposouer, ouquel lieu estoient leurs compaignons ; et en eulx retournant, rencontrèrent seulement Gachet près du dit Reposouer entre les Bordes de Chassaigne et Reposouer, ouquel le dit Anyn Cothin, l'un des dits suppliants demanda : Qui estes-vous ? lequel luy respondit : Chassaigne devant. Et puisque vous estes Chassaigne, nous vous voulons veoir et allèrent vers feu Clément Gaschet. Et incontinent que le dit Gaschet les apercеut et qu'ils venoient contre luy, s'approucha d'eulx, son baston sur les espaulles ; et luy estant près du dit Jehan Menay supplyant, luy cuida donner de son dit baston sur la teste, et ce disant le suppliant qui le vouloit aussi oultrager, sans ce qu'il lui demandast rien, ne aussi ses compaignons, tira ung bracquemart qu'il avoit à sa sainture pour se garder d'estre blessé, et haussa la main au devant du dit baston pour se garder, sans le frapper. Mais ce neantmoins, le dit feu Clement Gaschet luy donna si grant coup qu'il feist cheoir son bracquemart à terre ; et quant le dit Glaude Galoy, l'un des dits suppliants, veit que le dit feu Gaschet voulloit aussi oultrager son dit compaignon sans cause, se retourna vers luy, et luy donna d'un bracquemart sur la main, tant qu'il lui feist cheoir son baston à terre. Et après vint ung serviteur de Laurent Lopy, demeurant au dit lieu de Puligné, desquels les dits suppliants ne savent le nom, qui donna d'un baston au dit feu Gaschet sur la teste, duquel coup il tumba à terre, et luy estant à terre, le dit Glaude Galoy luy donna de son bracquemart sur la cuisse près du genoil, et aussi le dit Anyn Cothin suppliant luy donna d'ung baston non ferré parmy les jambes cinq ou six coups ; au moyens desquels coups le dit feu Clé-



ment Gaschet, trois ou quatre jours après, alla de vie à trespassement, pour lesquels cas, les dits suppliants, redoubtant rigueur de justice, se sont absentez du pays, etc., il nous plaise sur ce *en notre première et nouvelle entrée* en notre ville de Sens, ès prisons de laquelle nous les avons trouvés prisonniers, pour le dit cas, leur remettre, etc...

Pourquoy, nous, aux dits suppliants ou cas dessus dit, en usant de nos droiz, prérogatives et préhéminences dont nos predecesseurs roys de France à leur première et nouvelle entrée ont acoustumé joir et user avons et donnons au bailly de Dijon ou à son lieutenant à son siège de Beaulne, ou bailliage duquel, etc., afin que, etc , sauf, etc .. Donné à Sens, au mois de mars l'an de grâce mil IIII^c^ IIII^xx^ et quinze et de nostre règne le XIIIe.

Ainsi signé à par le roy, le capitaine Philippe du Molin et autres présents.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 61 v°, 62 r°.

XVIII

1496 (1495, 21 mars).

Villeneuve-le-Roi — Charles VIII ratifie les privilèges, franchises et libertés accordés par Louis XI aux habitants de Villeneuve-le-Roi.

Arch. nat. 227, fol. 3 v°, 4 r°, 5 v°.

XIX

1496 (1495), mars.

Joigny. — Lettre de rémission accordée par Charles VIII à Didier des Barres pour cas de meurtre près Charny (Yonne).

Charles, etc... savoir faisons que nous avons receu humble supplique de Didier des Barres, contenant que le XVIIe jour du mois de may dernièrement passé une heure et demye avant le jour du matin, vindrent et arrivèrent en la maison de Jehan Ramier et Guillaume, chevalier, demourant à Corboucy (1) en la paroisse de Charny appartenant à Robert de Crevecueur, seigneur du dit Corboucy père de Guillaume de Crevecueur ung nommé Pierre de Couldray du villaige de Chevillon, et Simon Brunez, dit l'Assorillé, demourant à Villefranche et David, dit l'Escossois, accompaignez de plusieurs autres mauvais garsons, incongreus, mal famez et renommez, armez et embastonnez d'arcs, arbalestes, picques, javelines, espées, bracquemars, dagues et autres bastons

(1) Courboissy, château et hameau dépendant des communes de Charny et de Dicy, arrondissement de Joigny (Yonne).

invasibles en mains de gens de guerre, et illec de leur octorité privée et sans auctorité de justice, environ la dite heure et par force rouvrirent les huys et fenestres de certaines maisons estant au dit villaige, batirent aucuns des hommes et subjets d'icelly, ravirent et emportèrent plusieurs biens appartenant aux dits habitans en usant de grandes menasses à l'encontre d'eulx, et ce fait s'en retournèrent les dessus dits, et tantost après, ce mesmes jour aucuns habitans de Corboucy se tirerent en la maison du dit Robert de Crevecueur, distant du dit lieu de Corboucy de demye lieue ou environ, en laquelle ils trouvèrent les dits Guillaume de Crevecueur accompaigné du dit suppliant, son oncle, et de plusieurs autres gentils hommes et damoiselles ausquels le dit suppliant donnait à disner, lesquels habitants du dit Corboucy dirent au dit Guillaume de Crevecueur les choses dessus dites et mesmement que les dessus dits auroient esté au dit lieu par la manière que dit est, et auroient emporté plusieurs de leurs biens, comme lars et autres vivres, et aussi avoient emporté leurs arbalestes, javelines, et tout ce qu'il leur estoit bon, avoient batu aucuns des bonnes gens, hommes et femmes, les tirant hors de leurs litz et fait de marveilleux exceps, ragardant qu'ils le leur voulissent faire rendre, attendu qu'ils estoient hommes et subjets du dit Crevecueur, son père. Et ce fait, le dit Guillaume de Crevecueur demanda aus dits habitans s'ils congnoissaient bien ceulx qui avoient prins et emporté leurs dits biens, et fait les dits exceps, lesquels respondirent qu'ils ne les congnoissaient pas tous, mais ils congnoissaient bien les dits Couldray et Brunet, dit l'Essorille et David, dit l'Escossois, lesquels avoient esté présens et aydé à faire ce que dit est, et à emporter leurs dits biens, et à cette cause le dit Guillaume de Crevecueur malcontent, desplaisant et courroussé des choses dessus dites, ainsi faites aus dits habitants en l'absence de son dit père, sitost qu'il eut parachevé de disner s'en partit pour aller au lieu de Villefranche, dont feu Nicolas Blondeau se disoit seigneur, pour savoir la vérité de ce qu'il dit est, et la cause pour laquelle les dessus dits avoient pris et emporté les dits biens et aussi batu les dits habitants et affin de recouvrer iceulx biens, se possible estoit, à quoy icelluy suppliant et aucuns de ceux qui estoient illec lui dirent que ce séroit bien fait, en disant qu'il l'accompagneroit, et pour ce que le dit suppliant et autres estant en la compagnie doubtoient et craygnoient les dessus dits malfaiteurs, prindrent pour seureté de leurs personnes aucuns bastons pour eulx défendre, se on leur voulloit aucune chose demander, assavoir est javelines, espées, arbalestes, et les aucuns d'eux pour plus grant seureté de leurs personnes se habillerent de brigandines sous leurs robbes. Et ce fait aucuns des dessus dits montèrent à cheval, et aucuns de leurs gens et serviteurs et autres qui estoient illec prins, les suivirent et allèrent à pied au dit lieu de Ville-



franche distant du dit lieu de Vienne de demye lieue ou environ, et estoient à ce faire jusques au nombre de huit ou dix personnes, tant à pié que à cheval, auquel lieu ils trouvèrent une grande assemblée de gens, dont les auscuns jouoyent à la paulme et les aultres les regardoient, entre lesquels estoient les dits de Couldray, Brunet et autres qui avoient esté le dit jour du matin et ne faisoient que venir du dit lieu de Corboucy, garnis d'espées, javelines, arbalestes et aultres bastons de guerre. Et quant le dit suppliant et aucuns de sa compaignie qui estoient partie d'eulx à cheval, apperceurent yceulx Couldray, Brunet et autres leurs complices, ils donnèrent de leurs esperons à leurs chevaulx, et coururent jusques près de l'esglise du dit Villefranche. Et illec rencontrerent les dits Couldray et Brunet, et incontinent aucuns de la compaignie du dit suppliant cryèrent : Tue, Tue, ne scet proprement le dit suppliant lesquels ce furent, et en ce disant ou tost après le dit de Crevecucur bailla à icelluy Couldray un coup ou deux de la javeline qu'il portoit en sa main par les cuisses ou aultre partie de son corps, en disant : Es ce la facon de piller les bonnes gens de mon père ? Ne cesseras-tu jamais de les oultrager, et aussi le dit suppliant bailla d'une javeline à icelluy Couldray, ainsi qu'il l'en cuidoit faire un coup ou deux par les cuisses ou par les jambes, ne scet bonnement lequel. A l'occasion desquels coups le dit Couldray tomba à terre et l'eussent le dit suppliant et ses dits compaignons tué s'ils l'eussent voulu et cependant aucuns habitans du dit Villefranche et de Chevillon qui avoient esté le dit jour faire les exceps au dit lieu de Corbouoy s'en fuyrent et coururent après le dit suppliant environ ung gest de pierre et après le laissèrent aller, et s'en retourna avec les autres de sa compaignie, et ainsi qu'ils s'en retournait au dit lieu de Vienne qui est la maison du père du dit Guillaume de Crevecueur, et eulx estant sur le grant chemin par lequel ils estoient venus, aperceurent le dit Blondeau près le cimetière du dit Villefranche, ayant une arbaleste toute preste bandée et le traict dessus, et cinq ou six compaignons avec luy embastonnés de javelines, piques et autres bastons invasibles, lesquels venoient furieusement contre les dits suppliants et ses compaignons, et à ceste cause le dit suppliant pour éviter que le dit Blondeau le serviteur duquel avoit esté aus dits premiers exceps fais au dit Corboucy ne traist et laschat le dit traict, donna des esperons à son cheval, en disant : C'est-vous que nous quérons, et le dit Blondeau disant aussi : Vous nous avez trouvé, lascha le premier de la dite arbaleste contre le dit suppliant et lui passa le traict par la manche de sa robbe et le blessa à la main destre, et avec ce heurta à son chappeau, en telle facon qu'il fut en adventure d'etre tué, lequel Blondeau voyant qu'il avoit failly de tuer le dit suppliant, gecta son arbaleste à terre et print une picque que tenoit ung de ceulx qui estoient en sa compaignie, et



incontinent qu'il tint ycelle picque, la mist sur son bras tirant sur Jehan de la Rivière, bastard qui estoit avec le dit suppliant de ceulx de sa compaignie. Et à ceste cause icelluy Jehan de la Rivière qui tenoit une arbaleste bandée et le traict dessus, lascha la dite arbaleste, et du traict qui estoit dessus bailla au dit Blondeau un coup au costé senestre par la mamelle, duquel coup il tomba à terre. Et ce fait le dit suppliant s'approcha de luy, et luy donna un coup de sa dite javeline par l'estomac, et tantost après le dit Blondeau au moyen des dits coups alla de vie à trespas, luy estant au cimetière du dit Villefranche. Et combien que des dits cas le dit suppliant en soit tres desplaisant et que en autres choses, néantmoins il a esté adverti que la vesve du dit Blondeau et notre procureur général l'ont fait appeler à ban en notre court au parlement de Paris, à l'encontre du dit cas commis en la personne du dit Blondeau, pour ce qu'il dient que des pièces il y avoit procès en notre court de Parlement entre le dit Robert de Crevecueur, père du dit Guillaume, d'une part, et le dit defunt Nicolas Blondeau, d'autre, et avoit ycelle notre court mises les parties en la sauvegarde et saufconduit qui seulement avoit esté signiflé aux pères des dits Crevecueur et suppliants, et en laquelle notre dite cour les dits suppliants et Crevecueur n'ont osé comparoir, mais ont fait trois deffaulx. Et ne scet le dit suppliant si autrement a esté procédé contre luy par bannissement ou autrement, et depuis naguère le dit suppliant estant en notre ville de Sens a esté mis et constitué prisonnier par aucuns nos sergens en nos prisons du dit lieu, esquelles à notre première et nouvelle entrée en icelle ville, il a esté treuvé en grant captivité et misère dont l'avons faict délivrer et mettre hors, et nous a humblement fait supplier et requérir à icelle notre dite entrée notre grace et miséricorde luy estre sur ce impartie, etc. Donné à Joigny, ou mois de mars, l'an de grâce mil IIII^c IIII^{xx} et quinze et de notre règne le XIIIe.

Ainsi signé : par le roy, l'arcevesque de Sens, le seigneur de Molins et autres.

Arch. nat. JJ. 227. fol. 75 r° et v^o.

XX

1496 (1495), mars.

Joigny. — Rémission pour même affaire que la précédente.

Charles, roi de France, de Sicille et de Jerusalem, savoir faisons que nous avons receu humble supplique de Marc, dit Paillard, contenant que le XVIIe jour du mois de may dernier passé environ une heure et demye avant le jour du matin, etc.

« Donné à *Joigny* » même date.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 75 v°, 76 r° et v^o.



XXI

1496 (1495), MARS.

Charles, roi de France, de Sicile et de Jérusalem, etc.

Lettre de rémission pour la même affaire que les précédentes en faveur de Anthoine, bastard de Guillaume de Certaines.

Donné à *Joigny*. — Même date.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 76 v°, 77 r°.

XXII

1496 (1495), MARS.

Prémery, près Nevers. — Rémission pour meurtre à Senan.

Charles, etc., savoir faisons que nous avons receue humble supplication de Jehan Berthier, charpentier, aagé de xxxvi ans ou environ, chargé de femme et d'enffans, demourant a Senan, pres d'Auxerre, contenant comme trois ans ou environ le dit suppliant, Pierre Aubry, Thevenyn Damyart et Jehan Delestang prindrent à ferme la prevosté du dit Senan, lesquels ainsi que le prévost du dit lieu, ont de coustume ou mois de janvier aller par les hostels des habitans du dit lieu quester et amasser des andoulles et du lart, et entre autres hostels le dit suppliant et Simon Maure, sergent du dit lieu de Senan allèrent en l'ostel de feu Thevenin Godart, ouquel ostel ils eurent une andoulle, et dirent au dit Godart qu'il en allast manger sa part à l'ostel de Pierre Chapillon, lequel Chapillon tenoit taverne et vin à vendre, ce que fist le dit Godart. Et après que eulx et plusieurs autres eurent mangé les dites andoulles, en yssant de la dite taverne, le dit Maure, sergent dessus dit vit les hoyes du dit Godart qui passoient au blé d'icelluy Maure, dont il fut desplaisant. A ceste cause, dit à Jehan Maubaron, aussi sergent du dit lieu qu'il allast prendre les dites hoyes, et pour ce qu'il desloyoit d'y aller le dit suppliant qui estoit prevost, comme dit est, luy dit qu'il y allast, ce que fist le dit sergent ; dont le dit Godart après ce qu'il en fut adverty, fut desplaisant et courroussé contre le dit suppliant. Comme il remonstroit devers le soir, le dit suppliant estant à l'huys de l'ostel du dit Chapillon, ou il estoit revenu pour luy donner à soupper, le dit Godart dist, le dit suppliant présent, telles parolles : « Je bateray aujourduy quelcun, voulant dire du dit suppliant pour ce qu'il avoit dit au dit sergent qu'il allast prendre les dites hoyes, et lors le dit suppliant luy demanda s'il parloit à luy, lequel ayant en sa main un gros pal de haye, dit qu'il parloit à quelcun yssant du dit ostel, ce dont le dit suppliant luy dit : « Si tu me bas, il te coustera, et si je te bas il ne

me coustera riens », et ce dit, se partit le dit suppliant du dit lieu, et s'en alla à sa maison, et le dit Godart après le suyvant jusques près de sa maison, ayant le dit pal, et quant le dit supplyant fut en la cour de son dit hostel pour doubte du dit Godart, il amassa une pierre, et dist au dit Godart qui estoit bastard telles parolcs ou semblables : « Villain bastard, si tu passes plus avant, je te bailleray si grant coux de ce chaillou que je te assommeray », lequel Godart neantmoins ne voult partir de devant l'ostel du dit supplyant ; et adonc le dit supplyant qui vouloit éviter noise, et incontinent voyant que le dit Godart le suivoit de si près, et devant sa dite maison, s'en alla de sa dite maison et en sortant d'icelle, dist au dit Godart : « Je m'en voys à Senan, mais si tu me suys, je te monstreray qu'il m'en desplaira ». Et de fait s'en alloit le dit supplyant son droit chemin en tournant et suyvant devant le dit Godart, mais le dit Godart qui démonstroit toujours son mauvais vouloir le suyvit et se hasta et lui cuyda trancher le chemin, et quant il vit que le dit supplyant fut passé oultre, il se arresta en un lieu appelé le pré Garnier auprès duquel le dit supplyant marcha toujours suyvant hastivement, et s'en alla à l'ostel du frère de sa femme, nommé Jehan de l'Estang, auquel luy illec arivé tout eschauffé, dist à son frère nommé Jehan Berthier le jeune, qu'il trouva aussi illec, telles paroles : « Mon frère, viens t'en avec moy, ce bastard Thevenin Godard ne cessa huy de me suyvre, je cuyde qu'il me fera aujourduy desplaisir, et print son espieu », et dist de rechef à son dit frère : « Viens t'en avec moy ». Et ce dit, s'en sortirent de l'ostel du dit de l'Estang, et s'en retournèrent par le chemin ou le dit Godart avoit suyvi le dit suppliant, et ainsi qu'ils passoient au droit de la maison de Guillaume Gaignon, et qu'ils parloient du dit Godard, iceluy Godart qui estoit dedans l'ostel du dit Gaignon les oyt, lequel incontinent sortit du dit hostel, son fils avec luy et un nommé Jehan l'esdanté, lequel Godart dit incontinent au dit supplyant telles parolles ou semblables, en jurant le nom de nostre Seigneur : « Villain Auvergnat, je t'auray, auquel le dit supplyant respondit : « Venons icy, villain bastard ». Et sur ces parolles s'approuchèrent les uns des autres tenant chascun d'eux leurs bastons bessez en estoc, et adonc le dit frère du dit supplyant dit au dit Godart telles parolles : « Godart reculle toy, car si tu ne te reculles, je te blesseroy ». Et en ce disant le dit frère du dit supplyant donna au dit Godart de son espieu un cop d'estoc en la cuisse, dont il chut à terre et le dit supplyant de chaude colle luy bailla ung autre coux sur la teste, au moyen desquels coups douze jours après il alla de vie à trespas, et auquel conflit le fils du dit Godart bailla au dit supplyant cinq coup d'une grosse pierre contre estomac, dont il le cuyda tomber par terre, et tout troublé et eschauffé bailla au dit fils ung coup de son espieu par le visaige, dont il le blessa et tumba par terre, et depuis en est guery, et combien que

du dit cas le dit supplyant fut desplaisant, et qu'il n'y ait aucun fait préeogité ni guet à pens, aussi que en autres choses, néantmoins doubtant rigueur de justice, il s'est toujours absenté du pays, pour ce qu'il n'y oseroit seurement converser, et jusques puis naguere que luy estant prisonnier en nos prisons d'Auxerre, il a par nous et *à nostre première et nouvelle entrée* en la dite ville esté délivré, et nous a fait supplyer et requerir que attendu ce que dit est, nous luy vueillons faire grâce et miséricorde, pourquoy nous faisons grâce au dit supplyant à notre nouvelle et première entrée en notre dite ville d'Auxerre et donnons ordre au bailly d'Auxerre ou à son lieutenant affin que, etc., sauf, etc. Donné à Prémery, près Nevers, ou moys de mars l'an de grâce mil IIII^c IIII^xx et quinze, et de notre règne de France le XIIIe et de Sicille le second, prévenu que devant l'entérinement de ces présentes lettres, le dit supplyant sera tenu faire dire en deux jours trente messes pour l'âme du trespassé et sera nudz piés durant les dites messes.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 86 v°, 87 r°.

XXIII

1496 (1495), MARS.

Prémery. — Rémission pour meurtre à Saulieu.

Charles, etc., scavoir faisons que nous avons receu humble supplique de Guyot Boutillier, pauvre homme chargé de femme et quatre petiz enffans, contenant que le neufvième jours de mars du dit passé Nicolas Lombart, prebtre de Urbigny pres Saint Lyenard ou pays de Nivernois, se trouva en la ville de Saulieu, en l'ostel du dit suppliant, ou il disna avecq luy et après le disner se mirent à eulx chauffer et seoir auprès le feu et en eulx chauffant parolles se meurent entre eulx de ce que la femme du dit suppliant tenoit excommenyée la mère du dit Nicolas Lombart et Jehan Lombart, frère du dit Nicolas. Et au moyen des dites parolles iceluy Nicolas commence à dire à la femme du dit suppliant quelle voulloit faire du dit excommeniement, à quoy répondit la femme du dit Guyot Boutillier supplyant, mais que en voullent ils faire eulx mesmes, ne s'en veulent ils point mettre hors, comment recepvront ils le corps nostre seigneur à Pasques dernieres, car ils n'estoient pas assoubz, et le dist Nicolas dist que ils estoient aussi bien que eulx, et le dit supplyant qui estoient présent dist qu'il n'estoit pas possible, et qu'ils estoient detenuz en sentence d'excommeniement à la requeste de sa dite femme, et qu'ils ne le pourroient estre sans le consentement d'elle, lequel n'avoit encore esté baillé, et le dit Lombart dit qu'ils avoient eu leur absolucion de l'official d'Ostun, et le dit supplyant lui dit que le dit official ne le porroit faire sans le

consentement de sa dite femme et se jamais il veoit l'evesque d'Ostun, il s'en plaindroit à luy. Et oultre dist le dit supplyant au dit Nicolas que l'an passe ils avoient bien receu leur créateur par le moyen de la dite absolution qu'ils avoient eue, et que encore le recevroient-ils bien à ces Pasques, et le dit supplyant dist puisqu'ils voulloient aller celluy chemin ils n'auroient absolucion d'elle, si sa dite femme l'en voulloit croire, et le dit Nicolas luy dist : « Voyla bon coquin je ne t'en daigneroye jamais parler en jurant le sang de nostre seigneur, à quoy répondit icelluy supplyant que il n'estoit point coquin moins que luy, et de rechef le dit Nicolas, en jurant le sang de nostre seigneur, luy dist qu'il avoit menti et que le moindre héritaige qu'ils avoient valloit mieulx que tout ce que le dit supplyant avoit vaillant, et ce voyant le dit supplyant les dites parolles injurieuses, et que le dit Nycolas ne serchoit que question et noise, luy dist que s'il se voulloit courrousser qu'il s'en allast hors de sa dite maison, et luy remonstra que du cry qu'il faisoit que chascun qui passoit par la rue le oyoit, et le dit Nycolas perseverant que s'il voulloit toujours continuer à le injurier et ne s'en voulloit aller hors de sa dite maison, qu'il le feroit bien aller et sortir dehors, au moyen de quoy icelluy supplyant se leva et print ung sien bracquemart qui estoit sur une couchecte, et se retira de l'autre costé de la table auprès d'un lit et commença à dire au dit supplyant : « Ah paillart, tu cuydes que j'aye parlé à aucun pour toy ou nous sommes allés touchant tes affaires, mais j'ay fait le contraire ». Comment, répondit le dit supplyant, et le dit Nicolas dist : « Pour ce que j'ay dit de beaulx motz au prebtre de Anthoine Charnot de toy, et luy ay conté toute ta vie et ay fait tout le contraire de ce que tu entends ». A quoy répondit le dit supplyant : « Tu es donc traistre, je me suis fié en toy comme en mon frère et tu me trahiz », en jurant la mort de nostre seigneur, vous sortirez d'icy et n'y venez jamais ». Et a donc le dit Nicolas promit à parler à la femme du dit suppliant en luy disant : « Vien t'en, tu es bien meschante de te tenir avec ce bourreau qui te bat tous les jours, vien t'en, en jurant la mort de notre seigneur, tu t'en viendras, et voyant le dit supplyant que icelluy Nicolas exhortoit sa dite femme de s'en aller, et qu'il ne voulloit sortir hors de sa dite maison, tira une dague de sa sainture qu'il avoit, de paour que le dit Nicolas ne l'outrageat du dit bracquemart qu'il avoit prins auparavant sur sa dite couchette, et s'approucha du dit Nicolas pour l'en faire sortir et aller hors de sa dite maison, et en s'approuchant de luy le dit Nycolas blessa en la main du dit bracquemart qu'il avoit, et non content de ce, le print et empoigna aux cheveulx, et ce voyant le dit supplyant estre ainsi oultragé et tenu aux cheveulx donna au dit Nicolas de la dite daigue qu'il avoit tirée un coup en la cuisse pour cuyder se eschapper de luy, pour raison duquel coup le dit Nicolas alla ce dit

jour de vie à trespas, au moyen de quoy le dit supplyant depuis a esté prins et detenu prisonnier en noz prisons de la ville et chastel d'Auxerre ou il a par et nostre premiere et nouvelle entrée en la dite ville, esté délivré, et nous a humblement fait supplyer et requérir que attendu ce que dit est, nous luy vueillons faire notre grace et miséricorde impartir. Pourquoy au bailly d'Auxois en la juridiction duquel, etc., et affin que, etc., sauf, etc. Donné à *Prémery* ou mois de mars l'an de grace mil IIII^c IIII^xx et quinze, et de nostre règne le XIIIe. Ainsi signé : par le roy, le capitaine Philippe de Moulin, chambellan ordinaire et autres présents.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 83.

XXIV

1496, NOVEMBRE.

Lyon. — Charles, roi de France, donne une lettre de rémission en faveur de Raymonnet des Champs, archer de son ordonnance, sous la charge de Mathieu, bâtard de Bourbon, lequel Raymonnet, au retour du voyage de Naples, avait été mis en garnison dans le comté de Tonnerre, et notamment à Laignes. Il avait forcé les habitants de Gigny de luy apporter des vivres à Laignes. Episodes divers et cas de meurtre.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 133 v°, 134 r°.

XXV

1496 (1497), FÉVRIER.

Lyon. — Charles, roi de France, autorise Jehan, seigneur d'Aumont et de Chappes, à créer des foires à Chappes.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 169 v°.

XXVI

1496 (1497), MARS.

Lyon — Charles, roi de France, crée des foires à Tilchatel en faveur de son chambellan et conseiller Anthoine de Baissey, seigneur de Longecourt et de Tilchatel.

Arch. nat. JJ. 227, fol. 221 v°.

LA

PORTE AUX FERS DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN
DE CHABLIS

Par M. E. Humbert.

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui sont allés à Chablis ont dû visiter la porte aux fers de l'église Saint-Martin, ainsi nommée parce qu'elle est recouverte d'un grand nombre de fers à cheval, variables dans leurs formes et leurs dimensions.

Cette porte est encore remarquable par les pentures en fer forgé dont elle est garnie ; chaque penture est terminée par un motif différent : hallebarde, fer de lance, étoile, croix, etc.; aussi la porte dont il s'agit a été rangée au nombre des monuments historiques par un décret de 1904. Son état est assez délabré et il est à craindre que le temps en ait promptement raison ; il y a donc intérêt à en reproduire la photographie dans notre bulletin.

En présence de ces fers, les visiteurs demandent quelle en est l'origine ?

Une première version qui prête à rire, tant elle est peu sérieuse, les attribue à des coursiers venant de la bataille que se livrèrent, à Fontenay (1), les fils de Louis le Débonnaire, car il y a aussi un Fontenay près de Chablis. Or, la bataille de Fontenoy a eu lieu en 841 et la construction de l'église Saint-Martin date de la fin du XII[e] siècle ! D'après une autre version, d'un chanoine de Chablis, plus sérieuse, mais inacceptable égale-

(1) On discute encore sur le véritable emplacement de ce sanglant combat. Une Commission a été nommée dernièrement par la Société des Sciences de l'Yonne à l'effet de recueillir les documents propres à éclairer ce point d'histoire locale.

ment, ces fers auraient été déposés au cours d'une épizootie qui aurait sévi dans la région vers 1530. S'il en était ainsi, ils devraient avoir la même facture, se ressembler, tandis qu'ils sont très différents les uns des autres.

A mon avis, ils ont dû être déposés là à une époque où les cavaliers, les possesseurs de chevaux croyaient à l'intervention de saints protecteurs de ces animaux, et entre autres de saint Martin.

Selon M. l'abbé Bonneau, qui a étudié cette question dans le Bulletin du Syndicat général d'initiative de la Bourgogne, n° du 15 octobre 1907, l'origine de ces fers « ne relèverait d'aucun fait historique particulier, mais on la trouverait dans la dévotion à Saint Martin ». Cette coutume, toujours d'après M. l'abbé Bonneau, à qui j'emprunte la plupart des documents contenus dans cette note, a dû exister depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe.

Je crois, en effet, que telle est bien l'origine des fers dont il s'agit. En Bretagne, par exemple, il existe encore actuellement des pèlerinages, des pardons, où les paysans, armés du bâton et coiffés du chapeau traditionnels, conduisent leurs bestiaux près de plusieurs saints à l'effet de les préserver de certaines maladies. Et ces mêmes paysans déposent près des saints dont ils implorent l'intervention pour eux et leurs animaux différents objets leur ayant appartenu. D'ailleurs, ces pratiques, en ce qui concerne les choses de la médecine, sont encore fréquentes et il n'est pas besoin d'aller en chercher des exemples au loin. A Auxerre et dans les environs, on pourrait en citer qui ne laissent rien à envier à celles de la Bretagne.

Saint Martin n'était pas le seul saint considéré comme protecteur des animaux. Saint Éloi, le patron des maréchaux, qui de tout temps ont pratiqué la médecine des animaux, jouissait aussi de ce privilège.

De même également, l'église de Chablis n'est pas la seule à posséder des fers comme *ex-voto*. C'est ainsi que Lecoy de la Marche, l'un des historiens de Saint-Martin, cite comme conservant les traces de la dévotion à ce saint, Saint-Martin-aux-Jumeaux, à Amiens; Saint-Séverin, à Paris; Saint-Martin d'Herbley (Luxembourg); Saint-Martin d'Estier (Seine-Inférieure), etc.

Enfin l'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre, dans son histoire de la ville et du diocèse de Paris, dit au sujet de la vieille porte de Saint-Séverin : « J'estime que la dévotion de Saint-Martin établie dans l'église de Saint-Séverin qui occasionna la coutume



d'attacher des fers à cheval à la porte de cette église, soit neufs soit usés, est la même que celle qui fit couvrir de fers la porte de l'église collégiale de Saint-Martin de Chablis. »

N'est-ce pas aussi un peu sous l'empire de la même croyance, de la même idée, qu'en Algérie, en Tunisie, dans les Flandres, on cloue sur les portes des maisons divers objets en vue de préserver ses habitants « du mauvais œil ». Ces objets ont toujours leur partie concave exposée aux yeux du visiteur ; et quand des mains y sont dessinées, elles sont représentées par leur face interne, comme prêtes à repousser le démon tentateur ou le « mauvais sort ». Enfin dans certaines régions, dans le même ordre d'idées, on appose sur les habitations des têtes d'animaux : cheval, bœuf, etc.'; tout comme dans nos campagnes de l'Yonne, on remarque encore, cloués sur les portes des granges, des chouettes et des chats-huants.

Si je ne craignais pas de lasser votre attention, je vous dirais que tout récemment des têtes de chevaux ont été trouvées sur des stucs à relief à Sousse, en Tunisie, et je vous ferais remarquer que ces têtes représentent d'une façon frappante le caractère craniologique de l'antique race chevaline asiatique, la plus anciennement connue en Egypte et qui fut la souche de notre cheval africain (1).

Toutes ces coutumes ou pratiques, dont les unes sont du domaine de la dévotion et dont les autres touchent plus ou moins à la superstition, sont très anciennes et se retrouvent dans tous les pays; elles se transmettent de génération en génération, et, comme je l'ai déjà dit, elles sont encore très vivaces.

L'examen des fers de Chablis est intéressant et même instructif à plus d'un titre. Jusqu'à présent, à ma connaissance tout au moins, il n'a été fait qu'au point de vue de leur nombre et de leur provenance sans s'occuper de leur forme, de leur confection et de leur usage, etc.

Au nombre de 111 (2), ces fers sont répartis à peu près également et sans ordre sur chacun des vantaux de la porte. Tous sont d'origine relativement récente ; on n'en observe aucun à bord ondulé, ce qui est la caractéristique des fers primitifs. Deux ou trois cependant ont des étampures oblongues avec quelques clous à tête en clé de violon. Mais nous savons que ces clous sont restés assez longtemps en usage, particulièrement dans le centre de la France.

(1(Philippe Thomas. Communication orale.
(2) Quelques-uns ont déjà disparu.



Ce qui frappe dans l'ensemble, c'est le grand nombre de fers anglais qu'on y trouve, reconnaissables à leur rainure, à la forme des étampures et des clous, ainsi qu'au crampon qu'ils portent à l'extrémité de l'une de leurs branches. Ces fers diffèrent peu de ceux actuellement en usage en Angleterre Leurs caractères et la façon de les appliquer constituent un système particulier de ferrure appelé « ferrure anglaise ».

On peut donc en déduire qu'à une certaine époque, Chablis a été sous la domination anglaise ou que tout au moins des colonies anglaises ont séjourné plus ou moins longtemps dans le pays et qu'elles ont participé aux croyances locales de l'époque.

D'autre part, ne peut-on pas conclure également de ce fait que déjà, à cette époque lointaine, les Anglais se montraient d'habiles colonisateurs ? Ils comprenaient que ce n'est pas impunément, ni sans danger, que l'on se heurte aux coutumes et aux croyances séculaires d'un peuple. Ils savaient les respecter, et la présence des fers anglais sur la porte de l'église Saint-Martin, de Chablis, en donne une preuve incontestable.

L'histoire corrobore cette opinion ; elle nous apprend, en effet, que Chablis fut pendant assez longtemps sous la domination des Anglais.

Considérés dans leur ensemble, la plupart des fers sont des fers usés, en cours de durée ; l'un d'eux porte même des clous à tête plate, analogues à ceux utilisés encore aujourd'hui pour prolonger la durée du fer ; les fers neufs sont en petit nombre. Une autre remarque générale, c'est qu'il y a autant de fers de derrière que de fers de devant.

Enfin, tous les fers ont beaucoup de couverture (1), principalement en pince, et peu d'épaisseur.

Ils semblent indiquer par là qu'ils avaient pour but de protéger la sole, le dessous du pied ; ils indiquent encore qu'ils étaient appliqués à des animaux employés aux travaux agricoles ou viticoles, à marcher sur des terrains pierreux ou caillouteux, c'est-à-dire appropriés au sol de Chablis ; ils indiquent enfin que les chevaux devaient être d'une taille moyenne, plutôt petite que grande, car sauf deux ou trois exceptions les fers sont de petites dimensions.

Envisagés isolément, quelques fers retiennent particulièrement l'attention ; on observe :

1° Un fer à bord renversé qui autrefois était utilisé contre les pieds combles, les pieds atteints de fourbure chronique,

(1) La couverture d'un fer est sa largeur d'un bord à l'autre.

maladie incurable à cette époque, comme aujourd'hui d'ailleurs ;

2° Un fer à patin, fer pathologique pour remédier à certaines claudications ou boiteries et que l'on ne rencontre plus aujourd'hui que dans les collections d'amateurs ;

3° Un fer avec des anneaux en éponges qui devaient servir à faciliter l'application d'un pansement, à le maintenir en place et à lui donner de la solidité.

Ces trois fers en particulier prouvent bien qu'ils proviennent de chevaux malades et qu'ils ont dû être déposés sur la porte de l'église en vue de guérir ces animaux des maladies dont ils étaient atteints.

L'absence de fers d'âne et de mulet dans la collection corrobore cette opinion. Deux fers seulement, par leurs petites dimensions, pourraient être attribués à l'espèce asine, mais ils n'ont pas la forme habituelle de ces sortes de fers et leur origine est des plus douteuses (1). Nous savons tous, en effet, que l'âne est presque rebelle aux affections ordinaires dont le cheval est frappé. Il est donc tout naturel de ne pas rencontrer de fers d'âne parmi ceux qui nous occupent, s'ils ont bien l'origine que nous leur assignons.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que m'a suggérées l'examen rapide des fers de l'église Saint-Martin de Chablis.

Je les soumets à votre appréciation, à vos critiques, et je prie ceux qui possèdent des documents sur ce sujet de vouloir bien me les communiquer.

(1) Ch. Moiset, dans une étude sur la porte aux fers de l'église de Chablis, insérée dans l'*Annuaire de l'Yonne*, année 1889, a émis une opinion contraire.



PORTE LATÉRALE DE L'ÉGLISE S[t] MARTIN A CHABLIS

REMARQUES MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU BON VIEUX TEMPS

DANS LES COMMUNES QUI COMPOSENT LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Réunies par M. Ernest Blin,

Membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

La question des variations atmosphériques présente une importance capitale pour les habitants des campagnes. Le cultivateur ayant son atelier en plein air subit, plus que tout autre, l'influence des intempéries ; et ce n'est pas lui seulement qui est atteint, c'est aussi son champ, sa vigne, la récolte future qui doit le payer de ses peines. On conçoit combien il serait désireux de connaître à l'avance « le temps qu'il fera », et l'on peut excuser sa crédulité, ainsi que l'importance qu'il donnait naguère encore aux prédictions de Mathieu Laensberg ou du « Gros Bavard ».

Mais si nos cultivateurs d'aujourd'hui craignent les rigueurs de l'hiver ou les excès de la chaleur estivale, combien étaient plus douloureuses les appréhensions du paysan d'autrefois. Les disettes étaient fréquentes, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, car les moyens de transport étaient primitifs, les voies carrossables presque toujours absentes, et tandis que l'abondance régnait dans une localité, on mourait de faim à vingt-cinq lieues de là.

Il n'est donc pas étonnant que ces préoccupations aient laissé des traces dans les écrits du temps. Les curés de campagne, fils de paysans, ou vivant continuellement au milieu des cultivateurs, se sont fait l'écho des conversations villageoises : ils ont noté plus ou moins longuement, dans leurs registres paroissiaux, les incidents météorologiques, et c'est avec plaisir qu'on lit aujourd'hui leurs réflexions quelquefois naïves, mais, à coup sûr, expression exacte de la vérité.

Ces notes sont recherchées avec soin maintenant, non seulement à titre de curiosité locale, mais aussi dans un but scientifique : il s'agit de réunir le plus grand nombre possible de témoignages indiscutables sur les phénomènes météorologiques des siècles passés, afin de vérifier s'ils se reproduisent périodiquement ou sans aucune régularité.

La Société de géographie ayant demandé à la Ville de Paris de s'associer à l'œuvre entreprise par le Congrès international de météorologie, une mention figura dans le compte-rendu des séances du Conseil municipal, au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris (7 décembre 1906). Elle attira notre attention, et, sur notre demande, M. Charles Rabot, secrétaire de la Société de Géographie, nous donna les renseignements les plus détaillés sur ces recherches et sur l'intérêt qu'elles présentent. Comme nous avions déjà recueilli quelques documents de cette nature, nous avons cherché à les compléter, autant que le permettaient nos occupations professionnelles. C'est le résultat de nos recherches que nous donnons ci-après. Si ces notes peuvent être utiles à la science, tout le mérite de leur réunion revient à M. Charles Rabot, et nous le prions d'agréer ici nos vifs remerciements pour l'amabilité avec laquelle il a bien voulu renseigner un inconnu.

Les remarques météorologiques que nous reproduisons ont été puisées dans les archives par nous-même, ou par quelques amis qui ont bien voulu nous venir en aide (M. Chocat, instituteur à Yrouerre, puis à Champcevrais ; M. Rocher, instituteur à Tharoiseau ; M. Dubreuil, instituteur à Mont-Saint-Sulpice). Mais afin d'obtenir un ensemble plus complet de renseignements, nous avons eu recours à d'autres sources. Les ouvrages qui traitent de questions d'histoire locale renferment souvent, grâce à la méthode historique généralement adoptée aujourd'hui, de nombreuses citations textuelles de récits anciens. On y rencontre aussi des reproductions intégrales de documents intéressants à divers titres. C'était une mine précieuse à exploiter. On pourra objecter que ces ouvrages sont à la disposition de tout le monde : c'est vrai, mais combien de ces travaux demeurent ignorés dans les publications de province, ou ne sont connus que d'un petit nombre. Et souvent, que de pages ne faut-il pas parcourir pour trouver la phrase utile, le renseignement météorologique à conserver ? Aussi nous a-t-il semblé que c'était faire œuvre utile, que de rassembler les documents



ainsi rencontrés, pour les mettre à la portée de la main de ceux qui peuvent les utiliser.

Voici les sources auxquelles nous avons puisé :

Dans l'*Annuaire de l'Yonne,* de 1877, nous avons tiré divers renseignements, pour la période de 1531 à 1561, de l'*Extrait du nécrologe des R. R. P. P. Cordeliers d'Auxerre,* et des *Ephémérides auxerroises* attribuées à Pierre Sallé, curé de Saint-Loup d'Auxerre et trésorier de Notre-Dame de Toucy, qui s'étendent de 1608 à 1659. — L'*Annuaire* de 1866 reproduit une curieuse *Relation de la chute d'une pluie de sang tombée à Sens en* 1617, et le *Journal d'un Auxerrois du* 17 *novembre* 1796 *au* 7 *septembre* 1797.

Si nous avions pu examiner complètement la collection du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* nous y aurions trouvé d'utiles indications. Nous y avons cependant relevé une intéressante chronique locale, citée entièrement par l'abbé Pissier dans sa *Notice historique sur Saint-Pére-sous-Vézelay* (*Bulletin* de 1902 et 1903), elle nous a fourni la matière d'utiles extraits pour la période 1740-1777. — A la même collection, nous avons emprunté les notes de l'abbé Moreau-Dufourneau, citées littéralement en ce qui concerne les années 1784 et 1788 par l'abbé Cornat dans : *Le Mont-Saint-Sulpice au point de vue statistique* (*Bulletin* de 1849).

Mais un autre travail, publié dans le même recueil en 1886, nous ouvrit d'autres horizons. C'est une *Excursion dans les anciens registres de catholicité des paroisses du département actuel de l'Yonne,* par Max. Quantin. Sous ce titre, l'érudit archiviste a réuni toutes les mentions intéressantes qui se trouvent disséminées dans l'*Inventaire sommaire des Archives communales antérieures* à 1790 (supplément à la série E), en les groupant par ordre de matières. Mais ce relevé n'étant pas absolument complet et les mentions de l'Inventaire n'étant pas toujours reproduites littéralement, nous nous sommes décidé à refaire le travail, en ce qui concerne la météorologie. Nous avons donc repris l'Inventaire et nous avons recherché, commune par commune, ce qui rentrait dans notre cadre. C'est là que nous avons puisé une bonne partie de nos renseignements, avec un vif sentiment de regret lorsque nous rencontrions seulement une analyse, au lieu d'une reproduction textuelle. Il nous est permis de regretter aussi que le dépouillement des registres paroissiaux n'ait pas été fait partout avec

toute l'attention désirable, car certaines communes conservent dans leurs archives de très curieuses annotations qui ne sont même pas signalées dans l'Inventaire.

L'*Inventaire analytique des Archives d'Avallon antérieures* de 1790, par M. Prot, nous a aussi donné de précieuses indications ; nous nous sommes reporté aux documents eux-mêmes, mais notre départ de cette ville ne nous a pas permis de pousser ces recherches aussi loin que nous l'aurions voulu.

Enfin, divers autres ouvrages nous ont fourni, sinon des textes précis, du moins d'utiles renseignements. Citons la collection des *Procès-verbaux de l'administration départementale* (*de l'Yonne*) *de* 1790 *à* 1800, le *Morvand,* par Baudiau, la *Description du duché de Bourgogne,* par Courtépée, et divers mémoires insérés dans les *Bulletins de la Société d'études d'Avallon.*

Nous avons donc réuni des éléments tirés de sources variées, mais limités au seul département de l'Yonne ; nous avons ensuite opéré un classement par ordre chronologique, en indiquant l'origine pour chaque citation, nous bornant toujours aux seules mentions relatives aux phénomènes climatiques. Enfin nous avons indiqué en note les renseignements dont nous ne pouvions fournir littéralement le texte original : de cette manière, d'autres pourront, s'ils le jugent à propos, effectuer les recherches complémentaires que nous n'avons pu faire nous-même.

LES SONNERIES DE CLOCHES PENDANT LES ORAGES.

Avant de passer aux textes qui ont fixé le souvenir de phénomènes météorologiques survenus du XV[e] siècle au XVIII[e], signalons quelques remarques faites au sujet des sonneries de cloches en temps orageux.

Tout le monde sait que c'était un usage fort répandu de sonner les cloches à toute volée, afin, disait-on, de détourner les orages. Cette croyance était d'origine religieuse. Le curé d'Etais consigne sur son registre, le 13 décembre 1761, le baptême d'une cloche, « à laquelle cloche, écrit-il, nous avons « imposé le nom d'Antoine afin que, par l'intercession de ce « grand saint, au son de ladite cloche, Dieu nous préserve « du feu du ciel et de tout accident et calamités ».

Les anciens comptes de la ville d'Avallon renferment de nombreuses indications de paiements pour sonneries en temps d'orage. Dès 1483, nous trouvons la mention d'une somme donnée aux marguilliers (sonneurs) et autres « pour avoir « sonné les cloches de Saint-Ladre et de Saint-Julien « pour le danger du temps ». Et presque tous les ans, cette dépense se renouvelle, inscrite en termes variés. On a sonné « pour le danger du temps et la conservation des fruits de la terre », « pendant que le temps étoit disposé à tonner et gresler », « contre le tonnerre et tempeste du temps », « pour l'orage », « pour éviter les tempestes », « pendant les orvalles du temps », « pour le temps ». Citons en particulier le paiement fait en 1556 aux « maregliers de Saint-Pierre et de Saint-Ju- « lien pour avoir sonné à branle toutes les cloches desdites « églises, jour et nuit, lhorsqu'il est advenu tonnerre, esclairs, « gresle et aultre malice du temps ».

L'importance donnée à ces sonneries était telle que, lors d'une transaction passée en 1524, entre les chanoines de l'église Saint-Lazare et les habitants d'Avallon, ceux-ci firent insérer dans l'acte la permission qui leur était donnée de sonner les cloches du chapitre « pour le feu, pour le temps ». Il y avait cependant déjà deux églises paroissiales et une succursale pourvues de cloches ; mais on tenait à en mettre en mouvement le plus grand nombre possible.

On tenait aussi beaucoup à avoir de grosses cloches, ainsi qu'il ressort d'un mémoire daté de 1726, concernant la ville de Chablis et conservé aux Archives départementales de l'Yonne (G. 2306). « Comme la ville est entourée de montagnes, dit « l'auteur, le bruit du tonnerre s'y fait souvent entendre ; « les habitants, suivant l'ancienne erreur, s'imaginent qu'à « force de sonner les cloches, ils détourneront l'orage... on « a donc voulu à Chablis enchérir sur toutes les campagnes « voisines pour la grosseur de leurs cloches qu'ils sonnent à « la moindre apparence de tempeste. Ils en ont pour 30 mil- « liers pesant, et une seule pèse 15 milliers. Le clocher me- « nace ruine ».

Mais ces sonneries n'allaient pas sans risques. Souvent la foudre tombait sur le clocher et tuait l'imprudent sonneur. Les registres de Villiers-les-Hauts signalent le décès d'un homme, le 1er août 1712, « tué de la foudre en sonnant au clocher ». A Asnières, deux hommes trouvent la mort dans les mêmes

circonstances le 5 août 1758 (1). Ces malheureux étaient victimes des usages de leur époque, et ce n'était pas toujours volontairement qu'ils s'exposaient à être foudroyés. Ne retrouve-t-on pas aux Archives de l'Yonne (E. 617) un état des habitants de la paroisse Saint-Savinien de Sens, obligés de sonner les cloches de l'église à l'approche de l'orage ?... Et il était difficile de se soustraire à cette obligation. Nous n'en voulons pour preuve que la condamnation infligée à deux habitants de Vermenton pour avoir, bien qu'avertis par le sergent royal, refusé de sonner les cloches pendant un orage. (Registres municipaux de Vermenton).

Les règlements étaient moins draconiens à Avallon ; aussi, en 1739, les magistrats municipaux se virent forcés de délivrer un mandat de 60 livres à 5 individus, pour avoir prêté leur concours 18 fois en 13 jours, pour mettre la grosse cloche en branle, « attendu que personne ne vouloit ayder le sonneur ». Il fut décidé, deux ans plus tard, que les sonneries en temps d'orage seraient rétribuées à l'heure, mais on supprimait les quêtes qui n'avaient plus leur raison d'être : en effet, jusque-là, pendant que les sonneurs bénévoles remplissaient leur office, les titulaires de l'emploi faisaient une quête dans les maisons de la paroisse ; ils recevaient du vin pour désaltérer les volontaires, ou de l'argent. Les aides-sonneurs étant salariés, les quêtes devaient disparaître. Une comptabilité spéciale fut établie pour ce nouveau service public ; les paiements étaient effectués « sur l'état tenu par le « secrétaire de l'Hôtel-de-Ville ». Ils atteignirent jusqu'à 173 livres, 10 sols en 1747.

Mais quelquefois la confiance des habitants était très limitée au sujet de l'efficacité de leurs cloches. Dans les procès-verbaux des visites de l'évêque d'Auxerre, André Colbert, dans l'archidiaconé de Puisaye en 1688-89 on trouve cette mention : « Les paroissiens (de Perroy)croient qu'il y a une cloche dont « la marraine était sorcière, laquelle attire l'orage quand « on la sonne ». (Arch. de l'Yonne. G. 1617).

Ailleurs, le bruit des cloches ne paraît pas suffisant. « Il « y a encore beaucoup de superstitions, écrit en 1682, le curé « de Charentenay, comme de crier quand il tonne, croyant « qu'ils empeschent la gresle ». (Arch. Yonne G. 1634).

Aujourd'hui, toutes ces croyances ont disparu. Mais jusqu'au

(1) Voir 1758 : Tharoiseau.

milieu du XIX[e] siècle, à Quarré-les-Tombes, on mettait les cloches en mouvement à la moindre apparence d'orage. Dans ses Mémoires sur Quarré-les-Tombes, l'abbé Henry déclare qu'il dut intervenir pour abolir cette dangereuse coutume, non seulement à cause du péril où se trouvaient les sonneurs, mais aussi parce que tout le monde se précipitait à l'église pour sonner. Les jeunes gens, surtout, accouraient en troupe et ils étaient bientôt rejoints par... des jeunes filles. Et l'orage devenait la cause de désordres sur lesquels il est inutile d'insister.

TEXTES

1409. — La ville d'Avallon paie trente sols à un charpentier « pour chevrons et autres choses qui avoient esté despeciés en « la tour de devers Burdelaine pour le temps et oraige en- « viron Penthecoste ». (Archives d'Avallon. — Inventaire Prot « CC. 82).

1490. — (1) ....

1505. — (2) ....

1522. — Le Conseil de ville d'Avallon demande en **1523** des lettres provisionnaires afin de taxer les villages déclarés contribuables pour la restauration des ponts de Cousin « car de « la feste de Sainct-Martin d'ivert (11 novembre) précédent

(1) « En 1490, dit Baudiau, dans *Le Morvand,* un hiver, le plus rigoureux qu'ils (les habitants du Morvand) eussent encore vu peut-être, les jeta dans une profonde désolation. Une épaisse couche de neige, qui tomba dans les premiers jours de novembre et ne disparut que dans le courant de mai, tint le pays comme enseveli pendant six mois sous ce fatal linceul. Les seigles, pour lesquels on avait conçu des craintes sérieuses, furent en effet gravement endommagés. Néanmoins ils avaient repoussé avec les chaleurs douces qui suivirent et déjà ils montaient en épis, lorsqu'il survint tout à coup de la neige et une gelée si forte, que la tige disparut entièrement et avec elle l'espoir des cultivateurs... Au mois de juin, il repoussa d'autres tiges au pied de celles qui avaient été détruites par le gelée, bientôt de nouveaux épis reparurent et avec eux l'espérance et la joie rentrèrent dans les cœurs ».

(2) Voir aux archives de l'Yonne des dépositions constatant que trois arches du pont de Brienon ont été enlevées par les eaux au commencement de l'année 1505 (G. 463).



« ladite année par subite inundation des eaulx qui fut exces-
« sive que de merveillez, tous lesdictz pons furent destruictz
« et desmolys ». (Archives d'Avallon. — Inventaire Prot BB. 1).

1531. — « L'an 1531 noble homme et feu de bonne mémoire Pierre Boucher...... donna 20 bichets de blé qui valloit pour 35 sols tournois, qui fut un gros soulagement pour le peuple « qui mouroit de faim, car en cette année fut le blé si cher qu'il monta jusqu'à 42 sols tournois le bichet, et crioit le pauvre peuple à la faim, et si ce n'eût été le couvent de céans, duquel fut bien distribué 60 bichets de blé, telle fois étoit qu'il y avoit 17 ou 1800 pauvres aux portes, attendant l'aumône ; je pense que Notre-Seigneur multiplioit le blé en notre grenier est. Et le 20 de juin commença le monde à s'enfuir de la ville à cause de la peste qui fut grande ». (Nécrologe des Cordeliers) (1).

1547 et **1552.** — Voyez addenda.

1554. — « L'an 1554, le 21 may, voyant le peuple de cette ville que des environs la grande sécheresse, qui pour lors étoit, firent supplication à MM. de Saint-Germain de descendre la chasse dudit M. Saint-Germain et faire procession généralle, accompagnez de MM. les chanoines de Saint-Etienne et de tout le clergé de cette ville, fut foite une moulte belle solennelle procession, où furent portés tous les sanctuaires de cette ville, à laquelle vinrent et se trouvèrent ceux de la ville de Cravant en grande dévotion et 20 autres paroisses des lieux circonvoisins, et étoient plus de 2.000 filles, toutes vêtues en blanc, qui fut cause d'émouvoir tout le peuple de crier à haute voix à Dieu, miséricorde, et y étoit l'évêque en personne, M. de Dinteville, tellement que le lundi en suivant tomba une grosse pluye qui trempa fort les terres ». (Nécrologe des Cordeliers).

1555. (Voyez addenda). — Cette année fut bien sèche, de sorte que le blé fut fort cher après les vendanges ». (Nécrologe des Cordeliers).

1564. — (2) ....

1573. — « En cette année la famine a été si grande, tant en

(1) Les comptes de la ville d'Avallon mentionnent une dépense importante pour la reconstruction du pont Claireau, sur le Cousin, qui avait été emporté par les eaux et les bois flottés dans une inondation survenue vers la Toussaint, en 1531.

(2) Au sujet de la peste qui ravagea la Bourgogne de 1563 à 1565, nous relevons la phrase suivante : « Le rigoureux hiver « de 1564 à 1565, pendant lequel les contrées méridionales même



la ville d'Auxerre qu'aux lieux circonvoisins, que le bichet de blé se vendoit 110 sols tournois ; outre cette pauvreté, le vin étoit fort cher à cause de l'espace de trois ans suivans les vignes avaient failli à porter ». (Nécrologe des Cordeliers).

1574. — « Remontrances proposées par les très humbles su-« jectz et obéissans serviteurs du roy au bailliage de l'Auxois, « selon la nécessité du temps et accurrence des affaires qui « se présentent en ce royaulme de jour à aultre, le tout « néanlmoins sous le bon vouloir et plaisir de sa majesté ». On demande au roi de jeter un regard de pitié sur son pauvre peuple de Bourgogne, qui « puis trois ou quatre ans a esté « contraind à manger au simple pain d'avoyne, herbaiges et « boyre de l'eau, par le moyen de quoy en est mort la moic-« tié ». (Archives d'Avallon AA. 26)

1581. — D'un procès-verbal dressé le 12 septembre 1581, en l'hôtel et par devant Simon Ducrot, lieutenant au bailliage de Chastellux, nous extrayons ce qui suit de la déposition de maître Léonard Guérin, substitut du procureur d'office au dit bailliage : « Que, à cause des grandes innodations et fluan-« ces d'eau dernières advenues despuis peu de temps en ça, « icel les eaux auroient possé avec impétiosité grandes quan-« titez de bois de moslée estans sur la rivière de Choures (1) « proche et au dessoubz du chastel et maison fort de Chas-« tellux, lesquelz ayans ramply les biefz et écluses des molins « et baptoer dudict Chastellux, par la grande force et violance « avec le poix dudict bois de moslée possé par icelles eaux « rompu et desmoly et empourté grandes partyes desdictes « escluses, biefz et avec ce les robes et empotriers, tant au de-« dans que dehors de deux molins à bled assis au dessoubz « dudict chastel de Chastellux, comme aussi elles auroient em-« pourté la maison, bastiment et tous engins servant à ung « baptoir construit et basty d'ancienneté, proche et attenans « lesdictz molins à bled, au dessoubz desquels molins et bap-« toir les bois de moslée passant sur ladicte rivière auroient « migné et empourté partye du pont de pierre dudict Chas-

« furent couvertes d'une abondance extraordinaire de neige mit « fin à cette calamité ». Baudoin. — Recherches historiques sur les épidémies qui ont sévi pendant le XVIe et le XVIIe siècles dans l'Avallonnais et dans une partie de la Bourgogne. (Etude publiée dans le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1859 1re année).

(1) Cure, rivière, affluent de l'Yonne.

« tellux ». (Notice sur le pont de Chastellux, par le comte de Chastellux. — *Bulletin de la Société d'études d'Avallon* — 22e et 23 années — 1881-82).

1583. — La ville d'Avallon fait des dépenses assez importantes pour réparer trois brèches faites aux murailles des fortifications, par suite des « grandes pluyes continuelles der-« renières ». (Arch. d'Avallon. Inventaire Prot CC. 188).

1584. — « L'an 1584, régna une certaine maladie fort fâcheuse de laquelle moururent beaucoup de personnes des plus apparentes pendant deux mois ; après Dieu s'apaisa et la maladie cessa ». (Nécrologe des Cordeliers).

1587. — « L'an 1587, depuis Pasques jusqu'à moissons, le blé fut vendu jusqu'à 6 et 7 livres le bichet ; la peste survint qui fit mourir plusieurs familles, et la guerre ruina beaucoup de peuples ». (Nécrologe des Cordeliers).

1589. — « Le sabmedy 20e de may, à huit heures du soir, yssue du salut, le cloché avec les cloches de la grande tour Saint-Ladre ont esté ars et bruslez par le feug du ciel ». (Archives départementales de l'Yonne, G. 2415).

« Inventaire pour les vénérables du Chapitre contre le procureur du Roy et le scindicq d'Avallon qui avoient intenté action pour rebastir le clocher Saint-Lazare que le feu du ciel, l'an 1589, la veille Penthecoste avoit bruslé ». (Arch. départementales G. 2018).

Le 19 septembre 1607 a lieu une attestation par témoins, à la demande du Chapitre, au sujet de l'événement précité ; nous en extrayons ceci : « Inclinant à laquelle réquisition, ouy M. le procureur du Roy, nous ayans des susditz Pirot, Mynard, Curé, Regnard, Filzjehan, Brudeau et Bizot, tous présens et suffisamment eagez, prins et receu le serment aux sainctz Evangilles de Dieu, moiennant lequel ilz ont juré, affirmé et attesté pour vérité se bien ressouvenir que, en ladite année 1590 (1), la veille de Penthecoste le tonnerre et feug du ciel tomba sur ledit grand clocher, qui estoit des plus

(1) Il y a ici une erreur des témoins qui, au bout de 18 ans, ont fort bien pu ne plus se souvenir exactement du millésime. La 1re mention, tirée d'un journal de recettes tenu au jour le jour, doit être considérée comme exacte ; elle est d'ailleurs confirmée par la seconde citation que nous devons à l'obligeance de M. Porée, archiviste départemental de l'Yonne. Nous devons aussi à cet érudit la date exacte de l'événement (20 mai), porté à tort dans l'Inventaire des archives comme survenu le 8 mai.



beaux et couvert d'ardoise. Lequel fut entièrement consumé, ensemble tout le bois et charpenterie de ladite tour... où estoient suspendues les cloches, belles et bonnes. Et lesdites cloches fondues entièrement. Et dura le feug despuis les sept heures du soir jusqu'à trois heures du matin ». (Arch. départementales. — Copie insérée au *Bulletin de la Société d'études d'Avallon,* 1874).

1591. — (1) ....

1593. — Voyez addenda.

1594. — (Suite de l'attestation ci-dessus (1589). — « Se ressouviennent aussi que, en l'année 1595 (2), le tonnerre et feug du ciel tomba sur le petit clocher de ladite église, lequel à ce moyen fut très endommagé, une partie du boys transporté, toute l'ardoise et les lattes perdues ; la couverture de la grande nef et vôte endommagez... ». (Arch. départementales. — *Bulletin de la Société d'études d'Avallon,* 1874.)

1601. — *Ouragan.* — ***Supplique adressée aux Etats de Bourgogne pour provoquer une constatation du désastre.***

« Supplient humblement les vénérables doyen, chanoines de l'église collégiale Saint-Lazare d'Avallon, échevins et sindicq de ladite ville, pour tous les corps divers, en disant : que jeudi, cinquième jour du présent mois de juillet, sur les deux ou trois heures après midi, il s'est levé un grand orage de foudre, tempête sur ladite ville et fauxbourgs, que par leur violence et impétuosité, deux clochers des églises Saint-Lazare et Saint-Pierre ont été transportés avec les cloches, couvertures et débris desdites églises, et, en outre, grande quantité de maisons descouvertes et ruinées.... des murailles et des tours qui servent à la fermeture et garde d'icelle ville démolis et abattus, les fauxbourgs de Cousin-le-Pont et la Ro-

(1) Le comte de Chastellux, dans une étude publiée dans le *Bull. Soc. études Avallon* (1880) ayant pour titre : *Eglise de Chastellux,* nous fait connaître que, le 30 juillet 1591, une grêle épouvantable ravagea la contrée, et que l'amodiateur des dîmes de la chapelle de Chastellux réclama une expertise pour obtenir un rabais.

(2) L'erreur causée pour 1589 se produit ici ; les témoins, se basant sans doute sur l'intervalle de cinq années qui sépara les deux chutes de foudre, indiquent 1595 au lieu de 1594. — Voir aux Archives de l'Yonne, G. 2018, une attestation de Georges Filzjean, lieutenant au baillage d'Avallon, des ravages causés au clocher de l'église Saint-Lazare d'Avallon en 1589 et 1594.

che du tout ruinés, les héritages circumvoisins endommagés, un grand nombre d'arbres fruitiers, tant dedans que hors ladite ville, les ungs arrachés par les racines, les aultres fracassés et rompus. Chose lamentable et déplorable à voir qu'il ne se peut exprimer »....................................

Procès-verbal de constatation est dressé les 10, 11 *et* 12 *juillet suivants par le lieutenant-général au bailliage d'Auxois, commis à cet effet. Nous en extrayons ce qui suit* :

« Procédant à laquelle visitation il nous a apparu y avoir deux cents faîtes, tant maisons, granges, que aulcuns bastimens, non compris les églises, tours et fermetures de ladicte ville, et maisons du chapitre dudit Avalon, qui se sont trouvées la plus grande part descouvertes entièrement, d'aultres ruinées de fond en comble, et le reste fort endommagé, et leurs couvertures, les bois et thuiles brisées et cassées, qui sont encore en abondance par les rues et places publiques. Des arbres fruitiers et autres qui étoient implantés au dedans la ville dudict Avalon, à prendre trois maisons plus haut que la tour de l'Horloge, jusqu'à la Petite Porte et aux environs de ladicte ville ; mesmement ès fauxbourgs appelés les Cousins, entièrement ruinés, les ungs rompus, les autres, le plus puissans, arrachés; les septs des vignes rompus, les chenevières placées en sorte qu'il n'y a apparence d'en tirer à l'avenir aulcung fruit... »

De la suite du rapport nous extrayons seulement quelques passages, afin de donner une idée de la violence de l'ouragan et de sa direction.

« Entre ladicte tour de Bayse et une aultre tour nommée la tour Pacquaut, le parapet de la muraille est renversé en dedans la ville de la longueur de vingt-neuf toises, de dix pieds de haulteur, ladicte muraille d'épaisseur d'un pied et demi, auquel y avoit une sentinelle qui a été ruinée avec ladite muraille ».

....

« Le clocher qui estoit sur ladicte tour, faict à trois couronnes et une pyramide au-dessus, couvert d'ardoises, le tout en haulteur de quarante-cinq pieds, au rapport de Henry Seurat, maître couvreur, icelluy clocher emporté, partie sur lesdictes vostes. Une autre partie des bois aux environs de ladicte église et l'ardoise transportée en divers endroits, hors ladicte ville et jusques à demy lieue, où nous a apparu sur le chemin venant en ce lieu, y avoir desdictes ardoises se-

mées mesme au grand chemin venant du village de Chassigny audict Avallon » (1) (Archives départementales G. 2018).

....

1604. — « Cette année, il y eu si grande abondance de vin qu'on fut obligé d'enfoncer les cuves ». (Nécrologe des Cordeliers).

1606. — « 5 novembre 1606 en l'église de Thorigny et le même jour que ladite église fut fort gastée et descouverte des vents lesquels rompoient portes, abattoient et arrachoient arbres, fut baptisée Jehanne, fille de Jehan Blanchet ». (Etat-civil de Thorigny).

1608. — « L'an 1608, le 21, 22 et 23 de janvier, il a fait une si grande froidure que toutes les vignes de cette ville et du païs ont été gelées, sans rapporter presque aucun raisin cette année ; les noyers ont été aussi gelés qui a été une plus grande perte que celle des vignes ; le vin geloit sur la table dans les verres et dans les bouteilles. On ne fit que 30 muids de vin en la ville d'Auxerre ». (Nécrologe des Cordeliers).

« En l'année 1608, furent establis au faulbourg Saint-Ama-

(1) La trombe de vent n'atteignit qu'une portion de la ville (la partie S.-E.) et bouleversa tout le faubourg de Cousin-le-Pont où 99 corps de logis furent atteints, dont 37 complètement ruinés. Le faubourg de Cousin-la-Roche eut 18 habitations détruites sur 39 atteintes. En outre de nombreuses usines (tanneries, battoirs à écorce, foulon, tuilerie) furent endommagées. La direction dans laquelle furent emportées les ardoises du clocher de Saint-Lazare, et le renversement des murs des fortifications, indiquent clairement que le vent venait du sud-ouest.

Cet événement laissa de nombreuses traces dans les Archives avallonnaises ; nous ne citerons que quelques-unes de ces mentions. D'abord, en 1601, paiement fait à M. Claude Bretaigne, lieutenant général au bailliage d'Auxois « commis pour avoir pro-« cédé à la visitation des ruines advenues à ladicte ville par « l'impétuosité d'un orage et tempeste qui s'est faict sur icelle ». La même année on fait les réparations les plus urgentes. En 1602, on répare trois brèches, « étant la muraille entre la tour Bre-« deleyne et la Petite Porte renversée par l'orage survenu en « ladite ville en 1601 ». En 1604 on paie encore plus de 1.500 livres pour réparation de brèches aux murailles, tours, porteries, dégâts causés par l'orage de 1601. En 1606, la continuation des mêmes travaux pour brèches causées « par orage de temps de l'année 1601 » occasionne encore une dépense supérieure à 1.300 livres.

tre les Capucins ; cette année fut celle que l'on dit avoir esté le grand hiverd ». (Ephémérides auxerroises).

« Cette année les vignes furent gelées en bois et les noyers aussi. Il fit de très grandes froidures, que l'eau qui distilloit par des tisons qui brûloient dans le feu geloient par le bout du tison ». (Etat-civil de Bellechaume).

1610. — « L'année 1610 fut fort abondante en vin, contre l'espérance du peuple ». (Nécrologe des Cordeliers).

1611. — « L'année 1610... L'année suivante on eut pleine vinée ». (Nécrologe des Cordeliers).

« Il s'est trouvé en cette paroisse 420 communians et avons veu une grande sècheresse, même les seigles fleuris à tirer à la Saint-Marc ». (Etat-civil de Thorigny).

1612. — « L'année 1612, le dimanche 14e novembre, un grand vent s'éleva qui renverça le derrière du chœur de l'église Saint-Eusèbe ». (Ephémerides auxerroises).

1613. — « Les grandes eaux que l'on appelle de Saint-Arnoul arrivèrent le jour de la feste de ce saint, le vendredy 18e juillet 1613 ». (Ephémérides auxerroises).

« Le 16 juillet 1613, il tomba une si grande abondance de gresle et d'eau, tellemant tous les biens qui estoient sur la terre furent perdus ». (Etat-civil de Sarry).

« 18 juillet 1613, au point du jour un flot en forme de petit déluge est arrivé sur la rivière d'Armançon, dont les moulins de Dannemoine, La Chapelle, Flogny, Saint-Benoist et autres ont été abattus tout à fait. Les arches du pont Saint-Nicolas, du côté d'Epineuil, moitié du pont nord et celui de Chablis, dont la porte du pont et grande quantité de ses murailles ont été abattues. La rivière d'Yonne et celle du Serein ont eues de grandes eaux et ont fait grands dégâts au pays. On avoit jamais ouy parler d'un si grand débord des eaux ». (Etat-civil de Dannemoine).

1614. — « Les 14 et 15 mai, les vignes ont toutes été gelées, si bien qu'il n'est rien resté aux vignes hautes et basses dans toute la vallée du Tonnerrois et en beaucoup d'autres lieux ». (Etat-civil de Dannemoine).

1615. — « Les récoltes ont été perdues par la gelée le 14 may 1615 ». (Etat-civil de Thorigny).

(1) « Le 17 juillet 1613, la rivière (Armançon) s'éleva de dix pieds, renversa le pont avec cinquante maisons (de Semur) », écrit Courtepée dans sa *Description historique et topographique du Duché de Bourgogne*, tome V, p. 349. L'orage paraît donc être bien du 16 juillet et les inondations du 17 et du 18.

« La même année (1615) le 14 de may, les vignes, faisant la plus belle montre qu'on vit de longtems, furent toutes gelées, principalement en ce païs et en plusieurs lieux du circuit de France, et en est demeuré fort peu, et la plupart des noyers aussi gelés. Grande sécheresse la même année, depuis le 22 avril jusqu'au 30 juin ; tout le païs se mettant en dévotion vinrent quantité de processions en ce païs le 22 juin, entrautres celle de Chablis où le corps de Dieu fut apporté, et fut reconduite par les religieux de céans, par les chanoines et l'évêque François de Donadieu, jusqu'à la porte du pont, et le 23, veille de Saint-Jean, la paroisse de Saint-Eusèbe fut à Saint-Edme (1) avec les Cordeliers, Jacobins et Capucins. Dieu exauçant tant de prières envoya de la pluye le 30 juin, qui dura par intervalle, jusqu'au 5 de juillet auquel fut fait procession générale en action de grâces ». (Nécrologe des Cordeliers) (2).

1616. — « Le jour de Saint-Vincent, 22e janvier 1616, la rivière d'Auxerre estant extrêmement glacez, arriva le dégel où les glasses très époisses firent grand dégatz, emmenèrent et rompirent beaucoup de batteaux ». (Ephémérides auxerroises).

1617. — « Le jour Feste-Dieu 1617, il arriva à Sens chose merveilleuse en ce que outre l'orage du vent et de l'eau, il s'est trouvé plusieurs gouttes de sang humain tombé du ciel sur certaines personnes, sur les herbes des jardins, sur des pierres et sur du boys, et personne n'a pu donner la raison, sinon de dire que les effets de Dieu sont admirables et incogneuz aux hommes ». (Etat-civil de Thorigny).

« Lettre missive escrite par M. Thomas Montsainct, maistre Chirurgien a Sens (à) un sien amy de ceste ville de Paris, sur le subject du faict prodigieux advenu le jour de la Feste-Dieu dernière en ladicte ville de Sens, où il est tombé grande quantité de pluye rouge comme sang.

« Monsieur,

« Je n'ay voulu passer soubs silence à vous qui estes curieux, de vous donner aduis d'une merueille assez prodi-

(1) A Pontigny.

(2) En juin 1615 le chapitre de l'église collégiale de Châtel-Censoir décide qu'il sera fait une procession générale à laquelle on portera la châsse de saint Potencien, attendu la stérilité du temps. Les 12 habitants désignés comme porteurs seront tête et pieds nus. (Arch. départementales de l'Yonne, — Registre des conclusions capitulaires G. 2245.)



gieuse et extraordinaire, qui est arriuée à Sens et aux fauxbourgs Saint-Maurice principalement le iour de la Feste Dieu dernière après les Vespres, enuiron les cinq à six heures du soir. Il paroissoit desia auparauant vne disposition d'orages, qui nous menaçoit de loin au-delà de nos montagnes, du costé d'Occident et Septentrion, occupant de l'air toutes ces deux parties auec grondements sans cesse et esclairs, si que la nuée n'approcha pas beaucoup de nous, sinon qu'il pleut si peu que ie n'en daignay quitter mon iardin de la ville, dans lequel i'estoy auec mes voisins. Tellement que cest nuée fondit en gresle deuers Pont-sur-Yonne, Cheroy, Corlon, et autres villages qui sont à nostre Septention. Cependant en ce peu de pluye qui cheut à Sens, il pleut ainsi quantité d'eau rouge comme sang, qui en l'acte marquait comme sang. Et quelques femmes de nostre fauxbourg s'en apperceurent, pource qu'elles ont des couvrechefs de toile blanche la plus part. Quelques autres estans un peu esloignez en remarquèrent dans un pré près de Paron. Mais le matin que chacun alloit en son iardin pour cueillir des herbages, cela s'apperceut facilement sur la porte qui est blanche, et que les marques n'estoyent encor seichées : tellement qu'on prit garde partout et en trouuait-on sur les fueilles des vignes, ou treilles et des herbages de quelque espèce qu'elles fussent, et chacun croit que ce fut sang : de vray la vraye couleur de sang y est, mais, à la destrempe avec le doigt et la saliue, il se trouvera que c'est comme vermillon fort rouge. Vous en pourrez faire l'expérience. Ie vo en envoye (d'entre plusieurs fueilles que ie garde) une. Ceste pluye rouge n'est pas tombée à flac, ains seulement par interualles en plusieurs endroicts, veu qui i'ay deux grands iardins, l'vn desquels, comme i'ay dit, i'estoy pendant l'orage, toutefois il ne s'y en est point veu. I'ay cueilly celles que i'ay dans le cloistre au logis de M. Bouquot, où il s'en est trouué quantité, tant sur le pavé de sa court, que dans son iardin sur les fueilles des herbes, et en cent autres lieux. Ie vous aduise seulement que pour cognoistre le sang d'auec ceste matière semblable, cela est maintenant facile estant sec pource que le sang qui est sec ne se dissoult pas si aisément que font ledictes taches et marques : qui se délauent à la moindre humidité et s'effacent. Or le sang desséché, bien qu'il rougisse, premièrement il ne garde pas sa couleur vermeille : et, qui plus est, il le faudroit laisser tremper longuement. Bref c'est une vraye couleur de vermillon ou de lacque. Si vos scauants veulent méditer

sur ce sujet, vous leur pouvez communiquer la pure vérité. Et si quelqu'un y adiouste, ceste missiue et l'autheur le démentiront avec iuste occasion, estant le fait selon le vray comme il s'est passé. Celle-ci n'estant à autre fin, ie ne vous parleray point de mes affaires, ioint que les auez en assez grande recommandation. De vostre maison à Sens, le samedy 27 mai 1617. Par voste seruiteur et meilleur ami.

MONTSAINT. »

(Bibliothèque d'Auxerre. — Publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne* — 1866, p. 108).

1618. — « La présente année nous avons eu grande abondance d'eau froide, le temps malpropre la veille de Saint-Marc (1) et le jour grande quantité de neige, et le lendemain une forte gelée si rude que l'on pensait tout perdu. Dieu en sa grâce préserva les fruits en ce que le soleil ne fut chault. Les jours suyvans furent accompagnés de pluyes, de gresles et temps très incommodes ». (Etat-civil de Thorigny).

« En l'année 1618, parut cette épouvantable commette appellée vulgairement l'estoile à la grande queue, qui tomba à ce qu'on dit en Choully auprès Epairnel (2) où toutes les maisons furent incendiez exceptez celle d'un boulanger ». (Ephémérides auxerroises).

1621. — « La même année (1621) le 24 de septembre, les vignes ont été gelées en tout l'Auxerrois, les treçaux (3) étant encore en verjus, et principalement le bas des vignes où étoit l'abondance ». (Nécrologe des Cordeliers).

« En l'année 1621 les vignes d'Auxerre furent gelez, le 24 septembre. » (Ephémérides auxerroises).

1624. — « L'année 1624, qu'il faut appeler du long hyver, d'autant qu'il a faict froit tout le long des advens et depuis la Saint-Thomas (4) jusqu'au 13 mars ». (Etat-civil de Thorigny).

Les archives avallonnaises contiennent mention d'un paiement pour refection de la toiture de la Tour de l'Horloge, du côté du midi, « laquelle couverture avoit esté ruynée par « orvale de gresle tombée au mois de juillet 1624 ».

(1) Le 25 avril.
(2) Chouilly, près d'Epernay (Marne).
(3) Nom vulgaire d'un cépage.
(4) Advens, Avent, période qui précède Noël — Saint-Thomas : 7 mars.

1626. — « Cette présente année 1626, nous avons eu grande charté de pain et peu d'hommes avoient du blé en ce lieu. Il s'est vendu 40 sous ; l'avoine 18 sous ; le froment 60 sous. Les pluyes ont esté continuelles depuis la Pentecoste jusques à la Madeleine et davantage ». (Etat-civil de Thorigny).

« Cette année le blé valut six et sept livres le bichet. » (Etat-civil de Bellechaume).

1628. — « L'an 1628 on a remarqué que dans les vignes de l'Auxerrois on ne fit pas un muid de vin à l'arpent, et fut des autres fruits assez abondamment ». (Ephémérides auxerroises).

1629. — « Cette année (1629) il y eut pleine vendange, et le vin ne valloit que 12 livres le muid ». (Ephémérides auxerroises).

« 19 Janvier. La neige tomba et dura jusqu'au 16 février, prenant avec un froid tellement violent que toutes les vignes ont gelé ». (Etat-civil de Dannemoine).

1630 (1). — ....

1631. — « Ceste année 1631 a esté fort mauvaise. Il est mort plusieurs (personnes) depuis la Toussaintz. Le blé seigle, 50 sous ; le froment, 4 livres ; le vin, 10 livres le muid. Le peuple grandement nécessiteux, tellement que peu de gens avoient du blé ». (Etat-civil de Thorigny).

« Cette même année (1631) les vendanges ont été si grandes, que presque tous ceux de cette ville et des villages ont été obligés d'enfoncer leurs cuves, faute de vaisseaux, et les vendanges ont durez depuis le 4 octobre jusqu'à la Toussaint. Les vaisseaux valoient cent sols le muid ». (Nécrologe des Cordeliers).

« Le 29e mars 1631, Louis XIIIe, roy de France et de Navarre, fit son entrée dans Auxerre. Le bled cette année-là valloit 7 livres le bichet ; et a-t-on remarqué que quantité de

(1) Les archives avallonnaises mentionnent les dépenses faites pour la réfection du Pavé de Saint-Jacques à Cousin-le-Pont qui avait été entièrement ruiné par les eaux, glaces et gelées en 1630.

Le Recueil des Conclusions capitulaires du chapitre d'Auxerre signale une procession générale qui eut lieu le 30 juin 1630 d'Auxerre à Pontigny (Arch. départementales G. 1800). Ces longues processions avaient généralement lieu lorsque le peuple désirait un changement météorologique ; on pourrait sans doute trouver dans cette relation des indications utiles.

pauvres gens des villages sont mors par la disette ». (Ephémérides auxerroises).

1633. — « 7 août, le soir, grêle affreuse qui a endommagé le territoire de Villon et beaucoup d'autres villages depuis Tonnerre jusqu'à Mussy ». (Etat-civil de Villon).

1635 (1). — ....

1637. — « L'année 1637 fut sy abondante en vin que le commun proverbe dit de cette année 1637 : « Une painte de « vin pour un goudet de lait ». L'année fut très premeraye (2) pour les fruits de la terre ». (Ephémérides auxerroises).

1638. — « L'année 1638 la rivière fut deux fois toute glacée à cause du grand froid ; le lendemain des Roys vint une pluie avec un flot de bois qui causèrent une perte notable aux batteaux de la rade d'Auxerre. Cette année 1638 la ville fut très griefvement affligée par une peste qui emporta en peu de temps plus de 1.200 personnes ». (Ephémérides auxerroises).

« L'an 1638, cette ville a été infectée d'une grande contagion, principalement la paroisse de Saint-Père ». (Nécrologe des Cordeliers).

1640. — « Il y eu de pauvres vendanges à cause de la pouriture qui arriva aux raisins ». (Ephémérides auxerroises) (3).

1645. — « Cette année fut très abondante en toute sorte de fruits ; le vin ne valloit que 12 livres le muid et le bichet de bon bled 30 sols ». (Ephémérides auxerroises).

1646. — « Le vin ce trouva bon à Auxerre l'année 1646, ne ce vandoit que 12 à 25 livres le muid ; le bichet de bled 30 sols ». (Ephémérides auxerroises).

(1) « Le 26 mai 1635 et les deux jours suivants, écrit Baudiau dans *Le Morvand*, il survint de si fortes gelées, que les vignes, les seigles et la dernière pousse des arbres furent presque entièrement gâtés. Les populations en furent désolées, et l'auteur du manuscrit auquel nous empruntons ces détails, s'écrie plein d'effroi : « Dieu veuille apaiser son ire ». — (Le manuscrit auquel Baudiau fait allusion est celui de Berthaud, curé de Rouvray). — Le Recueil des conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Etienne d'Auxerre mentionne une procession faite à Saint-Bris le 2 juillet 1635 à l'instigation du prévôt d'Auxerre, pour avoir de la pluie (Arch. départementales G. 1.800).

(2) Première, productive.

(3) Courtépée (*Descr. de Bour.*) écrit au sujet de la paroisse de Malain, bailliage d'Arnay-le-Duc : « En 1640 la gelée, la grêle, les puies, gâtèrent tous les fruits ». Ces malheurs furent attribués à des sortilèges, et on eut recours au Jugement de Dieu.



1648. — « 31 décembre 1648, dans la nuit du samedi au dimanche les eaux débordèrent et furent plus grandes qu'elles n'avoient été depuis l'an 1616. Elles sont venus jusqu'au premier poteau de la halle de Cry ». (Etat-civil de Cry).

1649. — « Les Parisiens furent de ce même temps persécutés, outre la guerre et la famine, d'un grand débordement d'eaux qui fit qu'on ne pouvoit aller en plusieurs rues que par bateau... L'année 1649 le bled valoit 4 livres le bichet, le vin estoit à assez bon conte ». (Ephémérides auxerroises).

1650. — « L'année 1650, nous eusmes de grandes eaux par le moyen des pluies continuelles et sy abondantes que les blez pourirent en partie sur terre, le bled dans les moissons valloit 4 livres le bichet ; l'on n'a fait que très peu de vin à cause des vers qui ont gastez les raisins et la pourriture ensuitte. Il est arrivé semblablement des autres fruits ». (Ephémérides auxerroises).

« Ceste année a esté fort pluvieuse. Les pluyes commencèrent au moys d'aoust, par un grand tonnerre qu'il fit toute une nuit et continua la pluye les mois d'aoust, septembre, octobre, novembre et décembre, sy bien que l'on n'a pu emblaver ; les limasses en grand nombre causées et engendrées par les pluyes les ont mangé. Et nous voyons que Dieu a retiré sa bénédiction de dessus la terre, et crainte d'une famine dont Dieu nous garde ». (Etat-civil de Septfonds).

1651. — « Ceste année a esté appelée l'année de misère. On n'a rien recueilli de tout le pays. Misère et famine partout. La guerre d'un autre costé : Dieu nous console d'autre costé ». (Etat-civil de Septfonds).

« L'an 1651, le bled fut extrêmement cher, le bichet de froment se vendoit 15 et 16 livres, ce qui porta le peuple à une grande extrémité ». (Nécrologe des Cordeliers).

« Arriva un grand débordement d'eau en la plus grande partie des rivières affluantes à Paris, en telle sorte que le fleuve de Seine enfla tellement que les Parisiens et ceux du voisinage pensoient estre submergez par cete inundation qui fut sy épouvantable que l'eau passa pardessus le tallus de la maison de Bretonvilliers à l'île Notre-Dame, d'où l'on peut juger du reste ; cela arriva le 22e janvier 1651 ; et en ceste ville d'Auxerre, le 17e dudit mois et an, la rivière d'Yone entra dans la fontaine Saint-Germain par la porte Saint-Nicolas. Ce qui fit déloger tous ceux du faulbourg Saint-Martin-lès-Saint-Marien qui n'estoient pas en asseurance en leurs maisons. Ceste mesme année 1651 fut très fascheuse pour toutes

sortes de personnes par le moyen de la cherté du bled qui valloit 8 livres le bichet ; 4 sols 6 deniers la painte de vin ; des malladies chez les pauvres et chez les riches ; et, aprochant le mois de décembre de ladite année, grands débordemens des rivières plus étonnans et épouvantables que celluy du mois de janvier de cette même année. La rivière d'Auxerre entra dans la ville si avant que la croix qui est proche la fontaine Saint-Germain estoit presque un pied de roy en l'eau. Ce qui ne c'estoit point veu de cognoissance d'homme ». (Ephémérides auxerroises).

1652. — « L'année 1652 fut celle de la guerre intestine entre le roy et le prince de Condé, dont le peuple souffroit extrêmement, tant par cette tuerie que par la cherté du bled qui en ce temps a vallu à Auxerre, jusques à 14 livres le bichet au marché, et 16 livres pris au moulin, franc-moullu ; ce n'est que par toute l'année il ayt esté à ce prix si hault, car après les moissons il ne valloit que 4 livres le bichet. Et pendant cette grande cherté du bled le vin valloit 4 sols 6 deniers, et après les vendanges il ne valloit plus que 1 sol 6 deniers la painte. Cette cherté de bled et de vin, le pauvre peuple vivoit la plus grande partie du temps d'herbes qu'ils cherchoient par la campagne. Cette mauvaise norriture engendra une quantité de maladies dont plusieurs sont mors ». (Ephémérides auxerroises) (1).

1654. — « L'on fit en l'année 1654 des prières et processions pour avoir de l'eau pour les fruicts de la terre ». (Ephémérides auxerroises).

1655. — « L'année 1655 ne fut pas bien abondante en vins parce que les vignes furent gelées dans le mois d'apvril, les 16e, 19e et 20e, non entièrement, d'aultant que l'on fit encore assez de vin et qui ce vandoit 40 livres à 45 livres le commun et les bons jusques à 75 livres le muid ; le bled 55 sols le bichet ». (Ephémérides auxerroises).

1656. — « L'année bissextile 1656 est arrivé sy grand froict que la pluspart des vignes furent gelez en pied qu'il falut coupper, particullièrement les vieilles vignes... L'année 1656 fut assés abondante en bled et vin, le bichet de bon bled valloit 45 sols et la painte de vin 2 sols jusqu'à 2 sols 6 deniers.

(1) Les registres mortuaires de Châtel-Censoir portent cette remarque : « 13 février 1652, Antoine L'Enfant s'est trouvé mort sur les fossés de ce lieu ; et l'on a attribué cet accident à la nécessité du temps et à la disette extrême ».



L'on fit cette année là des processions pour obtenir de la bonté divine de la pluie dont les fruis de la terre avoient grand besoing. La paroisse Saint-Loup, le jour de Saint-Laurent, 10e d'aoust, à Saint-Médard à Charbuy ; le jour de Saint-Roch, l'on fut à Saint-Bry ; et le dimanche suivant, pour rendre grâce à Dieu de l'eau qu'il avoit envoyé, l'on fut en procession à Saint-Edme de Pontigny ». (Ephémérides auxerroises).

1657. — « L'année 1657, les raisins des vignes d'Auxerre furent en partye pouris, particulièrement le blanc ce qui n'enchérit pas le vin. Il ne valloit, le commun que 22 livres, 24 livres, le muid. Le bichet de bled 45 sols et 50 sols. » (Ephémérides auxerroises).

1658. — « L'on peut dire que l'année 1608 a esté celle du grand hivert, mais l'on peu dire avec grande raison que celle de 1658 a esté le long hivert, aussy rude et froid comme de 50 ans et plus il n'avoit esté. Il y a eu de la neige sur la terre l'espace de deux mois, janvier et février. L'on a veu dans Auxerre des pons de neige sur lesquels on marchoit ; la terre en estoit sy couverte que les oyseaux se trouvèrent en partye mors dans la neige, ne pouvant gratter la terre pour y tirer leur nourriture ; les lièvres, loups et autres bestes moururent en quantité et d'autres qui devinrent enragées par la fin, ne pouvant attraper aucune nouriture, ce qui a fait que beaucoup de personnes ont esté blessées par ces bestes enragées qu'il a falut faire mourir. Le froit estoit si véhément que l'on a trouvé des hommes mors par les champs, ayant esté surpris du froit. Les vignes furent gelées en pied, les arbres en moururent la plus grande part. Sur la fin du mois de febvrier, le dégel arriva par une pluie qui causa en toutes les rivières des débordements que de cognoissance d'homme l'on en avoit veu un tel ; les grandes eaux ruinèrent en plusieurs lieux les maisons voisines, les moulins et pons qui furent renversés. Ce fut en ce temps que les Parisiens pensoient estre submergés, et l'on a remarqué que la rivière de Seine fut plus desbordées qu'elle n'avoit esté les années des guerres de Paris, qui sont celles de 1649 et de 1652, de plus de trois pieds de hauteur ». (Ephémérides auxerroises).

1659. — « Un jeudy matin 24e apvril 1659, toutes les vignes tant du finage d'Auxerre que des environs furent gelez. Le vin c'est vendu cette année 1659 jusqu'à cent livres le muid. Le prix courant estoit 70, 75 livres et 80 livres après les vendanges, et auparavant il valoit 50, 55 et jusqu'à 60 livres



le muid ; pour le bled il estoit à bon marché ». (Ephémérides auxerroises).

« 24 avril 1659, toutes les vignes ont été gelées ». (Etat-civil de Chéroy).

1660 (1). — ....

1661. — « 12 et 13 avril 1661, les vignes ont gelé ». (Etat-civil de Chéroy).

1671 (2). — ....

1676. — « 2 décembre 1676, au 15 janvier 1677, il tomba une si grande quantité de neige qu'il y en avoit partout plus haut que le genou... Il mourut quantité de gibier et de bestes fauves... Les glaces avoient de deux à trois pieds d'épaisseur... Les vignes furent aussi toutes gelées dans le pays par la mesme gelée dudict grand hyver ». (Etat-civil de Civry).

« La neige commença à tomber le 1er décembre et dura jusqu'au 15 du mois de janvier 1677, lesquelles neiges amenèrent un grand débord d'eau qui causa un grand dommage sur la rivière d'Armançon et notamment aux marchands de bois trafiquant sur la rivière. Les eaux étoient si grandes qu'elles ont emmené le tablier du pont de Montbard, sans compter les autres dommages. La force des glaces, qui avoient deux pieds d'épaisseur, a rompu trois piliers du pont de Cry et renversé les pierres du tablier ». (Etat-civil de Cry).

1678. — « Jean Vaussin, conseiller du roy, lieutenant criminel ès baillage et chancellerie d'Avallon. Scavoir faisons que cejourd'huy deuxième jour du mois de juillet mil six cent soixante-dix-huit, sur l'heure de six après midy, en nostre hostel pardevant nous, ont comparu MM. Jean-Anthoine Rondeau advocat, André jeune marchand, Claude Regnaud, con-

(1) « En 1660, dit Baudiau dans *Le Morvand*, de fortes gelées, qui survinrent au printemps, endommagèrent les récoltes. Les habitants de l'Autunois et du Morvand, confiants dans la protection de Saint-Lazare, eurent encore recours à son intercession. On fit nombre de 400 processions qui se rendirent à Autun. Les bourgeois, les chanoines et les chapelains les reçurent avec une extrême bienveillance et s'efforcèrent de procurer des vivres aux pélerins. Dieu exauça tant d'humbles supplications ; l'année fut excellente ».

(2) Le registre des Conclusions capitulaires de Saint-Etienne de Sens nous fait connaître qu'un emprunt de 1.000 livres fut décidé pour réparer la tour de la cathédrale dite Tour de plomb, et autres édifices endommagés par la tempête du 21 au 22 septembre 1671. (Arch. départementales de l'Yonne, G. 679).

trolleur au grenier à sel d'Avallon et Jacques Garnier bourgeois aud. lieu, tous eschevins de lad. ville, lesq. nous ont dit et remontré que la rivière du Cousin s'est augmentée cejourdhuy sur les deux heures après midy si prodigieusement qu'en moins d'un quart d'heure l'eau a crust de plus de dix grands pieds, en sorte que cette grande accrue arrivée en peu de temps a surpris plusieurs habitants dans les maisons, foulons, battoirs et tanneries scizes sur cette rivière qui se sont échappés avec beaucoup de peine, si vray que la nommée Cirotte qui estoit au moulin Saint-Martin a esté surprise par les eaues et ensevelie dans icelles et que l'on ne peut ascavoir si quelqu'autres n'ont point eu un sort aussy malheureux, que la violence et rapidité des eaues n'auroit pas seulement emmené plusieurs meubles, cuirs, draps et droguet, mais encore auroit ébranlé et sappé plusieurs moulins, foulons et autres bastiments scitués sur lad. rivière, mesme absolument razé le pont Claireau et emmené la moittié de celuy de Cousin-le-Pont, ayant fait ébouler l'autre moittié quoiqu'ils fussent bastys très solidement et garnys de très bonnes pierres de taille qui n'ont pu résister à la violence des eaues qui entrainoient avec elles quantité de bois de moulles de grand bois écarri et d'autre provenant des ruines des bastiments qu'elles avoient jetté à bas, et comme leurs dégasts porteront un préiudice considérable, mesme réduisant à la mandicité une grande partie des habitans de lad. ville, ce qui leur est important de faire cognoître, ils nous supplient de nous vouloir acheminer sur les lieux avec le procureur du roy de ce siège pour dresser un procès-verbal et leur donner acte de ce qui nous y apparoistra. A quoi nous inclinant, ouy le procureur du roy en sés conclusions, avons ordonné que nous nous acheminerons le long de lad. rivière pour en présence de deux échevins leur donner acte de tout ce qui nous y apparoistra. En témoins de quoy nous nous sommes soubsignés avec led. procureur du roy, lesd. échevins et notre greffier. » Signé : Rondeau, Regnaud, Lejeune, Garnier, Vaussin et le greffier.

Suit le procès-verbal, très détaillé, du lieutenant criminel. Il constate des dégâts matériels importants à la papeterie de Vesvre et au Foulon ; au Foulon Gally, une fillette de 4 ans, endormie dans son lit, ne put être sauvée ; les 4 autres membres de la famille ne purent échapper à la mort qu'en pratiquant un trou dans la toiture ; au Foulon de la Tour au Crible, au Foulon des Emoulleries, importants dégâts matériels.

« Et estant arrivés sur le pavé dud. Cousin proche celui



ou estoit le pont Claireau, nous avons recognu que quoy qu'il fust basty de très bonnes pierres et garni de tailles... la violence des eaues qui entrainoient avec elle quantité de bois de moulle dont il y en a beaucoup sur le gravier, a absolument abbattu et emporté les arcades dudit pont, en sorte que tout ce qui estoit de la largeur de ladite rivière de Cousin il n'y est resté aucune chose et que les écluses du Moulin Suzeon au-dessous dudit pont, appartenant à M. Claude Borot, bourgeois dud. Avallon, ont esté aussy absolument ruinées, que deux chenevières dépendantes dud. moullin, de la semence d'environ un bichet de chenevé, ont esté partie couchés par terre et l'autre enterrée sous les ruines de buttin dud. pont ».

L'enquêteur constate encore d'importants dégâts au moulin Sainte-Marthe et au moulin Lonnet. Au moulin Saint-Martin, une femme venue pour faire moudre son grain a été trouvée noyée ; 3 autres personnes purent se sauver par une fenêtre du grenier au moyen d'une échelle tendue par des voisins ; l'eau a monté de plus de 12 pieds dans le moulin. Et le lieutenant continue, énumérant les tanneries, les maisons, moulins, battoirs à écorce et foulons ruinés ou très endommagés. Nous citons seulement, pour terminer, le passage relatif au pont de Cousin .

« Il nous a aussy apparu qu'une des arcades dudit pont basty de bonnes pierres et garnys de tailles a esté aussi emportée par lesd. eaues et que l'arcade qui reste est extrêmement ébranlée, que la pluspart des pierres ont quitté en sorte que la rupture dud. pont et de celuy vulgairement appelé le pont Claireau, le commerce est absolument interdit entre le Morvant et le Nivernois et laditte ville d'Avallon, duquel Morvant tous les bois propres à brûler et plusieurs marchandises pour la subsistance de la ville viennent ». (Archives d'Avallon DD 157 [1]).

1680 (1). — ....

(1) La grêle paraît avoir fait des ravages importants, car la ville d'Avallon paie 27 livres à deux marchands prudhommes nommés pour faire rapport des dégâts arrivés par la grêle, « tant en la ville, faubourgs que villages voisins ». On trouve également la liste de répartition de 2.000 livres accordées par les Elus de Bourgogne aux particuliers qui ont souffert de la grêle. — Voir aux archives départementales (G. 725) une enquête par Benoist, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts, sur les dégâts arrivés à l'église cathédrale de Sens et à l'église d'Evry, par suite

1684 (1). — ....

1686. — « 26 mai et 26 juin 1686, grêle énorme qui ravagea toutes les récoltes ; perte des vignes. La gresle estoit grosse comme des balles dite longue paume ». (Etat-civil de Civry).

« 26 mai 1686, sur l'heure de deux après midi, il survint une nuée et une grêle si abondante et si grosse, qu'elle perdit totalement les vignes de Cry et de Perrigny. L'eau fit des fossés du haut en bas de la montagne, en un mot, fit un dommage que l'on ne put estimer, tant la perte était considérable ». (Etat-civil de Cry).

1687. — « Le 30 juillet (1687) une inondation a eu lieu, la hauteur de l'eau dans l'église étoit de cinq pieds ». (Etat-civil des Bordes).

1688. — « On dit que la foudre et le tonnerre ont été si grands que plus de 80 chaumes de maisons ont été ruinées et abattues ; grands dommages à la campagne, la vigne et les emblaves ruinées. Aux environs de Gland, le tonnerre est tombé au mois d'août ; à Ancy-le-Serveux il tua une fille faucillant à la campagne ; à Villon, il tua un homme, tomba sur le moulin de Cruzy, brûla les ailes du moulin ». (Etat-civil de Gland).

d'une tempête qui éclata l'avant-veille de la Pentecôte 1680 ; un procès-verbal du prévôt d'Evry constatant la dévastation du château, de l'église et des maisons du village d'Evry, par une tempête arrivée le 7 juin 1680 (G. 1282). Une inscription placée dans l'église d'Evry rappelle cet événement. A la même époque l'église de Champcevrais était aussi détruite. L'église actuelle renferme l'inscription suivante : « Le 5 juin 1680 la nef de cette « église fut démolie entièr[t] par foud. et tourbil. et enseve[t] 25 « person[e] mortes et blesse... Louis 14 le grand pour le rebas[r] or- « dona un quaiste à la cour qui monta à 1.232 livres l'an 1681 « donna de son trésor roial 600 l. En mémoire de quoy les habi- « tans ont promis chanter à perpét[e] après l'élévaion de la s. « hostie exaudiat et à pareil jour annuel jeusner assiste à la pro- « cestion e messe. Lors curé M. Guilla de Speries 1681 ». (Communiqué par M. Chocat, instituteur).

(1) Le registre des délibérations du corps de ville à Avallon (BB-4) indique qu'en 1684 des prières furent faites et une procession générale eut lieu pour obtenir la cessation des grandes chaleurs qui nuisaient aux biens de la terre. Une dispute au sujet des préséances — comme il s'en élevait souvent à cette époque — donna à cette solennité une importance qui entraîna la mention sur les registres municipaux.

1692. — 12 mai « il se fit un tremblement de terre à la pointe du jour. Tout le monde étoit saisi de frayeur et se croyoit perdu, pensant que tous les bâtiments étoient renversés ». (Etat-civil de Cry) (1).

1693. — « 28 mars 1693, un orage éclata sur le village d'Arthonnay, à une heure après minuit. Le clocher fut frappé de la foudre, et bientôt réduit en cendres. Les cloches tombent et se fracassent l'une sur l'autre, à l'exception de la petite qu'il a fallu cependant faire refondre. Ces cloches en tombant ébranlent la tour du clocher et fendent les arcades des deux ailes de ladite église ». (Etat-civil d'Arthonnay).

« En l'année 1693, il y a eu une si grande disette que le blé a valu douze livres le bichet, mesure de Saint-Fargeau et l'avoine, un écu, et cela a duré quatre mois ». (Etat-civil de Lavau) (2).

(1) Nous relevons dans la *Description du Duché de Bourgogne* par Courtépée (t. VI, p. 146) au sujet de la commune de Grenand ou Grenant, bailliage d'Arnay-le-Duc : « Le chât. de Vaux, dit le fief de la Cave, bâti sur les rochers, fut abymé par 3 secousses de tremblement de terre en 1682... Le procès-verbal des suites de ce tremblement arrivé la nuit du 11 au 12 mai, est aux archives de Sainte-Chapelle. Il en est parlé dans le *Journal des Savans*, juin 1682, p. 162, in-4° ». La coïncidence des dates permet de croire qu'il s'agit d'un événement unique. La différence des années peut s'expliquer ainsi : à Cry, contrairement à ce qui se rencontre dans les autres paroisses, les notes météorologiques n'ont pas été rédigées au jour le jour ; elles ont été recueillies ultérieurement, sur le témoignage des habitants les plus âgés, pêle-mêle, sans souci de la chronologie. Il se peut donc fort bien qu'une erreur de 10 ans se soit produite du fait des témoins ou du scribe, car la précision des détails donnés par Courtépée ne permet pas de mettre en doute la date qu'il indique.

(2) Le registre des Conclusions capitulaires de Saint-Lazare d'Avallon (Arch. départementales G. 2026) contient désignation de chanoines pour assister les prud'hommes qui visiteront les finages d'Avallon, Island, Saint-Magnance et autres, ravagés par la grêle les 12 et 14 juillet 1693. — Baudiau, dans *Le Morvan*, parlant de l'année 1693, s'exprime ainsi : « Alors le pays fut affligé d'une « terrible disette qui dura une année entière et s'étendit sur « toute la France. Les diverses sortes de provisions étant consom- « mées, nos malheureux pères eurent recours, comme en 1440, « aux racines de fougère dont ils composèrent un pain aussi dé- « testable que grossier. Le célèbre Tournefort auquel on en pré- « senta, à Paris, dit qu'il était si mauvais qu'on l'eût pris fa- « cilement pour des mottes à brûler ».

1696. — « Le 25 juin 1696, au matin, le tonnerre est tombé dans la cathédrale, au-dessus du chœur et dans les voûtes où il a cassé l'aiguille qui soutenait le cul de four de la charpente des voûtes ». (Journal des recettes et dépenses de l'office de la fabrique de Saint-Etienne de Sens. Arch. départementales G. 1.191).

1697. — 24 juin « Cette année la rivière d'Armançon a débordé, elle étoit si prodigieusement grosse qu'elle bouchoit les arches du pont, et alloit jusqu'au moulin de Migennes ; ce que je certifie, Dumont, curé ». (Etat-civil de Cheny) (1).

1698. — « Cette année les vignes ont été gelées et le vin valoit vingt écus ; le blé froment six écus et quelques sols, mesure de Villeneuve-le-Roy, et le besoin de vin rendoit les hommes sages, dociles, faciles à gouverner plûs que dans autres temps ». (Etat-civil des Bordes).

1702. — « 3 août, inondation d'eau. Il entra dans l'église plus de deux pieds d'eau ; dans le jardin et la chambre du presbytère autant que dans la plupart des Bordes, voisin du ruisseau, entre autres le pauvre Bareau, la veuve Riosset, Louis Gautier son gendre, etc. ; et cela vint par un orage qui dura plus d'une heure ». (Etat-civil des Bordes) (2).

1703. — Extrait des registres du Parlement de Bourgogne. « Sur ce qui a été remontré par le Procureur Général du Roy que le débordement général arrivé depuis peu de toutes les rivières de la Province avoit causé tant de désordres dans les prairies qu'il y avoit lieu de craindre une mortalité entière du bétail pendant l'hiver prochain, soit par la mauvaise qualité des foins, fauchez et non levés lors dudit débordement, soit parce que ceux qui sont encore sur pied sont chargez de boue et de limon, en sorte qu'ils ne pourront servir de nourriture au bétail sans un péril évident. Pour lequel éviter, il auroit requis qu'il plût à la Cour ordonner, conformément à ses Arrêts généraux, que la meilleure partie des

(1) Les registres de l'état civil de Civry signalent à la date du 23 juin 1697 une grande inondation causée par les eaux du Serein, qui perdit tous les foins de la vallée, de la source au confluent. — Aux archives départementales de l'Yonne (B-174) on trouve le devis dressé pour la réparation du moulin et du pont de Brienon (sur l'Armançon), endommagés par le débordement des grandes eaux du mois de juin 1697.

(2) Le 9 avril 1702, les vignes furent gelées partout, disent les registres de Civry.



preys de ce ressort seroit mise en réserve, que la répartition des herbes qui proviendroient du regain seroit faite au profit des propriétaires ou fermiers d'iceux à proportion des preys qui leur apartiennent dans tout le territoire... La Cour a ordonné à tous les habitans des communautez et bourgs et villages de cette province de Bourgogne de s'assembler incessamment, pour aviser et régler quelles portions de preys pourront être plus commodément mises en réserves et regain la présente année... Fait inhibitions et deffenses ausdits habitans d'envoyer ni faire paître leurs bestiaux ausdits preys qui seront mis en réserve, jusqu'à ce que la seconde herbe en ait été levée... Fait en Parlement à Dijon le dix-huitième juillet mil sept cens trois ». (Arch. d'Avallon DD 157[2] — imprimé).

1706 (1). — ....

1707. — A la suite de l'acte de décès d'un jeune homme de vingt ans, mort subitement en moissonnant le 29 juillet 1707, on lit ces mots : « La chaleur a été si excessive depuis cinq jours que plusieurs personnes en sont mortes à la campagne, presque partout ». (Etat-civil d'Héry).

« 11 et 12 octobre 1707 crue d'eau extraordinaire à Lavau et dans les lieux voisins, et surtout dans la Loire qui a débordé plus qu'en 1616 ». (Etat-civil de Lavau).

1708. — « Dès les premiers jours de décembre, il y a eu de fortes gelées qui se prolongèrent avec les pluies abondantes jusqu'à la fin de mars. Les arbres, les vergers, les blés, en partie furent gelés, ce qui obligea le roi Louis XIV à défendre que personne ne touchât à ses blés pour y mettre d'autres grains. Cependant, le 15 avril, que rien ne poussoit, on sema de l'orge, de l'avoine, de la vesce et des pois. Les pertes furent évaluées à quatre millions par an pour la France. La famine fut très grande ». (Etat-civil de Coulours).

Les échevins d'Avallon présentent une requête à l'effet d'obtenir une modération de taille ; ils s'appuient sur les « mal-« heurs communs de la gelée, de la coulure des vignes, sur « deux inondations du Cousin et la grêle qui a ravagé ce

(1) Les procès-verbaux de la réformation des eaux et forêts de la maîtrise de Sens relatent une grêle prodigieuse et un orage le jour de Sainte-Anne de l'an 1706, qui dévastèrent les vitraux de l'église et autres bâtiments de l'abbaye de Pontigny (Arch. départementales (B-161). — Voir aussi l'expertise des dégâts causés par la grêle à Pontigny, le 27 juillet 1706 (ibid. H. 1420).



« qui avoit échappé aux intempéries ». (Arch. d'Avallon, inventaire Prot CC 312).

1709. — « Hiver des plus rigoureux qui causa une grande misère ». (Etat-civil de Vézinnes).

« L'hyver a été très rigoureux et très rude cette année. Trois gelées, dont la première commença le 6 janvier et dura jusqu'au 24 du même mois ; la deuxième au mois de février, et dura près de vingt-quatre jours et l'autre au mois de mars qui fut aussi forte que les deux autres et dura dix jours ; les blés furent perdus presque par toute l'Europe, ainsi que les noyers, les oliviers, les orangers, etc.. Aussi on a vu cette année et on verra la prochaine ce qui n'étoit pas arrivé depuis plusieurs siècles, la famine dans son plus haut point ; le froment valant aujourd'huy 24 juin, 16 livres le bichet, le conceau 8 livres, l'orge 100 sols, et l'avoine 50, et le grain augmentant toutes les semaines de plus de 20 sols. Dieu nous soit en aide ». (Etat-civil de Nuits-sous-Ravières).

« Depuis le 6 janvier jusqu'au 25 du même mois il a fait une gelée si forte et si épouvantable que les pierres se sont cassées, les arbres fendus, les noyers gelés jusque dans les racines, et enfin, malheur plus grand, les blés quoique couverts de neige ont été gelés et perdus, les froments comme les seigles ». (Etat-civil de Chigy).

« Cette année a été terrible. Les grains, arbres et vignes, ont péri par les gelées successives du mois de janvier. La famine cessa au mois d'août. Les vignes furent coupées à ras terre, on fut quelques années sans vin. Du 23 au 30 janvier, la terre étoit tellement gelée qu'on ne pouvoit faire de fosses au cimetière ; on enterroit alors dans la nef de l'église. Dans cette année il est mort à Vinneuf cent dix-huit personnes ». (Etat-civil de Vinneuf).

« Depuis le 6 janvier jusqu'au 24 du même mois, le froid fut si violent qu'il s'éleva jusqu'aux derniers degrés ; cette gelée causa la perte des blés, noyers, poiriers, etc. Les 8 et 9 mai suivants des brouillards suivis d'un soleil ardent, vers le midi, furent la cause de la perte des fruits que les pommiers promettaient par leurs fleurs. Enfin, le même jour, 9 mai, jour de l'Ascension, une grêle terrible, avec une pluie torrentielle, tomba vers les huit heures du soir, ravagea entièrement les vignes et les prés et entraîna une grande partie des terres ensemencées en menus grains ». (Etat-civil de Lixy).



« En l'année 1709, il y eut un si cruel hiver qui commença le jour des Roys, que jamais il n'y en peut avoir un si long et si rude ; il se reprit à trois fois ; tous les arbres furent gelez, les noyers surtout et les arbres fruitiers ; les bleds périrent en terre et les vignes, de sorte qu'il n'y eut point de récolte que d'orge et d'avoine. La disette vint ensuite : on vendoit le bichet de bled jusqu'à 20 et 22 livres (1) ; la pinte de vin 10 et 12 solz et davantage. Le bichet d'orge se vendoit 7 et 8 francs. Le désastre fut universel. On trouvoit à la campagne non seulement les hommes morts de froid, mais encore les oiseaux et les bêtes fauves dans les grands bois ». (Etat-civil de Seignelay).

« En 1709, il y a eu à Champs une famine horrible qui fit mourir beaucoup de personnes et d'animaux. Les blés et les vignes ont gelé entièrement, il n'y a eu aucune espèce de récolte. Le pain d'avoine valoit quatre sols la livre. Les ouvriers ne trouvaient même pas d'ouvrage pour un pain. Les pauvres se nourrissaient de berlues (2), les noyers séchèrent tous à la suite de la gelée ». (Etat-civil de Champs).

« 1709, le 6 janvier, jour des Rois, la gelée commença d'une manière si forte qu'en moins de quatre jours elle devint si violente que jamais homme vivant n'en avoit senti de pareille, elle dura dix-sept jours ; il tomba pendant plusieurs jours une neige si fine et en telle quantité qu'il y en avoit icy près d'un pied d'épaisseur sur la terre. Il mourut de froid beaucoup de personnes et principalement les petits enfants, en ayant enterré vingt-deux dans cette paroisse pendant le mois de janvier ». (Etat-civil de Chéroy).

« 6 janvier 1709, jour des Rois, le froid s'est pris si vif et a duré jusqu'à la Saint-Vincent, si âpre, que toutes les vignes, les blés et arbres ont gelé ; et les 18 et 19 mars, même année, les eaux, par les pluies continuelles, furent si grandes qu'elles égalèrent celles de la Saint-Denis, ci-devant marquées ». (Etat-civil de Lavau).

« Cette année mil sept cent neuf a esté peut estre la plus fâcheuse qu'on ait jamais eue ; les bons blez ont esté presque partout gelez d'hiver, en sorte que le froment a vallu jusques à vingt-deux livres, mesure de Toucy, et le méteil à Saint-Sauveur s'est vendu jusques à dix-sept livres ; les

(1) Le bichet de froment de Seignelay ne contenait que 56 litres.
(2) Sorte de tubercule croissant dans les sols argilo-calcaires.

arbres fruitiers dans ce bourgt ont esté entièrement gelez, et il n'est presque point resté de noyers, spéciallement en forte terre. Le petitte orge s'est vendue pour les semences onze livres, et après la récolte jusques à sept livres dix sols, et l'avoine a vallu quatre livres dix sols, et cent sols la meilleure, et après moisson trois livres. Le blé noir ou blé sarazin s'est vendu vingt-quatre livres le bichet, mesure de Saint-Fargeau ». (Etat-civil de Moutiers).

« 1709, l'hiver qui commença le 6 janvier fut si rude qu'il gela entièrement les blés partout. Il n'y a eu en toutes les dîmes de ce territoire que six bichets de blé, mesure de Joigny ». (Etat-civil de Migennes).

« 1709, du 6 janvier au 24 dudict mois, les gelées furent excessives, les noyers furent perdus. Plusieurs enfants, peu de temps après leur naissance, moururent, tant le froid se faisait sentir dans les pauvres chaumières. Les bleds et les vignes furent gelés. On ne s'est point souvenu depuis cent ans qu'il se soit fait un hyver aussi rude. La famine fut terrible ; on ne mangeoit que de l'orge et de l'avoine à un prix fort grand. Le bled valoit 25 livres le bichet ; l'avoine 15 à 16 livres, et le vin, 15 sols la pinte. L'année suivante fut très abondante ». (Etat-civil de Civry).

« L'an 1709 l'hyver commença le lendemain des Rois qui fut sy rigoureux que les bleds, les vignes, les noyers et bien des autres plantes furent entièrement gelés, ce qui causa une famine par toute la France ». (Etat-civil d'Yrouerre).

« Remarque de ce qui est arrivé d'extraordinaire dans cette année 1709, par les grands froids de l'hyver. Il a fait si froid que les bleds ont gelés, et qu'ils ont été si cher, qu'il a valu jusqu'à vingt livres le bichet, pesant environ 80 livres. C'est le bled froment, et à proportion les autres grains. Les vignes ont été gelées, et le vin a valu plus de cent francs dans ces païs icy et même 150 livres. Les noyers ont été perdus de la gelée, les gros aussi bien que les petits, en sorte qu'il a fallu les arracher ou les couper... La plupart des arbres fruitiers, une grande partie des chaînes principalement les chesnes noirs, et autres ont été gelés aussy... Beaucoup de bestiaux sont morts de froid ; le gibier gros et petit a péri en quantité. On a trouvé même des hommes, des femmes, des enfants morts qui avoient été saisis par le froid. En un mot, dans cette pernicieuse année, il a fait si cher vivre que quantité de personnes sont mortes de faim, et on peut

dire qu'il en est bien morts le quart dans certaines paroisses, et que les pères et mères, oubliant le naturel qu'ils ont pour l'ordinaire pour leurs enfans, les abandonnoient ; les enfans en faisoient la même chose à l'égard de leurs pères et de leurs mères. On croit qu'il n'a jamais fait si froid, et ça été une chose pitoyable, car on n'a jamais tant vû de pauvres qu'en l'année 1709 ». (Etat-civil de Lain).

« L'on ne sera peut-être pas fâché de scavoir que cette présente année l'hiver fut si terrible que les bleds furent gelés universellement partout, ce qui sera incroyable à la postérité, et cependant il n'y a rien de plus vray. Je tins moy-même plus de deux cents lieues de païs et fut témoin oculaire que dans la Flandre, la Picardie, dans la Champagne et dans la Bourgogne, c'étoit la même misère que l'on déploroit, mais comme il y avoit encor de vieux bled, le pain ne fut encor vendu que 5 et 6 sols la livre. L'on voira ce qui arrivera de triste dans l'autre année suivante. Le roi Louix XIIII fit faire des recherches par tout les greniers et il n'y avoit ordre que de laisser bien juste ce qu'il faloit pour chaque maison. Les grands maisôns à Paris, et à leur imitation dans les villes de province, les premiers de chacque lieux, fesoient faire un feux commun dans le melieu des rües. La rigueur du froid dans le mois de janvier fut si grande, que l'on ne pouvoit mettre le née à l'aire, sans être saisie. Il se trouva une infinité de personnes mortes par les champs ; moy-même je ne sçay par quel miracle de la Providence j'en ay réchappé, malgré la force des habits, la bonté de mon cheval ; cependant il m'étoit impossible de faire plus de trois lieux, que je fesois plus de moitié à pied et en bottes ; mais aussi cette fatigue-là m'a fort diminué, n'ayant pas eu une santé même passable depuis ce temps ». (Etat-civil de Vincelles).

« L'an de N.-S. 1709, après avoir fait un temps très doux, mêlé de pluie et de brouillards pendant les mois de novembre et de décembre de l'année 1708, le froid commença le jour des Roys, 6 janvier, si rigoureusement qu'en moins d'une heure, la terre, qui étoit pleine d'eau, fut gelée et glacée à porter les charrettes, par le moyen du vent de bise qui continua sans interruption pendant quinze jours. Ce froid fut si intense qu'il désola toute la nature ; car, outre plusieurs personnes qui en moururent, il périt quantité de bestiaux dans les étables, plus de la moitié des animaux et des oiseaux de la campagne, des poissons dans les rivières et dans les étangs.



Tous les noyers petits et grands, jeunes et vieux, en séchèrent jusque dans la racine ; les trois quarts des poiriers, pommiers et quantité d'autres arbres dans les forêts et les bois ; toutes les vignes gelées et séchées jusque dans la racine, et, ce qui est plus étrange, tous les bleds furent gelés dans la terre et perdus ; ce qui causa une famine terrible pendant le reste de l'année 1709. Comme on n'avoit jamais ouï-dire que les blés eussent été gelés de la sorte, personne ne voulut le croire ; on espérait de les voir renaître à la fin du mois d'avril, mais en vain, car ils furent tous perdus absolument, ce qui causa une famine terrible dans tout le royaume, qui jointe aux fléaux de la guerre, fit mourir de faim une infinité de personnes. Des paroisses et des villages presque tout entiers ne mangeoient que de l'herbe et des racines des champs, quelque peu de pain fait avec de la racine de fougère ; j'en mangeai moy-même, il étoit de la couleur du pain ordinaire des paysans, mais d'un mauvais goût. Le blé fut vendu jusqu'à 20 francs le bichet, mesure de Vézelay pesant 80 livres ; encore ne pouvoit-on en avoir pour de l'argent. Les paroisses de Vézelay, d'Asquins, Saint-Père, Fontenay et Chamoux, s'assemblèrent et allèrent en procession à Saint-Lazare d'Avallon, le 18 avril de la même année, pour implorer la miséricorde de Dieu et apaiser sa colère. On chanta pour cela, pendant tout le chemin, en allant et en retournant, les psaumes de la pénitence de David, et les litanies des saints et de la très sainte Vierge. Nous dîmes la messe à Saint-Lazare, qui fut chantée en musique par MM. du Chapître ; après quoi la procession partit comme elle étoit arrivée, et personne ne s'arrêta dans Avallon pour y boire et manger, car notre vœu étoit fait ainsi. Mais passant à Pont-Aubert, après avoir adoré le Saint-Sacrement dans l'église, les prêtres quittèrent leurs ornements pour aller avec tout le peuple manger le peu de pain que chacun avoit apporté dans sa poche ; après quoi on acheva la procession, qui fut faite avec beaucoup de piété et de dévotion, tous s'efforçant de demander et d'obtenir miséricorde ; et il est vrai de dire que Dieu nous l'a accordée en donnant un temps favorable aux orges et aux avoines qu'on recueillit en abondance, avec laquelle on se nourrit jusqu'à 1710 qu'on recueillit du bled qu'on avoit semé de grains vieux ». (Etat-civil d'Asquins) (1).

(1) L'hiver de 1709 a laissé de nombreuses traces partout. Le corps de ville d'Avallon délibère (D-23) que les classes du col-



1709. — Voyez addenda.

1710. — « Il y eut cette année beaucoup de fièvres putrides et malignes, du pourpre, des rougeoles, pleurésies et autres maladies qu'on disoit être contagieuses et dont les plus jeunes, les plus forts et même les plus commodes mouroient, ce qui fut assez universel. Le Roi envoya en quelques endroits des médecins habiles, comme à Montargis et ailleurs. Il est vrai que

lège seront interrompues le matin pendant les grands froids de l'hiver de 1709 (il est bon de dire que les classes n'étaient pas chauffées). — A Vermenton le registre des délibérations de l'assemblée générale des habitants (Arch. de la commune BB.-1) mentionne une décision prise à la sollicitation de MM. Jourdan de Barneville, missionnaire envoyé pour le soulagement des pauvres, et Dominique Leclerc, secrétaire de l'évêque d'Auxerre. « Attendu, est-il dit, le besoin extrême d'environ quinze cents « personnes qui meurent de faim tous les jours par douzaine ; « ce qui, outre le devoir de la charité, seroit la ruine dudit « lieu », on décide d'engager une partie de l'argenterie de l'église et une des cloches qui est rompue, afin d'obtenir de l'argent pour le soulagement des pauvres. — Le chapitre de la collégiale de Châtel-Censoir prend, en août 1709, une délibération pour amodier le reste des dîmes, attendu que le grand hiver et les grandes eaux ont perdu tous les froments, méteils et seigles. (Arch. départementales G. 2.242).

A Tormancy, commune de Massangis, on lit sur un écusson en relief, ménagé sur la clef de voûte du portail d'entrée d'une cour : « L'an des blés gelés, 1709 ».

Baudiau, dans *Le Morvand,* donne aussi d'intéressants détails, d'après les notes de divers registres de catholicité : « L'hiver qui commença le 6 de janvier, dit-il, fut extrêmement rigoureux. Pendant les trois premières semaines, le froid fut si excessif, les gelées devinrent si fortes, que dès le second jour, les rivières aussi bien que les étangs, furent couvertes de glace d'une telle épaisseur qu'elle portait comme la terre. Plusieurs manuscrits s'accordent à dire qu'en Morvand la plupart des ruisseaux et des étangs gelèrent jusqu'à fond en moins de quatre heures, et que l'on vit, lorsque le dégel fut arrivé, des morceaux de glace de trois pieds d'épaisseur. A peine put-on, malgré les plus grands soins, conserver quelques pièces de vin dans les meilleures caves. Les arbres se fendirent et gelèrent jusque dans leurs racines ; les noyers, les vignes (les vignes gelèrent encore le 17 mai), les genêts et les arbrisseaux furent presque tous perdus ; le gibier périt dans les champs. Des voyageurs furent trouvés morts sur les chemins. Les seigles et les froments furent presque totalement détruits dans tous les pays du voisinage, tellement qu'il fallut en-

cette paroisse ne fut pas si violemment attaquée que beaucoup d'autres ; mais il y a eu beaucoup d'endroits où le quart et même le tiers des habitants étoient morts cette année ». (Etat-civil de Chéroy) (1).

« Peut-être serez-vous surpris, mon cher lecteur, de ne voir dans ce registre que des morts. Votre étonnement cessera si vous remarqué que c'est celuy de 1710, année dans laquelle il sembla que le Seigneur vouloit enfain tirer vangance de l'homme pécheur et le perdre par une disette de bled : il valoit dans cette année, en ce païs, jusqu'à 20 et 30 francs le bichet. Le pauvre peuple vandoient jusqu'à leurs chemises pour se nourrire. L'on voyoient les hommes et femmes, enfans, petits et grands, le visage et les mains terreux, raclant la terre avecque les ongles, cherchant certaines petites racines qu'ils dévoroient lorcequ'ils en avoient trouvé. Les

semencer les terres avec du vieux blé, quand on put en trouver. La plupart des cultivateurs laissèrent leurs terres en friche, parce qu'on ne pouvait avoir de semence, ni pour argent ni pour or. Le Haut-Morvand, couvert d'une couche de neige très épaisse, fut un peu moins maltraité. Les écrivains du temps rapportent que la paroisse de Saint-Brisson fut assez heureuse pour conserver plus de la moitié de sa récolte. La famine qui suivit ce désastre fut terrible. Le seigle, qui, l'année précédente, ne coûtait que 18 ou 20 sous, monta subitement à 7 livres, mesure de Rouvray et 12 livres celle de Moulins-Engilbert. Les riches furent réduits à manger du pain d'avoine et les pauvres à brouter, au printemps, l'herbe des prés comme les bêtes. La mort moissonna des familles entières. On vit des paroisses perdre les trois quarts de leurs habitants... Le vin, qui se payait année commune, 2 liards la pinte, se vendit jusqu'à 12 sous, ce qui portait le litre à 48, somme exorbitante si on se rappelle la valeur de la monnaie à cette époque. La détresse et la misère engendrent naturellement le vol et le désordre. Aussi vit-on, çà et là, des troupes de pauvres affamés courir les campagnes et se livrer à toute espèce de rapines, dévorant les animaux domestiques et broutant les blés, tellement qu'il fallut solliciter des ordonnances afin d'établir des messiers ou gardes pour veiller sur les champs ensemencés. Le brigandage devint même si excessif, que l'on planta des poteaux, avec carcans, où l'on attachait les voleurs pris en flagrant délit. Dans plusieurs localités, on organisa, à l'époque de la moisson, des patrouilles pour veiller sur les récoltes pendant la nuit ».

(1) Les registres de Civry signalent à la date du 7 novembre 1710 de grands dégâts causés par les eaux du Serein et de l'Armançon : plusieurs moulins furent emportés par le courant.



autres, entièrement abattües, étoient couché le long des grands chemins, et atendois ainsi la mort. Ceux même qui paroissent les plus aisée étoient ceux qui souffroient davantage, faute de payement. Les rentes de l'Hôtel-de-Ville furent retranché. Les curés étoient trop heureux de vivre de pain tel quelle. Le vin étoit or de prix, les vignes ayant été gelée jusque dans terre l'année précédente. L'on ne vécu que d'orge où le pauvre ne pouvoit attindre, car il valoit encor 8 et 9 francs le bichet. L'on ne voioit pas encore de bled ; ceux qui en avoit le conservoit pour le seumer, et moy-même, je vous avouray que quand j'en voyois cela me fesoit un tel plaisire qu'il sembloit que je n'avois rien veu de plus beau ; cependant, quand touttes les semailles furent faites, le graind diminua tout-à-coup, je veux dire l'orge, et l'on commença un peu à manger du pain, à la vérité fort pauvre, mais à meilleur marché. Mais quel gain pour les pauvres qui avoient tout venduës et n'avoient plus de quoy faire ce peu d'argent ? Quantitée d'âmes charitables suplécèrent à ce deffaut. Je recus à ma part 20 écus d'aumosnes. Je ne puis passer soucilance ce que j'ai regardé comme un miracle : quoique les pauvres mouroient comme des bêtes, jamais l'on n'a moins entendu parler de meurtre, d'assasin ny de volles. Les chemins étoient surent au milieu de cette grande disette (1). Les bleds que l'on voyent parfaitement beaux, où il y en a de seumé, rende la joye aux cœurs et l'on commence à revivre finissant cette année. Prions le Seigneur qu'il nous préservent de revoir jamais de pareilles temps ». (Etat-civil de Vincelles).

1711. — « Le commancement de cette année s'est passé asé doucement. Le peuple qui a resté de ces deux dernières années, a trouvé gracement à gaigner sa vie. Les vivres n'ont pas été cher comme ces deux précédentes, mais le vin a été très cher à cause de la gelée de 1709, et qu'en 1710 les vignes n'ont poussé que de fort chétif, qui n'a casi rien porté, de sorte que dans un arpent je n'en ai recueilli que plain mon chapeau ; ainsi des autres. Mais à cette moisson, il semble que la prophétie soit entièrement acomplie... Je vous don-

(1) L'appréciation du curé de Vincelles sur l'honnêteté des populations rurales est différente de celle de Baudiau, citée plus haut. Cette divergence peut provenir de ce que l'auteur de l'ouvrage *Le Morvand* ne considère qu'une population encline au chapardage, au moins autrefois, si l'on en croit Dupin.



neray du bled, du vin et de l'uille et vous serez rasasié ; en effet, il semble que la justisse du Seigneur soit apaisé par le sang d'une infinité de jeunes victimes qui n'avoient pas encor péché et qui sont morts de faim et de misère. Les bleds se recueilles en grande quantité et fort grenée. Les orges à la vérité ne sont pas si beaux, ayant manqué d'eau dans le commencement. Les vignes n'ont jamais été plus belles, et les peuples sont semblables à de peauvres matelots qui, après avoir été longtems batue de la tempeste et de l'orage, revoient une bonace et un temps serain avecque espérance de durée. Comme l'homme est incapable d'une joye parfaite, elle vient d'être altéré et troublé par la mort de Louis de Bourbon, daufin de France, mort le... de cette présente année. C'étoit un prince universellement aimé de toutte la France ; il ne cherchoit qu'à faire plaisire même au plus petit. Paris le pleure comme son père et la France comme son suport et apui. Il laisse trois enfants héritiers de ses vertus : M. le duc de Bourgogne, à présent nommé Daufin ; M. le duc d'Anjou, à présent nommé Philippe V, roy d'Espagne ; et M. le duc de Berry ». (Etat-civil de Vincelles).

1714. — « L'an 1714 au mois de juin, la mortalité se my sur les bœux et sur les vaches qui fut général à plus de trente lieux du voisinage, sy bien que on vendoit sept sols la livre de bœuf et autant celles de mouton et de veau ». (Etat-civil d'Yrouerre) (1).

1716 (2). — ....

1718 (3). — ....

(1) « A peine cinq années s'étaient-elles écoulées (depuis 1709) écrit Baudiau, qu'un autre fléau qui désola successivement l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Nivernais vint affliger le Morvand, une terrible épizootie se répandit sur tous les points de la contrée et enleva une quantité prodigieuse d'animaux de l'espèce bovine si nombreuse dans nos montagnes dont elle forme la principale ressource. On employa divers genres de traitements ; mais la maladie continuant toujours ses ravages, on eut recours aux supplications publiques et des processions eurent lieu dans toutes les paroisses ».

(2) Les registres de l'état-civil de Civry mentionnent que les neiges commencèrent le 8 janvier et durèrent jusqu'au 28 du même mois. Le froid fut si violent que le 21 les vignes gelèrent Le 24 mai tout le finage fut ravagé par la grêle.

(3) D'après les registres de Civry l'eau manque en 1718 dans tous les puits et fontaines du pays ; il ne tomba pas de pluie du 24 juin au 18 octobre. La petite vérole sévit avec force.



1719. — Le 21 juillet « deux enfants... ont été tués par le feu du ciel ». (Etat-civil de Sambourg) (1).

1720. — « Geneviève Boyer a fait une fondation de deux grand'messes dans l'église d'Annay, une le 3 janvier et l'autre le jour de son décès, 3 août 1720, tuée d'un coup de tonnerre à Grimault, d'où elle fut transférée pour être inhumée à Annay ». (Etat-civil d'Annay-sur-Serein) (2).

1721. — « Le 25 janvier 1721, à 4 heures du soir il s'est élevé à Héry, une tempête accompagnée d'éclairs et du tonnerre, qui a renversé plusieurs maisons et déraciné des arbres dans tout le pays ». (Etat-civil d'Héry).

« Le 26 avril 1721, le tonnerre tomba dans l'église Saint-Julien (à Avallon), et enleva le grand Christ placé sous l'arc-doublot, entre le chœur et l'église ; et la pièce de bois qui portait ce Christ ». (Manuscrit : Anecdotes avallonnaises, à la bibliothèque d'Avallon, p. 1497) (3).

1723. — Dans les comptes de la ville d'Avallon, on retrouve les traces d'un paiement fait « pour creuser et nettoyer les fontaines « Boguin, Milton et des Chênes, afin de fournir de « l'eau aux habitants qui en manquaient, les puits et autres

(1) Les mêmes registres (Civry) signalent des chaleurs encore plus grandes que l'année précédente ; il ne tomba pas de pluie depuis le commencement de juin jusqu'à la fin de septembre. Il en résulta une très grande disette de fourrage, d'avoine et d'orge ; on récolta peu de blé. Les maladies furent très fréquentes au mois de septembre. — A Avallon, les registres de délibérations mentionnent des prières publiques au sujet de la sécheresse prolongée. (BB. 5.)

(2) A Epineau-les-Voves on signale en 1720 une grande abondance de vin : on enfonça les cuves, les feuillettes demi-muid (fûts contenant 136 litres) valaient de 10 à 11 francs. — A Civry le foin valait 45 livres le cent, au commencement de l'année, à cause de la rareté de l'année précédente. Le 6 août 1720 toutes les maisons du village, situées au bas du climat dit Les Comes (les Vallées), furent renversées ; un enfant de 6 ans y perdit la vie. La rue de Bessy à l'Isle-sur-Serein fut de même fort éprouvée. On mangea de la viande pendant le carême, trois jours de la semaine, à cause de la rareté des légumes et de la marée.

(3) Le même recueil rappelle qu'un Christ fut donné par la paroisse Saint-Pierre « pour remplacer celui de ladite église (Saint-Julien) qui a été brisé par le tonnerre le 26 avril 1721 » (p. 1380).



« fontaines étants taris ». — Dans les mêmes dossiers on voit que le meunier de l'étang Champeaux vend « de l'eau dud. « étang et d'autres pour faire moudre les habitants de cette « ville, attendu que la rivière manquait d'eau ». (Arch. mucipales).

1724. — En 1725 la municipalité d'Avallon paie 55 livres à trois meuniers « pour 55 journées employées à donner de « l'eau des étangs pendant les années 1723 et 1724, pour « pouvoir faire moudre les moulins de cette rivière de Cou- « sin, qui étoient hors d'état d'aller à cause de la disette ex- « trême d'eau, ce qui procuroit aux habitants de cette ville « une disette de farine au milieu de l'abondance de blé ». (Archives municipales d'Avallon CC) (1).

1725. — 24 mai. « Il y a eu ici, sur les deux heures après midi, une si grande inondation d'eau que l'eau entra dans l'église jusqu'à la hauteur de cinq pieds et demi et dans le presbytère jusqu'à celle de deux pieds »:

30 août : seconde inondation « semblable à celle du 24 mai, environ sur les six heures du soir ». (Etat-civil des Bordes) (2).

11 décembre. « Entre midi et une heure il s'éleva un ouragan si violent qu'il fit un très grand ravage ; et entre autres, en ce pays, il geta le clocher de Montacher en bas, qui étoit une fort belle flèche ». (Etat-civil de Villegardin).

1726. — 19 octobre. « A la nuit tombante, il parut au ciel, du côté du soleil couchant, une grande blancheur rendant une clarté suffisante pour distinguer, malgré la nuit, les objets sur la surface de la terre, et à travers de laquelle on apercevoit les étoiles au firmament. Vers huit heures, cette blancheur s'étendit depuis l'endroit où le soleil se couche en été, jusqu'à celui où il se lève en cette saison. Peu après, pendant un quart d'heure, de grandes rougeurs se montrèrent et disparurent presque aussitôt. Enfin, quoique le temps fût calme, des brouillards s'élevèrent de la basse région, montèrent par ondulation jusqu'à notre nadir, et là ils disparurent. Ces signes ont cessé vers minuit. Ils ont causé beaucoup d'inquiétude ». (Etat-civil d'Arthonnay).

(1) Les achives d'Avallon renferment un dossier (DD. 127) relatif à la réparation des dégâts causés par le feu du ciel qui tomba le 14 juin 1724 sur le clocher de l'église Saint-Martin.

(2) Les registres de Civry signalent, à la date du 19 décembre 1725, un ouragan épouvantable qui causa de grands dégâts.



19 octobre. « Environ huit heures du soir, le temps étant fort serein, il parut en l'air une si grande quantité de météores, qu'ils mirent l'épouvante en beaucoup d'endroits. Leur mouvement étoit du levant d'été au couchant ; lorsqu'ils étoient dans la Grande Ourse, ils passoient avec une grande vitesse sous le pôle et venoient jusqu'au milieu de la zone tempérée, et étant là ils formoient une espèce de couronne de feu et restoient sans mouvement, ensuite ils disparaissoient invisiblement ; ce qui dura presque toute la nuit. Il sembloit que les démons de l'air vouloient remplir les spectateurs de crainte et en même temps d'admiration ». (Etat-civil de Villegardin).

1729 (1). — ....

1731. — Voy. addenda.

1733 (2). — Voy. addenda.

1736. — On peut consulter aux Archives départementales de l'Yonne une « Relation de la ruine de Cerisiers, causée par « une inondation le 6 septembre 1736 ». (Fonds Tarbé. F. 4) (3).

1737. — « 4 juillet 1737, inondation si grande qu'il y a eu

(1) Les registres de Bessy relatent un froid très rigoureux en janvier 1729. Plusieurs personnes meurent de froid dans les maisons. Les arbres et les vignes sont gelés. — Les habitants de Vermenton adressent une requête aux Etats de Bourgogne pour demander une levée d'impositions, attendu que le 10 août 1729 il est survenu un orage terrible. La pluie est tombée en si grande abondance que l'inondation a détruit toute la récolte (Délibérations de Vermenton).

(2) Des experts sont nommés pour visiter le territoire de Vermenton afin de constater les dégâts causés par un orage survenu le 9 juillet 1733 ; les vignes ont été déracinées et les blés presque entièrement enterrés. (Voir registres de délibérations de Vermenton).

(3) « En 1736, écrit Baudiau, la famine se déclara de nouveau en Morvand. L'année précédente, une effrayante couche de neige de plusieurs pieds d'épaisseur avait couvert pendant près de 6 mois le centre de la contrée. Les moissons, presque détruites, avaient peu produit, et déjà les populations éprouvaient une sorte de disette, lorsque des gelées terribles survinrent au mois de juin, et détruisirent l'espérance du laboureur. Du 12 au 15 juillet même, elles se firent encore sentir rigoureusement dans des pays beaucoup plus tempérés, tels que l'Auxois et l'Auxerrois. Les chènevières, les vergers, les avoines et les orges furent entièrement gâtés ».



plus de cinq pieds d'eau dans l'église dont tous les ornements qu'on a été obligé de relaver et les papiers même de l'église ont été gâtés ». (Etat-civil des Bordes).

1738. — « Les vignes gèlèrent le 2 mai, et dans les pays alentour on fit si peu de vin, que l'on peut dire qu'en n'en fit point ; on fit la récolte dans des hottes, et, cependant, on ne vendait que 5 sols la pinte de vin dans le pays ». (Etat-civil d'Augy).

1739 (1). — ....

1740. — « Le froid et les gelées commencèrent dès le mois de novembre 1739 et ne finirent qu'au 22 may 1740. On crut que tout étoit perdu ; cependant il y eut du bled, mais peu grainé. Les vignes qui avoient jeté quantité de raisins, furent partout gelées, les 7 et 8, les 22 et 28 octobre, de sorte qu'on ne vendangea que des verjus. Sur la fin de cette année, il se fit des inondations partout qui causèrent de grands dommages ». (Etat-civil de Civry).

« Le 7 octobre 1740, les vignes gelèrent n'étant pas encore dans leur maturité, ce qui donna du vin vert, et, dans les autres pays, on ne pouvait en goûter. Le vin se vendit dans le pays de 50 à 60 livres. On fut obligé de faire de la triance qu'on appelait régale et qui ressemblait fort au verjus ». (Etat-civil d'Augy).

Octobre 1740. « Les raisins furent gelés aux vignes. La récolte des grains fut très médiocre. La disette fut grande ; le vin n'était que du verjus. On a cotisé les biens pour faire des aumônes ; en cette année, au mois d'août suivant, la disette fut presque aussi grande qu'en 1709, à cause des gelées continuelles. On ne fit que du vin sans couleur et besaigre ». (Etat-civil de Vinneuf).

« L'année 1740 a été très fâcheuse, l'hiver très long et très rude ; à peine voyait-on la vigne bourgeonner vers la fin de mai. Les pluies presque continuelles ont aussi beaucoup endommagé les moissons. Le 6 octobre, il y a eu une gelée qui continua les jours suivants et qui a perdu toutes les vignes dont les raisins ne faisaient que vairer (2), en sorte que le reste qu'on a encore ramassé ne fait que de très mauvais vin.

(1) Les registres de l'état-civil d'Hauterive signalent que le 18 janvier 1739 il y eut une violente tempête et un vent orageux qui renversa les toits, brisa et arracha dans la paroisse 300 pieds de gros arbres.

(2) Commencer à mûrir.

Sur la fin de décembre, il y a eu des pluies si fréquentes et si abondantes, que les rivières se sont débordées considérablement ; et actuellement que je fais cette remarque, le sept janvier (1741), les pluies continuent, et nous faisons des prières publiques pour demander à Dieu la cessation de tous ces malheurs qui nous affligent et qui vont se faire sentir encore bien plus vivement dans le cours de l'année 1741. Dieu nous fasse la grâce de les recevoir comme les justes peines et châtiments de nos fautes. Ainsi soit-il ». (Chroniqueur anonyme cité par M. l'abbé Pissier dans sa Notice historique sur Saint-Père-sous-Vézelay) (1).

1741. — « Cette année 1741 est très triste : les peuples sont affligés d'une grande disette ; actuellement le bichet le blé se vend douze et treize francs, et on en trouve peu. Cette saison encore est très sèche, et les menus grains sont restés faute de pluie : la récolte sera médiocre. Le dimanche, 25 juin, a commencé la distribution de riz tout préparé et donné chaque jour aux pauvres, matin et soir. Ce riz a été envoyé par le roi de Vézelay, à la quantité de six milliers de livres, avec ordre d'en faire part aux autres paroisses voisines : le transport et l'arrivage a été fait par les deniers communs. Et cela continuera jusqu'au mois d'août. » (Chroniqueur anonyme).

« Cette année 1741 est très misérable, les peuples sont affligés d'une grande disette, le bichet de blé se vend treize francs et on n'en trouve pas ». (Etat-civil de Vézelay. Paroisse Saint-Etienne).

« En 1741, les vignes gelèrent sur la fin de mars. On fit peu de vin, mais excellent. Les vins se vendirent ». (Etat-civil d'Augy).

1743. — « Cette année 1743 a été très abondante en blé et vins, qui se vendent à grand prix ; néanmoins la rareté de l'argent, la multitude des impôts, la guerre allumée dans toute l'Europe, rend le peuple bien digne de compassion ». (Chroniqueur anonyme).

1744. — « Cette année 1744 est mémorable par les conquêtes du roi en Flandre, en Piémont et sur le Rhin. Les récoltes ont été abondantes, et les misères inséparables de la guerre ont été aussi très grandes. — Dieu veuille bien nous donner la paix et la grâce de le bien servir. Ainsi soit-il ». (Chroniqueur anonyme).

(1) A Saint-Cyr-les-Colons les registres mentionnent que les raisins gelèrent à la perche le 1er octobre 1740.

1745. — « Cette année 1745 est mémorable par le grand nombre de conquêtes faites par le roi Louis XV... Toutes ces guerres, quoique justes, sont beaucoup à charge au public qui se voit accablé d'impôts et de taxes. Il est vrai que, pour notre consolation, Dieu a rendu nos campagnes fertiles, que nos moissons ont été abondantes, et que le blé, depuis trois ans, ne vaut que trois livres le bichet. Les vendanges n'ont pas été si heureuses. Nous avons eu aussi cette année un jubilé pour demander à Dieu la paix ; il a commencé le premier dimanche de l'Avent et a duré quinze jours. Dieu soit à jamais béni ». (Chroniqueur anonyme). (1).

1746. — « Ce qui met la désolation dans ce royaume est la mortalité des bêtes à cornes qui continue depuis quelques années. La multitude des impôts achève de nous accabler. Le blé vaut cinq livres le bichet ». (Chroniqueur anonyme).

Dans le registre des conclusions capitulaires de la collégiale de Châtel-Censoir, on trouve, à la date du 26 juin 1746 : « Décidé, sur la demande des habitants, de faire une procession générale pour obtenir un temps favorable et pour prévenir la peste qui fait périr tous les bestiaux des environs ». (Arch. départementales, G. 2245).

1747. — « Dans le mois d'août un violent orage a ravagé cette commune ; plusieurs maisons de La Postolle ont été renversées, les brebis entraînées, les récoltes perdues. Les rues basses du bourg ont été inondées et les grains gâtés par les eaux dans les granges ». (Etat-civil de Thorigny).

(1) Voici ce que dit Baudiau, d'après Courtépée, sur l'année 1745 : « Un orage, tel que de mémoire d'homme on n'en avait vu d'aussi terrible, se forma tout-à-coup du côté de l'ouest sur Châtillon-en-Bazois. Bientôt on le vit s'avancer avec un sourd et lugubre fracas, qui laissait pressentir facilement tout ce que l'on avait à en redouter. Les coups de tonnerre devinrent épouvantables et la foudre et la grêle s'unirent incontinent pour renverser et pour détruire. Tout fut saccagé, anéanti de l'ouest à l'est, depuis Châtillon-en-Bazois jusqu'à Sainte-Reine. Nos campagnes furent couvertes de débris de maisons renversées sur leurs habitants et les forêts encombrées d'arbres brisés ou déracinés. Ce n'est pas tout ; une épizootie plus terrible encore que celles que nous avons relatées plus haut, et qui, au rapport des mémoires du temps, épargnait à peine deux animaux sur cent, fondit sur l'espèce bovine et la détruisit presque tout entière en Morvand... Pendant deux ans entiers, on n'en vit plus aux marchés des environs ».

« Durant le cours de cette année 1747, il y a eu bien des malades attaqués du flux de sang causé par les chaleurs excessives du mois d'août et de septembre ; néanmoins les vins ne sont pas entièrement bons ; on n'en a recueilli communément qu'un muid par arpent, le blé vaut sept à huit francs le bichet. Les prisonniers hollandais dont nos pays sont remplis, sont cause aussi de cette cherté du blé ». (Etat-civil de Vézelay, paroisse Saint-Etienne, et chroniqueur anonyme) (1).

1748. — « On a transporté en ces pays, des magasins de l'armée, des grains, sans quoi il y aurait eu ici une vraie disette : le bichet de ce blé qui est très beau et fait de très bon pain, se vend huit francs. La récolte de vin a été assez bonne ». (Chroniqueur anonyme).

1749. — « Les deux extrémités de cette année ont été également remarquables : les blés faisaient une belle venue, et surtout les vignes promettaient une abondante récolte. Le 14 mai, veille de l'Ascension, il tomba une pluie froide, il gela la nuit et le soleil qui parut le matin, jour de l'Ascension, brûla la plus grande et la meilleure partie des vignes. Celles qui avaient été préservées de ce fâcheux accident ont péri par les pluies et froids qui se sont fait sentir pendant la semaine de la Saint-Jean-Baptiste ; en sorte que l'on a très peu recueilli de vin ; et le blé vaut actuellement sept livres le bichet ». (Chroniqueur anonyme).

1750. — « L'année a été fertile en blé qui ne vaut que trois livres le bichet. Le vin est cher, attendu que les vignes gelèrent dans le mois d'avril. Que le nom du Seigneur soit toujours béni ». (Chroniqueur anonyme).

1751. — Voy. addenda. — « Le blé vaut de six à sept livres le bichet ; le vin n'est pas de bonne qualité : il est vert et plat, et se vend néanmoins 34 à 36 livres ». (Chroniqueur anonyme).

1752. — Voy. addenda. — « Cette année a été suffisamment abondante en blé et en vins. Bénissons le Seigneur ». (Chroniqueur anonyme).

1753. — « Cette même année 1753, a été fertile en vins qui sont bons, les mois d'août et septembre ayant été très chauds ; mais ils se vendent à vil prix. Les moissons n'ont pas été abondantes à cause de la sécheresse. Le blé vaut ac-

(1) « Il y avait, écrit Baudiau, en Morvand, le 3 avril (1747), un pied et demi de neige ».



tuellement six à sept livres le bichet ». (Chroniqueur anonyme).

« La même année (1753) cette paroisse a été grêlée le 1er juin, la perte a été estimée aux deux tiers de toute la récolte. Les manœuvres auroient été pendant tout l'hiver très à plaindre sans les soins du sieur Adrien Regnier, qui les a fait travailler pendant tout l'hiver et une grande partie du printemps. Il les a employés à unir la place du Mouton qui étoit très raboteuse, et à travailler au champ de la foire, où il doit faire planter des ormes au profit de la commune ». (Etat-civil de Chéroy).

1754. — « Cette année a été assez abondante en blé. Les vins ont manqué, les vignes ayant été échamplées l'hiver ». (Chroniqueur anonyme).

1755. — « Hyver très long et très rigoureux, vignes gelées et greslées le 29 avril et même aux approches de la moisson ; été très pluvieux ». (Etat-civil de Thorigny).

« Cette année a été assez abondante en blé ; mais peu de vin, les vignes ayant été gelées. Le 1er novembre, il y a eu des tremblements de terre qui se sont fait sentir dans plusieurs villes d'Espagne ; la ville de Lisbonne, capitale du Portugal, a été à moitié renversée : il y a péri 50.000 personnes ; et c'est arrivé vers les dix heures du matin, jour de la Toussaint ». (Chroniqueur anonyme).

1756. — « Cette année qui promettait une heureuse récolte, peut être mise au nombre des mauvaises années. Le 27 mai, jour de l'Ascension, les vignes ont été gelées. Le 29 juin, fête de Saint-Pierre, vers les trois heures de l'après-midi, il est tombé une grêle assez grosse qui a tenu un terrain immense et qui a ravagé toutes les campagnes. Le 16 août une nouvelle grêle acheva de tout perdre dans ces cantons. Le blé vaut actuellement six livres dix sols ; le vin, qui est médiocre, 45 livres ». (Chroniqueur anonyme).

« Le 28 juin, fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, la commune de Tharoiseau et plus de cinquante paroisses voisines furent tellement ravagées par la grêle, qu'on ne récolta ni bled ni vin ; même, l'année suivante, les vignes ne portèrent que des feuilles ». (Etat-civil de Tharoiseau).

1757. — « Quoiqu'il n'y a eu pendant le printemps et l'été ni gelée, ni grêle, la récolte n'a point été abondante ; le blé se vend six livres et le vin 40 à 45 livres. Les mois de juin et juillet ont été très chauds ; le mois d'août pluvieux ; sep-



tembre encore chaud ; mais le 29 dudit mois, il a gelé, et aussi les jours suivants, ce qui a fait accélérer les vendanges ; néanmoins, comme le raisin était presque mûr, cela n'a pas fait grand mal ». (Chroniqueur anonyme).

1758. — « Le 15 avril, matin, la terre se trouva couverte d'un pied de neige ; et elle continua de tomber par intervalles et par gros flocons les jours suivants : elle n'a disparu et a été totalement fondue que le 18 ; on craint que les vignes et les fruits à noyaux ne soient endommagés. En toute circonstance, que le nom du Seigneur soit béni. — L'année a été très pluvieuse, surtout les mois de juin, juillet et août. Le blé vaut six livres. De mémoire d'homme les vendanges n'avaient été si médiocres. — La guerre continue : les combats ont été journaliers ; de part et d'autre tantôt de bons et tantôt de mauvais succès ; la misère est grande ». (Chroniqueur anonyme).

« Une gelée universelle perdit dans le mois d'avril toutes les vignes de la Basse-Bourgogne ; au mois d'août de la même année il arriva une chute d'eau si considérable qu'elle ravalat les terres des vignes, entraînat les foins des prairies, charriât les chanvres qui étaient dans la Cure ; le même orage inonda plus de 40 paroisses ; il y eut trois hommes de tués à Asnières, près Vézelay, par le tonnerre, et deux autres blessés ; ces personnes étoient dans le clocher, le marguiller resta sauve. La même année il plut tout le mois de juillet, ce qui gâta tous les foins, endommagea beaucoup les moissons, la fauchaison se fit au mois de septembre ». (Etat-civil de Tharoiseau) (1).

1759. — « La récolte de vins a été médiocre, à cause que le 22 juin il tomba une quantité prodigieuse de grêle et de différente forme ; il y avait des grains gros comme des œufs, en sorte qu'on a été surpris qu'il soit resté quelque chose dans les campagnes. Le vin est bon, l'été ayant été très chaud,

(1) « En 1758, écrit Baudiau, d'après les archives de Montsauche et de Marigny-l'Eglise (Nièvre), des pluies torrentielles, qui commencèrent le 27 juin pour en finir que le 7 septembre, ne permirent pas de rentrer les récoltes. Les foins pourrirent dans les prés et les seigles germèrent dans les champs. Une disette devait être la conséquence de ce contre-temps ; elle eut lieu. Mais les années qui suivirent, et surtout la quatrième, furent si abondantes que le seigle ne valut que 15 ou 16 sous la mesure de Lormes, et le vin 18 livres le tonneau ».



et néanmoins ne se vend que 20 livres ; le blé 7 francs le bichet ». (Chroniqueur anonyme).

1760. — « Cette année a été fertile en blés et vins ; néanmoins le blé se vend cent sols le bichet ; le vin est à vil prix, 14 à 15 livres le muid ». (Chroniqueur anonyme).

1761. — « Le 30 avril 1761, les vignes ont été gelées ; le 9 juillet elles ont été grêlées dans plusieurs cantons ; mais la gelée avait été plus universelle. Cette année a été extrêmement chaude. Les vins sont bons et à très bon marché ; le blé se vend cent sols ». (Chroniqueur anonyme).

11 juillet 1761, « un orage épouvantable a dévasté tout le finage de la paroisse. La grêle était grosse comme des œufs de pigeons ; toutes les récoltes ont été perdues ; la ferme des Hasards a été inondée, il y avait trois pieds dans les chambres ; la violence des eaux a raviné les terres et a couvert les grains d'immondices et de saletés ; il a causé des dégâts tels qu'on n'a pas connoissance d'en avoir eu de semblables. On n'a pas recueilli en grains de quoi payer les moissonneurs ». (Etat-civil de Thorigny).

1762. — « Cette année a été chaude ; la récolte de blé et de vin a été assez abondante ; le blé se vend 4 livres ; le vin, quoique bon, est à très bas prix ». (Chroniqueur anonyme).

« Le 3 mai, le dimanche entre l'Ascension et la Pentecôte, pendant qu'on étoit à vêpres, le tonnerre est tombé sur la voûte du chœur, au nord contre le pignon, et vis-à-vis l'escalier du clocher, a percé ladite voûte, pénétré dans l'église où il a blessé Pierrette Dondaine, femme de Joseph Michelin, vigneron à Lucy-le-Bois, qui y est morte munie du sacrement de pénitence ». (Etat-civil de Lucy-le-Bois)

« Cette année a été fort sèche. Les puits et fontaines ont tari, ainsi que la rivière. Les habitans de Villiers-la-Grange, ainsi que le hameau de Puidbon étoient obligés d'aller chercher l'eau à la fontaine de Noyers pour abreuver leurs bestiaux. Le bled s'est trouvé grainé ; mais non l'orge et l'avoine. La récolte du vin a été parfaite, tant pour la qualité que pour la quantité ». (Etat-civil de Grimault).

1763. — « Cette année a été assez fertile en blé ; il ne se vend que trois livres. Les raisins ont gelé à la perche ; aussi le vin ne vaut-il rien. Néanmoins les vins rouges se sont vendus bien cher ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année l'hiver a été fort difficile à cause de la rigueur des froids et à cause de sa durée ; il n'a pas laissé



d'y tonner par intervalle. Le 11 février on a entendu à Lucy-le-Bois et dans les villages voisins un coup de tonnerre fort vif. Le 22 du même mois, sur les six heures et demie, il y a eu un orage aussi violent qu'on peut l'avoir au plus grand été. Cet orage a duré plus d'une heure. Il s'en est fait de pareils et le même jour, particulièrement depuis Auxerre à Dijon. Les excellents vins de 1761 et de 1762, qui se donnoient à vil prix jusque vers août 1763, ont tellement pris faveur que celui qui se vandoit dix écus s'est vendu dès le mois de septembre 80 et même 100 livres. Le froment a valu toute l'année 17, 18, 19 et 20 sols ; l'orge, 8, 9 et 10 ; le bichet d'avoine s'est vendu jusqu'à 3 livres ». (Etat-civil de Lucy-le-Bois).

« La récolte en blé a été assez abondante, aussi le bichet ne se vend que trois livres ; les raisins ont gelé à la perche et le vin ne vaut rien ». (Etat-civil de Vézelay, paroisse Saint-Etienne).

« Cette année a été fort orageuse. Le finage de Noyers a été totalement ravagé et saccagé par la grêle ; Cours et Grimault n'en ont pas été si maltraités. La récolte du vin s'est trouvé assez abondante, mais très désagréable à boire ». (Etat-civil de Grimault).

1763. — Voy. addenda.

1764. — « Ce premier avril 1764, premier dimanche du mois et quatrième dimanche de Carême, il y a eu éclipse de soleil que l'on avait annoncée comme devant être totale, en sorte que la terre devait être couverte de ténèbres ; c'est ce qui fait que la messe paroissiale a été célébrée à 8 heures du matin. Il y a eu en effet éclipse de soleil ; elle a commencé comme on l'avait annoncée, vers les 9 heures et demie du matin, et n'a fini que vers le midi ; mais elle n'a pas été totale ; elle n'a été annulaire que du côté du nord, mais le disque du soleil n'a point paru du côté du midi, et l'on a vu pourtant des étoiles. L'année a été assez bonne ; le blé se vend 4 francs ; les vins sont bons, mais la récolte en a été assez modique en ces cantons ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année a été un peu orageuse dans certains cantons. Le finage de Noyers s'en est ressenti, ainsy que celui de Cours et de Grimault. Le bled ne s'est point du tout trouvé grainé, la récolte du vin médiocre, mais assez bon. L'orge et l'avoine assez cher et assez rare ». (Etat-civil de Grimault) (1).

(1) L'année paraît avoir été sèche, car la municipalité d'Avallon dut s'occuper d'acheter l'eau de certains étangs pour permettre aux



1765. — « Dans cette année 1765, la récolte a été médiocre ; le blé se vend six livres le bichet ; le vin est assez bon ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année a été passable pour tous les biens de la terre. Le vin s'est trouvé parfait, mais non avec une grande quantité. L'hiver a été violent, cuisant et de longue durée ». (Etat-civil de Grimault). (1).

1766. — « Cette année a été assez heureuse en récoltes de vin et de blé ; néanmoins comme on a transporté des blés en pays étrangers, il se vend dans le pays 6 livres et quelques sols ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année n'a pas été orageuse, mais pluvieuse, et a empêché les bleds d'être grainés. Il n'y a presque point eu d'orge et d'avoine. La récolte du vin a été très abondante, et il s'est trouvé assez bon. La fin de l'automne et le commencement de l'hyver ont été si secs que les habitants de Cours étoient obligés d'aller conduire aux fontaines de Noyers leur troupeaux pour les y faire boire ». (Etat-civil de Grimault) (2).

1767. — « Voici une vraie chère année : le blé vaut huit francs ; dans la France, il n'y a eu aucunes récoltes de vin ; aussi le vin vieux se vend cent francs ou cent vingt livres le muid. Malgré ces misères, les impôts augmentent ; on a établi des maîtrises : le bois paie tribut ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année a été des plus stériles. Les gelées d'avril, de may, précédez d'un hyver long et rigoureux ont gatez tous les fruits de chaque espèce et toutes les vignes. Il n'y a pas eu de vendeange. On a été seulement grapillé, et cela fort tard aux fêtes de Saint-Simon, Saint-Jude et de la Toussaint. L'orge et l'avoine se sont trouvez assez grainez : mais non le bled qui a vallu jusqu'à sept à huit livres le bichet et le vin com-

moulins situés sur la rivière de moudre le grain des habitants. (Arch. municipales BB.-16).

(1) D'après Courtépée une crue de l'Armançon le 3 mai 1765 causa de sérieux dégâts à Semur (Côte-d'or).

(2) « Le Morvand, écrit Baudiau, éprouva de nouveau en 1766 un hiver semblable à celui de 1709. Le froid commença le 13 décembre et la neige le 22, et continuèrent simultanément jusqu'au 17 février. Pendant cet intervalle, il mourut beaucoup de monde. On trouva des personnes gelées sur les chemins ».



mun des quatre-vingt livres le muid ». (Etat-civil de Grimault) (1).

1768. — « Hiver extrêmement rigoureux ; plusieurs personnes ont péri par le froid. Un violent orage qui éclata le 29 juillet a causé de grands ravages. Il y avoit de 4 à 5 pieds d'eau dans les rues basses de ce pays ». (Etat-civil de Thorigny).

« Cette année on n'a pas fait de vin ni récolté de fruits. 18 décembre, il est tombé de la neige à une hauteur de 18 pouces. Le froid fut plus intense qu'en 1709. On a été à la veille d'éprouver une famine. On ne pouvoit transporter le blé au marché à cause de la neige. Plusieurs personnes moururent de froid. M. Sandrier, procureur du Roi à Sens, s'est montré dans cet hiver le père des pauvres. Cette même année, le 29 juillet, il y eut un orage de grêle à la suite duquel survint une inondation qui endommagea beaucoup les habitations basses du pays ». (Etat-civil de Saligny).

« Cette année a été assez bonne en bled. Il s'est trouvé très grainez. Néanmoins, il a toujours été cher ; il s'est vendu 8 livres le bichet ; l'émigration desdits bleds hors du Royaume permise aux cytoiens. L'orge et l'avoine n'ont pas réussis, ce qui a augmenté le prix du fouin. Les vendeanges se sont trouvez bonnes par canton dans certains païs ; les marchands de vin de Paris, craignant la disette et la cherté, sont venus enlevés les vins et faire leur prix au sep et à la cuve, et les ont achetez jusqu'à des 80 livres le muid qui n'étoient pour lors qu'en lie et en grumeau. Les vins de cette année se sont trouvez sans aucune force et liqueur ». (Etat-civil de Grimault) (2).

« 28 septembre 1768. Les marguilliers demandent au curé des prières publiques pour le retour du beau temps : il les accorde ». (Manuscrit des Anecdotes avallonnaises).

1768. — Voy. addenda.

1769. — « Cette année a été peu fertile : le blé se vend huit livres le bichet ; et le vin qui est médiocre, 80 livres.

(1) Les registres de la municipalité de Cravant portent nomination d'experts pour constater les dommages causés aux vignes du territoire par la gelée du mois d'avril 1767. — Les registres de catholicité de Saint-Cydroine mentionnent qu'en 1767 on fit de mauvais vin.

(2) Les registres Saint-Cydroine indiquent que les vignes gelèrent et qu'il n'y eut pas de fruits ; ce fut une mauvaise année.



Nous sommes en paix avec tous nos voisins : Dieu veuille bien nous y conserver ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année a été très féconde et fertile en pommes et fruits de toute espèce, ce qui a fait diminué le prix du vin. Le bled s'est trouvé grainé et la pail fort rare, ce qui a augmenté le prix des fourrages. Le fouin fort cher. Le bled toujours cher à 6 livres et 7 livres. On a eu beaucoup de peine à récolter les orges et les avoines à cause des pluyes ; ils ont germé dans les granges, et le fourage n'en a rien valu pour les bestiaux. Le vin foible et de peu de vigueur ». (Etat-civil de Grimault) (1).

29 juin 1769. — « Les marguilliers demandent au curé des prières pour le retour du beau temps : il les accorde ». (Anecdotes avallonnaises).

1770. — « Aujourdhui 1er mai 1770 les vignes ne sont pas plus avancées qu'à Noël ; on les taille, on les terre, l'hiver ayant été très long et très pluvieux. Cette année 1770 doit être mise au nombre des chères années : le blé s'est vendu, en sortant de moisson, 12 livres le bichet ; et à peine a-t-on fait dans les vignes une feuillette par arpent ; et quoiqu'il ne soit pas très bon, on l'a déjà vendu 100 francs le muid ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année 1770 a été des plus stériles, des plus misérables et plus dure que l'année mil sept cent neuf. Tout a manqué en 1770, vin, bled et fruits. Le bled a vallu douze, treize, quatorze livres le bichet. Le vin le plus mauvais, quinze, seize sols la pinte. Les fruits de toute espèce ont aussi manquez. Le bled et l'orge ne se sont pas trouvez grainez. Les pluyes abondantes et la rivière très souvent débordé. Cette année 1770 a été pire que l'année 1709 ; en 1709 il n'y a que le bled qui a manqué ; le vin, la viande et les fruits ont été communs et à bon marché ; mais en cette année 1770 tout a manqué, bled, vin et fruits, et la viande très cher, cinq sols la livre ; ce qui a déterminé Messieurs les élus du duché de Bourgogne de distribuer au mois de juin du riz dans toutes les paroisses de la province pour attendre la moisson, et ce qui a déterminé aussy Messieurs les maires et échevins de la ville de Noyers à faire travailler aux chemins pour donner du pain à leurs infortunés concitoyens, qui, (autre ouvrage mémorable à la postérité) ont suivi l'exemple

(1) Les registres de Saint-Cydroine rappellent que le raisin gela avant la maturité ; aussi le vin fut-il très mauvais.



des Annibales, des Scipions qui ont fait un chemin praticable au milieu des Alpes, ont suivis l'exemple de ces grands hommes, et ont faits cassé, brisez les roches les plus durs du Versoir, chemin autrefois impraticable aux voitures, même aux personnes à cheval, et en ont faits le chemin le plus doux, le plus facile, le plus commode pour toute sorte de voiageur ». (Etat-civil de Grimault).

« 1770, cette année, doit être mise au nombre des chères années. Le blé s'est vendu, en sortant de moisson, douze livres et à peine a-t-on fait dans les vignes une feuillette de vin par arpent, et quoiqu'il ne soit pas bon on l'a déjà vendu cent francs le muid ». (Etat-civil de Vézelay, paroisse Saint-Etienne) (1).

1771. — « Aujourd'hui, 28 mars 1771, jour du Jeudi-Saint, la terre est couverte de neige ; il fait très froid. On a fait venir des environs de Paris des farines de seigle qu'on vend 3 livres 5 sols les 25 livres. Sans ce secours, il y aurait eu une vraie famine : le blé se vendait, dès le temps de la moisson, 12 francs le bichet. Aussi cette année doit être mise au nombre des chères années. Au commencement, le blé a été vendu jusqu'à 15 livres le bichet ; et si on n'en avait pas fait venir du côté de Paris, on serait mort ici, et aux environs, de faim. La récolte de blé a été assez bonne ; il se

(1) Les registres de Rogny signalent des pluies continuelles presque pendant les six derniers mois de l'année avec inondation le 26 novembre, causée par une pluie terrible ; des ponts et des maisons sont détruits en divers points de la France — A Saint-Cydroine on mentionne une récolte de vin peu abondante, mais d'excellente qualité, se vendant de 90 à 100 francs la feuillette. — « En 1770, écrit Baudiau, d'après les archives de Montsauche (Nièvre), il se déclara un autre hiver extrêmement rigoureux. Une épaisse couche de neige couvrit pendant plusieurs mois le pays, et le tint comme enveloppé d'un funeste linceul. Des gelées désastreuses survinrent ensuite et détruisirent toutes les semences à un tel point qu'il n'y eut pas de seigle dans tout le Haut-Morvand. Des pluies continuelles, comme celles dont nous venons de parler (1758), désolèrent la France entière. Cette année encore on ne put enlever les blés, qui germèrent dans les champs, et les foins ne furent rentrés dans nos campagnes qu'au mois de septembre. Les céréales devinrent bientôt fort rares et se vendirent, savoir : le froment, dix livres la mesure de Lormes, et le seigle neuf. La population du Morvand eut encore à traverser une époque bien difficile ; mais la récolte qui suivit fut très abondante ».



vend néanmoins 9 francs le bichet. On n'a pas fait une feuillette de vin par arpent : c'est ce qui tient le blé cher. Et les impôts ne cessent pas d'augmenter ». (Chroniqueur anonyme).

« Cette année 1771 a donné beaucoup de bled et cependant fort cher jusqu'à dix à douze livres le bichet. La récolte d'orge et d'avoine a été médiocre. La vigne a été fort ingrate. On a fait très peu de vin, et malgré sa rareté, il ne s'y est fait aucun enlèvement, et il a toujours été fort cher jusqu'à douze à 15 sols la pinte. Les fruits ont manquez par canton ». (Etat-civil de Grimault).

« 16 mai 1771, depuis la moisson dernière jusqu'à ce jour, la vie de l'homme a été très difficile à gagner par une assez grande disette de bled... Il vaut aujourd'hui à Champignelles 15 livres le bichet ». (Etat-civil de Villeneuve-les-Genêts) (1).

1772. — « Cette année a été assez bonne pour la récolte du blé. On a fait plus d'à moitié vinée pour le vin qui, quoique les mois d'août et septembre aient été très chauds, néanmoins parce qu'il est venu sur la fin de septembre des pluies continuelles, manque de qualité ; aussi se vend-il à vil prix. Le blé vaut 7 francs ; on en a amené encore des Pays-Bas une grande quantité, ce qu'il fait qu'il diminuera. Ainsi soit-il ». (Chroniqueur anonyme).

« Dans la nuit du 27 au 28 juin, de dix heures du soir, à deux heures du matin, est survenue une tempête des plus furieuses avec pluie, grêle et tonnerre. Cette tempête fit un dégât terrible dans toute la France ». (Etat-civil de Saligny).

21 juin 1772. — « Un ouragan furieux a renversé douze maisons et arraché une infinité d'arbres ». (Etat-civil de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes).

(1) Les registres de Fontenoy mentionnent qu'en 1771, comme dans l'année précédente, le froment a valu jusqu'à 15 livres, l'orge jusqu'à 10 et 12, et que, Dieu aidant, les pauvres ont passé ce temps comme les plus aisés, sans famine. — Ceux de Saint-Cydroine sont moins optimistes : le blé est cher, il n'y a pas de vin, la disette règne. — De même à Rogny, on déclare que l'année 1771, comme les trois précédentes, a été misérable : le blé a valu 4 livres 12 s., le riz, le méteil 4 liv. 5 s., le seigle 4 liv., l'avoine 1 liv. 15 s. et l'orge 3 livres. — Les registres de Quenne signalent un orage extraordinaire survenu le 27 juin 1771 ; les arbres furent déracinés et la plupart des toits enlevés.



« Cette année 1772 a été fort médiocre en bled et peu grainé, il y a eu très peu d'avoine et d'orge qu'on n'a pas moissonné, mais arraché. Les fruits fort rares. L'été fort chaud et on a manqué d'eau dans bien des endroits. La nuit du 1er avril au second jour dudit avril la rivière du Serein a tellement augmenté que les habitants du faubourg de Noyers ont été surpris la nuit par les eaux dans leur maison et même dans leur lit ; on était obligé de les faire descendre avec des échelles par les fenêtres, d'autres se réfugioient dans les greniers. Les eaux ont été sur le pont de Cours à l'espace de trois pieds. Ce pauvre pont, quoique en fort mauvais état, n'a point été emporté par la grande violence et impétuosité des eaux. La nuit du 28 au 29 juin, entre dix à onze heures du soir,il s'éleva un ouragan si terrible accompagné d'éclairs brillantes et multipliées, sans tonnerre, qu'il brisa les arbres, renversa les cheminées, de sorte qu'on s'imaginoit être la fin du monde ; le plus fort de ce furieux ouragan a donné du côté de la ville d'Auxerre ; le gros horloge de la ville qui est en pierre de taille s'est trouvé très endommagé. Il est venu sur la fin du mois de septembre des pluyes considérables qui ont fait pourir les raisins. La vendeange a été assez abondante, et le vin s'est trouvé fort gras, et sans force à cause de la pourriture des raisins ». (Etat-civil de Grimault) (1).

1773. — « Cette année 1773 a été assez abondante en blé ; cependant parce que l'on permet l'enlèvement desdits blés dans les provinces étrangères, il se vend à sept livres le bichet. Le vin n'est pas recherché quoiqu'il y en ait peu ». (Chroniqueur anonyme).

25 mai 1773. — « Un violent orage a causé d'incalculables désastres et particulièrement dans les rues basses ». (Etat-civil de Thorigny).

19 juin 1773. — « Inondation qui a fait beaucoup de mal. Les prés ont été totalement perdus ». (Etat-civil de Saligny).

(1) Le registre des délibérations de Pont-sur-Yonne contient un devis des réparations à faire au clocher de l'église à la suite d'un ouragan arrivé dans la nuit du 27 au 28 juin 1772, lequel ouragan a amené la chute de la flèche et de 3 clochetons. — Les registres d'état-civil de Saint-Cydroine mentionnent une tempête violente et désastreuse qui s'est fait sentir sur plusieurs points de la France le 28 juin 1772 à la suite d'une chaleur extrême. — Ceux de Rogny indiquent une grande abondance de vin (10 poinçons à l'arpent) et le prix des céréales : froment 3 l. 5 s., méteil, 2 liv. 15 s., seigle 2 liv. 8 s., avoine 1 liv. 6 s.

« L'été de cette année fut très favorable pour les menues grains accause des fréquentes rosées et pluyes matutinales. Le commencement de la moisson a été très beau ; mais non la fin. Le blé ne s'est pas trouvé grainé à cause de l'échaudy. L'avoine et l'orge en abondance qui a fait baissé le prix du bled à 6 livres le bichet. La vendeange fort belle pour le temps ; mais très stérile pour le raisin occasionné par les rougeriots (1) qui ont brûlé et séché lesdits raisins. Les fruits n'ont pas été communs. Le 15 octobre on a commencé à tracer le grand chemin des veaux de Cours à Noyers sous les auspices de MM. Lezier, prieur de Cours (2), et André Boyer, ancien maire de Noyers, qui ont fait entendre aux ingénieurs et entrepreneurs des chemins qui avoient déjà tracé ledit chemin sous les vignes de la Champagne de le laisser pour le retracer dans les veaux de Cours à cause de la commodité des charoix pour fournir le bois de chauffage à la ville de Noyers ». (Etat-civil de Grimault).

1774. — « La récolte des blés a été médiocre ; il se vend 7 à 8 livres le bichet. Les vins sont bons, mais il n'y a eu que demi-vinée. La misère est toujours grande, mais on espère que les impôts diminueront ». (Chroniqueur anonyme).

« Deux orages tels qu'on n'en avoit vus de mémoire d'homme ont éclaté les 15 mai et 9 juin. Dans le premier, la ferme des Hasards a été submergée et presque tous les animaux noyés. On n'a pu sauver les chevaux qu'en les faisant monter dans le grenier. Dans le second, il y avoit, dans les rues basses, de l'eau jusqu'à la bouche des fours. L'hiver a été des plus durs, et les pauvres seroient restés sans pain, sans la charité active de M. et de Mme de La Vallette, qui ont pourvu à leurs besoins ». (Etat-civil de Thorigny).

« Le printemps a été fort orageux. Le premier de may il est tombé de la grêle à Cours et à Noyers, grosse comme des noix. L'été a été si sec que la rivière du Serein a tarie, et l'on y a pris le poisson à la main. Le 1er août la grêle a ravagée toutes les orges et avoines, et les champs, après la moisson, en étoient semé et verd comme au mois d'avril. Les bleds ne sont pas trouvés grainés et les vendanges médiocres ». (Etat-civil de Grimault) (3).

(1) Nuages rouges du crépuscule.

(2) Auteur de la note.

(3) D'après les registres de Rogny la récolte fut médiocre, les blés remplis d'herbes et de graines de toutes sortes.



1775. — « Cette année a été assez bonne pour la récolte des blés et des vins qui sont très bons ». (Chroniqueur anonyme).

« Le printems a été fort sec, on y a fait des prières publiques pour avoir de la pluye. L'été passable, la moisson a été fort abondante en menus grains. La vendeange assez bonne ; on y a fait du vin plus que l'on attendoit. Les bleds, quoique desséchés par la sécheresse du printemps, se sont trouvés passablement grainés ». (Etat-civil de Grimault).

1776. — Le blé vaut 6 livres ; le vin, 50 livres. Les impôts continuent toujours ». (Chroniqueur anonyme).

« L'année 1776 a été des plus passables pour toute récolte, surtout pour la vigne qui a produit beaucoup de vin dont la qualité n'a point été des meilleurs ». (Etat-civil de Grimault) (1).

1777. — « L'année 1777 a été des plus misérables : point de fruits ni de légume en tout genre, point de vin ; aussi l'évêque de Langres a permis de faire gras pendant le Carême. Il n'y a que les fourages qui ont été assez abondants. Le bled ne s'est point trouvé grainé ». (Etat-civil de Grimault).

« Cette année 1777 a été abondante en grains. Les vignes ont manqué : à peine a-t-on fait une feuillette de vin par arpent ; mais il est bon, les mois d'août et septembre ayant été très chauds ». (Chroniqueur anonyme).

1778. — « L'année 1778 est remarquable par son hyver, qui a été fort long, par les neiges ; on y a mangé de la viande en carême. L'été a été des plus chaud qu'on ay vu depuis longtemps ». (Etat-civil de Grimault) (2).

1779. — « L'année 1779 est remarquable par son hyver

(1) Les registres de Villeneuve-l'Archevêque font connaître que du 25 au 29 janvier 1776 le thermomètre est descendu à 16 degrés 1/2 au-dessous de zéro, soit, disent-ils, un degré de plus qu'en 1709. — Les registres de la municipalité d'Avallon rappellent que, le 31 décembre 1776, la terre étant couverte d'une grande quantité de neige, les habitants furent invités à l'amonceler au milieu des rues afin de faciliter le passage de la procession du jubilé (BB-17)

(2) Les registres d'Ancy-le-Libre conservent le souvenir d'un ouragan et d'une inondation terribles qui firent périr deux personnes dans l'eau (25 juin 1778). — Ceux de Saint-Cydroine mentionnent un hiver mou, la gelée des vignes le samedi saint et un été sec. — « En 1778, dit Baudiau, la neige dura si longtemps que les semences pourrirent ».



sans aucune neige ; ce qui a fait geler les artichau et les bleds dans bien des pays ; les fruits et les légumes se sont trouvés empoisonnés par des insectes qui ont occasionnés une dissenterie générale qui n'a fait mourir que ceux qui n'étoient pas médicamenter ; les vendeanges auroient été belles et bonnes, si on les eû fait de bonheur, dès la fête Saint-Mathieu ; ce qui a produit des vins gras et sans garde, les raisins se trouvant trop mûrs et la plupart pouris. Le nombre des mouches en automne a été insuportable, et ont commencé en aoust ». (Etat-civil de Grimault).

« Le 12 mai 1779, à trois heures après-midi, cette paroisse a été ravagée de la grêle et partie de terrain emportée par une pluie affreuse, qui a fourni dans nos vallées des maisons et autres, quatorze et quinze pieds d'eau d'élévation, à laquelle n'ont pu résister des pierres de plus de deux milles livres qui ont été roulées jusque dans la rivière, que ces mêmes torrents ont fait croître, en trois quarts d'heure, de plus de dix pieds ; arbres, murailles, maisons, rien n'a pu retenir. Ce désastre a été affreux, l'homme n'en peut voir de plus grand. Il nous paroissoit que tous les éléments réunis avoient résolu la perte de ce lieu ; notre rivière fut comblée en différents endroits par la quantité de pierres ainsi que beaucoup de champs et de preys ». (Etat-civil de Merry-sur-Yonne).

« 12 mai 1779 a commencé de tomber une pluie torrentielle qui a duré vingt-sept heures, fait débordé toutes les rivières, lesquelles se sont trouvées couvertes de meubles, moutons, débris de moulins, de maisons, de bois de corde et carré, charbon, bateaux brisés, etc. ; mauvaise récolte de blé, mais beaucoup de vin et de bonne qualité pendant cete année. La vendange eut lieu le 30 septembre ». (Etat-civil de Migennes).

« 29 juillet 1779, commencement de la moisson, année où il y a eu plus de raisins que de feuilles ; le mois de juillet pluvieux ». (Etat-civil des Bordes) (1).

1780. — « L'année 1780 a été très mauvaise en orge, avoine et bled, l'un et l'autre ne se sont pas trouvés grainés ; le fourage pour les bestiaux a été des plus rares, et des plus chers ; les vendanges ont été assez abondantes ; les vins rouges n'ont rien valu, et ne se sont pas trouvés bons ; mais en récompense les vins blancs se sont trouvés délicats, excellents et des plus exquis ; — pour les fruits, pommes et poires, on en a pas

(1) Les registres des délibérations municipales de Pont-sur-Yonne mentionnent une inondation du 27 au 28 mai 1779.



seulement vu l'espèce, les noyers ont beaucoup produits ». (Etat-civil de Grimault).

1781. — « Cette année a été des plus abondantes, surtout en vin. Les feuillettes de bois ont manqué ; on a été obligé d'enfoncer les cuves pour y mettre le vin, lequel s'est tourné en vinaigre dans bien des cuves. Les orages en tonnerre ont été épouvantables et des plus effrayants ; il a tombé à Grimaud, chez un nommé Jean le Clair, près la chapelle ; il lui a tué deux brebis et a mis le feu à sa tisse de bled ». (Etat-civil de Grimault).

« Il y eut cette année grande quantité de vin ». (Etat-civil de Courgenay).

« 19 mai 1781, inondation à quatre heures du soir. L'eau a monté dans les habitations basses du pays à la hauteur de cinq pieds et demi (1) ». (Etat-civil de Saligny).

« 6 juin 1781, on commence la moisson, avancée d'un mois, de même que la vigne qui promet la plus belle récolte que les anciens de plus de quatre-vingts ans n'ont jamais vue ; désolation du vigneron ». (Etat-civil des Bordes).

1782. — « Cette année a été des plus déplorables ; le blé a été fort cher, jusqu'à 10 livres 10 s. le bichet ; point de légumes, et point de fruit en toute espèce, et en tout genre, ce qui a obligé monseigneur l'évêque de Langres de permettre de faire gras le Carême excepté trois jours la semaine, le mercredy, vendredy et samedy ». (Etat-civil de Grimault).

« L'année fut abondante spécialement en froment ». (Etat-civil de Courgenay).

Les registres des délibérations de Cravant portent nomination d'experts, afin de visiter le territoire « dévasté par six orages consécutifs qui ont éclaté le même jour, 10 juin 1782 ». (BB-5).

1783. — « Cette année a été des plus singulières par des brouillards qui ont commencé le 17 avril et n'ont fini que vers la fin du mois d'aoust ; ce qui a donné l'effroy et l'épouvante à bien des personnes qui s'imaginoient que la fin du monde alloit arriver ; ces brouillards ont occasionné bien des fièvres, et surtout la petite verolle qui a beaucoup régné ; le bleds, les orges et les avoines n'ont point été grainé ; les vendanges

(1) Le 21 juin de la même année, dans cette même localité, 2e inondation à 5 heures du soir, mais moins forte que la première ; le 24 juin, 3e inondation à six heures du soir ; le 25 juin, 4e inondation le 15 août, 5e inondation à 3 heures du soir.

se sont faits de bonheur à la Saint-Mathieu avec assez d'abondance, et le vin de bonne qualité ; les légumes et les fruits n'ont rien valu ; il s'y est trouvé beaucoup de vers et d'insecte. La moitié du finage de Noyers en vigne a été écrasé par la grêle, et le hameau de Puidbon, n'a fait aucune récolte de vin cette année ». (Etat-civil de Grimault).

« Cette année a été remarquable par les orages, les inondations, les tremblements de terre. Un brouillard très épais parut le 15 juin et ne disparut complètement que les 6 et 7 août ». (Etat-civil de Beugnon).

« Nos blés furent glacés ». (Etat-civil de Courgenay).

« Les fièvres affligèrent notre paroisse. Cette année, la rougeole a beaucoup fatigué les enfants ». (Etat-civil de Courgenay).

« Pendant le mois de juillet et la moitié du mois d'août, il a beaucoup régné des brouillards extrêmement épais que l'Académie a nommé brouillards secs ; ils ont été universels, les chaleurs ont été excessives, les orages fréquents et dangereux. Le 18 septembre, à trois heures après-midi, il tomba de la grêle dont les grains extrêmement larges et plats pesaient une demi-livre, elle étoit rare et ne fit pas de mal ; il y a eu cette année beaucoup de fièvres longues et meurtrières, surtout dans cette paroisse, ainsi qu'on peut le voir par le relevé qui est à la feuille des enregistrements. L'hiver, il est tombé une abondance de neige extraordinaire et qui a duré très longtemps, ce qui a causé beaucoup de misère parmi le peuple ». (Etat-civil de Maligny).

« Une sécheresse dura de la fin de mai jusqu'à Noël, et, chose remarquable, le soleil fut continuellement dérobé aux regards par un brouillard sec, excepté au lever et au coucher où un disque sans rayons apparoissoit d'une couleur rouge-brun. On attribuait ce phénomène aux tremblements de terre des Calabres. Le blé a valu 6 livres 12 sous à Joigny, la vendange eut lieu le 19 septembre ». (Etat-civil de Migennes).

« Cette année a été remarquable par plusieurs événements qui sont arrivés : les mois de juin, juillet ont été remarquables par des brouillards épais et sanguinolens, qui ont rempli l'atmosphère dans une bonne partie de l'Europe, jusqu'à cacher le disque du soleil. Les physiciens les ont attribués aux pluies abondantes de l'hiver précédent, que le soleil avoit pompé ; d'autres, à cause de leur sécheresse, les ont attribuées aux fumées et vapeurs des volcans de diffé-



rentes parties du monde que les vents ont dispersées. En effet, le mont Vésuve, Etna en Sicile, a fait un fracas terrible ; la Calabre, Messine, ville très ancienne, a été renversée et engloutie, grand nombre de villages ont eu le même sort ; on estimoit la perte à plus de 40.000 personnes ; les rivières débordées, perdues, changeant de lit ; tremblements de terre s'y sont joints. Le mont Hécla en Islande, vers la zone glaciale, a vomi des flammes épouvantables, accompagnées de tremblements qui ont fait sortir de la mer une isle qui s'est agrandie successivement ; quantité de pierres ponces ont couvert cette partie de la mer. L'isle Formose, en la Chine, a été engloutie ; plus de cinquante mille âmes y ont péri, dit-on. Les rivières dans la France se sont presque toutes débordées ; le tonnerre a fait bien du fracas en plusieurs endroits : églises, maisons, châteaux en ont été frappés ; quantité de maladies ont courues et emporté en des endroits un très grand nombre de personnes ; il a paru dans le Limousin des volcans qui ont jeté des feux et la terreur dans ce pays-là, qui n'y étoit pas accoutumé. Il y a eu aussi deux éclipses de lune considérables. Evénemens qui semblent nous avertir de la fin du monde, suivant la prédiction de J.-C. Dieu veuille nous faire la grâce d'en profiter et de nous préparer par une sainte vie à paroître avec confiance devant ce souverain juge des vivants et des morts, fiat, fiat. Signé : Gaudé ». (Etat-civil de Lain).

« L'an mil sept cent quatre vingt trois, du mois de juin à la fin de juillet, il a régné des brouillards si considérables et si épais que le soleil n'étoit pas assez fort pour darder ses rayons à travers, de sorte que son disque paroissoit comme un globe de feu. Ces brouillards n'étoient pas à douze toises de la terre, car à côté de l'église au côté du midy on n'appercevoit ni les prés ni ceux qui étoient dedans et des prés on ne voyoit pas l'église. Je me promenois un jour à 4 heures du matin, je fis monter sur une chesne un bûcheron qui étoit en chemise ; en en descendant sa chemise étoit mouillée et aussi noire que si on l'avoit exposée à la fumée de feuilles vertes ; les récoltes de foin et de blé et de fruits ont été très abondantes. Celle de vin l'a été passablement ; c'est cette année qu'on a fait la paix avec les Anglois ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

1784. — « L'année 1784 a été des plus remarquables par le froid qui a été des plus vifs et cuisants ; tout a gelé dans les maisons, jusqu'au pain ; la neige a été des plus abon-



dantes de mémoire d'homme a fait périr le gibier et a duré très longtemps sur la terre depuis le 18 janvier jusqu'au 25 février, jour des Cendres, que les neiges ont fonduës sans aucune pluye, et l'inondation a été si grande qu'elle a emporté et renversé les ponts, chaussées et maisons les longs des rivières, et principalement celui de Cours : les gardes foux ont été enlevés et n'est resté heureusement que les neufs poutres enclavés et maçonnés dans les arcades dudit pont, sans quoy ils auroient subis le même sort. Le printemps a été très froid à son commencement et jamais de mémoire d'homme a vu la semaine des Rogations si chaude, chaleur comme dans la Canicule, tout brûloit dans les jardins, ce qui a duré très longtems. La rivière du Serein a tari totalement, on s'y promenoit à pied sec, à peine trouvoit-on de l'eau pour faire boire les animaux ; tout le poisson a péri : on le prenoit à la main : la moisson a été assez bonne en bleds ; ils se sont trouvés très grainés, et fort propres ; il n'y a point eu ni orge, ni avoine ; on les a arrachés, et non faucillier ; point de fouin et point de chanvres, on n'a pas même semer les chainevières ; la vendange a été assez bonne dans certains païs, principalement à Chably ; les fruits se sont trouvés piqués de ver ; les noyers n'ont point rapportés ». (Etat-civil de Grimault).

« L'hiver de 1784 a été des plus rudes et des plus désastreux. La neige, qui a tombé depuis le 12 jusqu'au 14 janvier sans discontinuer, a couvert la terre à la hauteur de deux pieds et demi ; et le 29 du même mois elle est tombée avec tant de force et d'abondance, que partout il y en a eu jusqu'à quatre pieds de haut. Le chemin du Mont aux Bedards a été complètement intercepté, parce que le vent y avait garé la neige à la hauteur de douze pieds. Les fortes gelées étant survenues, cette masse de neige est restée sur la terre jusqu'au 27 février que le dégel s'est fait aussi doucement qu'on pouvoit le désirer et sans pluie, mais pas encore assez doucement pour que les pays bas n'aient point été inondés. Monseigneur l'évêque de Séez, abbé de Saint-Germain, M. le duc de Montmorency et M. Bérillon, ont répandu dans la paroisse des aumônes assez abondantes pour alléger la misère des pauvres. Les récoltes n'ont point souffert, quoique le thermomètre du château ait marqué 14 degrés. Mais à l'hiver a succédé une épidémie assez considérable ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

« **1784, abondance considérable de neige ; le 18 janvier il**



y en avoit six pouces ; le 18 du même mois le vent en avoit amoncelé plus de six pieds dans certains endroits, mais il y en avoit généralement de vingt à vingt-quatre pouces de hauteur ; le 24 février, elle a commencé à fondre, et la fonte n'ayant duré que cinq jours, il y a eu des débordements affreux : 190 arpents de blé ont été gelés et 90 entraînés par les eaux dans la commune de Beugnon ; année fatale pour les lièvres, il y en avoit sur le finage peut-être un millier, il n'en est pas resté vingt-cinq ». (Etat-civil de Beugnon).

« La neige a duré plus de six semaines, à la hauteur de trois, quatre et même cinq pieds ; grande misère ». (Etat-civil de Chigy). (1).

1785. — « La neige cette année ayant commencé à tomber avec autant de force que l'année dernière, on fut effrayé parce qu'on craignoit qu'elle ne durât aussi longtemps ; mais on en fut quitte pour la peur, car le mois de janvier fut si beau et si doux que tous les arbres, que toutes les plantes végètèrent comme au printemps ; c'est ce qui fut cause qu'il y eut très peu de fruits : la récolte du foin manqua totalement au point que cette année a valu jusqu'à 100 liv. le cent, ne valant dans les bonnes années que 12 à 15 liv. Le blé, quoique bruiné (2), a été très abondant, au point qu'il ne vaut actuellement que... et la récolte du vin a été si abondante qu'on n'a seu ou le mettre : il y avoit dans cette paroisse le jour qu'on a levé la dixme cinq mil feuillettes de vin, la qualité n'en est pas bien bonne ; l'année a été si sèche et le fourrage si rare qu'on a été obligé de se défaire d'une partie de ses bestiaux en ce qu'on avait rien pour les nourrir ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

« Sécheresse extraordinaire, qui a duré plus de 4 mois ; la récolte des prés a été presque nulle. La fin de l'année a été terrible par les incendies qui se multiplioient de toutes parts ». (Etat-civil de Beugnon).

1784 et **1785**. — « Nos froments ont été prodigieusement bruinés. Cette dernière année les vins ont été en très grande quantité ». (Etat-civil de Courgenay) (3).

(1) Les registres de Migennes indiquent que l'hiver de 1784 fut long et cruel, avec des neiges considérables dont la fonte fut désastreuse.

(2) Atteint du charbon.

(3) A Migennes il est fait mention d'une grande sécheresse, d'où pénurie de fourrages (1785).



« L'année 1785 dont l'hiver fort long, le blé cher 10 livres le bichet, et point de fourage. Le printems a commencé très tard ; à l'Ascension rien n'avoit encore poussé, quoique les Rogations aient été des plus brûlantes par la chaleur contre l'ordinaire ; il a été très sec ; on y a fait des prières pour la pluye ; beaucoup de serises dont on a jamais vu une si grande quantité, et abondance de noix. La fainaison très mauvaise, point de fouin, vingt-quatre sols la botte. La moisson très pluvieuse et a donné beaucoup de peine aux moissonneurs pour ramasser les bleds qui ont germés dans les granges ; ils ont été très grainés et d'une abondance extrême et il n'a pas été chere, 4 liv. 10 sols le bichet ; ce qui a beaucoup fait de tort aux gros fermiers, point d'orge et d'avoine dans certains cantons ; la vendange a été des plus abondantes dont on a jamais rien vu de semblable ; plus extrême qu'en l'année 1781, où on enfonçoit les cuves pour y mettre le vin au défaut des tonneaux ; au lieu que cette année 1785 on a été obligé de mettre le vin dans des citernes ; plusieurs même n'ont pas vendanger faute de feuillettes, et les marcs n'ont pu se faire faute de vaisseaux ; on a été obligé de les jeter dans les ruës ». (Etat-civil de Grimault).

1786. — « La gelée et la bruine (1) ont fait tort aux vignes et aux froments, et les vers ont dévasté presque entièrement les vignes des Galbeaux ; mais un fléau inopiné (la grêle) a dévasté absolument plus de 260 arpents de seigle, la pluie ayant entraîné ce que la grêle paroissoit avoir épargné ». (Etat-civil de Courgenay).

« L'hiver assez doux, presque point de neige ; le printems fort sec ; le 3 may une grande gelée qui a gâté les noyers et les vignes exposés à la bise ; le 8 juillet un brouillard des plus épais, extrêmement puant, a donné beaucoup de pluye et a empêché la récolte des foüins qui a été cependant des plus abondante. — La moisson a été un tiers moins abondante en blé que l'année dernière 1785 ; mais elle a été pluvieuse, et difficile à recueillir les blés. L'orge et l'avoine ont été grainés. La récolte des chanvres assez bonne, mais point grainé accause de la tige d'une grandeur prodigieuse dont on n'a jamais vu de semblable ; beaucoup de légüme en tout genre, et fruits en certains cantons et paÿs, la vendange n'a rien valu ; les pluyes continuelles ont gatés et pouries les

(1) Brouillard épais.

raisins ; on y a cependant fait beaucoup de vin ; la moitié de l'année dernière en certain canton de ce paÿs, mais dans d'autres très abondante presque comme l'année précédente ». (Etat-civil de Grimault).

« Les récoltes cette année ont été très abondantes, le blé et le vin se sont toujours soutenus au prix de l'année dernière. Les foins et les autres fourrages sont beaucoup diminués quoique l'hiver ait commencé extrêmement de bonheur ; car le 1er novembre jour de la Toussaint en allant à vespres il neigoit un peu et en en sortant on en avoit par-dessus les sabots. On commencoit à pressurer les vins parce que le froid qui avoit précédé cette neige avoit retardé singulièrement la fermentation ; comme il falloit aller chercher les pressoirs un peu loin, ceux qui partoient la nuit étoient obligés de faire la frayée (1). On eut à la suitte beaucoup de peine à lever la dixme, la terre étant encore très couverte de neige ; ce mauvais temps ne dura pas. Le mois de décembre fut assez beau, mais une singularité que les vieillards même n'ont jamais vu, c'est que les vins n'ont bouilli ni dans la cuve ni dans les tonneaux et il en est encore, aujourd'hui que j'écris, qu'on ne peut bondonner, parce qu'ils commencent non pas à s'échauffer mais à frémir dans les tonneaux ; aussi n'en a-t-on pas une bonne idée ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

1787. — « Les pluies continuelles ont empêché les semailles, il est resté ici 400 arpents à ensemencer ». (Etat-civil de Beugnon).

« Le dimanche 8 juin 1787 trois orages violents ; grêle de la grosseur d'un œuf ; le village inondé ensuite par les eaux ; les récoltes ont été ravagées ». (Délibérations de Carisey).

« 23 mai 1787, grêle qui a détruit le quart de la récolte ; 16 juin 1787, grêle qui a détruit toutes les récoltes de la partie nord de la commune. Il y avait 4 pieds d'eau dans les prés. Les vignes ont été totalement ruinées, il ne leur est pas resté une seule feuille ». (Etat-civil de Saint-Valérien).

« 13 juin 1787, sur les 4 à 5 heures du soir, il survint sur les paroisse et finages de la communauté de Cravant, un orage considérable qui ravagea la plus grande partie des vignes, et toutes les emblures (2) se trouvèrent entièrement détruites ». (Délibérations de Cravant).

(1) Le passage dans la neige.

(2) Emblures : terres emblavées, ensemencées, et, par extension, les plantes semées.



« Il n'y a presque point eu d'hiver ; le printems très froid, tout y a gelé, poires, pommes, prunes, noix et très peu de serises. — La fanaison a commencé de très bonne heure ; le 9 juillet vu les blés qui n'étoient pas encore en maturité ; les fouins ont été gâtés par les débordements des eaux et de la rivière ; ce qui a rouillé lesdits fouins qui ont été fauchés après les débordements des eaux et de la rivière ; et si les propriétaires desdits fouins eussent attendu seulement une huitaine, les pluies qui sont venues immédiatement après les débordemens des eaux et de la rivière auroient lavés et netoyés lesdits fouins et la récolte en auroit été sainne et des plus belles et moins dispendieuse pour les propriétaires desdits fouins. — La moisson a été sans pluye dans son commencement mais non à la fin ; les pluyes sont venues et ont retardés le travail des moissonneurs ; les blés se sont trouvés grainés sur les coteaux, mais non dans les vallées, et gatées et malpropres par les graines et la brune (1). Les orges et les avoines se sont trouvés très grainés, point de récolte d'aucun fruit de toute espèce. La vendange a commencé très tard, le 15, 16 et 17 octobre et a été très mauvaise ». (Etat-civil de Grimault).

« L'hiver qui, l'année 1786, avoit commencé dès le mois d'octobre par une neige très abondante, a duré très longtemps quoique cependant la neige ne soit pas restée sur la terre ; le printemps a été extrêmement humide et la montagne du côté de Brienon a roulé (2) presque jusqu'à la moitié de l'été, ce qui est toujours un signe de stérilité pour la paroisse, car les blés, malgré une superbe apparence, produisirent trè peu de grains et les vignes fort peu de vin ; encore fut-il d'une très mauvaise qualité. Je tiens ces observations de plusieurs vieillards qui en ont fait la remarque ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice) (3).

(1) Le charbon, maladie cryptogamique.

(2) Il faudrait probablement lire « coulé » Le bourg de Mont-Saint-Sulpice est bâti sur une colline à base argileuse, entre la vallée du Serein et celle de l'Armançon ; il est probable que les eaux, après avoir traversé les couches crayeuses supérieures, s'arrêtent sur l'argile et « coulent » du côté du nord vers Brienon, direction de l'inclinaison de la cuvette parisienne.

(3) Les registres de Migennes signalent une très grande humidité et la gelée des vignes. — A Moulins-sur-Ouanne, la municipalité nomme des experts pour évaluer le dommage causé par une pluie extraordinaire tombée le 29 juin 1787.



1788. — « Cette année doit faire époque pour les accidents météorologiques. Pendant l'été des grêles affreuses ont causé d'énormes ravages. La récolte tout à fait mauvaise. Depuis le 20 septembre jusqu'au 2 janvier, il n'est pas tombé d'eau et il a gelé constamment. Misère excessive ; les moulins ne peuvent moudre et la moitié des habitants sont sans pain, les glaces ont cinq pieds d'épaisseur ». (Etat-civil de Beugnon).

« L'hiver de cette année a été extrêmement rude ; la récolte a été plus que médiocre. Une grêle affreuse qui, le 13 juillet, a ravagé plus de 1.300 paroisses, a presque mis la famine dans le royaume ». (Etat-civil de Thorigny).

« Le 24 novembre 1788, la gelée commença à se manifester et alla en augmentant jusqu'au 25 décembre. Le 28 novembre le thermomètre marquoit 11 degrés ; le 10 décembre 10 degrés et demi ; le 18, 14 degrés ; le 31, 18 degrés trois quarts. M. Sandrier, procureur du Roi de la ville de Sens, a fait connaître son zèle et son amour pour le public en faisant déglacer les moulins du Roi ». (Etat-civil de Saligny).

« Cette même année (1788) on a éprouvé une sécheresse une des plus longues qu'on ait vues, et un hiver très rigoureux ; depuis le 1er juillet jusqu'au 24 janvier, il n'est point tombé de pluie ; le froid a commencé le 20 novembre et a augmenté continuellement jusqu'au jour des Rois. Tous les étangs ainsi que les rivières étoient absolument gelés, on ne pouvoit moudre presque nulle part ; on s'est servi pour moudre les grains, d'huileries, de moulins à tabac et de moulins à café. On a fait venir des farines de Corbeil qui se vendoient à Rouvray six sols la livre ; le poisson a été étouffé sous la glace dans presque tous les étangs. Celui de l'étang (contenant douze hectares) a été absolument perdu, on n'en a trouvé que deux pièces vivantes. Le dégel a commencé le surlendemain des Rois, par le vent du midi, lequel a fondu un pied et demi de neige qui étoit sur la terre depuis six semaines. Il y avoit sur cette neige quatre couches de verglas, à trois pouces l'une de l'autre qui sont durcies au point que le petit gibier a presque généralement péri. Les perdrix ne se vendoient que deux à trois sols ; on les trouvoit mortes de faim, ou prises par les ailes dans la neige. Enfin, la pluie a commencé le 24 janvier, jour que j'inscris cette observation ». (Etat-civil de Bussières).

« Le 22 novembre 1788 commença le plus terrible hiver



dont on ait ouï parler de mémoire d'homme. Les thermomètres, chez M. Bérillon de Bouineuf, marquèrent jusqu'à 18 degrés 3/4 au-dessous de zéro. Heureusement pour le bien de la campagne que le 4 décembre il tomba entre trois et quatre pouces de neige, qui, en se conservant jusqu'au 25 décembre, empêcha les blés de geler. Et si une aussi forte gelée n'a pas fait autant de mal cette année, que de moindres en firent en 1709, en 1740 et en 1776, c'est que la terre était extrêmement sèche et que depuis le 21 septembre il n'était pas tombé une goutte d'eau, ce qui même empêcha plusieurs particuliers de semer leurs terres. — A ces temps aussi durs et aussi calamiteux se joignit un fléau dont les riches et les gens aisés éprouvèrent, comme les pauvres, les terribles effets. La disette d'eau fut si grande qu'il était impossible de moudre dans les moulins que font tourner les rivières. Il n'y eut que ceux que des sources avivent qui purent faire le service public, encore fallait-il attendre l'eau pendant la nuit. On venait de plus de cinq à six lieues au moulin Neuf, près Brienon, qui n'a pas arrêté du tout, et c'étaient les malheureux qui apportaient eux-mêmes une quarte, un boisseau de blé dont souvent ils ne remportaient que moitié, le reste s'étant perdu dans le moulin. Encore étaient-ils obligés d'y rester deux ou trois jours pour avoir leur farine. On a fait moudre, à Seignelay, sous les meules des huileries ; à Chichy, dans des moulins à poivre ; dans d'autres pays, à la manière des anciens, c'était sous des rouleaux que faisaient mouvoir des chevaux. Tant il est vrai que le besoin est le père de l'industrie ! — La misère partout, mais principalement dans les campagnes, fut excessive. Il n'y a que les pasteurs, et encore les pasteurs charitables et zélés, qui purent la connaître dans toute son étendue. Je sçais dans cette paroisse des familles entières et nombreuses qui ont été trois jours sans pain ; elles n'ont subsisté qu'avec des pommes cuites et des haricots. Ce n'est que par hasard que j'ai découvert leur détresse, et que j'ai été assez heureux pour y subvenir. On en a vu d'autres disputer aux chiens et aux pourceaux le son qu'on leur donne ordinairement et s'en nourrir avec avidité. M. le duc de Montmorency a fait de grandes charités, M. l'abbé de Saint-Germain s'y est joint, ainsi que les personnes aisées qui se trouvent actuellement dans la paroisse. Malgré ce, la misère a été à son comble. Dans presque tout le village, mais spécialement dans la partie mé-

ridionale, les puits furent longtemps à sec. Les particuliers étaient obligés de faire fondre de la neige sur le feu, pour eux et leurs bestiaux. — Le 25 décembre on eut une lueur d'espérance, le dégel commença : cette espérance fut bien courte, car, le 26 au matin, la gelée reprit avec encore plus de force que jamais ; elle causa d'autant plus de mal que l'eau, qui coula pendant sept à huit heures sur la glace, en augmenta l'épaisseur. Enfin, le 13 janvier suivant, le dégel s'opéra, comme en 1784, fort doucement et sans pluie. Néanmoins la débâcle de l'Armançon a été effrayante. J'ai vu, dans la garenne des Morillons, des glacons qui portaient depuis 15 jusqu'à 25 pieds de long, sur presqu'autant de large et près de 2 pieds d'épaisseur. Comme la rivière, dans les premiers jours de dégel, n'était point assez forte pour porter des masses aussi considérables, elles s'échouèrent sur les graviers, renversèrent et écrasèrent tous les arbres même d'une certaine grosseur. Dù 20 au 21 janvier, les eaux s'accrurent tellement qu'elles soulevèrent ces glaces, les emmenèrent et avec elles le pont de Brienon. L'Armançon déborda quatre fois cette même année. — Le territoire du Mont était complanté de beaucoup de noyers, dont les deux tiers au moins furent gelés. A ces jours de deuil et de tristesse, il en succèda d'assez beaux, pour que les laboureurs, à qui la sécheresse avait empêché de semer sur les terres hautes, se hasardassent d'y mettre la charrue, mais il n'obtinrent que de chétives récoltes ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice). (1).

1788. — « Il n'y a presque point eu d'hiver : son commen-

(1) Les registres de Chigy rappellent que l'hiver commença le 24 novembre et dura jusqu'au 22 février 1789 ; le froid fut si rude qu'il dépassa de deux degrés celui de 1709 ; le vin de 1788 fut très bon. — Les registres de délibérations municipales de Villeneuve-la-Guyard contiennent la nomination d'experts, pour l'estimation des dommages causés par la grêle du 24 août 1788, qui ravagea le territoire de Villeneuve et les pays voisins ; une maraîchère de Sens fut tuée par la grêle. — De même à Vézelay, nomination d'experts pour constater les dégâts occasionnés par les orages des 15 et 16 juin 1788. — A Villeneuve-les-Genêts, les registres mentionnent une famine causée pas une sécherese opiniâtre, suivie d'un froid rigoureux qui empêcha les moulins à farine de fonctionner ; les moulins à poivre et à café furent employés à moudre le blé. — A La Chapelle-Vaupelteigne, le registre municipal contient la relation de la chute d'une grêle épouvantable qui a détruit toutes les récoltes le 9 juin 1788. — De même à



cement a été très venteux, doux et pluvieux ; ce qui a engendré des limasses qui ont endommagé les blés ; le printemps a été des plus beaux, ce qui a donné beaucoup de fruit de toute espèce dans chaque saison. L'été a été fort chaud, presque point d'orage et de tonnerre dans nos cantons ; mais non ailleurs : surtout aux environs de Paris et à Paris même ; lequel s'est fait sentir le 13 juillet ; il a fait un dommage considérable ; toute la Beauce (le grenier de Paris) en un clin d'œil avec ses environs. Les blés ont été moissonnés, les églises renversées, les clochers, les toits des maisons découvertes, les bestiaux et les bergers tués par la campagne par une grêle énorme, de sorte que de mémoire d'homme on n'a jamais rien vu de semblable. — La moisson assés belle dans nos cantons, les blés grainés dans certains climats. — L'automne a donné de très belles vendanges, le vin fort rouge et d'une très belle qualité, quantité de fruits de toute espèce, surtout beaucoup de noix. — La semence des blés s'est fait sans pluye, de sorte que les laboureurs ne pouvaient point labourer tant la terre étoit sèche ; ensuite sont venus les grandes gelées qui ont empêchés de finir les semences et par surcroît de malheur la rivière a été totalement glacés, et par dessus une quantité de neige qui a obligé les laboureurs d'aller aux fontaines de Noyers abbreuvé leurs bestiaux, ce qui a commencé le 25 novembre et a duré encore l'année 1789 ». (Etat-civil de Grimault).

« Il y a eu cette année un grand hiver, qui a commencé à la Saint-André (1) et a continué jusqu'au 14 ou 15 de janvier 1789 ; beaucoup de neige et glaces, en sorte que les moulins ne pouvoient moudre à cause des glaces, ce qui a causé une famine ; beaucoup de noyers et autres arbres ont été gelés. Il y a eu peu de grains et point de vin, ce qui

Lignorelles, procès-verbal de visite du territoire ravagé par la grêle le 8 juin 1788. — « Au mois de décembre 1788, écrit Baudiau, il survint un givre si extraordinaire, que les arbres, en grand nombre, furent brisés dans les forêts. On entendait de toutes parts d'horribles craquements. Les chemins étaient encombrés de débris. La gelée arrêta le cours des rivières. Les moulins ne pouvant plus tourner, on fut obligé d'en établir à bras pour se procurer du pain. Les étangs de Lormes gelèrent jusqu'à fond. Le peuple a toujours désigné cette époque sous le nom d'année du grand verglas ».

(1) Le 30 novembre.



a rendu les denrées fort chères et l'année 1789 très misérable ». (Etat-civil de Lain).

« On n'eut pas de pluyes depuis le 29 juin jusqu'au 13 janvier (1789) suivant. Vers les premiers jours de décembre il tomba, il est vrai, de la neige en grande quantité, mais elle ne put fondre à cause de la rigueur excessive du froid. Les jours où il se fit sentir le plus vivement furent la veille de Noël, le jour des Saints Innocents et le jour des Rois. Il périt quantité de gibier, on trouva même plusieurs personnes mortes de froid dans la campagne, notamment deux femmes de Buisson, paroisse d'Angely, qui trouvèrent la mort en revenant du marché de l'Isle (sur-Serein). On ne souffroit pas seulement du froid, la fin se faisoit aussi sentir chez nombre de particuliers, attendu que les moulins ne pouvoient moudre par le rareté de l'eau. Les boulangers vendoient le pain quatre sols environ la livre, en donnoient à peu de personnes et au quart de ce qu'elles désiroient. Les moulins à vent, les moulins à bras, les moulins à tabac, les moulins à café, tout servoit dans cette affreuse disette ». (Etat-civil de Civry).

1789. — « Si l'année 1788 a été aussi fameuse par les froids qu'on a éprouvé dans toute la France, celle qui l'a suivie ne l'a pas été moins par la grande révolution qui a régénéré non seulement le royaume mais l'Europe entière. Avant d'entrer dans les détails de cette révolution je crois devoir dire deux mots selon mon usage de la température de l'air et des productions de la terre. — Comme la grande sécheresse avoit empêché de semer une grande partie des terres dans la saison favorable, on a cru devoir le faire en janvier et février ; ces blés sont mal venus ; le printemps et une partie de l'été ont été si humides que l'herbe qui a crue en très grande quantité a étouffé le bon grain de sorte qu'on en a récolté très peu, ce qui l'a toujours tenu fort cher au point qu'il a été jusqu'à 13 francs le bichet : il avoit eu un avantage pourtant, c'est qu'il rendoit beaucoup de farine et qu'elle faisoit de superbe pain. Le fourrage a été très abondant et à très bas prix. On a si peu récolté de vin que je n'ai pas levé ma passion et le peu qu'on a eu était-il très mauvais. Il y a eu cette année 4 débordements assez considérables, le 1er le 20 et 21 janvier, le 2e le 1er may, le 3e le 18 juin occasionné par un orage affreux qui a raviné les vignes et le 4e le 18 octobre ; ces débordements ont causé de grands dégâts mais par une espèce de compensation accordée par la

providence, il n'a pas jusqu'à aujourd'hui 20 janvier 1790 ni neigé ni gelé ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

« L'hiver a été des plus froids que l'on ay jamais vu ; il a même surpassé celui de 1709 ; il a été très long ; il a commencé dès la Saint-Martin (1) 1788 et n'a fini que vers le mois de février 1789 ; tout a gelé ; le vin dans les caves ; le pain dans les maisons ; les noyers ont été perdus et gelés totalement, surtout dans les vallées ; et beaucoup de bois aussy gelés dans les forêts ; les rivières ont été gelés partout ; on a même trouvé des personnes mortes et glacés par le froid sur les grandes routes, et celles qui s'étoient retiré dans des granges pour y coucher ; la famine s'est déclaré faute que les moulins ne puissent moudre ; on avoit du blé, mais point de farine ; l'on ne pouvoit avoir de l'eau pour boire, et abbreuver les bestiaux et à peine les moulins à vent pouvaient suffire pour moudre les bleds qu'on leur apportoit et amenoit, et ensuite la pluye a fait fondre la neige et est venue si abondamment qu'elle a fait détaché des glaces énormes près de six pieds d'épaisseur qui ont emporté presque tous les ponts et moulins situés sur les rivières ; celuy de cette paroisse de Cours n'a pas été épargné ; les glaces énormes l'ont totalement détruit et entièrement razé... Le printemps a été des plus inconstant, vent, pluye, débordement de rivière et l'été a été aussi très pluvyeux, surtout à la Saint-Jean (2) et à la Saint-Pierre (3) ; elles ont été si continuelles qu'elles ont gatées la vigne alors en fleur (et on a fait des prières publiques pour le beau temps) et dans le même tems le bled a haussé considérablement de prix à 16 livres à 18 livres le bichet, ce qui a déterminé la ville de Noyers à remplir ses magasins de bled et la justice s'est transporté dans la paroisse de Cours avec la maréchaussée et a fait la visite dans tous les greniers et n'a laissé à chaque habitant que le bled nécessaire pour leur provision jusqu'à la moisson prochaine, et s'est emparé du reste pour garnir et approvisionner les magasins de laditte ville de Noyers... La fanaison a été des plus triste et a commencé fort tard le vingt juillet ; les pluyes continuelles ont empêché de recueillir les fouins qui ont été serré et enlevé à demi sec — pauvres denrées pour les chevaux. — La moisson a aussi commencé fort tard, le dix août

(1) Le 11 novembre.
(2) Le 24 juin.
(3) Le 29 juin.

jour de Saint-Laurent, et a finie très tard ; les bleds point grainés ; l'orge et l'avoine grainé dans certains cantons, récolte assé passable ; mais non des plus abondante comme on l'esperoit. — L'automne a été assez beau ; et au commencement du mois d'octobre sont venus quelque pluye qui ne promettoit pas un débordement aussi affreux que celuy qui s'est subitement fait ; la nuit du 8 au 9 octobre la rivière a tellement débordé que de longtems on l'a vu si grande ; elle a fait des ravages considérables dans le fauxbourg de la ville de Noyers ; elle a renversé et emporté les murs, dégradé, déraciné les pavés, a entré dans les maisons et caves des épiciers et aubergistes situés aux portes de la ville, dont on a estimé la perte au moins à huit à neuf mille livres. Il n'y a pas eu de vin et le peu qu'on en a eu est des plus mauvais. Cette année 1789 ne sera jamais oublié ni effacé de la mémoire des hommes ». (Etat-civil de Grimault). (1).

1789. — Voy. addenda.

1790. — « Cette année qui avait commencé par un hiver si doux ne s'est point démontré ; quoiqu'il n'y ait pas eu de neige du tout, les blés se sont admirablement bien conservés et tellement que la récolte a été extrêmement abondante et de bonne qualité, au point que de 12-15 liv. où il était, il est tombé subitement à 6 liv. Le vin était d'une si bonne qualité que malgré qu'on en ait peu récolté, on en a tiré un très grand parti ; le bois, comme cela devait être, est singulièrement diminué de prix et cette diminution vient de ce que : 1° voilà deux hivers qui se passent sans froids et 2° de ce qu'à Paris il y a beaucoup de gens qui ont retranchés leurs feux et des ménages entiers qui se sont expatriés. Si un hiver doux est avantageux aux malheureux, il n'est guères aux fruits qui rarement réusissent à cause des gelées qui gâtent les arbres trop tôt avancés et c'est ce qui est arrivé cette année : on a eu aucune espèce de fruits ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

(1) La municipalité de Perrigny-sur-Armançon autorise le syndic à faire réparer le pont de l'Armançon, dégradé par la crue extraordinaire du 9 octobre 1789. — Les registres municipaux de Moulins-sur-Ouanne mentionnent une chute de grêle le 19 juin 1789, qui perdit le tiers de la récolte. — Les registres de l'état-civil de Laduz rappellent que l'hiver fut rigoureux, les noyers gelés ; la disette fit augmenter le prix du froment jusqu'à 17 livres le bichet, et même 18, le méteil 13 livres, l'orge, 9 livres.



« Il n'y a point eu d'hiver, point de neige, et presque point de gelée, ce qui a été d'un très grand secours pour les pauvres gens qui manquoient de pain, il a valu jusqu'à trois sols et demi la livre, quinze à seize livres le bichet. Le printemps a été fort froid dans son commencement ; les arbres fruitiers ont été gelés, et point de fruit et la fin du printems a été fort chaud et fort sec. — L'été, son commencement a été pluvieux, et accompagné de vents impétueux, et a empêché de recüeillir les fouins qui ont été presque tout gâté ; la moisson a été des plus belles pour le tems, point de pluye et les bleds bien grainés et bien nourris ; de mémoire d'homme on n'a jamais vu les bleds si beaux qu'ils ont été cette année. — L'automne a été fort sec dans son commencement ; la vendange fort belle, mais très modique, et les vins assés bons, et on les croyoit meilleur vu le beau temps à les faire et à les recüeillir ». (Etat-civil de Grimault).

1791. — « La température des saisons pendant le cours de cette année a été assez favorable aux biens de la terre. Les blés, les fourrages ont été assez abondants et d'assez bonne qualité. La vigne qui promettait beaucoup n'a pas tenu ses promesses et c'est peut-être un bonheur, car le vin était d'une si bonne qualité qu'on l'a vendu et qu'on le vend encore tous les jours ce qu'on veut ; un mois après les vendanges, qui se sont faites au mois de septembre, on le vendait sans soutirer 100 livres le muid, et quoiqu'il n'y ait pas eu d'hiver du tout, on a cependant récolté beaucoup de fruits ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

« L'hiver a été très pluvieux, et le débordement de la rivière du Serein a été fréquent et considérable. — Le printemps très froid, et la plupart des bleds ont été gelés aux fêtes de la Pentecôte. — L'été a été très sec, et très chaud, et les foins se sont bien récoltés et avec assés d'abondance. — La moisson des plus belles pour le temps et très passable pour la grainaison des bleds et orges. La fin de l'été a été si sec que les fontaines ont taries, et ensuite la rivière ; on ne scavoit ou aller moudre le bled, et abbreuver les bestiaux ; on y prenoit le poisson à la main, et il a été totalement détruit ; les habitants de Cours ont faits leur pont pendant cette sécheresse... L'automne a été très froids, surtout aux fêtes de la Toussaint ; il y a gelé pendant quinze jours comme au fort de l'hiver, ce qui a empêché de finir la semence des bleds dans leur temps. — La vendange a trompé bien du monde ; on ne comptoit pas faire du tout de vin



et on en a fait plus qu'on en attendoit, et il s'est trouvé fort bon ; il y a eu très peu de fruits ». (Etat-civil de Grimault) (1).

1792. — « Cette année... a été extrêmement malheureuse ; l'hiver, le printemps, l'été et l'automne ont été extrêmement pluvieux, il n'y a eu aucune espèce de fruits, toutes les productions de la terre à la réserve du foin ont été en très petite quantité ; on a eu la plus grande peine à sérer les récoltes, les foins se sont pourris dans les prés : au moment où, après les avoir retourné, on espéroit les sérer, venoit une pluye qui les retardoit de huit jours ; on est à peu de chose près venu à bout de sérer le blé, mais les menus grains les chenevierres n'ont sechés que sur les chaffauds ; aussi ont-ils produit de très mauvais fourrages et ont-elles fait de très mauvaises toiles ; la vigne éprouve pendant toute l'année toutes les intempéries des saisons, gelées en hiver, pluyes froides pendant la fleur, *gelée au mois de juillet* et enfin pluyes continuelles qui ont empêché le peu qu'il y avait de venir en maturité ; aussi le vin fut-il d'une très mauvaise qualité. Malgré cela, eu égard aux assignats et à la petite quantité qu'il y en avait, on ne laissa pas de le vendre jusqu'à 120 livres le muid ; le blé, l'avoine, le bois sont toujours très chers, le blé 13 livres, l'avoine 7 livres, le bois 40 livres la corde ». (Etat-civil de Mont-Saint-Sulpice).

« Les gelées des 21 et 22 avril dernier ont détruit jusqu'à l'apparence de récolte et laissé dans l'âme du cultivateur malheureux la douleur et l'inquiétude, car vous le savez, messieurs, cet incident n'influera pas seulement sur la récolte de cette année, celle de l'année suivante s'en ressentira nécessairement, et cependant les frais de culture et les avances seront les mêmes que s'il y avoit à compter sur un produit certain ». (Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne, séance du 12 mai 1792). (2).

(1) Un secours de 400 livres fut attribué par l'administration départementale à la commune de Molesme, à l'occasion des ravages causés dans cette commune par la grêle du 27 juillet 1791. (Procès-verbaux, t. IV, p. 27). — Une demande de secours faite par la commune de Champlost pour dégâts causés le même jour (27 juillet) est rejetée, un atelier de charité ayant été créé dans cette commune en vue de remédier au désastre (ibid. p. 112).

(2) Certains habitants de Vault-de-Lugny ont été victimes d'une inondation le 28 août 1792 ; ils demandent des secours. (Procès-verbaux, t. V, p. 55.)

1793 (1). — ....

1796. — 14 *frimaire an V* (4 décembre 1796). — Les offices à l'ordinaire ; le grand froid a éloigné plusieurs personnes de l'assistance aux offices ». (Journal d'un Auxerrois (anonyme) publié dans l'*Annuaire de l'Yonne,* 1866).

21 *frimaire* (11 décembre). — « Les offices à l'ordinaire, le grand froid a été cause que le concours du peuple n'a pas été considérable ». (*idem*).

6 *nivôse* (26 décembre). — « Fête de Saint-Etienne ;... depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture des églises, malgré la pluie continuelle, les boutiques ont été presque toutes fermées ». (*idem*).

1797. — 22 *floréal an V* (11 mai). — « La rivière a débordé ; on a commencé le même jour des prières à Saint-Eusèbe pour avoir du beau temps ». (*idem*).

23 *prairial* (11 juin). — « On a commencé des prières extraordinaires pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre dans les paroisses de Saint-Etienne et Notre-Dame. A l'instant où elles ont commencé, le temps a commencé à se raccommoder. Que l'impie dise tout ce qu'il voudra : que Dieu est indifférent sur le cours des astres et qu'il ne le change pas, le chrétien sait et a l'expérience que Dieu se laisse fléchir aux prières qu'il lui adresse, et lui accorde souvent plus qu'il ne lui demande, par des miracles dont l'évidence ne peut être niée que par des gens de mauvaise foi ». (*idem*).

22 *prairial* (15 juin). — « Malgré le mauvais temps, les églises n'ont pas désempli ». (*idem*)

19 *juin.* — Une grêle considérable tomba à Tharoiseau. Le souvenir en est gardé par une enquête relative à une naissance omise sur les registres : « Le premier témoin de l'enquête, après avoir prêté serment de dire la vérité,... déclare que ce qui le fait rappeler particulièrement de l'époque de la naissance de la requérante, c'est que le lendemain du jour où elle est née il tomba une grêle considérable qui perdit entièrement les récoltes du pays... » Le deuxième témoin déclare que Nicole B... « est né le 18 juin 1797 et que le lendemain il tomba une grêle si considérable que toutes les récoltes du pays furent détruites ». Le troisième témoin de l'en-

(1) La municipalité de Saint-Julien-du-Sault demande une diminution de contributions, la commune ayant éprouvé des pertes à diverses reprises, et en particulier par la gelée du 30 mai 1793. (Procès-verbaux, p. 21, t. VI).



quête déclare « que ce qui lui rappelle notamment l'époque de la naissance de Nicole B... c'est qu'il tomba le lendemain une grêle si considérable que toutes les récoltes du pays furent ravagées ». (Etat-civil de Tharoiseau).

10 *messidor* (28 juin). — « On devait célébrer à Auxerre la fête civique de l'agriculture ;... le mauvais temps a dérangé les projets, on a été forcé d'abandonner le tout ». (Journal d'un Auxerrois).

11 *messidor* (29 juin). — « On a commencé une troisième neuvaine de prières pour obtenir du beau temps ; Dieu se rend sourd à nos supplications parce que nos iniquités se multiplient ». (*idem*).

15 *messidor* (3 juillet). — « On a fait dans l'église Saint-Etienne une procession solennelle des reliques pour demander l'affermissement du beau temps et la cessation des calamités, et chanté ensuite la grande messe pour demander toutes sortes de grâces ». (*idem*).

11 *fructidor* (28 août). — « Fin de la moisson ; elle a été des plus abondantes en toutes espèces de grains et telle qu'on ne l'avait pas vue depuis nombre d'années ; mais aussi les frais de récolte ont été des plus dispendieux ; ils ont triplé, de manière que, malgré l'abondance, le prix du blé ne peut manquer d'être porté à un prix haut ; c'est ainsi que les hommes, par leur ambition, rendent inutiles les bontés de Dieu ; leur envie démesurée de devenir riches les aveugle de telle manière qu'ils méconnaissent les bornes qu'ils devraient mettre à leur rapacité. — On a pourtant eu la consolation de voir réduire le prix du blé jusqu'à 4 fr. par bichet. — Les autres denrées, quelqu'abondantes qu'elles soient, augmentent de jour en jour ; il semble que les propriétaires aient formé une conspiration contre la vie de ceux qui ne possèdent aucun bien, en leur faisant suracheter, et particulièrement à leurs anciens créanciers envers lesquels ils se sont libérés avec des papiers de nulle valeur. Preuve, l'échelle de proportion du 14 thermidor an V ». (*idem*).

14 *fructidor* (31 août). — « Les orages se succèdent. La foudre est tombée à plusieurs reprises sans causer de dommage si ce n'est à Saint-Sauveur, où le clocher et l'église ont été brûlés et à Pontigny où elle a tué un bœuf et fait quelques dégradations ». (*idem*).

—

ADDENDA

1407 (8 septembre). — « Aux sonneurs qui sonnèrent deux grosses cloches le jour de la Nativité Nostre-Dame, pour une procession menée à Nostre-Dame du Charnier, pour cause du temps qui estoit pluyeux, II s. VI d. » (1). (Comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, Arch. départ., G. 1132.)

1408 (fin janvier). — « Aux sonneurs qui sonnèrent deux jours et le dimanche après la Conversion Saint-Pol, pour une procession générale menée à Notre-Dame du Charnier pour l'union de l'église et la santé du Roy et pour le très grant et excessif froit quant les molins ne povoient moldre, II s. VI d. » (1). (Comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, G 1132.)

1410 (3 juillet). — « Aux sonneurs qui sonnèrent le jeudi après Saint-Pierre et Saint-Pol, pour une procession menée par l'église de Sens, pour cause du temps qui estoit moult pluvieux, II s. VI d. » (1). (Comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, G. 1132.)

1433 (5 avril). — « A Odin Guillefault et son varlet qui, le mardi après Pasques flories, remist à point une platenne de plon en la crope de l'église du costé par devers l'ostel archiépiscopal de Sens, laquelle les grans vans du jour de Pasques flories avoient rebracée et desjointe de son lieu, V. s. t. » (1). (Comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, G. 1133.)

1435 (janvier). — « A Odin Guillefault et son varlet qui ouvrèrent deux jours sur les basses vootes, lundi et mardi après la Chandeleur, à mectre à point l'esgot par bas de la couverture des dictes basses vootes, que les grans vans qui vanterent le premier jour de l'an et la sepmaine au long de la Saint-Sébastien et depuis avoient despeciez » (1). (Comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, G. 1133.)

1436 (2 juin). — « Grosse grêle cheut le samedi d'après l'Ascension Notre-Seigneur... La graule graula horriblement le samedi de devant ledit lundi [après l'Ascension], depuis dix heures de nuit jusques environ minuit » (1). (Comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, G. 1133.)

30 *novembre*-8 *décembre*. — « La neige neiga depuis la Saint-Andry jusques à la Conception Notre-Dame » (1). (Comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, G. 1133.)

(1) Textes communiqués par M. Porée.

1547 (1). — ....

1552 (2). — ....

1555 (3). — ....

1593 (4). — ....

1671 (21-22 septembre). — Des travaux sont faits à la tour de plomb de la cathédrale de Sens pour réparer les dommages causés par « l'ouragan du 21 au 22 septembre 1671 » (5). (Arch. départ., G. 678, fol. 117 v°.)

1709. — « Au mois de janvier tous les grains furent gelés ainsi que les noyers et quantité d'autres arbres. Le froment se vendoit 10 livres et le seigle 9 livres la mesure (6) à Sens ». (Etat-civil de Saligny).

1731 (7). — ....

(1) En 1547 on paye 7 sous aux sonneurs de la cathédrale de Sens pour avoir sonné presque toute la nuit de Saint-Etienne (26 décembre) pour l'orage (Arch. départementales G. 1157).

(2) Le registre des Conclusions capitulaires de la Collégiale de Châtel-Censoir relate la « Procession des habitants de 14 paroisses pour obtenir de la pluie, laquelle est tombée subitement et comme miraculeusement par l'intercession de saint Potencien » (6 mai 1552).

(3) Le même registre mentionne une autre procession dans le même but ; la pluie arriva le 9 mai 1555. (Arch. départementales G. 2239).

(4) Les dossiers de comptabilité d'Avallon contiennent deux mandats de paiement pour dépenses faites par les charpentiers et les couvreurs appelés le 30 mai 1593 pour éteindre l'incendie allumé au clocher de Saint-Julien par le feu du ciel.

(5) Renseignement communiqué par M. Porée.

(6) Mesure de 24 litres.

(7) « En 1731, écrit l'abbé Henry, dans sa : *Notice historique sur Saint-Brancher* (Bull. soc. études Avallon, 1865), d'après les registres de catholicité de cette commune, dérangement extraordinaire dans les saisons, l'hiver est rigoureux, la neige commence le 18 novembre de l'année précédente, s'étend partout à quatre-vingt-trois centimètres de hauteur, et, en certains endroits, amoncelée par les vents à trois mètres ; les communications sont interceptées ; elle dure jusqu'en avril ; alors commencent des chaleurs excessives, les rivières et les fontaines se tarissent, c'est à peine, durant sept mois, si quelques orages donnent des pluies de peu de durée ; les herbes, les orges, les avoines, les chenevières périssent entièrement ; le foin se vend quarante livres le cent, somme considérable pour ce temps là ; le froment valut quarante-cinq sous, le seigle trente-quatre, et l'avoine vingt ; on fit des

1733. — Dans une lettre au chapitre de Tours, un chanoine de Chablis réclame un secours « parce qu'il y a ici une misère extrême causée par cinq années de gelée de suite, et surtout par la grêle qui, l'été passé, a désolé notre territoire en entier (décembre 1733) ». (Archives départementales, G. 2310).

1751 (1). — ....

15 mars. — « Les vents orageux arrivés la nuit du dimanche 15 mars de la présente année 1751 ont occasionné des dégradations considérables aux bastiments du chasteau et des fermes dépendans de la terre et seigneurie de Thorigny » (2). (Supplique au Grand Maître des Eaux et forêts par les syndics des créanciers d'Alex.-Louis Lambert de Thorigny, Arch. départ., B. 141.)

1752. — « Cette année a été si stérile que si l'on n'avoit pas pourvu aux besoins des pauvres, plusieurs seroient morts de faim ». (Etat-civil de Chéroy).

1763 (3). — ....

1768. — On trouve aux archives départementales un « plan dressé par Chaillou d'un moulin à construire à Brienon, à la place de celui qui a été ruiné par les glaces au mois de janvier 1768 ». (G. 463).

1781 (9 *mai*). — Requête des syndic et habitants d'Aisy-sur-Armançon, « contenant que, le 9 mai 1781, le tonnerre est tombé sur le clocher de leur église paroissiale et a rompu et brisé toutes les charpentes, que la majeure partie de la couverture et des gouttières ont été emportées, que la foudre dans sa marche a beaucoup endommagé la voûte et le pignon de la nef, que le beffroi est dans un même état et qu'on ne peut

prières publiques, des processions». Les archives d'Avallon mentionnent les frais payés pour éteindre un incendie allumé par le feu du ciel le 29 mai 1731.

(1) Le même auteur écrit : « En 1751, le printemps fut extrêmement humide, il y eut beaucoup d'herbe dans les blés ; la récolte fut si médiocre que les dîmes du curé n'avaient jamais été vendues aussi bas prix ; le seigle valait trente sous le boisseau et l'avoine quinze. »

(2) Texte communiqué par M. Porée.

(3) Le registre des Conclusions capitulaires de Chablis mentionne une demande faite au Chapitre par les maire et échevins de la ville, de prières pour la cessation de la pluie, le 15 juillet 1763 (Arch. départementales).



plus sonner les cloches sans courir les risques de les faire tomber » (1). (Arch. départ., B. 141.)

1789 (20 janvier). — « Les députés demanderont que les ponts, jusqu'alors à la charge de la communauté, lesquels ont été enlevés le 20 janvier présente année par la débâcle des glaces, soient mis au nombre des ponts qui sont à la charge de l'Etat ». (Cahier de doléances d'Argentenay, art. 32, publié dans : Ch. Porée, *Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats généraux de* 1789, p. 580.)

1789. — « Le don patriotique de la municipalité de Tharoiseau est modique, mais il est offert de bon cœur sur l'autel de la Patrie. Ils (57 propriétaires) se seraient efforcés dans un temps plus heureux à donner des marques plus efficaces de leur patriotisme, mais une grêle affreuse, que cette paroisse éprouva l'année dernière au mois d'août 1789, ayant détruit tous les menus grains et totalement les vignes, les a réduits à ne pouvoir donner que de bien faibles marques du désir qu'ils ont de venir au secours de l'Etat ». (26 avril 1790. — Registres de la municipalité de Tharoiseau).

(1) Texte communiqué par M. Porée.



LISTE DES LOCALITÉS

CITÉES DANS CE RECUEIL, AVEC INDICATION DES ANNÉES OU ELLES SONT MENTIONNÉES

I. — *Localités situées dans le département de l'Yonne*

Aisy, arrondissement de Tonnerre, 1781.
Ancy-le-Serveux, aujourd'hui Ancy-le-Libre, arrondissement de Tonnerre, 1688, (1778).
Angely, arrondissement d'Avallon, 1788,
Annay-sur-Serein, arrondissement de Tonnerre, 1720.
Argentenay, arrondissement de Tonnerre, 1789,
Arthonnay, arrondissement de Tonnerre, 1693-1726.
Asquins, arrondissement d'Avallon, 1709.
Augy, arrondissement d'Auxerre, 1738, 1740, 1741.
Auxerre, chef-lieu du département, 1531, 1554, 1555, 1573, 1584, 1587, 1604, 1608, 1610 à 1613, 1615, 1616, 1618, 1621, 1624, 1628, 1629, (1630), 1631, 1637, 1638, 1640, 1645, 1646, 1649 à 1652, 1654 à 1659, 1772, 1796, 1797.
Avallon, chef-lieu d'arrondissement, 1409, 1522, (1531), 1574, 1583, 1589, (1593), 1594, 1601, (1630), 1678, 1680, 1693, 1708, 1709, 1721, 1723, 1724, (1731), 1764, 1765, 1768, 1769, 1776.
Bellechaume, arrondissement de Joigny, 1608, 1626.
Bessy- (sur-Cure), arrondissement d'Auxerre, (1729).
Beugnon, arrondissement de Tonnerre, 1783 à 1785, 1787, 1788.
Brienon, arrondissement de Joigny (1505), 1768, 1787, 1788.
Bussières, arrondissement d'Avallon, 1788.
Carisey, arrondissement de Tonnerre, 1787.
Cerisiers, arrondissement de Joigny, 1736.
Chablis (Chably), arrondissement d'Auxerre, 1613, 1733, (1763), 1784.
Chamoux, arrondissement d'Avallon, 1709.
Champcevrais, arrondissement de Joigny, (1680).
Champignelles, arrondissement de Joigny, 1771.
Champlost, arrondissement de Joigny, 1791.
Champs, arrondissement d'Auxerre, 1709.
Charbuy, arrondissement d'Auxerre, 1656.
Chastellux, arrondissement d'Avallon, 1581, 1591.
Châtel-Censoir, arrondissement d'Avallon, (1552), (1555), (1615), (1652), (1709), 1746.
Cheny, arrondissement d'Auxerre, 1697.

Chéroy, arrondissement de Sens, 1617, 1659, 1661, 1709, 1752, 1753.
Chichy, arrondissement d'Auxerre, 1788.
Chigy, arrondissement de Sens, 1709, 1789, 1788.
Civry, arrondissement d'Avallon, 1676, 1686, (1697), (1072), 1709, (1710), (1716), (1718), (1719), (1720), (1725), 1740, 1788.
Coulours, arrondissement de Joigny, 1708.
Courgenay, arrondissement de Sens, 1781 à 1786.
Courlon (Corlon), arrondissement de Sens, 1617.
Cours, hameau de la commune de Grimault (voy. ce nom).
Cravant, arrondissement d'Auxerre, 1554, (1767), 1782, 1787.
Cruzy-le-Châtel, arrondissement de Tonnerre, 1688.
Cry, arrondissement de Tonnerre, 1648, 1676, 1686, 1692.
Dannemoine, arrondissement de Tonnerre, 1613, 1614, 1629.
Epineau-les-Voves, arrondissement de Joigny, (1720).
Epineuil, arrondissement de Tonnerre, 1613.
Evry, arrondissement de Sens, (1680).
Fontenay, arrondissement d'Avallon, 1709.
Fontenoy, arrondissement d'Auxerre, (1771).
Flogny, arrondissement de Tonnerre, 1613.
Gland, arrondissement de Tonnerre, 1688.
Grimault, arrondissement de Tonnerre, 1720, 1763 à 1791.
Hauterive, arrondissement d'Auxerre, (1739).
Héry, arrondissement d'Auxerre, 1707, 1721.
Island, arrondissement d'Avallon, (1693).
Joigny, chef-lieu d'arrondissement, 1709, 1783.
La Chapelle-Vaupelteigne, arrondissement d'Auxerre, (1788).
La Chapelle (-Vieille-Forêt), arrondissement de Tonnerre, 1613.
Laduz, arrondissement de Joigny, (1789).
Lain, arrondissement d'Auxerre, 1709, 1783, 1788.
La Postolle, arrondissement de Sens, 1747.
Lavau, arrondissement de Joigny, 1693, 1707, 1709.
Les Bordes, arrondissement de Joigny, 1687, 1698, 1702, 1725, 1737, 1779, 1781.
Lignorelles, arrondissement d'Auxerre, (1788).
L'Isle-sur-Serein, arrondissement d'Avallon (1720), 1788.
Lixy, arrondissement de Sens, 1709.
Lucy-le-Bois, arrondissement d'Avallon, 1762, 1763.
Maligny, arrondissement d'Auxerre, 1783.
Massangis, arrondissement d'Avallon. (1709).
Merry-sur-Yonne, arrondissement d'Auxerre, 1779.
Migennes, arrondissement de Joigny, 1697, 1709, 1779, 1783, (1784), (1785), (1787).
Molesmes, arrondissement d'Auxerre, 1791.
Mont-Saint-Sulpice, arrondissement d'Auxerre, 1783 à 1792.
Moulins-sur-Ouanne, arrondissement, d'Auxerre, (1787), (1789).
Moutiers, arrondissement d'Auxerre, 1709.

Noyers-sur-Serein, arrondissement de Tonnerre, 1763, 1764, 1770, 1772, 1773, 1774, 1788, 1789.

Nuits-sous-Ravières ou sur Armançon, arrondissement de Tonnerre, 1709.

Paron, arrondissement de Sens, 1617.

Perrigny-sur-Armançon, arrondissement de Tonnerre, 1686, (1789).

Pont-sur-Yonne, arrondissement de Sens, 1617, (1772), (1779).

Pontaubert (Pont-Aubert), arrondissement d'Avallon, 1709.

Pontigny, arrondissement d'Auxerre, 1615, (1630), 1656, (1706).

Puits-de-Bon (Puidbon), hameau de Noyers-sur-Serein, 1762.

Quenne, arrondissement d'Auxerre, (1771).

Rogny, arrondissement de Joigny, (1770), (1771), (1772), (1774).

Saint-Brancher, arrondissement d'Avallon, (1731), (1751).

Saint-Cydroine, arrondissement de Joigny, (1767 à 1772), (1778).

Saint-Cyr-les-Colons, arrondissement d'Auxerre, (1740).

Saint-Fargeau, arrondissement de Joigny, 1693, 1709.

Saint-Julien-du-Sault, arrondissement de Joigny (1793).

Sainte-Magnance, arrondissement d'Avallon (1693).

Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, arrondissement de Sens, 1772.

Saint-Père, arrondissement d'Avallon, 1709, 1740, 1743 à 1767, 1769 à 1777.

Saint-Sauveur, arrondissement de Joigny, 1709.

Saint-Valérien, arrondissement de Sens, 1787.

Saligny, arrondissement de Sens, 1709, 1768, 1772, 1773, 1781, 1788.

Sambourg, arrondissement de Tonnerre, 1719.

Sarry, arrondissement de Tonnerre, 1613.

Seignelay, arrondissement d'Auxerre, 1709, 1788.

Sens, chef-lieu d'arrondissement, 1407, 1408, 1410, 1433, 1435, 1436, (1517), 1617, (1671), 1696, 1709, 1768, 1788.

Septfonds, arrondissement de Joigny, 1650, 1651.

Tharoiseau, arrondissement d'Avallon, 1756, 1758, 1789, 1789, 1797.

Thorigny-sur-Oreuse, arrondissement de Sens, 1606, 1611, 1615, 1617, 1618, 1624, 1626, 1631, 1747, 1751, 1755, 1761, 1768, 1773, 1774, 1788.

Toucy, arrondissement d'Auxerre, 1709.

Tonnerre, chef-lieu d'arrondissement, 1633.

Vault-de-Lugny, arrondissement d'Avallon, (1792).

Vermenton, arrondissement d'Auxerre, (1709), (1729), (1733).

Vézelay, arrondissement d'Avallon, 1709, 1741, 1747, 1763, 1770, (1788).

Vézinnes, arrondissement de Tonnerre, 1709.

Villegardin, arrondissement de Sens, 1725, 1726.

Villeneuve-l'Archevêque, arrondissement de Sens, 1776.

Villeneuve-sur-Yonne (autrefois Villeneuve-le-Roy), arrondissement de Joigny, 1698.

Villeneuve-la-Guyard, arrondissement de Sens, (1788).



Villeneuve-les-Genêts, arrondissement de Joigny, 1771, (1788).
Villiers-la-Grange, (hameau de la commune de Grimault). — Voy. ce nom.
Villon, arrondissement de Tonnerre, 1633, 1688.
Vincelles, arrondissement d'Auxerre, 1709 à 1711.
Vinneuf, arrondissement de Sens, 1709, 1740.
Yrouerre, arrondissement de Tonnerre, 1709, 1714.

II. — Localités situées hors du département de l'Yonne

Autun (Côte-d'Or), (1660).
Châtillon (Côte-d'Or), (1745).
Corbeil (Seine-et-Oise), 1788.
Dijon (Côte-d'Or), 1703, 1763.
Epernay (Marne), 1618.
Grenant (Côte-d'Or), 1692.
Langres (Haute-Marne), 1777, 1782.
Lormes (Nièvre), (1770), (1788).
Marigny-l'Eglise (Nièvre), (1758).
Montargis (Loiret), 1709.
Montbard (Côte-d'Or), 1676.
Montsauche (Nièvre), (1758), (1770).
Moulins-Engilbert (Nièvre), 1709.
Paris, 1651, 1658, 1709, 1711, 1768, 1771, 1788, 1790.
Rouvray (Côte-d'Or), (1635), (1709), 1788.
Saint-Brisson (Nièvre), (1709).
Sainte-Reine, aujourd'hui Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), (1745).
Semur (Côte-d'Or), (1613), (1765).
Tours (Indre-et-Loire), 1733.

Les dates placées entre parenthèses () indiquent que la localité indiquée figure seulement en note.

COMPTE RENDU

DU

4me CONGRÈS ESPÉRANTISTE DE DRESDE

Par M. Cestre.

Messieurs,

Répondant à l'appel des organisateurs du 4e Congrès International Espérantiste, malgré l'inclémence d'un été maussade et pluvieux, malgré la distance très longue pour la plupart d'entre eux, les partisans de la diffusion de la langue auxiliaire Esperanto se sont rendus à Dresde, aussi nombreux qu'ils étaient à Cambridge l'an dernier, 1.500 environ.

Congressistes et organisateurs du Congrès ont été récompensés de leur zèle, les premiers par une semaine de Congrès ensoleillée, les seconds par l'affluence de leurs *Samideanoj,* pour lesquels ils avaient travaillé avec une ardeur qui méritait le succès. Il fut complet. Ils avaient su intéresser le Roi de Saxe lui-même à notre cause : il avait accepté le titre de « Haut Protecteur » du Congrès. Ses ministres avaient suivi son exemple et faisaient partie du Comité, à titre de Membres d'honneur. C'est ainsi que le Ministre de l'Instruction publique ouvrit, à côté de Zamenhof, le Congrès par un discours en langue allemande, immédiatement traduit dans la langue Esperanto, dans lequel il promit de mettre à l'étude l'introduction de la langue de Zamenhof dans les établissements d'instruction du royaume. La ville de Dresde s'était piquée d'émulation. Le Conseil municipal avait voté 3.000 marcks pour la Caisse du Congrès, la gratuité de tous les Espérantistes dans les tramways de Dresde et sur les bateaux qui sillonnent l'Elbe. Par ses soins, 25 agents de police avaient suivi des cours d'Esperanto, et, désignés à notre attention par un brassard orné de l'étoile verte Espérantiste, ils répondaient à toutes nos demandes de renseignements. Le Maire, Conseiller

d'Etat, docteur Beutler, tint à honneur d'assister à la séance d'ouverture de nos travaux et nous souhaita en allemand, au nom de toute la ville, la bienvenue et un séjour agréable dans la cité, qui se faisait une joie de nous être hospitalière. Sa harangue, traduite en notre langue par le Président du Groupe de Paris, fut saluée de chaleureux applaudissements, comme celle d'ailleurs du Ministre, chacun comprenant l'importance de ce faisceau de sympathies pour l'avancement de notre cause.

Nos séances générales se tinrent dans la grande salle de la *Vereinhaus,* maison de réunion, décorée de tous les drapeaux et écussons prêtés par les Consuls de 20 ou 30 nations qu'ils représentent à Dresde. Tous ces Consuls avaient aussi accepté de faire partie du Comité d'honneur.

Dire tout cela, c'est dire que notre 4e Congrès a été un succès brillant, qui permet d'augurer favorablement de l'avenir de l'Esperanto — c'est chose déjà en fort bonne voie — et dans la Saxe et dans l'Allemagne tout entière. L'Empereur Guillaume II répondit avec bienveillance à un télégramme qui lui fut adressé par le Congrès, et son Ministre de l'Instruction publique a bien voulu recevoir à Berlin le docteur Zamenhof, accompagné des organisateurs du Congrès et d'Espéranistes éminents de France, d'Angleterre et de quelques autres nations.

Le Congrès était fixé du 15 au 22 août. Le soir du samedi 15, la salle de la *Vereinhaus* était déjà presque remplie et des chants en Esperanto, la représentation d'une joyeuse comédie, jouée par des artistes amateurs de diverses nations, inaugurèrent les brillantes soirées analogues, qui eurent lieu toute la semaine suivante.

Le dimanche, furent célébrés deux offices religieux solennels, l'un à l'église catholique, l'autre à l'église luthérienne. Dans la première, le sermon fut prononcé en Espéranto par le chanoine Picot, curé de Sainte-Dévote de Monaco. Une artiste de grand talent, cantatrice de la chambre du Roi, fit entendre un solo en Esperanto, puis 3 Espérantistes françaises un trio des chœurs d'Athalie de Mendelsohn, et enfin une des nombreuses chorales de Dresde alterna, ainsi que l'orgue, avec ces chants, qui prêtèrent à l'office une grande solennité.

A l'église luthérienne, l'office tout entier — la liturgie plus large ne s'y opposant pas — se fit dans notre langue ainsi que le sermon plein de chaleur du pasteur Kühn sur ce texte :

en voyant l'étoile, ils furent réjouis. Là encore, l'orchestre des Grenadiers de la Garde, l'orgue, des solistes, une autre chorale donnèrent un grand éclat à la cérémonie dans ce temple, où pas une place n'était inoccupée, et dont je ne saurais dire ce qui lui donna plus de grandeur, ou l'éloquence du jeune pasteur, ou la perfection de l'audition musicale. Tous les assistants recueillis sentaient qu'ils se trouvaient dans un milieu où la foi Espérantiste s'associait à la foi religieuse, à la passion pour l'art musical si développé chez les compatriotes de Wagner.

Dans l'après-midi du dimanche, les Congressistes se réunirent par nations à l'effet d'élire un délégué de chacune d'elles, pour prendre la parole le lendemain ; puis, ils allèrent, chacun à sa fantaisie, les uns prendre contact avec la ville si intéressante qui est la capitale de la Saxe, les autres gagner le grand Jardin Royal, où ils purent se livrer aux douceurs de l'ombre sous des arbres centenaires, ou réjouir leurs yeux de parterres étalant les fleurs les plus belles et les plus rares, dont le coloris varié se marie à la verdure des gazons les plus soigneusement entretenus. Il m'a paru que l'amour des arbres et des fleurs est un trait particulier du goût allemand. Chaque ville a des jardins, des allées plantées d'arbres, des fenêtres et des balcons fleuris.

Le lendemain, lundi, fut la véritable première journée du Congrès. La séance d'ouverture à la *Vereinhaus* fut occupée par les discours dont j'ai parlé plus haut, par la harangue de Zamenhof et les allocutions d'usage des délégués nationaux.

Zamenhof fit une esquisse rapide de l'histoire de l'Esperanto depuis son apparition en 1887, montrant les premières années si pénibles, le danger couru en 1894 par suite de tentatives de réformes prématurées et opposant à ce tableau mélancolique les succès dus, après la crise, à l'union de tous les Espérantistes, union pour l'action et la propagande, union pour l'enseignement partout identique de la langue dans toute sa pureté primitive, union qui se manifeste avec tant d'éclat dans les Congrès.

Ce sujet lui était en quelque sorte imposé par un mouvement réformiste créé il y a un an, pour ou contre lequel il est, je crois, prématuré de se prononcer. Ce mouvement est dû à l'initiative de quelques Espérantistes, qui proclament bien haut l'excellence des principes qui sont la base de la langue de Zamenhof, mais jugent que le moment est venu d'améliorer celle-ci — c'est le terme qu'ils emploient — en



soumettant les règles de dérivation à une logique plus rigoureuse, en ajoutant des affixes à ceux qui existent déjà, en modifiant certaines règles de la grammaire. Ils ont nommé cette transformation de l'Esperanto, d'autres disent ce démarquage de l'Esperanto, d'abord *Ido,* puis ils lui donnent aujourd'hui une nouvelle dénomination *Ilò.* Ils ont soulevé jusqu'ici plus de colères que d'enthousiasme. N'ont-ils pas été bien imprudents de provoquer des réformes, oubliant la leçon de 1894 ? Ne risquent-ils pas, en tentant de diviser les troupes Espérantistes, de discréditer l'Esperanto, d'étouffer même l'idée, la grande idée de langue auxiliaire internationale ? Ce qui est certain, à juger froidement et impartialement la tentative, c'est qu'elle est due à un Espérantiste de marque, dans lequel Zamenhof croyait avoir un autre lui-même, et qui n'a pas consulté le maître avant de lancer son projet, et n'a pas daigné le soumettre à l'examen de notre Comité linguiste fondé à Boulogne, dont il était l'un des membres, et dont la simple convenance exigeait de ne pas méconnaître ainsi la légitime autorité qu'il tient du peuple Espérantiste.

Zamenhof devait donc mettre le Congrès en garde contre cet assaut que beaucoup qualifient de perfide, et faire appel à l'union, qui a créé le passé, est le garant le plus sûr de l'avenir. Les applaudissements lui ont montré que les congressistes et la masse des Espérantistes qu'ils représentent sont avec lui de cœur et lui resteront fidèles.

Après Zamenhof parlèrent les délégués nationaux élus la veille. Je souhaitais l'an dernier qu'ils fussent moins nombreux. La force des choses en a augmenté le nombre. Plus de 40 pays et langues étaient représentés au Congrès. Il s'imposait de ne faire aucune exclusion. Outre les peuples représentés à Cambridge, il était venu à Dresde nombre d'Espérantistes des provinces et petits Etats de l'Europe, dont nul ne prévoyait alors les bouleversements politiques actuels. C'étaient des Moraves, des Roumains, des Bulgares, des Serbes, des Bosniaques, des Macédoniens, des Grecs, etc.

Un de ces délégués nationaux excita une vive curiosité et provoqua une grande impression : ce fut le docteur Kroita, délégué du Japon, envoyé par le Ministre de l'Instruction publique de Tokio. Le docteur Kroita sait et parle l'Esperanto ; quelques-uns de ses compatriotes l'accompagnaient. Nous nous réjouissions l'année dernière de voir l'Esperanto introduit dans les deux Amériques ; voici maintenant le

monde asiatique entamé, et l'initiative du mouvement appartient — c'est une grande espérance — au peuple qui donne l'exemple en Asie et qui y introduit notre civilisation et le progrès moderne sous toutes ses formes.

La soirée du lundi nous réunit tous à un concert donné dans le Palais des Arts, ou Jardin Royal. Une partie de celui-ci était brillamment illuminé et, à 10 heures, on y fit un feu d'artifice. La partie musicale correspondait à ce luxe féerique extérieur. Nous y entendîmes un excellent orchestre, des soli chantés par la première cantatrice de l'Opéra de Prague, des chœurs exécutés par diverses sociétés, enfin — spectacle touchant — des ensembles d'aveugles chantant, traduites en Esperanto, des poésies populaires de l'Allemagne.

Des concerts analogues se renouvelèrent presque chaque soir de la semaine du Congrès. Ce serait me répéter que de parler de chacun d'eux. Ce que j'ai dit suffit à vous en peindre l'agrément et à vous faire connaître le zèle des organisateurs et le talent des artistes.

Chaque matin, de 9 heures à 11 heures, eurent lieu des réunions générales. Plusieurs questions importantes y furent examinées. Je citerai une modification aux statuts du *Lingra Komitato* proposée par son Président, le Recteur Boirac, de l'Université de Dijon. Le but est de rendre plus actifs les travaux du contrôle sur la langue. Le Comité dans son ensemble devient un corps électoral et choisit une Académie de 24 membres pris parmi les plus habiles Espérantistes des diverses nations. Cette Académie, moins nombreuse, pourra accomplir un travail plus rapide et plus considérable. En cas de dissidences, le dernier mot appartient au Comité tout entier.

Une autre question fut mise à l'étude, sans avoir été votée complètement, c'est la création d'un Institut International, devant lequel passeraient un examen les Espérantistes qui désireraient posséder le titre de Professeur d'Esperanto. Ainsi se formeraient des professeurs diplômés de même origine dans toutes les nations, et ces hommes seraient prêts le jour où les gouvernements décideraient de faire enseigner officiellement notre langue. Le personnel enseignant, hommes et femmes, serait ainsi à la disposition et rien n'entraverait l'introduction immédiate de l'enseignement. Une Commission élaborera les programmes de l'examen et la composition du Jury.

Bien d'autres questions furent encore soumises au Congrès. Je me borne à celles-ci, dont l'importance ne vous échappera pas.

Ce qui caractérise de plus en plus nos Congrès Internationaux, c'est le nombre de petits Congrès, si je puis dire ainsi, qui se tiennent à côté du grand. Ils sont constitués par des Sociétés de toute sorte qui emploient l'Esperanto comme moyen de discussion et d'intercompréhension entre leurs membres de langues différentes. Telles sont les Associations de Libres-Penseurs, de Traducteurs et Interprètes de la Bible, des Pacifistes, des Instituteurs et Professeurs, des Sténographes, des Médecins, des Juristes, de la Croix-Rouge, etc.

Je vous ai dit, l'année passée, le but de l'Association des Instituteurs. Elle est pleinement constituée et fait paraître chaque mois son journal de Pédagogie Internationale.

Permettez-moi, cette année, de vous exposer ce que se propose l'*Association Espérantiste de la Croix-Rouge*.

L'initiative en est due au lieutenant français Bayol, instructeur à l'Ecole Militaire de Saint-Cyr. Il voudrait introduire l'usage de l'Esperanto au sein de toutes les Croix-Rouges des diverses nations, dont les membres se consacrent au noble devoir de soigner les blessés dans les ambulances ou les hôpitaux en temps de guerre. C'est là surtout, dans ces milieux d'horribles souffrances, qu'une langue commune est le plus nécessaire, au patient pour réclamer ce dont il a besoin, au médecin et aux dames infirmières pour comprendre les désespérés, leur apporter un remède ou des mots de consolation. Le lieutenant Bayol fut frappé de ce qu'ont d'incomplet et d'insuffisant les manuels déjà publiés pour concourir à ce but : celui du Sénateur Italien, Torelli, paru en 1866, réédité par lui en 1870, celui du Berlinois, Paul Blasche, datant de 1876, qui consistent tous deux en des guides bilingues, Allemand-Français, Français-Allemand, Allemand-Russe, Anglais-Italien, etc. Mais, déclare M. Paul Blasche lui-même, il est impossible « de déterminer à l'avance en « quelles langues ces manuels doivent être faits. Le besoin « se fait donc sentir d'avoir, dans tous les Etats, une réserve « de guides de ce genre rédigés en autant de langues que possible ». Bayol juge qu'une pareille complication pourrait être évitée par l'usage de la langue neutre auxiliaire de Zamenhof. Il a donc fait des conférences aux officiers de terre et de mer, partout où il a pu les réunir, et multiplié les bro-

chures dans les milieux militaires et surtout dans le corps des services sanitaires. Il a agi principalement auprès des Sociétés de la Croix-Rouge dans les diverses nations. Le succès n'est encore que relatif, mais l'on peut d'ores et déjà en espérer la réalisation complète. La Société française Esperanto Croix-Rouge est constituée. On lit parmi les membres, les noms de Mme Pérouse, présidente de l'Union des Femmes de France, du vice-amiral Bayle, du général Sébert, du général Prion, commissaire général de la propagande de l'Union des Femmes de France, de M. Rollet de l'Isle, ingénieur hydrographe en chef au Ministère de la Marine. Le lieutenant Bayol vient d'éditer un petit manuel de poche de 7 pages en Esperanto, où il a réuni toutes les phrases nécessaires, dans une ambulance ou dans un hôpital, dans un rapport, pour un interrogatoire, pour la désignation de l'âge, de l'heure, pour se tirer d'embarras dans une localité, au logement, chez un commerçant, à l'hôtel. Ce petit manuel est édité en Français-Esperanto, Allemand-Esperanto, Italien-Esperanto, etc. Il est à l'usage de tous ceux, dit la préface, qui, en temps de guerre, sont appelés soit à recevoir des soins, soit à en donner. Ceux qui savent l'Esperanto n'en auront pas besoin ; ceux qui ne le connaîtront pas pourront se faire comprendre de vive voix en lisant le manuel ou apprendront par cœur, dès le temps de paix, les expressions désignées par des numéros comme les plus indispensables ; quelques jours y suffiront.

Tel est le but de l'Association. On ne peut que lui souhaiter le succès auquel elle a droit par la générosité, les sentiments humanitaires qui l'inspirent.

A Dresde, le lieutenant Bayol n'était pas présent, retenu par son service. Mais un chirurgien de l'armée saxonne, le docteur Thalmitzer, qui partage ses idées, a invité les Congressistes à assister à une très curieuse expérience : 30 hommes de la Compagnie de santé de la *Landwher Saxonne* de la Croix-Rouge se sont livrés à des exercices, obéissant aux commandements faits en Esperanto, et le résultat fut très satisfaisant, quoique ces braves gens n'eussent reçu que douze leçons d'Esperanto. Zamenhof était présent et fut très satisfait et touché de cette preuve si vivante du bien qui peut être obtenu par la langue qu'il a créée.

Mon compte rendu vous paraît peut-être long. Je vous prie de vouloir bien me faire encore crédit de quelques instants pour achever de vous reproduire exactement la physionomie de notre Congrès.



Un acteur du « Lessing-Theâtre » de Berlin, Edmond Reicher, épris de l'Esperanto, conçoit l'idée de faire le premier essai, à l'occasion du Congrès de Dresde, de ce qu'il appelle le « Théâtre International ». Il fait choix d'une tragédie de Goëthe, « Iphigénie en Tauride », en demande la traduction à Zamenhof. Lui, pendant que le maître travaille à cette œuvre, fait venir sa fille d'Amérique, engage des acteurs à Vienne, à Leipzig ; il se fait leur professeur d'Esperanto, leur communique la foi qui l'anime lui-même. En juin, arrive la traduction de Zamenhof. Reicher la met à l'étude ; tout est prêt à l'époque du Congrès. Les organisateurs obtiennent la salle de l'Opéra de Dresde et la représentation a lieu le mercredi soir, 19 août. Beaucoup doutaient du succès d'une tragédie en cinq actes et en vers, et ne se rendaient qu'avec crainte à cette expérience hardie. Ils se trompaient. Le jeu des acteurs fut parfait, leur prononciation excellente, et, dans la salle plongée dans une demi-obscurité, suivant l'habitude en Allemagne, le drame se déroule devant un auditoire attentif d'abord, bientôt intéressé, enfin enthousiasmé, éclatant en applaudissements aux endroits les plus pathétiques, et rappelant à la fin trois fois les acteurs qui avaient provoqué en eux une telle émotion d'art et de beauté. Je n'affirmerai pas que la tragédie a été comprise dans toutes ses nuances, mais elle fut saisie dans ses grandes lignes. L'avenir enregistrera peut-être la représentation d' « Iphigénie en Tauride » comme la première tentative du « Theâtre International ».

Je vous ai parlé de l'ardeur et de l'habileté des organisateurs de notre Congrès. Leur ardeur a été partagée par la population de Dresde et des environs. Ce fut une surprise pour beaucoup d'entre nous que cet accueil empressé, je ne dis pas assez, enthousiaste, qui nous a été fait. Certains ont dit que les Allemands sont vaniteux, qu'ils veulent éblouir les étrangers. Qu'importe ! Ne sondons pas les cœurs ! Je me contente de constater.

Deux excursions étaient au programme, l'une à Meissen, l'autre à la contrée pittoresque que l'on nomme la Suisse saxonne. Ces deux excursions ont eu lieu par bateaux à vapeur sur l'Elbe, luxueusement pavoisés, et toutes deux ont été favorisées par une température à souhait.

Meissen est la plus ancienne ville de la Saxe. Elle a été le berceau de l'industrie de la porcelaine. Sa fabrique royale actuelle est à l'Allemagne ce que celle de Sèvres est à la France. Une

partie seulement d'entre nous, 150, ont pu la visiter. Les autres se sont dédommagés par la visite du curieux et très antique château royal, l'Albrecht-Burg. A l'arrivée des vapeurs, le Maire de Meissen avec le Conseil municipal étaient au-devant de nous. C'est musique en tête que tous les congressistes se rendirent à la place de la Mairie. Là, harangue du Maire, puis vin d'honneur à Zamenhof et au Comité du Congrès. La population de la ville était toute dans la rue, sur la place, ou aux fenêtres, non pas seulement curieuse, mais animée, vibrante, poussant des hurrahs de bienvenue. C'est avec ce cortège, et toujours la fanfare relevant nos pas, que nous nous rendîmes par une voie très raide au vieux burg. Dès qu'à un tournant nous fûmes en vue des antiques remparts, surprise très grande ! A chaque créneau, se tient un varlet en toque, mi-partie bleu écarlate, en mantel d'or et de soie, une longue trompe à la main, et la sonnerie éclate stridente. Chacun de nous peut se croire quelques instants le burgrave dont les siens fêtent l'arrivée attendue. Nous passons ainsi sous la vieille porte, où s'aperçoivent encore les traces et les chaînes rouillées du pont-levis. Puis, en toute liberté, nous pénétrons dans la demeure féodale pieusement et royalement restaurée à l'intérieur, dont chaque salle, avec ses tableaux, ses statues, est un musée. Là encore, une chorale locale nous salue de ses chœurs dans la salle d'honneur, dont la voûte ogivale répercute les échos. Puis nous visitons la cathédrale située sur le même plateau, œuvre d'art gothique, d'une grande beauté. Le départ ne devant avoir lieu qu'à minuit par chemin de fer, on redescend à Meissen, et la plupart dînent dans un casino sur l'Elbe, puis des chants, quelques actes de comédie, nous permettent d'attendre l'heure du retour. Il se fait, comme l'arrivée, avec la fanfare en tête. Mais une nouvelle surprise nous attend. Sur le pont de l'Elbe où, dans la nuit, nous regardons une dernière fois la masse sombre de l'Albrecht-Burg, tout à coup, celui-ci, de la base de la montagne au faîte des tours, s'embrase d'une lumière rouge intense, comme une apothéose de féerie. Cette même lumière éclaire aussi sous un pont le lit d'un affluent de l'Elbe qui contourne la montagne, et, par un effet d'optique saisissant, il nous semble qu'un fleuve de feu s'écoule de la montagne, roulant ses flots à l'Elbe, rouge aussi du reflet. Pendant que nous admirons et manifestons notre admiration, dans le calme de la nuit où nous sommes, de la plate-forme du burg incendié, arrivent jusqu'à nous les sons mélancoliques

d'un cor, qui fait entendre je ne sais quel air d'un vieux lied populaire peut-être, qui, au plaisir des yeux, ajoute le charme de l'oreille, et je ne sais quelle délicieuse émotion de légende. C'est bien à regret que nous voyons s'éteindre l'apothéose et qu'au son du cor nous entendons succéder l'air de cirque que soufflent les braves artistes de la fanfare Meisšénoise.

Pour la seconde excursion, il nous fallut sur les mêmes bateaux remonter pendant trois heures l'Elbe jusqu'à Wehlen, salués de vivats à tous les villages qui bordent la rive gauche plate du fleuve, ou bien s'accrochent aux flancs escarpés de sa rive droite. De Wehlen nous montons à pic pour atteindre un plateau situé au sommet d'un massif de rochers qui bordent le fleuve et se nomme la Bastei. C'est un but d'excursion du dimanche pour les habitants de Dresde. Aussi un restaurateur avait préparé notre déjeuner qui eut lieu en plein air sur des tables de bois un peu boiteuses. Notre repas fut assaisonné, sinon de condiments délicats, du moins d'un vigoureux appétit et d'une franche gaîté. L'après-midi se passa à errer dans cette région curieuse de grès et de sable, où jadis les eaux de l'Elbe ont creusé la pierre de mille façons, y formant des grottes, des ponts, des voûtes, tout un paysage des plus variés et ombragé de sapins qui s'élancent droit du fond des ravins pour aller chercher en haut l'air et le jour vivifiants. C'est par les sentiers accidentés de cette autre Suisse en raccourci que l'on regagne Wehlen. Nouvelle réception de Zamenhof par la municipalité dont le premier magistrat le salue cette fois en Esperanto. La place était couverte de tables bientôt chargées de bière, à la grande joie des gosiers desséchés par les nombreuses montées et descentes et la chaleur du jour. Vers sept heures, les bateaux remportent leurs passagers et ils regagnent Dresde, salués non plus de vivats, mais par des illuminations, des feux de bengale de toutes couleurs, des fusées, des girandoles de lanternes vénitiennes. Ce spectacle se multiplie surtout à l'approche de Dresde, où les nombreuses villas suspendues à la rive sont toutes embrasées, comme le burg de Meissen.

Mais revenons au Congrès. Tel fut celui de Dresde. Où se tiendra-t-il en 1909 ? 1909 sera l'année d'un double Congrès : l'un en Espagne, à Barcelone, aux vacances de Pâques ; le second à Chautaqua, dans l'Etat de New-York, au mois d'août. Déjà, à Cambridge, les Américains avaient offert d'organiser le Congrès. Ils ont renouvelé à Dresde, et instamment, leur proposition. Elle ne pouvait leur être refusée. Nous avons, si je

puis dire ainsi, pardonnez-moi l'expression, des Congrès sur la planche. Anvers se met sur les rangs, et même le Japon, qui voudrait faire coïncider un Congrès Espérantiste avec une Exposition Universelle, laquelle est projetée pour 1912.

J'ai fini, Messieurs. Pardonnez-moi de m'être aussi longuement étendu sur la manifestation Espérantiste, à laquelle nos amis de Dresde ont su donner tant d'éclat. Il est permis de croire que l'idée de propager une langue « Internationale », qui suscite de pareils dévouements, ne périra pas, qu'un avenir prochain la verra triomphante et s'étonnera des obstacles qu'elle a rencontrés.

L'HOTEL DE LA PRÉFECTURE

ANCIEN PALAIS ÉPISCOPAL, A AUXERRE (1)

Par M. Alfred ANTOINE

Conseiller de Préfecture de 1re classe.

« Derrière le chevet de la Cathédrale, écrit Quantin dans son *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre* (p. 35), s'étend une masse irrégulière de bâtiments, où tous les styles d'architecture semblent s'être donné rendez-vous. On pourrait presque faire sur ce point un cours complet d'archéologie. A côté d'un pavillon en style pseudo-grec, s'élève un vaste pignon ogival du XIIIe siècle, contre lequel s'appuie une jolie petite façade du XVe siècle. Plus loin, tout à fait derrière l'église, est un morceau tout neuf, spécimen des constructions civiles du XIIe siècle, et, en retournant sur l'autre face des bâtiments, on trouve une galerie romane. Au pied du pignon ogival, est le dur noyau de la muraille de la cité romaine. C'est là l'Hôtel de la Préfecture et l'ancien Palais des Evêques d'Auxerre. »

De ces bâtiments, nous nous proposons ici de rechercher les origines et de retracer l'histoire. Dans cette étude, nous au-

(1) L'étude qui va suivre constitue la première partie d'une conférence faite, le 22 février 1908, à la *Société d'Instruction populaire* d'Auxerre, sur « la Préfecture (ancien palais épiscopal) et ses Hôtes ». Cette conférence comprenait, ainsi que l'indique son titre, deux parties : l'une ayant trait aux bâtiments qui servirent tour à tour de palais aux évêques d'Auxerre et d'hôtel aux préfets de l'Yonne ; l'autre relative aux personnages — évêques et préfets, souverains et princes — qui occupèrent ces bâtiments ou ne firent qu'y passer. Cette dernière partie, extraite presque tout entière de Lebeuf et de Chardon, n'a pas paru assez originale pour être soumise à la *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* ; elle a toutefois été publiée dans l'*Indépendant Auxerrois*, numéros des 5, 6, 12 et 13 mars 1908.

rons pour guides, parmi les anciens, les auteurs connus ou anonymes des *Gesta pontificum autissiodorensium* (1) et les autres chroniqueurs du moyen âge, et, parmi les modernes, l'abbé Lebeuf, Chardon, Leblanc, Challe et Quantin, Ad. Lechat, Aimé Chérest et M. Demay (2).

I

LA « DEMEURE » DES ÉVÊQUES, DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'AU XV[e] SIÈCLE

Les origines de la préfecture ne remontent pas à moins de quinze siècles. C'est, en effet, vers l'an 400 que saint Amatre, 5[e] évêque d'Auxerre, « voyant que l'église consacrée du temps de saint Pélerin, sur le bord de la rivière, du côté qui regardait l'orient d'hiver (3), ne pouvait plus contenir le nombre des fidèles qui allait toujours en augmentant, trouva le moyen de se fairo céder un grand corps de logis, situé dans l'enceinte de la nouvelle cité. Il avait obtenu

(1) Le recueil des *Gesta* existe, en manuscrit, à la Bibliothèque municipale d'Auxerre (man. n° 123). Une copie en a été insérée dans la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, tome I, de l'abbé Duru (2 vol. 1850-1863).

(2) Lebeuf : *Prise d'Auxerre* (1 vol., 1724), et *Histoire d'Auxerre* (2 vol., 1743); — Chardon : *Histoire de la ville d'Auxerre* (2 vol., 1834) ; — Leblanc : *Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, ses monuments et ses carrières* (1 vol., 1830); — Challe et Quantin : Edition annotée de l'*Histoire* de Lebeuf, avec un complément (4 vol. 1848-1853) ; — Quantin : *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre* (1 vol., 1870) ; — Challe : *Histoire de l'Auxerrois* (1 vol., 1878) ; — Monceaux : Recueil des *Conférences* faites à Auxerre de 1865 à 1868 (1 vol., 1868), notamment celles de Challe, Quantin et Chérest ; — *Annuaire statistique du département de l'Yonne,* passim, not. années 1836 (*La Cathédrale d'Auxerre,* par Challe) et 1847 (*Arrivée et réception de Louis XIV à Auxerre,* par Ad. Lechat) ; — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* passim, notamment articles de M. Demay.

(3) L'église dont il s'agit ici et qui avait été bâtie par saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, environ un siècle plus tôt, vers la « porte des Bains », est celle qui, par la suite, porta le nom de son fondateur, puis fut affectée au culte évangélique (V. Chardon, tome I, p. 40 ; — Lebeuf, éd. 1743, p. 3 et 20 ; éd. Challe et Quantin, tome I, p. 3 et 19, avec note).



ce bâtiment d'un riche citoyen nommé Ruptilius ou Rutilius ».

La manière dont il l'obtint, d'après le chroniqueur des *Gesta*, mérite d'être mentionnée ; elle est caractéristique de ces temps anciens (1). Amatre, donc, ayant jeté son dévolu sur la maison de Rutilius, vint trouver celui-ci et lui dit : « Nous savons que, grâce à Dieu, tu as été régénéré par l'eau sainte du baptême ; tu dois, dès lors, obéir en tout à celui qui t'a arraché aux erreurs des idoles et t'a fait partager avec lui la connaissance de la vérité. Tu sais que la demeure de Dieu est petite et ne suffit pas au peuple des chrétiens. Or, je considère comme injuste que le serviteur soit mieux logé que le maître. Permets-nous donc de consacrer ta demeure au Christ Notre-Seigneur et d'en faire une église ». Rutilius trouva le procédé un peu libre et refusa d'abord absolument de céder sa maison ; mais, dans une maladie grave dont il fut ensuite atteint, il vit une punition divine et s'amenda : non seulement il abandonna le corps de logis que désirait Amatre, mais au saint évêque il laissa même un trésor considérable, trouvé dans les fondations. Ce trésor servit à la fois, selon Lebeuf, au soulagement des pauvres et à l'embellissement du nouveau temple (2).

(1) Voici le texte des *Gesta* (*apud* Duru, p. 314) : « ...Igitur nobilissimus quidam tunc temporis Ruptilius, civis autissiodorensis, habebat intra claustrum ipsius civitatis amplum atque excelsum domicilium, paterno sibi testamento demissum. Quod cernens beatus Amator ecclesie Dei conveniens fore, sic Ruptilium adlocutus est : « Novimus te, Deo auctore, sacri lavacri laticibus regeneratum, et debes ei qui te de erroribus ydolorum eripuit et sue veritati adscivit, in omnibus obedire. Nosti, clarissime vir, quod domus Dei parva sit et non sufficiat populo christiano ; et quoniam injustum esse arbitror te famulum melius quam Dominum habitaculum possidere, consenti nobis ut hæc tua domus Christo Domino in œcclesiam consecretur. Ille vero aspere ammonitionem sancti viri suspiciens, primum quidem denegavit se ei nullatenus consentire ; sed postea validissima correptus infirmate, sancto viro quod desiderabat tradidit... »

(2) Lebeuf, op. cit. éd. 1743, p. 20 ; éd. Challe et Quantin, p. 19 et 20. — Cf. Chardon (tome I, p. 45) : « Il (saint Amatre) ...trouva, en démolissant des bâtiments dans lesquels les faux dieux avaient des autels, un trésor fort considérable. Rutilius, à qui il l'offrit, eut la générosité de le refuser. Sa valeur suf-



Que ce temple ait occupé la place où s'élève encore aujourd'hui la cathédrale, tous les auteurs sont d'accord pour le reconnaître. Il n'est pas douteux non plus que l'habitation de l'évêque fût proche de l'église. Mais où se trouvait-elle exactement?

Chardon se borne à dire que, sur le « vaste emplacement » acquis de Rutilius, saint Amatre construisit « une plus grande église que celle bâtie par saint Pélerin, *ainsi qu'une habitation pour lui et son clergé* (1) ». Lebeuf n'est pas beaucoup plus précis dans ce passage de la vie de saint Germain, successeur immédiat de saint Amatre : « Germain, étant à la ville, ne faisait pas toujours sa demeure dans le logis qu'il y avait et qu'on croit avoir été situé entre l'église de Saint-Etienne et les murs de la cité, au-dessus de la Porte-Pendante » (2). Challe et Quantin ajoutent, en note, dans leur édition, les mots suivants : « au point de jonction de la rue des Grands-Jardins [aujourd'hui, rue du Quatre-Septembre] avec celle du Département [actuellement, rue Cochois] » ; mais cette addition se rapporte à l'emplacement de la Porte-Pendante, et non, comme on pourrait le penser, à celui du logis que l'évêque avait en ville. Mais Quantin va nous faire connaître, dans son *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre* (p. 35 et 36), où était, selon toute vraisemblance, située la maison épiscopale : « Si l'on en croit, dit-il, certains auteurs, la demeure des évêques a toujours dû être placée derrière le sanctuaire. Des circonstances particulières ont dû modifier probablement cette règle, que l'on retrouve toutefois assez constamment appliquée. L'évêché d'Auxerre s'y est toujours conformé ; au moins dès le XIe siècle, il est établi qu'il existait immédiatement derrière le chevet de Saint-Etienne (*Gesta Pontificum,* vie de l'évêque H. de Montaigu) ». C'est à cette opinion qu'il faut se ranger et s'en tenir, dans l'état actuel de la question.

fit à payer les dépenses des nouveaux établissements ; et il en resta encore une portion, qui fut distribuée aux pauvres » ; et Aimé Chérest, conférence du 22 janvier 1866 sur la « Cathédrale d'Auxerre ».

(1) Chardon, tome I, p. 45. — Cf. Ad. Lechat, *Annuaire de l'Yonne,* 1847, p. 170.

(2) Lebeuf, éd. 1743, p. 38 ; éd. Challe et Quantin, tome I, p. 39. — Dans les chroniques d'Héric et de Constance, on ne trouve aucune indication de ce genre.

Du ve au viiie siècle, il n'est plus parlé dans les *Gesta* du logis épiscopal. Le première chronique qui en fasse de nouveau mention est celle qui a trait à la vie de l'évêque Clément : il y est dit qu'en 733 ce prélat, devenu aveugle et obligé par là de se démettre des fonctions qu'il ne pouvait plus exercer, alla habiter dans une petite maison proche de l'église Saint-Pierre et Saint-Jacques (depuis, Saint-Pierre-en-Château), cédant ainsi la maison épiscopale à son successeur Adulfe (1).

Cette maison fut, à la fin du siècle suivant, réduite en cendres par un de ces incendies si fréquents dans les villes de bois du moyen âge. L'événement se produisit sous l'épiscopat du Vén. Hérifrid, qui gouverna l'église d'Auxerre de 887 à 909. La cathédrale, qui comprenait alors trois églises, Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Etienne (2), ayant été, comme les bâtiments de l'évêché, enveloppée dans le malheur qui frappait la cité tout entière, Hérifrid s'interdit d'avoir en ville aucune habitation tant que la maison de Dieu n'aurait pas été remise en état. Il se retira dans une sorte de chaumière, à peine digne d'un paysan, et y resta jusqu'à sa mort ; car, s'il vint à bout de réédifier les trois églises, il dut laisser à ses successeurs le soin de rebâtir la demeure épiscopale (3).

(1) Texte des *Gesta* : « ... Cecitatem corpoream passus, juxta basilicam apostolorum Petri et Jacobi diversorium habuit » (*apud* Duru, p. 349). — Cf. Lebeuf, éd. 1743, p. 163 ; éd. Challe et Quantin, tome I, p. 175.

(2) « Il fut d'usage, dès les temps anciens, de former les cathédrales de trois églises, comme symbole de la Trinité. La plus grande, où était le siège épiscopal, était cele du saint patron ; la deuxième, dédiée à saint Jean-Baptiste, était ordinairement ronde et servait de baptistère, et la troisième portait le titre de Notre-Dame, quand ce vocable n'appartenait pas à l'église principale ». (Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome I, p. 185, note des éditeurs.)

(3) Texte des *Gesta* (p. 361) : « ... Nam civitas improvise flammis exusta, penitus versa est in cineres tantum et rudera. His ita gestis, carus domini Herifridus hoc animo induxit suo, nunquam sibi aliquod facturum in urbe habitaculum, donec edes Dei, æcclesia scilicet beati semper Virginis Marie ac sancti Johannis simulque primi martyris Stephani, in pristinum redigerentur statum. Quas, parvo contentus tuguriolo, mox reedificare cepit, et funditus eas opere mirifico exornans. In hujusmodi studio usque ad vite terminum permansit, sicque ecclesiis nobiliter restructis, antecessorum suorum domos condere mors infelix prohibuit ».



Saint Betton s'y employa le premier. Mais une grave maladie, qui le fit longtemps souffrir et dont il mourut, l'empêcha de mener à bonne fin son entreprise (1). C'est son successeur immédiat, saint Gaudry (918-933), qui releva définitivement de leurs ruines les bâtiments construits par saint Amatre. En arrivant, il avait dû se loger provisoirement dans une maison de la ville qui appartenait aux moines de Saint-Germain ; il voulut avoir une habitation à lui et donna les ordres nécessaires pour terminer l'œuvre commencée par Hérifrid et continuée par Betton. Le logis épiscopal reparut bientôt sur son ancien emplacement, mais considérablement agrandi : on y avait ajouté notamment une deuxième salle à manger en bois, disposée pour donner aux convives, en été, l'ombre et la fraîcheur (2).

Mais, moins d'un siècle plus tard, sous Hugues de Chalon, un nouvel incendie, qui n'épargna, de toute la cité, que l'église Saint-Alban, située en haut de la ville, vint encore anéantir, avec la cathédrale, les bâtiments occupés par l'évêque et ses clers (3). — Par qui, à quelle époque furent-ils relevés ? Nous l'ignorons. Jusqu'à Hugues de Montaigu (1115-1136), il n'est plus fait mention dans les anciennes chroniques de la maison épiscopale.

Voici ce qu'en dit, par contre, l'auteur anonyme de la vie de l'évêque Hugues. Il rapporte d'abord l'accident suivant :

(1) Texte des *Gesta* (p. 373) : « ....Cumque meditaretur ut edes episcopales, que post civitatis deflagrationem a nemine fuerant, vel mediocriter reparate, reedificaret, et in aula Christi quecunque posset honori congrua studenter exerceret, pleuritico langore graviter adstrictus, diuque detentus... spiritum reddidit. »

(2) Texte des *Gesta* (p. 374) : « ...Nempe in ingressu suo, in qua maneret, episcopalem non invenit edem, sed in quandam monachorum infra civitatem positam se divertens mansionem, inibi interim degit, donec sua jussione major cenaculi domus ab Herifrido precessore suo inchoata episcopo, sed non perfecta, et a Bettone postmodum episcopo aliquantulum subpleta perficeretur, adjecto postmodum alio ligneo cenaculo estatis tempore sub solis caumate (te) ad refrigerenda convivantium et cenantium corpora preparato. »

(3) Texte des *Gesta* (p. 389) : « ...Hujus ergo in tempore, civitas Autissiodorum exicialiter igne cremata est, et res humane in favillas redacte, preter ecclesiam beati Albani martyris a beato Germano constructam. Tunc principalis æcclesia prothomartyris Stephani funditus corruit. »



un jour, la violence inaccoutumée du vent abattit complètement la flèche ou tour de bois élevée sur l'église Saint-Etienne ; cette flèche s'écroula, en pleine nuit, sur la chambre de l'évêque, qui dormait ; les pièces de bois enfoncèrent la toiture et vinrent tomber tout autour du lit, et même dessus ; pourtant le prélat ne fut aucunement atteint. Ce qui inspire au pieux chroniqueur cette réflexion : « Il n'est pas douteux que celui-là protégea le sommeil de l'évêque, *qui non dormitat neque dormit et custodit Israël,* qui ne s'endort jamais et veille sur Israël (1) ». — Où était exactement placée la chambre à coucher dont nous venons de parler ? Lebeuf croit, d'après le récit précédent, que l'évêque « logeait environ dans le lieu où Jean Baillet, l'un de ses successeurs, fit construire depuis un corps de bâtiment vers le midi de l'ancien réfectoire (2) ». Quantin est plus précis : « Cette chambre, dit-il, occupait l'angle sud-est du bâtiment qui est au-dessus des bureaux ; j'y ai vu, avant sa reconstruction, en 1846, des baies plein-cintre très étroites, et sur les murs des peintures en détrempe figurant des évêques sous des arcs ogivaux (3). »

Les constructions qui avaient été endommagées furent refaites, à neuf et en pierre, par Hugues de Montaigu, qui, en outre, agrandit sa demeure et la couvrit de tuiles. C'est à

(1) Texte des *Gesta* (p. 415) : « ...Quodam quoque tempore, ex quadam insolita nimietate ventorum quedam *turris lignea* ecclesiæ Sancti Stephani funditus corruit super domum episopalem, sub silentio noctis dejecta, episcopo dormiente. Trabes et ligna trans tegumenta domus penetrando, circa lectum episcopi ceciderunt, hinc inde, etiam ex transverso, omni lesione remota a sancto viro. Quid ad hæc dicemus ? Patet quod ille unus et solus dormientem custodivit episcopum, « qui non dormitat, neque dormit, et custodit Israel ». — Cette « turris » est appelée ailleurs « coclea ». Lebeuf veut que ce fût une « pyramide ou flèche » ; pour Challe et Quantin, c'était simplement une « tour ». (Voir Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome I, p. 196 et 199, et notes des éditeurs.)

(2) Lebeuf, éd. 1743, p. 267 ; éd. Challe et Quantin, tome I, p. 292.

(3) Quantin : *Histoire des rues d'Auxerre,* éd. 1870, p. 36. — Cf. Lebeuf, éd. Challe et Quantin tome I, p. 292, note des éditeurs : « La chambre épiscopale se trouvait alors à l'extrémité sud des bâtiments de l'évêché, au-dessus de la grande galerie romane, qui servait de promenoir d'hiver. Il y avait des fresques du XIIe siècle représentant des évêques dans des encadrements ogivaux. »



lui aussi qu'on doit cette curieuse galerie, bâtie du côté de l'est, sur le mur même de la cité, que le chroniqueur appelle, en langue savante, *statio* (promenoir) et, en langue vulgaire, *logiæ* (loges), et qu'il décrit, non sans raison d'ailleurs, en termes pompeux : « construction, dit-il, du plus agréable aspect, ornée de colonnes superbes, et d'où la vue embrasse et le fleuve qui coule au bas, et les vignes et les champs » (1).

Quantin fait, de cette galerie, appelée tantôt « galerie romane » et tantôt « galerie des bureaux », la description suivante : « Avant les grands changements qu'elle a éprouvés, cette galerie était couverte d'une voûte cintrée en planchettes ; on voyait çà et là, sur les murs, des traces de peinture et des anneaux pour servir à suspendre des tapisseries. Un toit haut et en saillie sur le devant la couvrait et la protégea jusqu'à nous contre les intempéries des saisons. Aussi sa colonnade semble-t-elle posée d'hier. Dix-huit arcades plein-cintre de 80 cm. d'ouverture retombant sur une série de colonnes alternativement simples et géminées, tantôt lisses, tantôt annelées en creux, et de 1 m. 53, base et tailloir compris, forment cette colonnade. Le motif de décoration en est pris

(1) Texte des Gesta (p. 416) : « Domum episcopalem de novo edificavit lapideam, amplam, et tegulis texit ; et in illa parte ejusdem domus, que respicit ad Orientem, stationem quandam construxit, que vulgari lingua *logie* appellatur, plurimum in aspectu delectabilem, cum pulcherrimis columpnis exornatam super murum civitatis, unde et fluvius subtus potest videri, et vinee et agri. » — Cf. D. Viole, *apud* Lechat, *loc. cit.* : « Nous ne disons point qu'il (Hugues de Montaigu) ayt affecté de faire de nouveaux édifices par une démangeaison de bastir, qui n'est que trop ordinaire aux prélats, du moins à plusieurs. Néanmoins, la nécessité et la bienséance l'obligèrent à refaire à neuf le palais épiscopal pour le rendre plus solide, plus ample et plus agréable, au moyen d'une galerie ornée de plusieurs colonnes ». Et Lebeuf, éd. 1743, p. 267, et éd. Challe et Quantin, tome I, p. 293 : « On ne dit point que Hugues ait rien fait faire à l'édifice de l'église cathédrale ; mais il est marqué qu'il fit rebâtir tout à neuf, et en pierres, la maison épiscopale, qu'il la rendit plus vaste qu'elle n'avait été et qu'il la fit couvrir de tuiles. Quand le corps du réfectoire ne serait pas de son temps, quoiqu'il paraisse en être, il est certain que la galerie qui y est adossée du côté de l'orient est un des fruits de ses travaux, puisque l'écrivain de sa vie la désigne nommément... » — Ad. Lechat, *loc. cit.*, traduit inexactement « lapideam amplam » par « en pierres de grande dimension ».



LA CELLA VINARIA

(Collect. de la *Société d'Instruction populaire de l'Yonne*)

dans les ornements du style roman et de l'imitation antique. Les chapiteaux sont munis de volutes, de crochets, de bouquets de fleurs perlés. Le tailloir porte un rang de perles, et les arcades ont au dehors un cordon de pierres taillées à facettes. A l'intérieur, les cintres sont bordés de denticules et accompagnés, au-dessus de l'archivolte, d'un rang de têtes-plates. La corniche est également ornée de denticules. Des rosaces variées occupent le centre des espaces restés vides entre les arcades. A chaque bout de la galerie, sont placés des pilastres du même goût que le reste, sauf qu'ils sont cannelés et que la cannelure du centre est remplie de têtes-plates. On en remarque du même genre à la tour de Saint-Germain. Cette galerie fut longtemps le promenoir des évêques et devint, dans les derniers siècles, leur grande salle à manger (1). »

La maison épiscopale fut encore agrandie, au XII[e] siècle, par Guillaume de Toucy, qui, pour lui donner plus d'espace et plus d'indépendance à la fois, y adjoignit plusieurs cours et bâtiments, achetés à des voisins, et l'entoura d'un mur (2). Ces améliorations furent continuées par Hugues de Noyers (1183-1206), qui fit construire, à grands frais, contre la salle principale, un cellier à vin, voûté en pierre, et, près de la porte, une cuisine (3).

La cuisine a disparu ; mais le cellier est resté. Il se composait de trois travées comprenant chacune deux voûtes, sé-

(1) Quantin, p. 36 et 37. — Cf. Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome I, p. 292, note des éditeurs ; et Ad. Lechat, *loc. cit.*, avec le dessin de Victor Petit (reproduit par Challe et Quantin, ibidem).

(2) Texte des *Gesta*, p. 425 : « Autissiodori emit apud Sanctum Julianum XX Solidos censuales ; emit etiam domos Lamberti Hosmundi, que contigue et nimis importune erant porte et domui episcopali, et, illis dirutis, plateas curie sue univit, et muro circumdedit. Emit item domos que erant juxta posternam et plateas Reinaldi militis de Lindriaco et plateas Stephani de Sarmasia. Multa alia emit et adquisivit in eadem urbe, que longum est enumerare. »

(3) Texte des *Gesta*, p. 433 : « *Qualiter domos episcopales autissioderenses emendaverit vel ampliaverit* : Qui, licet sic in spiritualibus proficeret, in temporalibus tamen multo proficiebat amplius quibus propensius incombebat ; nam domos episcopales Autissiodori, seu lapsa reparando, seu nova construendo, provexit in melius, antiquis edificiis cellam vinariam concamerationis lapidee *majori palatio* contiguam et coquinam juxta portam structure mirabilis magnis impendiis superaddens. »



parées l'une de l'autre par un arc doubleau dont la retombée s'appuyait sur un chapiteau à crochets, caractéristique de l'époque. Il se trouve aujourd'hui divisé, par un mur, en deux parties, dont l'une est formée d'une seule travée et l'autre de deux. La première partie est percée, du côté du jardin actuel, de deux fenêtres ogivales. La seconde ne prend plus jour sur le dehors ; on y accède par un escalier qui part de l'intérieur : c'est proprement une cave à aspect de chapelle, qu'on prendrait pour une crypte (Voir figure ci-contre).

Dans cette cave, s'ouvrent plusieurs escaliers de pierre, qui descendent à un étage inférieur. Au pied de l'un d'eux, est une sorte de puits, qui servit peut-être autrefois d'oubliette. Un autre conduit à des allées souterraines, percées dans l'épaisse et dure muraille de la cité romaine ; on y remarque encore des traces ou même des restes, assez bien conservés, d'anciens autels (1).

C'était là, croyons-nous (et notre hypothèse s'appuie notamment sur la découverte qu'en l'année 1824 on fit, en cet endroit, d'un certain nombre de médailles du IIe siècle, à l'effigie d'Antonin le Pieux) (2), — c'était là, très vraisemblablement, pour les premiers chrétiens, un lieu de retraite et de prière, souvent aussi un refuge contre les persécutions des païens. — Très différentes, et d'ailleurs beaucoup moins anciennes, sont les cryptes de Saint-Germain et celles de la Cathédrale. Les premières, qui datent du IXe siècle, eurent surtout pour destination la sépulture des saints et des évêques d'Auxerre ; les autres, qui ne remontent qu'au XIe siècle, furent spécialement affectées au service du culte, soit, en temps ordinaire, pour l'évêque, qui y officiait à une chapelle particulière, ou pour les fidèles, lorsque ceux-ci cherchaient l'ombre et le silence propices à la méditation, soit en cas d'incendie ou d'autre calamité publique, pour la foule des chrétiens, qui parfois n'avaient plus d'autre endroit non seulement pour prier, mais même pour s'abriter.

(1) Dans toute cette partie de notre travail, nous avons été secondé par M. Radel, architecte du département, que nous tenons à remercier ici de sa grande complaisance et de ses indications si éclairées et si sûres.

(2) Voir Ad. Lechat, *loc. cit.*, et le rapport du préfet de Bondy au Conseil général de l'Yonne, pour la session de 1835 (p. 581). C'est au même endroit que dut être trouvé le trésor généreusement abandonné par Rutilius à saint Amâtre (voir *suprà*, p. 3).



Mais revenons à la cave, au cellier à vin, « cellam vinariam ». C'est au-dessus que l'évêque Gui de Mello (1247-1269) fit bâtir (1), en maçonnerie très solide, le double pignon ogival, « d'aspect si gracieux », dont l'extérieur au moins a été respecté jusqu'à nos jours. Cette partie de l'ancienne demeure épiscopale en constitue le morceau capital ; elle vaut donc qu'on s'y arrête.

Le pignon regarde, d'un côté, la rivière et, de l'autre, la Cacathédrale. Il est formé de deux étages, ou même de trois, puisque l'étage supérieur a été, par la suite, divisé en deux parties. Les premier et second étages sont percés de fenêtres vitrées, en forme d'ogive et, comme disent les *Gesta*, « de sculpture fort remarquable » ; le troisième étage présente de longues baies géminées, qui lui donnent l'apparence d'une chapelle. La salle d'en bas servait aux officiers et aux gens de l'évêque ; « il y avait, dit Quantin, au fond, à droite, où se trouve l'ouverture qui conduit aux bureaux, une vaste cheminée, soutenue par des colonnes, dont les feuilles de trèfle étaient peintes vert et rouge (2) » ; il en restait encore des traces en 1870. Au-dessus de la pièce dont nous venons de parler, était la salle synodale, où l'évêque recevait solennellement le clergé et ses grands vassaux, comtes d'Auxerre et autres seigneurs du comté, soit lorsqu'il prenait possession de son siège, soit lorsqu'un événement considérable se pro-

(1) Texte des *Gesta* (p. 499) : « *De edificiis que contruxit :* Quantis autem edificiorum additamentis loca domorum episcopalium decoravit, silencio preterire dignum non est. Autissiodori namque juxta aulam episcopalem antiquam aliam geminam mire venustatis aulam supra testudinem lapideam in qua vina consueverint reponi arce cementaria prepollentem erexit, fenestralibus aperturis extructis, scultura spectabli, vitreisque perlucidis illustratam ; cui ad divini cultus honorem capellam geminam non inferioris structure, et cameram dupplicem officiantes inferius et superius ipsam aulam cum jocunde visionis turricula decenti situatas ordine connuit (*sic*). Insuper cameram episcopalem supra *pratellum* veternam et jam senio collabantem quasi funditus reparavit, et in elegantiorem reextulit speciem novitatis, rursus cum ab eodem pratello usque ad *prisionem* per desuptus a parte Ycaune pervius et facilis, nulla vel prorsus inutili obsistente clausura, ad domum episcopalem pateret ascensus, muris novis ac fortibus, portelloque, et propugnaculis operis sumptuosi visu pulcherrimis illum ambitum circoncinxit. »

(2) Quantin, *Histoire des rues d'Auxerre*, p. 38.



duisait dans le diocèse. Cette pièce était immense, puisque, d'une part, elle comprenait la grande salle à manger et le grand salon actuels et que, d'autre part, sa voûte (1) s'élevait jusqu'à la hauteur de l'ogive des baies supérieures, le troisième étage n'existant pas alors. Le bâtiment avait, dans son ensemble, plus de 20 mètres de longueur sur une largeur de 9 mètres (2).

A ce bâtiment, Gui de Mello ajouta une double chapelle, « d'une construction non moins soignée », avec une petite tourelle, d'où la vue s'étendait au loin (3). Le tout a été d'abord dénaturé au XVII[e] siècle par l'évêque Dominique Séguier, puis démoli, et a fait place à la salle actuellement affectée aux séances du Conseil général (4).

Gui de Mello fit aussi réparer et remettre à neuf, en lui donnant plus d'élégance, la chambre à coucher des évêques, qui était placée au-dessus de la cour, ou *préau,* et qui tombait de vétusté. Enfin, comme aucune clôture n'en défendait l'accès, depuis le « préau » jusqu'à la « prison » appelée peut-être dès cette époque la « chambre aux couestes » (5), Gui, pour protéger sa demeure du côté de la rivière, l'entoura de murs, percés seulement d'une porte basse, sorte de remparts dont les anciennes chroniques vantent à la fois le prix, la force et la beauté (6).

Un demi-siècle plus tôt, l'un des prédécesseurs de l'évêque Gui, Guillaume de Seignelay, avait déjà dû restaurer une partie importante de l'ancien logis épiscopal, à la suite d'un accident dans lequel le chroniqueur anonyme veut que se soit manifestée la Providence divine. Il arriva, en effet, qu'un

(1) La partie supérieure de cette voûte, qui était en bois, existe encore ; on peut la voir (et elle mérite d'être vue) dans les combles de la préfecture.

(2) Lebeuf, éd. 1743, p. 383, ajoute : « Les vitrages de la salle supérieure sont encore ornés des armoiries de ce temps-là ». — L'édition Challe et Quantin, tome I, p. 439, renferme, en outre, cette note : « C'est ce qui forme aujourd'hui le pignon central de l'hôtel de la préfecture. L'étage supérieur est divisé en deux parties par un plafond, et en plusieurs pièces par des cloisons. »

(3) Voir le texte ci-dessus des *Gesta.*

(4) Voir Ad. Lechat, *loc. cit.* ; et Quantin, *Histoire des rues d'Auxerre,* p. 39. — Cf. *infrà,* § IV, p. 40.

(5) V. Quantin, *op. cit.,* p. 38, note ; — Archives de la Côte-d'Or, B. 2577, an 1458.

(6) Voir le texte ci-dessus des *Gesta.*



jour de vendredi saint, sur les neuf heures du matin, la voûte de la grande salle s'écroula tout à coup, entraînant avec elle poutres, chevrons et tuiles. Or, quelques instants avant, l'archidiacre, traversant cette salle, y avait rencontré deux pénitents, un homme et sa femme, venus pour se confesser à l'évêque; il en avait prévenu le prélat, qui avait aussitôt fait introduire auprès de lui le couple, le sauvant ainsi d'une mort à peu près certaine : « O admirable vertu de la pénitence ! » s'écrie le pieux auteur (1). Pour réparer les dégâts causés par cet accident, l'évêque Guillaume fit reconstruire l'un des pignons de la salle avec beaucoup plus de soin et d'une manière beaucoup plus élégante qu'auparavant. En outre, pour éclairer la pièce tout en la protégeant contre le vent, il en élargit et en fit vitrer les fenêtres (2). Les cho-

(1) et (2) Texte des Gesta (p. 170) : « *De lapsu palatii, et miraculo quod ibi contigit* : Die igitur sancto Parasceves, erat ipse solus in camera sua superiori, psalmodie et orationi intentus ; inferius, in *palatio majori* illi camere contiguo, vir quidam de Druia castro cum uxore sua ad confitenda peccata et excipiendam ab episcopo penitentiam expectabant. Imminente jam hora tercia, transitum illuc faciens archidiaconus adibat episcopum, eosque sibi assurgentes invenit ; et cognito cujus rei gratia expectabant, insinuavit episcopo, qui statim eos ad se accersiri mandavit ; vixque palatium egressi fuerant, cum ecce in ea parte, in qua steterant pedes eorum, tectum palatii corruit, secum trahens lignorum et tegularum ingentia fragmina in ruinam, que penitentes predictos penitus contrivissent, nisi virtus subvenisset divina, que donec discessissent ruinam continuit, que sic de proximo pendebat futura. O mira penitentie virtus que sic divinam continuit justiciam ut jam morituros sola Dei misericordia de instantis mortis precipitio liberaret ! Solvitur episcopus in lacrymas et stuporem, et, inspecta mortis imagine, ex intimis cordis medullis in Dei laudes prorumpit. Ad ruine fragorem concurrit turba, et de manifesto miraculi spectaculo universi exultant, Dei magnalia predicantes. — *De emendatione palatii episcopalis :* Tecto palatii pontificalis, die sancto Parasceves in sue promotionis exordio, pro parte aliqua corruente, palatium ipsum multum nobiliori quam ante tecti decoravit structura ; et ad intromittendam lucem in palatium fenestras pinnaculi magna intercapedine dilatavit, arcens flatus importunos ventorum vitrearum perlucidarum objectu. In prefata vero ruina quid miraculi contigerit dignum duximus ad noticiam transmittere posterorum, ut per omnia beneficia divina laudatur. » — Un peu plus loin, on lit dans les *Gesta* (p. 481) : « *De domibus suis de Porta-Pendenti.. :* Capitulo domos nobiles quas habetat Porte-Pendenti



ses furent ensuite considérablement améliorées ou embellies et en partie changées par Gui de Mello.

De ce dernier évêque à Jean Baillet (1477-1513), c'est-à-dire pendant plus de 200 ans, le silence se fait sur cette « demeure » ou « maison » (1) épiscopale, qui commence, dès le temps de Pierre de Longueil (1449-1473), à porter officiellement le titre plus ambitieux de « palais » (2).

II

LE « PALAIS » ÉPISCOPAL, DU XVe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION

Nous avons déjà vu que Jean Baillet (3) avait édifié, vers

contiguas cum pertinentiis suis, et vineam quam totam de novo replantaverat in territorio Sancti-Gervasii, eidem annexam domui, eadem liberalitate concéssit ; ut qui ea tenuerit, in anniversario suo, canonicis et clericis de choro centum solidos annuatim exolvere teneatur... » — Cf. Lebœuf, éd. 1743, p. 354, et éd. Challe et Quantin, tome I, p. 395 : « Une charte datée du mois de novembre 1223 contient la donation qu'il (Guillaume de Seignelay) fit un peu avant sa mort (il était devenu évêque de Paris), au Chapitre d'Auxerre, de sa maison du Cloître, située à Auxerre, proche la Porte-Pendante, et d'une vigne attachée à cette maison, contenant environ neuf arpents. Elle était située à Creusy, proche Saint-Gervais, et elle avait été replantée par ses soins. Ceci se tire en partie des Obituaires du XIIIe siècle... Celui qui possédait la maison et la vigne ci-dessus marquées, était tenu, au XIIIe siècle, de payer cent sols pour la distribution de son Anniversaire, et vers 1250 c'était Etienne de Seignelay, chanoine, son neveu ». — Est-ce de la même maison qu'il s'agit dans ce passage de Lebeuf, éd. 1743, p. 403-404, et éd. Challe et Quantin, tome I, p. 453 : « ... Je mets dans le même rang les deux maisons au-dessus de la Porte-Pendante, dont le Chapitre l'accommoda, en 1272, pour un prix considérable » (il est question de l'évêque Erard de Lesignes, Lésines ou Lézinnes) ?

(1) « Domus » ou « ædes », dans les anciennes chroniques. On n'y trouve que par exception ou dans les derniers temps le mot « palatium ».

(2) V. Lebeuf, éd. 1743, p. 556, et éd. Challe et Quantin, tome II, p. 89 : « ... Le tout daté du *Palais* épiscopal d'Auxerre, selon l'expression introduite du temps de son prédécesseur ». L'évêque en question est Enguerrand Signart (1473-1477), qui avait eu comme prédécesseur Pierre de Longueil.

(3) Notons que Jean Baillet est le premier prélat qui ait pris



l'endroit où se trouvait, au XIIe siècle (1), la chambre épiscopale, un important corps de logis. C'est lui également qui posa derrière le chœur de la cathédrale la porte, revêtue de ses armes, que le vicomte de Bondy fit placer, en 1836, à l'entrée des appartements du préfet (2). Cette porte, dont les panneaux gothiques sont fort remarquables, donnait, à l'origine, accès à un passage qui, du bas-côté droit du sanctuaire, conduisait au palais épiscopal ; elle devait, aux termes d'un accord intervenu, dans les dernières années du XIVe siècle, entre Michel de Creney et le chapitre de la cathédrale, rester ouverte tout le jour et toute la nuit, lorsque l'évêque était dans la ville, et seulement « depuis le second coup de matines jusqu'à ce que le service du matin fût fait, et depuis nones jusqu'à la fin de l'office », lorsque l'évêque était absent (3).

Au siècle suivant, en 1551, François de Dinteville, deuxième du nom (4), restaura le portail en mauvais état qui servait d'entrée à l'évêché, non pas, comme aujourd'hui, sur la place, mais sur la rue voisine, appelée successivement rue « allant à Saint-Loup », rue du Département et rue Cochois. Le prélat « y fit, dit Lebeuf, élever un pavillon autant magnifique que la place put le permettre, et l'orna d'inscriptions sentencieuses, suivant le goût de son siècle, l'une touchant l'accès de sa maison, qu'il déclarait librement ouverte à tous les gens de bien [c'était, d'après Challe et Quantin : *Porta patens esto ; nulli claudaris honesto*] (5), l'autre par rapport à l'officialité » (6). Cette dernière inscription n'est pas con-

le titre d' « évêque d'Auxerre par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique », *Dei et sanctæ Sedis apostolicæ gratia* ; il ne s'en servit, d'ailleurs, que dans les actes latins. Dans les actes français, il continua à s'intituler « Révérend Père en Dieu, par la permission divine évêque d'Auxerre ». — V. Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome II, p. 93 ; éd. 1743, p. 560.

(1) Du temps de l'évêque Hugues de Montaigu (v. *suprà*, § 1er, p. 7).

(2) Voir *infrà*, § IV, p. 45.

(3) Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome II, p. 29 et note des éditeurs ; éd. 1743, p. 501.

(4) C'était le neveu et le successeur de cet autre François de Dinteville que Rabelais, dans son *Pantagruel* (chap. XXXIII, Comment Rondibilis donne remède à Coquage), plaisante si agréablement sur son goût pour le vin d'Irancy. — V. Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome II, p. 115-116 et la note des éditeurs ; éd. 1743, p. 578.

(5) et (6) Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome II, p. 136, et note des éditeurs ; éd. 1743, p. 596.



nue ; quant à l'autre, elle a disparu. Mais le pavillon est resté. Sa façade, de Renaissance assez pure, ne manque pas de caractère, malgré l'aspect triste et froid qu'ont les trois portes aujourd'hui murées ; le style en est châtié et de bon goût. Voici la description que Quantin donne de cette façade : « Elle est percée de trois portes ; celle du milieu, large de 2 m. 75, a une archivolte à cannelures bordées de perles et d'oves. L'étage supérieur est, comme l'étage inférieur, à trois baies et décoré de quatre pilastres composites. Au couronnement, un cordon d'élégants modillons cannelés. Largeur de l'édifice, 11 m. 60. La charpente est fort bien composée et parfaitement conservée » (1).

Sur le palais épiscopal dans la seconde moitié du XVIe siècle, nous trouvons encore chez Lebeuf ou parmi les notes de ses éditeurs, Challe et Quantin, des renseignements d'ordre divers, qui méritent d'être reproduits. C'est ainsi que l'auteur de l'*Histoire d'Auxerre* nous apprend, par un passage malheureusement trop court et trop vague, qu'à cette époque « une rente » était « due à l'église [Cathédrale] pour la maison épiscopale » (2) ; mais à combien s'élevait cette « rente » et depuis quand les évêques la payaient-ils ? Lebeuf ne le dit pas, et nous l'ignorons. — D'autre part, à propos de Jacques Amyot, nous lisons dans une note des éditeurs : « La liste du mobilier qui garnissait l'évêché [à la mort d'Amyot] n'indique pas que le prélat aimât beaucoup les ameublements somptueux. Les grains sont en grande quantité, mais on trouve peu de vins. La bibliothèque de l'évêque n'était pas digne de la célébrité littéraire de son possesseur. On trouve aux écuries un coche à quatre roues couvert de cuir sans doublure dedans, estimé 6 écus ; il n'y avait point de chevaux. — ... Parmi les bâtiments de l'évêché, on mentionne une petite *galerie peinte* ; nous ignorons où elle pouvait être » (3).

Au XVIIe siècle, deux modifications importantes furent effec-

(1) Quantin : *Histoire des rues d'Auxerre*, p. 50-51.

(2) Lebeuf, éd. 1743, p. 604, et éd. Challe et Quantin, tome II, p. 146 : « ...Les députés, en même temps, lui parlèrent de la rente due à l'église pour la maison épiscopale, et le prièrent d'en passer reconnaissance ». Cela se passait en 1558, au mois de février ; et l'évêque auquel s'adressaient les députés, envoyés par le Chapitre, était le cardinal Robert de Lenoncourt.

(3) Lebeuf éd. 1743, p. 646, et éd. Challe et Quantin, tome II, p. 193 et note des éditeurs. — Cf. Arch. de l'Yonne, 2 G.

tuées au palais épiscopal, sur l'ordre de Dominique Séguier. La première, dit Lebeuf, (1) « fut blâmée avec raison : à la persuasion d'un chanoine, il [l'évêque] fit détruire en 1633 la chapelle du titre de Saint-Nicolas, que Gui de Mello avait fait bâtir près de quatre cents ans auparavant (2), et il fit pratiquer au-dedans de cette chapelle différentes chambres et cabinets ». Mais, ajoute l'historien d'Auxerre, « la seconde réparation fut généralement approuvée : il aimait les fleurs jusqu'à vouloir avoir des roses de dix-huit façons ; le jardin de l'Evêché était trop petit ; il songea à l'agrandir, et il fit faire à neuf les terrasses en 1636 ». Ces terrasses sont celles qui existent encore, le long du quai, et d'où l'on jouit d'une si belle vue sur la rivière et la vallée de l'Yonne. Pour les refaire, Dominique Séguier dut acheter quelques maisons ; « le Chapitre [de la Cathédrale] lui en céda une pour plusieurs arpents de prés situés proche Auxerre, qu'il donna en échange » (3). Le prélat, d'ailleurs, n'avait pas seulement pour les fleurs et les embellissements un goût particulier ; il aimait aussi par-dessus tout la propreté : « Tout était chez lui, dit Lebeuf, d'une propreté qu'on n'avait point encore vue sous les évêques précédents ; et, pour l'entretenir, il se donnait la peine de visiter chaque jour tout son palais épiscopal » (4).

André Colbert (1676-1704) continua l'œuvre de Dominique Séguier. « Son goût pour la bâtisse le porta à embellir » (5) les diverses demeures qu'il possédait, telles que le palais d'Auxerre et le château de Régennes. Il se plut aussi à les orner : « On voit, disent Challe et Quantin, par l'inventaire dressé à sa mort, en 1704, que le palais épiscopal était richement meublé et décoré de tapisseries ; il y avait dans les écuries six chevaux de carrosse et trois de selle, et dans les remises deux carrosses garnis. Le jardin était orné, entre autres arbustes, de 26 caisses de lauriers blancs et roses et de 33 orangers » (6).

(1) Lebeuf, éd. 1743, p. 689, et éd. Challe et Quantin, tome II, p. 238.

(2) Voir *suprà*, § I, p. 12, et la note au bas de la page 689, *apùd* Lebeuf, éd. 1743 : « On peut juger qu'elle était très belle et très éclairée par le reste gothique des pierres sculptées qui soutenaient le vitrage, qu'on voit encore du côté de l'Orient, à côté de la grande salle » (éd. Challe et Quantin, tome II, p. 238).

(3) et (4) Voir la note 1.

(5) et (6) Lebeuf, éd. Challe et Quantin, tome II, p. 297 et note.

Sous les trois successeurs d'André Colbert, MM. de Caylus, de Condorcet et de Cicé, qui furent les derniers évêques d'Auxerre, le palais épiscopal ne paraît pas avoir subi de modifications notables. Il dut même, dans les années qui précédèrent immédiatement la Révolution, être assez négligé : car c'est dans le plus déplorable état que, devenu bien national, il fut acquis, le 27 avril 1791, par le Département, moyennant le prix de 24.200 livres. Quant au mobilier que M. de Cicé laissa en quittant l'Evêché, il est évalué, dans un état descriptif et estimatif dressé par l'administration départementale, à une somme totale qui, d'abord fixée à 2.670 livres, fut, après rectification, réduite à 1.128 livres 5 sous !

III

LES « BUREAUX » DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE, DE 1791 A 1800.

Un décret de l'Assemblée Nationale, en date du 29 mars 1791, avait, sur le rapport du comité d'emplacement, « autorisé le Directoire du Département de l'Yonne à acquérir, aux frais des administrés, le palais épiscopal d'Auxerre et les bâtiments en dépendant, pour y placer les corps administratifs du Département et du District ». Ce décret fut confirmé par la loi du 3 avril suivant.

Le 27 du même mois, à huit heures du matin, il était, « en la salle et par devant Messieurs les Administrateurs du Directoire du District d'Auxerre, procédé, à la diligence de M. le Procureur Syndic, comme fondé des pouvoirs de M. le Procureur général Syndic du Département de l'Yonne, à la vente et adjudication définitive des Biens nationaux... dépendants du ci-devant Evêché d'Auxerre ». Ces biens comprenaient principalement « le Palais ci-devant Episcopal, consistant en : un corps de logis sur la porte d'entrée et à droite d'icelle, composé d'une antichambre et une chambre par bas, au premier de deux chambres et un cabinet ; à gauche, le long de la rue allant à Saint-Loup [rue Cochois actuelle], un autre corps de logis composé de plusieurs chambres, greniers dessus et écuries dessous ; une grande cour, au fond de laquelle, sur la droite, est une cave, remise attenant ; un autre corps de logis, composé, au rez-de-chaussée, d'une grande salle, salle à manger, plusieurs chambres à coucher et la

chapelle, — au premier, une autre grande salle, salle de compagnie et plusieurs chambres à coucher, — cuisine, arrière-cuisine, au fond et sur la droite du rez-de-chaussée, — greniers sur partie desdits bâtiments ; à droite, en descendant à la porte de derrière, une vinée servant ci-devant de grenier à sel (1), cave dessous icelle, autre grande cave attenant, caverons ; une autre grande vinée, dans laquelle est un grand pressoir ; autre vinée attenant; deux autres cours et un grand jardin, et une terrasse donnant sur la rivière : tenant le tout d'un long à la grande route et à une rue appartenant à M. Champion [de Cicé], ci-devant évêque, et à M. Soufflot, — d'autre long, et par devant, à l'église paroissiale de Saint-Etienne et à la rue allant à la ci-devant paroisse de Saint-Loup, — d'un bout à M. Cochois... » (2).

. La description qui précède, des bâtiments de l'ancien évêché, a trop d'importance dans cette étude pour que nous ne cherchions pas à la préciser et, autant que possible, à la compléter. Nous le ferons en empruntant à M. Ad. Lechat (3) les renseignements suivants, qu'il a lui-même obtenus, nous dit-il, de « l'obligeance de M. Sauvalle, ancien Secrétaire général de la Préfecture » :

« La principale porte était située sur la rue dite aujourd'hui du Département [c'est notre rue Cochois]. Après l'avoir franchie, on arrivait dans une grande cour, ayant, à droite, le bâtiment qu'on y voit encore et dont le rez-de-chaussée est occupé par le concierge (4), à gauche, un autre bâtiment qui fut plus tard occupé par le district et dans lequel sont placées aujourd'hui les archives. Au rez-de-chaussée de ce

(1) D'après Quantin, *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre*, p. 38, note, « il y avait au XVe siècle, sous la galerie romane des bureaux, un cellier où l'on plaçait le sel provenant du droit de salage que percevait l'évêque sur le grenier à sel d'Auxerre. Ce cellier était sous la prison appelée la *Chambre aux couestes* (B. 2577, an 1458, arch. de la Côte-d'Or) ». — Cf. Ibidem, p. 54.

(2) Archives départementales de l'Yonne, série Q, *Domaines nationaux*, vol. I, p. 395.

(3) Ad. Lechat, *Arrivée et réception de Louis XIV à Auxerre*, dans *l'Annuaire statistique du département de l'Yonne*, année 1847.

(4) Note de Lechat : « Le chanoine administrateur des biens de l'évêché occupait le premier étage ». — Quantin, *Histoire des rues d'Auxerre*, p. 42, y place également « l'officialité », qui donna longtemps son nom au bâtiment tout entier.



bâtiment étaient les écuries et les chambres de domestiques ; le premier étage servait de logement aux prédicateurs appelés pour prêcher à l'époque de l'Avent et du Carême (1). La cour était séparée de la place de la Cité (aujourd'hui du Département) (2) par un mur qui régnait depuis le bâtiment du concierge jusqu'à l'église. Le sol de cette place était alors beaucoup plus élevé que celui de la cour, et lorsqu'on construisit la nouvelle porte d'entrée, il fallut, pour les niveler, opérer des déblais considérables. — En face de ce mur était une terrasse qui dominait le rez-de-chaussée de l'évêché. Un gros mur surmonté d'un parapet, tenant, d'un côté, au bâtiment que nous appellerons du District, puis suivant presque parallèlement la façade du bâtiment à ogives et se terminant en retour du côté de la cathédrale, soutenait la terrasse ; ce mur était en quelque sorte fortifié dans la partie longeant la cathédrale. La terrasse était coupée à peu près au milieu par une arcade qui la réunissait à une galerie couverte, à laquelle on arrivait par un perron à marches circulaires (3) ; cette galerie conduisait, à droite, à une porte par laquelle on communiquait avec l'église (4), et, à gauche, à la salle du synode et aux appartements de l'évêque.

« A la base du mur dont nous venons de parler, on trouvait une voie longeant la cathédrale et conduisant au rez-de-chaussée du palais épiscopal ; cette voie contournait les bâtiments et aboutissait au quai par une pente rapide. Avant d'entrer au rez-de-chaussée de l'évêché, on laissait à droite une petite cour dans laquelle étaient la cuisine et un très grand bûcher servant de remise (5). Au rez-de-chaussée du palais épiscopal, on entrait dans une vaste salle, dite des Pas-Perdus,

(1) Cf. Quantin, ibidem.

(2) Place de la Préfecture actuelle.

(3) Note de Lechat : « Ce perron, composé de six marches, était situé dans l'angle rentrant formé par le mur qui soutenait la terrasse et le retour dudit mur, du côté de la cathédrale ».

(4) Note de Lechat : « L'évêque et ses officiers entraient dans l'église par une porte qui se trouvait à la suite de cette galerie. Ce privilège lui fut contesté par les doyen, chanoines et Chapitre de la Cathédrale ; mais, par une transaction passée entre les parties devant maître Quoquart, notaire à Auxerre, le 21 août 1391, il avait été convenu que ladite porte resterait ouverte depuis Matines jusqu'après Complies (Archives de la Préfecture) » — V. *suprà*, § I, p. 15.

(5) Note de Lechat : « Il n'y en avait pas dans les bâtiments ».



soutenue par de nombreux étais ; à gauche de cette salle, était la chapelle de l'évêque, et, en face, une antichambre précédant la grande salle à manger (1), laquelle était suivie de deux cabinets servant d'office et qui communiquaient par une porte avec la cuisine. Le service se faisait par cette porte dans les jours de réception. Cette salle était éclairée, du côté de la rivière, par la galerie romane dont nous avons déjà parlé. Dans la salle des Pas-Perdus, et vis-à-vis de l'entrée, une autre antichambre conduisait à l'appartement de Mlle de Cicé, sœur du dernier évêque. Cet appartement consistait en deux pièces principales et en chambres de domestiques (2).

« Près de cette même salle des Pas-Perdus, à droite en entrant, était et est encore le grand escalier desservant le premier étage. Avant d'arriver aux appartements de l'évêque (3), on pénétrait dans la salle du synode, à laquelle on arrivait également par la galerie couverte dont nous avons déjà parlé et qui faisait suite à la terrasse. Cette salle, qui n'avait d'autre ornement qu'une vaste et antique cheminée datant de l'époque de sa construction, tirait ses jours, d'un côté, sur la rivière, de l'autre, sur la cour d'entrée. Elle servait, pour ainsi dire, d'antichambre au salon de l'évêque, ayant vue sur le quai (4). De ce salon, on passait dans sa chambre à coucher, et de là dans son cabinet. Les deux pièces prenaient leurs jours sur le jardin. Un corridor séparait la chambre à coucher et le cabinet d'une autre pièce qui servait de bibliothèque et qui était suivie de deux cabinets donnant

(1) Note de Lechat : « C'est dans cette salle à manger qu'on a établi une grande partie des bureaux ».

(2) Note de Lechat : « Ces appartements ont été démolis en 1823, lors de la construction du nouveau bâtiment ».

(3) Les appartements de l'évêque étaient, on le voit, placés à l'aile nord du bâtiment. Il en était probablement ainsi depuis la transformation faite à cette aile par Dominique Séguier. A l'origine, la chambre épiscopale se trouvait du côté opposé, derrière le chevet de la cathédrale. — V. *suprà*, §§ I, p. 7, et II, p. 15.

(4) On lit dans les « papiers et correspondances » de Champion de Cicé, à la date du 31 mars 1789, le passage suivant : « ...M. le Grand Bailli s'était retiré dans une chambre particulière ou salle dépendante du palais épiscopal, attenant à celle appelée du synode où se tient l'assemblée particulière de l'ordre du clergé du bailliage sous la présidence de M. l'Evêque... » Bibl. Nat. Fr. 20.706, f° 33.



sur la cour. A l'extrémité de ce corridor, un escalier dérobé débouchait sur le chemin conduisant au port » (1).

Ces bâtiments avaient été mis à prix 24.000 livres. Ils furent, sur une deuxième et dernière enchère, adjugés, pour la somme de 24.200 livres, à MM. Bonnerot et Bernard, « commissaires nommés par délibération de l'administration du département de l'Yonne », du 9 du même mois (2).

Dès le 27 juin suivant, il était dressé un « devis estimatif des ouvrages à faire pour établir le cabinet et les bureaux du procureur général syndic du département et le logement du concierge dans une partie des bâtiments de l'ancien évêché ». Ce devis, qui s'élevait à la somme totale de 2.222 livres, fut approuvé le 2 juillet. Cinq jours plus tard, les travaux étaient adjugés à Barthélemi Bernisset, « moyennant une somme de 2.182 livres, sous les clauses que lesdits travaux seraient achevés au 1er septembre... et payés en cinq payements égaux, à raison de leurs progrès » (3).

Le 22 juillet, les deux administrations du Département et du District se mettent d'accord pour confier à l'ingénieur ordinaire (de) Verbrugghe la ventilation à faire entre elles des bâtiments acquis le 27 avril précédent. Il fut, après cette opération, décidé qu'à l'administration du District serait réservé l'ancien bâtiment de « l'officialité » (4) et que l'administration du Département aurait tous les autres. Cette décision devait, d'ailleurs, provoquer, par la suite, bien des doléances et des récriminations de la part du District.

(1) Lechat ajoute, en note : « D'après ces détails, on peut se convaincre que la nouvelle distribution n'est que la reproduction de l'ancienne ». — Est-il besoin de dire que cette remarque ne serait plus exacte aujourd'hui ?

(2) Archives départementales de l'Yonne, série Q., vol. I, p. 395. — En l'an IX, il restait encore dû, sur le prix d'adjudication, 14.520 fr., et, avec les intérêts de ce principal, 20.836 fr. 89 (voir rapport du préfet au Conseil général de l'Yonne, en date du 15 germinal an IX).

(3) Presque tous les renseignements qui vont suivre, sur les bâtiments affectés tant à l'administration du département qu'à celle du district, ont été puisés dans les Archives départementales de l'Yonne, série L § 1er, 342-345, et § II, 784. Nos recherches à cet égard ont été particulièrement facilitées par l'aide obligeante et précieuse de M. l'Archiviste Porée, qui a, d'ailleurs, dressé, des documents se rapportant à l'époque révolutionnaire, un inventaire aussi remarquable par sa méthode que par sa science.

(4) Voir une note précédente du même paragraphe.



Tandis que s'effectuent, après la désaffectation de la chapelle (1), les travaux confiés à l'entrepreneur Bernisset, d'autres projets sont dressés : c'est, le 21 août 1791, une « estimatin succincte des ouvrages à faire pour compléter l'établissement des salles d'assemblées et des bureaux du département de l'Yonne, dans les bâtiments du ci-devant palais épiscopal d'Auxerre », estimation se montant à 6.430 livres ; c'est, le 31 du même mois, un rapport de l'ingénieur en chef au sujet de l'installation des archives et de la bibliothèque, ainsi que de la location des caves ; c'est enfin, à la date du 23 janvier 1792, un « devis estimatif des ouvrages à faire pour remplacer les chambranles de cheminées en bois par d'autres en pierre, la construction d'une cheminée, et autres ouvrages pour prévenir les incendies », devis s'élevant à 809 livres. Ce dernier projet paraît avoir été seul approuvé (approbation du 28 janvier).

Deux jours après (30 janvier), il était procédé à la réception des travaux adjugés le 7 juillet précédent à Barthélemi Bernisset. Mais l'entrepreneur formait presque aussitôt une « réclamation en indemnité », qui fit, à la date du 27 février 1792, l'objet d'un rapport nettement défavorable de l'ingénieur en chef.

Cependant, on commençait à s'occuper de l'aménagement des locaux destinés à l'administration du District (2). Le 31 janvier 1792, un devis dressé par l'ingéneur (de) Verbrugghe était transmis par le directoire du Département au directoire du District, qui prenait, le 4 février, un arrêté fixant au 15 mars l'adjudication des travaux. Mais, à la date du 3 mars, le devis était réclamé par l'ingénieur en chef, Ulriot (de) Montfeu, et,

(1) V. Ad. Lechat, *loc. cit.* : « La chapelle (*a*) devant être démolie, on invita le curé de Saint-Etienne à faire enlever, *d'une manière convenable*, les pierres sacrées, reliques, tableaux et statues des saints dont elle était ornée ». — La minute de la lettre adressée par les administrateurs du département et portant la date du 7 juillet 1791, se trouve dans la liasse L 342. — (*a*) « Cette chapelle occupait l'emplacement où l'on a établi depuis la salle du Conseil général. Les bureaux de M. le Procureur général syndic y furent placés aussitôt après la mise en état du local » (Note de Lechat).

(2) En attendant, cette administration s'était installée dans un bâtiment appartenant au « sieur » Boyer. (Voir notamment lettre du District au Département, en date du 24 septembre 1792).



le jour même fixé pour l'adjudication, il intervenait un arrêté de sursis pris par le Département.

Quatre mois s'écoulèrent. Puis, après un échange de lettres, du 24 au 26 juillet, entre le District et le Département, un nouveau devis « des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie et autres à faire pour former l'établissement de l'administration du district d'Auxerre dans une partie des bâtiments dépendants du ci-devant évêché de ladite ville » fut établi et présenté par l'ingénieur en chef.

Ce devis, qui porte la date du 1er août, s'élevait à la somme totale de 8.480 livres 10 sous, ainsi décomposée : 4.390 livres pour le rez-de-chaussée ; 2.970 livres 10 sous, pour le premier étage ; 1.120 livres, pour les cabinets d'aisances. Il débutait par un exposé, d'où le passage suivant mérite d'être extrait : « Le corps actuel de bâtiment situé à gauche en entrant par la rue de la Marinerie, ayant une de ses principales faces au nord-ouest sur ladite rue et au sud-est sur la basse-cour et les jardins du ci-devant évêché, sera destiné à former l'établissement de l'administration du District au moyen des changements, additions et nouvelles distributions qui y seront faites. Les bureaux et archives, ainsi qu'une partie de logement du secrétaire-garde des archives seront établis au rez-de-chaussée, et les principales pièces destinées à l'administration se trouveront au premier étage du côté de la basse-cour, lequel forme le rez-de-chaussée du côté de la cour d'entrée. Ce rez-de-chaussée, qui comprend actuellement la prison de la ci-devant officialité, les écuries et un escalier, sera distribué ainsi qu'il est indiqué sur le plan... »

Le 16 août, le Conseil d'administration du District proposait d'approuver le devis d'Ulriot (de) Montfeu et le renvoyait au Département, qui l'homologuait deux jours plus tard. Mais il subit de nouvelles modifications et fut porté à 9.680 livres, « sur les représentaions faites à Messieurs les Administrateurs du Conseil général du District par les sieurs Entrepreneurs de bâtiments et autres particuliers ».

On était arrivé au 10 septembre 1792. Ce jour-là, eut lieu l'adjudication : Mesnard fut déclaré adjudicataire, au prix de 9.600 livres. Mais il ne devait pas tarder à être remplacé, « à la suite de folle enchère », par l'entrepreneur Bernisset. D'un autre côté, pour satisfaire en partie aux réclamations présentées à plusieurs reprises, notamment dans sa séance du 13 mes-

sidor an II (1), par l'administration du District, des ouvrages supplémentaires avaient été décidés. Il en résulta un retard assez considérable dans l'achèvement des travaux, qui ne furent reçus, par Ulriot (de) Montfeu, que le 21 vendémiaire an III.

Ces travaux coûtèrent 15.028 livres. C'était une dépense bien élevée pour l' « établissement » d'une administration qui allait disparaître dès l'an IV et laisser pendant cinq années ses locaux entièrement inoccupés.

L'appropriation du bâtiment principal et de ses dépendances fut sensiblement moins dispendieuse. Il est vrai qu'on s'en tint aux ouvrages les plus nécessaires et les plus urgents ; il y avait tant à faire ! « Les bâtiments, dit Lechat, depuis longtemps inhabités, étaient dans un état de délabrement complet. Les plafonds étaient crevassés, les poutres se rompaient et les planchers, sous lesquels on avait placé de nombreux étais, menaçaient d'une chute imminente. Les murs du côté de la rivière s'écroulaient aussi, entraînant avec eux les *trois tours quarrées* qui ne les soutenaient plus. Dans cette situation fâcheuse, des devis avaient été demandés à l'ingénieur en chef ; mais celui-ci ne se montrait pas plus actif que les entrepreneurs, s'il faut en croire une lettre qui lui fut adressée par les administrateurs du département, le 5 frimaire an II ».

Cette lettre renfermait à la fois des remontrances et des menaces. « Nous ne voyons pas sans peine ni sans étonnement, y déclarait-on, avec quelle lenteur *tu t'*occupes de la réparation du mur intérieur du jardin de notre administration et de l'ouverture de la porte d'entrée sur la place dite du Département. Depuis six mois et plus que nous *t'*avons chargé de cette opération, qui peut *t'*excuser de l'avoir différée jusqu'à ce jour ? » Et l'on faisait craindre à l'ingénieur « d'avoir recours à une main étrangère ».

Sans doute, il s'en émut, car, le 2 nivôse, il présentait un projet, qui fut rapporté et discuté dans la séance tenue, le 7 du même mois, par les administrateurs du Département. Le rapport fait par l'un d'eux est assez curieux pour que nous en donnions ici l'analyse et d'importants extraits.

Il débute ainsi : « La France ne gémit plus sous le gou-

(1) Les réclamations formulées par le District le 12 messidor an II furent examinées le 25 du même mois par le Département, qui n'y donna qu'une satisfaction très incomplète.



vernement des administrations orgueilleuses, qui, pour capter la vénération publique, se logeaient dans de magnifiques palais dont l'entretien et les ornemens absorboient une portion de la fortune des citoyens. Ces tyrans sangsuës insatiables du peuple qu'ils opprimoient ne craignoient point de sengraisser (*sic*) de sa substance ou de l'employer à assouvir leur luxe et leurs caprices. S'agissoit-il d'une dépense qui flattoit leur ambition, on ne considéroit point si elle importoit à l'intérêt général, on considéroit encore moins si elle ne surchargeoit point le peuple sur qui elle devoit peser. L'économie n'étoit pas une vertu à laquelle ils sacrifiassent, et le peuple étoit à leurs yeux une réunion d'atomes jettés (*sic*) dans l'univers pour obéir à leurs volontés, pour leur procurer la jouissance des richesses qui naissent de la nature mise en œuvre, et enfin pour déposer à leur pieds, comme un hommage, le produit d'un travail pénible et continuel ; mais ils sont anéantis parmi nous, ces monstres, ces fléaux de l'humanité, et la liberté rendue à la France pour toujours réalise dans son.sein cet âge dor (*sic*) qui n'avoit encore existé que dans l'imagination des poètes ». — Et le rapporteur continuait : « Ces réflexions, citoyens administrateurs, ont un but, celui dappeller (*sic*) votre attention sur les travaux quexige (*sic*) votre logement, et de vous porter à nautoriser (*sic*) que ceux qui seront strictement nécessaires. Car il est de votre devoir délaguer (*sic*) une dépense superflue ou trop forte dont vos administrés, sur lesquels elle frappera, auroient droit de se plaindre. Depuis longtemps vous avez chargé l'Ingénieur en Chef de vous proposer les réparations à exécuter aux murs de cloture de votre batiment, coté de la rivière. Vous l'avez encore chargé de vous donner le projet d'ouverture d'une nouvelle porte d'entrée tant pour ce même batiment que pour celui du district qui s'y trouve renfermé. Il remplit aujourdhuy (*sic*) vos intentions ; il vous adresse les plan, projet et devis de ces travaux qui sont évidemment nécessaires. En effet, les murs de votre administration, du coté de la rivière, sont entièrement dégradés ; ils menacent d'une ruine prochaine ; il s'en détache chaque jour des pierres dont la chute est d'autant plus à craindre que ces murs dominent la traverse de la route de Paris à Commune Affranchie [Lyon], et qu'ainsi le nombre des passagers est toujours considérable dans cet endroit. L'ouverture d'une nouvelle porte est pareillement indispensable, car sans considérer que celle existant et donnant sur la rue de la Marinerie est d'un accès difficile,

elle est éloignée de l'habitation du concierge ; il ne peut donc exercer qu'imparfaitement la surveillance qui lui est confiée, surveillance qui consiste à empêcher l'entrée de vos bureaux, dans les intervalles où ils sont vacants. Tels sont les motifs qui nécessitent les ouvrages que vous êtes dans l'intention dordonner (*sic*). » — Mais « il faut examiner le mode d'exécution que l'Ingénieur en chef a conçu ». Le rapporteur propose d'approuver : 1° « tous les ouvrages qui tendent à la solide réparation des murs » ; 2° la destruction des « trois tours quarrées qui règnent le long de ces murs » et leur remplacement « par une élévation de murs qui s'adapteront à ceux existans ». En ce qui concerne « l'ouverture de la nouvelle porte d'entrée », le rapporteur accepte également l'emplacement choisi, « sur la place ditte (*sic*) du département, à côté du temple destiné au culte religieux de la commune » ; car, s' « il est à regretter que ce temple dérobe aux yeux la place de la Fraternité et doive ainsi priver la nouvelle porte de la perspective et de l'évidence qu'elle doit avoir », c'est là un inconvénient irréparable », et l'emplacement proposé « est le seul qui puisse convenir surtout sous le raport (*sic*) de sa proximité du logement du concierge ». Mais « l'ingénieur s'est abandonné au brillant de son imagination » et « a perdu de vue qu'il travaillait pour une administration populaire, qui doit annoncer par la simplicité de son logement que tous les citoyens trouvent auprès d'elle un accueil facile » ; d'ailleurs, « ce n'est point dans les circonstances actuelles que les deniers des citoyens doivent être prodigués » ; il faut donc écarter un projet qui coûterait environ 7.000 livres. Il n'y a pas lieu, non plus, d'élever, comme le propose aussi l'ingénieur, un nouveau bâtiment sur l'emplacement de la porte supprimée : cette dépense, qui se monterait à 1.260 livres, n'aurait d'autre effet que d' « augmenter le logement du secrétaire ou du concierge, et le logement de tous deux renferme toutes les aisances nécessaires ; il doit donc suffire de fermer cette porte, et le terrain vague qui en résultera formera seulement un hangard (*sic*) ».

Ce long rapport fut adopté dans son intégralité. Le Directoire du Département homologua la partie du projet de l'Ingénieur en chef qui avait trait aux « réparations des murs de clôture » (devis de 2.525 livres 10 sols) ; et, en ce qui touchait la construction de la nouvelle porte d'entrée, tout en approuvant l'emplacement indiqué par l'auteur du projet, il invita

celui-ci à présenter « le plutôt (*sic*) possible un plan de construction beaucoup plus simple et plus économique... avec les ouvrages nécessaires pour la fermeture seulement de la porte actuellement existante ».

Les travaux relatifs à ces deux portes, l'ancienne et la nouvelle, ne devaient être exécutés que longtemps après. Les autres paraissent avoir été faits, au moins en partie, dès l'an III (1). Cette même année, on construisit, en outre, « un cabinet d'aisance » dans « un petit jardin situé au derrière du chevet du temple de la Raison » ; ce fut l'œuvre de Vincenot père, premier adjudicataire, et de Vincenot fils et Barat, deuxièmes adjudicataires (2).

Faut-il considérer comme ayant été également effectués vers le même temps les « travaux nécessaires pour la réparation de la porte du Département donnant sur le quai », qui firent l'objet d'un devis de 2.801 livres 7 sols, dressé le 4 messidor an III par l'ingénieur ordinaire Carbon et approuvé par le Directoire du Département le 9 du même mois ? Nous ne le croyons pas : car, le 11 thermidor suivant, Carbon faisait savoir qu'il n'avait pu trouver la main-d'œuvre indispensable à l'exécution de ces travaux et exprimait l'avis qu'ils pourraient « sans inconvénient se remettre après les moissons et peut-être même à l'année suivante si les ouvriers n'étaient ni plus communs ni plus traitables » ; or, par la suite, il n'est plus parlé desdits travaux.

Un autre devis « des ouvrages restant à faire pour parachever la construction d'un cabinet d'aisance dans le local occupé par l'administration du Département, au 30 prairial », devis dressé le 7 messidor an III et montant à 1.120 livres 16 sols, ne paraît pas avoir été même approuvé. Par contre, un arrêté du 27 nivôse an IV homologua « le devis rédigé le

(1) Nous pensons, contrairement à l'opinion du préfet Haussmann (rapport au Conseil général de l'Yonne pour la session de 1851), que ce sont ces travaux (devis du 2 nivôse an II, aprouvé le 7), et non ceux de la porte du quai (devis du 4 messidor an III, approuvé le 9), qui furent exécutés à l'époque que nous considérons.

(2) La première adjudication, au prix de 1961 livres, avait eu lieu le 2 frimaire an III, sur un devis dressé le 13 brumaire précédent et approuvé le 15 de ce mois. Sur la seconde adjudication, nous manquons de renseignements ; tout ce que nous savons, c'est que les trois adjudicataires formèrent, à la date du 3 prairial, une demande d'indemnité, dont nous ignorons, d'ailleurs, le résultat.



16 du même mois par l'ingénieur en chef, pour exécution de construction de différents bureaux dans le bâtiment du Département », construction jugée « aussi nécessaire que pressante pour mettre l'administration en état d'organiser, dans son sein, conformément à la loy, la nouvelle agence des contributions » ; le « citoyen » Jacques Guyon fut chargé d'exécuter ce devis, qui s'élevait à 2.358 livres.

A notre avis, c'est le seul travail qui ait été réellement fait de 1792 à l'an VIII, en dehors de la réparation des murs de clôture et de la construction de lieux d'aisances. La dépense n'a donc pas dépassé, selon nous, durant ces six années, la somme de 6.850 livres.

Qu'à cette somme on ajoute, d'une part, les 3.000 livres que coûtèrent environ les premiers travaux d'appropriation nécessités par l'installation de l'administration du Département dans le bâtiment principal et, d'autre part, les 15.028 livres qui furent dépensées pour l'aménagement des locaux affectés, dans le bâtiment dit « de l'Officialité », à l'administration du District, et l'on obtiendra un chiffre de 24.878 livres, qui représente la totalité des frais autorisés et liquidés par le Département depuis 1791 jusqu'à la création des préfectures.

Ce chiffre est à peu près le même que celui auquel aboutit, avec un détail différent du nôtre, le préfet Haussmann, dans le passage suivant du rapport qu'il présenta, pour la session de 1851, au Conseil général de l'Yonne : « En 1792, l'installation des bureaux de l'Administration départementale dans le bâtiment principal a donné lieu à des travaux d'appropriation qui n'ont pas dépassé 3.310 fr. 15. Celle de l'Administration du district dans le bâtiment de l'Officialité, actuellement occupé par les Archives, a été beaucoup plus dispendieuse : elle a coûté 15.028 fr. En 1793, on a fait les travaux de la porte du quai, dont le décompte s'est élevé à 2.801 fr. En 1794, on a dépensé pour la construction de lieux d'aisances 1,600 fr. En l'an VI, des travaux divers, dont l'énumération serait trop longue, ne sont pas montés néanmoins à plus de 2.076 fr., Ensemble : 24.815 fr. 15 ».

IV

L' « HOTEL » DE LA PRÉFECTURE, PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX[e] SIÈCLE (1).

Lors de la création des préfectures, en l'an VIII, l'affectation du bâtiment principal ne fut pas changée : les bureaux de la nouvelle administration y restèrent installés. Mais les locaux que la suppression du District avait laissés vacants depuis l'an IV, furent de nouveau occupés et devinrent l'habitation particulière du préfet et de sa famille. On y fit, en l'an IX et l'an X, des travaux de maçonnerie, charpente, menuiserie, etc., montant à 13.871 francs (2), dont 11.314 furent, par décision ministérielle du 11 brumaire an IX, imputés sur la caisse des domaines ; le département n'eut donc à payer de ses deniers que 2.557 francs.

Au mois de frimaire an XII, il fut procédé, par l'ingénieur Carbon, à une visite minutieuse du bâtiment principal. Carbon concluait son rapport en disant qu' « ayant reconnu qu'il ni (*sic*) avait plus de surreté (*sic*) pour ceux qui habitaient ces pièces, il était convenu avec le préfet qu'il allait faire étayer sur-le-champ partout ou (*sic*) besoin serait et que sans perdre de tems (*sic*) il s'occuperait de la rédaction du devis et détail estimatif de ces réparations dont l'urgence était bien reconnue et constatée dans le procès-verbal ». Trois jours plus tard (10 frimaire), un premier devis de 2.440 fr. 90 était soumis par l'ingénieur au préfet ; le 2 ventôse suivant, les travaux étaient adjugés à Jean Le Masse, moyennant le prix de 2.410 francs, et, dès le 24 du même mois, ils étaient définitivement reçus, sans observations.

Le lendemain, il était dressé un état, s'élevant à 1.893 fr. 17,

(1) Pour ce quatrième paragraphe, nous avons consulté, outre les textes précédemment indiqués, la plupart des documents que nous offraient les Archives départementales, spécialement Série N 4 (2 liasses : 1° titres de propriété 1670-1869 ; 2° travaux d'entretien et de réparation, et mobilier, an VIII — 1866), les rapports des préfets au Conseil général de l'Yonne et les procès-verbaux des sessions de cette Assemblée, depuis l'an VIII.

(2) Devis estimatif du 15 thermidor an IX. — Adjudication du 25 thermidor : Belloc adjudicataire, au prix du devis. —Réception des travaux le 17 frimaire an XI.



« de la dépense faite par ordre du citoyen Préfet de l'Yonne aux bâtimens de la Préfecture pour l'étayement à demeure et la restoration (*sic*) de la grande salle du cy-devant Sinode (*sic*) pour la tenue de l'Assemblée du Collège électoral du département de l'Yonne, laquelle a eu lieu le 20 ventôse an 12 de la République française ». Enfin, le 15 pluviôse, l'ingénieur arrêtait à 2.572 fr. 50 le montant des « ouvrages de maçonnerie, couverture et autres » exécutés, depuis le 1er vendémiaire précédent, par Jacques Guyon ; mais le préfet n'approuva le mémoire de cet entrepreneur (21 messidor an XII et 16 ventôse an XIII) qu'après l'avoir sensiblement réduit. Aussi les travaux effectués en l'an XII ne sont-ils évalués, dans le rapport d'Haussmann, qu'à une somme totale de 5.667 francs.

Le 15 vendémiaire an XIV, l'ingénieur Leblanc propose : 1° de réparer deux chambres dans le petit pavillon situé au-dessus de la principale porte d'entrée ; 2° de construire un 2e étage dans le corps de logis affecté au logement du préfet (ancien bâtiment du District) ; 3° de refaire la porte du quai, ou « porte d'en bas » (cette porte, à ogive, était trop basse et n'avait pas une largeur suffisante) ; 4° de reconstruire en partie les murs de clôture extérieurs, en perçant une nouvelle porte sur la place du Département et en supprimant celle de la rue voisine (on se souvient que le principe de cette transformation avait été admis dès l'an II) (2). Le projet de

(2) L'estimation était, pour le premier ouvrage, de 3.248 fr. 60 ; pour le deuxième, de 19.106 fr. 19 ; pour le troisième, de 4.402 fr. 06 ; et pour le quatrième, de 15.820 francs. Au total, 42.577 fr. 85 ; et, avec le dixième de bénéfice pour l'entrepreneur, 46.835 fr. 63. — Le corps de logis servant d'habitation au préfet était ainsi décrit : « Il consiste en un rez-de-chaussée, un seul étage et un grenier. Au rez-de-chaussée sont les cuisines, des chambres de domestiques et autres accessoires. Le dessus formant l'étage consiste en 3 chambres à feu et quelques cabinets. Ce qui compose tout le logement de M. le Préfet ». — A propos de la « porte d'en bas », il est dit : « Elle est très basse et n'a pas une largeur tout à fait suffisante. Les jambages en pierre de taille sont très affaiblis et ne peut (*sic*) résister encore longtemps au choc des voitures. Au-dessus il existe un mur de terrasse à moitié tombé et dont les parties se détachent dans les temps de pluie et de dégel ». — Enfin, au sujet de la principale porte d'entrée, on lit, dans le rapport de Leblanc : « Sa position est telle qu'elle est dérobée aux regards de ceux qui y arrivent : en effet, elle est placée au fond d'une rue étroite et escarpée, ce qui en rend l'accès non seu-



Leblanc fut adressé au Ministre des Finances, en janvier 1806, avec les observations suivantes du préfet : « ... Ce bâtiment, très ancien, tombe de vétusté au point que l'ex-Ministre de l'Intérieur, le sénateur Chaptal, y ayant séjourné en l'an X, fut effrayé du danger et m'ordonna de le faire étayer dans quelques parties. Les étais qui y ont été posés d'après ses ordres, subsistent toujours. L'évêque tenait une portion du rez-de-chaussée pour servir de grenier à sel (1) ; c'est aux infiltrations du sel qu'il faut attribuer l'humidité qui règne dans cette maison et le délabrement où elle se trouve... La partie destinée à mon habitation est tellement petite que je suis forcé à (*sic*) prendre ailleurs un logement pour pouvoir posséder dans l'hôtel de la Préfecture les membres des autorités supérieures qui me font l'honneur de me visiter. Telle est la position où je me suis trouvé l'an dernier pour recevoir le maréchal d'Empire Davoust quand il est venu présider le collège électoral du département... Enfin les portes d'entrée sont dégradées, étroites et dangereuses. Celle de l'entrée principale est surtout d'un accès difficile. Il suffit, pour le prouver, de dire que la voiture du maréchal d'Empire Davoust y a été arrêtée plus d'un quart d'heure... »

Le Ministre n'autorisa pas la construction d'un 2ᵉ étage à l'ancien bâtiment du District. Mais le reste du devis principal, montant à 25.819 francs, et un devis complémentaire de 3.234 francs reçurent l'approbation nécessaire : les autorisations sont des 30 août, 18 et 27 octobre 1806. Pour les travaux prévus dans le projet de Leblanc, l'adjudication eut lieu le 10 janvier 1807 : Jacotin Darseine fut déclaré adjudicataire, au prix de 24.400 francs. Mais ce n'est que le 14 mars 1810 que ces travaux furent reçus définitivement.

lement difficile, mais dangereux pour les voitures. Sa construction est d'ailleurs ancienne et d'un aspect qui n'annonce nullement l'entrée de l'hôtel d'une administration supérieure. Il y a longtemps qu'elle aurait été supprimée et transférée dans l'endroit ci-dessus indiqué (sur la place du Département) si l'ex-évêque et après lui l'ex-administration centrale qui en avaient conçu le projet, n'avaient été empêchés par les circonstances d'exécuter ce changement. La nouvelle porte dans l'emplacement proposé sera, sous tous les rapports, beaucoup plus commode, en même temps qu'elle donnera au bâtiment toute l'évidence qu'il doit avoir ».

(1) Est-ce le même que celui dont il a été fait mention plus haut (§ III, p. 19) et dont parle Quantin (*Histoire des rues d'Auxerre*, p. 38) ? Nous le croyons ; mais nous avouons que nous n'en sommes pas absolument sûr.





FAÇADE DE LA PRÉFECTURE DU COTÉ DE LA CATHÉDRALE

(Collect. de la *Société d'Instruction populaire de l'Yonne*)

L'année précédente (9 mai 1809), avait été également autorisée la reconstruction d'un pavillon pour remise, bûcher et grenier à fourrage. La dépense fut de 4.010 fr., que paya la Caisse des Domaines. C'est cette Caisse qui acquitta de même le montant des travaux approuvés en 1806.

De 1810 à 1814, malgré les doléances réitérées des préfets Rougier de la Bergerie et Defermon (1), malgré les vœux émis à plusieurs reprises par le Conseil général (2), il ne fut effectué aucune autre amélioration ou grosse réparation. On n'en avait pas moins dépensé depuis la création des préfectures plus de 48.000 francs ; mais, sur cette somme, il n'avait été mis à la charge du département, d'après le rapport du préfet Haussmann dont nous avons déjà parlé, que 8.223 fr. 23.

En 1814, un nouvel administrateur, Gamot, fit, sur la demande même du Ministre de l'Intérieur, un devis des « réparations et distributions urgentes à exécuter dans les bâtiments de l'Hôtel de la Préfecture qui sont destinés à loger M. le Préfet du département ». Ce devis s'élevait d'abord à 7.000 francs (26 juillet) ; il fut ensuite porté, par l'ingénieur Lhoste, à 8.000 (15 septembre). Trois jours après (18 septembre), le préfet Gamot transmettait au Ministère le projet, en y joignant, avec ses observations personnelles, le rapport de l'ingénieur et un « extrait du compte rendu des établissements publics d'Auxerre ». Ces deux dernières pièces méritent, par l'intérêt qu'elles présentent et les renseignements qu'elles donnent, d'être reproduites ici *in extenso.*

Voici d'abord le rapport de l'ingénieur Lhoste : « Les appartemens occupés par M. le Préfet sont divisés en deux corps de bâtiment ; l'un contient les petits appartemens, et l'autre contient les grands appartemens, autrement appelés appartemens d'honneur. — Les petits appartemens se composent d'un vestibule ayant sa porte d'entrée sur la cour principale, et d'un corridor qui conduit à la salle à manger, à l'office et au salon de compagnie ; une première chambre à coucher a aussi son entrée sur le même corridor, ainsi qu'une seconde chambre avec alcove, garde robe et cabinets. Le ni-

(1) Le baron Rougier de la Bergerie fut préfet de l'Yonne du 17 ventôse an VIII au 12 mai 1813, et le baron Defermon (ou de Fermont) le fut de mai 1813 à juin 1814. — Voir, un peu plus loin, les doléances du premier.

(2) En particulier, dans les sessions de février et de juillet 1810. Cf. procès-verbaux des sessions de l'an IX et de juin 1816.

veau de toutes ces pièces est d'environ 0 m. 50 plus élevé que le sol de la cour. L'étage au dessous qui est d'un mètre plus élevé que le sol du jardin contient les cuisines, le garde manger, une salle de billard et une chambre pour les lingères. — Les appartemens d'honneur se composent d'un vestibule auquel on arrive par le perron de la cour et par un passage assez incommode. Du vestibule on entre dans la grande salle du sinode, et de là on passe dans le salon de compagnie, à côté duquel se trouve une chambre à coucher avec alcove et cabinet ; cette chambre communique avec un corridor qui conduit à une pièce servant de bibliothèque, à deux cabinets et à un escalier de dégagement. Le rez de chaussée au dessous des appartemens d'honneur contient la salle du Conseil général, le bureau des travaux publics, la salle du Conseil de préfecture, le cabinet de M. le Préfet, une antichambre et le bureau du Secrétaire particulier. — La salle à manger des petits appartemens de 5 m. 80 de long. sur 4 m. 10 de largeur, et le salon de compagnie de 6 m. 10 de longueur sur 4 m. 10 de largeur deviennent trop petits toutes les fois que les réunions sont un peu nombreuses ; il faut alors se transporter dans les grands appartemens, et comme il n'y a pas de salle à manger, c'est la salle du Conseil général qui en sert ; il en résulte des déplacemens d'employés et de papiers, et de la perte de tems dans les bureaux, que M. le Préfet voudroit éviter ; c'est pourquoi il a proposé de prendre une partie de la grande salle du sinode pour la distribuer de manière qu'il ajoutera aux appartemens d'honneur les pièces qui y manquent, et dans son projet de distribution il s'est moins attaché à la beauté des proportions qu'à une très grande économie et à la commodité. — La distribution proposée pour la grande salle du sinode et qui est lavée en rouge sur le plan général donne : 1° une première antichambre de 9 m. 10 de longueur sur 7 m. 50 de largeur ; 2° une antichambre pour les domestiques de 4 m. 50 de longueur sur 4 m. 05 de largeur ; 3° un premier salon de 7 m. 80 de longueur sur 4 m. 50 qui est indispensable pour les grandes réunions, parce que le salon de compagnie n'est plus assez grand dans ces circonstances ; 4° une salle à manger de 7 m. 80 de longueur sur 4 m. 50 de largeur ; 5° deux offices et un passage pour le service. — L'antichambre des domestiques, les offices et le passage tirent des jours de la première antichambre par des portes vitrées et par des œils de bœuf. On propose de distribuer la pièce qui servoit de bibliothèque

et le cabinet à côté dans lesquels on entre par le corridor ; pour cela on supprime la cloison du cabinet lavée en jaune [sur le plan général] et on en construit deux autres lavées en rouge qui donnent une chambre à cheminée, un cabinet de garde robe et une chambre de domestique. — Dans les pièces du rez de chaussée au dessous des appartemens d'honneur, on ne s'occupe que de réparations sans changer les distributions ; on a seulement donné une destination plus convenable aux dites pièces ; on a cru par cette raison qu'il était inutile d'en lever le plan. — M. le Préfet voulant que son appartement soit auprès de ses bureaux, a l'intention de prendre la salle du Conseil de préfecture, où reste le Secrétaire général, pour en faire sa chambre à coucher, qui communiquera alors avec son cabinet de travail, et de donner au Conseil de préfecture et au Secrétaire général la pièce qui est occupée par le Secrétaire particulier, que l'on placera dans un autre bureau. Cette disposition, en rapprochant M. le Préfet de ses bureaux, lui donnera une surveillance plus facile et fera perdre moins de tems aux employés, lorsqu'ils auront à prendre ses ordres. — On a porté à la fin du devis estimatif une somme à valoir pour les dépenses imprévues de 830 fr. 84, mais les anciens lambris d'appui et de hauteur, les portes et les chambranles ont été trouvés en si mauvais état que beaucoup de pièces qu'on esperoit pouvoir faire reservir devront être remplacées, toutes les anciennes ferrures sont aussi à réparer ; ces ouvrages n'étant pas susceptibles d'être estimés d'avance, on demande que la somme à valoir soit augmentée de mille francs et qu'elle soit portée à 1.830 fr. 84. Les dépenses d'après le devis s'élèvent à 6.169 fr. 16. Total : 8.000 francs. Cette somme de huit mille francs est indispensable pour l'exécution des ouvrages dont l'urgence vient d'être démontrée ».

D'autre part, l' « extrait du compte rendu des établissements publics d'Auxerre » était ainsi conçu : « L'emplacement sur lequel sont situés les bâtimens de toutes formes et de toutes dimensions qui composent l'hôtel de la Préfecture, est sur le bord du quai qui sert à la navigation de l'Yonne. Il entoure à peu près le quart de la cathédrale, et sur une largeur de 200 pieds, il n'a pas moins de 45 pieds de pente. Qu'on juge de la quantité de terrasses et de lacets qu'il a fallu pratiquer pour descendre au bas de l'emplacement. Encore a-t-on mal réussi, car les pentes sont rapides et même dangereuses. — On entre par une porte assez belle,

ornée d'une grille. A gauche, et sur la terrasse supérieure, est un petit bâtiment long, dans lequel on entre par un petit péron (*sic*) de quatre marches. On y a pratiqué cinq pièces d'une petite dimension, qui communiquent ensemble par un corridor. C'est le seul logement du Préfet et de sa famille. Il est impossible de rien voir de plus mesquin et de moins décent. Il n'y a pas seulement *un* anti-chambre (*sic*) pour tenir un domestique qui puisse annoncer. La grille d'entrée n'ayant point de guichet, et devant conséquemment être continuellement ouverte, on peut entrer aussi facilement dans l'appartement du Préfet que dans la rue. Le dessous de ce soi-disant appartement est composé d'une cuisine de grandeur analogue, d'un office et de quelques logemens de domestiques. — En poursuivant sur la 1re terrasse, on traverse une arcade à plein cintre, pratiquée au dessus du chemin qui conduit à la rivière. L'on arrive au 1er étage d'un vaste bâtiment, d'un goût et d'une distribution également bizarres. Partie des croisées est en ogives ; d'autres sont de petits cintres étroits soutenus par des doubles colonnes ; une partie est en quarré-long (*sic*) comme les croisées modernes. — Ce bâtiment est en fort mauvais état, tant extérieurement qu'intérieurement. Les planchers ont donné assez d'inquiétude pour qu'on ait jugé nécessaire de les soutenir avec de forts poteaux. La première pièce qui se présente, est une grande salle dite du Synode, dont les murs dégradés, la voûte en planches à moitié pourries, les portes délabrées indiquent l'abandon autant que la vétusté. Cette grande salle qui a au moins 50 pieds de longueur sur 30 de large, sert d'anti-chambre à un petit sallon (*sic*) de 20 pieds de long sur 15 de large, tapissé d'un damas déchiré, autrefois jaune, dont les lambris sont vermoulus, le parquet ondulé et les portes et fenêtres entièrement délabrées. C'était le sallon de réception ; un grand canapé et quatre ou cinq chaises couverts d'une tapisserie dont on ne connaît plus la couleur, formaient l'ameublement de ce sallon. Lorsque le Préfet recevoit, on supléait (*sic*) par des chaises de paille aux sièges qui manquaient. — A la suite du sallon se trouve une énorme chambre à coucher, ornée d'une grande cheminée à la François 1er et de dorures sur plâtre, à moitié tombées. L'ameublement se compose de 6 chaises, un canapé et deux tabourets en acajou, couverts de velour (*sic*) d'Utrecht cramoisi ; un grand lit d'acajou, à estrade, est garni d'un bon coucher, de rideaux et couverture de taffetas cramoisi ; une partie de la chambre est aussi tendue de taffetas. Tout

cela est bon et bien établi, et forme la plus grande valeur du mobilier de la Préfecture, dont la totalité s'élève à environ 3.000 francs. — A la suite de cette chambre à coucher, est une autre chambre dont les papiers de tenture sont déchirés et qui est sans meuble. Il n'y a dans tout cet appartement ni cabinets, ni garde robe, ni armoires, ni anglaise, ni rien de ce qui peut servir aux commodités de la vie. Tel est cependant l'appartement d'honneur de la Préfecture du Département de l'Yonne. — Sous cet appartement d'honneur se trouvent les bureaux et le cabinet du Préfet, dont le vestibule ressemble un peu à celui d'une prison. Il faut convenir cependant que ces logemens, la plupart inhabitables, ont une vue très agréable sur la rivière et jouissent de l'heureuse exposition du soleil levant. On peut s'y loger sans dépenser beaucoup d'argent, et la preuve en résulte du devis que j'ai transmis à Votre Excellence, pour quelques distributions et réparations indispensables. Le chemin qui conduit au quai, s'enfonce entre le grand bâtiment dont je viens de parler et une terrasse haute d'environ 25 pieds, sur laquelle on a pratiqué un petit jardin potager, parce que le sol est trop sec pour produire de l'herbe et que des arbres à haute tige cacheraient la vue. — Il n'y a dans tout cet emplacement ni écurie, ni remise. Mes chevaux sont dans une espèce de berceau de cave qui n'a ni lumière ni aucune des dispositions nécessaires à une écurie. Mes voitures sont sous une ancienne porte exposée à l'ouest, conséquemment aux pluies et aux vents. Il est impossible d'imaginer une réunion de bâtimens moins propres à la destination qu'on leur a donnée ; et je ne conçois pas comment mes prédécesseurs n'ont pas cherché à remédier à tous ces inconvéniens (1). — On pourrait y ajouter que ce soi-disant Palais attenant immédiatement à une église colossale, les appar-

(1) Ce reproche n'est pas fondé. Spécialement dans les sessions de juillet 1810 et août 1811, Rougier de la Bergerie s'était vivement plaint au Conseil général d'un état de choses si regrettable. En 1810, il disait : « Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous entretenir d'une proposition que j'ai, peut-être, trop longtemps tardé à faire, mais que l'état des choses et les circonstances exigent de moi ; et je vous la fais avec d'autant plus de confiance que nul motif de jouissance personnelle ne me la suggère. — Le local de la préfecture de l'Yonne n'offre aucun logement, et les distributions qui y existent ne répondent ni à leur emploi ni même aux conve-



temens en sont très sujets à la fumée, au froid et à l'humidité ».

Le devis de 8.000 francs fut appprouvé par le ministre le 11 février 1815, et, le 20 du même mois, les travaux étaient adjugés, pour 6.100 francs, au « sieur » Le Blanc. Cinq semaines plus tard (1[er] avril), ils étaient terminés et reçus. Le décompte fut arrêté à 8.000 francs, montant du devis.

Le préfet avait été, en outre, autorisé à faire exécuter en régie d'autres ouvrages, qui coûtèrent plus de 14.000 francs. Un « tableau général des ouvrages exécutés et des dépenses faites dans les bâtiments de l'Hôtel de la Préfecture pendant les années 1814 et 1815 », tableau dressé le 31 décembre 1815 par l'ingénieur Lhoste, donne, pour les dépenses, le chiffre total de 22.675 fr. 97, sur lesquels 16.574 fr. 78 avaient déjà été payés. D'après le rapport d'Haussmann, la somme de

nances. Je vais plus loin. Des raisons de solidité m'y déterminent, car la partie neuve au nord et où se trouve mon cabinet exigera bientôt de grandes dépenses. Le premier étage est sillonné de lézardes qui annoncent un dépérissement. Le bas, étayé, même du temps de l'évêque, est dans un état de dégradation effrayante, et la cause provient du long séjour du sel des gabelles pour lequel MM. les évêques avaient spéculé un misérable loyer. Il en est résulté que l'acide muriatique en a entrepris tous les murs, de telle manière que non seulement les mortiers tombent, mais encore que les pierres même (*sic*) s'exforlient. Dans cet état de choses, à une époque qui sera très prochaine, un défaut d'aplomb peut faire crouler toutes les parties supérieures. Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, résidant au chef-lieu peuvent se rappeler qu'il y a dix ans il fallut en toute hâte renouveller (*sic*) une poutre et refaire une partie de la salle du Conseil et de celle de mes audiences... » A ces considérations, Rougier de la Bergerie en ajoutait d'autres, tirées soit d'une « prévoyance bien entendue », soit de « convenances » d'autant plus respectables que l'Empereur avait fait espérer sa visite. — En 1811, le préfet insiste à nouveau sur les dangers que présente la situation et sur les raisons de convenance qui rendent un changement nécessaire : « S'il n'y avait, dit-il, que les dispositions du local, je m'abstiendrais d'en parler ; depuis onze ans que j'ai trouvé moyen de l'habiter et d'y recevoir des dignitaires, je continuerais en laissant ce soin ou plutôt cet embarras à mes successeurs. Cependant il y a, sous ce rapport, des dispositions de convenance essentielle » ; et il s'efforce de le prouver. — Il sut convaincre le Conseil général (voir les procès-verbaux des sessions de 1810 t 1811), mais il ne réussit pas à obtenir l'approbation ministérielle.

22.675 fr. 97 fut « payée, jusqu'à concurrence de 17.834 fr. 83, sur les fonds de non-valeurs et de charges de guerre, par suite d'une irrégularité assez commune alors et très surprenante aujourd'hui pour nous, et 4.841 fr. 14 sur les fonds départementaux » (1).

Haussmann ajoute, dans son rapport : « D'autres travaux en régie, autorisés en 1815, 1816 et 1817, ont coûté au département, savoir : en 1815, 6.956 fr. ; en 1816, 2.068 fr. ; en 1817, 766 fr. 38. Total : 9.790 fr. 38 ».

Pendant trois ou quatre ans, on s'en tint aux travaux d'entretien. Ce n'est guère qu'en 1822 que les grosses réparations furent reprises. Le marquis de Gasville, qui administrait alors le département, fit approuver par le Conseil général un premier devis de 1.800 francs ; il s'agissait de réparer la partie de la Préfecture donnant sur le jardin et comprenant le salon de réception, le cabinet du préfet et son nouveau logement. Mais, en cours d'exécution, on reconnut (ou on crut reconnaître) qu'aucune des anciennes constructions ne pouvait être conservée. On fut ainsi amené « à abandonner le projet de simple restauration qui avait été adopté et à y substituer celui d'une entière reconstruction ». (1). Du coup

(1) Le rapport du préfet au Conseil général pour la session de 1816 contient les indications suivantes : « Chapitre Ier, *Comptabilité administrative*, exercice 1815, dépenses faites et à payer : Réparations à la Préfecture, 20.834 fr. 83... Sur cette somme de 20.834 fr. 83, il en a été acquitté irrégulièrement 14.733 fr. 54, de sorte qu'il ne reste réellement dû que 6.101 fr. 19, qui se trouvent répartis entre 17 parties prenantes qui ont toutes dû gagner beaucoup sur ces travaux et devront peu s'appercevoir (*sic*) de la souffrance qu'elles éprouvent ». — Le préfet était, en 1816, le comte de Goyon (du 14 juillet 1815 au 19 mars 1817). Il eut pour successeur le marquis de Gasville, qui resta à la préfecture de l'Yonne jusqu'en 1830.

(2) Nous lisons chez Lechat, *loc. cit.* : « En 1822, des lézardes, qui existaient depuis longtemps dans les murs du salon de réception, avaient éprouvé une augmentation sensible. Examen fait des fondations de ces murs, on reconnut qu'elle étaient en terre et fortement dégradées par le salpêtre (le grenier à sel était, autrefois, placé sous les appartements de l'évêque, c'est ce qui explique le mauvais état des murs). Une reconstruction devenait dès lors inévitable. On commença donc leur démolition, et, pendant ce travail, des mouvements très graves se manifestèrent dans la chambre à coucher du préfet ; les boiseries et les papiers furent enlevés, et l'on reconnut que les murs de cette chambre étaient, comme ceux



la dépense s'éleva, de 18.000, à 45.000 francs. — L'année suivante, le préfet demanda 70.000 francs. Il est vrai que le Conseil général avait décidé que la salle de ses séances « serait également démolie, pour être reconstruite et placée dans le bâtiment neuf ». Le noble marquis, d'ailleurs, consolait l'Assemblée départementale des sacrifices déjà faits et l'encourageait à de nouveaux sacrifices, en lui disant : « La Ville d'Auxerre, chef-lieu du département et traversée par la route royale de première classe de Paris à Chambéry, a eu le bonheur d'être visitée plusieurs fois par les membres de la famille royale ; ce bonheur, il faut l'espérer, lui est encore réservé. Elle manquait d'un bâtiment digne de les recevoir ; celui qui se construit dans l'Hôtel de la Préfecture aura certainement cette destination... » Ce bâtiment, destiné à un si grand honneur, était le vaste pavillon carré, de 17 m. de long sur 17 m. de large, qui occupe l'aile gauche de la préfecture actuelle et dont le style antique et sec, toscan à la base et corinthien au 1er étage, dépare tant l'ensemble.

Il fut construit de 1823 à 1825, par l'entrepreneur Rigaut. Il avait été l'objet de sept adjudications partielles, qui se

du salon, lézardés sur toute leur surface et endommagés par le salpêtre, qu'ils n'avaient que 10 à 12 pouces d'épaisseur sur 35 pieds de hauteur, et que leur conservation était impossible. On constata également que ce bâtiment fort ancien avait été construit avec des matériaux de démolition. Les fondations étaient, ainsi que nous l'avons dit, construites en terre ; il fallut en établir de nouvelles. Un projet de reconstruction totale de l'Hôtel de la Préfecture fut dès lors étudié, et l'on vit s'élever le pavillon dans lequel sont situés aujourd'hui [il en était ainsi en 1847 ; il n'en est plus de même en 1908 : voir p. 22, note 1, et ci-après] les appartements du préfet. Il fut commencé en 1823 et terminé en 1824. Ce n'était, ainsi que le fait remarquer son auteur, que « le commencement d'un grand projet » (*Recherches historiques et statistiques sur Auxerre*, par M. L..., t. 2, p. 51) ». —Les renseignements qui précèdent ont été surtout empruntés par Lechat, d'une part, à l'exposé placé en tête « du devis estimatif », en date du 5 juin 1823, « des ouvrages à exécuter pour la reconstruction d'une partie du bâtiment de l'Hôtel de la Préfecture, de 17 m. de long. sur 17 m. de large », et, d'autre part, aux *Recherches sur Auxerre*, de M. L... (Leblanc, l'auteur du projet). Cf. Rapports du préfet au Conseil général, pour les sessions de 1822, 1823 et 1824, et procès-verbaux des sessions de 1823 et 1824.

succédèrent depuis le mois de décembre 1822 jusqu'au mois d'août 1824. D'un « état de situation » dressé le 5 août 1826 par l'ingénieur Leblanc, il résulte que la dépense totale des ouvrages ainsi faits par Rigaut se monta à plus de 80.000 francs ; et, à cette somme, il convient d'ajouter une partie des 23.399 fr. 97 compris dans le même état et relatifs non seulement à des « travaux exécutés pour terminer le bâtiment neuf », mais encore à des « constructions faites dans les anciens bâtiments ». En outre, il fut dépensé, pour l'achat de glaces, 5.043 francs (1).

Nous ne parlons pas, naturellement, des travaux d'entretien, auxquels était affecté, sur le budget de chaque année, un crédit spécial. Mais nous devons signaler deux autres devis, l'un de 18.281 fr. 06, pour exécuter diverses grosses réparations, et l'autre de 16.000 fr., « pour compléter la mise en état des appartements de la préfecture » ; le premier porte la date du 27 février 1827 et fut approuvé par le ministère le 25 mai suivant, le second est du 11 mars 1828 et reçut l'approbation ministérielle le 17 mai de la même année ; tous deux eurent pour auteur l'ingénieur Leblanc.

De 1828 à 1833, les choses restèrent en l'état. Mais, en 1834, le vicomte de Bondy, qui venait de succéder à Pompéi comme Préfet de l'Yonne (2), voulut poursuivre l'exécution du projet de 1823, légèrement amendé. Dans son rapport au Conseil général, il faisait observer qu'avec le système de restauration partielle on avait dépensé, de 1813 à 1819, environ 26.000 fr. pour des travaux neufs qu'il avait fallu démolir peu de temps après ; qu'en outre, depuis 17 ans, on payait, chaque année,

(1) Dans son rapport, le préfet Haussmann a écrit : « Le pavillon carré a été construit de 1820 à 1828. Il a été l'objet de sept adjudications partielles. Le décompte définitif de la dépense s'est élevé à 112.229 fr. 59 ». Ce texte renferme plusieurs erreurs, notamment en ce qui concerne le chiffre total de la dépense : on y a compris à tort la totalité des 23.399 fr. 97 et une somme de 2.446 fr. 32 pour « travaux *d'entretien* depuis le 25 avril 1825 jusqu'au 1er août 1826 ». L'erreur provient ici de ce qu'on s'est borné à adopter, sans en examiner le détail, le « total général » de l' « état de situation des ouvrages exécutés et dépenses faites pour la construction d'un bâtiment neuf, dans l'Hôtel de la Préfecture, et la réparation des anciens bâtiments, au 1er août 1826 ».

(2) Pompéi avait été préfet de l'Yonne du 5 août 1830 au 22 juillet 1833.



en moyenne, 37.000 francs pour l'entretien et les réparations urgentes. Avec la reconstruction totale, la dépense annuelle n'excéderait pas, pour le même objet, 1.000 francs ; quant aux travaux neufs, ils pourraient ne coûter que 100.000 francs environ. Point n'était besoin, en effet, pour la Préfecture d' « une façade de 17 fenêtres » : un « édifice à 13 fenêtres de développement » suffirait. Il n'y aurait lieu, du reste, d'engager immédiatement, des 100.000 francs prévus, que les cinq huitièmes, « c'est-à-dire la portion destinée aux bureaux » : le préfet se trouvait « trop bien logé pour désirer mieux », et il déclarait que « ce ne serait pas même sans peine qu'il se verrait envahir par les ouvriers ».

Ces belles paroles ne convainquirent pas, heureusement, le Conseil général, qui refusa de reconnaître l'utilité d'une reconstruction totale et admit seulement l'opportunité de réparer les bureaux et de les rendre plus spacieux. C'était la confirmation du vote de principe qu'il avait émis antérieurement, au sujet de deux projets, consistant : 1° à placer dans le vieux bâtiment du District, abandonné depuis 1815, un bureau et une salle d'archives, une salle pour les adjudications et le recrutement et une salle pour les séances du Conseil de préfecture (1) ; 2° à entreprendre dans le bâtiment principal les travaux nécessaires pour le « porter à l'état d'entretien, en améliorant les bureaux et en conservant la partie gothique qui les contient et qu'on se bornerait à consolider et à recrépir en tant que de besoin ».

En 1835, le préfet dut avouer qu'une visite plus attentive des bâtiments avait permis de constater « qu'avec quelques travaux de consolidation bien dirigés, les vieux murs ver-

(1) Au sujet du nouvel aménagement du bâtiment du District ou de l'officialité et, en particulier, de l'installation des Archives dans ce bâtiment, voir notamment les délibérations du Conseil général dans ses sessions de 1831 à 1835. — Les travaux, commencés en 1835, ne furent terminés qu'après 1840. Ils firent l'objet de cinq devis, dont la plupart furent dressés par le conducteur Bertin : le 1er, du 15 septembre 1834 (devis de 2.800 fr.) ; le 2e, du 17 novembre de la même année (devis de 1.100 fr.) ; le 3e, du 12 juin 1836 (devis de 3.800 fr.) ; le 4e, du 15 août 1837 (devis de 2.400 fr.) ; et le 5e, des premiers mois de 1840 (devis de 2.484 fr. 90). Les ouvrages compris dans les 1er, 2e et 4e devis furent exécutés par Jacques Rousselet ; ceux du 3e, par Flogny ; et ceux du 5e, par Dujarrié. La dépense totale, d'après les décomptes définitifs, s'éleva à 12.000 francs environ.



raient encore s'ajouter à leur âge quelques siècles de plus ». Il fit cet aveu avec la même franchise qu'il rapporta l'opinion de Mérimée, alors inspecteur général des monuments historiques, et celle de Robelin, architecte des bâtiments civils de Paris, « chargé par le Ministre des Cultes de l'importante restauration de la cathédrale de Sens ». Dans une lettre du 3 août 1835, Mérimée disait, en effet : « La destruction de la Préfecture serait déplorable, et ce serait *un acte de vandalisme* qui retomberait sur l'administration ». C'est dans des termes identiques que Robelin exprimait son avis : « Ce serait, écrivait-il à la date du 31 juillet 1835, *un acte de vandalisme* non seulement de jeter à terre ces bâtiments respectables, mais encore de ne pas faire quelques sacrifices pour leur conservation ». — S'appuyant sur ces avis, le préfet, après avoir fait espérer du ministère une « allocation sur le fonds consacré à la conservation des vieux monuments » (1), proposait : 1° d'exécuter les travaux « relatifs à l'agrandissement complet des bureaux, à leur réparation entière, et à quelques dispositions intérieures tout à fait nécessaires pour raccorder la partie gothique avec la partie neuve des grands bâtiments » ; 2° d'effectuer les ouvrages indispensables « pour la consolidation et la restauration de toute la partie ancienne de la Préfecture ».

Ces propositions ayant été adoptées par le Conseil général, le préfet chargea Leblanc de dresser un devis pour chaque groupe d'ouvrages. Avant la fin de l'année 1835, les deux devis étaient arrêtés et les travaux du premier groupe adjugés à l'entrepreneur Flogny pour 14.100 francs (2). C'est, du reste, le même entrepreneur qui, à la date du 3 juin 1836, se chargea, moyennant le prix de 9.506 fr. 17, du second groupe de travaux.

Ainsi s'engageait cette œuvre considérable qui, commencée dès les premiers mois de 1836, ne devait s'achever qu'au cours de 1848. En énumérer tous les détails, en décrire et en évaluer toutes les parties, serait une tâche aussi démesurée que pénible, aussi ingrate que fastidieuse. Nous nous contenterons d'in-

(1) Voir, dans le rapport du préfet, la curieuse lettre qu'il écrivit, le 23 juillet 1835, au Ministre, pour solliciter cette allocation.

(2) Les deux devis portent la date du 1er décembre 1835. L'un se montait à 18.000 francs ; l'autre, à 12.096 francs. L'adjudication pour le premier eut lieu le 30 décembre.



diquer les travaux les plus importants : 1° consolidation et restauration de la galerie romane, appelée aussi, dans la correspondance administrative, « galerie byzantine » ou « galerie gothique de style byzantin » ; 2° aménagement d'appartements particuliers au-dessus de cette galerie ; 3° nouvelle distribution en appartements d'honneur de la grande salle du synode ; 4° appropriation d'autres appartements privés dans les combles de cette salle ; 5° restauration de la salle des séances du Conseil général ; 6° distribution nouvelle des bureaux au rez-de-chaussée ; 7° reconstruction du pignon de la cuisine.

Au point de vue de l'art, les plus intéressants de ces travaux sont évidemment ceux qui se rapportent à la galerie romane et au pignon de la cuisine. Pour leur exécution, l'architecte du département, qui fut successivement, dans cette période, Leblanc et Boivin (1), trouva, dans le concours de Viollet-Leduc, que la restauration de la basilique de Vézelay venait de placer hors de pair, l'aide la plus précieuse et la plus active.

La galerie romane fut non seulement consolidée et restaurée, mais en partie transformée : la toiture de bois qui descendait jusqu'à la colonnade fut convertie en une terrasse formée d'une feuille de plomb, entre deux charpentes de chêne ; et, pour mettre le nouvel œuvre en harmonie avec la construction ancienne, on plaça au-dessus de la colonnade une corniche avec modillons, qui fut elle-même couronnée par une galerie à jour (2). Quant au pignon de la cuisine, on le démolit, pour le reconstruire dans un style semi-roman et semi-gothique qui pût servir, en quelque sorte, de trait d'union entre le style de la galerie et celui du bâtiment contigu, sans déparer, comme le pavillon carré de l'autre aile, l'ensemble de l'édifice.

Cet ensemble offre pourtant une autre partie assez disparate : c'est la façade, fort jolie d'ailleurs, de ce style français qui appartient à la fin du xv° siècle et au commencement

(1) Leblanc avait été nommé « architecte du département » en 1836, époque à laquelle fut créé cet emploi. Boivin le remplaça en 1844.

(2) Voir le détail du projet dans le rapport du préfet (c'était Saladin, qui avait succédé au vicomte de Bondy, le 23 novembre 1841, et ne quitta la préfecture de l'Yonne qu'à la Révolution de Février) pour la session de 1844 (sous la rubrique : « grosses réparations »).



du xvie. L'auteur en est M. Piel, un jeune architecte d'avenir, mort peu de temps après au noviciat des Dominicains (1). La façade dont il s'agit était destinée à boucher la cicatrice résultant de la démolition d'une galerie dont nous avons déjà parlé (voir § II, p. 15). On sait que la porte qui fermait cette galerie du côté de la Cathédrale fut placée, par le vicomte de Bondy, au milieu de la façade pour servir d'entrée aux appartements du préfet. Une inscription latine y fut gravée en 1836, qui en rappelle l'histoire et fait, naturellement, l'éloge du préfet d'alors ; voici cette inscription : « Sæculo labente xv, me conspicuam insigniisque suis distinctam posuerat Reverendissimus Johannes Baillet, autissiodorensis ecclesiæ episcopus, ut per me clauderetur via porticulœ quœ tunc a palatio prœsulis ad basilicam ducebat. Conversa rerum serie, cum inanis jacebam et despecta, Franciscus-Maria Taillepied, comes de Bondy, ycaunensis provinciœ prœfectus, vir omni doctrina liberali politus, hic me insigniter restituit, monumentum sacri temporis, domusque jussu suo reedificatœ aditus ornamentum. Anno Domini MDCCCXXXVI ». Ce qui peut, plus ou moins librement, se traduire ainsi : « A la fin du xve siècle, j'avais été posée, bien en vue et ornée de ses armes, par le T. R. Jean Baillet, évêque de l'église d'Auxerre, pour fermer le passage de la galerie qui, du palais épiscopal, conduisait à la Cathédrale. A la suite de changements dans l'ordre des choses, je fus jetée en un coin, inutile et méprisée. Mais François-Marie Taillepied, comte de Bondy, préfet du département de l'Yonne, homme très versé dans tous les arts libéraux, me restaura et me rétablit ici, monument des âges sacrés et parure pour l'entrée de la demeure réédifiée sur ses ordres. L'an du Seigneur 1836 ».

En même temps que l'ancienne galerie, avait disparu le

(1) Voici ce qu'en dit Lechat, *loc. cit.* : « La façade de ce nouveau bâtiment fut construite d'après les dessins de M. Piel (le concours de M. Piel avait été demandé par M. Emile Leblanc, architecte du département), architecte et archéologue qui donnait les plus grandes espérances et qu'une maladie de poitrine enleva trop tôt à la science. Distingué par M. Guizot, dont il était le compatriote, il avait été chargé par lui du projet de construction de l'église Saint-Nicolas de Nantes ; mais, cédant à une irrésistible vocation qu'avait fait naître en lui le grand talent de l'abbé Lacordaire, il revêtit la robe de bure et se retira dans un couvent de Dominicains, en Piémont, où il mourut peu de temps après ».



perron qui y accédait. La terrasse, cet énorme massif de terre qui aboutissait au perron, avait également été supprimée ; et le rez-de-chaussée qu'elle masquait s'était ainsi trouvé dégagé.

En 1849, tous les travaux précédents étaient achevés (1). Ils

(1) Veut-on savoir quelle était la situation deux ans plus tôt ? Qu'on lise ces lignes de Lechat, *loc. cit.* : « Consulté, dans sa session de 1835, sur l'opportunité de construire un bâtiment en harmonie avec la portion achevée en 1824, le Conseil [général] décida que les bâtiments gothiques seraient conservés, sauf à invoquer pour leur restauration le concours du gouvernement. En prenant cette sage détermination, le Conseil n'a pas été guidé seulement par une pensée d'économie, mais par un sentiment de respect pour l'un des monuments les plus intéressants du moyen âge. Grâces soient rendues aux représentants du département, qui, tout en évitant une dépense qui eût dépassé 100.000 francs, ont soustrait l'antique palais des évêques à l'un de ces actes de vandalisme qu'on a trop souvent à déplorer ! — En même temps que le Conseil général sauvait ce monument de la destruction, il décidait, dans l'intérêt de sa conservation, la suppression de la galerie réunissant le bâtiment gothique à la cathédrale. En effet, cette construction obstruait tellement le rez-de-chaussée que le jour y pénétrait à peine et qu'il y régnait constamment une humidité qui compromettait la solidité de l'édifice. — Sa suppression devint le prélude de nouveaux travaux. Les murs qui soutenaient la terrasse furent démolis ; la terrasse elle-même disparut. Les bureaux de la préfecture furent agrandis, ainsi que la salle des pas-perdus ; l'établissement d'un salon d'attente, d'un bureau pour les garçons, la distribution de la salle du synode dans l'état où nous la voyons aujourd'hui, tout cela fut adjugé le 30 décembre 1835, et l'on vit s'élever en même temps le nouveau bâtiment gothique qui renferme, au rez-de-chaussée, la cuisine et, au-desssus, la petite salle à manger du préfet. La façade de ce nouveau bâtiment fut construite d'après les dessins de M. Piel... Ce bâtiment, construit en 1836, n'est pas encore achevé. Les sculptures des clochetons ne furent faites qu'en 1838. Quant à celles des fenêtres, elles sont encore à faire. La porte d'entrée ouvrant sur l'escalier d'honneur n'est pas de construction nouvelle. Elle fermait l'issue par laquelle on communiquait, au moyen de la galerie supprimée, du palais épiscopal dans l'église. Lorsqu'on mura cette issue, on ajusta la porte dans la baie du nouveau bâtiment. Ces grands travaux furent exécutés sous l'administration de M. le vicomte de Bondy, qui voulut mettre les nouvelles constructions en harmonie avec celles que la décision du Conseil général avait arrachées au marteau des démolisseurs...

— L'ancien bâtiment du district subit à son tour de nouvelles modifications. Après avoir approprié le 1er étage pour y placer les archives, on donna plus tard une semblable destination aux combles, et le rez-de-chaussée fut disposé pour les séances du Conseil de préfecture, les opérations du Conseil de revision et les adjudications de travaux publics. Mais tous ces changements, en répondant petit à petit aux besoins de l'administration, n'apportaient pas dans le logement du préfet les avantages recherchés depuis si longtemps. Le pavillon élevé en 1824, le petit bâtiment gothique construit sous l'administration de M. de Bondy avaient substitué à de vieux appartements des appartements nouveaux plus commodes, mais ils n'en avaient pas augmenté le nombre de manière à répondre à tous les besoins. Il en était de même des distributions faites dans la salle du synode ; elles avaient créé des appartements d'honneur et rien de plus. Il y avait donc urgence de remédier à ces inconvénients, si l'on ne voulait voir se reproduire ceux signalés en 1815, c'est-à-dire le préfet obligé, dans certains cas, d'aller coucher en ville, à défaut de chambre dont il pût disposer. M. Saladin, dont la sollicitude s'étend également à toutes les parties du service, et dont l'administration a déjà doté le département de tant d'améliorations, a signalé cette insuffisance au Conseil général, qui s'est empressé d'accueillir ses propositions à ce sujet. Il y a donc lieu de croire que ce projet sera conduit à bonne fin (*a*). — En effet, l'Hôtel de la Préfecture, quoiqu'il présente, à l'est et à l'ouest, une façade très étendue, ne peut satisfaire convenablement à tous les besoins du service. L'insuffisance des logements est notoire, et cet hôtel, qui paraît si vaste à l'extérieur, au lieu de comprendre, aux termes de l'instruction ministérielle du 7 août 1841, au minimum six chambres de maître, n'en contient aujourd'hui que trois, l'agrandissement de la salle du Conseil général ayant eu lieu aux dépens d'une 4e qui existait encore en 1844. — Un projet d'appropriation fut donc demandé par M. Saladin et dressé par M. Boivin, architecte du département, de concert avec M. Viollet-Leduc, architecte du gouvernement, déjà avantageusement connu parmi nous par une restauration intelligente de l'église monumentale de Vézelay. Le concours de M. Viollet-Leduc était d'autant plus nécessaire dans cette circonstance que les travaux qu'il s'agissait d'exécuter devaient être mis en harmonie avec le style des bâtiments dépendant de l'ancien palais épiscopal, qui venait d'être classé par le gouvernement au nombre des monuments historiques. — Après examen des lieux, M. Viollet-Leduc pensa que le vaste grenier au-dessus des bureaux, qui est de plain-pied avec les autres appartements du préfet, était le seul local convenable pour les agrandissements demandés. De plus, ce choix permettait d'établir au-devant des constructions projetées un comble en terrasse, qui, tout en leur donnant de l'agrément, devait préserver



les bureaux des infiltrations pluviales qu'on avait inutilement cherché à éviter jusque-là. — En effet, la toiture qui existait au-dessus de la galerie dite des bureaux, présentait une disposition tellement vicieuse que, toutes les fois que la pluie ou la neige tombait en abondance ou pendant longtemps, l'eau pénétrait dans le bâtiment, dégradait les plafonds, maculait les dossiers et compromettait le travail des employés. Il n'y avait qu'un seul moyen de faire cesser ces graves inconvénients, c'était, comme nous venons de le dire, de remplacer la toiture actuelle par un comble en terrasse. Ce projet fut étudié par M. Viollet-Leduc, qui, pour harmoniser les nouveaux ouvrages avec la galerie byzantine, sur laquelle ils seraient établis, proposa de hausser de 0 m. 65, en pierres de taille de Courson, le mur de face au-dessus de la colonnade. Des modillons en même pierre et une corniche en pierre de roche devaient surmonter ledit mur ; enfin une balustrade à jour, se raccordant avec l'ancien œuvre sous le rapport de l'architecture, couronnerait le tout. De cette manière, ce travail, dans son ensemble, ne pouvait véritablement être considéré que comme une restauration de l'ancien palais épiscopal, et l'administration avait plus de chances de participer aux secours du gouvernement. — C'est d'après ces bases que le projet a été rédigé. L'architecte a été sobre d'ornements, et le choix de la forme ne doit apporter aucune augmentation dans la dépense. Soumis au Conseil général, dans sa session de 1845, il a obtenu son approbation et a été adopté avec d'heureuses modifications indiquées par les hommes de goût et de talent que le département s'honore de compter dans son sein. La toiture de la galerie byzantine exigerait, ainsi que nous l'avons dit, de promptes réparations : les travaux de cette partie du projet furent l'objet d'une adjudication particulière et ont été exécutés dans le courant de 1845. Tout le monde peut juger aujourd'hui de l'effet produit par la balustrade dont elle est surmontée. Ces opérations préliminaires attendent leur complément. Le Conseil général, dans ses sessions de 1845 et 1846, a déjà alloué deux crédits pour la continuation de cette importante amélioration. Les travaux commenceront dans les premiers mois de 1847, et, en 1848, il faut bien l'espérer, l'ancien palais des évêques d'Auxerre, sauvé de la destruction par un vote énergique du Conseil général, verra s'élever, à côté de ses vieux restes, des bâtiments nouveaux, qui, grâce aux efforts de ce même conseil, au talent de M. Viollet-Leduc, à l'habile et vigilante administration de M. Saladin, auront bientôt rendu à cet antique édifice sa première splendeur ». — (*a*) Note de Lechat : « En ce qui concerne les bâtiments de la Préfecture, déjà des changements utiles y ont été apportés par les soins de M. Saladin. Les planchers du premier étage, construits d'après un système que nous n'avons pas l'intention de critiquer, s'affaissaient sous leur propre poids. Ce fonctionnaire les a fait reconstruire de

avaient coûté au seul département près de 150.000 francs (1). D'autre part, l'Etat avait alloué, en subventions successives, environ 10.000 francs, savoir : en 1835, 1.000 francs ; en 1836, 6.000 francs ; en 1839, 1.200 francs ; en 1845, 1.000 francs encore (2).

En 1850, il ne fut dépensé, sur les fonds départementaux, que 1.880 francs. Mais, en 1851, le Conseil général dut, sur la proposition du préfet Haussmann (3), approuver un décompte de 55.300 francs, pour travaux effectués au bâtiment synodal, aux appartements privés et à l'escalier d'honneur. Le préfet demandait, en outre, un crédit suffisant pour entreprendre d'autres travaux signalés par l'architecte Boivin comme plus ou moins urgents et évalués à 18.700 francs ; le Conseil général, « sans approuver ni rejeter dans son ensemble le devis présenté », se contenta d'allouer une somme de 2.500 francs. D'ailleurs, Haussmann, bon juge en la matière, avait lui-même déclaré, dans son rapport : « Les travaux qui ont été faits depuis la dernière session ont eu pour résultat d'achever enfin la Préfecture. Je ne veux pas dire par là que

manière à prévenir le retour des inconvénients qu'ils présentaient. Le bureau des garçons était placé dans un endroit obscur qui nuisait au bien du service ; M. Saladin a fait établir celui que nous voyons aujourd'hui. De plus, une remise depuis si longtemps demandée, une sellerie, une salle de bains, une buanderie ont été construites et placées aussi convenablement que les lieux ont pu le permettre. Enfin, le mobilier, usé par un long service, a été réformé et remplacé, avec goût, élégance et économie, par un mobilier nouveau, mis en harmonie avec les appartements qu'on venait de restaurer ».

(1) Le préfet Haussmann, dans son rapport, arrive au total de 141.221 fr. 47, avec le détail suivant : « 1833, 2.112 fr. 58 ; — 1834, 9.912 fr. 82 ; — 1836, 16.451 fr. 57 ; — 1837, 14.168 fr. ; — 1838, 6.782 fr. 22 ; — 1840, 6.218 fr 80 ; — 1843, 3,660 fr. ; — 1845, 7.517 fr. 87 ; — 1846, 20.789 fr. ; — 1847, 13.142 fr. — 1848, 18.448 fr. 63 ; — 1849, 20.143 fr. 29 ; — 1850, 1.879 fr. 69 ».

(2) Ces subventions ont toutes été allouées sur le crédit spécialement affecté à la conservation des monuments historiques. (Voir les décisions des 31 mai 1836, 17 septembre 1839 et 5 avril 1845).

(3) Haussmann succéda le 11 mai 1850 au préfet de Contencin. Il devint, le 26 novembre 1851, préfet de la Gironde, puis, après le fameux voyage à Bordeaux du Prince Président, fut appelé à la Préfecture de la Seine, où il s'occupa surtout des embellissements de Paris.

toutes ses parties soient dans un état parfait ; mais les grosses réparations qui peuvent être encore nécessaires sur quelques points ne sont plus que des détails, et l'œuvre principale est enfin terminée ».

Avec l'achèvement de l'œuvre principale, terminons, nous aussi, ce long exposé. Nous nous bornerons, pour ne pas être incomplet, à signaler encore : 1° la reprise en sous-œuvre des murs de soutènement du quai et du jardin des Tombeaux (1) ; 2° la restauration du bâtiment des archives, qui va bientôt, pour la cinquième fois, changer d'affectation ; 3° le remaniement des jardins ; 4° l'appropriation de la maison Gallois ; 5° l'installation du service vicinal dans ses locaux actuels.

La maison Gallois, dont nous venons de parler, a son histoire. Elle était autrefois reliée à la maison d'en face (maison Milliaux) par l'arcade de la Porte-Pendante (2), sous laquelle passait la rue « allant de l'évêché à Saint-Loup » (actuellement rue Cochois). « En 1490, dit Quantin (3), Jean Bromet de Lyon, marchand mercier à Auxerre, prit à rente, du Chapitre, *un jardin situé près et attenant à la Porte-Pendante, et tenant aux murs de la vieille cité* (4) *et par devant à la rue,* à charge d'y élever une maison de 100 livres, de là à dix ans. Après plusieurs cessions, le maître de *la Galée*

(1) C'est celui qui est situé derrière la Cathédrale.

(2) La Porte-Pendante « fermait le cloître et la cité au moyen âge. Le chapitre de Saint-Etienne, après de vives contestations avec les habitants, avait été forcé de la laisser ouverte jusqu'à une certaine heure du jour ». (Quantin, *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre,* p. 40). — L'arcade de cette porte « a été démolie en 1690 ». De chaque côté, Quantin a « vu découvrir des vestiges romains très intéressants, tels que le portrait d'une femme en demi-relief dansant, et, dans la base même du mur (chez M. Gallois), trois chapiteaux de colonnes d'un ordre se rapprochant du toscan (voir les antiquités du Musée de la Ville) » (Ibidem). — Cf. Lebeuf, *op. cit.*, éd. Challe et Quantin, table des matières, v° *Porte pendante.*

(3) *Op. cit.*, p. 50.

(4) Ces murs se continuaient le long de la rue Cochois actuelle. On lit, en effet, chez Quantin : « En creusant les fondations du mur des archives, en 1859, on a trouvé, du côté de la rue, un et même deux murs parallèles avec des cintres, et cela à 8 ou 10 pieds de profondeur » (Ibidem). Il est dit ailleurs (p. 43) : « Le mur d'enceinte, qui fermait complètement l'évêché autrefois, du côté de la rue Cochois, a plusieurs pieds d'épaisseur ».



(la Galère) d'Auxerre en prend possession en 1517. L'enseigne de la Galère y pend longtemps. C'était, au XVIe siècle, un passage très fréquenté pour aller au port. Au XVIIe siècle, la Galère disparaît. Cependant M. Bargedé, avocat au Parlement, qui y habitait, rappelle encore ce nom en 1693. L'évêque André Colbert l'acheta, y fit construire une orangerie. Elle devint la propriété de M. Cochois, qui la possédait en 1770. M. Cochois, ancien président du tribunal civil, l'un des citoyens les plus honorables de notre ville, l'a longtemps habitée. Le département en a fait l'acquisition pour y installer les bureaux du Télégraphe et de l'Académie et y loger l'archiviste du département (1) ». C'est le 7 septembre 1857 que, moyennant le prix principal de 30.000 francs, cette maison

(1) Pour plus de renseignements, on consultera, dans une des liasses de la Série N-4 qui se trouvent aux Archives, les actes ci-après : 1° cession « à rente foncière » du 20 *janvier* 1670, de Jeanne Froment, veuve de François Liger, à son fils Edme Liger (titres de propriété remontant à 1634-1635 et émanant de l'évêque et du chapitre d'Auxerre) ; — 2° vente du 4 *décembre* 1697, de Me Nicolas Chappotin et sa femme Anne Bargedé à l'évêque André Colbert ; — 3° vente du 30 *avril* 1698, de Jean Dazon à Jean Robinet ; — 4° cession du 30 *avril* 1698 (le même jour), de l'évêque André Colbert à Jean Robinet ; — 5° cession à « bail perpétuel et rente fontive » du 22 *mai* 1698, de Paul Martin, fils de Jeanne Boyard et petit-fils de Marie Pougeoise, à Jean Robinet (rachat de la rente le 25 *juillet* 1718) ; — 6° bail « à loyer » du 25 *novembre* 1740, entre Germain Robinet de Chicon, bailleur, et Laurent Montré (ou Motheré ?) et sa femme Marie Cimetière, preneurs ; — 7° vente du 24 *avril* 1756, de Germain Robinet de Chicon à Marie-Perrette Duplessis, veuve de Edme Cochois (ratification par Simone Leclerc, épouse séparée quant aux biens de Robinet Dechicon, le 31 *mai* 1756) ; — 8° vente du 7 *juin* 1770, de l'évêque Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé à Henry-Eustache Cochois (titres de propriété remontant au 4 décembre 1697) ; — 9° cession du 10 *janvier* 1790, de Henry-Eustache Cochois et sa femme Marie-Jeanne Valois à leur fils Henry-Edme Cochois ; — 10° convention du 6 *pluviôse an* X, entre les héritiers de Henry-Eustache Cochois ; — 11° échange du 21 *janvier* 1816, entre M. et Mme Gallois, d'une part, et la veuve et les héritiers de Henry-Edme Cochois, d'autre part ; — 12° vente du 7 *septembre* 1857, de Edme-Henri Gallois au département de l'Yonne (titres de propriété remontant au 7 juin 1770). Plusieurs de ces actes, notamment ceux du 10 janvier 1790 et du 7 septembre 1857, renferment une description détaillée des lieux.



fut rachetée par le département à M. Edme-Henri Gallois, président de chambre (ou vice-président) au tribunal civil de la Seine. Le logement de l'archiviste fut aménagé au premier étage du bâtiment de gauche; le rez-de-chaussée de ce bâtiment fut affecté aux « bureaux de l'Instruction publique » (inspection académique), avec une salle pour les séances du Conseil départemental ; et, dans le bâtiment de droite, s'installa la direction « du Télégraphe ». A ce dernier service devait, beaucoup plus tard, succéder celui de l'Assistance publique.

CONCLUSION

Cet achat, ces travaux et tous les ouvrages qui ont été faits depuis 1851 ont considérablement augmenté le chiffre de la dépense que nous indiquions plus haut. D'après le calcul du préfet Haussmann, cette dépense, de 1792 à 1850, se serait élevée à la somme totale de 382.940 fr. 56, ainsi détaillée : prix d'acquisition, 24.200 fr. ; travaux d'appropriation (grosses réparations et constructions neuves) payés par le département : 24.815 fr. 15 de 1792 à l'an VIII, 8.223 fr. 23 de l'an VIII à 1814, 126.861 fr. 11 de 1814 à 1830, et 141.221 fr. 47 de 1830 à 1850 ; travaux de même nature payés par l'Etat : 39.784 fr. 77, de l'an VIII à 1814, et 17.834 fr.83 en 1814. Cette somme de 382.940 fr. 56, qui ne comprend d'ailleurs ni les crédits d'entretien ni les subventions exceptionnelles, nous paraît être sensiblement inférieure à la réalité : à notre avis, il avait été dépensé, en 1850, plus de 400.000 francs, non compris les frais d'entretien, souvent fort élevés. Qu'on ajoute seulement à ce chiffre les crédits votés en 1851 par le Conseil général et le prix d'acquisition de la maison Gallois, et l'on arrive à un total d'environ 500.000 francs. En 1865, avec un crédit d'entretien qui fut toujours, à partir de 1854, égal ou supérieur à 3.175 francs, il avait encore été voté par l'Assemblée départementale pour 100.000 francs d'ouvrages nouveaux... Ces indications suffiront pour comprendre le sentiment qui a inspiré à Quantin les lignes suivantes (1) :

« Sans doute, on doit se féliciter, au point de vue de l'histoire des arts, de la conservation des morceaux romans et gothiques de l'ancien évêché ; mais il faut convenir que la Préfecture eût gagné à être reconstruite tout entière sur un

(1) *Op. cit.*, p. 40.

plan régulier. Les adjonctions successives qu'elle a reçues depuis 1824, telles que le bâtiment de style ogival des XII[e] et XIII[e] siècles, qui s'élève derrière la cathédrale et qui fut construit en 1846 par MM. Viollet-le-Duc et Boivin, les distributions confortables faites par M. Haussmann, préfet en 1850, et ses successeurs, font aujourd'hui de la Préfecture une résidence convenable (1). Mais que d'argent ces travaux, sans cesse renouvelés, ont coûté !... »

Nous comprenons, nous aussi, le sentiment de Quantin ; mais nous avouerons que nous ne le partageons pas. Nous dirons, au contraire : sans doute, la restauration de l'ancien palais épiscopal et les nombreux travaux qu'on dut y faire pour l'approprier à sa destination nouvelle ont coûté beaucoup d'argent ; peut-être même, n'ayant égard esthétiquement qu'à l'harmonie de l'ensemble et pratiquement qu'à la commodité de chaque partie, il peut paraître que la Préfecture eût gagné à être entièrement reconstruite ; mais, puisque, dès 1870, époque à laquelle écrivait Quantin, c'était, pour ses nouveaux hôtes, « une résidence convenable », osons-nous féliciter sans réserves que le Conseil général de l'Yonne ait voulu conserver, pour l'histoire de l'art et l'admiration des artistes, ces « morceaux romans et gothiques de l'ancien évêché », vestiges précieux d'un style ou d'une école « dont les traces, affirmait, en 1836, dans un rapport, le vicomte de Bondy, sont presque entièrement effacées dans nos bâtiments ».

N'oublions pas, non plus, qu'avant les 36 préfets qui se sont succédé à Auxerre depuis l'an VIII, il a vécu, dans ce modeste « logis » ou dans ce « palais » souvent somptueux, 100 évêques, dont plusieurs, tels que saint Germain, Hugues de Noyers, Gui de Mello, Jean Baillet, Gilles de Souvré, Pierre de Broc, les deux Colbert, de Caylus, de Condorcet et de Cicé,

(1) A propos de l'état de la Préfecture au moment où Quantin a écrit son *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre*, reproduisons le passage suivant de cet ouvrage (p. 41) : « Les appartements modernes n'offrent rien de particulier à signaler qu'on ne trouve dans tous les établissements de ce genre. Nous citerons seulement dans la chambre d'honneur un beau médaillon en marbre blanc, représentant le Serpent d'airain. Il a dû appartenir à un Colbert, dont il porte les armes. On rapporte qu'il provient de l'ancienne chapelle du château [épiscopal] de Régennes. Un autre médaillon du même style, et qui faisait pendant au précédent, est dans l'église de Seignelay ». — Le médaillon de marbre blanc n'existe plus à la Préfecture. Il a été transféré au Musée d'Auxerre.



furent, à des titres divers, de grandes ou de nobles figures, et dont un, Jacques Amyot, a mérité, par un livre admirable, l'immortalité littéraire.

Rappelons aussi que, durant les quinze siècles qui se sont écoulés depuis que saint Amatre s'installa dans ces lieux, quatre ou cinq papes, plus de vingt souverains ou souveraines — de Clotilde, Philippe-Auguste et saint Louis à Louis XIV, Napoléon Ier et Napoléon III — et d'innombrables princes ou grands personnages sont descendus chez l'évêque ou le préfet de l'époque et y ont reçu une hospitalité dont presque tous gardèrent fidèlement la mémoire (1).

Ce sont tous ces souvenirs qui doivent attacher les Auxerrois à leur Préfecture, reste durable d'un « passé de gloire », ornement d'une cité pittoresque et « jolie » (2), véritable *monument historique* au double de point de vue de l'art général et de la chronique locale.

NOTE SUR LES ILLUSTRATIONS
DE CE TRAVAIL.

Les illustrations qui ornent ce travail ont été empruntées à la collection de vues pour projections que possède la *Société d'Instruction populaire d'Auxerre*. Cette collection renferme, en outre, les vues suivantes : 1° l'autel ancien découvert dans les sous-sols de la Préfecture ; 2° l'ancienne entrée du palais épiscopal sur la rue Cochois ; 3° le bâtiment du District et ses dépendances, pris de la cour intérieure de la Préfecture ; 4° la façade de la Préfecture du côté de la rivière.

(1) Voir la partie de cette conférence publiée dans l'*Indépendant Auxerrois* (numéro du 13 mars 1908).

(2) Voir la « Revue » jouée à Auxerre en 1866.

BULLETIN

DE LA

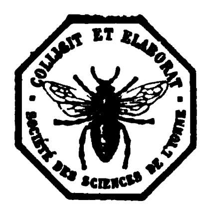
SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

DEUXIÈME PARTIE

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES



SOIXANTIÈME-ET-UNIÈME VOLUME

TOME XI DE LA 4e SÉRIE

1909

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1908.

II

SCIENCES NATURELLES

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
SUR LES VIANDES

FOURNITURES A L'ARMÉE — QUALITÉS — CATÉGORIES — DANGERS
LÉGISLATION — INSPECTION — CONCLUSION

Par M. HUMBERT

Messieurs,

Si les événements qui viennent de se révéler dans l'Est, au sujet des viandes insalubres livrées aux troupes de cette région, ont soulevé dans toute la France une si profonde émotion, c'est parce que, aujourd'hui, avec le service militaire obligatoire, chacun a des enfants dans l'armée, et que tout le monde s'intéresse à la nourriture du soldat, à son bien-être et à son hygiène. C'est aussi parce que les faits signalés dans l'Est se produisaient également dans l'Ouest, dans le Nord, comme dans le Midi, c'est-à-dire partout. C'est enfin parce que l'on sait que les viandes avariées, falsifiées, ou leurs produits manipulés, la charcuterie sous toutes ses formes, sont dangereuses pour ceux qui en font usage.

Viandes fournies à la troupe. — A l'époque des grandes fournitures, les animaux destinés à la troupe étaient désignés sous le nom de : « vaches à soldat » ; aujourd'hui, les mêmes animaux sont dénommés : « bêtes de service ». Vaches à soldat et bêtes de service sont équivalentes ; elles comprennent les animaux sacrifiés *in-extremis,* les animaux qui ne peuvent figurer honorablement à l'étal du boucher, et dont beaucoup sont atteints de tuberculose, maladie qui, par sa fréquence et les

ravages qu'elle fait chez l'homme, comme chez les animaux, doit préoccuper tous ceux qui, à un titre quelconque, ont pour mission de sauvègarder l'hygiène et la santé publiques.

Quel que soit le mode de fourniture adopté : livraison par quartiers ou par morceaux débités, nos soldats sont alimentés avec les déchets de la production nationale et les rebuts de la population civile. Ajoutez à cela les fraudes de toutes sortes qui s'exercent sur les viandes et vous aurez un tableau assez fidèle des faits que la presse quotidienne nous révèle en ce moment. Ce tableau est suffisamment noir sans l'assombrir encore ; aussi je me hâte de vous dire que nos soldats ne reçoivent pas que des viandes susceptibles d'altérer leur santé. Néanmoins, il est indéniable que ces viandes sont de qualité inférieure.

Il n'en saurait d'ailleurs être autrement avec les prix acceptés dans les adjudications par l'administration de la guerre ; celle-ci ne doit pas ignorer que le boucher ne peut lui fournir pour cinquante centimes la livre une denrée qui lui revient au minimum à soixante. Mais reste à savoir si en élevant le prix, elle sera mieux servie.

L'administration de la guerre possède, à mon avis, tous les éléments pour éviter les faits scandaleux dont nous sommes les témoins ; elle n'a pour cela qu'à utiliser ces éléments, à appliquer les réglements actuellement en vigueur ou à en créer de nouveaux si ceux qui existent ne lui paraissent pas suffisants. Quoi qu'il en soit, une grosse responsabilité lui incombe dans la question qui nous occupe.

La nation doit un sollicitude vigilante et attentive à tous ses fils sous les drapeaux où ils accomplissent la plus noble et la plus sainte mission. Nos soldats font, du reste, partout et sans compter, le sacrifice de leur vie, comme au Maroc en ce moment. On ne doit donc pas leur marchander une nourriture saine dans laquelle la viande joue un rôle prépondérant. A ce sujet, n'est-il pas pénible de constater que l'indemnité de viande est parfois moins élevée pour les militaires que pour les prisonniers ? J'ai noté autrefois une différence de vingt centimes par kilogramme en faveur de ceux-ci !

Au surplus, si une nation ne peut nourrir, loger, chauffer convenablement que 200.000 hommes, par exemple, qu'elle n'en entretienne pas davantage ! De même encore si, dans son recrutement, elle ne trouve que 200.000 hommes valides, susceptibles de faire un bon service, qu'elle n'ajoute pas à ce nombre tous les loqueteux, les malades, qui plus tard encombrent les

hopitaux et ne font des soldats que sur le papier ! Mais ce sont là des considérations étrangères à mon sujet que je livre à ceux qui ont pour mission d'étudier ces graves questions.

La viande comme aliment. — La viande, dit Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire (1), est un aliment indispensable au complet développement des hommes et des peuples, indispensable entre tous et en plus grande proportion, aux hommes et aux peuples du Nord, et, à qualité de climat, aux classes laborieuses, surtout à celles des villes et notamment aux soldats. C'est là un fait capital, et qu'on ne saurait trop citer, trop répéter, trop répandre, trop vulgariser. Pas une administration ne devrait l'ignorer pour la population confiée à sa direction, pas un père pour ses enfants, pas un homme pour lui-même. On peut remplacer le vin, le pain lui-même, mais il est deux aliments dont aucun ne peut leur être substitué : le lait d'abord, la viande plus tard. Les végétariens ne manqueraient pas de faire de nombreuses objections à cette thèse ; mais ces objections seraient sans valeur, car il ne viendra à l'idée de personne de soumettre nos soldats à ce régime.

Qualités des viandes. — Au double point de vue commercial et alimentaire, les viandes sont divisées en première, deuxième et troisième qualités selon leur état de graisse, les caractères qu'elles revêtent et d'autres conditions qu'il serait trop long d'énumérer ici. Ce n'est pas chose facile que d'assigner une ligne de démarcation bien tranchée entre ces différentes divisions et de dire où la première qualité commence et où elle finit. Les divisions dont il s'agit sont, en effet, plutôt théoriques que pratiques ; mais les hommes du métier se comprennent et ne s'y trompent pas. Sans définir chacune de ces qualités, nous dirons que la troisième renferme, dans toutes les espèces comestibles, les animaux maigres, étiques, qui parfois frisent la saisie ; ce sont ces animaux qui, en raison de leur bas prix, composent la généralité des distributions des grandes administrations et particulièrement celles de la troupe. La viande de taureau entre souvent dans ces fournitures.

Catégories des viandes. — Chaque bête, quelle que soit sa qualité, est elle-même divisée en trois catégories basées sur ce

(1) Lettres sur les substances alimentaires et la viande de cheval.



que la viande d'un même animal n'a pas partout la même valeur (1).

Dans la première catégorie sont rangées les régions fessières, ischio-tibiales, sus et sous-lombaires, connues en termes de boucherie sous les noms de : culotte, tranche grasse, tende de tranche, gîte à la noix, aloyau, filet, représentant environ 30 0/0 du poids net.

La deuxième comprend les muscles de l'épaule et de la région costale, c'est-à-dire : le paleron, le talon de collier, le train de côte, la bavette d'aloyau, environ 25 0/0 du poids net.

Enfin dans la troisième se trouvent : le cou, la tête, les muscles abdominaux, la partie inférieure des membres ou le collier, la poitrine, pis de bœuf, surlonge, gîte de devant et de derrière, constituant 40 0/0 du poids net.

La tendance actuelle des syndicats de la boucherie est de pousser l'administration de la guerre à abandonner la fourniture par bêtes entières ou par quartiers et à donner la préférence à celle par morceaux débités, sous prétexte que la seconde catégorie d'une bête de première qualité est préférable aux meilleurs morceaux d'une bête de qualité inférieure. Il y a du vrai dans cette manière de voir ; mais n'est-elle pas un peu intéressée et le boucher, en la préconisant, n'envisage-t-il pas plutôt ses intérêts que ceux du soldat ?

Avec les goûts modernes, le vulgaire pot au feu est délaissé ; on recherche surtout les viandes rôties ou grillées ; or, il n'y a guère que les morceaux de choix qui conviennent à cette destination ; il en résulte que le boucher ne se débarrasse pas facilement des bas morceaux, ceux de la troisième catégorie, et qu'il est très heureux, pour les écouler, de trouver un débouché dans l'armée. Ces goûts et ces tendances modernes ont déterminé des orientations zootechniques qui ont profondément modifié nos races comestibles et leur tempérament. Le boucher, pour satisfaire les exigences de sa clientèle, recherche des animaux au train postérieur développé et au train antérieur aussi réduit que possible. De là, ces animaux à poitrine étroite, à conformation en coin, selon l'expression consacrée, avec un tempérament lymphatique, animaux donnant peut-être une viande plus tendre, plus savoureuse que ceux du type primi-

(1) Les gourmets qui voudraient connaître les morceaux les plus estimés n'auront qu'à consulter la physiologie du goût de Brillat-Savarin.



tif, mais à coup sûr moins résistants à tous les germes pathogènes en général et à ceux de la tuberculose en particulier.

Mission de l'inspecteur. — L'inspecteur des viandes n'a pas à indiquer leur qualité ou leur catégorie ; sa mission consiste à reconnaître et à déclarer si elles sont nuisibles à la santé publique. Le reste regarde le vendeur et l'acheteur, l'offre et la demande. D'ailleurs, les quelques municipalités qui ont voulu, par des réglements, prescrire dans les abattoirs ou sur les marchés de détail la marque des viandes par qualités, ont dû y renoncer devant les récriminations des bouchers. Il appartient donc à ceux qui reçoivent les viandes dans les grandes administrations, aux officiers dans l'armée, d'en distinguer la qualité et la catégorie. Quant à déterminer si cette denrée est nocive, c'est-à-dire dangereuse pour la santé, c'est une question des plus délicates qui exige des études spéciales et une compétence que l'on acquiert par l'expérience. Après quelques années de pratique courante, je croyais, comme beaucoup de nos confrères, posséder les connaissances suffisantes pour apprécier les viandes. Il a suffi de quelques visites aux halles centrales, à Paris, en compagnie des inspecteurs qui se sont spécialisés, pour me convaincre qu'il me restait encore beaucouq à apprendre.

Dangers des viandes. — De tout temps, certaines viandes ont été considérées comme insalubles et dangereuses pour l'alimentation humaine. La viande, en effet, est une denrée qui s'altère facilement et d'une conservation difficile. Sous l'influence de certaines conditions atmosphériques, elle se décompose parfois en quelques heures et devient impropre à l'alimentation ; sous l'influence encore d'autres conditions assez mal déterminées, elle donne naissance à des ptomaïnes, véritables toxines, qui produisent chez les personnes qui en font usage des indispositions plus ou moins graves et parfois mortelles. C'est ainsi qu'on a signalé des empoisonnements de familles entières après l'ingestion de pareilles viandes.

Les viandes peuvent encore être dangereuses quand elles proviennent d'animaux atteints de maladies contagieuses transmissibles à l'homme, comme la morve chez le cheval, le charbon et la tuberculose chez toutes les espèces. Au sujet de cette dernière affection, je vous ai dit, dans une récente communication (1), que les viandes provenant d'animaux tuber-

(1) Voir *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne,* année 1906, 60e volume.



culeux étaient admises quand la maladie était localisée et rejetées quand elle était généralisée. J'ai ajouté qu'il ne fallait pas s'exagérer les dangers de la transmission de la tuberculose par la viande et qu'à ce point de vue le lait était beaucoup plus à redouter. Je n'ai rien à retrancher de ces dires, mais je suis obligé de reconnaître que beaucoup de viandes tuberculeuses, avec les lois actuelles, passent par des fissures, échappent à tout contrôle, et servent surtout à alimenter les grandes administrations. Or, il est admis par les statistiques les mieux établies que plus du quart de la population bovine de tous les pays est contaminé, c'est-à-dire plus ou moins tuberculeux. On sait de plus que la tuberculose se communique par les voies digestives. En présence d'un tel danger, une surveillance permanente et rigoureuse de ces viandes s'impose.

Les viandes sont en outre nuisibles quand elles contiennent des parasites : trichine, tœnia, helminthes de toutes sortes qui en se développant chez l'homme produisent différentes maladies, entre autres la trichinose, le ver solitaire, etc. Ces viandes sont d'autant plus dangereuses qu'elles peuvent revêtir les plus belles apparences et que le plus souvent ces parasites ne sont mis en évidence qu'à l'aide d'instruments grossissants, ou quand déjà ils ont manifesté leurs effets. En 1875, toute une batterie du 12e régiment d'artillerie fut atteinte du tœnia solium pour avoir consommé du saindoux contenant des cysticesques ladriques. Car vous savez que l'homme contracte le ver solitaire en consommant du porc ladre ou grainé, comme disent les charcutiers, et que, réciproquement, le porc se contamine en mangeant les excréments que l'homme dépose un peu partout sur son passage.

Enfin d'autres viandes sont malsaines pour des causes multiples que je ne peux énumérer ici, comme par exemple, les viandes septicémiques, les viandes provenant d'animaux trop jeunes, les viandes à odeur repoussante ou encore les viandes fournies par des animaux empoisonnés par des toxiques violents, etc. etc...

Une certaine école, à la tête de laquelle était M. Decroix, ancien vétérinaire principal de l'armée, a prétendu que l'on pouvait consommer impunément, sans danger, toutes espèces de viandes, aussi bien celles provenant d'animaux atteints de maladies contagieuses les plus redoutables que celles renfermant des parasites, à la condition expresse de les soumettre à une ébullition prolongée ou à une cuisson parfaite. En d'au-

tres termes : « le feu purifie tout ». Cette école, je n'ai pas besoin de le dire, a fait peu de prosélytes ; cependant, en véritable apôtre, M. Decroix donnait l'exemple en mangeant lui-même du chien enragé et du cheval morveux. S'il s'était contenté de prêcher une large tolérance dans la consommation des viandes, M. Decroix aurait acquis plus de partisans. Mais en préconisant les viandes les plus répugnantes, il n'a fait qu'éloigner de ses idées ceux mêmes qui avaient une tendance à les partager. C'est là d'ailleurs une utopie contre laquelle protestent les faits de la pratique journalière. Les viandes charbonneuses, par exemple, causent trop d'accidents chez les bouchers, les forts de la halle et tous ceux qui les manipulent pour en permettre la libre circulation.

Législation des viandes. — De tout temps également, les viandes dont il vient d'être question ont été consédérées comme insalubres et prohibées. Dès la plus haute antiquité, en effet, Moïse défend l'usage de la chair de certains animaux ; Alexandre le Grand, à Athènes, fait surveiller le marché aux poissons ; la loi Cornelia, à Rome, ordonne la saisie des viandes corrompues; Mahomet proscrit le porc comme animal impur ; le pape Grégoire III interdit la viande de cheval, etc., etc.... Plus tard, quand de grandes épizooties ravagèrent la France, les autorités d'alors s'en préoccupèrent non seulement à cause des ruines qu'elles entraînaient, mais encore à cause de l'influence que peut exercer sur la santé publique l'usage alimentaire ou industriel des animaux malades, de leur viande ou de leurs produits. Dans l'esprit du peuple des campagnes de ces époques lointaines, ces désastreuses épizooties n'avaient point une origine terrestre ; elles ne reconnaissaient d'autre source qu'une puissance surnaturelle. Aussi confondant les prières avec les remèdes humains, le peuple avait recours pour les arrêter, ici aux prières, là aux processions et aux pélérinages dans les églises consacrées aux saints protecteurs du bétail ; ailleurs aux amulettes et à l'intervention des sorciers et des devins. Mais à côté de ces pratiques superstitieuses ou ignorantes, et en même temps, des mesures les plus sévères et les plus rigoureuses étaient prises contre ceux qui livraient des viandes avariées ou défendues, car les fraudeurs ont existé dans tous les temps et sous tous les régimes.

Dans la législation antérieure à 1789, il existe de nombreuses ordonnances royales, de nombreux arrêtés des maires et échevins dans les villes et de syndics dans les campagnes,

variables de région à région, de province à province, contre les fraudeurs de denrées alimentaires et principalement des viandes. Toutes ces dispositions sanitaires ont été abrogées comme étant contradictoires avec l'esprit de notre temps et inapplicables dans leurs généralités. Elles n'ont donc plus pour nous qu'un intérêt historique. Toutefois, je signalerai à votre attention l'édit du roy, de février 1704, portant création d'office « d'inspecteurs aux boucheries de la ville et les faux-bourgs de Paris et dans toutes les villes, bourgs et fermes du royaume ». Je dois vous faire observer qu'à cette époque les abattoirs n'existaient pas encore; leur création date de 1810. Comme conception d'ensemble, dit M. Martel, le distingué chef du service vétérinaire sanitaire de la Seine, l'édit dont il s'agit, est, comme nous le verrons plus loin, supérieur à ce qui existe actuellement au point de vue de l'inspection des viandes.

Ce qui frappe dans la législation ancienne, c'est la sévérité de la répression contre les fraudeurs. Comparées avec celles qui existent aujourd'hui, les pénalités d'autrefois nous paraissent excessives. Quelques exemples, choisis entre mille, vont nous en fournir les preuves. Ainsi, il était défendu aux bouchers de conserver leurs viandes plus de deux jours en hiver et un jour et demi en été. En 1221, les vendeurs de viandes prohibées ou corrompues subissaient les peines suivantes : premier délit : amende d'une livre d'or ou à défaut de paiement de cette somme, le fouet (1) ; deuxième délit : amputation d'une main ; troisième délit : mort par pendaison. Les mêmes peines étaient applicables aux inspecteurs s'abstenant de dénoncer les coupables à la justice par crainte des délinquants, par amitié pour eux ou grâce à des pots de vin.

Plus près de nous, le 28 mai 1716, un sieur Antoine Dubout fut condamné à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au cou, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux livres ayant un écriteau devant et derrière, portant ces mots : « Directeur des boucheries qui a distribué des viandes ladres aux soldats, » au banissement pour dix ans et 60.000 livres d'amende. En 1875, un charcutier de Vincennes, pour le même délit, fut condamné à trois mois de prison, 50 francs d'amende et l'affichage du jugement à sa porte.

(1) Ces punitions corporelles nous semblent autrement salutaires que le séjour à la prison de Fresne imposé aujourd'hui aux malfaiteurs.



Une sanction pénale qui revient souvent à la suite des jugements anciens, c'est la fermeture temporaire ou permanente des établissements des délinquants. Aujourd'hui, les fournisseurs indélicats sont bien éliminés des adjudications ; mais à leur nom, ils en substituent un autre et continuent le lendemain le trafic qu'ils faisaient la veille.

La législation postérieure à 1789, ainsi que la loi du 27 mars 1851, a été également abolie par la loi du 1er août 1905 sur les fraudes. Ce qui différencie cette loi des précédentes, c'est l'augmentation du tarif des amendes, lequel tarif est porté de 100 à 5.000 et même 10.000 fr. dans certains cas. Le tarif de l'emprisonnement reste le même.

D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner notre collègue, M. Marmottant, il y a lieu de mentionner encore une disposition spéciale et dérogative au droit commun dans la loi du 1er août 1905 : aux termes de l'art. 8 de cette loi, la loi du 26 mars 1891, dite loi Béranger, ne peut s'appliquer qu'aux peines d'emprisonnement, mais non à celles des amendes qui doivent toujours être payées.

Enfin, la loi de 1905, en matière d'inspection des viandes avariées, nuisibles ou falsifiées est quelque peu incohérente, très incomplète et a soulevé, surtout au début, de nombreuses difficultés d'application, ainsi qu'en témoignent les jugements rendus depuis sa promulgation et qui aujourd'hui font jurisprudence.

Les prélèvements de quatre échantillons, par exemple, aux fins d'analyse et d'expertises contradictoires, en cas de contestations, lorsqu'il s'agit de produits aussi peu homogènes que ceux fournis par un animal et éminemment putrescibles et altérables, sont le plus souvent inapplicabes (1). Toutefois, ils sont utiles dans certains cas.

Aussi, dans la plupart des cas, on est obligé d'admettre le flagrant délit. C'est ainsi que l'expéditeur de province, qui met en vente aux halles centrales, à Paris, par l'intermédiaire d'un mandataire, des viandes dont les caractères d'insalubrité sont évidents, commet un flagrant délit et est poursuivi en conséquence.

En présence de toutes ces difficultés, il y aurait intérêt à suivre l'exemple des pays qui ont créé des lois spéciales relatives à l'inspection des viandes et autres denrées alimentaires

(1) Martel, communication écrite.

d'origine animale, comme la Belgique en 1890 et l'Allemagne depuis 1900.

Cette façon de faire est d'ailleurs conforme au progrès. Elle est une application directe d'un principe fécond en résultats pratiques, celui de la spécialisation et de la division du travail.

On chercherait en vain dans la loi de 1905 et dans les décréts rendus à la suite un moyen propre à donner à notre pays l'organisation sanitaire qui lui fait défaut et la charte qui assurera la généralisation de l'inspection obligatoire des viandes. Il est pénible de constater, je le répète, que l'organisation actuelle est inférieure à celle conçue par l'édit royal de 1704, cité plus haut.

Inspection des viandes. — Les dangers que présentent les viandes démontrent la nécessité de les soumettre à une inspection sévère et compétente avant de les livrer à la consommation publique. Cette inspection — j'entends l'inspection précise reposant sur des bases scientifiques — est de date relativement récente. Elle est encore très incomplète et laisse beaucoup à désirer. Dut notre amour-propre national en souffrir, il faut reconnaître que l'organisation sanitaire de beaucoup de nations étrangères est supérieure à la nôtre.

Aujourd'hui, dans les grandes villes et tous les centres de quelque importance, il existe des abattoirs auxquels sont attachés des vétérinaires nommés au concours ou choisis par les municipalités. « La France, dit M. Martel (1), possède près d'un millier d'abattoirs, et presque tous sont de remarquables foyers d'infection. Sur 946 abattoirs publics, 820 sont plus au moins régulièrement inspectés ; 126 sont tout à fait dépourvus de surveillance vétérinaire. Les laboratoires d'analyses, si indispensables à l'inspection moderne, manquent dans la plupart des abattoirs anciens ». Parmi ceux dont l'installation est défectueuse, on peut citer celui d'Auxerre.

Une question extrêmement importante est celle qui a trait à l'usage du froid industriel pour la conservation et la maturation des viandes. Tandis qu'en France on compte dans nos abattoirs quelques rares installations frigorifiques, en Allemagne un tiers des abattoirs publics en sont pourvus (2).

(1) *Revue scientifique*, n° du 4 juillet 1908.

(2) A ce propos, le Congrès du froid, qui a eu lieu en octobre dernier, nous réserve des surprises ; il nous annonce déjà de grands changements dans l'expédition et le transport des denrées alimentaires d'origine animale.



Les nombreuses tueries particulières des campagnes ont échappé jusqu'à ces derniers temps à tout contrôle. De récentes instructions ministérielles invitent les municipalités, mais sans les y obliger, sous prétexte de respecter l'autonomie communale, affirmée par la loi du 5 août 1884, à faire inspecter ces tueries. Certaines municipalités ont adhéré à ces prescriptions ; d'autres n'en ont tenu aucun compte ; chaque commune s'arrange à sa façon ; partout règne le désaccord le plus profond ; aucune loi, aucun règlement ne donne la marche à suivre, de sorte que beaucoup de tueries ne sont pas surveillées et constituent autant de portes ouvertes par lesquelles peuvent passer les mauvaises viandes et surtout les viandes tuberculeuses.

Les viandes foraines sont plutôt consommées dans les villes que dans les campagnes où la population est facile à s'inquiéter et soupçonneuse à l'excès. Les réglements qui les concernent sont rarement appliqués dans leur intégralité et leur inspection est, par suite, un peu illusoire.

Une organisation aussi incomplète, aussi défectueuse devait faciliter la production des faits scandaleux révélés dernièrement; et il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire qu'ils se renouvelleront si on n'y apporte pas de profondes modifications, car les mêmes causes produisent les mêmes effets.

En vue de rémédier à cet état de choses, il conviendrait de soumettre à une inspection compétente, continue et sans à-coups toutes les viandes destinées à l'alimentation publique. En d'autres termes, tendre sur toute la France un vaste filet à larges mailles, laissant pénétrer les bonnes viandes et éliminant celles qui sont nuisibles, suspectes ou de qualité trop inférieure.

Les viandes véritablement nuisibles seraient détruites. Quant aux autres, faudrait-il les jeter à la voirie ? Ce serait augmenter le prix d'une denrée de première nécessité déjà inabordable pour les petites bourses et les familles nombreuses, les plus intéressantes de toutes. Il y aurait donc lieu de créer en France des étaux spéciaux où seraient vendues, en toute connaissance de cause, les viandes dont il s'agit, après avoir été assainies et mises hors d'état de nuire ; étaux semblables à ceux qui fonctionnent en Allemagne sous le nom de : Frie-

banck. L'institution de la Friebanck a fait dans ce pays (1) de rapides progrès au cours de ces dernières années et rend les plus grands services ; mais je doute de son succès en France où, sous prétexte d'égalité, on craint de voir livrer officiellement au peuple des viandes de qualité inférieure, mais inoffensives. Rappelez-vous, en effet, que de temps, de patience et d'efforts il a fallu pour installer en France les boucheries hippophagiques dont les premières remontent à 1866 ! La viande de cheval, injustement dédaignée, est saine et nutritive ; arrosée de vin de champagne, elle convient particulièrement aux tuberculeux. Néanmoins, encore aujourd'hui, en vertu d'un préjugé opiniâtre et persistant, surtout dans la classe pauvre, beaucoup de personnes ne voudraient pas en manger... si elles le savaient. A ces personnes, j'indiquerai un procédé simple et pratique, à la portée de toutes les cuisinières, pour distinguer cette viande des autres viandes, et qu'un des premiers j'ai préconisé en France. Il consiste à prendre 100 gr. de la viande dont on veut déterminer la nature, à la couper en menus morceaux et à la faire bouillir pendant 20 m. environ dans 300. gr. d'eau. Le bouillon obtenu est traité par l'eau iodée à saturation. Si, à la surface, il se forme une couche rougeâtre, on peut affirmer qu'on a affaire à du cheval, car cette réaction ne s'obtient avec nulle autre viande.

Le même procédé peut servir à dépister la viande de cheval introduite frauduleusement dans les saucissons ; mais ici la fécule masque souvent la réaction précitée et enlève au procédé une partie de sa valeur. Il faudrait donc éliminer l'amidon ; c'est là une opération que je soumets à notre nouveau collègue, M. Rousseaux.

Conclusions.

Des considérations exposées dans le cours de ce travail et qui ne sont qu'un aperçu sommaire, fort incomplet, de la question des viandes, je tirerai les conclusions suivantes :

1° Soumettre à une inspection rigoureuse et compétente, avant de les livrer à la consommation publique, toutes les viandes et leurs produits manipulés, quelle que soit leur provenance ;

(1) A Berlin, on livre chaque année à la consommation, près de 1.600.000 kilogr. de viande assainie pour une somme qui dépasse 1.000.000 de francs. En Saxe, on comptait 670 friebanke, en 1901, 849 en 1903 et 963 en 1905.



2° Modifier la loi de 1905 sur les fraudes et l'adapter spécialement aux viandes avariées, nuisibles ou falsifiées, de façon à faciliter son application ;

3° Créer des étaux spéciaux, analogues à la Friebank en Allemagne, et où seraient vendues les basses viandes après avoir été assainies et mises hors d'état de nuire à la santé publique.

Auxerre, novembre 1908.

OBSERVATIONS
AU SUJET DES DÉBRIS DE MARSUPITES
TROUVÉS PAR M[lle] AUGUSTA HURE DANS LA CRAIE DES ENVIRONS DE SENS

Par M. PERON.

LA ZONE A MARSUPITES DANS LE SÉNONAIS

Par Mlle A. HURE.

Le gisement crétacé de la ferme de Beaujeu, près de Pont-sur-Yonne, a été classé par M. J. Lambert, sans grande certitude, dans la zone crayeuse qu'il a désignée par la lettre M et dont le fossile caractéristique est l'*Offaster pilula*, petit échinide généralement très répandu dans cette zone, base de l'étage sénonien supérieur ou aturien.

En réalité, je crois que ce gisement n'appartient à cette zone que par ses couches supérieures. Tout le reste de la masse crayeuse visible dans les carrières de Beaujeu me paraît devoir être classé dans la zone L ou craie à *Marsupites ornatus,* laquelle représente la partie supérieure du santonien ou sénonien inférieur.

Il est vrai que dans cette carrière, comme partout ailleurs, la délimitation des deux zones L et M est bien difficile à préciser, quoiqu'on ait placé entre elles la séparation des deux étages santonien (emschérien) et campanien (aturien). Aussi, n'est-ce qu'après des observations nombreuses et attentives sur la station et l'extension verticale des fossiles caractéristiques de ces zones que je me suis décidée à adopter pour ce gisement la division dont je viens de parler.

Je dois dire, d'ailleurs, que les deux plaquettes de *Marsupites ornatus* que j'ai recueillies à Beaujeu ont été trouvées en compagnie des *Offaster pilula.* Il en résulte donc déjà que chacun de ces fossiles n'est pas strictement cantonné

dans une zone spéciale dont il serait l'espèce vraiment caractéristique. Mais j'ai pu observer un autre fait qui vient à l'appui de cette manière de voir au sujet de *Marsupites ornatus*. A Saint-Bond, près Sens, j'ai recueilli une plaquette de ce crinoïde, non pas dans la zone qui lui est propre, mais à la partie supérieure de la zone J de M. Lambert, c'est-à-dire dans sa craie à *Echinoconus conicus*, située au-dessous de la craie à *Marsupites*.

Il résulte de ces faits que ces derniers fossiles ne sont pas exclusivement propres à l'assise supérieure de l'Emschérien, mais qu'ils ont débuté un peu plus tôt, qu'ils ont atteint leur plus grand épanouissement dans cette assise où ils deviennent caractéristiques par leur fréquence et qu'enfin ils ont continué à vivre dans la zone à *Offaster pilula* où ils diminuent en nombre et semblent s'éteindre. Cette zone à *Marsupites ornatus* est, en somme, peu connue et mal définie. M. Lambert qui, le premier, l'a signalée aux environs de Sens, dans la craie de Paron, a fait remarquer que cette zone se confond souvent avec les zones voisines sans qu'il soit possible de les distinguer. Il a ajouté que, malgré ses recherches, il n'avait pu la retrouver dans la vallée de la Vanne.

C'est seulement dans une petite crayère abandonnée, près du hameau des Galops (1), dans la commune de Paron et à 1 kilomètre, environ, à l'ouest de ce dernier village que, pour la première fois, j'ai pu bien constater l'existence dans le Sénonais de cette assise bien caractérisée. Elle se trouve là, à la place exacte qui lui a été assignée par les auteurs dans la série stratigraphique du Crétacé supérieur, c'est-à-dire à la partie supérieure de la craie à *Micraster coranguinum* et immédiatement au dessous de la craie à Belemnitelles ou étage campanien. J'ai pu recueillir sur ce point une nombreuse série de plaques de *Marsupites ornatus* Miller et il m'a paru utile de signaler ce fait à la Société des sciences de l'Yonne.

Dans notre dernière séance, notre collègue, Mlle Hure, nous a fait part de la découverte faite par elle de débris de *Marsupites ornatus* dans la carrière de Beaujeu, près de Pont-sur-Yonne, et dans diverses autres localités du Sénonais. Cette

(1) Pour prévenir toute cause d'erreur, je fais remarquer que le nom de ce hameau est orthographié : Les Gallots, sur la carte de France au 1/80.000.

découverte est intéressante et nous remercions Mlle Hure d'en avoir fait part à la Société. L'assise crayeuse qu'on désigne sous le nom de zone à *Marsupites* est, en effet, peu connue dans l'Yonne. Elle y est mal définie dans son extension géographique et dans sa puissance et, quant à la faune propre qu'elle renferme, en dehors des *Marsupites,* on ne la connaît guère.

En Angleterre, il n'en est pas de même. Cette zone y a une certaine importance et a été étudiée soigneusement. Elle atteint dans ce pays une épaisseur inconnue chez nous. Le plus souvent cette épaisseur est de 25 mètres, en moyenne, mais dans certains pays, dans le Yorkshire, par exemple, elle atteint jusqu'à 8 mètres (1).

On a constaté, en outre, qu'en Irlande l'assise en question reposait en discordance sur les couches crétacées sous-jacentes et ce fait important justifie la manière de voir des géologues allemands qui considèrent la craie à *Marsupites* comme la base de l'étage sénonien.

La faune de cette assise est intéressante et assez spéciale. Il semble que les échinides du genre Micraster, qui sont si abondamment répandus dans les autres couches de la craie, font ici défaut ou au moins deviennent fort rares. Ils sont remplacés par d'autres échinodermes, d'ordres tout différents, comme les Crinoïdes et les Astéroïdes. Indépendamment de ces curieux Marsupites spéciaux à cette assise, les paléontologistes anglais ont décrit plusieurs autres crinoïdes, provenant des mêmes gisements, et surtout de nombreux fossiles d'astéroïdes, principalement des genres *Goniodiscus, Oreaster, Ophiura,* etc.

Pouvons-nous espérer trouver aussi dans notre craie du Sénonais des restes de ces fossiles intéressants ? Il n'en faut pas douter. Les trouvailles de Mlle Hure, après celles de M. Lambert, en font foi. Nous en avons, d'ailleurs, d'autres preuves encore. Notre collègue, Dom Aurélien Valette, a recueilli dans la craie des environs de Sens d'importants débris de Stellerides qu'il a décrits, il y a quelques années, dans notre *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne,* t. 56. La plupart de ces Stellerides étaient connus déjà dans la craie d'Angleterre, mais n'avaient jamais été signalés chez nous. Il est donc évident que de nouvelles recherches persévérantes compléteront nos connaissances sur cette faune et il convient d'y encourager nos collègues.

(1) BARROIS, *Le crétacé d'Angleterre,* p. 197.



Les Marsupites étant des fossiles rares chez nous et par conséquent peu connus, il m'a semblé qu'il serait utile de donner quelques renseignements sur ceux qu'a recueillis Mlle Hure. Je l'ai donc priée de me communiquer ses meilleurs exemplaires et c'est le résultat de leur examen que je veux communiquer à la Société.

Ces meilleurs exemplaires, malheureusement, sont loin d'être parfaits. Ce ne sont pas des individus entiers, mais seulement des parties isolées et des éléments dissociés. C'est d'ailleurs, généralement ainsi qu'il en est avec les crinoïdes fossiles ; car il est bien rare de trouver ces animaux dans un état de conservation qui permette de les étudier dans leur ensemble.

Cependant, tels qu'ils sont, les fossiles trouvés par notre collègue ont leur intérêt.

Les Marsupites sont des animaux marins de l'embranchement des Echinodermes et de la classe des Crinoïdes. Ce ne sont pas, comme la plupart des autres crinoïdes connus sous le nom de Lis de mer, en raison de leur ressemblance avec certaines fleurs, tulipes ou lis, des animaux qui étaient fixés par une tige aux corps sous-marins et dont le calice se balançait à l'extrémité de cette tige parfois très longue. Ce sont, au contraire, des crinoïdes libres, non fixés et se mouvant librement dans l'eau. Ils sont constitués par un calice en forme de bourse qui constitue l'enveloppe de la cavité où sont logés les organes centraux de l'animal. Cette enveloppe est formée de plaquettes juxtaposées qui, suivant la règle générale dans l'embranchement des échinodermes, sont disposées plus ou moins symétriquement dans l'ordre pentagonal, c'est-à-dire en cinq séries divergentes.

Les cinq plaquettes supérieures ou terminales, qui forment une couronne à la partie supérieure du calice, supportent cinq bras qui se ramifient autour de la cavité centrale et forment au-dessus du calice une sorte de pyramide fermée et mobile.

Ces bras, composés d'un grand nombre de petites pièces calcaires articulées et garnies de pinnules ou cils vibratiles, sont extrêmement mobiles. Ils ne servaient pas, comme on l'a pensé jadis, d'organes préhenseurs. C'est l'agitation des pinnules qui garnissent leur face interne qui provoquait le courant d'eau nécessaire pour amener à la bouche du crinoïde les corpuscules organiques miscroscopiques dont il faisait sa nourriture.

Le nombre des espèces de Marsupites connues jusqu'ici est extrêmement restreint. Les paléontologistes anglais ont dé-

crit trois espèces ; mais la distinction réelle de ces formes n'est pas admise par tous et certains spécialistes les réunissent en une seule espèce, laquelle doit prendre le nom de *Marsupites testudinarius* que lui a donné von Schlotheim en 1820, en se référant à la figure du fossile reproduit par Parkinson dans son ouvrage : *Organic remains*, etc., II, 225, pl. XIII, fig. 24 and 30 (1). Il résulte de cette manière de voir et de la synonymie donnée par M. Bather, du British Museum, que les noms actuellement usités de *Marsupites ornatus, M. Milleri* et *M. lævigatus* doivent être abandonnés et relégués en synonymie.

Nous ajouterons enfin que ce genre *Marsupites*, si pauvre en divisions spécifiques, constitue à lui seul la famille très spéciale des marsupitidés, laquelle n'a plus de représentants dans la nature actuelle, comme du reste toutes les autres familles des crinoïdes, à l'exception de celle des Comatulidés.

Le calice des *Marsupites*, comme je l'ai dit, est entouré de plaquettes qui forment autour de la cavité centrale une cuirasse continue et enveloppante. Ces plaques, minces, ne sont pas soudées entre elles et se dissocient facilement. Ce sont surtout ces restes que l'on rencontre habituellement dans la craie et presque toujours, même, les plaques sont isolées sans qu'on puisse observer leurs positions relatives à la surface du calice.

En Angleterre, toutefois, les paléontologistes ont été mieux partagés et ils ont pu trouver assez fréquemment des spécimens de *Marsupites* à peu près entiers, qui leur ont permis de bien connaître l'organisation de cet échinoderme. J'ai moi-même la bonne fortune de posséder un de ces individus, qui a été jadis donné à notre ancien président, G. Cotteau, par Davidson, le savant anglais bien connu. Il a été recueilli avec bon nombre d'autres dans la craie du Sussex et il est assez complet pour me permettre d'étudier en connaissance de cause les débris rencontrés par Mlle Hure.

Ce précieux exemplaire est déterminé sous le nom de *Marsupites Milleri Munst* et il est accompagné d'un croquis dessiné par Davidson lui-même et représentant l'animal entier restauré.

Les plaques de *Marsupites*, suivant le rang qu'elles occupent sur le calice, sont de formes sensiblement différentes.

Tout d'abord, on observe, occupant le fond de la bourse ou

(1) Voir à ce sujet Bather, Note on *Marsupites testudinarius*, Quaterly Journ. of. géol. Soc. Februar. 1880. London.



calice, une plaque unique pentagonale, qui forme la base du calice et remplace la tige des crinoïdes fixés. Cette plaque a reçu le nom de pièce centro-dorsale. Autour d'elle sont rangées, attenantes à ce centre par une des faces du pentagone, cinq plaques, dites infrabasales, également pentagonales, égales entres elles et contigües. Puis, au-dessus de cette première rangée, vient la série des cinq plaques basales. Celles-ci, plus grandes que les infrabasales, sont hexagonales et acuminées en haut et en bas pour se bien encastrer entre les plaques de la série inférieure et celles de la série supérieure.

Ces dernières qui forment le couronnement du calice sont dites : plaques radiales. Elles sont pentagonales, déprimées sur les côtés et acuminées fortement à l'angle inférieur.

Le bord supérieur de cette plaque, un peu épaissi, porte en son milieu une entaille semi-circulaire, munie d'une petite crête transversale et d'une petite saillie dentiforme et c'est cette entaille qui constitue la facette sur laquelle s'articule le bras mobile du crinoïde.

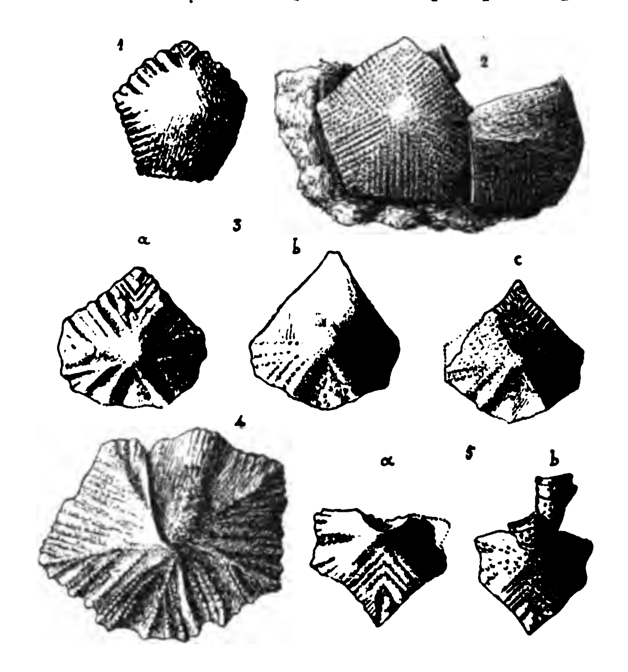
Ce bras mobile est composé lui-même, d'abord d'une rangée unique de petits articles superposés, mais cette rangée se bifurque presque immédiatement et chaque bras est ainsi formé de deux branches égales et parallèles.

Les trouvailles de Mlle Hure comportent, autant que j'en puis juger, des spécimens des plaques infrabasales, basales, radiales et même des fragments de bras et des articles isolés. Il est de ces plaques dont l'ornementation externe est notablement différente de celle des autres. Pouvons-nous, pour ce motif, voir dans ces diverses pièces des débris de plusieurs espèces distinctes ?

Nous ne pouvons nous prononcer à ce sujet, non seulement parce que l'insuffisance de nos matériaux ne permet pas de le faire sûrement, mais aussi parce que l'ornementation externe des plaques semble très variable, même sur un même individu, et aussi parce que, comme je viens de le dire, certains spécialistes, pour ce même motif, réunissent en une seule espèce les trois formes jusqu'ici connues, lesquelles semblent, en effet, ne différer que par les détails de l'ornementation externe.

C'est donc, en résumé, sous le nom de *Marsupites testudinarius* Schlotheim que nous devons cataloguer tous les débris recueillis par Mlle Hure ; mais, pour en permettre si l'on

veut, la distinction, au moins à titre de variétés, nous pensons qu'il est utile d'en faire représenter quelques spécimens.



1 plaque présumée centro-dorsale ;
2 — infrabasale ;
3 — basale ;
4 — basale, variété lœvigatus ;
4 — basale, autre variété ;
6 — radiale avec l'entaille, facette articulaire ;
7 autre plaque radiale sur laquelle l'entaille est garnie de la première pièce ;
8 brachiale, articles brachiaux.

EMPLOI

DE LA

RÉSISTIVITÉ ÉLECTRIQUE POUR L'HYDROLOGIE SOUTERRAINE

DU DÉPARTEMENT

Par M. Pierre LARUE,

Avocat,

Ingénieur agronome et Géologue conseil.

Par MM. Peron et Le Couppey de la Forest, la Société des sciences de l'Yonne a eu ces années dernières plusieurs communications intéressantes concernant l'hydrologie souterraine de notre département.

C'est le problème de l'eau potable pour les villes d'Auxerre et de Paris qui provoque dans l'Yonne des recherches onéreuses, que ne sauraient supporter de simples besoins agricoles ou industriels.

Bien qu'on se soit toujours occupé d'hydrologie souterraine, le XXe siècle a vu appliquer quantité de méthodes nouvelles et celles-ci se modifient chaque jour.

A la fin du siècle dernier, on ne parlait que d'hydrotimétrie. C'étaient le calcaire et le résidu fixe qui servaient de critérium dans l'étude des courants souterrains et surtout dans la comparaison des eaux potables.

Il y a quelques années, on a utilisé les matières colorantes et on les utilise encore, mais la fluorescéine coûte cher : 25 fr. le kilogramme. Pour être entraînée, elle exige un courant superficiel assez puissant, d'où difficulté d'emploi dans les vallées sèches de nos terrains jurassiques qui constituent cependant les pluviomètres les plus importants que nous ayions pour réunir les eaux en masses puissantes. En outre, ces terrains ont l'avantage d'être en amont d'Auxerre. L'eau peut y être amenée par simple gravitation. C'est pourquoi ils sont les plus étudiés.

En hydrologie comme en thérapeutique, la physique semble devoir prendre le pas sur la chimie. De même que la lumière, la chaleur et l'électricité suppléent aux drogues en médecine, la prise thermométrique, la mesure de la résistivité électrique et de la radioactivité remplacent ou plutôt précèdent désormais l'analyse chimique des eaux.

Nous voulons dire que l'examen des eaux se fait d'abord par les méthodes physiques, toujours plus rapides et moins onéreuses. La chimie et la bactériologie n'interviennent que si l'on a constaté des modifications importantes dans les constantes physiques.

La France, imbue de classicisme, ne semble pas avoir été la première à employer ces méthodes. L'Allemagne l'a devancée. Le raisonnement sur lequel on s'appuie est le suivant : soit une solution dont on connaît la composition qualitative ; si l'on fait varier un élément, de même que varient suivant des lois connues la température d'ébullition, le point critique de cristallisation, etc., de même doit varier la résistivité électrique si facile à mesurer. Partant de cette donnée, on a même appliqué la méthode aux recherches de falsifications alimentaires.

Aux Etats-Unis, M. Slichter a eu l'idée d'étudier, grâce à la résistivité électrique, le courant d'eau souterrain au-dessous du thalweg d'une rivière. Il est facile de faire pénétrer des sondes un peu partout et à peu de frais, sans rien changer au régime normal, alors que les forages de puits sont onéreux et amènent des perturbations, surtout si l'on fouille sous une rivière !

La méthode a été étudiée en Belgique en 1902 et introduite en France vers la même époque par M. Muller.

M. Dienert, ingénieur agronome, directeur de la surveillance des sources de la ville de Paris, eut vite fait de la mettre au point pour ses travaux.

Qu'il nous soit permis de rappeler ses bases scientifiques.

On sait qu'un courant électrique est défini par sa force électromotrice, exprimée en volts, et son intensité, exprimée en ampères.

Les corps offrent une résistance plus ou moins grande au passage du courant. Si la force électromotrice est constante, l'intensité du courant est inversement proportionnelle à la résistance du circuit.

Autrement dit, le nombre d'ampères est d'autant plus éle-



vé que le corps est plus conducteur ou que sa résistivité (résistance par unité) est moindre.

Résistivité et conductivité sont donc inverses. La résistivité s'exprime en ohms.

S'il s'agit d'un circuit connu, on préfère mesurer seulement les variations d'intensité (exprimée en ampères), au moyen d'un galvanomètre. Si une pile fournit 5 ampères sur un circuit donné et dans une eau saline par exemple et que le courant passe ensuite à 7 ampères, c'est que l'eau est devenue plus conductrice, que sa résistivité a diminué.

Lorsqu'il s'agit d'eau naturelle dont la résistivité est très grande, on la mesure directement par des boîtes de résistances.

La figure ci-contre (fig. 1), due à l'obligeance de la Maison Ducretet, nous montre le dispositif employé.

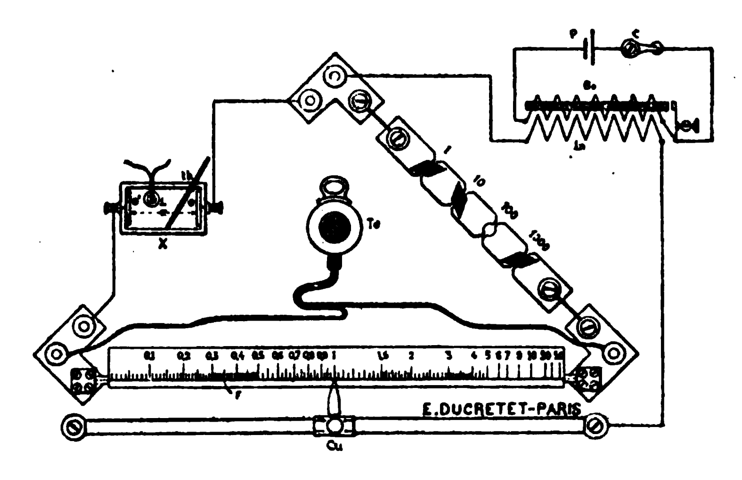


FIG. 1. — *Appareil pour la mesure de la résistivité des eaux.*

P, pile ; C, interrupteur ; B O, fil primaire de la bobine ; I n, fil induit ; 1-10-100-1000 ohms, boîte de résistance ; F, fil de platine ; C u, curseur ; T e, téléphone ; X, cuve recevant l'eau à étudier ; T h, thermomètre ; e, é, électrodes ; L, ampoule électrique permettant d'opérer à température constante. On peut la remplacer par un petit ballon d'eau chaude.

P est une pile dont on ferme le circuit en *c* sur une bobine de Ruhmkorf B. Le courant induit dont la force électromotrice est considérablement augmentée, comme l'on sait, par la bobine, passe dans l'appareil de mesure, connu sous le nom de pont de Kohlrausch, dérivé du pont à cordes dont on trouvera la description dans les traités élémentaires de physique.

L'eau à étudier est versée dans la cuve X où aboutissent les

fils aux électrodes *e é*. On la porte à la température convenable indiquée par le thermomètre *Th*. Le réchauffement est obtenu par une lampe électrique L. La résistivité diminuant rapidement avec l'échauffement, il importe d'opérer toujours à la même température.

On cherche à équilibrer le courant qui passe dans l'eau avec celui qui passe dans les résistances 1, 10, 100, 1.000 ohms. Comme on arrive rarement à une quantité décimale, on déplace le curseur *Cu* sur un fil de platine F de résistance connue, tendu sur la règle graduée. Lorsque l'équilibre est obtenu, le silence se fait dans le récepteur téléphonique *Te* dont les deux branchements se trouvent alors en équilibre électromagnétique.

Un simple calcul permet d'obtenir la résistance spécifique ou résistivité de l'eau, exprimée en ohms par centimètres cubes.

On a ainsi trouvé pour l'eau très pure une résistivité de l'ordre des centaines de mille ohms. Chose curieuse, la résistivité de l'eau de fusion de la glace est plus grande que celle de l'eau distillée.

Une eau chimiquement pure aurait une résistivité presque infinie, comme l'air sec. La moindre trace du sel, d'acide, de base ou de corps organique, suffit à la faire baisser. On a établi des tables montrant de suite la teneur en calcaire ou chlorure d'une eau d'après sa résistivité.

La courbe ci-dessous s'applique à une eau salée (Na Cl) (Fig. 2).

Or, une source donnée, traversant les mêmes terrains, tient toujours en solution les mêmes sels. Si l'on mesure fréquemment la résistivité électrique, on aura par là même un indice suffisant des variations de la composition quantitative et on n'interviendra dans la surveillance du captage que si des modifications profondes se font sentir.

C'est ce qui se passe actuellement pour la surveillance des sources du Loing et du Lunain qui intéressent l'ouest de notre département.

L'eau des premières, à son arrivée à Montigny-sur-Loing, a une résistance oscillant autour de 2.750 ohms. Le Lunain n'a que 2.350 ohms de résistivité, ce qui correspond à une eau plus minéralisée.

On mélange ces deux eaux dans l'aqueduc pour Paris où elles arrivent avec une résistivité moyenne proportionnelle entre les débits mélangés.



La résistivité des eaux de Preuilly alimentant Auxerre oscille autour de 1.900 ohms, ce qui prouve qu'elles sont assez minéralisées.

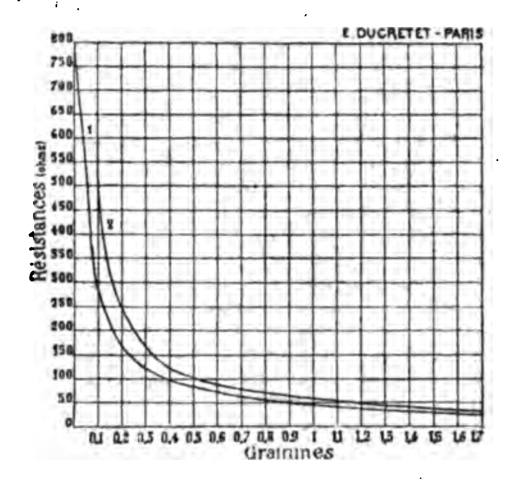


Fig. 2. — *Résistance de solutions renfermant de 0 à 1 gramme par litre en chlorure de sodium.*

Solution 1 : Eau de Vanne dans Paris avec résistance de 800 ohms à la température de 11°.
Solution 2 : Eau distillée de résistance initiale égale à 30,000 ohms.

Leur mesure a été faite par M. Etrillard, ingénieur agronome, chargé des recherches pour les villes de Paris et d'Auxerre en amont de notre chef-lieu.

Mais la résistivité électrique rend surtout des services pour l'étude des *périmètres d'alimentation* des sources. Elle a été employée concurremment avec la fluorescéine, la prise des températures et l'analyse chimique et là surtout où les anciennes méthodes ne permettaient pas de conclure.

L'an dernier, M. Dienert a publié, dans la *Revue générale des sciences,* ce qui a trait aux sources de la Vanne. Nous demandons la permission de reproduire sa carte qui sera un document précieux pour nos Annales (fig. 3). On y voit marquée la résistivité des eaux des différentes sources entourant la forêt d'Othe.

On remarquera que les sources Armentières ont une résistivité plus forte (2.800 ohms) que les sources de la vallée de la Vanne qui l'environnent (2.200 à 2.600 ohms).

Or les sources de la forêt d'Othe, ou plutôt d'eau des puits

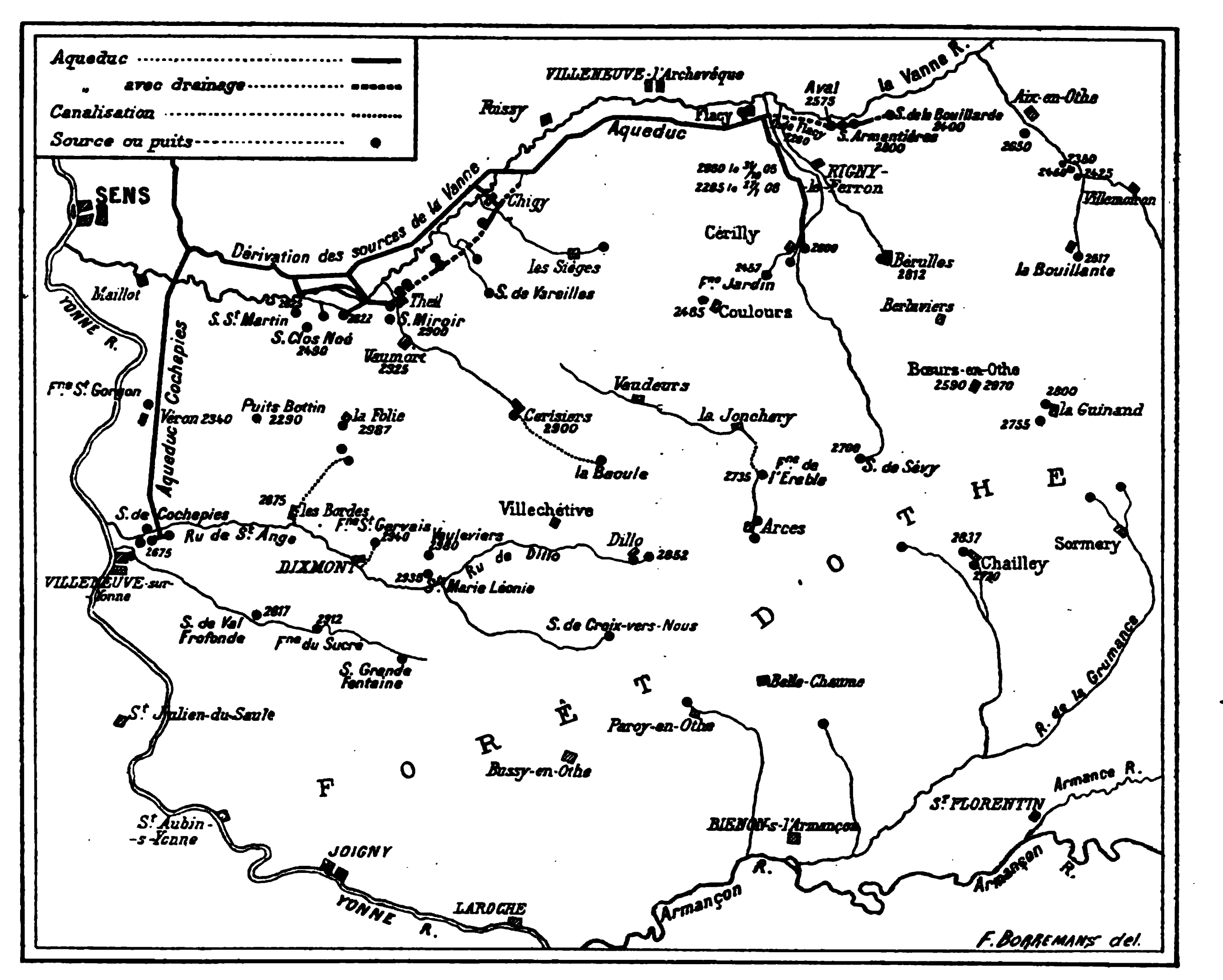


Fig. 3. — Région des sources de la Vanne.

et des ruisseaux temporaires de la région de Bœurs, ont des résistivités oscillant entre 2.590 et 2.070 ohms. Il était donc probable que les sources Armentières s'alimentaient par des courants souterrains venant de loin et non par des sources d'imprégnation locale de la craie. C'est ce qu'ont vérifié des expériences à la fluorescéine.

M. Dienert a été plus loin : il a montré comment la source Armentières aval recevait un mélange des eaux de la forêt d'Othe et des eaux du thalweg.

Nous lui laissons la parole pour qu'on puisse juger de l'élégance de la méthode et de l'enchaînement des observations d'ordre géologique, physique, chimique et bactériologique que comprend la surveillance des sources :

« La source Armentières principale reçoit un peu d'eau de la zône voisine de la vallée de la Vanne caractérisée par une plus faible résistivité. On s'en est fort bien aperçu cette année. En effet, généralement après une crue, la résistivité de cette source augmente par suite de l'apport, par bétoires, d'eau superficielle. En 1905, au commencement de novembre, et à la suite des pluies, la résistivité varia peu, et au lieu d'augmenter elle diminua. La variation se fit sentir, mais plus faible, à la source Armentières aval. Voici en effet ce qu'on a constaté :

Résistivité en ohms cm. à 18°.

	Armentières. Amont.	Armentières. Aval.	La Bouillarde.	Drain de Flacy
2 novembre	2.847	2.590	2.350	2.285
15 —	2.822	2.540	2.350	2.285
7 décembre	2.762	2.557	2.372	2.275
15 —	2.762	2.745	2.400	2.260
	(source en décharge)			

« Le débit des sources d'Armentières a augmenté de 108 litres entre le 7 novembre et le 7 décembre. Or, l'abaissement de la résistivité, accompagné d'une augmentation du débit, ne peut s'expliquer que par une arrivée d'eau de la nappe voisine des sources et a coïncidé avec un changement dans l'hydrologie souterraine à Rigny-le-Ferron. Au mois d'octobre, la source de Rigny-le-Ferron a une résistivité de 2.660 ohms ; en janvier, après les pluies, elle n'est plus que de 2.265 ohms, c'est-à-dire qu'il y a eu changement complet dans la composi-

tion de l'eau de cette source. Tout se passe comme si, pour une cause encore indéterminée, la nappe la plus conductrice avait pu trouver, depuis le commencement de novembre, un écoulement par les diaclases qui alimentent les sources d'Armentières.

« On pourrait objecter à notre raisonnement que vers novembre et décembre, la quantité de gaz carbonique a augmenté dans le sol, d'où une variation dans la proportion du calcaire dissous dans l'eau, et, par ce fait, changement de la résistivité électrique.

« Cette manière d'envisager les faits ne serait pas exacte et est infirmée par l'augmentation de la résistance des eaux de la Guinaud au mois de novembre (60 ohms d'augmentation au puits Morissot) et par l'analyse quantitative du colibacille à la source d'Armentières. On sait qu'une arrivée d'eau superficielle mal filtrée augmente la proportion du *Bacillus coli* dans l'eau des sources qui les reçoivent. D'autre part, pour une cause encore mal connue, certaines sources contiennent toujours, même en période sèche, beaucoup de B. coli communis. Les sources d'Armentières sont dans ce cas.

« Or, tandis qu'avant le 9 novembre, c'est-à-dire avant les pluies, on comptait 100 germes de ce genre dans 100 centimètres cubes d'eau de la source Armentières amont, on n'en comptait plus que 40 au commencement de décembre et 20 seulement à la fin de ce mois, c'est-à-dire que, contrairement à ce que l'on avait toujours observé lors de crues précédentes, l'épuration des eaux avait été rapide et était nettement plus grande à cette époque que pendant la saison sèche. Ce résultat paradoxal s'explique très bien avec notre première hypothèse d'un mélange d'eaux dont l'une, la principale, vient de la forêt d'Othe, tandis que l'autre provient de la zône voisine de la vallée de la Vanne, beaucoup plus pure en ces germes ».

Des observations analogues ont amené à constater que la source du Miroir était un exutoire direct des plateaux de Cerisiers.

Nous avons vu que par l'emploi de sels en solution, on diminuait considérablement la résistivité de l'eau, ou, ce qui revient au même, on augmente sa conductibilité. De là est née l'ingénieuse *méthode de Slichter* pour étudier les courants souterrains à une faible distance de la surface, dans les alluvions par exemple.



Jusqu'ici on n'employait guère que les matières colorantes, mais elles présentent des inconvénients : prix d'achat élevé, obligation de les chasser par une certaine quantité d'eau dans un puits, inquiétude des habitants par suite de la coloration de l'eau, etc.

Si on veut étudier le détail de la circulation, on est forcé de creuser des puits, la chose est onéreuse et les propriétaires refusent souvent l'accès de leur terrain. De plus, un puits provoque dans la nappe une solution de continuité qui peut changer la direction et la rapidité du courant souterrain.

La méthode basée sur la conductibilité évite tous ces inconvénients. Comme on l'a employée et l'emploiera dans l'Yonne nous croyons utile de donner sur elle quelques détails d'après l'étude de M. Shoofs, parue dans la *Technologie sanitaire* (Paris-Bruxelle), et nos observations.

On enfonce dans un endroit donné un puits instantané T, aboutissant à la nappe (fig. 4). A une certaine distance en aval, on dispose en arc de cercle, d'autres puits T' 1-2-3-4-5. Le courant passe très difficilement du puits central aux autres.

Si on verse dans le premier une solution conductrice, elle accompagnera le courant d'eau. Au moment où elle arrivera à l'un des tubes aval T' 2, par exemple, on observera sur un galvanomètre *a*, une augmentation de l'intensité du courant électrique.

Il n'est même pas nécessaire d'enfoncer des tubes à l'aval, de simples tiges de fer profilé peuvent suffire pour assurer les contacts. Les puits instantanés ne sont nécessaires que dans deux cas.

1° Si l'on désire étudier les variations du courant à divers niveaux en profondeur : 3 m. et 4 m. par exemple. Alors on n'établit pas les contacts avec les puits eux-mêmes ; mais, par un fil isolé *f* avec des plaques conductrices *p* disposées dans le tube aux profondeurs voulues ;

2° Si l'on désire contrôler l'expérience par des matières colorantes ou encore par le dosage du sel qui arrive aux tubes aval. On fait alors des prises après avoir versé le sel et la fluorescéine à l'amont par l'entonnoir figuré en T.

Il suffit, comme on le voit, d'enfoncer à l'aide d'un mouton, quelques tubes ou barres de fer dans un champ pour faire les expériences. On trouvera rarement un possesseur du sol assez récalcitrant pour ne pas le permettre. Si nous insis-



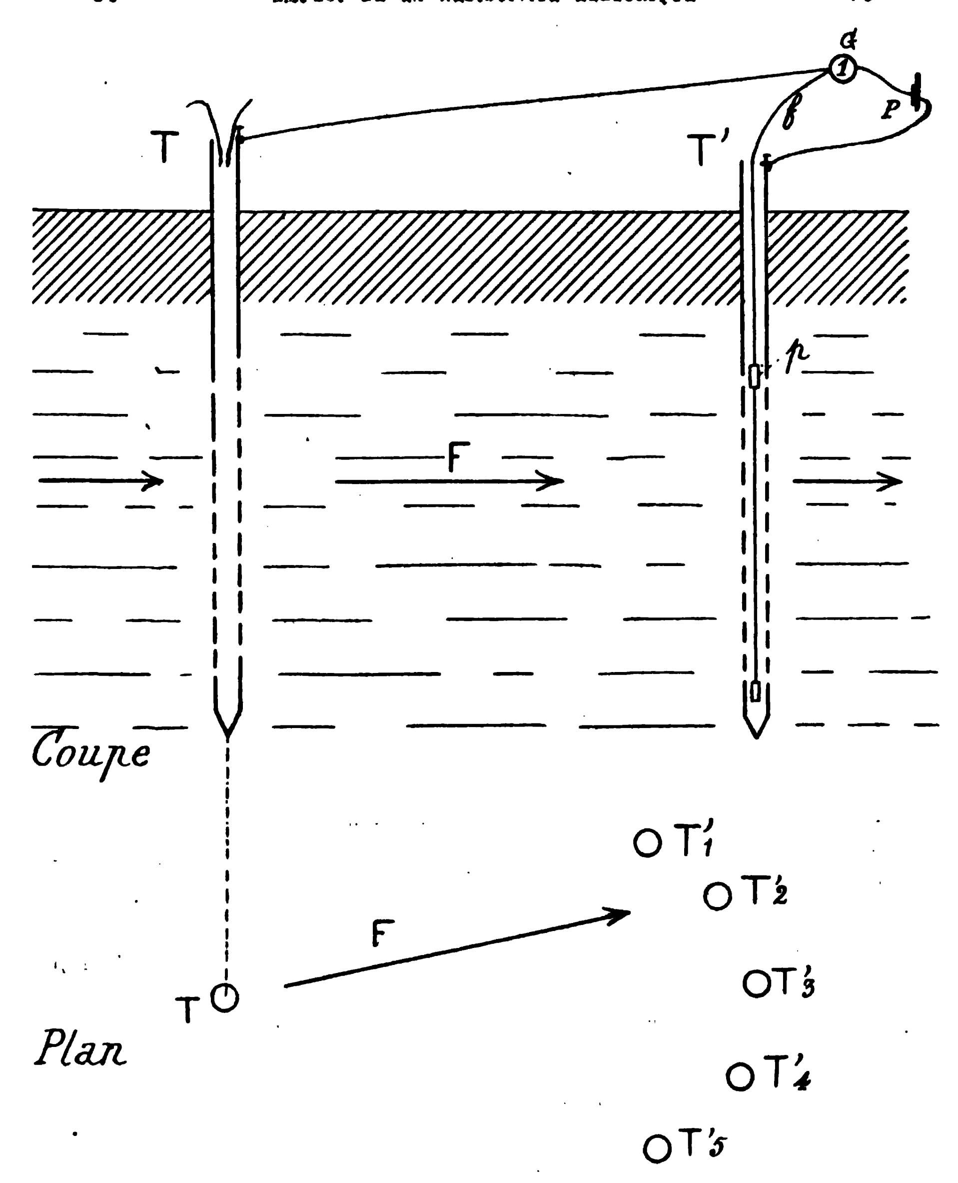


Fig. 4. — *Recherche de la direction du courant souterrain dans les alluvions de Preuilly (Méthode Slichter-Diénert).*

Légende : TT' tubes de fer (puits instantanés) perforés à la base; a, galvanomètre; P, pile électrique; f, fil isolé; p, plaques conductrices disposées sur le fil pour étudier le passage du courant électrique dans le tube T'. En général, la plus grande partie des tubes aval est remplacée par de simples barres de fer et on étudie la variation de conductibilité entre ces barres et le tube central et entre les barres les plus voisines. Ex. : T à T'1, T'1 à T'2, T à T'2, T'2 à T'3, etc.; F, direction du courant d'eau.

tons sur cet avantage de la méthode, c'est que, à notre avis, il n'a pas été mis assez en relief jusqu'ici. Or les hydrologues rencontrent quelquefois des difficultés d'ordre juridique plus difficiles à surmonter que les obstacles d'ordre physique.

Comme nous l'avons dit, tous les corps solubles, les sels en particulier, augmentent la conductibilité de l'eau. Toutefois on ne peut prendre n'importe quel *électrolyte* (c'est le nom qu'on donne à la solution envisagée quant à cette propriété). Il devra répondre aux conditions suivantes :

1° Etre assez soluble dans l'eau ;

2° Etre inactif en présence des matières dissoutes de l'eau et des matières constituant le milieu perméable. Il ne faudrait pas employer un acide, par exemple.

3° Posséder un coefficient de diffusion faible ; car autrement, il se répandrait dans toute la nappe, au lieu d'accompagner le courant souterrain ;

4° Présenter une forte conductibilité afin que son arrivée aux tubes aval soit bien sensible au galvanomètre ;

5° Son prix ne doit pas être élevé.

En général, on emploie le chlorure d'ammonium ou sel ammoniaque (AzH^4Cl) sel bien connu par l'usage des piles Leclanché pour les sonneries électriques.

C'est sur ces principes qu'est basée, croyons-nous, la méthode employée actuellement dans l'étude de la nappe souterraine des alluvions de l'Yonne en amont d'Auxerre.

Nos camarades chargés de ces recherches n'ayant pas encore fourni leur rapport, il ne nous est pas possible de donner des résultats. Espérons qu'ils viendront un jour nous documenter tant sur les questions de résistivité que sur l'usage tout récent de la radioactivité pour l'étude des eaux naturelles.

Si la présente note facilite aux membres de la Société l'intelligence des documents qui nous seront alors fournis, nous nous estimerons satisfait.



LES GROTTES DE L'YONNE

Par M. l'abbé A. Parat.

LXXII, LXXIII
LA GROTTE DE NERMONT

Description

Deux grottes de la vallée de la Cure demandaient une attention spéciale : la Grande grotte d'Arcy, déjà longuement étudiée au point de vue géologique ; et la grotte de Nermont, fouillée à plusieurs reprises, au point de vue archéologique, en partie seulement. Pour la première, il fallait attendre des observations nouvelles, faites dans ses galeries et dans toute la région caverneuse dont elle n'est qu'un accident. Pour l'autre grotte, on devait attendre une enquête complète sur les collections sorties de ses chambres et l'exploration entière des cavernes du voisinage. On aura trouvé ainsi le précieux avantage de pouvoir décrire de *visu* la riche collection du docteur Ficatier qui fait maintenant partie du Musée des grottes ; de plus, on aura profité de la publication très appréciée du ***Manuel d'archéologie préhistorique*** de Joseph Déchelette, (Paris, Picard, 1908).

Nous laissons donc la côte mi-rocheuse et mi-boisée de l'anse de la Cure où s'alignent les grottes d'Arcy, et nous revenons aux grands escarpements dénudés de la Côte-de-Chair (1) formant la côte sud de l'anse, sur Saint-Moré. Cette

(1) Dans le plan géodésique de 1787 (Archives de l'Yonne) le bois de cette côte est nommé les Chards. On lit dans le Cadastre actuel : Côte-de-Chair et c'est ainsi que les habitants l'appellent. Mais les géologues depuis 1850 ont écrit : Côte-de-Chaux. Les cartes de l'Etat-Major et du Service vicinal ont fini par les imiter. D'après mes observations on va rétablir l'orthographe tradition-

bordure imposante et sauvage séduit les artistes : à l'exposition de 1878, on voyait « des vues charmantes, à la plume, des grottes de Saint-Moré », dues au talent de M. Adolphe Guillon, de Vézelay (1). Un groupe de rochers excavés, vu d'en bas, est surtout d'un effet des plus pittoresques. Son front proéminant, traversé par une longue déchirure, abrite la Maison où loge le troglodyte moderne, à 30 mètres au-dessus de la vallée ; puis en retrait, à 50 mètres, se dressent, à droite, le pilier évidé comme une cage qui forme l'entrée de la Roche-Percée et, à gauche, un massif, au sommet très déchiqueté et au flanc largement ouvert où se cache la grotte de Nermont.

Comme toutes les grottes de la Côte, Nermont est excavé dans le calcaire non stratifié du Corallien inférieur (Rauracien), tout à sa base. Il y avait là un riche gisement de faune et de mobilier de l'âge de la pierre polie ou néolithique, puis de l'âge du bronze et du fer ou métallithique (2) ; il s'y trouvait enfin de nombreux objets des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne. Nermont néolithique peut être comparé au Trilobite paléolithique pour l'importance de la station ; mais le premier présente un intérêt tout particulier à cause de la rareté des gisements de cette nature. C'est qu'en effet les grottes paléolithiques, stratifiées et bien meublées, ne sont pas rares en France ; et les vallées de la Cure et de l'Yonne en fournissent un bon contingent. Mais les grottes néolithiques de même type se comptent, et notre région n'en présente qu'une, les autres gisements, assez nombreux, n'offrant que des objets sans caractère, disséminés dans un remplissage sans intérêt. C'est cette rareté, l'absence de stratification et aussi la fréquence des remaniements qui rendent si

nelle qui cache un sens ignoré (*Questions d'étymologie*, Bull. Soc. d'études d'Avallon, 1906).

J'ai donné pour la rivière du « Cousin » l'orthographe la meilleure, c'est-à-dire conforme à l'étymologie et à la tradition. Il faut résolument écrire Cousain comme on écrit maintenant Serain au lieu de Serein. (*Noms de rivières*, abbé Villetard, Bull. Soc d'études d'Avallon, 1904). *La rivière du Cousain*, conférence, abbé Parat, Avallon, 1909.

(1) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1878, p. 321.

(2) J'emploie sans prétention, et pour éviter une périphrase, ce terme nouveau pour désigner l'époque où le métal, bronze ou fer, est associé à la pierre.



difficile la classification des industries néolithiques, pour laquelle la grotte de Nermont eût apporté certainement une contribution de valeur si les fouilles eussent été faites toutes avec méthode. Quelle incomparable collection et quels importants documents notre Société aurait à produire si elle avait pris seule en main l'entreprise des recherches ! En recueillant toutes les notes et en rassemblant tous les inventaires connus des récoltes, peut-être sera-t-il possible de dégager la vérité sur cette belle grotte de la Côte-de-Chair. Mais il ne faut pas se lasser de dire que les Sociétés de province font trop travailler les imprimeurs. De belles collections ne vaudraient-elles pas mieux que des piles de bulletins.

Nermont ou Némon est le nom que l'on a donné récemment à la grande cavité fossilifère qui se trouve dans un enfoncement du massif à 100 mètres environ en aval des tunnels, au sommet d'une pente rocailleuse de 80 mètres de longueur et de 50 mètres de hauteur, au-dessus de la vallée, au pied d'un abrupt de 20 mètres d'élévation. On y arrive aujourd'hui aisément, grâce à un lacet et à une ouverture faite sur le côté du rocher par les chercheurs d'ocre. Autrefois, on y pénétrait, non sans danger, en descendant du haut par la cheminée ou en escaladant le ressaut de l'entrée.

Par le chemin du lacet, on arrive d'abord à l'Abri sous roche, (LXXII) de 14 mètres de largeur, qui se continue à l'extrémité par un couloir bifurqué, le Souterrain, de 20 mètres de longueur, qui était à l'origine, rempli d'argile ocreuse (Pl. I., fig. 1). On passe par l'ouverture faite à la mine qui donne accès dans la Salle de Nermont. C'est une galerie ovale, bien éclairée, mesurant 34 mètres de longueur sur 14 mètres de largeur maximum, son plafond s'élève, au milieu, à 7 mètres au-dessus du remplissage et à 12 mètres du sol rocheux.

Cette galerie, partout très sèche, a deux larges ouvertures ; l'une dans l'axe et formant seuil, de 3 mètres de largeur et de hauteur ; l'autre, sur le côté est aussi grande, toutes deux en plein midi. De là, on jouit d'un point de vue très beau dans la vallée de la Cure encadrée sur sa rive gauche par les collines de Cora et de Montmartre, et au loin par les premières pentes du Morvan. A l'époque romaine, on pouvait voir se profiler sur le premier sommet le rempart du

(1) « Nermont », sur le plan de 1787, marque seulement la bordure rocheuse située entre les tunnels et le hameau de Nailly.



camp des Sarmates, tandis que sur la pente voisine, de la rive gauche, se déroulait la voie d'Agrippa, sillonnée par les piétons et les courriers et quelquefois par les légions en marche. Aujourd'hui il ne reste que le pittoresque du paysage, c'est la rive droite, avec ses côtes arides, qui a hérité de l'animation que lui donnent la route nationale et la voie ferrée. La grotte de Nermont offrait donc aux peuplades pastorales et agricoles de l'époque néolithique un abri spacieux, éclairé, sain, agréable par sa position et de plus, bien défendu, toutes choses qui étaient recherchées déjà, ainsi que l'observation le constate. Les populations des époques historiques anciennes l'ont aussi visitée ; mais, au moyen âge et depuis, la frayeur en éloignait tout le monde. Cependant un dicton veut que « Ville-Auxerre et Nermont valent Paris et Dijon » (1), ce qui se rapporte peut être à la légende du veau d'or caché dans les roches creuses ou ailleurs.

La grotte se compose de plusieurs parties auxquelles on donnera des noms pour la facilité de la description (Pl. I, fig. 1). Par devant, du côté droit, il y a la Terrasse débordant le seuil, de 8 mètres de largeur, abritée par une voûte portée sur trois piliers ; elle est entièrement ouverte et domine un abrupt de 20 mètres de hauteur. A côté, en revenant dans la salle, on voit un canal double, les Cheminées, traversant le massif, pour aller s'ouvrir sur le sol supérieur. Un de ces canaux a 18 mètres de hauteur sur 2 à 4 mètres de largeur ; l'autre, séparé du précédent, en partie, par une cloison de 3 à 4 mètres d'épaisseur, est moins haut et plus large. Au pied de ces Cheminées une énorme coulée de blocs de toute grosseur et d'arène calcaire des pentes s'étend du bord supérieur jusqu'au sol rocheux dont elle a comblé deux fosses profondes du plancher .

L'une de ces fosses va déboucher au seuil entre deux piliers dans une cavité formant une petite grotte à demi-voûtée, le Caveau, c'est elle que l'on voit en contre-bas à l'entrée de Nermont, à droite : on y a trouvé un curieux gisement romain.

L'entrée de la Galerie proprement dite (Pl. I, fig. 2 et 3), sur 10 mètres de longueur, a son plancher horizontal uni, et son plafond, placé à 3 mètres de hauteur, de même allure,

(1) J'ai entendu un pareil dicton auprès de Marigny-l'Eglise (Nièvre) ; on l'exprimait ainsi : « entre Chezelles et le Mont, il y a des trésors qui valent Paris et Dijon ».



comme si l'on était dans les calcaires stratifiés. Puis le sol rocheux s'enfonce brusquement et forme un entonnoir, la Fosse, qui descend à 5 mètres au-dessous du plancher. La paroi de droite tombe abrupte, sur les autres côtés, elle forme une pente plus ou moins forte. La voûte de la Fosse, élevée de 12 m. au-dessus du fond, est très accidentée ; la corrosion y a creusé de petites cheminées, découpé des pans de roche aux formes bizarres et formé des pendentifs qui semblent ne tenir à rien. Les parois de la Fosse sont également excavées et perforées à la base ; des blocs se sont séparés de la masse à laquelle la poussée des éboulis les tient accolés. C'est grâce à ces excavations, faisant l'office de coffres, que des vases de la poterie la plus primitive et la plus fragile ont pu arriver intacts jusqu'à nous, tandis qu'ailleurs, il n'est rien resté d'intact.

La Galerie se continue à gauche, à son extrémité, par un cul-de-sac, le Recoin, de 10 mètres de longueur sur 5 de largeur maximum, ayant comme elle une cheminée et un puits correspondant, mais de médiocres dimensions. Le Recoin communique, à 2 mètres de hauteur, à un couloir de 10 mètres et plus qui n'est qu'un boyau de 1 mètre de largeur et de 60 à 80 c. de hauteur.

Le remplissage de Nermont présente un intérêt particulier : le premier dépôt est celui qui se voit dans les grottes voisines, à la Roche Percée, aux Vipères, au Couloir, etc., ce sont des argiles et des sables d'alluvion, mais en couche très mince dans la Galerie, en amas dans le Recoin où ils ont encombré le passage du Couloir. Le remplissage détritique, qui recouvre tout, est semblable à celui des autres grottes, ce sont des blocs de roche, de la pierraille et de l'arène calcaire, mais leur origne est différente. Partout ailleurs, ce sont les parois qui en se dégradant lentement ont formé la couche pierreuse ; et l'argile, venue du dehors par les eaux fluviales ou plus souvent d'infiltration, a pénétré et consolidé la masse. Ici , tout est un produit d'origine externe : la coulée d'éboulis de la Cheminée indique clairement quel phénomène a eu lieu. La roche, fissurée en plusieurs endroits, a subi des décollements ; par suite, des pans énormes se sont écroulés à une ou plusieurs reprises, entraînant dans leur chute la nappe d'arène des pentes accumulée sur le sommet ; c'est cette masse qui a formé le remplissage de la Fosse. Le déblai complet m'a fait connaître l'exactitude de cette obser-

vation : le fond de l'entonnoir, à 5 mètres de profondeur, était vide sur 1 mètre de hauteur, recouvert qu'il était par une grande dalle sur laquelle s'étaient entassés les éboulis portant les premiers foyers néolithiques (Pl. I, fig. 3). Le plafond de la grotte n'avait donc pas fourni de détritus appréciables ; il était resté tel que la corrosion l'avait fait. D'autre part, l'établissement de la cheminée ou plutôt son agrandissement par l'éboulis s'était effectué vers l'époque néolithique, c'est-à-dire au retour du climat humide.

C'est avec ces données précises, particulières à Nermont, qu'il faut interpréter les découvertes qu'on y a faites. Ainsi, l'on ne pourrait pas dire sûrement, comme on le fait pour les autres grottes à remplissage interne, « qu'une assez grande épaisseur de pierres et de terres séparant la couche profonde de la suivante indique que le séjour de l'homme avait été assez longtemps interrompu ». (Ph. Salmon, *Dictionnaire des sciences anthropologiques,* p. 921). Deux arrivées d'arène produites par deux décollement ou par deux ruissellements ont pu produire de tels résultats à des intervalles rapprochés.

Dans la Galerie cependant, à l'entrée, on a trouvé un remplissage provenant des éboulis des parois, là où la roche avait quelques indices de stratification ; mais la couche ne dépassait pas 50 c. d'épaisseur. C'est dans ce remplissage d'origine diverse que des foyers, des débris de faune et d'industrie étaient disséminés (1) plutôt que réunis en lits réguliers, et la répartition en était fort inégale. La Terrasse était presque stérile ; la Cheminée a fait reculer tous les explorateurs avec sa coulée énorme d'éboulis : il ne pouvait y avoir de stationnement possible sous un pareil déversoir. De fait, les fouilles que j'ai tentées aux abords ne m'ont jamais rien donné. La Salle, à l'entrée, était assez riche ; mais à l'extrémité et dans le Recoin on a trouvé peu de chose. L'endroit favorisé était la Fosse, de 100 mètres carrés environ de surface superficielle et de 4 mètres de remplissage au milieu. Cette cavité représente assez bien l'installation que les hommes de cette époque se faisaient eux-mêmes dans le sol ancien des cavernes, dans les alluvions des vallées et dans les argiles des plateaux. Ils avaient là un fond de cabane naturel, et la suite de la description montrera qu'ils l'ont fréquenté sinon habité longtemps.

(1) Renseignements donnés par le docteur Ficatier.



Quant à l'importance du gisement, il ne faut pas l'exagérer ; et les données qui précèdent aideront à l'évaluer. Ce n'est pas 2.240 mètres carrés qu'il faut donner à la grotte (1), mais seulement 550, au maximum, ainsi que le plan en fait foi ; et l'abondance n'était que dans la Fosse en entonnoir, ce qui en restreint encore de beaucoup l'étendue et le volume.

Historique.

La grotte de Nermont attira de bonne heure la curiosité. En 1852 (2), MM. Baudoin et Quantin, après une visite aux premières fouilles exécutées à la grotte des Fées par M. Robineau-Desvoidy, firent une excursion à la Côte-de-Chair et descendirent dans la caverne par la cheminée. Ils trouvèrent sur le sol « de la poterie d'apparence gallo-romaine et trois monnaies de billon du Bas-Empire ». On ne parle plus de Nermont jusqu'en 1873, la grotte des Fées ayant dans l'intervalle, absorbé l'attention des chercheurs.

MM. Bonneville, Berthelot et Grenet furent les premiers à donner le coup de pioche, alors que le remplissage était intact et les débris de la surface « couverts d'une légère couche de poussière, comme si les habitants en sortaient d'hier ». Le résultat fit soupçonner des richesses de tout genre, et la Société des sciences entreprit des fouilles en novembre 1874, octobre 1875 et 1876, en tout six jours. Elles furent faites sous la direction de M. Berthelot, licencié ès-sciences naturelles, avec le concours de MM. Cotteau, Bonneville, Bazin, Lambert, Monceaux (3). Après eux, vint en 1884 M. Edmond Feineux, puis M. le docteur Ficatier avec MM. Boulard et Thiercelin en 1884 et 1885. M. Ficatier étudia « avec tout le soin et la méthode possible » les couches restées intactes, y récoltant encore de nombreux et curieux objets (4). Les chercheurs d'ocre y firent aussi quelques fouilles avec M. Lucien Guyard et son contre-maître M. Gustave Guignepied, de

(1) *Dictionnaire archéologique de l'Yonne*, Ph. Salmon, p. 312, Bull. 1878.

(2) Bull. 1853, p. 238. C'est ainsi que j'indique partout, simplement, le *Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*.

(3) Bull. 1876, p. 172.

(4) Bull. 1885, p. LXIX ; 1886, p. V.

Saint-Moré. Enfin, car la mine semblait inépuisable, le père Leleu, un des ouvriers de l'ocre, fixé dans la grotte de la Maison, remua les terres plusieurs années et trouva le moyen de fournir à plusieurs collections particulières : MM. Crépey, d'Avallon ; Mulon, de Paris ; Maison, de Châtel-Censoir, etc. et surtout M. l'abbé Poulaine, curé de Voutenay, furent ses clients, ce dernier possède une des plus considérables de Nermont.

Pouvais-je espérer « de glaner après les poules » comme disaient mes ouvriers, je n'y comptais guère ; mais j'avais pour programme de fouiller toutes les grottes et de chercher, à défaut d'objets de collection, les documents de l'histoire. J'ai trouvé les uns et les autres grâce à un déblaiement complet et aux yeux impeccables de mes ouvriers : l'un d'eux M. Louis Collinot, était capable de trouver sans lumière une aiguille au fond de la Fosse : il avait dû avoir une fée pour marraine ! Les matériaux étaient apportés au seuil et triés à la main ; les moindres anfractuosités étaient explorées ; et une petite cavité intacte me livrait un intéressant mobilier. Ces fouilles eurent lieu en 1897.

Une grotte, dont le remplissage aurait été rapide, pourrait ne contenir qu'une faune et un mobilier, débris d'un même peuple, et, dans ce cas, des fouilles faites sans méthode donneraient encore un résultat passable. Ce cas est l'exception : il se trouve presque toujours deux ou plusieurs couches nettement marquées par la stratification ou des niveaux indiqués par la différence de faune ou d'industrie. Dans cette prévision, l'explorateur doit toujours faire acte de géologue et déblayer avec ordre, car il faut arriver au résultat scientifique, c'est-à-dire à la classification. C'est là ce qu'ont fait MM. Berthelot et Ficatier, et leurs recherches, éclairées par les inventaires des collections, permettront d'établir d'une manière assez satisfaisante la filiation des peuplades préhistoriques de Nermont.

On a peu écrit sur cette grotte ; on trouve une notice du docteur Ficatier, mais qui vise spécialement le mobilier de terre cuite : *L'époque et les poteries campiniennes de la grotte de Nermont,* Auxerre, Gallot, 1880. On a des notes assez courtes insérées dans le Bulletin par MM. Berthelot et Ficatier, et par ce dernier dans le Compte-rendu de l'Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Besançon, 1885. M. l'abbé Poulaine, qui a sauvé de la disper-



sion une foule d'objets intéressants, a inséré une petite notice dans *Les grottes quaternaires de Saint-Moré*, Avallon, Odobé, 1890. Ce sont des généralités avec de rares détails sur Nermont lui-même. L'auteur, dans ses descriptions de grottes, n'a jamais annoncé des fouilles faites par lui-même ou sous ses ordres ; et cela est trop visible pour Nermont dont il fait « un abri des temps quaternaires contenant dans les couches inférieures une faune à peu près identique aux autres cavernes, c'est-à-dire en majeure partie les animaux quaternaires (1) ». Il est clair que l'habile archéologue, s'il a reçu de tels ossements de Nermont, a été joué cette fois par son fournisseur habituel.

Les premières fouilles annoncées plus haut et faites sous la direction de M. Berthelot eurent leur rapport inséré dans le *Bulletin* de 1876, p. 172 et reproduit par le *Dictionnaire d'Archéologie préhistorique de l'Yonne* (art. Saint-Moré) et de même dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1875, p. 504. En voici la partie importante. « Les premières recherches rencontrèrent des objets que l'on a rapportés à l'époque mérovingienne, puis une sépulture gallo-romaine. Là, tout était remanié ; mais plus loin, (plus bas sans doute) les lignes de foyers se montrent intactes. A la profondeur de trois mètres, est le foyer inférieur, le plus important à la fois par son épaisseur, de quarante centimètres et plus, en certains endroits, et aussi par les restes qu'on y a recueillis, de fort beaux silex (généralement type couteau), deux vases assez complets, de forme presque ronde. La majorité des poteries de ce niveau nous paraissent un peu plus grossières que celles de la partie supérieure. Des silex de toutes les formes, grattoirs, perçoirs, couteaux, petites flèches, javelines, types de transition rappelant la pierre taillée, des poteries très nombreuses, variées, des poids pour la pêche, des rondelles en terre cuite percées, ayant pu servir d'ornement, une belle hache polie en serpentine (type des environs d'Abbeville) et des fragments provenant des niveaux supérieurs... ; des vases plus ou moins ornés avec l'ongle, munis d'anses aux formes multiples, des cuillers avec un manche terminé en pointe ; tantôt ce sont des poinçons effilés ayant dû servir d'aiguilles, sur d'autres des stries parallèles, des côtés visiblement échancrés. Des morceaux de granit ayant dû être

(1) *Les grottes quaternaires de Saint-Moré*, p. 13, 23, 24.

employés comme marteaux et comme meules, des coquilles de moules de rivière percées d'un trou. Ajoutons de nombreux restes de cuisine, des os longs généralement fendus, les os pleins étant intacts. Sanglier, bœuf, chevreuil, cerf, etc., telles sont les espèces auxquelles tous ces restes se rattachent ». Le rapport adressé aux *Matériaux* ajoute pour la faune, le chien ou le loup, des os de gallinacés, des écailles de poisson.

Les observations de M. le docteur Ficatier sont plus explicites : on a de lui trois communications à la Société des sciences, la première à la séance du 1er novembre 1885 ; elle annonce comme récolte « des couteaux en silex, des haches en jadéite, des dents perforées, des valves de coquilles provenant d'espèces des bords de la mer, des ornements variés, des poteries faites à la main et contenant encore des noyaux de courgelles ainsi qu'un moule à anneau de l'époque du bronze. La deuxième communication, à la séance du 10 janvier 1886, fait connaître qu'un *diverticulum* inexploré lui a donné « au milieu de débris de foyers, plusieurs vases à anses fabriqués à la main et provenant de l'époque robenhausienne, des instruments en corne de cerf, en os et en silex, des grattoirs, des fragments de bracelets en pierre et des lampes en terre cuite ». « La plupart des types rencontrés sont identiques à ceux déposés au Musée d'Auxerre ou placés dans la collection de M. le docteur Grenet ». Une dernière communication faite à la séance de février 1889 a pour but de montrer la similitude du mobilier de Nermont avec celui de Campigny (Seine-Inférieure) et d'en conclure que la couche profonde de la grotte forme la transition entre les deux époques de la pierre. Cette période prendrait le nom de *campinienne.*

Le rapport le plus complet de ces recherches se trouve, comme il a été dit, dans le compte-rendu du Congrès de Besançon, 1885, où M. Ficatier l'a présenté ; il a été inséré dans le *Dictionnaire des sciences anthropologiques,* article *poterie,* par Ph. Salmon. Je donne ce rapport exactement dans sa substance, mais en le disposant sous la forme d'un tableau qui montrera le rapport des couches, faisant remarquer que deux couches intermédiaires stériles ont une épaisseur indéterminée.

0m50 cent. *Terres remuées.* *Cailloux roulés.* Couche 1.	*Poterie* nombreuse paraissant celtique par la forme et l'ornementation, rondelle de terre cuite percée au centre, pesons de fuseaux. *Bronze*, bracelet fragmenté, anneau fragmenté, épingle de 0,15 centimètres de longueur. *Fer*, clous. *Marbre*, disque très poli, anneau fragmenté ou bracelet de même matière.
0m10 cent. *Terre jaune.*	Couche stérile.
0m20 cent. *1er Foyer.* Couche 2.	*Poterie* abondante, variée, assez bien ornée, pâte assez fine, vase presque entier fait au tour contenant 50 noyaux de cornouiller. *Silex* nombreux, grattoirs, pointes, couteaux, 4 pointes de flèche en feuille de laurier, très artistement taillées et fort bien conservées. *Haches*, fragment en jade, une en granit du Morvan d'un polissage inachevé. *Os*, poinçons nombreux, dents percées : 2 canines de loup, 1 canine d'ours, 1 incisive de cerf, 1 dent de carnassier, trou ébauché. Coquille d'anodonte percée.
« Couche épaisse » *Pierres et terres.*	Couche stérile.
0m30 cent. *2e Foyer.* *Cendres.* Couche 3.	Mêmes objets à peu près que la couche précédente : *Poterie* d'apparence plus grossière, d'ornementation plus primitive. *Silex*, éclats plus nombreux. *Os*, bois de cerf et de chevreuil en assez grande quantité.
« Couche assez épaisse » *Terres et pierres.*	Couche stérile.
0m50 cent. *3e Foyer.* *Terres, pierres, cendres tassées.* Couche 4.	*Poterie*, nombreux fragments d'une pâte grossière, grossièrement façonnés, sans ornementation ou seulement à l'ongle, 2 vases en forme de calotte de forme primitive. *Silex* : nombreux éclats, grattoirs, perçoirs, lames se rapprochant du type magdalénien, scie à coches latérales en silex du Grand-Pressigny. *Galets* percuteurs et broyeurs, ocre rouge, sanguine râclée. *Os* : poinçons, poignard, bois de cerf percé, un taillé en polissoir, nombreux bois de cerf et de chevreuil. *Faune* : mêmes espèces que dans les autres couches.

Dans ce rapport, il n'est pas question de tranchets ; mais plus tard, en 1889, le docteur Ficatier, dans sa notice sur *L'époque et les poteries campiniennes* de Nermont (p. 5 et 7), annonçait la récolte de plusieurs tranchets sur le sol naturel, sans mentionner toutefois les circonstances de cette nouvelle découverte. « Immédiatement, dit-il, au-dessus du gravier de rivière dépourvu d'objets ayant appartenu à l'homme, sa première installation apparaît à la base du premier foyer (1), des grattoirs, des lames et des perçoirs moins épais et plus fins que ceux de l'époque néolithique ou robenhausienne, mais inférieurs comme élégance à ceux de l'époque magdalénienne, nous avons trouvé plusieurs exemplaires d'un instrument spécial et dont la découverte en cet endroit est des plus importante : je veux parler du tranchet (suit la description du tranchet, sa répartition). « Or, pour la couche inférieure de notre grotte de Nermont, nous retiendrons qu'elle contenait une assez grande quantité de tranchets et en même temps nombre de silex taillés ayant conservé la tradition magdalénienne ».

D'après les observations de l'auteur, on voit donc, par le tableau, que la couche, (partant toujours de la base) est un niveau de la pierre pure, franchement néolithique, représentant l'industrie à ses débuts, ainsi que l'indiquent les tranchets et la poterie. La couche 3 est aussi nettement caractérisée comme un milieu pénétré de l'industrie du bronze, avec sa poterie fine, ornée et ses pointes de flèche « en feuille de laurier, très artistement taillées ». La couche 2 intermédiaire peut faire un doute ; d'un côté ce sont les mêmes objets que dans la couche précédente ; d'un autre, la poterie est plus grossière et moins ornée. On peut y voir une transition, c'est-à-dire une couche néolithique supérieure. La couche 4, avec sa poterie « paraissant celtique », ne peut être que contemporaine de l'introduction du fer.

Il est nécessaire ici, ayant les preuves sous les yeux, de relever une notable inexactitude du *Dictionnaire des sciences anthropologiques* sur le remplissage fossilifère de Nermont qui ne s'explique pas puisque les niveaux sont fidèlement indiqués (au mot *tranchet,* p. 1.065 et *robenhausien,* p. 962, de Ph. Salmon). Il est dit : « qu'à la grotte de Nermont, la base renfermait plusieurs tranchets sous trois couches de séjours néolithiques distincts » ou « trois couches robenhausiennes

(1) Ce premier foyer correspond au troisième du tableau où la série commence par le haut, selon la description de l'auteur.



séparées par des intervalles stériles ». On voit qu'il n'en est rien. Cette correction était utile pour guider dans l'appréciation de la durée relative des époques représentées à Nermont ; car, il semble bien que là et, d'ailleurs, dans tous les gisements de la pierre polie du bassin de l'Yonne, on a les indices d'une prompte arrivée de la connaissance des métaux.

Mes recherches personnelles m'ont fait trouver un seul endroit intact, sur un côté de la Fosse, au pied de la paroi abrupte de droite (Pl. I, fig. 3). C'est une petite cavité abritée par un bloc qui était décollé mais maintenu par une masse d'arène en place. La cavité, de 1 m. 50 de longueur, est à 50 cm. au-dessus de la dalle du fond formant sol rocheux. J'y ai recueilli, dans une couche peu épaisse de terre pierreuse, une poche en poterie commune à queue plate (Pl. III, fig. 17) un tesson de poterie à glaçure noire, une pointe de flèche à base droite, des poinçons en os, une coquille d'anodonte percée. La poche, que M. Cartailhac appelle un creuset, lui paraît, indiquer la présence du métal ; la poterie à glaçure et la pointe de flèche auraient la même signification, mais, à la rigueur, ces deux petits objets ont pu glisser d'un niveau supérieur par la fissure du bloc décollé. En résumé, cette découverte ne fournit pas une donnée positive, et la couche 2 reste avec une certaine obscurité.

La classification de Nermont ne peut donc se faire sans des réserves puisqu'un seul explorateur a distingué des niveaux et n'apporte qu'une partie des éléments nécessaires à la détermination. Il se présente d'ailleurs deux difficultés particulières à Nermont : le remplissage est venu du dehors par coulées, envahissant d'abord les parties de la Fosse les plus proches des Cheminées ; de là inégalité et irrégularité des couches. Aussi j'attribuerais volontiers à cette cause la présence d'un vase fait au tour (s'il était véritablement tel) dans un niveau et avec un mobilier de poterie qui n'en comporte pas. De plus, dans une fosse à plans inclinés, il n'en est pas comme d'un plancher horizontal se recouvrant assez également des détritus des parois ; on peut admettre une installation de foyers ou un dépôt d'instruments par les premiers occupants à toutes les hauteurs, de sorte que l'industrie de la pierre pure pourrait se trouver mêlée avec celle des époques postérieures. On peut même supposer la visite des hommes de l'époque paléolithique et l'introduction de quelques pièces de leur mobilier. C'est ainsi qu'un fragment de côte, de 10 cm. sur 6,



que j'ai trouvé, a été rapporté par M. Boulé à une grande espèce des temps quaternaires. Est-elle venue du dehors avec les arènes (1), a-t-elle été déposée par les primitifs de cette époque ? C'est la seule pièce sûrement étrangère au néolithique que j'ai trouvée ; cela suffit pour commander la prudence dans notre classification.

Faune et mobilier

Mes récoltes d'ossements concordent tout-à-fait avec celles de mes devanciers ; la faune de Nermont est toute de l'époque actuelle. Les débris sont d'une conservation et d'une fraîcheur telles qu'on pourrait les croire de l'époque romaine, ce qu'ils doivent à la sécheresse complète de la grotte. Ils sont assez souvent intacts et les os cassés le sont plutôt transversalement. Comme dans les gisements paléolithiques, ce sont toujours les mêmes os longs qu'on y trouve, rarement les côtes, plus rarement des fragments de crâne.

La grande quantité et l'étude des ossements m'ont permis, grâce à la détermination faite par MM. Dupont et Boule, de compléter la faune donnée par mes collègues. Ce sont le loup, le chien, le renard, la fouine, la loutre, l'ours brun, le blaireau, le castor, le lapin, le cheval, le bœuf, la chèvre ou le mouton, le cerf élaphe, le chevreuil, le sanglier ou le cochon, des oiseaux, des poissons, des moules de rivière. Il y a quelques ossements humains, mais ils peuvent être attribués à la sépulture historique indiquée plus haut.

D'après les débris recueillis, on voit que les animaux qui ont fourni le plus à l'alimentation sont le bœuf et le sanglier ou le cochon ; puis viennent la chèvre ou le mouton et le cerf ; il y a peu de chevreuil et encore moins de cheval. Le loup, le renard et le blaireau ont fourni plusieurs maxillaires inférieurs qui ont dû se trouver près des foyers. Le chien domestique, avec ses deux petits ossements, n'est pas aussi sûrement préhistorique. De l'ours brun, on a plusieurs canines, elles sont plus courtes et moins aiguës que celles de l'espèce des cavernes. Le castor est représenté par un humérus entier d'une telle fraîcheur qu'on peut le croire plus ré-

(1) Belgrand a trouvé un os d'éléphant dans les arènes calcaires à proximité du tunnel, à 300 mètres de Nermont.



cent que les autres débris. Le lapin, assez rare, est bien de l'époque de la pierre, car ses métacarpiens ont été transformés en pendeloques. Le cheval est indiqué seulement par une molaire et trois petits os ; c'est une observation à ajouter aux autres qui le montrent toujours très rares dans les niveaux néolithiques et métallithiques. Les espèces alimentaires, bœuf, cochon, cerf, mouton fournissent d'assez nombreuses machoires inférieures et leurs canons ont servi à façonner des poinçons et des poignards. Des oiseaux de taille moyenne ont laissé quelques débris. Les poissons, dont les terres sèches ont pu conserver le squelette cartilagineux, sont faiblement représentés : il y a des vertèbres de saumon qui servaient aux colliers, des arêtes, des dents du pharynx de la famille des Cyprinidés : carpe, barbeau ou tanche. Il faut citer des mollusques, les coquilles de mulettes et d'anodontes ; M. Ficatier a parlé dans une communication de coquilles marines, mais son rapport au Congrès de Besançon ne les mentionne pas et sa collection n'en contient pas.

On est réduit, pour le mobilier, à donner l'inventaire des collections particulières et à en tirer, non sans réserves, des inductions qu'une fouille unique et normale aurait mis peut-être en pleine lumière. Ces collections sont nombreuses, mais peu, je crois, auront échappé à mes recherches.

1. La collection de *M. Marcel Bonneville* serait-elle allée à des amis ou au Musée, je n'y ai trouvé que quelques objets : 1 hache en gneiss grossière, 1 hache en silex courte, polie, 1 grande cuiller cassée, 1 fragment de couvercle de pot orné de lignes.

2. Le *Musée d'Auxerre* s'est enrichi des fouilles faites par MM. Berthellot, etc. Il possède, en *silex* : 12 lames de 6 à 12 c., 1 grand racloir plat de 10 c. sur 4, 2 beaux racloirs trapézoïdes, le plus grand, de 7 c. sur 5, 3 pointes de flèche en feuille de saule, à base droite ou concave ; en *pierre* : 1 hache de grés polie de 7 c. sur 5, 3 fragments dont l'un est renflé, 1 galet blanc ovoïde ; en *os* : 1 bois de cerf percé, de 12 c. 1 fragment de bracelet, 2 bois amincis en lissoirs, 1 os avec de nombreuses incisions, 1 plaque d'os percée, 1 bouton épais, percé, 35 poinçons de 6 c. à 30, 1 poinçon à double pointe de 4 c. 1 os de lapin percé, 3 coquilles d'anodonte percées, 1 coquille fossile, cérite (?) ; en *poterie* : 1 vase entier, en calotte, de 8 c. sur 8, 5 autres presque entiers, de même forme, 12 fusaïoles de 1 c. 5 à 5, 1 poids de 8 c. sur 6, percé au

sommet ; 1 poterie criblée de trous, 1 petite cuiller, 3 autres fragmentées, des mamelons percés, des poteries toutes communes à dessins simples.

3. L'inventaire complet de la collection du docteur *Ficatier* n'a pas été publié, mais je suis en mesure de le donner presque en son entier ; il n'y aura de lacune que pour les éclats de silex et les outils moins bons, comme aussi pour les tessons de poterie qui auraient fourni des motifs de décoration et qui n'ont pas été conservés.

Silex : quelques éclats dont plusieurs rappellent le racloir magdalénien et la pointe moustérienne (1) ; 3 tranchets, de 5 c. 5 sur 4 ; 29 lames, de 5 c. à 16 ; 1 scie rectangulaire, en silex du Grand-Pressigny, épaisse, de 10 c. sur 5, retouchée sur les deux bords longs avec deux encoches aux extrémités ; 1 scie ovale, retouchée sur les deux bords, avec les extrémités en pointe, de 10 c. sur 4 ; 1 scie en lame, cassée, silex de Pressigny, de 7 c. 5 sur 3,5 ; 1 silex en lame patiné (seul de tous) de 7 c. sur 2,5, retouché sur les bords, avec encoche à la base et finissant en pointe retouchée (cassure), outil tout semblable aux grattoirs latéraux paléolithiques ; 2 burins en lame étroite, type magdalénien, de 6 c. ; 1 lame épaisse, retouchée sur le dos, terminée en pointe peu aiguë (perçoir ?) ; 18 grattoirs dont 2 nettement discoïdes, de 5 c., 10 ovales (un de 7 c. 5 sur 5,5) 5 en lames selon le type de la Madeleine ; 1 lame étroite avec encoche à la base ; 1 retouchoir, de 5 c. ; 4 percuteurs, dont un rognon avec sa croûte et un en boule ; 6 pointes de flèche sans pédoncule ni ailerons, retouchées finement sur les faces, dont 2 à base convexe, 2 à base concave, 2 à base rectiligne, de 3 c. à 5,5 ; 1 pointe à tranchant transversal de 2 c. ; 1 petit rognon de silex en boule de 2 c. 5 perforé naturellement ; 1 éclat épais de silex de Pressigny de 13 c. sur 5.

Pierre : 1 hache en granit ou en gneiss, le tranchant seul est poli, 10 c. sur 5. Les autres sont entièrement polies sauf indication contraire ; 1 hache noire, tranchant poli, côtés équarris, 9 c. sur 4 ; 1 hache grise, tranchant poli, 8 c. 5 sur 5 ; 1 hache verte (cassée) de 7 c. ; 1 hache à côtés équar-

(1) Des archéologues ont prétendu trouver le mélange ordinaire dans nos grottes, du moustérien et du magdalénien ; ils se sont fondés sur la forme des éclats, tandis que la distinction réside dans celle des outils.



ris convexes, de 6 c. 5 sur 3, 5 ; 1 hache brun noir à côtés équarris, 6 c. sur 3,5 ; 1 hache brun-noir, tranchant poli, 5 c. 5 sur 4,5 ; 1 hache noire, à côtés équarris, 4 c. 5 sur 2,5 ; 1 hache verte (cassée) à côtés équarris, 4 c. sur 4 ; 1 hache noire, 4 c. 5 sur 2,5 ; 1 hache brune, 4 c. sur 3,5 ; 1 hache verte, à côtés et sommet équarris, parfaite de forme et de conservation ; 1 hache brun-noir, à côtés équarris. On a évité de donner des noms à ces haches presque toutes de roches exotiques ; la détermination, toujours difficile en est laissée au minéralogiste (1).

1 Pendeloque brun-noir, en forme de fragment de bracelet plat, 4 c. sur 2, avec un trou à une extrémité ; 1 fragment de bracelet en calcaire brun, plat verticalement, 11 c. longueur, 6 c. diamètre ; 1 fragment de bracelet plat, brun, 6 c. 5 sur 3 ; 1 fragment de bracelet en calcaire brun, en hauteur, 4 c. sur 2 ; 1 fragment de bracelet en calcaire rougeâtre, en hauteur, 3 c. sur 15 ; 1 fragment de bracelet en schiste bitumeux, en hauteur, côté antérieur plat, côté extérieur convexe. Tous ces fragments sont polis.

Poterie : 1 fusaïole à côtes, 4 c. de diamètre, globuleuse ; 1 fusaïole conoïde, 3 c. 5 ; 1 fusaïole double conoïde, 2 c. 5 ; 1 poids d'argile discoïde, 5 c. 5 de diamètre ; 1 rebord de poterie percé de 3 trous dont un ébauché ; 1 plaque d'argile cuite, grise (ébréchée), de 10 c. sur 8 dont la face supérieure polie porte une gravure de 15 traits de 3 à 4 c. de longueur qui rayonnent tous d'un centre commun, les traits s'arrêtant à 1 c. de ce centre ; 1 cuiller à cuilleron large et profond, cassé aux deux bouts, 6 c. 5 ; 1 queue de vase percée de deux trous, 6 c. de largeur sur 4 ; 1 queue de cuiller à extrémité en queue d'aronde, 5 c. Il y a 6 vases entiers en calotte, de sorte très grossière ; il manque à la collection le n° 239 figuré dans le *Dictionnaire des sciences anthropologiques*, p. 922, de 4 c. de diamètre et 3 c. 5 de hauteur orné de mamelons percés et de trois lignes de points ; 1 vase ébauché, bosselé, avec traces visibles des plis des doigts, 5 c. 50 sur 4 c. de hauteur ; 1 vase épais de 6 à 8 mm., bosselé, à bord irré-

(1) Elle vient d'être faite par M. Michel-Lévy, l'auteur de la carte géologique du Morvan. Les roches sont presque toutes des environs d'Autun : granulite fine, amphibolite, corne amphibolique, d'après l'éminent géologue jade éclogite, jade du Dauphiné. Ces déterminations de roches polies faites sur les caractères extérieurs laissent toujours à désirer.



gulier légèrement rentrant, orné de coups d'ongles et deux lignes de points à peu près parallèles près du bord, 3 c. 5 sur 3 ; 1 vase à ouverture un peu ovale, à bord irrégulier légèrement rentrant, 2 mamelons percés, placés à des hauteurs différentes, 5 c. 5 sur 5,5 ; 1 vase bosselé à bord irrégulier, 3 mamelons percés ; 1 vase en poterie fine, noire, lustrée, rebord avec gorge ornée de deux côtés, la panse couverte de cannelures, le fond convexe : figurée au n° 242 du Dictionnaire cité plus haut. Ce vase, qu'on a cru fait au tour, est très soigné, mais il n'en est rien. Fragment de plaque criblée de trous perforants, placés à 1 ou 2 mm. les uns des autres, 3 c. sur 2.

Os et bois de cerf : 1 base de bois de cerf, de 20 c. perforée, transversalement d'un trou de 4 c. 5 sur 4 ; 1 manche d'outil, de 8 c., en bois de cerf, perforé selon la longueur ; 1 gros cornichon de cerf entièrement poli, à pointe mousse : lissoir ou retouchoir ; 1 cornichon de cerf, de 12 c., strié à la base sur deux côtés ; 5 dents canines percées : ours brun, loup, renard, cervidé, carnassier, 1 incisive de carnassier, 1 incisive de bœuf ; 3 petites défenses de sanglier percées ; 1 os plat, 8 c., percé ; 1 os ovale plat, 3 c. 5, percé ; 1 perle globuleuse en bois de cerf, 1 c. ; 1 poignard, cubitus de bœuf, 18 c. 5 ; 1 poignard ou lissoir, (l'extrémité cassée) formant une pointe triangulaire, 17 c. 5 ; 13 poinçons de 6 c. 5 à 18 dont un à pointe triangulaire ; 1 épingle ou petit poinçon à tête, à tige très fine, 6 c. ; 1 lissoir-retouchoir en os en forme de tranchet, une face concave, 6 c. 5 de longueur, 3 c. de largeur du tranchant ; 1 vertèbre d'ichthyosaure pétrifiée entièrement et quelque peu ferrugineuse (1).

Mobilier historique : 1 moule en argile pour anneaux, carré de 4 c. ; 5 vases gallo-romains communs ; 1 fond de vase en poterie samienne signé CENIALISM à l'intérieur ; 1 grand bronze de Faustine ; 1 couteau et une boucle en fer mérovingiens ? 1 battant de cloche en bronze, de 250 gr. ; une médaille de Sainte-Hélène !

4. La collection de M. l'abbé *Poulaine* n'a pas été non plus inventoriée ; mais d'après ses renseignements et un examen

(1) Cette vertèbre pourrait venir de Thostes, près de Semur, où le lias, qui est l'habitat de ces animaux, est silicifié au voisinage d'une faille et contient un minerai de fer autrefois exploité.



rapide, voici à peu près les objets qu'elle contient ; en *silex :* quelques lames, grattoirs et perçoirs, une vingtaine de pointes de flèche en feuille de saule et feuille « de ronce » c'est-à-dire allongées ou courtes, et à base arrondie, droite ou concave ; 1 pointe de lance retouchée sur les deux faces. En *pierre* 2 hachettes en jadéite ; en *os* : une quinzaine de poinçons, plusieurs dents percées, 1 petit fragment d'os avec dessin géométrique, fruste, des rondelles percées ; en *poterie :* plusieurs petits vases en calotte, 1 vase évasé avec dessin en forme de carrés, 1 vase en terre noire fine, en forme de tulipe, 4 cuillers non entières dont une percée de deux trous, des débris de fusaïoles ; enfin des perles en ambre jaune et verte et quelques têtes d'épingle en bronze.

5. Chez M. le doteur *Mulon,* à Paris, j'ai trouvé, venant de Nermont : un éclat plat de silex exactement triangulaire, de 3 c. 5 sur 3 et retouché avec soin sur les deux faces à la façon des pointes de lance ; est-ce un racloir ou un tranchet ?

6. Il y a, à Châtel-Censoir, la collection de *M. Maison,* achetée du père Leleu ; on y trouve, en *pierre* : des lames de silex, 1 hache polie en silex de 13 c., 1 hache fragmentée en jaspe noir qui pouvait mesurer 12 c. sur 5, 1 hache fragmentée en grès fin, des fragments de hachettes en jadéite ; en *os* : des rondelles, percées, 1 bois de cerf, de 12 c., poli et orné de deux traits circulaires rapprochés, 1 grand poinçon ou poignard cassé, de 20 c. ; en *poterie* : 1 vase entier de 12 c. sur 6,5, en calotte, mais avec une panse renflée et gorge sous le rebord, orné de plusieurs boutons, 2 fusaïoles et des morceaux de poterie avec dessins de lignes ; enfin 1 perle d'ambre rougeâtre en forme de couronne. Mettons à part un demi-peigne en os à bords crénelés et orné d'une ligne de trous, avec un mamelon fixé au milieu pour la prise, tenu par une cheville de fer ; c'est une pièce curieuse, sans doute mérovingienne.

7. Avallon, chef-lieu d'arrondissement de Saint-Moré, possède peu de chose. On voit chez *M. Crépey* 1 hache polie en silex et une plaque d'os allongée, de 7 c. 5 sur 3 (Pl. II, fig. 24) ayant une extrémité quadrangulaire décorée sur trois bords de chevrons brisés et, aux angles, d'un petit carré avec un rond centré. L'autre extrémité, après un rétrécissement, forme un fer à cheval évidé au milieu, avec une ligne de points encadrée sur chaque branche et un trou à l'extrémité. C'est encore une pièce curieuse : est-ce une applique gallo-romaine ou une pendeloque d'une époque antérieure ?

8. M. le docteur *Délétang,* à Arcy, m'a montré un poinçon en os, une perle globuleuse en bois de cerf (Pl. II, fig. 15) et surtout un fragment de côte de 10 c. sur 1,5 terminé en pointe et qui est orné de treize traits, les uns parallèles, les autres obliques, il y a un trou à l'extrémité la plus large. (Fig. 14).

9. *M. Bailly,* maire d'Arcy, n'a qu'un objet, mais il est remarquable, c'est un vase, une lampe sans doute (Pl. III, fig. 20), de 5 c. sur 3, en forme de godet ; de poterie noire à glaçure, portant sur le côté une queue verticale ajourée. Cette pièce, de facture délicate, est assez semblable au n° 1.095 du Musée préhistorique de Mortillet, des Terramares du Reggianais (époque du bronze larnaudien). L'échantillon a été trouvé par les chercheurs d'ocre.

10. *M. Gustave Guignepied*, à Saint-Moré, est un amateur ; il a fouillé dans plusieurs grottes et récolté beaucoup de choses qu'il distribuait gracieusement aux touristes. Ce qui lui reste de Nermont est surtout des époques historiques : des perles en verre, unies ou à côtes, une boutterole en bronze, etc., mais il a de l'époque de transition de la pierre au métal un objet typique, c'est un couteau en bronze (Pl. II, fig. 16) de 17 c. de longueur, à soie, de la forme dite lacustre. Il a été trouvé planté dans le sable au milieu du Recoin.

11. Le *Musée de Sens,* grâce à *M. Edmond Feineux,* présente aux visiteurs, une petite collection de nos grottes. Le carton de Nermont porte des lames de silex, 1 pointe de flèche en feuille de saule, 1 hache en serpentine ? 2 cuillers cassées, 2 fusaïoles, 1 vase en calotte (1).

12. La *douzième* collection, est celle que j'ai faite, après les recherches d'autrui ; je la donnerai en détail en classant les objets, autant que possible, d'après les époques.

(1) Dans toutes ces collections, disons-le à l'honneur de notre région, je n'ai trouvé qu'un objet de contrefaçon : c'est une hache-marteau faite d'un morceau de concrétion tendre, taillée et trouée très grossièrement au couteau. L'industriel coupable m'avoua que « le monsieur venait sans cesse avec son livre et lui disait en montrant une figure de cet instrument : vous ne pouvez donc pas me trouver une chose pareille ». Il y avait eu provocation !



EPOQUE PRÉHISTORIQUE.

Silex : 676 éclats, 16 lames, 3 racloirs, 2 grattoirs latéraux, 18 grattoirs terminaux, 1 grattoir concave, 3 silex à encoches, 3 burins, 3 tranchets, 3 scies, 3 perçoirs, 4 pointes de flèche 2 ébauches, 1 pointe de flèche à tranchant transversal, 1 retouchoir ou écrasoir, 1 nucléus, 1 pierre de jet ? 2 percuteurs. *Roches diverses* : 1 plaque de grès fin, 1 percuteur en granit, 1 percuteur en quartz, 1 polissoir en granit, plusieurs meules et molettes ou broyeurs en granit, 1 amande de quartz usée ayant servi de lissoir, 1 rognon de bitume, 1 rognon de pyrite de fer, 1 plaquette de schiste noir, 1 morceau de sanguine, 2 hachettes en jadéite ? 1 bracelet (ce qui veut dire un fragment) en schiste noir micacé, 1 bracelet en serpentine, 1 bracelet en jaspe noir, 1 bracelet en calcaire brun, 1 bracelet en calcaire noir, 1 bracelet en schiste gris, 1 petit disque en serpentine avec trois creux remplis de poudre de coquillage, 1 cristal de calcite avec ébauche de trous sur chaque face, 1 perle en verre vert opaque, forme dite goutte de suif. *Os* : 1 aiguille à chas, 2 fragments d'aiguille, 1 aiguille à deux pointes ou hameçon de 4 c., 17 poinçons de 5 c. à 17, 4 poinçons fins ou épingles, de 3 c. à 5, 3 lissoirs, 1 grosse perle en bois de cerf à trou ébauché, 1 petite perle en bois de cerf cassée, 2 rondelles percées, 1 dent incisive de cochon percée, 1 canine de fouine ? percée, 1 dent fragmentée percée, 1 canon de mouton percé sur la face articulaire supérieure, 1 humérus de petit carnassier percé, 5 méta-carpiens et tarsiens de lapin percés, 4 vertèbres de saumon, 2 os incisés, 1 astragale de bœuf scié, 1 coquille d'anodonte percée. *Terre cuite* : 1 perle, 10 fusaïoles.

EPOQUE HISTORIQUE.

Bronze : 1 pendeloque carrée, ajourée, 2 c. 5 de côté ; 1 épingle à tête fine à deux branches, 1 bague fragmentée, 1 cuiller à parfums de 15 c., 1 fragment de bracelet à oves, des médailles romaines. *Fer* : clous, anneaux, chaîne, ciseau, poignard, fragment de glaive, pointes de javelot, armatures, clef, etc. *Verre* : débris de vase en verre irisé, perle

verte en prisme sexagonal, perle en couronne. *Os* : 2 peignes fragmentés ornés de traits, 1 plaque mince à rebord poli, 1 cylindre gravé, en bois de cerf.

Classification.

Il est utile de résumer ces listes d'échantillons et d'ajouter quelques remarques pour éclairer la classification, car les fouilles ne fournissent par les données suffisantes pour distinguer partout ce qui appartient à l'industrie néolithique pure ou à l'industrie que j'appelle métallithique. Les remarques, qui viseront spécialement ma collection et celle du docteur Ficatier, que j'ai pu étudier avec soin, serviront à établir des comparaisons avec les industries similaires de France et d'ailleurs.

La quantité d'éclats de silex n'est pas énorme, en triplant celle que j'ai trouvée, on aurait 3 à 4 mille déchets ce qui n'annoncerait pas un atelier important, ni un séjour prolongé. Le silex est tout de la même sorte, contrairement à ce qu'on observe dans les stations paléolithiques. C'est une roche de couleur blonde quelquefois jaunâtre et qui n'est jamais patinée. Cette absence de patine blanche ou marbrée peut tenir à la nature du silex, car au Trilobite, par exemple, on trouvait cette même sorte sans coloration à côté d'éclats bien patinés. (1) Cependant, la sécheresse du remplissage paraît être la cause de cette immunité ; par suite, la présence de la patine ou son absence ne peuvent pas être prises pour signes certains de l'antiquité plus ou moins grande du gisement. Cela crée une difficulté pour reconnaître les silex paléolithiques, burins, grattoirs, qui se trouveraient en mélange avec les autres.

Les lames sont presque toutes minces et fines comme celles de la Madeleine, on ne voit pas de différence. Mais les grattoirs terminaux, en général, ne sont pas faits de lames longues et étroites comme dans cette dernière industrie ; ils sont

(1) On a trouvé une pointe de flèche en feuille, du type et du silex de Nermont, dans les champs, c'est-à-dire dans le milieu le plus favorable à la patine ; or l'échantillon est tout semblable à ceux des grottes. Cette immunité tient donc en certains cas de la nature du silex.



courts et de facture médiocre (Pl. II, fig. 5), quelques-uns cependant sont en lames et rappellent le magdalénien, plusieurs sont discoïdes, forme typique du néolithique.. Le grattoir concave (Pl. II, fig. 4), de 4 c. sur 3, d'une retouche soignée est un outil spécial, toujours rare dans le néolithique ; on le trouve souvent au paléolithique, mais il est presque toujours partie intégrante de certains perçoirs dont le bord concave de la pointe retouchée avec régularité peut être prise pour un grattoir.

Les perçoirs (1) sont très rares ; on devine que les poinçons en os les remplaçaient. Les burins semblent s'y trouver : des trois exemplaires que je note, un seul est bien caractéristique, et il y en a deux autres dans la collection Ficatier qui le sont aussi. Ce sont des lames étroites comme dans les gisements quaternaires où ils sont si communs. A défaut d'une série nombreuse, on objectera avec quelque raison une introduction qui pourrait dater de l'époque de la Madeleine.

Le tranchet, qui est une sorte de burin plus massif et plus puissant, fait son apparition au néolithique dont il semble marquer le début. Des trois spécimens de ma collection, un seul est hors de doute, les autres étant fragmentés, il a 5 c. sur 4. Ce serait, avec les trois autres du docteur Ficatier (Pl. 2, fig. 1), un bien petit lot (son rapport porte : « une assez grande quantité de tranchets » ?) ; mais il a son intérêt. J'ai un bon échantillon trouvé dans les champs et quatre autres récoltés en place dans le camp de Villeaucerre (Cora), près de Saint-Moré, ils étaient à 80 c. de profondeur, près du sol rocheux, avec quantité de poterie commune, des meules en granit et une pointe de flèche, forme de triangle équilatéral. Ce sont deux faits qui se corroborent et qui concordent avec les découvertes des Rebuts-de-Cuisine du Danemarck, des camps de Catenoy, de Barbet, de Chassey et des fonds de cabane de Campigny.

A côté du tranchet, on peut placer le retouchoir ou écrasoir qui peut-être servait à retoucher, par pression à faux, les pièces délicates ; il y en a 2. C'est un bâton de silex assez grossièrement retaillé tout le long, avec une pointe mousse. Ces outils, qui passent au pic et au ciseau, sont, sous ces trois formes, assez communs dans la région d'Othe ; et M. le docteur Capitan en fait des pièces contemporaines

(1) Il est annoncé des perçoirs dans les rapports Berthelot et Ficatier, mais les collections n'en contiennent pas.



du tranchet. Citons encore les scies, lames épaisses à section triangulaire, au nombre de 5 ou 6 ; elles sont mieux caractérisées qu'à l'époque précédente. Elles avaient quelquefois la forme de racloirs à encoches latérales (1), telle la belle pièce du docteur Ficatier en silex cireux de Pressigny ; elles appartiennent au néolithique et surtout au métallithique.

Les pointes de flèche, peut-être une cinquantaine, sont presque toutes lancéolées, allongées (feuille de saule), à base droite, concave ou plus rarement convexe (Pl. II, fig. 6). Une est courte et ovale (feuille de ronce) ; deux autres, de 7 à 8 c. de longueur, pourraient s'appeler pointes de javelot. Toutes sont d'une belle retaille qui rappelle les beaux poignards scandinaves. Cette forme de pointes est un peu partout en France ; au camp néolithique de Chassey, par exemple, où elles sont cependant moins nombreuses que les pointes à pédoncules et bardelures. Elles sont communes dans les Palafittes de la Suisse et en Danemark où elles marquent la fin du néolithique et le début du métal. En Suisse, elles seraient bien plus communes que les autres (*Préhistoriques de Mortillet,* 2ᵉ édit. p. 524). Le fait de la présence à Nermont de ce type, sans mélange de pointes à pédoncules ou bardelures est à signaler ; aucun autre gisement de France n'offre cette singularité. L'influence pourrait en être cherchée en Suisse.

La pointe de flèche à tranchant transversal, il y en a deux, (Pl. II, fig. 3) est, pour la forme, un petit tranchet ; mais ses dimensions graduées formant un passage, on a pu douter qu'elle fût destinée au jet de l'arc. M. de Baye, dans les grottes funéraires de la Champagne, les a trouvées en telle quantité et dans de telles conditions que l'on n'hésite plus à leur donner ce nom. Celle de Nermont, de 2 c. 5 sur 1 c. 5, n'est pas allongée et lourde comme celles de la Marne, elle est particulièrement courte et mince, soigneusement retouchée au pourtour ; c'est une pièce du néolithique pur. A côté des pointes de flèche, on peut placer le bitume qui servait à consolider la ligature ; c'est un minéral qui se trouve sur les frontières de Suisse ou en Auvergne, au plus près.

Les haches sont une partie importante du mobilier ; on en aurait trouvé une trentaine, ce qui n'est pas énorme. Il y en a une en granit, deux en grés, trois seulement en silex, et le reste en minéraux exotiques, jadéite, saussurite, diorite,

(1) Les encoches facilitaient l'emmanchement. On les trouve encore emmanchées dans les lacs de Suisse.



jaspe noir, etc. Une d'elle, en minerai vert, a seulement 2 c. 5 de longueur. C'est dans cette proportion, à peu près, que sont les objets trouvés aux environs sur le sol : les haches en silex sont très rares, celles en jadéite sont les plus communes, il y a en partout ; ces dernières caractérisent, dans les Palafittes, le milieu du néolithique.

Les fragments de bracelets en pierre sont environ une quinzaine, dont six dans ma collection. Ils sont tous plats (Pl. II, fig. 17) comme seraient des morceaux d'anneaux-disques (1), sauf six qui sont en hauteur et proviennent certainement de bracelets. Ils ont un poli parfait, mais non une largeur régulière. La largeur varie de 8 mm. à 2 c. 5 ; il y en a même un très mince, en schiste micacé, qui mesure 6 c., dépassant sous ce rapport les plus beaux des dolmens. On s'est demandé si c'étaient des débris de bracelets ou simplement des pendeloques en croissant, car M. de Baye a trouvé dans ses grottes 31 échantillons dont 24 ont deux trous, un à chaque extrémité, et 6 n'ont qu'un trou, un seul n'est pas perforé : c'est tout le contraire pour les nôtres. Les bracelets sont des objets rares, on en a recueilli une centaine, dit M. de Mortillet, dans 23 départements. A Nermont, ces fragments, qui représentent le quart, le tiers ou la moitié de la circonférence, ne sont aucunement percés, sauf un échantillon. Leur diamètre intérieur est de 7 à 8 c., ce qui peut suffire à l'introduction d'une main de grosseur moyenne ; j'ai même trouvé un bracelet en verre, de l'époque gauloise, qui n'a que 6 c. de diamètre.

Il y a, en serpentine, un curieux petit objet en marqueterie (Pl. II, fig. 18) : c'est un disque poli de 1 c. 7 de diamètre, bombé sur le dos qui a été entaillé de trois cavités rondes ou ovales qu'on a remplies d'une matière blanche chatoyante, semblable à la nacre des moules de rivière. Sur la tranche, il se trouve un trou qui a dû servir à fixer l'attache de suspension. Etait-ce un simple ornement ou peut-être un pendant d'oreilles ? On connaissait déjà ce dernier à l'époque du bronze.

On a trouvé enfin un morceau de sanguine, un rognon cassé de pyrite, substance propre à faire le feu ; une petite plaquette de cristaux de calcite ayant une ébauche de trou sur chaque face.

(1) Manuel Déchelette, p. 520.

Le mobilier en os ne diffère guère de celui de la Madeleine ; mais l'os dessiné ou sculpté a disparu. On retrouve donc l'aiguille à chas ; celle que j'ai récoltée est courte, un peu arquée et renflée de la tête : c'est un type moins élégant que celui du Trilobite. Une aiguille effilée aux deux bouts, au Musée d'Auxerre, mesure 6 c., la mienne a 4 c. et devait servir à la pêche ; elle est semblable à celles des stations paléolithiques de la Vézère (Pl. II, fig. 9). Aux bords de la Cure, rien n'indique la pêche à l'époque quaternaire, tandis que le néolithique a fourni, avec les arêtes et vertèbres de poisson, l'hameçon recourbé des Fées et la pointe droite de Nermont. Cette dernière forme, dit M. Daleau, est encore en usage dans le Languedoc. Un autre objet pourrait aussi être un hameçon, c'est une grosse vertèbre de poisson armée de chaque côté de deux apophyses aiguës.

Les poinçons (Pl. II, fig. 6 et 7) forment plus de la moitié du mobilier d'os : on peut en avoir récolté une centaine. Ils sont généralement longs et fournis par les canons de bœuf, de cerf, de cochon et de mouton qu'on a fendus en conservant la tête de l'articulation. Il y en a beaucoup aussi faits de simples éclats d'os. Certains poinçons, comme ceux de Châtel-Censoir et du docteur Ficatier, sont plutôt des poignards (Pl. II, fig. 13), arme qu'on trouve partout en Europe et durant toute l'époque néolithique. Il y en a aussi de courts (Pl. II, fig. 7), mais quelques-uns paraissent avoir été primitivement plus longs ; ils auraient subi un nouveau polissage après cassure. On trouve enfin des spécimens très minces et très effilés qui représenteraient les épingles de l'époque (Pl. II, fig. 8), ils sont faits avec les os longs de petits carnassiers dont l'apophyse sert de tête. Les poinçons des niveaux paléolithiques sont tous de moyenne ou de petite taille, un seul, formé d'un gros stylet de cheval, pourrait être comparé aux poinçons néolithiques.

Les objets de parure comprennent les perles et les pendeloques. Une grosse perle globuleuse, de 3 c. 5 d'épaisseur a été tirée d'un bois de cerf garni de sa perlure ; mais le trou n'a été qu'ébauché. Il y en a de même matière, qui sont de grosseur moyenne. Les perles plates ou rondelles percées largement, dont on a récolté une dizaine, sont caractéristiques du néolithique, un de mes deux spécimens est en coquille, de cardium peut-être, l'autre est en os. (Pl. II, fig. 12). On a recueilli, tout au plus, une demi-douzaine de perles d'ambre jau-



nâtre, rougeâtre et même verdâtre, de même forme que les précédentes. Les perles de cette matière, communes en Danemarck, sont rares en France ; elles indiquent la fin du néolithique et l'introduction du métal ; à l'époque du fer on les trouve abondamment. Les pendeloques sont principalement des dents : l'ours brun, le loup, le cochon, le bœuf, le cerf et les petits carnassiers (Pl. II, fig. 10) ont fourni leurs canines ou leurs incisives ; il y en aurait une quinzaine. Ce ont aussi des os de lapin, le plus souvent, métacarpiens et métatarsiens percés à leur extrémité (Pl. II, fig. 11) ; on peut en compter une douzaine. Le coquilles marines, en petit nombre, et les moules de la Cure surtout ajoutent leur petit contingent, une douzaine environ. A l'époque paléolithique, les coquilles locales ne sont pas employées. Enfin, notons les vertèbres de saumon et de truite en très petite quantité. Il faut mettre à part le gros bois de cerf perforé d'un large trou à la base, au niveau de l'andouiller basilaire. Il rappelle les « bâtons de commandement », et l'usage en est problèmatique.

La rareté des objets en bronze de l'époque préhistorique n'étonnera pas. La région, à en juger par les découvertes signalées, n'était pas alors un centre de civilisation, et, de plus, l'objet de métal, gardé plus soigneusement que l'outil de silex, servait indéfiniment par la refonte des débris. Quelques fragments d'épingle de Nermont pourraient peut-être appartenir à cette époque. La pièce indiscutable et typique est le couteau (Pl. II, fig. 16) de 17 c. de longueur, à soie, et dont le dos en arête mousse, forme une légère gouttière avec la lame, c'est le couteau type lacustre de la première période du bronze ou plutôt de la seconde, à juger par la façon assez soignée.

Les populations protohistoriques et historiques ont laissé aussi de leur mobilier à Nermont dans la couche superficielle. On peut attribuer au premier âge du fer une perle (Pl. II, fig. 19) de verre opaque vert, percée, en forme de larme ou de goutte de suif, reproduisant fidèlement le type bien connu de la perle de callaïs des dolmens de Bretagne. Un fragment de bracelet en bronze à oves, de 4 c. 5 est certainement du mobilier de nos tumulus marniens. A quelle époque rapporter la curieuse pendeloque ou applique (Pl. II, fig. 24) que j'ai décrite dans la collection Crépey ? on peut aller du néolithique ou mérovingien. Les gallo-romains et leurs succes-

seurs ont laissé davantage : citons le cylindre en bois de cerf, de 5 c. de longueur sur 2 de diamètre, gravé et qu'on appelle gond de coffret au Musée de Saint-Germain où ils sont nombreux ; une cuiller en bronze (cochléar) dont la capsule est dans un plan différent du manche auquel elle se raccorde par un coude troué. Il y a des débris d'armes et d'outils en fer et surtout de la poterie ; on a trouvé les débris d'une cinquantaine de vases, plusieurs à engobe rouge dont l'un d'eux a son nom de potier (poterie dite samienne). Citons à part un creuset cylindrique de 10 c. de diamètre, fait de serpentine grossière, roche réfractaire dont se servent encore les bergers des Alpes. On peut regarder comme mérovingiens les pendeloques en bronze ajourée, les perles en verre et deux peignes à dessins de lignes et de points.

Les gallo-romains, avaient aménagé un endroit de la grotte en abri. Dans ce que j'ai appelé le Caveau, petite chmbre en contre-bas et au seuil de Nermont, il y avait, en effet, un remplissage d'éboulis venus de la Cheminée ; on ne l'avait pas fouillé par crainte du glissement des pierres. Je découvris, sous cette masse, une litière de débris végétaux qui paraissent être des feuilles, mais consommées, séchées et tassées au point de se lever en plaques feuilletées, de 5 à 10 c. d'épaisseur. Sous cette couche, le plancher rocheux avait été recouvert de mortier de chaux pour effacer les inégalités, et aucun débris d'os ou de poterie ne s'y voyait ; je n'ai trouvé là que le petit cylindre ou gond de coffret. J'ai vu dans ce réduit, si propre et placé en vue du camp de Cora et de la voie romaine, comme un observatoire, un poste de soldats chargés de surveiller le passage.

Le moyen-âge et les temps postérieurs ont fourni 3 ou 4 objets, entre autres une grosse clef.

LA POTERIE.

Voici un mobilier à part qui relève d'une industrie spéciale, celle du potier ; elle paraît bien naître avec les autres arts néolithiques, dans nos pays du moins. Son objet est digne d'intérêt, et les archéologues ne rejettent plus, comme autrefois, les informes morceaux de vase : on les étudie, on les fait entrer dans l'histoire du génie industriel à son enfance. Cette céramique préhistorique nous ramène aux premiers es-

sais de l'art dans une voie nouvelle, c'est l'acte créateur de l'homme, pour ainsi dire, où se révèle son esprit d'observation qui assurera à sa création nouvelle les qualités requises de solidité, de commodité et d'élégance.

Il y a, en effet, pour donner corps à l'argile, une série de manipulations délicates qui annoncent des recherches multipliées : il faut choisir sa terre, la pétrir pour la rendre homogène, la mélanger avec le sable pour lui donner du liant ; ensuite, il faut la mouler selon une certaine forme, revêtir le vase d'une couche imperméable, lui faire une base pour la pose et des saillies pour la prise ou la suspension ; il faut, enfin, après un séchage à l'abri, lui donner la cuisson qui la rendra propre aux différents usages domestiques. A ce travail minutieux, compliqué de l'industriel primitif, s'ajoute l'invention de l'artiste : la recherche du beau vient à l'homme en même temps que celle de l'utile, dès qu'il manipule cette pâte docile. Entre ses mains, les vases prennent des formes variées : le pied, le rebord, la panse, les anses, tout révèle le sentiment du goût. Les surfaces se couvrent de dessins de toutes sortes, des plus simples aux plus compliqués de l'ornementation de lignes ; les moulures s'ajoutent et se mêlent aux dessins, les unes grossières, les autres d'une finesse et d'une élégance rares.

Quel intérêt à suivre *ab ovo,* l'évolution de cet art fécond, à observer le savoir-faire industriel et l'inspiration artistique dans une œuvre où l'homme préhistorique a mis toute son intelligence. Pour les civilisations anciennes, l'étude de la poterie a servi à classer les races et les époques, à constater les rapports entre les peuples ; mais pour les temps préhistoriques et protohistoriques, elle n'aurait pas la même importance. Il y a presque partout un tel mélange de sortes grossières et fines et de formes de poterie sans caractère que Paul du Chatellier a pu dire : les caractères bien définis de la céramique de l'époque du bronze sont à trouver, et il n'est point possible d'en distinguer les poteries de celles de la pierre polie et de celles de temps qui suivent ». Cela est vrai surtout quand on n'a, comme à Nermont, que des tessons informes. Cependant, malgré la réserve dans laquelle cette déclaration doit nous tenir, il se trouvera encore parfois des indications précieuses à recueillir de cette étude.

La grotte de Nermont, avec ses couches stratifiées et ses foyers, eût pu nous offrir des spécimens de toutes les épo-



ques et de tous les usages de la vie, et par là nous fournir de vrais documents. Mais les débris ont été récoltés sans souci de leur niveau, de sorte qu'on ne pourra guère parler de la céramique qu'en général, en décrire la façon et l'ornementation. Les remarques porteront sur environ 160 vases de poterie commune et 84 de sorte fine que je compte d'après les différents rebords que j'ai récoltés. Quoique Nermont ait dû servir d'atelier de fabrication, si l'on en juge par les colombins d'argile cuite, ce petit nombre de vases est près de la vérité, car les chercheurs n'ont guère ramassé que les rares grands morceaux et les poteries à dessin.

1. *La poterie commune.* — La poterie néolithique (1) se distingue facilement de tout autre : elle est faite à la main, d'une pâte lâche, mélangée de sable plus ou moins gros pour liant. C'est donc une sorte poreuse, fragile et friable, toujours perméable même avec un engobe d'argile fine ; elle ne sonne pas clair et n'a pas le toucher sec des sortes cuites au four. Sa cassure présente une tranche ordinairement rouge sur les bords et noire ou grise au milieu, ce qui provient de sa cuisson inégale qui suroxyde les sels de fer de la surface seulement. Cette cassure peut être tout-à-fait noire par suite des végétaux ou du charbon contenus dans l'argile ou parce que les vases ont été enfumés en les cuisant.

La poterie commune peut se diviser en trois variétés : la sorte grossière, la plus rare, qui est celle dont la pâte a été simplement pétrie avec les doigts. C'est ainsi que sont certains vases en calotte, bosselés, de la couche inférieure, l'un, entre autre, de la collection Ficatier, montre à sa surface l'empreinte des plis radiés de la peau. La sorte moyenne est *lissée* seulement, et sa surface est unie ; on s'est servi de la main, d'une amande de silex ou d'un ébauchoir pour cette opération. La sorte supérieure a reçu un *engobe* ou couche d'argile pure qui est plus ou moins bien lissée ; les vases de cette sorte sont les plus nombreux.

Les vases ont une épaisseur, à la panse, de 4 mm. à 2 c. ; les fonds sont toujours renforcés. Il y a quelques rares échantillons dont la pâte est blanche ; cette terre sans trace de fer, se trouve à peu de distance, à Châtel-Censoir et à Croix-

(1) La poterie commune de plusieurs époques étant la même, dans le doute, on lui donnera ce nom qui veut dire simplement primitive ou façon néolithique. C'est le cas pour presque toutes nos grottes, les objets typiques manquant pour les classer.



Ramonet dans un dépôt tertiaire. Le sable qui sert de liant est le quartz des alluvions ; dans deux morceaux, la terre a été pétrie avec la poudre de coquilles. Il en est d'autres très chargées de sable fin, ce qui leur donne l'aspect de grès cérames ; et un tesson de cette sorte a même été utilisé comme polissoir. Enfin, quelques-uns offrent une pâte très micacée et des surfaces ont dû être, de plus, saupoudrées de mica qu'il fallait demander au Morvan.

La pose du vase devait être la première pensée de l'ouvrier ; mais au début le fond ne présente rien de particulier ; le vase en calotte se plaçait dans un creux du sol. Le plus souvent il y a un fond distinct : soit que la convexité s'aplatisse simplement ou qu'un vrai plateau bordé d'une arête s'étale sous la panse. Quelquefois l'arête fait saillie et forme un talon ; il y a même un spécimen où le fond, creux en-dessous, se trouve ainsi exhaussé : c'est le vrai pied tel que nous le voyons aujourd'hui. La panse des vases avec leur profil varié nous fait presque toujours défaut et c'est une lacune des plus regrettables. Il faut donc passer au col du vase ; c'est la partie où se déploie tout le talent du potier, car elle est le plus en vue, et les motifs de décoration s'y réunissent d'ordinaire. Le rebord monte droit sur la panse du vase, c'est le cas le plus commun ; mais sa lèvre se diversifie : elle garde son épaisseur ou s'amincit ou s'épaissit, en se terminant par un bord arrondi, aplati ou en biseau, bien plus rarement en bourrelet rond ou élargi. Le rebord renversé est moins fréquent, et se montre sur les vases plus soignés. La courbure est tantôt près du bord, et la lèvre s'abaisse brusquement ou par une courbe adoucie ; tantôt la courbure s'allonge et dessine un long col plus ou moins évasé. Le rebord incurvé est rare dans la poterie commune ; et c'est le bord seul de la lèvre qui se recourbe à l'intérieur.

La prise du vase est aussi nécessaire que la pose, et cette condition apparaît dans les mamelons percés avec la plus primitive céramique de Nermont. Pour les petits vases en calotte, on ne sentait guère l'inconvénient ; mais quand l'ouvrier voulut agrandir ses pièces, il se mit à la recherche de ces appendices ingénieux qui permettent de prendre à la main, de suspendre et de transporter les plus grands vases. Il y en a de tout-à-fait rudimentaires ; le bord se moule en un gros bourrelet formant une saillie à gouttière en dehors qui offre une prise aux doigts ; plus rarement le bourrelet descend ver-



ticalement sur le bord (Pl. III, fig. 1) et peut être pincé par les doigts. Ailleurs, ce sont des mamelons pleins, très saillants, coniques (Pl. III, fig. 2) s'élevant par couple du bord même du vase, ou des mamelons, épais, allongés (Pl. III, fig. 3) et placés horizontalement.

Ces moyens très primitifs se montrent dans de rares échantillons, car on a dû avoir aussitôt l'idée de percer le mamelon pour y passer un lien de suspension : c'était la découverte de l'anse telle que nous la voyons dans la chaudière. Le mamelon est un renflement du vase pris dans son épaisseur ou plus rarement rapporté sur sa panse, disposé, dans le sens horizontal et percé d'un canal de même direction. Il y en a de dimension variées selon la grandeur des vases ; ils sont tantôt aplatis, tantôt très saillants et formant la carène (Pl. III, fig. 4) ou bien plus rarement la selle (Pl. III, fig. 5). Il y a quelques spécimens exceptionnels de mamelons percés verticalement (Pl. III, fig. 6) de deux et même trois trous (1).

Le mamelon percé passe graduellement à l'anse rudimentaire, que j'appelle oreillette, (Pl. III, fig. 8) formant un gros bourrelet percé que deux doigts, pénétrant quelque peu dans les orifices, peuvent serrer fortement : c'est la prise immédiate du vase. Les oreillettes les plus étroites devaient encore recevoir la ficelle, et les plus ouvertes ne laissent entrer que le bout du doigt ; l'anse véritable est d'une industrie plus perfectionnée. On peut voir dans le Musée des grottes une série de 20 oreillettes de grandeurs différentes dont une seule laisse passer le doigt ; mais toutes sont placées verticalement, sauf une qui est horizontale. Il y aurait une fois plus d'oreillettes que de mamelons. Le potier primitif a aussi trouvé ce que nous appelons la queue de pot (Pl. III, fig. 7) ; c'est un cône, légèrement arqué, de 4 c. de longueur, très épais à la base, qui est creusé en-dessus pour donner au doigt un point d'appui. C'est l'unique spécimen, et c'est le dernier mot pour la prise du vase ; mais il a dû être abandonné aussitôt qu'inventé à cause du peu de solidité de la poterie mal cuite. On peut voir encore une queue dans l'échantillon cité à la collection Ficatier (Pl. II, fig, 20). Le potier primitif perfectionne son œuvre, et bientôt, sinon tout aussitôt, l'industriel se montre artiste ; il recherche le beau dans la forme et dans la

(1) Le Manuel Déchelette (p. 558) les appelle « oreillettes perforées et tuyautées ». Le terme mamelon est plus communément employé.



décoration de sa céramique. On trouve sans doute à toutes les époques les vases grossiers d'un usage ordinaire ou simplement votifs, et les œuvres des débutants ou des inhabiles ; mais à côté se voient les vases de luxe qui témoignent de l'esprit de recherche et du goût de l'ouvrier. Il a même l'avantage sur le potier moderne dont les vues se bornent, dans la poterie ménagère, à un façonnage uniforme convenable ; lui mettra des ornements à ses vases les plus communs : on devine qu'il travaille pour sa famille et qu'il y met son amour propre. Sans doute, on ne retrouve rien dans ses œuvres qui rappelle les merveilleuses créations des chasseurs de renne, le grand art des cavernes s'est éclipsé pour longtemps. Le potier artiste ne dépasse pas la combinaison de lignes et de points, et c'est une des raisons de penser qu'il n'a pu connaître le sculpteur et graveur de la Madeleine. Mais on sent en lui de l'imagination et le désir de faire toujours mieux.

La revue des poteries ornées se fera du simple au composé, ce qui a dû être d'ailleurs la règle générale du développement de l'industrie. Comme ornements en saillie, nous trouvons les bourrelets, les mamelons pleins, allongés, plus petits que ceux destinés à la prise, puis les boutons arrondis ou coniques formant parfois des groupes ou des cordons. Il y a un spécimen à part couvert de petites élevures à crêtes en lignes (Pl. III, fig. 2 *bis*) ; on trouve aussi, mais rarement, de grosses côtes. Les rayures profondes composant des sillons et des côtes disposés diversement (Pl. IV, fig. 1 et 7) par groupes sont peu communes ; de même des stries (Pl. IV, fig. 5) qui paraissent faites au balai de paillottes.

Les ornements en creux sont plus diversifiés : ce sont les coups d'ongle, motifs des plus primitifs, tracés par séries au pied du vase (Pl. IV, fig. 3), auprès de l'oreillette (Pl. III, fig. 8) et surtout sur le bord du col, comme dans les vases en calotte les plus grossiers. Puis viennent les impressions ou cupules faites avec le doigt (Pl. IV, fig. 4 et 5), groupées ou formant des lignes. Ces creux ont été aussi formés quelquefois avec un instrument spécial, et ils sont alors assez réguliers, figurant des ovales (Pl. IV, fig. 10) ou des carrés (fig. 13). Il y a d'ailleurs des creux de toute grandeur, et les plus petits, qui passent aux points, ont été faits, sans doute, avec le bout d'un stylet ou d'un chaume ; ils dessinent des lignes ou des

(1) Les dessins figurés ne donnent pas généralement toute la grandeur du morceau de poterie gravée.



semis (Pl. IV, fig. 2). Les traits et les virgules sont les ornements courants les plus variés : il y a les simples traits qui entourent le bord ; il y a les virgules ou les traits cunéiformes disposés en lignes, (Pl. IV, fig. 8) et parfois grands et très creux (fig. 6). Il y a enfin les losanges (fig. 9) dont la régularité, en certains cas, dénote l'emploi d'un poinçon de métal peut-être. Ce sont ces traits et ces virgules, accouplés qui donnent l'ornement appelé feuille de fougère ou arête de poisson (Pl. IV, fig. 11 et 12) d'une si grande variété et d'une réelle élégance. Tous ces dessins : points, virgules, fougère se combinent entre eux (fig. 13) et décorent le bord du vase (fig. 18), le bas du col et quelquefois, le pied et la panse.

L'ornement le plus ouvragé et le plus varié est le cordon pincé, bande étroite, très saillante qui entoure le col à sa base, à son bord, et relie même l'un à l'autre. Le potier lui donnait des creux et des reliefs avec une régularité d'un bel effet, les produisant avec l'ébauchoir, par la simple impression, par le pincement des doigts (Pl. IV, fig. 14), ou encore avec une pointe de silex ou de métal qui découpait nettement la moulure (fig. 17). Ces pincements, enfin, formaient des saillies droites ou plus ordinairement obliques (fig. 15 et 16) de toutes grandeurs qui rappellent la torsade. Ces ornéments qui augmentaient la solidité, se trouvent aux époques néolithique et du bronze et jusqu'au moyen âge (Manuel Déchelette, p. 562).

II. *La poterie fine.* — La céramique dont il est question, apparaissant tout-à-coup sans transition avec l'ancienne, ne compte pas seulement comme une variété industrielle ; elle a une fabrication et un cachet qui annoncent une époque nouvelle, un autre peuple. Cette poterie noire, luisante, légère, très ornée est tout-à-fait celle que l'on a trouvée dans la grotte de Vilhonneur (Charente) avec les haches de bronze à ailerons, et dans les palafittes du lac du Bourget (Savoie) qui marquent la transition du bronze au fer. Les vases entiers de cette sorte fine sont très rares : il n'y a d'intacts que le vase en tulipe des Fées d'Arcy et le curieux godet à anse de Nermont. Les vases sont souvent moulés avec une rare perfection, et l'on pourrait, avant sérieux examen, y voir l'intervention du tour. Mais à l'époque du fer, on ne constate en Bretagne, du moins d'après M. du Chatellier, que l'emploi de la tourette ou plateau tournant.

La poterie fine est faite avec une argile triée, lavée et pétrie avec soin ce qui la rend dense et homogène ; elle a pour



liant du sable fin, et quelquefois même, dans les sortes légères, de gros grains de quartz. La cuisson est aussi meilleure que dans la poterie commune ; elle sonne déjà clair et sa consistance est relativement grande. La pâte, sauf de rares exceptions, est toujours noire et son engobe lustré, brillant, est de même couleur. C'est le trait particulier de cette poterie d'être recouverte, mais seulement sur les surfaces en évidence, d'un enduit noir, inaltérable qu'on prendrait pour un vernis et qu'on a appelé une glaçure (1). D'où viennent la pâte noire et l'engobe ? C'est une question qui n'est pas encore bien éclaircie. Cette poterie, qui servait surtout aux vases de petite ou de moyenne grandeur, se retrouve aussi dans des pièces d'un centimètre et plus d'épaisseur et dont la taille devait être en comparaison. Il y a cependant une poterie fine, qui paraît de même fabrication, et qui est de couleur rougeâtre avec un engobe aussi résistant et presque aussi brillant.

Cette poterie marque une époque qui voit l'apogée de l'art ; le potier est devenu un maître, et on reconnaît qu'il a épuisé toutes les ressources de son imagination dans la forme, les moulures et les dessins d'ornement. Le fond des vases diffère peu des précédents ; mais le fond plat, distinct, est le plus commun, tandis que le fond convexe, comme dans les vases primitifs en calotte, se retrouve dans les vases en tulipe. Dans ce type de légèreté, on aura sacrifié la solidité de la pose à l'élégance de la forme. Les fonds exhaussés et creux sont fréquents. Un modèle tout spécial et très rare est le fond porté sur de petits pieds (Pl. III, fig. 14) ou à fond mamelonné, qui est particulier aux sépultures des Pyrénées et dont un exemplaire a été trouvé en Suisse. Le nôtre a 9 pieds et 3 c. 5 de diamètre : ce type marquerait la fin du néolithique.

Les rebords sont droits avec une lèvre qui reste égale, qui s'amincit ou s'épaissit, se terminant par une surface biseautée ou arrondie. Les rebords incurvés ne sont pas rares. Les rebords renversés ont les mêmes profils que dans la sorte commune ; mais on en trouve qui sont peu développés et qui retombent à angle droit. Beaucoup de ces rebords ont leur lèvre profilée en un biseau formé de deux et même trois chan-

(1) Le mot est impropre au sens moderne, car ce n'est pas une couche vitrifiée, mais pour l'apparence il est juste et expressif et avec cette réserve on peut l'employer.



freins inégaux, d'un bon effet ; c'est le cas surtout des plats qui devaient être très communs.

Les vases en poterie fine étant généralement de dimension médiocre, les appendices pour la prise devenaient inutiles, aussi sont-ils rares. On trouve cependant quelques mamelons percés ; et une petite poterie porte un minuscule mamelon ayant la forme de selle déjà signalée (Pl. III, fig. 5). Le progrès toutefois est visible dans les anses qui sont ouvertes, légères, fixées au bord (Pl. III, fig. 9) ; il y a 5 spécimens de cette sorte qui ont le cachet moderne. Une anse singulière (fig. 11) avec des prolongements qui la fixent solidement, paraît former un passage de l'oreillette à l'anse véritable. On ne peut oublier une prise, qui remplace sans doute une anse brisée, c'est un trou pratiqué dans le rebord même du vase (Pl. III, fig. 10) après cuisson.

L'ornementation est aussi un des caractères distinctifs de la poterie fine ; on voit apparaître des motifs nouveaux de dessin et des moulures inédites. Le mélange harmonieux de la décoration et des profils en font un objet de luxe et peut-être d'importation. Les ornements s'étalent partout, sur le fond, à la carène de la panse, au col ; mais ce sont les plats qui sont le mieux lustrés et décorés. Dans ce cas, on observe un fait singulier : la partie en évidence est soignée à l'excès, tandis que le revers n'est même pas toujours lissé, ce qu'on n'observe pas dans la poterie commune qui est mieux traitée. On ne s'explique pas la négligence voulue du potier artiste, et ce fait laisse soupçonner des ouvriers étrangers, travaillant sur place plutôt qu'important leurs vases tout faits.

Les dessins sont faits de lignes quelquefois très fines, tracées avant ou après cuisson, et qui n'entament que la glaçure ; d'autrefois le trait est accentué. Partant du simple au composé, on trouve d'abord le chevron (Pl. IV, fig. 1), double ligne qui entoure le vase en se répétant plus ou moins, ou qui encadre d'autres motifs (fig. 6). Puis ce sont des séries de points et de traits (fig. 2 et 4), des traits obliques groupés en sens inverse (fig. 3). Ensuite viennent les figures géométriques : le rectangle (fig. 4 et 5) qu'on regarde comme caractéristique de l'époque du bronze ; la dent de loup (fig. 6) formée d'un trait ou d'un chevron brisé, dessin qu'on retrouve partout, soit simple, soit associé à d'autres (fig. 9 et 7). Tantôt elle est incomplète (fig. 10) ou faiblement indiquée (fig. 8), tantôt ornée de traits simples (fig. 11) ou de chevrons (fig. 12).

Les traits et les dents de loup forment aussi des combinaisons qu'on aimerait à suivre sur de grandes surfaces (fig. 13, 14 et 15). Enfin, le motif le plus décoratif est le groupe de lignes courbes concentriques d'une demi ou d'un quart de circonférence (fig. 16 et 18) se combinant quelquefois avec la dent de loup et l'arête de poisson (fig. 19). Ce genre d'ornement en lignes courbes rappelle la décoration intérieure de certains dolmens de Bretagne. Un dernier dessin, qu'on regarde aussi comme caractéristique de l'époque du bronze, est le rond double concentrique régulier (fig. 17) qui doit être l'impession d'une tête d'épingle. Il faut signaler à part des dessins obtenus au moyen d'un procédé singulier qui produisait par le grattage de la glaçure le contraste du brillant et du mat (Pl. IV, fig. 23). Il y a 5 figures différentes, celles qu'on reproduit est la plus compliquée.

Les moulures, faites avec beaucoup de soin, sont variées mais deux seulement sont figurées ici parce que la photographie seule pourrait en donner une juste idée. Il y a des surfaces ondulées, formant parfois des saillies en arête ; c'était un genre commun, passant par des gradations aux surfaces cotelées. Les côtes ont des variétés plus ou moins saillantes, fines, arrondies, serrées ou espacées ; elles se groupent comme les lignes pour former des dessins, les uns de traits droits (Pl. IV, fig. 22), les autres de lignes courbes comme le motif en rosace avec rayons en hélice (fig. 20) que des archéologues prendraient pour la figure du soleil. Il est vrai que les dessins symboliques paraissent avec le métal, aussi je signalerai un fond de vase où deux côtés se coupent en forme de croix. On verra dans le *Dictionnaire des sciences anthropologiques* (fig. 242) le beau vase entier en forme de calotte basse dont la panse est toute couverte de côtes, celui où le docteur Ficatier a cru voir des indices du tour.

On retrouve dans la poterie à glaçure les cordons pincés ; ils sont rares comme les vases de grande dimension dont ils étaient le renforcement et l'ornement à effet. Il y a trois spécimens différents ; et ils ont la légèreté et l'élégance que l'argile fine et une bonne cuisson peuvent donner ; dans un échantillon, on voit deux cordons l'un épais, l'autre mince, accouplés. On voit aussi quelques boutons plats comme dans la poterie commune ; mais, ce qui est plus rare c'est l'ornement en creux préparé pour un remplissage de matière blanche ou d'étain. Un spécimen de fusaïole figure une ligne de

trous circulaire montrant encore de la poudre de chaux, d'os ou de coquille (Pl. III, fig. 13). Un autre spécimen (Pl. IV, fig. 21), en poterie bien lustrée offre des dents de loup incisées profondément sur un fond rugueux, sans trace de poussière ; aurait-il reçu une incrustation d'étain comme on en trouve au Bourget ? Ces essais de marqueterie primitive commencent dès l'époque néolithique pour progresser à l'époque du bronze et du fer (1).

III. *Céramique spéciale.* — Outre les vases grands et moyens qui servaient à tenir l'eau ou à conserver les provisions et les objets du mobilier, on trouve de petits modèles qui devaient avoir une destination spéciale ; deux spécimens entiers nous ont été conservés à Nermont. Le premier, en poterie commune, qui a été trouvé en place dans le caveau de la Fosse (Pl. III, fig. 17), est en forme de calotte basse avec une queue courte et plate. M. Cartailhac l'appelle un creuset de l'époque du bronze (2) ; d'autres y voient une poche, et M. l'abbé Breuil, une lampe. L'autre spécimen, en poterie à glaçure noire (fig. 20) est un godet d'une exécution parfaite et d'une forme que l'art romain ne renierait pas. Il porte une anse relevée et ajourée qui lui donne une assez grande ressemblance avec le spécimen des terramares d'Italie que l'Album de Mortillet a reproduit (Pl. XC, fig. 1095). On peut voir une lampe dans ce type minuscule et délicat.

Deux autres vases encore plus petits, et qui ne peuvent guère avoir été utilisés, sont en forme de calotte et d'une façon très grossière. L'un entier, de 2 cent. de hauteur (Pl. III, fig. 18) est percé d'un trou sur le côté de la panse. L'autre fragmenté (fig. 19), de même forme, portait deux oreillettes placées à des hauteurs différentes, ce qui ne s'explique pas dans une pièce utilisable : ce seraient plutôt des pièces faites comme jouets par des enfants ou pour des enfants.

Les miniatures de vases nous amènent à la cuiller dont la forme sinon la destination, ne peut faire de doute, car on croirait que le grand modèle ou poche, et le plus petit ont servi de type aux nôtres. M. de Saint-Venant (3) a relevé 650

(1) Chauvet, *Poteries préhistoriques à ornements géométriques en creux*, dans le *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, Paris, Masson, 1902.

(2) En considérant le niveau très bas du dépôt on doit rapporter le spécimen au néolithique.

(3) De Saint-Venant, la *Cuillère à travers les âges.* Bull. 1898, cinquantenaire.

échantillons connus dont les 9/10e appartiennent au camp de Chassey (Saône-et-Loire). Pour nos grottes de Saint-Moré, il en compte 15 auxquels il faut en ajouter 4, une grande et trois petites de ma collection. Inutile de décrire cet ustensile, soit le petit modèle, (Pl. III, fig. 16) à queue d'aronde courte, et dans d'autres pointue, soit le grand (fig. 15) à queue large et creusée en gouttière ; toutes sont en poterie commune, fragile et presque jamais entières. Un spécimen, de la collection de l'abbé Poulaine, avec deux trous (Pl. II, fig. 22) à la base du cuilleron est à signaler. Un fragment de poterie très particulier, de la collection Ficatier, (un autre est au Musée d'Auxerre), criblé de trous et tout plat, rappelle les ustensiles servant à égoutter le caillé.

Dans cet inventaire de peuplades agricoles, nous trouvons à défaut des étoffes que la tourbe des palafittes à conservées, les volants ou pesons de fuseau qui servaient au filage du lin. Ce sont des disques de 3 à 5 c., en terre cuite plus ou moins renflés sur le dos, et percés au centre d'un trou où s'ajustait le bâton sur lequel s'enroulait le fil : le disque donnant le poids nécessaire pour faire tourner le fuseau. Ces objets se retrouvent dans les mobiliers romain et mérovingien, ils gisent sous les cendres de Pompéï, et, dans les campagnes de la région avoisinante, les fileuses s'en servent encore. En France, ils ont dû persister assez tard, car j'ai vu un peson globuleux en terre vernissée et décoré de sillons. Nermont a fourni environ trois douzaines de fusaïoles presque toutes en poterie commune ; j'en ai 2 cependant sur 10, en sorte fine à glaçure. Le plat ou dessous est généralement négligé, le dos est souvent creusé en cuvette ou porte une gorge ; il est décoré sur le contour de coups d'ongle (Pl. III, fig. 12) de pincements, de creux ronds qu'on a quelquefois remplis de terre blanche (fig. 13). Des archéologues ont pris ces disques pour des perles ou pour des boutons ; mais ce nom de fusaïoles leur est donné par la plupart des auteurs, et leur caractéristique est d'être d'une extrême variété de formes : on dirait que les potiers se sont ingéniés, comme pour les vases, à ne pas en faire deux semblables.

Notons enfin les perles en terre cuite qui sont rares ; elles se distinguent des fusaïoles par leur grosseur bien réduite, leur forme globuleuse et leur trou très petit. Des deux spécimens, l'un est en sorte fine à glaçure. On ne voit pas qu'il y ait passage des perles aux fusaïoles ; ce sont bien deux types distincts.



IV. La poterie primitive. — Les premiers essais de l'art du potier sont d'un grand intérêt, comme tout art qui est dans l'enfance et que l'on voit grandir. On constate que son évolution se fait dans la forme des vases et surtout dans leur ornementation, la fabrication technique restant la même jusqu'à l'époque du fer. On a des vases nombreux de toutes les provenances : camp de Chassey, grottes artificielles de la Marne, dolmens de l'Ouest et du Midi, palafittes de la Suisse, etc. Plusieurs archéologues ont tenté, avec ces matériaux, une classification de la poterie ; dernièrement des savants allemands ont établi des séries chronologiques ou régionales qui, sans être à l'abri de la critique, fournissent des aperçus frappants (*Manuel Déchelette,* p. 146, etc.).

Les grottes de l'Yonne auront peu contribué à ces études de céramique qui exigent, pour être sérieuses, deux conditions : l'intégrité des formes du vase et le niveau précis du gisement, ce qui est rarement le cas. La grotte de Nermont semble pourtant offrir le plus ancien type de fabrication dans ses vases en calotte d'une forme si archaïque et d'une série si uniforme. M. Salmon, dans son article *Poterie,* du *Dictionnaires des sciences anthropologiques,* a traité ce sujet avec les seuls documents du Nermont. Il trouve « sept pièces, dit-il, qui forment une série précieuse, chronologique dont aucun exemple ne paraît avoir été observé nulle part ». La remarque est exacte pour la série néolithique du début, mais celle du déclin, celle du bronze et celle de la transition du bronze au fer sont absentes ou à peu près. Il y a là une grande lacune ; on aurait voulu la combler en réunissant tous les spécimens récoltés dans les stations, soit conservés intacts, soit facilement reconstituables. Ils sont une quinzaine, tous à fond convexe, qui comprennent les vases de poterie commune et ceux de poterie fine presque tous de la sorte noire lustrée. La série I compte huit échantillons : n° 1 vase en calotte, de Nermont, cité plus haut ; n° 2 vase en calotte, de Nermont, cité aussi, tous deux de ma collection ; n° 3 de Nermont, Musée d'Auxerre ; n°s 4 et 5, de Nermont, collection Guignepied, à Saint-Moré ; n° 6, vase du Trilobite, de ma collection ; n° 7 vase de Nermont, assez soigné, collection Maison à Châtel-Censoir ; n° 8 vase conique, de la Roche-Moricard à Saint-Moré. La série II a sept échantillons : n° 1 en cône tronqué de la Roche-au-Larron, à Voutenay, poterie noire lustrée, collection Charlot à Voutenay ; n° 2 même mention ; n° 3 poterie lus-

trée rouge, de la Roche-au-Loup, à Merry-sur-Yonne, dans ma collection ; n° 4 vase à côte, poterie lustrée noire, de Nermont, ancienne collection Ficatier ; n° 5 vase en tulipe en poterie lustrée noire, des Fées, ma collection ; n° 6 en poterie ordinaire, légère, avec séries de traits, d'une sépulture par inhumation, à Mailly-la-Vil'e, échantillon détruit ; n° 7 vase lustré noir, de la Roche-au Larron, collection Charlot.

L'ART.

Les grottes de l'Yonne sont en parfait accord avec les gisements de tous les pays ; d'après leur contenu, l'archéologue constate l'absence presque complète de l'art, après les brillantes manifestations de l'époque de la Madeleine. La grotte de la Cabane (*Bull.* 1898) a fourni une perle en terre avec des figures peut-être alphabétiques ; la grotte des Fées (*Bull.* 1903), trois os gravés à dessins géométriques ; la grotte de Nermont, un seul os formant pendeloque avec quelques traits sans régularité. C'est tout le bagage qu'il faut attribuer, je pense, plutôt aux âges du métal qu'à l'époque néolithique. Faut-il ajouter la représentation, peut-être symbolique, faite sur une poterie plate de Nermont qui n'est pas un débris de vase, et dans laquelle on pourrait voir le soleil ? (Pl. II, fig. 21).

L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE.

Si les grottes de la Cure avaient été fouillées au début des recherches préhistoriques, on se serait heurté, en arrivant à Nermont, à une grosse difficulté. Partout ailleurs, en effet, les industries s'étagent régulièrement dans le remplissage. Le mobilier moustérien se place à la base, sur le plancher rocheux ou sur la couche d'alluvion ; puis viennent le magdalénien ancien (aurignacien de certains auteurs) le solutréen et le magdalénien récent. Or, voici qu'à Nermont, sur les alluvions mêmes, se trouvait un mobilier différent de ces derniers. C'est, si l'on veut, une sorte de magdalénien, mais avec des outils nouveaux : le tranchet, le retouchoir, la pointe de flèche, la pierre polie et une industrie nouvelle : la poterie. Et bientôt on voit paraître le métal. On aurait donc pu dire, en comparant ces trouvailles faites à des niveaux analogues, à ceux



des autres abris, que des peuples de civilisation très différente avaient fréquenté les grottes à la même époque sans se mêler. C'eût été une erreur d'archéologue ; mais un géologue ne l'aurait pas faite en observant que, malgré les apparences concordantes de stratification, la faune de ces gisements n'était pas la même, preuve certaine que les remplissages n'étaient pas contemporains. L'origine de ces remplissages suffisait d'ailleurs à l'indiquer : les uns s'étant formés lentement des détritus des parois ; l'autre, celui de Nermont, provenant d'une irruption des détritus, de l'extérieur, pénétrant par les cheminées.

Nous voici donc, pour la première fois, dans ces études de grottes, placés en face d'un âge de la pierre d'un aspect tout différent de celui que nous connaissons. Ce n'est plus la même époque géologique, ni la même faune, ni la même industrie, ni le même genre de vie des populations. La face des choses a changé partout. L'époque quaternaire, à son déclin, nous a montré un remplissage très tassé de pierraille mélangée d'argile maigre, jaunâtre, calcarifère où la concrétion, qui est le produit de l'infiltration, manque totalement. La faune de ces derniers détritus s'est appauvrie des grandes espèces du régime humide, comme l'éléphant, le rhinocéros, etc., et n'a gardé que le cheval, le bœuf et le renne ; mais les animaux domestiques n'y paraissent pas. Les stationnements dans les grottes sont les seuls constatés ; ils étaient nombreux au début de l'époque, et il n'en reste que trois à la fin : on sent quelque chose qui s'éteint. C'est le mobilier classique de la Madeleine, exclusivement taillé, aux formes légères, sans tendance à la nouveauté. Il y a des productions artistiques de sculpture et de gravure, et l'homme est alors exclusivement chasseur. Tel est le tableau que présente dans la vallée de l'Yonne l'étude des grottes à l'époque quaternaire finissant, appelée encore paléolithique sous le rapport archéologique.

Le tableau des temps qui ont suivi ne lui ressemble pas. Le remplissage est d'argile rouge-brun, grasse, acide, mélangée de quelques grosses pierres et tranchant nettement sur l'autre. La concrétion calcaire, parfois abondante, formant des incrustations et des planchers, annonce le retour d'un régime humide. La faune est mixte, sauvage et domestique. Le renne, dernier survivant de la faune quaternaire, et le cheval, qui est de tous les âges, manquent complètement ; le cerf et le sanglier, qui étaient très rares, pullulent alors. Les

os ont un aspect de fraîcheur qui contraste avec les autres. Les stationnements sont presque tous en plein air ; celui même de Nermont, malgré les avantages de ce bel abri, n'est pas considérable, on sent quelque chose qui commence. Le mobilier de silex est, au début, presque exclusivement taillé ; mais avec plusieurs types inédits, tandis que certaines formes de la Madeleine semblent persister (1). La pierre polie apparaît, et avec elle des instruments nouveaux, comme la hache. L'art des chasseurs de renne n'a pas laissé de traces, mais l'industrie du potier naît avec l'agriculture. L'alimentation est celle des peuples pasteurs, agricoles, chasseurs et pêcheurs.

Le monde est arrivé, alors à *l'époque actuelle,* de même régime atmosphérique que le nôtre ; il y a seulement exagération d'humidité, ce qui lui a fait donner le nom d'époque des tourbières (2). C'est la même faune, et c'est le même genre de vie qu'aujourd'hui, seulement dans sa plus grande simplicité. Comment s'est opéré ce changement d'un régime très froid et très sec, de la fin du quaternaire, au régime actuel ? Pour la première époque, nous suivons bien les phases, grâce à la présence de l'homme dans les cavernes. Les débris de faune qu'il nous a laissés, la nature du remplissage, les formes variées du mobilier, tout nous indique une évolution générale. Il n'en est pas de même de la transition de l'époque quaternaire à l'époque actuelle. Elle a dû, sans doute, être graduelle comme toutes les transitions naturelles, et pourtant elle se présente, dans nos contrées du moins, comme si le changement eût été brusque dans le régime, et comme si une immigration de peuples nouveaux s'était faite subitement. Il y a donc une lacune dans nos connaissances qui s'explique ici par l'absence de l'homme, qu'il y ait eu extinction ou départ des chasseurs de renne. Les grottes seront muettes plusieurs siècles, jusqu'au jour où la température redevenant clémente, la faune se repeuplera et l'homme pourra vivre en modifiant toutefois son régime alimentaire. On aurait des preuves d'une transition normale dans le Midi, et M. Piette a montré des couches de passage au Mas-d'Azil, mais c'est une exception. L'époque néolithique, au lieu de l'uniformité

(1) Il restera toujours un doute sur la présence de quelques pièces de la Madeleine, les burins, par exemple, parce qu'un mélange, impossible à reconnaître, a pu se faire.

(2) Voir dans : *La Seine aux temps antéhistoriques,* de Belgrand, le profil de la vallée de la Vanne, à Chigy.

et de la superposition des gisements du paléolithique, d'une facile classification, nous offre « un fouillis de races » ayant des établissements très variés et presque toujours juxtaposés, ce qui en rend la chronologie très obscure. Ces sont ces documents qu'il faut examiner succinctement pour avoir une juste idée de l'époque néolithique.

1. *Les Kjækkenmœddinger* (mot danois signifiant rebuts de cuisine) sont de grands amas de coquillages comestibles qu'on trouve sur les côtes du Danemarck surtout et dont l'homme s'est nourri. Ils contiennent les ossements d'animaux sauvages de l'époque actuelle, et seul le chien représente la faune domestique. Le mobilier de silex comprend le tranchet, la lance, et quelques pièces polies ; la poterie primitive est connue. Ces dépôts annoncent des populations maritimes de chasseurs et de pêcheurs ayant un genre de vie particulier, mais de plus, la rareté des débris n'en donne pas une connaissance exacte. On les place tous au début de l'époque.

2. *Les fonds de cabane et les camps.* — La cabane a remplacé la grotte, et la fosse que le primitif a creusée pour son installation nous livre son mobilier. On a déjà une série nombreuse en France et en Belgique ; mais les fonds se présentent avec le silex exclusivement taillé, ou avec des outils polis, le tranchet étant la pièce caractéristique, avec ou sans l'os ouvré ; la poterie est tantôt grossière, tantôt fine et ornée, munie d'anses bien ouvertes. Partout la faune est rare. Le mobilier ne serait donc pas complet, et la variété s'y accuse déjà. Dans l'Yonne, on a signalé deux fonds de cabane : dans la grotte des Fées et à Bassou au bord de l'Yonne. Les camps, qui étaient des stationnements de durée, fourniraient un ensemble plus satisfaisant de mobilier. Or les uns ont la hache polie associée au tranchet et d'autres sont dépourvus de tranchet ; il y a les espèces domestiques. Les camps semblent annoncer un progrès sur les fonds de cabane. Le camp de Chassey (Saône-et-Loire) a fourni une riche collection au musée d'Autun. Dans l'Yonne, ils ne manquent pas ; le camp de Cora, le seul fouillé jusqu'ici, est de l'époque des métaux.

3. *Les ateliers de taille* tels que ceux du Grand-Pressigny (Eure-et-Loir) et du pays d'Othe (Yonne), sont des stations de raz-campagne, d'une aire très étendue et d'époques diverses. On pourrait déterminer des emplacements circonscrits où l'on trouverait une taille spéciale d'outils ; c'est tout ce qu'on en tirerait d'importants.

4. *Les palafittes* ou habitations lacustres de la Suisse et de la Savoie, et les *terramares* de l'Italie nous apportent les séries les plus complètes et les mieux conservées. Les stations sont innombrables, et on y saisit trois périodes qui marquent un progrès continu. C'est l'efflorescence de la vie pastorale et agricole. Mais la rareté des restes humains et des débris de faune ont fait regarder ces constructions sur pilotis comme des magasins, et l'on n'aurait peut-être pas tous les documents sur cette civilisation qui, de plus, est spéciale à une région.

5. *Les grottes artificielles* et *les dolmens* sont des abris funéraires établis dans des centres de population. Les premiers, découverts dans la Marne par M. de Baye, ont offert avec beaucoup de restes humains, un mobilier rare de tranchets, de pointes de flèche, de haches polies, de poterie très grossière. Une représentation humaine extrêmement défectueuse se voit sur les parois. Les dolmens ou chambres sépulcrales, quelquefois grandioses, ont parfois leurs parois gravées en Bretagne où le mobilier de haches polies et d'anneaux en roches étrangères est très beau, mais où la poterie est tantôt grossière et tantôt fine. Dans le Midi, le mobilier est plus varié et moins riche. L'ensemble de ces trouvailles ne représente guère qu'un mobilier funéraire, et tout ce qui est de la vie domestique nous est inconnu. Plusieurs dolmens ont été fouillés dans l'Yonne, mais leur mobilier se borne à quelques haches polies accompagnant les squelettes.

6. *Les grottes naturelles,* qui servaient, en grand nombre, d'abri aux Paléolithiques, ont été délaissées par les Néolithiques plus amis du grand air, les abris, d'ailleurs, ayant presque tous été comblés. Il est donc peu de stations bien définies ; elles occupent le sommet du remplissage, elles sont pauvres en mobilier, et le gisement, superficiel, est souvent remanié. Ce fait produit une confusion avec l'époque du bronze, car l'absence du métal ne dénote pas nécessairement une couche néolithique. Je ne sais pas s'il est un autre exemple d'une grotte comme Nermont, sans industrie quaternaire, et contenant à la base une couche néolithique primitive, sous plusieurs autres d'âge plus récent, pourvues de foyers importants et de nombreux restes de faune et d'industrie. Il y a aussi la grotte de l'Homme dont le caveau terminal est devenu un ossuaire.

Les matériaux ne manquent donc pas pour la connaissance de l'époque néolithique à tous les points de vue ; et quelle variété dans le choix des stationnements, dans le mobilier, dans

les usages et dans les races. Et quel prodigieux développement dans ces populations, aux moyens pourtant si bornés. On plante des milliers de pilotis dans les lacs pour y installer ses demeures ; on élève des milliers de pierres, de dimensions parfois colossales, et l'on construit avec des blocs énormes des chambres sépulcrales. On pratique la pêche en bateau, même celle de la haute mer ; on s'adonne à la culture des terres et à l'élevage des animaux. L'industrie du tissage, l'art du potier, le travail des roches étrangères pour la parure, tout cela est cultivé, et le commerce en accroît les produits. Mais, d'un autre côté, les œuvres artistiques de l'époque précédente ont complètement disparu, et la guerre a fait son apparition.

La différence est saisissante quand on compare les chasseurs de renne avec les Lacustres et les Mégalithiques, comme on appelle les constructeurs des palafittes et des dolmens. C'est une civilisation nouvelle et tout autre qu'apportent ces derniers. Aussi, se refuserait-on à voir une série continue et apparentée dans cette suite de races aux mœurs si dissemblables. Seulement, la filiation, si elle existait, ne pourrait pas être reconnue alors que les Néolithiques sont dans leur plein développement ; il faudrait la surprendre au début. Mais quel est ce début et comment saisir la transition ? C'est le problème. On est forcé, par suite du défaut de stratification des gisements de recourir à la logique et de classer chronologiquement les industries d'après leur perfection. Les observations faites à Nermont, où la stratification existe, nous en donnent d'ailleurs le droit.

Les gisements dits Rebuts de cuisine, les Fonds de Cabane, les Camps, avec leur simplicité d'outillage et de céramique, telle qu'on la constate à Nermont, marqueraient donc l'aurore de l'époque néolithique. Or, cela admis, les résultats obtenus dans la vallée de l'Yonne seraient contraires à l'évolution faite sur place telle qu'on croit la suivre dans le Midi. Ils nous montrent, par exemple, pour la faune : le renne et le cheval, animaux les plus abondants à la fin du quaternaire, disparaissant tout-à-coup ; puis le cerf toujours très rare dans cette même époque, devenant subitement commun. Pour le mobilier : les séries si caractéristiques de la Madeleine s'éclipsant en presque totalité, et l'art des chasseurs de renne restant sans le moindre indice de succession. On ne devrait pas objecter l'apparition simultanée de la poterie, du tranchet et de la pointe de flèche car elle marque un progrès dont les populations de la Madeleine étaient capables.

En résumé, Nermont nous apporte un ensemble de gisements assez régulièrement stratifiés, allant de l'époque néolithique aux temps historiques. Les deux premiers niveaux appartiennent à la pierre polie. Le niveau inférieur possède déjà, avec les vases en calotte, les pointes de flèche lancéolées ; les silex du type de la Madeleine, les tranchets, (Berthelot et docteur Ficatier) et même la hache polie en roche étrangère (Berthellot.) Le seconde couche n'est caractérisée que par une céramique plus perfectionnée, les autres particularités n'ayant pas été relevées.

Il y a donc quelque embarras à rattacher ce stationnement aux autres mieux connus. Le vase exclusivement en calotte, de facture très grossière parfois, lui est spécial. Les silex de tradition magdalénienne se retrouvent dans les palafittes ; les fragments nombreux de bracelets, indices de pendeloques, rappellent les grottes artificielles de la Marne. Le tranchet nous reporte au camp de Chassey (Saône-et-Loire) ; enfin, les pointes de flèches, toutes sans ailerons ni pédoncule, nous ramènent en Suisse. Ce sont ces dernières, selon toute apparence, qui indiquent le plus sûrement l'origine de l'industrie néolithique de Nermont. Les pointes de cette sorte (pointes en feuilles, à base rectiligne, convexe, concave) « sont rares, disséminées, exceptionnelles en France ; et à Chassey, centre de fabrication, elles sont bien inférieures en nombre aux pointes à pédoncules et bardelures. Dans les palafittes suisses, au contraire, « elles sont dans la proportion de 84 pour 100, d'après les acquisitions du Musée de Saint-Germain ». (de Mortillet, *Préhistorique*, p. 524).

C'est donc la Suisse qui aurait fourni la colonie néolithique des bords de la Cure ; cette opinion se trouve fortifiée par l'inventaire de la couche qui recouvre les deux premières et doit être attribuée à l'époque du bronze. Il est, en effet, très riche en haches polies dont plusieurs en roches étrangères, ce qui concorde avec les découvertes de la Suisse. Il offre, de plus, un spécimen caractéristique : le couteau de bronze, type lacustre.

On eut désiré d'autres documents de même ordre pour établir la certitude ; mais l'époque néolithique est assez pauvre dans la vallée haute et moyenne de l'Yonne. Une autre grotte, seulement, la Roche-Belin (*Bull.* 1904) a donné le tranchet. Cet instrument a été trouvé encore dans le camp de Cora, au bas du remplissage, et, non loin de là, avec le retouchoir, dans une



station de plein air, à Saint-Père, il a été récolté aussi une fois ou deux dans les champs d'Arcy. Ce mobilier des débuts : tranchet, retouchoir, pic est abondant sur le terrain de la craie, dans le Sénonais où il devait y avoir des ateliers.

Quand on aura mentionné l'ossuaire de la grotte de l'Homme situé tout près de Nermont (*Bull.* 1905), le sujet sera épuisé, et les documents plus tard ne pourront plus venir que des stationnements de raz campagne toujours peu sûrs pour la classification.

L'ÉPOQUE DES MÉTAUX.

A partir de l'époque néolithique, les phases de l'évolution se déroulent assez nettement. L'industrie de la pierre polie se laisse peu à peu pénétrer par le métal, le cuivre d'abord, puis par le bronze et enfin par le fer ; tandis que l'or, le plomb, l'argent, métaux secondaires, arrivent à leur suite. La classification alors est l'œuvre exclusive de l'archéologie.

L'époque du bronze est assez faiblement représentée dans la région des grottes, et tout fait supposer que des peuplades néolithiques reçurent le métal vers la fin seulement. Il y arriva, selon toute vraisemblance, avec la poterie fine à glaçure noire, de formes légères et gracieuses. On peut citer avec Nermont, comme stationnements abrités, la grotte des Fées. (*Bull.* 1903), celle de la Cabane (*Bull.* 1898) auxquelles on pourrait ajouter une dizaine d'autres grottes où cette poterie a été récoltée. Nermont, par sa poterie fine, gravée, moulurée, présente beaucoup de traits de ressemblance avec les stations lacustres de la Savoie et surtout avec la grotte de Vilhonneur (Charente). On peut voir au Musée céramique national de Sèvers la collection de l'abbé Delaunay, sortie de cette grotte où elle était associée avec la hache en bronze à talon, ce qui indiquerait le milieu et la fin de l'époque. On trouvera la même poterie, du lac du Bourget, au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

L'époque du bronze est celle des cachettes de fondeur, car l'apparition de ce métal suppose un commerce d'importation. Le territoire d'Arcy nous fournit un document de cette nature : une cachette a livré de nombreuses haches à ailerons et à douille. (*Bull.* 1903, Grotte des Fées). C'est aussi l'époque des camps retranchés : il y en a deux surtout bien caractérisés dans la région.

Le camp de la Côte-de-Chair, où sont excavées les grottes, occupe le plateau sur 4 hectares environ. Il comprend une première enceinte de pierres amoncelées décrivant un demi-cercle qui aboutit aux escarpements et renferme le seul passage accessible de la grotte de Nermont. Une seconde enceinte, d'un quart de cercle, placée à distance de l'autre, fortifie son côté faible. (*Revue préhistorique* an. 3ᵉ, n° 4, p. 117). On n'y a trouvé que de la poterie primitive, des recherches sérieuses n'ayant pas été faites ; mais on peut penser que ce camp est l'œuvre des premiers occupants de Nermont en possession du métal.

Le camp de Cora au lieu dit : Villaucerre, près de Saint-Moré, à 2 kilomètres en amont de Nermont, est une colline très découpée et reliée au plateau par une langue de terre de 200 mètres. Cet isthme est fermé par un retranchement de pierres amoncelées de 30 à 45 mètres de largeur, à la base, et de 2 à 7 mètres de hauteur. Sur ce retranchement, s'élève une muraille flanquée de sept tours probablement de l'époque gallo-romaine.

Des recherches considérables ont été faites dans ce camp, de 20 hectares environ. On y a trouvé les vestiges d'un stationnement pré-romain, soit dans l'*agger,* soit sur d'autres points. Ce sont des galets, des meules primitives, des silex en grand nombre : éclats, nucléus, percuteurs, grattoirs, perçoirs, pointes de flèche en feuille. Il y avait des débris très nombreux de vases en poterie commune et de la sorte fine à glaçure noire, des fusaïoles, du bitume. Ce mobilier de pierre était associé à celui de bronze : lame de poignard, lance et pointe de flèche à douille, fibules, boutons, tiges d'épingle. On n'a trouvé que deux petits débris de tiges de fer. Les ossements assez abondants sont ceux des espèces actuelles sauvages et domestiques, et quelques ossements d'homme y étaient mêlés. Toutes ces trouvailles m'ont fait conclure à une occupation qui semble contemporaine de celle de Nermont pour l'époque du bronze pur et pour sa période de transition au fer (*Revue préhistorique* 2ᵉ année, novembre. Une notice très détaillée paraîtra prochainement dans le Bulletin).

Comme document, on pourrait enfin citer le petit ossuaire de la grotte de Crot-Canat dont il va être parlé et qu'on peut indifféremment placer à l'époque néolithique ou à celle du bronze.

L'époque des métaux se poursuit dans la région en offrant

quelques traces du mobilier hallstattien qui marque le début de l'âge du fer. Les tumulus sont nombreux mais peu riches ; l'un d'eux a donné la hache à douille, les autres sont généralement de l'époque dite marnienne. Il s'est produit un retard et comme une lacune aussi bien au début de l'âge du fer qu'à celui de l'âge du bronze. On ne saisit pas bien une suite normale et continue des industries ; mais pour l'époque du fer, mieux que pour celle du bronze, on a les preuves de centres de population.

LXXIV. — LA MAISON

C'est un beau groupe, vu à distance, que les trois grottes voisines qu'on appelle la Roche-Percée, Nermont et la Maison. La Roche-Percée, avec sa cage d'entrée évidée et comme plaquée au rocher d'où elle semble toujours près de se détacher, domine la vallée de 50 mètres. Un peu en aval, à 40 mètres, et à la même hauteur, s'ouvre la grotte de Nermont dont la façade largement développée est percée de deux grandes baies et couronnée de roches dentelées. Dans l'énorme pilier qui porte à ses angles rentrants ces deux grottes, au milieu, mais à 15 mètres plus bas une échancrure surbaissée indique la grotte de la Maison. C'est l'habitation, depuis 1886, du père Leleu bien connu des amateurs de bibelots et des touristes ; et le troglodyte de Saint-Moré ne dit jamais que « ma maison » ce qui est juste, toutes les autres cavités étant des grottes et celle-là seulement étant une demeure. Ce nom remplacera celui de la Colombine que les ouvriers ocriers lui avaient donné à cause du dépôt de guano de pigeons qu'ils y avaient trouvé.

La Maison se trouve à 32 mètres au-dessus du chemin de la vallée. On arrive par un sentier en biais, bien frayé, à une terrasse d'éboulis ; puis, au moyen d'une corde, on monte l'escalier taillé dans le roc sur une hauteur de 8 mètres. Ce passage est tout récent ; avant l'exploitation de l'ocre on arrivait avec difficulté à la grotte en suivant une saillie qui prend sur le sentier de la Roche-Percée. On a, de plus, aménagé la cavité pour abriter l'être humain qui devait surveiller le chantier jour et nuit. Aussi la grotte a-t-elle perdu son cachet pittoresque en se modernisant : un mur forme en partie le devant, une cloison avec porte clot l'entrée et un autre mur en-

ferme le réduit de d'habitant des rochers. Si les préhistoriques la revoyaient telle qu'elle est, ils ne voudraient plus l'appeler une grotte, ils diraient dédaigneusement « la maison ».

Cette grotte se compose d'une petite salle assez régulière (Pl. 1, fig. 4) de 9 mètres de largeur sur 7 de longueur et 3 mètres de hauteur à l'entrée. Au fond, elle se prolonge en un couloir de 2 mètres de largeur qui se bifurque : le bras gauche après 4 mètres aboutit à un puits de 3 mètres de profondeur ; le bras droit a 12 mètres en pente et finit par une fosse. Le plafond de la grotte est corrodé, mais on n'y voit pas de cheminée ou de fortes diaclases comme ailleurs ; la cavité se trouve tout au sommet de l'étage oxfordien (Argovien). Les chercheurs d'ocre ne trouvèrent en devant aucun remplissage ; et il n'y avait sur le plancher rocheux qu'une cheville osseuse de corne de bœuf. Au contraire, les couloirs et les fosses étaient remplis d'argile et de pierraille et furent fouillés. J'ai tenu une seconde fois ces terres, et je n'y ai pas trouvé trace de silex ou de poterie, ce qui concorde avec les renseignements que le contre-maître, M. Charlot m'a donnés. Il n'y aura donc rien à dire de la Maison pour l'époque ancienne, son accès presque impraticable en aura éloigné le Primitif.

LXXV. — LA GROTTE DU CROT-CANAT

Cette grotte, bien connue à Saint-Moré des chasseurs de blaireaux, est située dans la Vallée-des-Vaux qui débouche dans la vallée de la Cure à l'extrémité Est de la Côte-de-Chair. Pour y arriver on prend, à Nailly, la route de Précy-le-Sec, et à 1.500 mètres environ, le deuxième chemin, à gauche, à partir du hameau. A 100 pas dans la côte boisée, on aperçoit, à droite, presque sur le bord, une butte de terre de déblai indiquant la place de la cavité qu'aucun escarpement ne signale.

La grotte est à 2 kilomètres de la Cure et à 30 mètres environ au-dessus de la vallée ; elle s'ouvre dans les premiers bancs de l'Oxfordien supérieur (Argovien) qui couronnent l'assise bathonienne des caillasses à silex (Callovien de certains auteurs) visibles dans la coupure de la route et dans les escarpements du tunnel, à 22 mètres au-dessus de la rivière. L'excavation, par suite du remblaiement des chasseurs et des fouisseurs avait son entrée complètement obstruée ; on la di-

sait pourtant très grande et « du temps des Cosaques » on y avait, dit-on, caché 400 feuillettes de vin !

Après avoir dégagé l'avenue qui, autrefois, sur 3 mètres devait être recouverte, on atteignait le seuil qui mesure 2 mètres de largeur sur 3 mètres de hauteur, et en avançant encore de 18 mètres, on reconnaissait que ces dimensions ne variaient que peu. C'est donc une galerie simple, un vrai souterrain de 1 mètre 50 de largeur, en moyenne, et 2 mètres de hauteur, que l'on voit se continuer avec la même uniformité en se dirigeant S.-N. déviant un peu à l'est ; mais elle est impraticable le sol terreux arrivant à 25 c. du plafond. Les parois de la grotte sont unies partout ; à la voûte, une faible diaclase, dans le plancher, légèrement incliné, une petite fosse, ce sont les seuls accidents que l'on remarque. Les surfaces sont sèches jusqu'à 15 mètres ; plus loin il y a quelques incrustations et stalactites, et le suintement continue.

Le remplissage se composait à l'entrée, sur 1 mètre 50, d'argile brune remaniée formant la couche supérieure. Mais le plancher était partout recouvert d'une couche très serrée d'argile jaune de 10 à 30 c. d'épaisseur qui contenait, vers l'entrée, sous la diaclase, de nombreux rognons et plaquettes de limonite formés quelquefois de lits alternatifs de minerai et d'argile. Vers 6 mètres, la couche jaune devenait plus épaisse, vers 12 mètres, le remplissage se modifiait brusquement : on trouvait encore l'argile jaune à la base avec nids de sable quartzeux jaune sur 20 à 30 c. puis une couche d'arène calcaire, de 60 à 80 c. recouverte de la terre brune sur 60 à 80 c. d'épaisseur. A 18 mètres, c'était la même composition, mais les débris animaux ayant disparu dès le douzième mètre, on arrêtait le déblaiement. L'arène était toute semblable à celle des pentes, mais elle contenait quantité de fragments à l'état de galets plats (*savonnettes usées* des ouvriers). Ces galets proviennent-il de l'érosion accomplie dans la grotte même qui serait le lit d'un ancien cours d'eau souterrain ; ou bien des relais de rivière arrêtés sur les pentes ont-ils pénétré dans la galerie avec les arènes anguleuses par une crevasse ? il est assez difficile de le dire et sans doute plusieurs causes ont été en jeu.

Dans le remplissage brun et jaune, il y avait peu de pierres, ce qui indique bien que la grotte, une fois creusée par la corrosion ou par l'érosion et peut-être pour cette double action, a été réfractaire au phénomène détritique qui a comblé



beaucoup d'autres grottes. Les deux couches de remplissage étaient fossilifères, et, comme ailleurs, le niveau brun supérieur contenait des débris de l'époque néolithique, et le niveau jaune les ossements de l'époque quaternaire.

C'est à l'entrée seulement que l'on a ramassé quelques morceaux de poterie primitive et découvert un petit ossuaire. Il y avait au seuil un cercle de pierres longues fichées en terre au milieu duquel reposaient sur des dalles le crâne de deux individus dont les os non soudés indiquent la jeunesse. L'un d'eux était en place, intact, l'autre avait été en partie promené par les blaireaux. D'autres ossements humains tibia, rotule, calcanéum, métatarsiens, vertèbres se trouvaient disséminés dans les terres. C'est un cas à ajouter aux stations néolithiques où l'on rencontre assez souvent de ces restes épars ; ici du moins on trouve une petite sépulture au second degré avec pierres debout que, faute de mobilier caractéristique, on mettrait indifféremment à l'époque néolithique ou à l'âge du bronze. Les restes d'animaux étaient fort rares, ils représentaient le chien, le cochon et la chèvre.

La mince couche jaune, tassée, à dépôt de limonite, était jusqu'à 12 mètres assez riche en ossements bien conservés et entiers ou cassés transversalement, il y avait fort peu de fragments en long comme c'est l'ordinaire dans les grottes. En voici la liste : ***hyène,*** crâne, partie postérieure, 1 canine, 1 molaire, 2 atlas ; ***loup,*** maxillaire inférieur ; ***rhinocéros,*** 2 atlas ; ***cheval,*** 6 molaires, 1 canine, 1 stylet, 1 astragale, 1 calcanéum ; ***aurochs*** ou ***bison,*** 1 molaire, 2 omoplates, 3 humérus, 1 cubitus, 2 radius entiers, 1 radius fragmenté, 1 tibia, 2 canons entiers, 2 canons fragmentés, 1 scaphoïde, 2 calcanéums, 2 phalanges ; ***renne,*** 3 fragments de bois ; ***sanglier,*** 1 métacarpien, 1 coxal et plusieurs os indéterminés. Au milieu de ces débris, on n'a trouvé qu'une lame de silex. L'absence de galets, de silex, de débris de l'ours fait penser que la grotte était une halte de chasseur et non un abri fréquenté.

La grotte du Crot-Canat présente un intérêt géologique, car elle paraît être un ancien canal souterrain de drainage des eaux semblable à ceux qui sont encore en activité dans la région, tel par exemple que le *bouillon* de Vaux-Donjon qui jaillit dans les grandes pluies et roule de petits galets calcaires. Il y a, de plus, le dépôt de limonite produit par d'abondantes infiltrations et qui doit être contemporain du dépôt de l'argile et de l'apport des ossements. Les débris de la faune nous ra-



mènent à l'époque quaternaire encore pourvue des grandes espèces, et nous apprennent que l'homme connaissait la grotte et s'y était arrêté. Le petit ossuaire, qui s'ajoute à celui de la grotte de l'Homme rappelle par ses pierres fichées, établie en forme de cromelech, l'homme des Dolmens qui est venu jusqu'au pied du Morvan établir ses chambres sépulcrales (1).

LES GROTTES DU VAU-DE-BOUCHE

Sur la rive droite de la Cure, à Voutenay, s'ouvre un vallon profond, sinueux, boisé et sauvage qu'on appelle le Vau-de-Bouche ; il remonte d'abord dans la direction S.-O N.-E., vers Précy-le-Sec, puis, faisant un coude prononcé, dans celle du N.-O., sur un parcours de 18 kil. Le ruisseau qui le traverse, appelé aussi le ru du Moulin, commence à Athie, dans le Lias supérieur sur lequel il coule pendant 8 kil., alimenté par plusieurs ruisseaux. Arrivé à Lucy-le-Bois, il rencontre la zone mince, mais très fissurée du calcaire à entroques où il perd complètement ses eaux en été. Il traverse alors en largeur et en longueur la bande des calcaires de la Grande Oolithe, coulant dans un vallon encaissé qui devient parfois une gorge avec des talus de 80 à 100 mètres aux sommets escarpés. Le ruisseau reparaît, il n'y a guère à en douter, à la Grand'Fontaine de Voutenay, à 1.200 mètres de ce village.

Dans ce vallon qui, sur 10 kil. appartient à la Grande Oolithe, on rencontre à la même hauteur, au pied de la ligne d'escarpements, une série de grottes jusqu'ici ignorées, sauf celle de la Roche-au-Larron. On en compe 6 sur la rive gauche, dont 1 sur Voutenay, 4 sur Girolles et 1 sur Annay-la-Côte. Sur la rive droite, il y en a 2 sur Précy-le-Sec. Elles ont presques toutes fourni des renseignements qui doivent entrer dans une statistique du préhistorique.

On peut se demander quelles causes puissantes ont creusé dans cette assise particulièrement résistante de la Grande Oolithe un fossé aussi profond, alors qu'aujourd'hui le vallon est à sec la plus grande partie de l'année ? On remarquera d'abord la pente assez grande du thalweg qui donne aux eaux une allure presque torrentueuse ; puis le grand nombre de diaclases

(1) On a cité deux dolmens détruits, à Island et à Vault-de-Lugny : *Bull.* 1878 ; P. Salmon, *Dict. archéologique.*



qui sillonnent les roches et dont les grottes ne sont qu'un accident expressif ; enfin le placage sur les plateaux d'argiles et sables blancs, jaunes, rouges et de blocs de grés de l'Eocène, ainsi que des grès ferrugineux des sables albiens. Ce recouvrement, aujourd'hui disparu, est surtout la cause à invoquer, parce qu'il permettait aux eaux d'alimenter abondamment le ruiseau au niveau de l'Oolithe comme elles le font encore dans le Lias. Le phénomène d'érosion, maintenant insensible, s'exerçait alors d'une manière constante, puissante et souvent violente. Il n'existe plus, pour modifier quelque peu l'aspect du vallon, que les causes d'infiltration, de gel et de dégel, qui démolissent la surface des abrupts au pied desquels s'entassent les détritus. Il se forme un cordon continu de pierres de toute grosseur qui s'émiettent tous les ans, ce qui produit au sommet un recul de la bordure et par suite un évasement de la vallée auxquels correspond un remplissage des parties inférieures.

LXXVI. — LA ROCHE-AU-LARRON

C'est sous ce nom sinistre que la grotte est connue, et il doit y avoir des raisons pour cela. Les archers d'autrefois ont pu y venir traquer les malfaiteurs puisque dernièrement les gendarmes y montaient, non sans un brin d'émotion et bien inutilement y chercher les voleurs d'un coffre-fort. D'après le *Bulletin de la Société d'études* d'Avallon, 1888-89, un ermite y aurait élu domicile, et l'on conserve le souvenir d'un réfractaire sous Louis XVIII. La grotte a sa petite légende : j'ai entendu dire qu'elle se prolongeait jusque sous l'église de Voutenay, à 1.500 mètres de là ! ce qui n'est pas peu exagéré.

La grotte est facile à trouver, car son pilier rocheux émerge seul du bois, et du chemin de Précy ont voit la tache noire indicatrice de l'entrée. Elle est à 3 kilomètres environ de Voutenay, vers la petite borne 47.2 de la route de Lucy ; on n'a qu'à traverser les prés et à monter la côte boisée, un petit sentier en lacet, qui tend à s'effacer, y conduit. A 65 mètres de hauteur on est au pied de la ligne de rochers qui s'élève là à 20 mètres en formant une corniche fendillée et déchiquetée : ce sont les bancs formant la base des caillasses à silex rubanés.

La Roche-au-Larron est le type de la crevasse rocheuse, ce



qui est surtout visible à son entrée mesurant 9 mètres de hauteur sur une largeur de 3 mètres qui bientôt tombe à 40 c. Le boyau s'élargit au milieu en donnant naissance à deux embranchements ; il a 30 mètres de longueur et se dirige N.-S. puis E.-O. Son plafond est très accidenté et offre des diaclases remontant jusqu'au sol supérieur, des dômes et des cheminées : c'est un curieux exemple de corrosion. Il n'est pas possible d'atteindre le plancher qui devient une fissure, sauf à l'entrée où une cuvette correspond à un dôme (Pl. I, fig. 5 et 6).

Le remplissage, peu pierreux, avait 3 mètres d'épaisseur en devant ; ailleurs il n'était que de 1 mètre 50 à 2 mètres. C'est à la base, l'argile jaune sableuse et quelquefois le sable blond, jaune, rouge mélangés et contenant des géodes cloisonnés de marmolite ; au sommet, sur 50 c., l'argile brune très grasse. Mais, par suite du ruissellement dans cette gouttière, la couche argilo-sableuse avait disparu par places et l'argile brune l'avait remplacée. De la sorte on voyait les débris d'animaux quaternaires collés aux parois de la gouttière, recouverts par cette argile qui contenait l'industrie néolithique.

Il y avait au Larron deux sortes de gisements, peu riches tous les deux, ce qui n'étonne pas dans une grotte tournée au Nord, étroite et peu saine. On y avait fait plusieurs fouilles d'amateur avant mon arrivée : les archéologues d'Avallon sont venus les premiers, en 1887, mais la courte relation du *Bulletin de la Société d'études* ne parle que de médailles et de débris romains, M. Gustave Guignepied est venu après et y a trouvé un moyen bronze de Postume, puis M. Claude Charlot, de Voutenay, ancien mineur, qui a récolté une petite collection assez intéressante. On y voit quelques dents d'ours, des molaires d'aurochs, un bois de renne portant seulement l'andouiller basilaire, il est assez plat et mesure 70 c. de longueur sur 5 c. de largeur, c'est le plus bel échantillon sorti de nos grottes. Il y a enfin une partie notable d'un crâne de cheval jeune, encore encrouté de l'argile jaune inférieure. C'est aussi la pièce la plus considérable de ce genre fournie par les grottes où les ossements de la tête sont très rares. On peut voir, sur les deux maxillaires supérieurs garnis de leurs dents, quelles molaires énormes avait le cheval quaternaire qui était de taille moyenne comme on l'a observé à Solutré. La collection n'offre rien du mobilier paléolithique, mais le néolithique est représenté par une perle plate et des poteries. Deux grands mor-

ceaux surtout permettent de reconstituer les vases : l'un, de la sorte fine à glaçure noire, a sa surface ondulée à l'intérieur et mesure 25 c. de diamètre et 14 c. de hauteur ; il a la forme d'un plat en cône évasé ; l'autre, en terre noire, avait 33 c. de diamètre et offrait un col posé sur une panse très renflée. Avec ces débris, on trouve la poterie gallo-romaine ; M. Charlot a découvert aussi la sépulture d'un individu, mais rien dans les renseignements ne peut en faire déterminer l'âge.

Mes fouilles n'ont guère consisté qu'à remuer encore une fois les terres sur toute la longueur ; mais en creusant plus avant que les autres j'ai pu retrouver la brèche ossifère en place et reconnaître le mode de remplissage. Les fragments d'os brunis par le manganèse et polis par le ruissellement ont un air de vétusté plus accentué que dans les autres grottes. Voici la récolte : *ours,* 2 incisives, 2 canines, 4 molaires, 1 fragment de machoire, 1 rotule, 3 métacarpiens, 1 phalange ; *cheval* ; 1 fragment de canon ; *renne,* 1 molaire, 13 fragments de bois, 1 calcanéum, 1 phalange ; *aurochs,* 1 molaire. La faune néolithique comprend le sanglier, le cerf et le mouton.

Le mobilier paléolithique se réduit à une lame de silex trouvée dans le sable ; le mobilier préhistorique récent comprend un anneau en bronze de 2 c. 5 de diamètre trouvé en place à 75 c. dans l'argile, et des débris de poterie des sortes fine et commune. Il y a des rebords renversés, incurvés et quelques ornements de côtes et de virgules ; il pouvait y avoir une vingtaine de vases. J'ai recueilli aussi 3 phalanges d'homme, sans doute de la sépulture notée plus haut. La poterie gallo-romaine et peut-être gauloise a fourni des rebords de sorte ordinaire et de faux samien ; on a trouvé deux médailles, grand et moyen bronze indéterminable, et enfin une balle de plomb.

Il y avait donc à la Roche-au-Larron, crevasse formée par corrosion et érosion, un abri de chasseur d'ours, à l'époque quaternaire et au moment même du dépôt sableux sous-jacent. Puis à l'époque de la pierre polie et du bronze, elle a continué à être visitée. Les Gallo-Romains l'ont connue, et pendant le moyen-âge elle a dû, son nom en témoigne, servir de refuge aux malfaiteurs.

LXXVII. — LA ROCHE-A-LA-LOUISE

On prend en face de la petite borne 47.6 le chemin du bois dit de la Louise et l'on voit sur le bord, à droite, au pied des escarpements une cavité connue sous ce nom. C'est un couloir de 7 mètres de longueur mais seulement praticable sur 3 mètres. Une fouille faite dans un remplissage de 75 c. n'a donné aucun résultat. La direction de cette grotte, contrairement aux autres, est N.-E. S.-O. Pour visiter plus rapidement les grottes suivantes, on peut, par le chemin ci-dessus, gagner la ligne des replats qui longe les escarpements, et, en tenant compte des intervalles, trouver chacune d'elles.

LXXVIII. — LE GRAND SOUTERRAIN

Cette grotte que personne ne m'a indiquée et qui ne portait pas de nom se trouve en amont de la précédente, on y arrive en prenant le sentier qui est en face de la petite borne 48.3 et en faisant 40 pas à droite, au pied des escarpements. L'entrée, qui n'a que 2 mètres de largeur, s'élargit et forme un abri de 4 mètres sur 3 et 1 mètre 20 de hauteur. C'est la tête d'une galerie régulière, véritable souterrain, de 1 mètre 50 au plus de largeur, qui forme, à 10 mètres, une petite chambre et se continue sur une longueur indéterminée que l'on peut suivre jusqu'à 50 mètres environ, dans la direction S.-N. (Pl. I, fig. 7).

Lors de sa découverte, la terre arrivait à 30 c. de la voûte ; et comme il était impossible de brouetter, on s'est contenté de pratiquer une tranchée au milieu en rejettant les terres de chaque côté. L'abri a été fouillé jusqu'au sol rocheux ; il y avait 1 mètre 80 d'argile recouvrant des blocs de pierre engagés dans une gouttière du plancher. Partout on trouvait l'argile jaune ou rougeâtre presque pure avec une légère couche de terre brune par-dessus. Dans la chambre, formée d'un dôme, au plafond, et d'un puits, on est descendu à 2 mètres 20 et la sonde a touché le fond à 3 mètres. Le déblai devenant impossible, et le résultat étant plus que médiocre, on s'est arrêté là.

Il n'y avait aucun débris de faune, et le mobilier consiste en quelques morceaux de poterie façon néolithique ; il s'en trouvait partout, sans doute par l'effet des fouisseurs ; dans le puits, tout à fond, on n'a récolté qu'un pied de vase. C'est la poterie commune, parfois bien cuite ; il y a un mamelon percé, un fond plat, un cordon pincé, un morceau orné d'un gros pointillé et un seul morceau à glaçure noire.

LXXIX. — LE PETIT SOUTERRAIN

Cette grotte était connue des bûcherons, mais n'avait point de nom ; elle est située à 300 mètres de la précédente. On la trouve en prenant un sentier frayé en face de la petite borne 48.6 et en allant quelques mètres à gauche. Elle s'ouvre par un bel abri de 8 mètres de largeur et 3 mètres 50 de hauteur qui se prolonge en un couloir de 2 mètres 50 en s'élargissant et se coudant au milieu et se terminant en boyau à 26 mètres. Son remplissage était, sur 30 à 50 c., d'argile brune, sèche, recouvrant, vers l'extrémité, une couche mince d'argile jaune. Le plafond est assez curieux, percé qu'il est d'une quantité de petites cheminées en entonnoir qui se ramifient en formant des spirales décorées d'aiguilles et de draperies de calcite.

Comme son voisin, le Petit Souterrain n'a donné que de la poterie façon néolithique de la sorte commune et fine à glaçure noire. D'après les rebords, il y aurait 6 vases brisés là ; comme partout, on a trouvé de la poterie gallo-romaine et de la poterie à côte, peut-être gauloise, et un carrelet ou flèche en fer.

LXXX. — LA ROCHE-AU-LIERRE

Cette petite grotte est ainsi appelée dans le pays, et se trouve à 200 mètres plus loin que le Petit-Souterrain ; on voit en face de la borne 48.8 un sentier qui y conduit en tirant un peu à droite. Elle est curieuse comme exemple de corrosion, formant deux compartiments séparés par une cloison excavée. La chambre gauche a 9 mètres de longueur, et son plafond est sillonné de plusieurs cheminées ; la chambre droite, de 14 mètres, a ses parois latérales percées de canaux par où s'est fait le ruissellement qui a formé à l'entrée un cône de déjection. La fa-



çade, largement ouverte, est décorée d'un lierre (Pl. 1, fig. 8) ; c'est un bel abri. On y voit, comme à la Roche-Percée de Saint-Moré, des plaques de grès spathique qui ont incrusté les parois ; ce sont les dépôts sableux tertiaires, existant autrefois sur le plateau, qui ont pénétré avec les infiltrations et formé ce revêtement quelquefois boursouflé comme un enduit de plâtre. Il n'y a de remplissage qu'au seuil de la grotte et la fouille qu'on y a faite n'a donné que 3 morceaux de poterie façon néolithique.

LXXXI. — LA CAVE DU CHAMP-DU-FEU

La dernière grotte de la rive gauche est au-delà du coude que fait le vallon au pied de la côte de Précy. Il faut aller à la borne 53 que l'on dépassera de 50 mètres pour trouver une ligne qui monte la côte Est du bois des Izigots, et c'est en face de cette ligne, sur l'autre bord de Vau-de-Bouche, à 60 mètres au-dessus du vallon, qu'on la découvrira dans les escarpements. On peut plus aisément la trouver en prenant le chemin des Bœufs qui monte à la ferme du Champ-du-Feu et en suivant à gauche une petite ligne qui longe des rochers pour arriver en face de la ligne indicatrice des Izigots. Cette cavité n'est qu'un petit couloir de 10 mètres de longueur et de 2 mètres 50 de largeur à l'entrée avec une hauteur de 2 mètres ; elle a une direction N.-S et finit par un boyau. Le remplissage, de 50 c. d'épaisseur, a donné quelques poteries de façon néolithique dont 2 rebords.

LXXXII. — LA ROCHE-A-L'AUTEL

En face de la Roche-au-Lierre, dans la côte boisée de la rive gauche, on peut trouver dans les broussailles, mais avec l'aide d'un guide seulement, cette petite cavité de quelques mètres où les gens ont vu une ressemblance d'autel dans un banc de roche. Il n'y a pas de remplissage et il suffit de la signaler.

LXXXIII. — LA ROCHE-A-LA-GRANGE

Du même côté, mais plus en aval, une vraie grotte excave les escarpements ; sa forme rappelle quelque peu une

aire de grange, de là le nom qu'on lui donne dans le pays. On reviendra à la borne 47.6 qui indique le chemin de la Louise et on montera la côte peu boisée en cet endroit ; un petit cap rocheux la signale. La grotte forme un oval allongé, de 16 mètres de longueur et 6 mètres de largeur, qui se prolonge encore en un couloir impraticable. Son plafond est bas partout et ne dépasse pas 1 mètre de hauteur, seule l'entrée offre un abri plus élevé. On voit à la voûte deux diaclases latérales, et, au pied des parois, de nombreux canaux. On ne pouvait pas attendre grand'chose d'une grotte aussi incommode ; ce n'est en effet qu'au seuil, dans un remplissage de 50 c., qu'on a récolté dans deux petits foyers, l'un intérieur, l'autre extérieur, quelques morceaux de poterie façon néolithique et une petite masse informe de bronze. Il y avait aussi quelques débris de poterie gallo-romaine.

LXXXIV. — L'ABRI DU CAMP

Dans la Côte-de-la-Dame qui forme à l'est le versant boisé du camp de Cora, à 15 mètres environ au-dessus de la plaine, un peu au Sud du sentier qui conduit au camp, il y a un abri sous roche au pied d'un petit abrupt. Il mesure 3 mètres de largeur sur 3 mètres de longueur et 1 mètre 20 de hauteur. Une fosse ouverte du côté le plus sec sur 1 mètre de profondeur, jusqu'au plancher rocheux n'a fourni aucun indice de la visite de l'homme.

LXXXV. — LA GROTTE DE VEZELAY

En remontant la vallée de la Cure, en amont de son confluent avec le Cousin, on retrouve les mêmes assises de la Grande Oolithe que dans le Vau-de-Bouche, mais dans le niveau inférieur, plus marneux ; et les grottes n'y pourront être qu'un accident exceptionnel. Les statistiques en signalent une à Vézelay et elle existe ; il faut la noter, mais sans pouvoir assurer que dans son état actuel elle soit une cavité naturelle. M. Victor Petit, dans sa *Description de l'Avallonnais*, (p. 261) la cite comme « une curieuse carrière creusée et exploitée

durant plusieurs années... qui mérite d'être visitée pour son aspect pittoresque et l'entassement d'énormes blocs de pierre ».

La grotte se trouve au Sud et tout près de la basilique de la Madeleine ; elle est excavée dans les bancs supérieurs assez résistants du calcaire à pholadomyes. Elle appartient au jardin de M. Dicquemare établi sur l'emplacement de l'ancienne abbaye dont on voit, à côté, les ruines du réfectoire du XII[e] siècle. On descend une dizaine de mètres pour arriver sur le plancher de la grotte qui mesure 22 mètres de largeur sur 8 à 18 mètres de longueur et 3 à 6 mètres de hauteur. Sur la gauche on voit les bancs de roche dans leur position normale, mais partout ailleurs ils sont rompus, disloqués et offrent un aspect chaotique pittoresque. On remarque de nombreuses diaclases, et, dans la recoin à gauche, un boyau terminal. Dans les bancs bien éclairés qui font face à l'entrée, on observe un filon de calcite de plus d'un mètre d'épaisseur indiquant une ancienne fente verticale que les eaux d'infiltration ont remplie de cristaux.

Ces diaclases, ce boyau, ces blocs enchevêtrés et ce filon indiquent certainement des phénomènes de creusement par corrosion, et cette cavité a tous les caractères d'une grotte ; mais primitivement elle a dû former plusieurs petites cavités obstruées par des éboulis. L'établissement d'un carrière était de plus faciles, les bancs se trouvaient tout débités, et il n'était pas besoin d'employer la mine dont on ne voit pas trace. C'est ainsi qu'une salle unique s'est formée à la place de plusieurs petites.

Les filons de calcite sont assez rares, on en voit un dans les escarpements de Mailly-le-Château, qui paraît traverser tout le massif. Une cavité, la grotte des Cristaux s'est même formée dans son épaisseur. La dislocation des bancs et l'enchevêtrement des blocs se retrouve à la côte des grottes d'Arcy dans la Niche-d'en-Haut.

LXXXVI-LXXXVII. — LES CAVES DE FOISSY

La vallée de la Cure, en passant du calcaire jurassique au terrain granitique, rencontre au niveau de Foissy-lès-Vézelay, une bordure de roches dites grès d'arkose que l'on prend communément par une sorte de granit. Partout sur les rives encaissées, on voit courir cette bordure dont le signalement, de



loin, ne trompe pas, tellement la roche est déchiquetée et excavée. C'est à cette formation qu'appartient l'arcade de la Roche-Percée de Pierre-Perthuis (1).

Ce terrain géologique, bien défini par M. Velain, consiste dans un épanchement de quartz calcédonieux qui, à l'époque triasique a pénétré le granit et consolidé les arènes de sa surface. Après son émersion, à la faveur des diaclases qui s'y sont produites comme dans le calcaire, les eaux d'infiltration ont dissocié cette masse peu homogène en décomposant le feldspath de l'arène. C'est ainsi que les abrupts d'arkose se sont creusés d'une multitude de cavités dont l'origine est la diaclase comme pour les grottes du calcaire, mais dont la formation ne peut être attribuée qu'à la corrosion du feldspath, la roche quartzeuse étant très peu soluble ; comme aussi à l'action de la gelée.

Les derniers affleurements de l'arkose se voient sur la rive gauche de la Cure, en aval et tout près du pont de la route de Foissy à Avallon. C'est là que se trouvent les deux grottes appelées dans le pays les Caves. Sur la rive droite, mais en amont du pont il y a aussi dans les abrupts, de 10 mètres de hauteur environ, des cavités de toutes sortes : surplombs, abris, couloirs, mais aucune grotte caractérisée.

La première Cave est à 10 mètres de la route et à 80 mètres de la rivière dans la ligne terminale d'escarpements qui se prolonge sur 20 mètres de longueur et 3 à 4 mètres seulement de hauteur. Son entrée, de 3 mètres de largeur sur 2 de hauteur, se trouve portée à 3 mètres au-dessus de la vallée par un cône de déjection. Cette butte provient d'un glissement des terres qui, du sol supérieur, ont pénétré par une cheminée dans la grotte; aussi, pour arrêter cette coulée, a-t-on élevé un mur à l'entrée ce qui a amené le comblement de la cavité. Les anciens disent que cette grotte est plus longue que sa voisine. Une fouille faite sous l'abri et poussée jusqu'à 2 m. de profondeur a donné un mélange d'éclats de silex et de débris de tuiles à rebords. Les silex proviennent du champ qui est au-dessus de la Cave ; quant aux tuiles on les voit en abondance dans deux endroits voisins où s'élevaient de villas près de sources salées.

Le seconde Cave est à 10 mètres plus loin que la première

(1) M. Stanislas Meunier, professeur de géologie au Muséum, a donné dans son ouvrage : *Nos Terrains* (Paris, Colin, 1898) une jolie chromolithographie de la Roche-Percée.



et située au niveau de la vallée ; c'est une petite galerie simple, humide, de 13 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur. M. Destutt, juge de paix à Vézelay, y a fait quelques recherches infructueuses, m'a-t-on-dit. Une fouille pratiquée à l'entrée et au milieu, dans les détritus de 50 à 80 c. d'épaisseur, ne m'ont donné aucun résultat ; et dans les terres remuées on ne voyait pas le moindre débris d'os ou de poterie.

LXXXVIII. — LA RETRAITE

Du pont de Pierre-Perthuis, les escarpements dessinent en aval un cirque de 700 mètres environ aboutissant au cap de la Roche-Percée (1) lequel se dresse avec son arcade tout auprès de la Cure. Au printemps, du pied de la Roche, on a sur le village une vue pittoresque dont les touristes de l'automne n'ont pas l'idée. Cette bordure rocheuse, de granite et d'arkose, se déchire à 200 mètres de la Roche, et dans l'enfoncement, marquée par des broussailles, se cache une véritable retraite d'ermite. C'est une grotte assez saine, droite, de 12 mètres de longueur, 3 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur à l'entrée. Elle finit en pointe. Son remplissage de 50 cent. de terre argileuse, fouillé sur plusieurs points, n'a fait voir aucun vestige de l'homme ou des animaux.

LXXXIX. — LA CAVE DU MOULIN GINGON

Le moulin Gingon, à 1 kilomètre en amont de Pierre-Perthuis, est un but de visite des touristes ; on y admire de beaux escarpements granitiques. Mais on ignore qu'à 500 mètres du moulin, à 100 mètres de la Grande-Roche, au lieu dit Fourneau-Guérin, au fond et au sommet d'une petite anse, à 50 mètres de hauteur, la corniche d'arkose est excavée d'une grotte assez spacieuse dont la façade, peu apparente, est disloquée. C'est une salle à contours sinueux, à parois percées de bouches de cheminées, qui mesure 10 mètres de longueur sur 7 de lar-

(1) Voir note précédente.



geur et 3 de hauteur à l'entrée. On voit plusieurs diaclases, et les gouttières ne sont pas rares, ce qui indique une grotte humide quoique tournée au midi. Il y a un épais remplissage d'argile jaune en devant qui sert de terrier aux lapins. On y a trouvé assez profondément le squelette d'un chien et quelques débris d'une poterie peut-être gauloise.

XC, XCI, XCII. — LE GROUPE DU RUISSEAU DE MENADES

Un peu en amont de la dernière grotte, la Cure reçoit le petit ruisseau de Menades qui arrose un vallon encaissé, pittoresque, le vallon solitaire du poëte. Il est creusé dans la granulite que couronne, comme ailleurs, la bordure d'arkose morcelée et parsemée de piliers et de roches éboulées. On trouve tout au sommet trois petites cavités qui sont à signaler à titre de curiosités.

La première, l'*Abri* sous roche, est une cavité de 7 mètres de largeur, 4 de longueur et 2 de hauteur. On y voit la diaclase dirigée S.-E. N.-O. ; les parois sont comme un blocage. Il y a un médiocre remplissage sur un côté seulement.

La deuxième cavité, la *Cave,* située plus loin, s'enfonce dans un pilier haut de 6 mètres, déchiqueté au sommet et corrodé sur toutes ses faces. Une ouverture haute et large de 80 c. donne accès dans une chambre de 6 mètres de longueur et de 2 mètres au plus de largeur. Sur le côté un couloir de 6 mètres traverse le rocher et sort à l'opposé ; il s'y trouve une cheminée où l'on peut se tenir debout. Il y a du remplissage terreux abondant, mais l'exiguité de la grotte a fait penser que l'homme n'a pas dû en faire un abri. L'arkose offre ici au géologue une étude intéressante sur la disposition de la barytine rose qui injecte en réseau toutes les fissures de la roche et lui donne une apparence de granulite.

La troisième cavité, la *Cabane,* à 100 mètres plus loin, a la forme d'un dolmen avec sa table reposant sur deux piliers isolés. Son abri a 5 mètres de largeur, 3 mètres de longueur et de hauteur. Il n'y a aucun remplissage.

XCIII. — LA GROTTE DE GUETTE-LOUP

Les dernières grottes de la Cure, en amont de Pierre-Perthuis, se trouvent près du village de Cure où les grès d'arkose

sont très développés et traversés de quelques filons de plomb argentifère. On a tenté l'exploitation de ces gîtes, et l'on voit encore le puits et la galerie qu'on a creusés. (*Statistique géologique,* p. 250). Ces grottes sont sur la rive droite, dans l'anse profonde que décrit la rivière en aval de Cure, au sommet, comme toujours, des escarpements. Pour y arriver, on prend l'ancien chemin d'Usy, et, vers la croix, on suit à gauche un chemin dont, après 300 pas, se détache un sentier bien frayé qui conduit au « Puits d'argent ». On passe devant la fosse, et 10 mètres plus loin on trouve la grotte dite de Guette-Loup qui mesure 9 mètres de longueur sur 4 de largeur et de hauteur. C'est une cavité naturelle, à parois rugueuses, fissurées, située à environ 40 mètres de hauteur, avec une belle ouverture. Un sondage dans une cuvette remplie de perraille n'a donné aucun résultat.

XCIV. — L'ABRI DE GUETTE-LOUP

A 20 mètres plus en aval, en suivant le pied des escarpements, on arrive à un rocher formant un cap dans lequel s'ouvre, à l'Est, un abri sous roche de 14 mètres de largeur, 7 mètres de longueur et 3 mètres de hauteur. Comme dans les cavités calcaires, on voit des cheminées, des fours, et les parois sont polies. Le côté Est est sec, et dans son remplissage de 30 c., on a trouvé un fragment de tuiles à rebords et un morceau de poterie primitive.

XCV, XCVI. — LES GROTTES DU COUSAIN

La butte de Montmartre, aux portes d'Avallon, commune de Vault-de-Lugny, attire l'attention du voyageur, par son sommet arrondi, boisé, se détachant des collines voisines (357 m.) Il porte les ruines d'un temple du Haut-Empire dédié à Mercure dont on peut voir au Musée d'Avallon, les statues et autres vestiges. Il a fourni, autour de ses fontaines, des témoignages de l'occupation de l'homme préhistorique.

Cette butte offre à l'Est une ligne d'escarpements appartenant à l'étage des marnes de Vézelay (*Statistique géologique*). D'en bas, on distingue quatre piliers assez rapprochés les uns des autres, et dans le deuxième au Sud, les habi-

tants vous signalent la *Cave-au-Loup,* qui, dit-on, irait jusqu'à Domecy ! C'est une petite grotte qui s'ouvre au-dessus d'un ressaut de 2 mètres, formant une galerie retrécie au milieu, de 13 mètres de longueur et 2 mètres de largeur au plus. A l'entrée, une cuvette de 60 c. de remplissage a donné un rebord de vase probablement romain.

Il y a une autre *Cave-au-Loup,* mais elle est située sur la rive droite, en amont du bourg de Vault-de-Lugny, au lieu dit les « Chaumes de Pontaubert ». Le grès d'arkose commence à se montrer au ruisseau de la Papeterie et forme une ligne de petits rochers dont l'un est excavé. On y voit une petite chambre de 8 mètres de longueur, 6 mètres de largeur et 2 de hauteur. La voûte est sillonnée d'une diaclase, et il y a une ouverture sur le côté. Elle est humide sauf à l'entrée. Une tranchée faite en devant, à l'endroit sec, dans un remplissage de 30 cent. d'argile et de pierraille, n'a révélé aucune trace de l'homme. Il y a toujours lieu, pour les cavités de l'arkose, de soupçonner un travail intentionnel fait en vue de rechercher la galène ; mais l'aspect des parois où se montré l'action des eaux souterraines suffit à vous éclairer.

XCVII. — LA BAUME D'AVALLON

Une grotte, qui aurait été détruite, m'a été signalée un peu en amont de Pontaubert au-dessous d'Orbigny, rive droite du Cousin. Mais en remontant cette vallée étroite et très pittoresque, on arrive, près d'Avallon, à un moulin établi à côté des Iles-la-Baume. Ce nom de Baume est synonyme de grotte dans le Midi et dans l'Est, et il est venu jusqu'en Bourgogne ; à Bois-d'Arcy, une cavité sèche s'appelle la Baume percée. On pourrait donc se demander si ce lieu dit n'indique pas l'existence d'une grotte, malgré le silence de la tradition. On voit, au bout de la Passerelle-des-Gardes, une coulée de grosses roches de granit qui forment en trois endroits des abris ou cavités dont l'une, plus grande, a 3 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur et de hauteur. Comme je n'ai pas trouvé de grotte dans l'arkose de la vallée, je serais porté à voir « la Baume » dans cette cavité formée par les éboulis et servant d'abri.

LES GROTTES DU SERAIN ET DE L'ARMANÇON

Le nombre des grottes diminue en allant vers l'Est du département, ce qui tient à la nature des calcaires que traversent les vallées, car elles ne rencontrent pas, comme dans l'Ouest, le faciès particulier du Corallien inférieur si favorable aux cavités. C'est ainsi que la vallée du Serain ne contient que six grottes de peu d'importance, et la vallée de l'Armançon, trois seulement dont une de quelque étendue.

XCVIII. — LA MAISON DES FÉES

La grotte la plus en amont de la vallée du Serain est la *Maison des Fées,* de Marmeaux, ainsi qu'on l'appelle dans le pays ; elle a été signalée par M. Ernest Petit sous le nom de grotte des Fées dans le Bulletin de 1859.

Elle est située dans le vallon du rû de Marmeaux, à 1 kilomètre environ du village, en amont, passé l'endroit où il fait un coude vers le nord, et tout près d'une fontaine dite de Saint-Martin aujourd'hui captée. La grotte est excavée dans la ligne de petits escarpements très fissurés du calcaire à entroques (Bajocien). C'est une petite chambre, à entrée étroite, traversée par une diaclase Sud-Nord et mesurant 3 mètres de longueur, 4 de largeur et 2 de hauteur. Son remplissage, qui était intact, comprenait 60 c. de pierraille et 60 c. de terre argileuse rougeâtre, mêlée de quelques grosses pierres. La moitié seulement a été déblayée à cause de la rareté des débris et du peu de solidité de la voûte. On a récolté quelques morceaux de poterie primitive dont un rebord : c'était donc un abri très peu fréquenté.

XCIX, C, CI. — LES ROCHES CREUSES DE VILLERS-TOURNOIS

De l'Isle-sur-Serain à Civry, en aval, on voit la bande des escarpements du Bajocien encadrer la vallée en formant souvent des corniches, des surplombs et des pentes. Mais sur le territoire de Civry, rive droite, dans l'anse profonde de l'an-



cien moulin de Villers-Tournois, une bordure continue sur 200 mètres de ces calcaires est excavée de deux grottes assez spacieuses. Elles sont à 40 mètres environ de hauteur au pied des abrupts de 10 mètres d'élévation.

La première, en amont, a 12 mètres de longueur, autant de largeur au fond et 2 mètres de hauteur à l'entrée ou 1 mètre 30 au milieu. Son entrée s'ouvre à l'Est, mais les diaclases sont S.-O.-N.-E. Elle forme deux chambres séparées par un étranglement, et se compose de trois couloirs débouchant sur la façade abrupte et d'un autre couloir transversal, de 7 mètres, à son extrémité. Il y a de petits puits au pied des parois et des cheminées à la voûte. De place en place il y a de petites cuvettes contenant du remplissage de cailloutis sec. J'ai trouvé à l'entrée un foyer et les rebords de 13 vases de poterie primitive, commune, puis de 2 vases de poterie fine à vernis noir. Il y a 4 morceaux qui ont des dessins de points, de lignes, de creux, de côtes. A noter aussi une fusaïole fragmentée, semi-globuleuse, de 3 c. 5 de diamètre. Dans le couloir terminal, où le sol a été remué, on voit beaucoup de morceaux de poterie, mais les ossements sont rares. Une inscription sur la paroi : « Bidault 1891-93-94 » est le nom d'un archéologue de l'Isle qui, m'a-t-on dit, a fouillé. La grotte, d'après la présence de la poterie noire, serait de la transition du bronze au fer. On a récolté enfin 2 morceaux de poterie, probablement gallo-romaine.

A 50 mètres en aval, on rencontre une autre grotte qui montre plusieurs diaclases S.-N. et mesure 15 mètres de longueur, 5 de largeur, et 2 de hauteur. Elle paraît intacte, mais elle n'aurait pas été très fréquentée. Une fouille sommaire dans le bon endroit a donné seulement 3 morceaux de poterie primitive.

Une troisième grotte m'a été indiquée par M. Marcel Bidault de l'Isle, en amont, et qui, fouillée par lui, a fourni des poteries primitives, une pointe de flèche en silex, en feuille, et une autre en bronze.

CII, CIII. — LES GROTTES DE GRIMAULT

Le Serain, en face du village de Grimault, dessine deux anses profondes dans le Bathonien qui forme en amont une ligne d'escarpements très résistants. Dans la seconde anse, à

1 kilomètre en aval du bourg, sur la rive gauche, on voit de loin une tache noire sur la surface des abrupts, c'est la *Grande-Gueule*. La grotte, excavée dans un rocher de 10 mètres de hauteur, se compose de deux petites salles ayant 10 mètres de longueur, 6 mètres de largeur et 5 de hauteur à l'entrée. Il y a plusieurs cuvettes dans le plancher et un étage de sous-sol, mais le remplissage a disparu. M. Marcel Bonneville l'a signalée en l'appelant « néolithique » d'après la présence de la poterie, ce qui n'est pas suffisant.

Une autre grotte sans nom que j'appellerai le *Couloir,* se voit à 500 mètres en aval dans la même ligne de rochers. C'est une galerie étroite formée comme l'autre de deux chambres de 16 mètres de longueur et de 2 à 4 mètres de largeur et 2 mètres 50 de hauteur. Il y a un remplissage insignifiant.

CIV. — L'ABRI DE LA GARENNE

Il faut maintenant aller jusqu'à Poilly, entre Noyers et Chablis pour trouver une cavité, et elle est des plus modestes. C'est une niche de 2 mètres de longueur et de 1 mètre 50 de largeur et de hauteur; mais c'est la seule que l'on rencontre dans le Corallien supérieur.

CV. — LA GROTTE DU LARRY-BLANC

La vallée de l'Armançon offre des grottes dans le calcaire bathonien qui traverse le Serain à Grimault, mais dont le faciès est différent. C'est en effet, un calcaire blanc, tendre ou demi-dur qui forme les collines de Nuits et de Ravières où se trouve excavée la grotte de Cry dite du Larry-Blanc. Un larris ou larry est une lande montueuse, dit Godefroy, dont le nom, du vieux français, est conservé en Bourgogne avec le sens de pâtis pour les moutons, et c'est bien la signification qu'on donne dans le pays à ce nom qui est commun. La grotte a été signalée par la *Statistique géologique* comme ayant 40 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et une hauteur moyenne de 6 à 7 mètres, mais l'ouverture en est très étroite. Elle a été découverte en 1815, et elle renferme des stalactites. Le *Dictionnaire d'histoire naturelle de d'Orbigny*, article de J. Desnoyers sur les Grottes, 1868, la représente comme ayant le caractère

« d'une grotte à ossements et d'une retraite de l'époque antéhistorique ».

Cette grotte n'est plus visible, car il s'est ouvert au-dessus une grande carrière dont les déchets ou *cavaliers* ont recouvert l'entrée d'une nappe très épaisse. Mais, du moins, il faut en fixer la place, car le souvenir s'en perdra. La rivière forme une anse large au milieu de laquelle s'élève le village de Cry, et juste au Nord de ce lieu, mais sur la rive droite, on voit figurer, sur la Carte du service vicinal, une grande carrière qui est celle du Larry-Blanc. C'est là, m'a dit le maître carrier, que se trouve la grotte située à 2 kilomètres de Ravières sur le chemin des carrières qui longe l'Armançon. Elle s'ouvrait à 20 mètres environ au-dessus de la rivière qui à cet endroit baigne la côte, et sa direction serait S.-O N.-E.

CVI, CVII. — LES CROUTES DE FULVY

C'est le nom que l'on donne, à Fulvy, à des grottes qui ont été signalées comme pouvant être d'anciennes carrières par la *Statistique* et le *Dictionnaire de d'Orbigny.* Ce nom, dans nos pays, est synonyme de cavité, de creux qui se disent crot ou crou. Au moyen-âge, les grottes (cryptes) de Saint-Germain d'Auxerre sont dites *crottœ.* Ailleurs les noms de Crout, Croux, Crotte, Creute sont assez fréquents. Le dernier désigne les grottes artificielles de l'Aisne, creusées dans la craie et formant plusieurs villages actuels.

Les deux grottes de Fulvy se trouvent sur le bord de la route de Villiers-les-Hauts, en face de l'extrémité du mur de clôture du château, près d'une maison, au lieu dit l'Ermitage. La plus grande forme trois chambres s'étendant sur 30 mètres de largeur, au sud, 15 mètres de longueur et 1 mètre 50 de hauteur. L'autre est une salle unique, de 20 mètres de longueur sur 10 de largeur et 2 de hauteur. Ces cavités sont dirigées S.-E. N.-O., traversant la route pour finir brusquement ; elles auraient des analogues dans le clos du château. Des fouilles faites à l'entrée qui était presque obstruée m'ont fourni seulement quelques morceaux de poterie probablement romaine. J'ai trouvé en des endroits des preuves certaines d'exploitation, en d'autres des indices de parois naturelles. On pourrait dire que des cavités préexistantes ont servi ensuite de carrières. Tout près de là se trouvait l'ancienne *Merula,* aujour-

d'hui Méreuil, où passait la voie romaine ; de plus un Ermitage, dont on voit la chapelle en ruine, du XIII[e] siècle, s'élevait tout à côté. Cela expliquait l'existence de carrières dans ce calcaire bathonien de roche dure en dalle et en plaquette.

Observations.

Les 35 grottes qui viennent d'être décrites forment la dernière série des grottes de l'Yonne. Il ne reste plus que la Grande grotte d'Arcy à présenter, c'est la plus remarquable par ses dimensions, ses dépôts de toutes sortes et ses canaux de dérivation, mais non pas ses gisements préhistoriques. Il faudra compléter les études qu'on en a faites et les mettre au point. On aura alors passé en revue les 107 grottes du département auxquelles on devra ajouter une vingtaine d'autres, des départements de la Nièvre et de la Côte-d'Or, pour avoir le bassin de l'Yonne au complet.

On a signalé un peu partout, dans le Sénonais en particulier, des excavations que le catalogue de Lucante appelle des grottes : à Marsangis, Chaumont, Montacher, Thorigny, Cerisiers, Verlin, Marchais-Beton, Saint-Aubin-Châteauneuf, Guerchy, Argentenay, Gland, Sennevoy-le-Bas. On pourrait en ajouter d'autres, comme à Ligny-le-Châtel mentionné dans le « Congrès scientifique d'Auxerre, » 1858. Mais la grotte proprement dite s'entend d'une excavation accessible et recouverte d'un toit ; et ce n'est pas le cas des galeries ou cavités ci-dessus qui sont des pertes de ruisseaux appelées abîmes, ou des canaux profonds de dérivation auxquels on arrive par des puits, ou enfin des fosses et puisards naturels quelquefois fossilifères.

Le *Dictionnaire archéologique* de Salmon (p. 165) indique deux grottes à Argentenay, sur les dires de M. Le Maître, de Tonnerre ; Lucante en marque deux à Gland et à Sennevoy. Or, les renseignements puisés à la source ne font pas connaître de *caves* dans ces pays, selon le nom que l'on donne aux grottes. Mais on y montre des fosses naturelles dont plusieurs ont été vidées. « J'ai signalé, dit J. Desnoyers, dans le *Dictionnaire de d'Orbigny* (p. 725, 1888), sur les plateaux de Sennevoy-le-Haut et de Gland des crevasses profondes diversement ramifiées dans la direction S.-N., crevasses et puisards remplis de minerai de fer pisiforme dans

une argile ocreuse, dans lesquelles on a trouvé rhinocéros, éléphant, cerf, bœuf, cheval, recueillis par mon fils aîné alors directeur des forges d'Ancy-le-Franc ».

La description des grottes de l'Yonne, faite à tous les points de vue, est disséminée dans les *Bulletins de la Société des sciences,* depuis 1893. Pour les archéologues et les amateurs, la recherche de ces documents est difficile, et la lecture assez pénible. On songe à classer et à condenser toutes les notices dans un *Catalogue analytique des grottes* qui contiendra toutes les références.

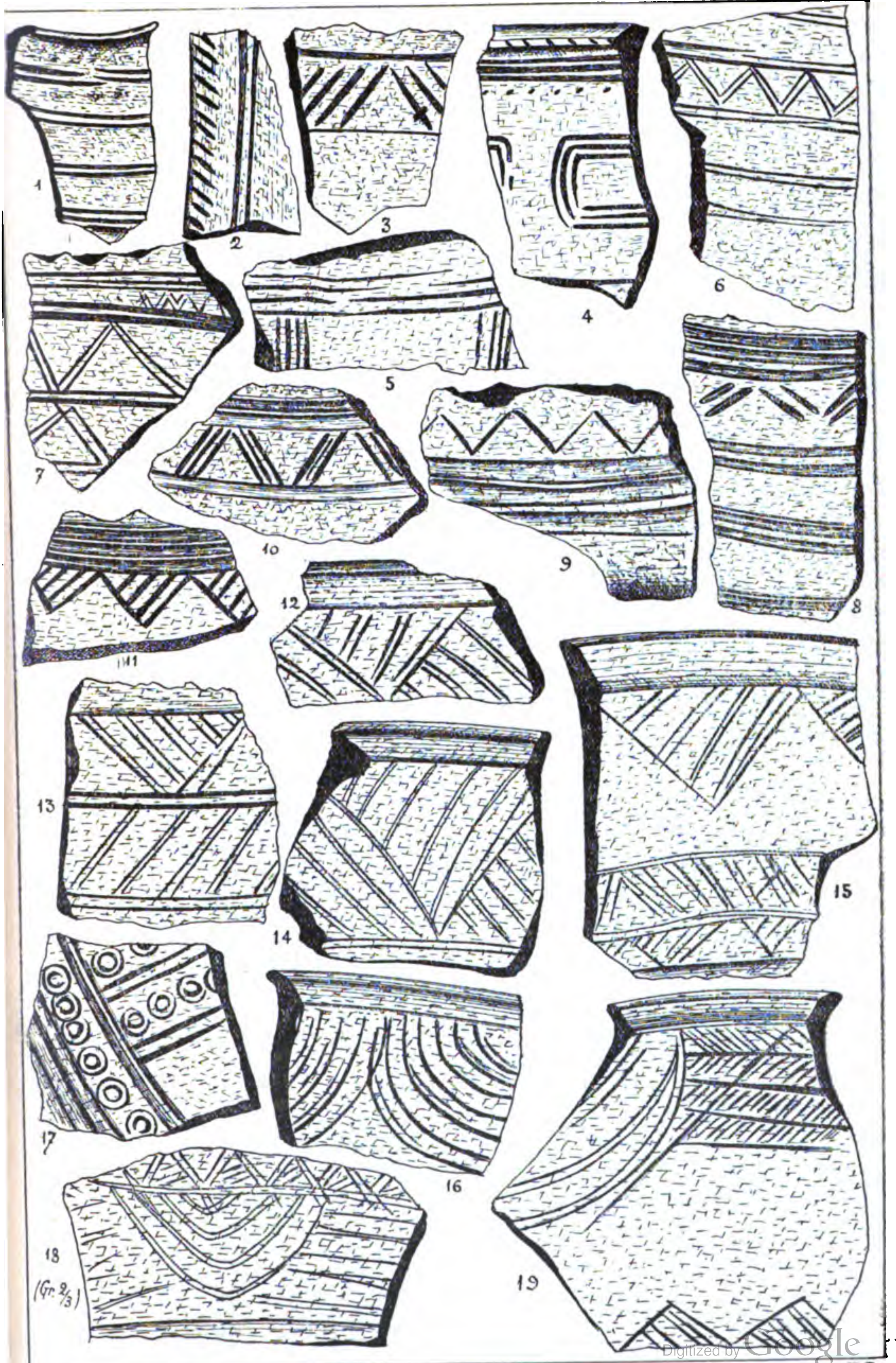
Ce sera l'occasion de présenter une étude d'ensemble succincte des cavernes en les groupant d'après leur âge de gisement, comme aussi de faire l'historique des découvertes et enfin d'aborder la question de chronologie qui doit être comme le couronnement des travaux.

TABLE DES MATIÈRES

(1) L'italique indique le nom donné dans le pays.

GROUPE DU SERAIN

GROUPE DE L'ARMANÇON



GROTTE DE NERMONT. Poterie fine à glaçure noire décorée.

RÉVISION

DE

QUELQUES CIDARIDÆ DE LA CRAIE

Par M. Jules Lambert.

Lorsque j'ai commencé, il y a bientôt quinze ans, l'étude des Echinides de la Craie du Sud-Est du bassin de Paris, comprenant les départements de l'Yonne de l'Aube et de la Marne (1), je me suis arrêté aux *Cidaridæ* du Turonien. Les difficultés que je rencontrais pour préciser les caractères de deux formes particulièrement répandues, les *Cidaris subvesiculosa* et *C. sceptrifera* m'avaient parues tellement embarrassantes qu'avant de continuer je compris la nécessité de reprendre l'étude générale de ces deux formes, qui constituent en réalité plutôt des groupes ou espèces linnéennes, autour desquels ont été plus ou moins heureusement placées quelques autres espèces, tantôt réunies, tantôt séparées suivant la fantaisie des auteurs.

Je m'entretenais de ces difficultés avec Cotteau quelques mois avant sa mort ; mon savant ami m'avait engagé à en entreprendre l'étude en prenant pour base les belles planches par lui publiées dans la *Paléontologie française*, et il voulait bien mettre à ma disposition, pour faciliter ma tâche, les magnifiques matériaux de sa splendide collection.

La perte de mon excellent maître et ami Cotteau et le souci d'autres travaux m'ont contraint à reculer la réalisation de mon projet, sans cependant le perdre de vue et en continuant

(1) *Etude comparative sur la répartition des Echinides dans l'Yonne et dans l'est du bassin de Paris*, par J. Lambert, in-8°, 84, p. 2, pl. Ext. *Bull. Soc. sc. hist, et nat. de l'Yonne*, 1 sem. 1894. Ce travail, paru en 1894, était rédigé depuis deux ans lors de sa publication.

à réunir des matériaux à ce sujet. Mais, ayant eu récemment à m'occuper des Echinides crétacés des Corbières, je me suis retrouvé en présence des mêmes difficultés et, pour en sortir, j'ai dû reprendre l'examen détaillé des deux groupes des *Cidaris subvesiculosa* et *C. sceptrifera*. Comme ceux-ci sont particulièrement bien représentés dans le département de l'Yonne, j'ai pensé que la communication de mon travail devait être réservée à mes collègues de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* dont plusieurs s'intéressent toujours beaucoup à l'étude des Echinides.

Je me suis, dans les pages qui suivent, particulièrement attaché à l'examen des tests, et l'acanthologie des espèces fossiles m'a paru une étude trop décevante pour y attacher l'importance qu'y trouvent certains auteurs, toujours désireux de créer des espèces nouvelles. Quand on constate les ressemblances qui existent entre certains radioles de *Paracidaris* et ceux des *Dorocidaris* crétacés et l'identité de forme de certains de ces derniers avec ceux de quelques *Typocidaris,* on devient prudent pour les déterminations de radioles isolés. Les différences considérables que présentent d'autre part les radioles de certains *Cidaridæ,* suivant leur position sur le test, devraient énergiquement retenir ceux qui multiplient si facilement les espèces de *Cidaris*. J'ai déjà cité des exemples de ces modifications parfois étonnantes ; je viens de faire connaître celui si remarquable du *Leiocidaris Sismondai* du Miocène ; on peut citer encore à ce sujet *Porocidaris Schmideli,* de l'Eocène de Vence, dont Cotteau n'a fait connaître qu'une seule forme, mais dont les grands radioles, tantôt s'aplatissent en lames de scie avec énormes dents, tantôt s'allongent en baguette subprismatique à faibles dentelures latérales et dont les radioles de la face orale, lisses ou finement striés, sont presque identiques à ceux de certains *Coptosoma*.

L'étude des radioles isolés me semble donc très délicate et, pour l'examen auquel je me livre, elle me paraît comporter des aléas si dangereux que je laisse à ceux qui ont créé, par exemple *Cidaris pseudosceptrifera* la responsabilité d'une décision dont le contrôle offre, quant à présent, une faible importance.

Si les pages qui suivent présentent un certain intérêt, elles le devront en grande partie aux bienveillantes communications de divers correspondants et en particulier à celles de mon excellent et savant ami, le Président de notre Société,



auquel je suis heureux de pouvoir adresser ici mes publics remerciements.

Pomel, le premier, a proposé une division méthodique des *Cidaridæ* par tribus (1).

Dans la première les pores ne sont pas conjugués et il n'y a pas de fossettes : *Cidariens.*

Dans la seconde les pores ne sont encore pas conjugués, mais il y a des fossettes *Goniocidariens.*

Dans la troisième les pores sont conjugués : *Rhabdocidariens.*

Son auteur a d'ailleurs fait lui-même justice de cette classification en laissant dans la troisième tribu, des genres pourvus ou non de fossettes, car si ce caractère est sans valeur pour les formes à pores conjugués, il ne saurait en acquérir chez les formes à pores non conjugués.

En réalité il n'y a pas chez les *Cidaridæ* de caractère véritablement important, permettant des subdivisions très exactes et naturelles, bien que le nombre relativement considérable des genres et des espèces nécessite une classification. Il suffit d'examiner quelques séries de *Leiocidaris* et de *Dorocidaris* pour reconnaître que la conjugaison des pores est elle-même un caractère relatif tout comme celui de la présence des fossettes, car certains *Cidaris* de la Craie n'ont qu'une fossette obsolète à la dernière suture et on peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un simple état transitoire, dû au développement encore incomplet d'une plaque en formation. Je reconnais que le caractère tiré des crénelures des tubercules n'est pas beaucoup meilleur, puisque celles-ci s'effacent plus ou moins complètement dans certains groupes, en sorte que l'on ne saurait considérer comme crénelés les tubercules des *Dorocidaris,* bien que ceux du dessus portent parfois des impressions du col à un ou deux tubercules. L'avantage qu'il y a à adopter une classification harmonique m'a cependant engagé à donner la prééminence à ce caractère, pour fonder les divisions des *Cidaridæ* sur des bases identiques à celles adoptées pour les Glyphostomes.

J'établis donc parmi les *Stereocidaridæ* un certain nombre de tribus, fondées sur les caractères des tubercules crénelés ou non, perforés ou non et je mets en deuxième rang, comme

(1) Pomel : *Genera des Echinides vivants et fossiles* p. 108, 1883.

caractère générique, la disposition des pores conjugués ou non et la présence des fossettes. J'obtiens ainsi des divisions pratiquement plus utiles, qui ne sont pas créées pour de rares exceptions et ne laissent pas, dans une seule d'entre elles, la presque totalité des espèces. Cette division a d'ailleurs l'avantage d'être plus conforme aux données de la phylogénie. En effet, les premiers *Cidaridæ* ont, en général, leurs tubercules crénelés et si ce type a subsisté, il est resté depuis le Crétacé à l'état d'exception. Les *Cidaridæ* à tubercules lisses, bien que remontant au Trias, exceptionnels pendant le Jurassique, deviennent prédominants à partir du Crétacé. Les premières fossettes ont apparu rudimentaires dans le Jurassique supérieur ; elles sont plus distinctes chez les espèces crétaciques et n'atteignent leur développement complet que dans nos Océans.

Laissant ici de côté les *Rhabdocidaridæ,* à tubercules crénelés, je distingue parmi les *Leiocidaridæ* un certain nombre de genres ou sous-genres :

1° *Cidaris,* dont le type est le *C. Mauri* des îles de la Sonde : sans fossettes, à pores non conjugués et radioles courts, diversiformes ;

2° *Dorocidaris* à zones miliaires plus développées, déprimées ; tubercules assez nombreux, souvent subcrénelés et longs radioles en baguette ;

3° *Typocidaris* à pores toujours non conjugués et plaques pourvues au moins en dessus de fossettes suturales sous-tuberculaires ;

4° *Gonicidaris* à fossettes suturales multiples creusant aussi la suture médiane ;

5° *Lieocidaris* à pores conjugués et ambulacres entièrement composés de primaires ;

6° *Aulacocidaris,* à pores conjugués et ambulacres comptant en dessous quelques majeures à deux éléments ;

7° *Temnocidaris* à pores non conjugués et pourvu de pseudo-fossettes assulaires.

Chez presque tous les *Cidaridæ,* la plaque la plus récente ne porte qu'un tubercule en formation, non encore développé, et le dernier paru reste, même chez l'adulte, plus ou moins atrophié. Parfois cette atrophie persiste pour tous les tubercules périapicaux ; plus rarement, chez une espèce de la Craie, elle s'étend aux divers tubercules de la face supérieure. On a proposé pour ces variations des sous-genres particuliers :

8° *Stereocidaris* si l'espèce est pourvue de fossettes ;
9° *Phalacrocidaris* sans fossettes et à très hautes plaques.

Peut être est-il dangereux d'introduire dans la classification générique cette notion de la hauteur des plaques, car il faudrait alors créer encore un sous-genre nouveau pour les espèces de *Stereocidaris* du groupe du *Cidaris vesiculosa* et on arrive ainsi à avoir des genres trop nombreux sans limites précises, plus embarrassants qu'utiles.

N'adoptant *Stereocidaris* qu'à titre de section, j'ai dû préférer pour le terme générique *Typocidaris,* parce que le premier, tel qu'il a été adopté par MM. Schlüter et Doderlein, implique comme caractère essentiel l'atrophie des tubercules périapicaux. Je n'admets ni *Eucidaris* Pomel, ni *Phyllacanthus* Brandt, comme *Cidarites,* simples synonymes de *Cidaris.* Je rejette *Pleurocidaris* Pomel, qui ne diffère de *Leiocidaris* par aucun caractère appréciable et *Stephanocidaris* A. Agassiz, qui est un jeune (1).

I. — Genre *Cidaris.*

Il convient, selon moi, de rapporter encore au groupe des vrais *Cidaris,* certaines espèces de la craie à tubercules perforés, incrénelés et dépourvues de fossettes aux sutures des plaques interambulacraires, lorsquelles ne présentent d'ailleurs ni très nombreux tubercules par rangées, ni dépression du centre des aires (*Dorocidaris*), ni atrophie des tubercules périapicaux (*Phalacrocidaris*).

Cidaris serrifera FORBES, 1850.

Synonymie :

.... Reuss : Versteinerungen der Bohmischen Kreideform, pl. XX, fig. 22, 1845.

(1) J'avais écrit cette page avant de recevoir le très remarquable ouvrage de M. Clark : *The Cidaridæ* et la note de M. Bather : *The Echinoid name Cidaris.* Mais il n'entre pas dans le cadre de cette étude de discuter les conclusions de ces auteurs. Je me demande ce que la science peut gagner aux bouleversements proposés par M. Bather, qui veut faire des vrais *Cidaris* des *Gymnocidaris* sans avoir réfléchi que ce nom, malheureusement proposé par A. Agassiz en 1863, désignait depuis 1838 un groupe de *Tiaridæ.*

Cidaris serrifera Forbes, in Dixon : Geol. and Foss. of Sussex, p. 338, pl. XXIV, fig. 15-19, 1850.
— *Reussi* Geinitz : Das Quadersandsteingebirge oder Kreide in Deutschland, p. 220, 1850.
— — (pars) Geinitz : Das Elbthalgebirge in Sachsen, t. II, p. 7, tab. II, fig. 6, 1872.
— *serrifera Cotteau* : Pal. fr. Cret. VII, p. 293, pl. 1071, fig. 5, 12 — 1862.
— *Reussi* Fric : Stud. Bohmischen Kreideform, IV, Teplitzer Sch. p. 97, fig. 123 — 1889.
— — (pars) Schlüter : Dei Regul. Echin. p. 94, Taf. XIV, fig. 8, 10 (Excl. taf 12, fig. 1, 5) 1892.

Cette espèce de moyenne taille, à tubercules périapicaux peu développés, mais scrobiculés et non atrophiée, paraît dépourvue de fossettes et doit, en conséquence, rester dans le genre *Cidaris*. Les tubercules peu nombreux (cinq par rangée) à très petits granules scrobiculaires, sont entourés d'une zone miliaire large, très finement granuleuse. Six rangées de granules dans les ambulacres et les internes plus petits que les marginaux. Radioles grêles, plus longs que le diamètre du test, ornés de quelques carènes épineuses avec intervales larges, finement chagrinés.

C'est à tort, selon moi, que Cotteau a réuni à cette espèce le *Cidaris clavigera* Reuss (*non* König) et aussi le *C. punctillum* Sorignet, que ses tubercules périapicaux atrophiés placent dans le genre *Phalacrocidaris*. Par contre j'estime qu'il il y a lieu de réunir au *C. serrifera* le *C. Reussi*, établi par Geinitz, en 1830, mais avec lequel Geinitz lui-même, en 1872, et Schlüter depuis ont confondu des formes différentes.

Localité. — Craie blanche de Lewes (Sussex). Cotteau n'a pas indiqué l'origine du type français par lui figuré. Etage Coniacien.

Cidaris Vibrayei Lambert.

Pl. fig. 1, 2.

Test de moyenne taille, mesurant 32 millim. de diamètre sur 19 de hauteur, composé de plaques interambulacraires relativement hautes, presqu'aussi hautes que larges, avec une seule petite plaque périapicale en formation dans chaque aire et portant cinq tubercules par rangée, à mamelon large et col lisse ; cône assez élevé, larges scrobicules, peu profonds,

circulaires, subelliptiques au-dessous de l'ambitus, entouré d'un cercle de granules mamelonnés, bien développés ; zone miliaire étroite, garnie de granules elliptiques, inégaux, limités à la partie centrale de l'aire et aux angles adambulacraires des grandes plaques en-dessus ; sutures bien apparentes, la médiane déprimée, sans fossettes distinctes. Ambulacres flexueux, à zones porifères peu déprimées et pores séparés par un bourrelet granuliforme ; zones interporifères étroites, avec deux rangées marginales de granules mamelonnés et au centre des granules variciformes, formant deux rangs irréguliers. Péristome peu distinct, apex pentagonal caduc.

Les tubercules, très saillants chez cette espèce, augmentent de volume du péristome à l'apex et ceux des cinq grandes plaques périapicales sont les plus gros, comme cela a lieu chez *Plegiocidaris coronata.* C'est une disposition inverse de celle observée chez la plupart des *Typocidaris* crétacés.

En raison de la grosseur et de la disposition de ses tubercules, cette espèce se rapproche certainement du *C. mamillata* Cotteau, d'origine inconnue ; elle en diffère toutefois par la présence de plaques apicales en formation moins comprimées, ses scrobicules moins étendus, surtout ceux des tubercules périapicaux, ce qui lui imprime une physionomie bien particulière. Comme le *C. mamillata,* le *C. Vibrayei* offre une certaine ressemblance avec le *C. Forchhammeri* Desor, du Montien ; il s'en distingue par ses tubercules périapicaux proportionnellement plus développés, ses granules scrobiculaires moins gros et plus nombreux, ses ambulacres moins étroits avec zones interporifères dont les granules ne sont pas limités aux deux rangées marginales. C'est au *C. Vibrayei* que je crois devoir rapporter divers individus de la Touraine, confondus par Cotteau avec le *Stereocidaris sceptrifera* de la craie blanche, mais qui en sont très certainement bien distincts et notamment le type des figures 5, 6, pl. XII des Echinides de la Sarthe et 10, 11, pl. 1056 de la *Paléontologie française*, qui fait aujourd'hui partie de la collection Peron et que mon savant ami a bien voulu me communiquer. Cet individu très adulte a toutefois ses tubercules périapicaux un peu moins développés que celui de Villedieu (Echin. Sarthe, pl. XLII, fig. 1, 4) et surtout que le type de Limeray dont je viens de donner la description.

Localité. — L'individu que j'ai sous les yeux a été jadis recueilli par le Marquis de Vibraye à Limeray (Indre-et-Loire).



Cidaris numidicus Lambert.

Pl. Fg. 3. 4.

Espèce de moyenne taille (23 millim. de diamètre sur 12 de hauteur), subrotulaire, formée de plaques relativement basses avec ses six tubercules par rangée, à col lisse, perforés et scrobicules circulaires en dessus, elliptiques en dessous ; cercles des granules scrobiculaires tangents en dessus, confondus en desous ; zone miliaire très réduite aux bords de la dépression suturale médiane. Au moins cinq tubercules périapicaux bien développés ; pas de fossettes suturales apparentes. Ambulacres portant à l'ambitus quatre rangs de granules homogènes, et deux seulement vers l'apex.

Le *Typocidaris subvesiculosa* d'Orbigny (*Cidaris*), qui a aussi quatre rangs de granules dans l'ambulacre, présente une zone miliaire moins réduite et des fossettes suturales distinctes.

Localité. — Kef-Matreck (Algérie) ; sous-étage Maestrichtien. Coll. Peron.

II. — Sous-Genre *Phalacrocidaris.*

Ce genre que j'ai établi en 1902 pour quelques espèces fossiles avait pour type le *Stereocidaris japonica* Döderlein. Il est destiné à comprendre tous les *Cidaridæ* à tubercules perforés incrénelés et atrophiés en-dessus, dépourvus de fossettes et à pores non conjugués, que les auteurs modernes dispersent dans les genres *Stereocidaris, Anomocidaris,* etc. M. Clark, qui rejette le genre *Phalacrocidaris,* comme unlikely tenable (the Cidaridæ, p. 175), le trouve cependant au fond si excellent qu'il n'hésite pas à établir pour lui, avec le même type, son genre *Anomocidaris,* simple synonyme, de cinq ans trop jeune pour être admis.

Phalacrocidaris punctillum Sorignet

(*Cidaris*), 1850.

Synonymie :

Cidaris punctillum Sorignet : Oursins foss. de l'Eure, p. 9 — 1850.
— *serrifera* (pars) Cotteau : Pal. fr. Cret. VII, p. 293, pl. 1071, fig. 13, 14 — 1862.
Phalacrocidaris punctillum Lambert : Descrip. Schin. foss. prov. de Barcelonne, p. 27 — 1902.

Cette espèce a été établie pour un segment que Cotteau a fait figurer et qui paraît complètement dépourvu de fossettes suturales. Elle diffère du *Cidaris serrifera*, auquel on l'avait réunie, par ses granules scrobiculaires plus atténués, ses tubercules périapicaux tous atrophiés et la présence de quatre rangs seulement de granules dans les ambulacres.

Schlüter a décrit, sous le nom de *Stereocidaris punctillum* du Planer de Quedlinburg une forme qu'il ne paraît pas possible de réunir au type de Sorignet, dont elle diffère par son test moins haut, ses tubercules périapicaux seulement en partie atrophiés, ses six rangées de granules ambulacraires et surtout la présence de fossettes assez distinctes aux sutures de la face supérieure. Je fais de cette forme le *Stereocidaris Lallieri*.

Localités. — *Le P. punctillum* a été jadis rencontré dans la craie blanche de Giverny ; étage Coniacien.

Phalacrocidais Wollemanni Lambert.

Synonymie :

Stereocidaris Reussi (pars) Schlüter : Die Regularem Echin, p. 94, taf. XII, fig. 1, 5 — 1892.
Phalacrocidaris Reussi Lambert : Descrip. Echin. foss. de la prov. de Barcelonne I, p. 27. — 1902.

Je désigne sous ce nom l'espèce du Turonien de Wolfenbüttel (Hanovre) décrite et figurée par Schluter (taf. XII, *non* taf. XIV) sous le nom de *Stereocidaris Reussi*, mais qui est bien distincte du véritable *Cidaris Reussi* Geinitz, 1850, lequel n'est,

selon moi, qu'un simple synonyme du *Cidaris serrifera* Forbes. Ce n'est d'ailleurs pas un *Stereocidaris,* puisqu'elle est dépourvue de fossettes suturales ; ce n'est pas non plus un vrai *Cidaris,* car ceux-ci n'ont pas leurs tubercules de la face supérieure aussi atrophiés, et l'espèce rentre, comme je l'ai déjà dit, dans le genre *Phalacrocidaris,* dont le type est le *Stereocidaris japonica* Döderlein.

Nous avons vu que le vrai *Cidaris Reussi* Geinitz 1850 rentrait dans la synonymie du *C. serrifera* et était différent du *C. Reussi* Geinitz 1872, lequel est un *Typocidaris* à fossettes très apparentes et que je nomme *T. strehlenensis.* Quant au *Stereocidaris Reussi* Schluter c'est un *Phalacrocidaris* ; on ne peut donc le confondre avec l'espèce de Strehlen et il diffère du *Cidaris serrifera* Forbes par sa granulation miliaire plus grossière, ses tubercules périapicaux plus atrophiés et ses granules ambulacraires sur quatre rangs seulement, dont les centraux plus petits sont entremêlés de verrues inégales.

Phalacrocidaris senonensis Lambert.

Synonymie :

Cidaris serrata Gauthier (*non* Desor) *in* Peron : Hist. du terr. de Craie, p. 251. — 1887.
— — Gauthier (*non* Desor) : Notes sur quelques Echinides de l'Yonne, p. 5, pl. I, fig. 1, 10 — 1891.
— — Lambert (*non* Dessor) *in* de Grossouvre : Stratig. de la Craie sup. fasc. 1, p. 125, tabl. III — 1901

Gauthier, qui rapportait au *Cidaris serrata* tous les individus de la Craie dont les ambulacres montrent au milieu de la zone interporifère de nombreux et très fins granules, avait pensé que ce caractère appartenait exclusivement à l'espèce de Desor. En réalité il n'en est rien et cette disposition se retrouve chez tout un groupe d'espèces ; elle s'exagère même chez *Typocidaris pseudopistillum* et chez des formes jadis indéterminées comme mes *Dorocidaris Arnaudi, Typocidaris campaniensis, T. spanophyma* et le *T. royanus* Schlüter (*Cidaris*).

Le *Phalacrocidaris senonensis,* parfaitement décrit et figuré par Gauthier, est remarquable par sa forme assez élevée, ses plaques très hautes, ses tubercules peu nombreux, quatre par

rangées, dont les périapicaux sont tous atrophiés. Les ambulacres assez larges ont leur centre déprimé, couvert d'une granulation microscopique qu'encadrent deux rangs de fins granules. Aucune fossette ne se distingue aux sutures des plaques. Les radioles sont de longues baguettes à nervures finement dentelées, avec intervales chagrinés.

Chez les jeunes il n'y a plus que trois plaques par rangée et les ambulacres plus étroits ne comptent alors que deux rangs de granules avec quelques fines verrues intermédiaires.

Cette espèce a été confondue à tort avec le *Typocidaris serrata* qui, pourvu de fossettes bien distinctes, en diffère par sa grande taille, ses tubercules périapicaux plus développés, ses plaques plus nombreuses (6 ou 7 au lieu de 4), moins hautes et ses ambulacres beaucoup moins larges.

Localités. — Soucy ; Sénonien M. Michery ; Sénonien N. (Yonne) ; Reims, craie à *Actinocamax quadralus,* Montereau (Seine-et-Marne), Meudon (Seine-et-Oise) ; Sénonien P. Sous-étage Campanien.

Phalacrocidaris darupensis Schluter (*Stereocidaris*) 1892.

Cette espèce a été établie pour une forme de la Craie de Darup très voisine du *P. senonensis,* paraissant également dépourvue de fossettes ; du moins n'en distingue-t-on aucune sur les figures de la planche 15 du Die Regularen Echiniden. Elle diffère de l'espèce de l'Yonne par ses ambulacres plus flexueux, ses gros tubercules plus éloignés de l'apex, dont ils sont tous séparés par une et même deux plaques à tubercule atrophié, son péristome et son apex plus pentagonaux. Il est fort possible que de nouvelles études conduisent à réunir les deux espèces. Le nom plus ancien préposé par M. Schlüter devrait alors être préféré.

Localité. — Darup (Wesphalie) ; Sénonien supérieur à *Belemnitella mucronata.*

III. — Sous-genre *Dorocidaris*.

On a longtemps confondu sous le nom de *Cidaris subvesiculosa* un grand nombre de test et de radioles, en réalité assez disparates pour appartenir non seulement à des espèces, mais à des sous-genres différents. Cotteau lui-même réunissait au type des Charentes des individus bien distincts de la Touraine et de la Normandie, du Turonien et du Sénonien, les *C. ovata*, *C. ambigua* Sorignet et le *C. granulostriata* Desor, des formes très hautes à plus de dix tubercules par rangée et d'autres n'en contenant que cinq ou six, des espèces à plaques élevées et d'autres à plaques basses, les unes avec les autres sans zones miliaires marginales, les unes avec quatre, les autres avec six rangs de granules ambulacraires à la même taille, des *Dorocidaris* sans fossettes suturales et des *Typocidaris* qui en sont pourvus.

Les espèces dépourvues de fossettes se distinguent en outre par leur test plus élevé, leurs tubercules plus nombreux, moins atrophiés sous l'apex, leur granulation miliaire fine, abondante et ordinairement sériées, leur suture médiane toujours bien distincte. Ce sont des *Dorocidaris*.

Dorocidaris rhotomagensis Cotteau.
(*Cidaris*) 1862.

Cette espèce du Cénomanien de Rouen a été trop parfaitement décrite par Cotteau dans la *Paléontologie française* (Crétacé, t. VII, p. 231, pl. 1053, fig. 1, 7) pour qu'il y ait lieu d'y revenir. Si je la cite ici, c'est parce qu'elle apparaît en quelque sorte comme la souche, au moins à l'époque cénomanienne, de toute la série de formes que je vais maintenant étudier.

Il faut prendre garde toutefois que Cotteau a assimilé à ce beau *Dorocidaris* à plaques nombreuses, zones miliaires très développées, six rangs de granules ambulacraires et verrues intermédiaires assez nombreuses au centre, une forme un peu plus petite, plus déprimée, pourvue de plaques plus hautes et de fossettes suturales, dont Sorignet avait fait son *Cidaris propinqua* (*non* Munster). Cet individu de la craie de Fourneaux (Eure) est donc un *Typocidaris*, qui ne me paraît en rien différer du *T. hirudo* et qui apparaît de son côté comme la souche des espèces du groupe du *Cidaris sceptrifera*.

Dorocidaris Thieryi Lambert.

Pl. Fig. 7, 8.

Espèce de taille moyenne, très haute, mesurant 29 millim. de diamètre sur 25 de hauteur, interambulacres portant deux rangées de six tubercules très bien développés jusqu'à l'apex, sauf dans trois aires un dernier en formation ; on remarque quelques légères impressions (crénelures obsolètes) au col des tubercules périapicaux ; à l'ambitus et en-dessous le mamelon est comme enfoncé dans le cône qui forme autour du col une saillie circulaire ; scrobicules subcirculaires, peu étendus, avec granules scrobiculaires à peine plus gros que les autres ; ceux des zones miliaires fins, serrés, sériés s'étendent jusqu'à la zone adambulacraire. Ambulacres presque droits, subonduleux, avec quatre rangs de granules, cinq à six à l'ambitus, mais les centraux mal développés, en lignes confuses. Péristome et apex assez larges.

Cette forme paraît une adaptation à la Mésogée de l'espèce précédente ; mais ses rapports avec d'autres formes turoniennes qui semblent en dériver sont particulièrement intéressants. Le *D. granulo-striata* de Normandie et surtout sa variété *othensis* de l'Yonne reproduisent en effet la plupart des caractères de l'espèce et surtout cette tendance du test à prendre une forme haute qui ira en se développant avec *D. perornata* du Turonien supérieur et s'exagérant avec *D. cornutensis,* l'un des plus grands *Cidaridæ* des temps crétacés.

Le *D. Jullieni* Gauthier (*Cidaris*), de l'Aptien de la province de Constantine, présente une certaine ressemblance avec notre espèce, mais il en diffère par ses zônes miliaires moins étendues et surtout l'hétérogénéité de ses granules ambulacraires, dont les centraux sont beaucoup plus petits que les marginaux. Le *D. rhotomagensis,* moins haut, a ses plaques plus basses et plus nombreuses, ses zones miliaires plus développées du côté adambulacraire et avec granules moins sériés.

Localité. — Environs de Toulon ; étage Cénomanien supérieur.

Dorocidaris granulostriata Desor.
(*Cidaris*) 1855.

Desor a établi cette espèce dans son Synopsis (p. 14) pour une forme du Turonien inférieur de la Normandie (Bolbec), connue par un segment avec radioles et caractérisée d'après la diagnose par ses granules très nettement sériés dans les interambulacres et la présence de quatre rangées seulement de granules ambulacraires. Mais le type (V. 87) figuré par Cotteau dans la *Paléontologie fançaise* (pl. 1061, fig. 1) présente à l'ambitus six rangées de granules au lieu de quatre. Aussi Cotteau n'a-t-il pas hésité à rectifier sur ce point la diagnose de Desor. Les plaques interambulacraires sont nombreuses et l'espèce de moyenne taille, de forme haute, présente de 7 à 8 tubercules, par rangées ; ceux-ci offrent au col de légères crénelures obsolètes ; la zone miliaire est bien développée, composée de granules sériés, qui laissent cependant nettement apparaître les sutures ; les ambulacres presque droits ont leurs zones porifères étroites. Les radioles sont de longues baguettes cylindriques à collerette presque nulle et tige ornée de granules peu saillants en séries linéaires nombreuses et rapprochées.

Gauthier a, non sans raison, reproché à Cotteau d'avoir commis certaines méprises au sujet de cette espèce, puisqu'après avoir affirmé à la page 265 du tome VII, de la *Paléontologie française* que le type de l'espèce de Desor (V. 87) était l'individu par lui figuré pl. 1061, fig. 1 et avoir porté sans restriction (p. 258) cette espèce en synonymie de son *C. subvesiculosa*, il en fait un peu plus loin un synonyme du *C. vendocinensis* (p. 269) et lui rapporte ce même type V. 87 en affirmant l'identité des deux espèces (p. 273). Ces contradictions sont évidement inexplicables, mais la première interprétation donnée, étant conforme aux figures, me paraît devoir être préférée. Cotteau a, d'ailleurs, figuré (pl. 1061, fig. 2) un second segment de la craie d'Houguemare (Eure) plus petit, mais bien semblable au premier et qui doit encore être rapporté au *D. granulostriata.*

J'ai sous les yeux d'autres segments de cette espèce, provenant du Turonien inférieur de Rouen, ils ont appartenu à

un individu de grande taille, présentent bien six rangées de granules ambulacraires égaux et ne paraissent pas pouvoir être distingués du type de Bolbec.

Le *Dorocidaris* du Turonien inférieur de Bussy-en-Othe, figuré par Cotteau dans les Echinides de l'Yonne, sous le nom de *Cidaris subvesiculosa*, est très voisin du *D. granulostriata* et présente comme lui de légères crénelures obsolètes à ses tubercules périapicaux ; mais ses scrobicules sont plus régulièrement circulaires ; ses zones miliaires sont encore plus étendues, surtout du côté adambulacraire et dans les ambulacres les granules centraux sont moins réguliers ; se multipliant vers l'ambitus, ils s'y confondent avec des verrues microscopiques et affectent bien la disposition figurée par Cotteau (pl. 71, fig. 2). Je propose, en raison de ces différences, de distinguer cette forme sous le nom de Variété *othensis*.

Le *D. granulostriata* ne distingue facilement de ses congénères : le *D. rhotomagensis* qui s'en rapproche le plus, a ses tubercules à col tout-à-fait lisse, ses zones miliaires, moins nettement sériées, moins développées du côté adambulacraire ; ses granules de la zone interporifère sont plus réguliers et plus homogènes. L'espèce est encore voisine du *D. perornata*, dont elle diffère surtout par ses radioles. Elle se distingue facilement du *D. Thieryi* par sa forme moins haute, sa zone miliaire plus développée du côte adambulacraire et les granules moins réguliers de ses ambulacres.

Localités. — Bolbec, Fourneaux; Turonien inférieur. La variété *othensis* a été recueillie à Bussy-en-Othe (Yonne), aussi dans le Turonien inférieur à *Inoceramus labiatus*.

Dorocidaris cornutensis Desor.
(*Cidaris*) 1855.

Cette espèce géante, établie sur un fragment de test recueilli à Courtalin (Eure-et-Loire), depuis figuré par Cotteau dans la *Paléontologie française*, (pl. 1063, fig. 7) fut confondue par lui avec le *Cidaris perlata* Sorignet. Elle en diffère en réalité bien nettement par sa forme très haute, ses plaques moins basses, ses zones miliaires plus finement granuleuses, moins larges dans la partie centrale des interambulacres, ses tubercules subcrénelés. On doit lui rapporter le beau seg-

ment rencontré à Bouilly (Aube) montrant que le test pouvait atteindre 70 millim. de diamètre sur 80 de hauteur.

Le *D. cornutensis* est surtout voisin des *D. granulostriata* et *D. perornata*. Il diffère du premier par sa taille plus grande, sa forme plus haute, ses tubercules plus nombreux (neuf à dix) par rangée, placés plus près des bords de l'aire, à col plus nettement subcrénelé, sa zone miliaire encore plus large, ses ambulacres portant huit rangées de granules dans la zone interporifère. Il se distingue du *D. perornata* Forbes encore par sa grande taille et sa forme plus haute que large, par ses plaques plus basse, ses zones miliaires plus larges et la présence de huit rangées de granules dans les ambulacres.

Localités. — Courtalin (Eure-et-Loir), Bouilly (Aube) ; étage Coniacien.

Dorocidaris longispinosa Sorignet, (*Cidaris*) 1850.

Pl. Fig. 14

Cette forme, de moindre taille que la précédente, en diffère par ses plaques plus hautes, moins nombreuses, à tubercules lisses pourvus d'un plus large scrobicule, sa zone miliaire moins étendue et ses granules ambulacraires moins nombreux, moins homogènes ; ceux du centre moins développés sont flanqués de nombreuses petites verrues microscopiques. L'espèce n'est d'ailleurs connue que par des débris et des segments, mais elle est bien caractérisée par ses radioles en longues baguettes cylindriques avec nervures peu saillantes et épines relativement assez longues, droites, acérées.

Cotteau l'avait réuni au *Cidaris perornata* Forbes, qui me paraît en différer par ses plaques moins hautes, ses scrobicules plus étroits, sa zone miliaire plus développée, ses tubercules à crénelures obsolètes, ses granules ambulacraires plus réguliers et surtout ses radioles à saillies spiniformes beaucoup plus courtes et plus obliques.

Je rapporte au *D. longispinosa* les débris figurés par Cotteau à la pl. 1065, fig. 3, 10 de la *Paléontologie française*. Le caractère très spécial des radioles est particulièrement bien

rendu par la fig. 10. Le groupe de radioles, figurés sous le même nom de *Cidaris perornata* à la pl. 78 fig. 1, 4 des Echinides de l'Yonne, appartient encore pour moi au *D. longispinosa*, et il en est de même du segment, fig. 5, 6 de la même planche rapporté au *C. perlata*. M. Arnaud avait déjà fait observer que ce segment ne pouvait être confondu avec le *C. perlata* (Observ. sur le *C. pseudopistillum*, p. 7 — 1898).

C'est au *D. longispinosa* plutôt qu'au *D. perornata* que me paraissent devoir être rapportés les radioles, insuffisamment décrits par d'Orbigny, de son *Cidaris sarthacensis.*

Localités. — Vernonnet, Giverny, Pinterville, Houguemare, Corneville (Eure), Etigny, Rosoy, Dilo (Yonne) ; étage Coniacien.

Dorocidaris perornata Forbes (*Cidaris*) 1850.

Cette espèce, confondue par Cotteau avec la précédente, m'a paru, en réalité, s'en distinguer par les caractères susénoncés. Elle a été parfaitement figurée par Forbes (*in* Dixon), à la figure 8 de la pl. XXV. Depuis Wright en a donné de nouvelles figures (pl. VII, fig. 3 et pl. VII *a*, fig. 2), mais sans indiquer les crénelures obsolètes des tubercules. Les radioles en longues baguettes subprismatiques ont leur tige ornée de nervures assez espacées, avec intervales finement striés en long et épines assez acérées mais obliques.

Les individus de la Craie de France rapportés par Cotteau à cette espèce m'ont paru appartenir plutôt au *D. longispinosa* et je n'en connais qu'un segment, avec radiole adhérent, recueilli dans les silex roulés, éocènes, mais remaniés de la craie des environs de Sens et que Cotteau avait rattaché au *Cidaris perlata* dans ses Echinides de l'Yonne (II, p. 448, 2e alin.)

Localité. — Environs de Sens. — Craie de Sussex, étage Sénonien.

Dorocidaris turonensis, Gauther (*Cidaris*) 1894.

Cette espèce longtemps confondue avec le *Cidaris subvesiculosa* en a été séparée par Gauthier incidemment, dans



un article de Revue (*Annuaire géol universel,* t. IX, 1892, p. 860) pour la forme représentée par Cotteau dans la *Paléontologie française,* sous la figure 1 de la planche 1059.

Gauthier a, d'ailleurs, commis lui-même certaines confusions au sujet de ce type, qu'il dit faire partie de sa collection et avoir été recueilli à Cangey par M le Mesle. Il est certain que l'original de cette figure, de 60 mill. de diamètre et de la collection Delaunay, n'est autre que celui déjà représenté dans les Echinides de la Sarthe pl. XLI, fig. 6 et qui provenait de la craie de Villedieu. La figure 1 de la planche 1059 de la *Paléontologie française* en est une simple copie et ces figures ne sont nullement réduites, ainsi que Gauthier se l'est imaginé pour mieux faire cadrer son individu des bords de la Loire avec le type de la vallée du Loir.

Tous les individus de cette forme typique, qu'ils proviennent des environs de Viledieu ou de ceux de Cangey sont d'ailleurs remarquables par leur forme subrotulaire, leurs tubercules bien développés, toujours lisses, au nombre de sept par rangée, rarement huit, leurs zones interporifères garnies de granules dont le nombre varie sans doute avec la taille, mais, comme le dit Gauthier, formant plus de quatre rangs au-dessus de la taille de 30 millim. de diamètre et toujours six au-dessus de 45 millimètres, leur zone miliaire bien développée, sériée, déprimée vers la suture médiane. J'ai cependant sous les yeux un très bel individu de Cangey, de la collection Peron, qui porte seulement quatre rangs de granules à la taille de 45 millimètres ; il ne saurait, d'ailleurs, être séparé des autres individus du *D. turoniensis* du même gisement et pourvus de 6 rangs de granules ambulacraires,

La forme du *D. turonensis,* ses tubercules constamment lisses et le nombre de ses granules ambulacraires ne permettent pas de confondre l'espèce avec les précédentes. Nous examinerons plus loin ses rapports et différences avec les *D. vendocinensis* et *D. perlata.* Il n'appartient même pas à la section générique du *Typocidaris subvesiculosa* du Campanien du Sud-Ouest.

Localités. — Ce *Dorocidaris* est l'espèce caractéristique de la craie de la Touraine. Le type, comme nous venons de le voir, provenait de Villedieu. Cotteau en a figuré un individu encore plus complet (pl. 1059, fig. 2, 9) des collections de la Sorbonne, sans en indiquer la provenance. De magnifiques individus ont été jadis recueillis par Le Mesle et par de Vi-

braye à Limeray. Cotteau a cité l'espèce sous le nom de *Cidaris subvesiculosa* à Marçon (Sarthe), Villiers (Loir-et-Cher), Briolay (Maine-et-Loire). Quant aux autres indications de localités, elles paraissent se rapporter à d'autres espèces et ne sauraient être admises sans un sérieux contrôle. — Etage Santonien.

Dorocidaris vendocinensis Agassiz, (*Cidaris*) 1846.

Grande espèce voisine de la précédente, parfaitement décrite et figurée par Cotteau tant dans ses Echinides de la Sarthe (pl. XL) que dans la *Paléontologie française* (pl. 1064 et 1065 fig. 1, 2). Comme l'a dit Cotteau, elle se distingue du *D. turonensis* par sa taille plus forte, sa forme plus haute, ses tubercules interambulacraires plus nombreux, neuf par série, ses ambulacres plus droits, plus déprimés et garnis seulement de quatre rangs de granules.

Il faut, selon moi, rapporter à cette espèce, certains individus à test élevés, confondus par Cotteau avec le *Cidaris subvesiculoa,* comme celui figure 1, pl. 1060 de la *Paléontologie française*. J'en ai sous les yeux un autre individu à peu près de même taille, recueilli à Cangey par M. Le Mesle et qui fait partie de la collection de M. Peron. On ne saurait, à mon avis, le séparer du *D. vendocinensis.* Comme l'a fait remarquer Cotteau, le *Cidaris Mantelli* Desor, 1868, de la Craie de Limeray paraît bien tomber en synonymie du *D. vendocinensis.*

Localités. — Cotteau a cité l'espèce aux environs de Vendôme (le type), à Montoire et Villiers (Loir-et-Cher), à Saint-Fraimbault (Sarthe), à Cangey et à Limeray (Indre-et-Loire). Je ne la connais pas d'autres localités. — Etage santonien.

Dorocidaris perlata Sorignet, (*Cidaris*) 1850.

Plus rare que les précédentes, cette espèce que l'on rencontre avec elles, a été décrite et parfaitement figurée par Cotteau dans la *Paléontologie française* (pl. 1062 et 1063,

fig. 1, 6). Elle est remarquable par sa taille, sa forme nettement déprimée en dessus, subrotulaire, ses tubercules assez nombreux, huit par rangée, à col lisse, avec scrobicules relativement étroits, permettant au centre des aires un énorme développement de la zone miliaire ; celle-ci est garnie de granules serrés, homogènes, nettement sériés, masquant partiellement les sutures. Les ambulacres portent six rangées centrales irrégulières de granules plus petits.

Le type (pl. 1063, fig. 4, 6) provenait de la craie de l'Eure, où l'espèce paraît extrêmement rare, mais de magnifiques individus conformes ont été recueillis dans la craie de Touraine ; celui de la pl. 1062 fait partie des collections de la Sorbonne.

Cette espèce, confondue par Cotteau avec le *Cidaris cornutensis* Desor, s'en distingue facilement par sa forme moins haute, ses plaques plus basses, ses scrobicules plus étroits, ses tubercules parfaitement lisses et sa zone miliaire encore plus large. Elle serait plutôt voisine des *D. turonensis* Gauthier et *D. vendocinensis* Agassiz dont elle diffère, comme on l'a déjà fait remarquer, par ses plaques plus basses, ses tubercules plus étroitement scrobiculés, avec l'un des périapicaux plus atténué, sa zone miliaire beaucoup plus développée et la présence de huit, au lieu de six ou quatre granules ambulacraires.

Cotteau, dans ses Echinides de l'Yonne, a rapporté au *C. perlata* un segment qui en diffère certainement pas ses plaques moins basses, la moindre étendue de ses zones miliaires et surtout la disposition de ses granules ambulacraires inégaux, moins nombreux, les internes entourés de verrues microscopiques. Nous avons vu que ce segment devait être rapporté au *D. longispinosa.*

Dans la *Paléontologie française,* Cotteau rapportait encore au *C. perlata* de grands *Cidaridæ* des Charentes et de la Dordogne qui présentent en effet, avec l'espèce de Sorignet, une certaine ressemblance, mais qui ne me paraissent pas pouvoir rester confondus avec elle. Leur test est, en effet, moins rotulaire, leurs plaques sont plus hautes ; leurs zones miliaires moins larges sont encore plus finement granuleuses et, bien que les ambulacres soient encore étroits, les pores deviennent, au moins à l'ambitus, assez nettement conjugués pour que l'on puisse se demander si ces individus ne devraient pas être plutôt considérés comme appartenant au genre *Leiocidaris.* En tous cas ce ne sont plus de vrais *D. perlata.*

Localités. — Giverny (Eure), Cangey (Indre-et-Loire). L'espèce a en outre été citée par Cotteau à Villiers (Loir-et-Cher) ; étage santonien.

Dorocidaris petrocoriensis Lambert.

Pl. Fig. 9.

Grande espèce, mesurant 60 millim. de diamètre sur 45 de hauteur, voisine du *D. perlata* avec lequel Cotteau paraît l'avoir en partie confondue, mais plus haute, à plaques moins basses et granulation miliaire encore plus fine et plus homogène ; huit tubercules interambulacraires par rangée. Ambulacres droits avec zone porifères étroites, déprimées et pores légèrement conjugués, se rapprochant ainsi beaucoup de ceux des *Leiocidaris* ; zones interporifères garnies de six rangées de granules égaux et réguliers. Péristome médiocre ; apex caduc paraissant peu développé.

Cette espèce se distingue du *D. turonensis* par sa forme plus haute, sa granulation miliaire plus développée, plus fine et plus homogène ; la disposition de ses pores ne permet d'ailleurs de la confondre avec aucune autre.

Localités. — Bourdeilles, environ de Périgueux (Dordogne) ; étage Campanien.

Dorocidaris Arnaudi Lambert.

Pl. Fig. 10, 11.

Il existe dans la Craie quelques *Cidaridæ*, remarquables par la fine granulation de leurs ambulacres, dont la zone interporifère comporte deux rangées de granules marginaux séparés par un semis de beaucoup plus fines granules en deux rangs horizontaux sur chaque primaire. Mon excellent et bien regretté ami Arnaud les avait considérés comme formant un petit groupe, dont le type était pour lui le *Cidaris pseudopistillum* Cotteau, décrit et figuré dans sa note de 1898. Il en rapprochait avec raison les *C. serrata* Desor, *Dorocidaris Herthæ, Stereocidaris darupensis* et *S. hannoverana* Schlüter. Il aurait pu ajouter à cette liste les *Cidaris farringdonensis*

Wright, *C. Merceyi* et même *C. cretosa* Cotteau, type de la section *Stereocidaris* de Pomel.

Malheureusement ce petit groupe apparaît sous d'autres rapports comme très hétérogène puisque, parmi ces espèces, les unes ont leurs tubercules périapicaux bien développés, les autres les ont atrophiés ; la plupart sont pourvues de fossettes suturales, mais certaines paraissent n'en pas avoir. Enfin le *Cidaris sceptrifera* Mantell montre une disposition intermédiaire de ses granules ambulacraires et établit un véritable passage de ce groupe aux *Typocidaris* typiques. Dans ces conditions, il ne m'a pas paru possible de lui maintenir une individualité, même à titre de section.

D'après Arnaud, son *C. pseudopistillum* serait dépourvu de fossettes suturales, du moins n'en signale-t-il pas dans sa longue et complète description et l'on n'en voit aucune sur les figures données par lui. J'ai cependant sous les yeux un certain nombre d'individus, provenant des localités citées par le regretté paléontologue, et les plus développés présentent, sur la suture de la plaque périapicale en formation, une fossette légère sans doute, mais distincte et qui se complique d'une seconde fossette angulaire, ponctiforme, vers la suture médiane, semblable à celle du *Typocidaris subvesiculosa.* Dans ces conditions, j'ai dû rejeter le *Cidaris pseudopistillum* parmi les *Typocidaris* ; ce n'était cependant pas une raison pour rapporter à ce genre d'autres *Cidaridæ,* à granules ambulacraires disposés comme ceux du *C. pseudopistillum*, mais évidemment dépourvus de fossettes. Telle la belle espèce que je décris ici sous le nom de *Dorocidaris Arnaudi* en la dédiant à la mémoire du savant dont tant de géologues regrettent amèrement la perte.

Assez grande espèce, circulaire, subrotulaire, rappelant par sa forme générale le *D. turonensis,* mesurant 56 millim. de diamètre sur 34 de hauteur, portant dans chaque interambulacre deux rangées de sept tubercules médiocrement développés à scrobicules relativement étroits, circulaires et subelliptiques en dessous, portés sur des plaques peu hautes, sauf celles du dessus, qui deviennent presqu'aussi hautes que larges. Les granules scrobiculaires peu saillants forment même en desous des cercles complets et sont séparés en dessus par les granules de la zone miliaire ; ceux-ci fins, serrés, homogènes, nettement sériés, s'étendent jusqu'à la partie adambulacraire et, au centre de l'aire, laissent bien apparente

la suture médiane. Ambulacres presque droits, à zones porifères étroites, enfoncées ; zone interporifère garnie de deux rangs marginaux, de petits granules mamelonnés et au centre de granules microscropiques, serrés, homogènes, au nombre de six à sept par plaque primaire. Péristome subcirculaire, peu développé, mesurant 20 millim. de diamètre ; apex caduc, plus grand (24 millim.) aussi subcirculaire.

Ce *Dorocidaris* offre une certaine ressemblance avec les *D. turonensis* et *D. perlata,* dont il se distingue immédiatement par la disposition de ses granules ambulacraires. Ce dernier caractère la rapproche des gros individus du *Typocidaris pseudopistillum* ; il en diffère non seulement par l'absence de fossettes à ses sutures interambulacraires, mais encore par ses scrobicules plus petits et le développement beaucoup plus considérable de ses zones miliaires..

Localité. — Bourdeilles (Dordogne) ; étage sénonien.

Dorocidaris Herthæ Schluter.
1892.

Cette espèce, créée par Schlüter pour une forme de la craie à *Bellemnitella mucronata* de l'île de Rugen, pourrait bien être en réalité un *Typocidaris* et c'est seulement sur la foi de son auteur que je la laisse parmi les *Dorocidaris.* Elle est très voisine du *Typocidaris pseudopistillum,* mais s'en distingue comme l'a déjà fait remarquer Arnaud par le moindre développement de ses granules scrobiculaires, ses tubercules moins nombreux dans chaque rangée et surtout ses zones miliaires plus étendues, séparant assez largement les scrobicules des ambulacres. Le *D. Arnaudi,* de plus grande taille, est plus haut et porte des tubercules plus nombreux dans chaque rangée. Le *Stereocidaris pseudohirudo* Cotteau (*Cidaris*), encore plus voisin, n'en diffère guère que par la présence de fossettes suturales.

Dorocidaris Defrancei Lambert.

Je mentionne seulement ici cette espèce qui sera plus complètement décrite dans ma Note sur les Echinides des Corbières, Cotteau l'avait indiquée dans la *Paléontologie française*

(Crét. VII, p. 261) et l'avait fait figurer (pl. 1060, fig. 2, 3) d'après un individu que lui avait communiqué d'Archiac et qui était un peu mutilé et déformé.

C'est une forme de moyenne taille (diam. 37 millim., haut. 27) assez haute, un peu rétrécie vers l'apex, à plaques nombreuses, peu élevées et sept tubercules par rangée ; ceux-ci bien développés jusqu'à l'apex paraissent légèrement subcrénelés en dessus ; les scrobicules sont elliptiques en dessous, circulaires seulement en dessus, avec cercles scrobiculaires tangents ou confondus ; la zone miliaire est assez développée dans la partie médiane et nettement déprimée ; ses granules assez gros sont bien sériés. Ambulacres presque droits à quatre rangs de granules. Apex étroit, 13 millim. Péristome large, 16 millim. nettement pentagonal.

Cette espèce ne me paraît pouvoir être confondue avec aucune autre ; elle est en particulier bien distincte du *Typocidaris subvesiculosa* et aussi de l'individu, fig. 7, 8 de la même planche 1060 de la *Paléontologie française*, dont les tubercules sont encore plus nombreux et plus serrés et qui, avec ses granules ambulacraires paraissant disposés sur six rangs, semble se rapprocher du *Dorocidaris turonensis* Gauthier et devra sans doute constituer une espèce particulière.

Localités. — Soulatge (d'après d'Archiac), Rennes-les-Bains ; couches à *Micraster corbaricus* du sous-étage Santonien.

Dorocidaris Brasili Lambert.

Je suis heureux de pouvoir dédier cette espèce à M. Brasil, maître de conférence à la Faculté des Sciences de Caen, qui a bien voulu enrichir ma collection d'une très ntéressante série d'Echinides du Cotentin. Ces matériaux devant faire l'objet d'une Note séparée, je donnerai seulement ici une courte diagnose de l'espèce, dont on trouvera une description plus complète, avec figures, dans ma *Liste critique des Echinides du Calcaire à Baculites du Cotentin,* qui sera publiée avant ou en même temps que cette Révision.

Test de moyenne taille, connu seulement par un segment et des fragments recueillis à Frésville ; le segment mesure 21 millim. de largeur et 21 de hauteur, ce qui donne, pour le diamètre du test complet, 31 millim. D'après d'autres fragments, le diamètre pouvait atteindre 51 millim. et la hauteur

34 millim. Plaques plus larges que hautes, assez nombreuses, six à sept par rangées et tubercules plus rapprochés de l'ambulacre que de la suture médiane, peu développés, avec scrobicules étroits, circulaires, entourés de petits granules formant des cercles complets et zones miliaires étendues, plus étroites du côté adambulacraire, entourant les scrobicules et formant, dans la zone médiane, une large surface déprimée, couverte de granules finement sériés ; sutures bien apparentes sans fossettes ; un seul des tubercules périapicaux atrophié et le suivant portant de légères crénelures obsolètes. Ambulacres étroits, à pores séparés par un granule et disposés par paires que sépare une crête plus saillante que ce granule ; zone interporifère garnie de deux rangées de granules à ses extrémités, en portant quatre ailleurs, mais à l'ambitus les internes tendent à se dédoubler en petites verrues.

A la taille de 50 millim. les caractères des interambulacres restent constants, mais les ambulacres se modifient ; la zone porifère tend à prendre l'aspect conjugué tout en restant étroite ; la zone interporifère est garnie de granules plus nombreux et ceux-ci tantôt se groupent sur dix rangs, tantôt dédoublés au centre, au nombre de cinq à sept par assule restent encadrés par des marginaux un peu allongés verticalement, plus gros.

Cette espèce, parfois confondue avec *Temnocidaris Baylei*, qui en diffère par ses plaques plus hautes et la présence de ses pseudofossettes assulaires, est surtout voisine du *Dorocidaris regalis* Goldfuss (*Cidarites*), de beaucoup plus grande taille : diamètre 63 millim., hauteur 57, plus haut, subconique, à tubercules plus nombreux, plus éloignés des ambnlacres et qui revêt ainsi une physionomie très différente. *Dorocidaris perlata,* qui s'en rapproche davantage par sa forme générale, a ses scrobicules plus larges, elliptiques au-dessous de l'ambitus et ses granules scrobiculaires se confondent avec ceux de la zone miliaire ; ceux-ci sont plus grossiers et masquent partiellement les sutures. Le *Cidaris nigelliensis,* confondu par Cotteau avec le *Dorocidaris Faujasi* Desor (*Cidaris*), en diffère par ses plaques plus hautes et moins nombreuses, cinq à six par rangées, sa zone miliaire beaucoup plus étroite et sa moindre taille. Les radioles du *D. Brasili* sont encore inconnus.

Localités. — Fresville (Manche) ; sous-étage Aturien.



Dorocidaris Faujasi Desor.
(*Cidaris*) 1855.

Cette espèce a été établie par Desor essentiellement pour les radioles figurés par Faujas de Saint-Fond en 1799 (pl. XXX, fig. 13, 14) ; mais tout en créant l'espèce, l'auteur pensait qu'elle pourrait bien appartenir, soit au *Cidaris regalis* Goldfuss, soit à son *C. danica.* Cette incertitude a longtemps persisté et la difficulté qu'il y avait à bien comprendre le *C. Faujasi* a encore été augmentée par la proposition de Cotteau de lui attribuer un segment de test de petite taille, provenant de la craie du Cotentin et qui n'a jamais pu porter les radioles recueillis par Faujas à Maestricht.

Si l'on veut se faire une idée exacte de l'espèce, il faut prendre pour type les radioles de Maestricht comme ceux figurés par Desor (Synopsis pl. V, fig. 13) et par Cotteau dans la *Paléontologie française,* aux figures 8, 11 de la pl. 1077.

Or on trouve à Maestricht avec ces radioles des plaques isolées d'assez grande dimension et qui paraissent leur avoir appartenu. Elles sont assez hautes, largement scrobiculées, avec un cercle de gros granules scrobiculaires espacés ; les sutures sont assez profondes et la zone miliaire très réduite ; les ambulacres étroits, flexueux, ne portent que quatre rangs de granules, réduits à deux en dessus. On retrouve à Ciply dans la craie phosphatée des plaques semblables encore associées aux radioles du *C. Faujasi* et il me paraît presque certains que tous ces débris ont appartenu à une même espèce évidemment différente de celle du Cotentin (1).

Ces plaques du *D. Faujasi* démontrent que l'espèce est nettement distincte soit du *D. regalis,* soit du *Temnocidaris danica.*

Localités. — Maestricht ; étage Maestrichtien. Ciply ; craie phosphatée ; étage Aturien.

(1) Je propose pour le test de cette dernière, parfaitement figuré par Cotteau, pl. 1077, fig. 1, 7, caractérisée par ses plaques relativement assez hautes, à fine granulation miliaire, ses tubercules pourvus en dessus de très fines crénelures obsolètes et la présence de six rangées de granules ambulacraires le nom de *Cidaris nigelliensis* (Néhou, vient de Neelhou en latin *Nigelli humus,* fondé par Néel, en 920).



Dorocidaris regalis Goldfuss (*Cidarites*) 1826.

Cette espèce n'est toujours connue que par le beau segment de Maestricht figuré par son auteur (tab. XXXIX, fig. 2). C'est une forme très haute, remarquable par ses plaques très basses portant des tubercules nombreux, dix par rangée, par ses scrobicules circulaires peu développés, par l'étendue de sa zone miliaire, très finement granuleuse, nettement sériée et ses ambulacres droits, dont les détails ne sont pas parfaitement distincts sur la figure. Il faut d'ailleurs tenir compte de l'accident de fossilisation qui paraît avoir disjoint verticalement les plaques et Schlüter, qui a étudié à nouveau cet individu (Die regul. Echin., p. 208), n'ose même pas affirmer que les pores soient réellement conjugués : « Anscheinend sind die Poren gejocht ». Il décrit d'ailleurs la zone interporifère couverte de petits granules nombreux, fins et réguliers, avec un granule plus allongé bordant de chaque côtée les zones porifères.

J'ai sous les yeux quelques débris de test d'un *Cidaridæ* de la Craie du Cotentin qui ressemble beaucoup par leur taille, la forme des plaques et les détails de l'ambulacre à la figure de Goldfuss et à la description de Schlüter, en sorte qu'il me paraît indispensable de les comparer au *D. regalis*.

Or un examen attentif permet de constater que chez l'espèce du Cotentin la forme est moins haute, subrotulaire, les plaques sont moins larges, moins nombreuses, sept à huit seulement par rangées, la zone miliaire est moins développée du côté adambulacraire et les zones porifères sont plus étroites. Je donne à cette espèce du Cotentin le nom de *Dorocidaris Brasili*.

M. Schlüter a reporté le *Cidaris regalis* dans un prétendu genre *Pleurocidaris* Pomel, 1883, qui tombe simplement en synonymie de *Leiocidaris* Desor, 1856. Pomel n'a établi en effet son genre *Pleurocidaris* que par suite d'une méprise ; parce qu'il s'était imaginé que *Leiocidaris,* dont le type est l'espèce vivante : *Cidarites imperialis* Lamarck, avait des majeures à deux éléments à la base de ses ambulacres. C'était une erreur d'observation et le type du genre de Desor n'a

bien que des primaires dans l'ambulacre, en sorte que *Pleurocidaris* lui est rigoureusement identique. La forme pourvue de majeures à deux éléments existe cependant dans la nature et j'ai établi pour elle le genre *Aulacocidaris,* dont le type est *A. Lamberti* Savin du Ptérocérien de la Savoie. M. Clark qui connaît si bien les *Cidaridæ* vivants, a méconnu la plupart des genres fossiles dont il interprète singulièrement les caractères et la phylogénie (1). S'il n'admet pas *Aulacocidaris,* il confond *Leiocidaris* et *Rhabdocidaris, Plegiocidaris, Paracidaris* et *Cidaris.* Alors qu'il fonde des genres vivants sur des détails insignifiants comme la forme des pédicellaires et le nombre des tubercules de l'apex, il rejette des genres fossiles établis sur des modifications de structure de premier ordre comme *Miocidaris.* A l'exemple d'Alexandre Agassiz il substitue *Phyllacanthus* Brandt à *Leiocidaris* Desor, comme si Brandt avait eu la moindre notion du caractère essentiel du genre, la conjugaison des pores (2). En présence du doute

(1) C'est à mon avis méconnaître les vrais caractères des Néaréchinides que de considérer les formes à tubercules perforés comme dérivées de formes à tubercules imperforés. Comment d'ailleurs faire descendre *Cidaris* de l'Hettangien de *Tylocidaris* du Cénomanien ?

(2) *Phyllacanthus* section A, ayant pour type *Cidaris tribuloides* tombe évidemment en synonymie de *Cidaris* ; quant à *Phyllacanthus* section B, il a pour type une simple variété du *Cidarites imperialis* et comprenait des *Dorocidaris* et des *Goniocidaris.* Il était caractérisé uniquement par ses radioles principaux non garnis d'épines et entourés de plus longs radioles des granules scrobiculaires ; il tombait en tous cas en synonymie de *Cidarites.* C'est Desor, qui le premier a attiré l'attention sur le caractère tiré de la conjugaison des pores et créé les genres *Rhabdocidaris* (1855) et *Leiocidaris* (1856) qui doivent être maintenus avec leur caractéristique originelle. Si l'on voulait appliquer strictement les règles des Congrès, c'est *Dorocidaris* qui tomberait en synonymie de *Phyllacanthus.* En effet, le type *Phyllacanthus* A, tombe en synonymie de *Cidaris* ; quant à *Phyllacanthus B,* il comprenait *C. imperialis, G. geranioides, C. hystrix, C. pistillaris.* Or Desor en a détaché en 1846, le *C. geranoides,* type du genre *Goniocidaris,* puis en 1856 le *C. imperialis,* type du genre *Leiocidaris. Phyllacanthus* s'est donc trouvé réduit, depuis 1856, au *C. hystrix* et Al. Agassiz n'aurait pas eu le droit, en 1869, de créer pour ce dernier son genre *Dorocidaris,* si *Phyllacanthus* avait jamais été autre chose qu'un simple synonyme de *Cidaris.*

existant sur la disposition vraie des pores, chez le type de Goldfuss et du caractère de ces pores chez les fragments de test du Cotentin, Schlüter me paraît avoir versé le *Cidaris regalis* sans motif suffisant dans le groupe des *Leiocidaris* dont il n'a pas les pores nettement conjugués, reliés par un sillon et disposés par paires que séparent des crêtes transverses saillantes. J'aime mieux, en conséquence, le laisser parmi les *Dorocidaris,* où il se place très naturellement à côté de *D. petrocoriensis,* si voisin lui-même de formes typiques comme *D. perlata* et *D. turonensis.*

Localité. — Maestricht ; étage Maestrichtien.

Dorocidaris africanus LAMBERT.

Pl. Fig. 5, 6.

Espèce de taille moyenne, mesurant 38 millim. de diamètre sur 25 de hauteur, circulaire, à plaques très basses et tubercules nombreux, 7 à 8 par rangée, bien mamelonnés, à col incrénelé, scrobicules peu profonds, elliptiques, sauf les périapicaux qui sont circulaires. Cercles scrobiculaires tangents entre eux dans une même rangée et se confondant à la face inférieure. Zone miliaire étroite, limitée à la partie centrale de l'aire, avec suture médiane bien apparente, légèrement déprimée. Ambulacres étroits, presque droits, ne portant dans la zone interporifère que quatre rangs de granules, dont l'un des internes çà et là remplacé par un petit groupe de deux ou trois verrues ; deux rangs de granules seulement aux extrémités. Apex caduc, circulaire, large de 13 millim. ; péristome subpentagonal, large de 15 millim. Radioles souvent adhérents au test, mais toujours brisés, avec très haute collerette lisse et tige ornée de granules spiniformes en séries irrégulières.

Ce beau *Dorocidaris* des Tamarins, non signalé dans l'ouvrage de MM. Cotteau, Peron et Gauthier, ne saurait être confondu avec aucun autre.

M. Peron a recueilli aux Tamarins des radioles qui n'appartiennent pas à la même espèce ; leur collerette est presque nulle, leur tige est ornée de nombreuses séries de granules spiniformes à intervalles étroits et si l'on peut dire qu'ils diffèrent de ceux du *D. africanus,* il est presqu'impossible, en

l'état actuel de nos connaissances sur les radioles en baguette épineuse des *Cidaridæ* de la Craie, de dire ce qu'ils sont. Ils ont été décrits dans les *Echinides fossiles de l'Algérie* (t. II, fasc. VII, p. 91) comme provenant du Santonien, tandis que ceux du *D. africanus* sont de Maestrichtien.

D'autres radioles et des fragments de test ont été décrits à ce dernier niveau comme provenant de la route de Msilah (*op. cit.* fasc. VIII, p. 166) ; ils me paraissent encore différents, mais ces débris sont trop incomplets pour être correctement déterminés. En tous cas, ils n'appartiennent certainement ni au *Typocidaris subvesiculosa,* ni au *T. serrata,* ni au *D. africanus.*

Localité. — Les Tamarins ; couche à *Hemipneustes* ; sous-étage Maestrichtien.

IV. — Genre *Typocidaris.*

Pomel a établi ses *Typocidaris* comme un sous-genre de ses *Dorocidaris,* dans sa Tribu des Gonocidariens ; c'est dire que le caractère essentiel de ce groupe réside dans la présence de fossettes ; mais ces fossettes sont limitées aux sutures horizontales des interambulacres, tandis que chez *Goniocidaris* les fossettes s'étendent à la suture médiane.

Il importe d'ailleurs de remarquer que les *Dorocidaris* de Pomel ne correspondent à aucun caractère précis et sont très différents du véritable *Dorocidaris* Al. Agassiz, dont le type est *D. papillta,* lequel n'est certainement pas un Goniocidarien. Il en résulte que certains des *Dorocidaris* de Pomel, comme *D. subvesiculosa,* rentrent en réalité dans ses *Typocidaris,* que les autres ne sont pas des Goniocidariens et que son genre ne peut être maintenu.

Pomel avait établi pour les espèces fossiles pourvues de fossettes, deux sous-genres : *Stereocidaris* si l'apex est solide et si les tubercules sont atrophiés en dessus, *Typocidaris* si l'apex est peu solide et si les tubercules périapicaux sont normalement développés, comme cela a lieu pour *T. malum* A. Gras (*Cidaris*), type du genre. La notion du plus ou moins de solidité de l'apex est surtout une question d'accident de fossilisation et a trop peu de valeur pour être retenue, mais il n'en est pas de même de l'atrophie de tous les tubercules périapicaux.

La plupart des auteurs ont mal compris le genre *Typocidaris* et ne l'ont pas adopté. D'autres, notamment MM. Schlüter, Doderlein, Mortensen, Al. Agassiz et Clark ont, au contraire, adopté le genre *Stereocidaris,* mais ils ne le comprennent plus du tout comme Pomel, puisqu'ils y placent des espèces dépourvues de fossettes suturales, notamment les *S. Reussi* Schlüter, *S. japonica* et *S. tricarinata* Doderlein, ou des espèces dont les tubercules sont bien développés jusqu'à l'apex, comme les *S. silesiaca* Schlüter, *S. grandis* Doderlein et *S. leucacantha* Al. Agassiz et Clark.

En fait, il y a toujours chez les *Cidaridæ* un tubercule périapical à développement incomplet sur la dernière plaque en formation ; la circonstance qu'il y en a deux, un dans chaque rangée, n'est donc pas en principe très importante ; ce caractère imprime néanmoins aux espèces une physionomie assez particulière pour que l'on admette *Stereocidaris,* au moins comme sous-genre de *Typocidaris,* destiné à comprendre les espèces pourvues de fossettes aux sutures horizontales et avec tubercules périapicaux tous atrophiés. Quant aux espèces à tubercules périapicaux atrophiés, mais qui sont dépourvues de fossettes, ce ne sont plus des *Stereocidaris* et, si l'on tient absolument, comme le font les auteurs modernes, à les séparer des *Dorocidaris* et des *Cidaris,* il convient de leur donner un nom particulier. J'ai proposé celui de *Phalacrocidaris.*

Aux *Typocidaris* appartiennent la plus grande partie des *Cidaridæ* de la Craie blanche et, lorsqu'on examine leurs nombreuses espèces, on voit la possibilité de distinguer à côté des formes typiques quelques groupements secondaires : les uns à peine distincts, comme le groupe à radioles tronqués du *Cidaris hirudo* Sorignet, ou comme celui à ambulacres très granuleux du *Cidaris pseudopistillum* Cotteau. D'autres groupes s'éloignent davantage du type comme celui du *Typocidaris spanophyma* composé de plaques aussi hautes que peu nombreuses et comme celui des *Stereocidaris.* Il m'a paru toutefois préférable de ne pas donner au groupe dont le test est composé de hautes plaques un nom particulier. J'examinerai d'abord les formes typiques voisines du *T. malum* puis celles du groupe des *Stereocidaris.*

Typocidaris essenensis SCHLUTER, (*Dorocidaris*) 1892.

Schlüter n'a représenté que des fragments de cette espèce pour laquelle il renvoie aux belles figures de la pl. 1050 de la *Paléontologie Française,* où Cotteau l'a décrite sous le nom de *Cidaris vesiculosa.* Il faut toutefois en exclure les radioles figures 7 à 12 qui appartiennent à mon *Typocidaris præhirudo.* Wright a également figuré l'espèce (Brit. foss. Echinod. pl. II, fig. 5) sous le nom de *Cidaris vesiculosa.*

Après ce que j'ai dit du *Typocidaris essenensis* dans ma Note de 1894, je crois n'avoir ici rien à ajouter à ce sujet (Echin. crét. de l'Yonne, de l'Aube et de la Marne, p. 29).

Je rappellerai seulement que l'espèce est nettement pourvue de fossettes aux sutures des plaques en dessus et qu'ainsi Sclhüter en a certainement fait à tort un *Dorocidaris,* genre dont elle s'éloigne encore par ses plaques très hautes, plus hautes que larges. Le col des tubercules périapicaux les plus développés porte du côté aboral des crénelures obsolètes.

Localités. — Essen (Allemagne), Wilts (Angleterre), Villiers-sur-mer, Le Havre, Théligny et La Trugale (Sarthe), Seignelay (Yonne), Sainte-Menehould (Marne) ; étage Cénomanien.

Typocidaris vesiculosa GOLDFUSS, (*Cidarites*), 1826.

Une figure incomplète de cette espèce, mais qui permet d'en apprécier les différences avec la précédente, a été donnée par Schlüter (Die Regularen Echiniden, taf XV, fig. 9). Je me suis d'ailleurs expliqué déjà sur les caractères de ce *Typocidaris,* dont les fossettes sont bien apparentes et les plaques très hautes, mais qui se distingue pas l'étendue de ses zones miliaires. Wright en a figuré un bel individu du Grey Chalk de Dover (Brit. Echin. Cret., pl. III, fig. 1).

Localités. — Essen (Allemagne), Douvres (Angleterre), Fourneaux (Eure), Le Havre ; rare en France ; étage Cénomanien.

Typocidaris cenomanensis Cotteau,
(*Cidaris*), 1855.

Cette espèce, le plus souvent de petite taille, est assez voisine du *T. essenensis,* dont elle diffère par ses tubercules plus saillants, ses scrobicules plus développés, sa zone miliaire plus restreinte, la présence de quatre rangs seulement de granules dans ses ambulacres. Il y a des traces de crénelures obsolètes aux tubercules périapicaux et les fossettes suturales sont bien apparentes en dessus.

Localités. — Rouen, Yvré-l'Evêque (Sarthe), Piédemont (Charente) ; étage Cénomanien.

Typocidaris hirudo Sorignet.
(*Cidaris*), 1850.

Cette espèce, qui n'est pas sans analogie avec *T. malum,* type du genre, se distingue de la forme cénomanienne qui l'a précédée (*T. præhirudo*) par ses granules ambulacraires moins réguliers, dont les centraux plus petits sont entremêlés de verrues, ses plaques moins hautes et ses tubercules un peu plus nombreux, plus distinctement impressionnés par des crénelures obsolètes ; elle lui est, au contraire, identique par ses radioles et cette première forme apparaît en somme comme une simple variété du type.

Les fossettes suturales chez *T. hirudo* se compliquent de petites fossettes angulaires ponctiformes.

Si les radioles tronqués de cette espèce sont fort communs, le test en est assez rare et Cotteau ne l'a pas figuré à sa pl. 1054 *bis* de la *Paléontologie française,* mais il en a donné à la pl. 1053 (fig. 8, 9) une bonne figure sous le nom de *C. rhotomagensis* Var *minor.* J'en ai recueilli un individu très parfait dans l'Yonne, à Dracy. L'espèce est assez répandue en Angleterre et Wright l'a très bien figurée à divers états de développement et avec radioles adhérents à ses pl. IX et X. Elle est surtout abondante dans les couches inférieures de l'étage Turonien, mais elle remonte plus haut et ses radioles

se rencontrent jusqu'à la base du Campanien, où le *Stereocidaris pseudohirudo* lui succède.

Localités. — La Madeleine (Eure), Dracy, Brion (Yonne), Villeneuve-au-Chemin, Saint-Parres-les-Tertres (Aube), Rapsécourt, Valmy, Berzieux, Ville-sur-Tourbe (Marne), Le Revest (Var) ; étage Turonien inférieur. Armeau (Yonne) ; Turonien supérieur. Tartigny (Oise) ; sous-étage Coniacien. Aulnay-sur-Iton, Corneville (Eure), Etretat (Seine-Inférieure), Sens, Paron (Yonne), Chalons-sur-Marne ; sous-étage Santonien. Paron, Fontaine, Les Clérimois (Yonne) ; parte inférieure du sous-étage Campanien. En Angleterre, dans la Craie de Sussex, d'après Wright, et à Gravesend.

Variété *prœhirudo* LAMBERT, 1894.

Cette forme très voisine du type en représente la souche cénomanienne. J'en ai précédemment indiqué les caractères (Echin. Cret. dans l'Yonne et dans l'Est du bassin de Paris, p. 38, pl. 1, fig. 14, 16). On peut ajouter que chez la variété *prœhirudo* les plaques, moins nombreuses à taille égale, sont plus hautes, les tubercules plus rarement et plus légèrement subcrénelés en dessus.

Sur une série du Cénomanien supérieur de Saint-Parres-aux-Tertres, on peut observer que les tubercules périapicaux sont plus ou moins développés. Le plus souvent un sur deux des tubercules périapicaux sont bien mamelonnés et largement scrobiculés, mais chez un autre individu recueilli dans la même couche, à côté de radioles semblables, tous les tubercules périapicaux sont restés atrophiés. Cet individu serait donc théoriquement un *Stereocidaris* si l'on n'était obligé de le considérer en réalité comme une simple anomalie individuelle. Cette constatation n'en est pas moins de nature à infirmer considérablement la valeur du sous-genre *Stereocidaris* tel que l'a compris Pomel et avec les caractères que je crois devoir lui maintenir, tout au moins à titre de section pratiquement utile pour la classification des espèces si nombreuses du groupe pourvu de fossettes suturales.

Je rappelle que Cotteau a figuré le *Typocidaris prœhirudo*. dans ses Etudes sur les Echinides fossiles de l'Yonne (II, pl. 67, fig. 2) sous le nom de *Cidaris vesiculosa.*

Localités. — Le Havre, Neuvy-Sautour (Yonne), Saint-Parres-

aux-Tertres (Aube) ; étage Cénomanien supérieur ; dans les couches à *Holaster trecensis* immédiatement inférieures à celles où se montre le *Actinocamax plenus.*

Typocidaris strehlenensis Lambert.

Synonymie :

Cidaris Reussi Geinitz 1872 (*non* Geinitz 1850) : Das Elbthalgebirge in Sachsen. Zweiter Theil, p. 7, Taf. 2, fig. 5.

Ce *Cidaridæ* est connu par le segment dont Geinitz a donné la figure en 1872. Il est remarquable par ses scrobicules circulaires, l'étendue et la finesse de ses zones miliaires, ses quatre rangs de granules dans l'ambulacre et ses fossettes ponctiformes aux angles des plaques.

C'est à tort, selon moi, que Geinitz, en 1782, avait confondu ce *Typocidaris* avec son *Cidaris Reussi* de 1850, créé pour la figure 22 de la planche 20 de Reuss, qui représente un radiole sans collerette, à nervures longitudinales granuleuses, assez espacèes et intervales chagrinées. Ce radiole, identique à celui figuré par Schlüter (taf. 14, fig. 8, 10) appartient à un test différent de celui figuré par Geinitz en 1872 et qui ne paraît pas sérieusement se distinguer de ceux du *C. serrifera* Forbes.

Localité. — Planerkalke (Turonien) de Strehlen.

Typocidaris ovata Sorignet, (*Cidaris*), 1850.

Pl. Fig. 12.

Cotteau a rapporté cette espèce comme simple synonyme à son *Cidaris subvesiculosa,* qui comprend tant de formes différentes et disparates. Il suffit cependant de relire la description de Sorignet (Oursins foss. de l'Eure, p. 9) pour reconnaître combien son espèce diffère du véritable *Typocidaris subvesiculosa.* Le type du *T. ovata* n'a malheureusement jamais été figuré et je n'ai à ma disposition que des segments recueillis par l'abbé Sorignet au même gisement de Clachaloze,

mais de taille sensiblement plus petite que le type décrit. L'un d'eux mesure seulement 21 millim. de largeur ce qui donnerait pour le diamètre du test complet 31 millim., sur 34 millim. de hauteur ; il correspond d'ailleurs assez exactement dans tous ses détails à la description originale du savant curé de Vernonnet. Les plaques sont plus larges que hautes et les tubercules, à col incrénelé, sont plus nombreux (7 à 8) dans chaque rangée que chez aucune autre espèce de *Typocidaris* de la Craie ; les scrobicules, elliptiques en dessous, sont circulaires à l'ambitus et en dessus, tous entourés d'un cercle complet de granules scrobiculaires ; l'un des tubercules périapicaux est atrophié ; la zone miliaire étendue forme trois bandes interrompues par les tubercules et la médiane, plus large que les adambulacraires, laisse distinctement apparaître la suture centrale ; les fossettes peu profondes sont limitées aux sutures horizontales les plus voisines de l'apex ; les ambulacres subflexueux portent six rangs de granules dont les centraux plus petits sont, sur certains points, flanqués de verrues.

Cette espèce a tout-à-fait l'aspect d'un *Dorocidaris* et sans la présence de quelques fossettes, je n'aurais pas hésité à la laisser dans ce genre. Le *T. subvesiculosa*, auquel Cotteau l'avait réuni, est moins élevé, moins ovoïde, ses plaques sont plus hautes, ses tubercules moins nombreux (cinq par rangée), ses scrobicules sont plus larges, plus profonds, circulaires ; sa zone miliaire est moins développée et ses ambulacres plus flexueux ne portent que quatre rangs de granules.

Localité. — Clachaloze (Seine-et-Oise) ; probablement du sous-étage Coniacien.

Typocidaris ambigua Sorignet, (*Cidaris*) 1850.

Le type de cette petite espèce a été figurée par Cotteau dans la *Paléontologie francaise* (Cret. VII, pl. 1060, fig. 4), mais Sorignet prend le soin de dire qu'il a recueilli des individus de taille différente et de fait, j'ai sous les yeux un segment, mesurant 16 millim. de hauteur sur 14 de largeur, ce qui donnerait 20 millimètres pour le diamètre du test complet. Il provient de Vetheuil, près Mantes et l'étiquette porte de la main de l'abbé Sorignet : « *Cid. sceptrifera* ? Mantel (Syn.

Cid. ambigua Sorignet) ». Cet individu correspond d'ailleurs exactement à la description donnée dans les Oursins de l'Eure (p. 10). Les plaques sont assez hautes ; les tubercules périapicaux bien développés portent des traces de crénelures obsolètes ; la zone miliaire est très réduite ; les scrobicules sont larges, les sutures très distinctes et les fossettes rapprochées de l'ambulacre se compliquent de fossettes angulaires ponctiformes vers la suture médiane ; les ambulacres flexueux ont six rangs de granules dont les centraux plus petits, souvent dédoublés.

C'est évidemment à tort que Sorignet avait pensé réunir son espèce au *Stereocidaris sceptrifera* qui n'appartient pas à la même section générique et en diffère par divers caractères. Cotteau se rapprochait plus de la vérité en proposant sa réunion du *T. subvesiculosa.* Ce dernier s'en rapproche, en effet beaucoup, mais ses scrobicules sont plus profonds et moins larges, sa zone miliaire est plus développée, ses tubercules ont leur col tout-à-fait lisse et ses ambulacres ne portent que quatre rangs de granules.

Une forme assez voisine, mais à tubercules périapicaux tous atrophiés et zone miliaire plus étendue se rencontre dans le Turonien ; c'est mon *Stereocidaris Lallieri.* Quant au *T. strehlenensis,* dont la zone miliaire est aussi plus développée, il n'a que quatre rangs de granules ambulacraires.

Localités. — Petit-Andelys, Vernonnet (Eure), Clachaloze (Seine-et-Oise) d'après Sorignet ; étage Turonien supérieur et sous-étage Coniacien ? Vétheuil (Seine-et-Oise) ; sous-étage Santonien.

Typocidaris Boriesi LAMBERT

Je ne veux que mentionner ici cette espèce qui est décrite et figurée dans ma « Note sur quelques Echinides des Corbières » en cours de publication.

Typocidaris de petite taille, diamètre 21, hauteur 12 millim. remarquable par l'étendue des scrobicules de ses tubercules peu nombreux (4 à 5 par rangée), peu développés, à col subcrénelé en dessus ; cercles scrobiculaires complets, tangents à l'ambitus, confondus en dessous en un seul rang ; zone miliaire réduite dans la partie médiane à quelques granules, qui ne masquent pas les sutures ; des fossettes aux sutures horizon-

tales en dessus. Ambulacres subflexueux, étroits, à deux rangs de granules marginaux, avec deux autres rangs de granules centraux plus petits qui disparaissent en dessus.

Cette espèce est évidemment trop différente du *T. corbaricus* pour lui être comparée, elle se rapprocherait plutôt du *T. ambigua* de la Craie blanche, mais s'en distingue notamment par ses granules ambulacraires sur deux rangs seulement en-dessus, quatre à l'ambitus et inégaux en dessous, les centraux plus nombreux et plus fins.

Localité. — Rennes-les-Bains, à la Bergerie Gravère ; couches à *Micraster corbaricus* du sous-étage Santonien.

Typocidaris subvesiculosa d'ORBIGNY,
(*Cidaris*) 1850.

Pl. Fig. 13.

D'Orbigny a établi cette espèce en 1850 avec la diagnose suivante : « Espèce voisine du *Cidaris vesiculosa*, mais s'en « distinguant par deux au lieu de trois rangées de tubercules « sur la ligne ambulacraire. Royan, Fécamp, Saintes » (1). Comme l'a très bien dit Gauthier (2) le type est donc la forme du Campanien de Royan, à laquelle les autres ont été ensuite plus ou moins heureusement assimilées. Cette forme de Royan n'a malheureusement jamais été figurée et Cotteau dans la *Paléontologie française* a négligé d'en préciser exactement les caractères ; aussi la grande majorité des auteurs l'a-t-elle fort mal comprise.

J'ai sous les yeux un seul individu complet de cette espèce provenant du Campanien de Nonaville (Charente) et un certain nombre de segments recueillis dans la localité même de

(1) D'Orbigny : *Prodrome de Paléontologie stratigraphique universelle,* t. II, p. 274, n° 1255 — 1850.

En parlant de deux et trois rangées de tubercules ambulacraires, d'Orbigny prouve qu'il a établi son espèce sur l'examen d'un segment qu'il compare à un segment du *C. vesiculosa.* Mais l'ambulacre complet comporterait pour une espèce quatre pour l'autre six rangées de granules et non de tubercules.

(2) Gauthier : *Annuaire géologique universel,* t. IX, 1892, p. 860, paru en 1894.



Royan par M. Peron. Voici, d'après l'un de ceux-ci, la description de l'espèce :

Test circulaire, médiocrement renflé, mesurant pour le segment 23 milim. de hauteur sur 21 de largeur, ce qui donne 32 millim. pour le diamètre du test complet. Plaques de hauteur médiocre avec tubercules à col lisse peu développés, cinq par rangée, dont un seul des périapicaux atrophié dans chaque aire ; scrobicules circulaires, larges, assez profonds avec 15 granules scrobiculaires mamelonnés, espacés sur des socles allongés ; zone miliaire étroite, fortement déprimée sous la suture médiane, non sériée. Fossettes aux sutures horizontales en dessus avec quelque suture angulaire ponctiforme vers la suture médiane. Ambulacres flexueux avec seulement quatre rangs de granules.

Un autre individu de seulement 20 millim. de diamètre, voisin du précédent et représenté par un segment de Mortagne-sur-Gironde, ne saurait être distingué du précédent. Celui plus complet de Nonaville, près Châteauneuf, qui mesure 22 millim. de diamètre, porte déjà ses quatre rangs de granules ambulacraires homogènes. Quant aux radioles, ils n'ont pas encore été rencontrés adhérents au test et, dans ces conditions, il ne paraît pas y avoir lieu de réunir à l'espèce, comme l'avait fait Cotteau, une série de formes qui appartiennent certainment à d'autres.

Il me paraît superflu de rechercher, quant à présent, les rapports du *T. subvesiculosa* avec les espèces voisines, car ces rapports et différences ont été déjà examinés en étudiant chacune des espèces précédentes et le seront en décrivant les suivantes.

Je me bornerai à rappeler ici que Cotteau avait identifié au *T. subvesiculosa* un grand nombre d'individus qui n'appartiennent pas à cette espèce :

1° Un des *Cidaris papillata* Parkinson (Org. rem. pl. IV, fig. 3) qui semble se rapporter plutôt au *Dorocidaris granulostriata*.

2° Le *Cidaris papillata* Mantell (*non* Fleming) de la Craie de Sussex (pl. 17, fig. 13), qui représente un radiole subfusiforme, très finement épineux et que rien, en réalité, ne permet d'identifier au *T. subvesiculosa*.

3° Le *Cidaris papillata* Reuss (*non* Fleming) de la Craie de Bohême ; radiole court, subcylindrique, à fortes épines, sur nervures espacées, confondu en Allemagne avec d'au-

tres sous le nom de *Cidaris Reussi* et qui ne se distingue pas, à mon avis, du *C. serrifera* Forbes.

4° Le *Cidaris ovata* Sorignet, qui est, comme nous venons de le voir, un *Typocidaris* particulier.

5° Le *Cidaris ambigua* Sorignet, que Cotteau a représenté pl. 1060, fig. 4 et qui est une espèce particulière de *Typocidaris*.

6° Le *Cidaris vesiculosa* Forbes (*in* Dixon), de la Craie de Sussex (pl. XXV, fig. 1, 4), fragments de radioles probablement du *Dorocidaris granulostriata*.

7° *Le Cidaris vesiculosa* Quenstedt (Tab. 48, fig. 49), radiole à rapprocher plutôt de ceux du *C. uniformis*.

8° Le *Cidaris subvesiculosa* Desor, de la Craie marneuse, radiole figuré pl. V, fig. 27 et qui appartient plutôt au *Dorocidaris granulo-striata* dont le test se trouve dans les mêmes couches.

9° Le *Cidaris subvesiculosa* Cotteau, de la Sarthe, dont Gauthier a fait son *Cidaris turonensis*. Il faut réunir à cette espèce les individus figurés sur la planche 1059 de la *Paléontologie française*. Quant à l'individu, figure 1 de la planche 1060, il a plutôt les caractères du *Dorocidaris vendocinensis*.

10° L'individu des Corbières (pl. 1060, fig. 2, 3) se distingue par divers caractères et je viens d'en faire mon *Dorocidaris Defrancei*, mais celui figures 7, 8 de la même planche ne paraît pas sérieusement différer du *Dorocidaris turonensis*.

11° Le segment fig. 1, de la pl. 1061 appartient encore au *Dorocidaris granulostriata* et celui fig. 2 de la Craie de Houguemare ne paraît pas pouvoir en être distingué.

12° Cotteau n'a figuré qu'un seul *Cidaris subvesiculosa* provenant de Royan (pl. 1060, fig. 5, 6), mais ce n'est pas le véritable *T. subvesiculosa* ; c'est une forme un peu plus haute, à plaques plus basses, plus nombreuses et zones miliaires moins étroites que je distingue sous le nom de *T. campaniensis*.

Depuis le publication de la *Paléontologie française* on a encore réuni à tort au *T. subvesiculosa*.

13° Le *Cidaris subvesiculosa* Wright de la Craie d'Angleterre (Cret. Echin. pl. VIII, fig. 4, 6), qui de toute évidence n'a aucuns rapports avec l'espèce de d'Orbigny dont l'auteur anglais n'avait aucune idée précise. Ce prétendu *C. subvesiculosa* doit être rapporté au *Stereocidaris Merceyi*.



14 ° *Le Cidaris subvesiculosa* Geinitz (Das Elbthalgebirge in Sachsen Th. II, 1, Taf. II, fig. 1) avec ses ambulacres a petits granules décroissants vers le centre et disposés par deux centraux pour un marginal et avec ses petits radioles courts et fusiformes est évidemment différent du type de Royan et lorsqu'il sera plus complètement connu on devra sans doute lui donner un nom nouveau.

15° Les *Cidaris subvesiculosa* Gauthier d'Algérie, non figurés, n'ont presqu'aucuns rapports avec l'espèce de Royan et j'en sépare quelques-uns sous les noms de *Dorocidaris africanus* et *Cidaris numidicus.*

16° Le *Cidaris subvesiculosa* Cotteau du Turonien inférieur de l'Yonne (Echin. foss. de l'Yonne II, pl. 71, fig. 1, 2) est évidemment très différent du type de d'Orbigny et se rapproche du *Dorocidaris granulostriata,* dont il constitue une variété particulière que je désigne sous le nom de *othensis.* Quant au radiole (pl. 77, fig. 1) du Coniacien de Rosoy, il m'a paru appartenir plutôt au *Stereocidaris Lallieri.*

Localités. — J'estime, comme on le voit, que l'on ne doit rapporter au *T. subvesiculosa* que les individus du sous-étage Campanien des Charentes, recueillis à Royan, Mortagne-sur-Gironde, Meschers, Nonaville. Quant aux autres localités signalées soit par d'Orbigny, soit par Cotteau, soit par d'autres auteurs, on ne peut les admettre sans une sérieuse révision préalable de tous les individus recueillis ; il est même certain que tous ceux cités dans les couches inférieures ou supérieures du Turonien, du Coniacien et même du Santonien n'appartiennent pas à l'espèce.

Typocidaris campaniensis Lambert.

Test élevé, de 21 mill. de hauteur sur 27 de diamètre, subpentagonal, avec interambulacres un peu renflés ; plaques à peu près aussi hautes que larges ; tubercules de petite taille, les périapicaux bien développés, à ambulacres circulaires étroits, au nombre de six par rangée ; zone miliaire finement granuleuse, recouvrant la suture médiane ; des fossettes aux sutures des plaques périapicales. Ambulacres ornés de deux rangs de granules latéraux avec des centraux plus petits, plus nombreux, inégaux.

Cette espèce se distingue facilement du *T. pseudopistil-*

lum par sa forme plus élevée, ses plaques plus hautes, ses tubercules plus nombreux, 6 à 7 au lieu de 5 par rangée, ses scrobicules plus étroits, ses ambulacres moins larges, à fins granules centraux moins nombreux. *T. royanus,* de forme subrotulaire, a ses scrobicules bien plus grands, ses zones miliaires plus étroites.

Cotteau a figuré un individu de cette espèce de la craie de Royan, sous le nom de *Cidaris subvesiculosa* à la pl. 1060, fig. 5, 6 de la *Paléontologie française* ; mais le type de l'espèce de d'Orbigny en diffère par ses plaques bien plus hautes, ses tubercules moins nombreux à plus larges scrobicules, sa forme moins haute, ses quatre rangées plus égales de granules ambulacraires.

Localités. — Saint-Hilaire (Charente), Royan (Charente-Inférieure) ; sous-étage Campanien P^3.

Typocidaris royanus SCHLUTER, (*Cidaris*), 1892.

Le savant professeur de Bonne a proposé de désigner sous ce nom les individus figurés par Cotteau à la pl. 1057 de la *Paléontologie française*, sous le nom de *Cidaris sceptrifera* (Die Regularen Echin., p. 110 et 141). Il est certain que ces individus se distinguent très nettement du *Stereocidaris sceptrifera* par leur forme subrotulaire, leurs plaques beaucoup moins hautes, leurs tubercules lisses bien développés jusqu'à l'apex, avec scrobicules plus larges et zone miliaire plus étroite ; granules ambulacraires sur six rangs assez hétérogènes, les centraux dédoublés comme l'indique la figure 5 de la même planche ; péristome étroit. L'individu figure 8 de la même planche, dont les tubercules et les granules ambulacraires sont moins nombreux, paraît bien être seulement le jeune du type figure 1.

J'ai sous les yeux un individu de la Craie de Talmont qui ne saurait être distingué du type du Royan, figuré par Cotteau ; ses fossettes suturales sont bien distinctes en dessus.

Ce *Typocidaris* se distingue du *T. subvesiculosa* par ses ambulacres à plus de quatre rangs de granules. Il serait plus voisin du *T. pseudopistillum* dont on pourrait être tenté de

le considérer seulement comme une variété à zone miliaire plus réduite et granules ambulacraires moins fins et moins nombreux.

Localité. — Royan, Talmont ; sous-étage Campanien P[3].

Typocidaris pseudopistillum COTTEAU.
(*Cidaris*), 1862.

Cette espèce a été créée pour un radiole de la Sarthe (Echin. Sarthe, p. 383, pl. XLI, fig. 10, 12) en baguette irrégulièrement épineuse avec corole terminale. Dans la *Paléontologie française* Cotteau lui a réuni des radioles de Royan (pl. 1075, fig. 12) dépourvus de corolle, avec épines plus longues et moins régulières. Un fragment de test avec radiole adhérent a été rencontré à Meschers. Il montre des plaques relativement basses, asez nombreuses, six par rangées et une zone miliaire bien développée, nettement sériée et Cotteau l'a atribué en 1883 au *T. pseudopistillum.*

L'identité des radioles du Santonien de la Touraine avec ceux du Sénonien supérieur de Meschers est loin d'être nettement établie et il est probable qu'il existe dans ce groupe deux espèces : le type du Coniacien et du Santonien à radioles avec corole terminale, la forme plus connue du Campanien à radioles subulés.

Cette forme a été très complètement décrite et figurée par Arnaud en 1898 d'après un bel individu du Dordonien de Meschers. M. Peron m'en a comuniqué un autre indentique de Neuvic dont les fossettes suturales sont bien distinctes en dessus.

Je viens d'indiquer quelles sont les différences qui permettent de distinguer le *T. royanus* de notre espèce. Le *Phalacrocidaris senonensis* à plaques bien plus hautes et paraissant dépourvu de fossettes, s'en rapprocherait par le caractère de ses ambulacres. *Typocidaris serrata,* à test plus élevé, a ses ambulacres plus étroits et des radioles très différents.

Localités. — Pour les radioles types cupuliformes : Gourd de l'Arche (Dordogne) ; sous-étage Coniacien. Marçon, Sainte-Paterne (Sarthe), Villedieu (Loir-et-Cher) ; sous-étage Santonien.



Pour le test et les radioles subulés : Royan, Meschers, Talmont (Charente-Inférieure), Aubeterre, Courgeac (Charente), Neuvic, Vallamblard (Dordogne) ; sous-étage Campanien.

Typocidaris spanophyma, LAMBERT (1).

Pl. Fig. 17, 18.

Espèce de moyenne taille (diam. 24 millim., hauteur 14) subrotulaire, à péristome assez développé (10 millim.) et apex caduc plus large (13 millim.). Interambulacre à plaques saillantes, portant chacune un tubercule à cône assez élevé, col paraissant incrénelé, scrobicule étroit, avec cercle scrobiculaire saillant et zone miliaire étendue, garnie de fins granules très serrés ; un seul tubercule périapical atrophié dans chaque aire. Des fossettes ponctiformes assez larges s'observent sur les sutures horizontales jusqu'à la face inférieure. Ambulacres déprimés, flexueux, avec zone interporifère garnie de deux rangées latérales de granules ordinaires et au centre de granules microscopiques très serrés, inégaux, au nombre de cinq à sept par plaques et groupés en hauteur.

Les caractères très particuliers de cette espèce ne permettent de la confondre avec aucune autre ; celle qui s'en rapproche le plus serait le *Phalacrocidaris senonensis*, mais ce dernier est dépourvu de fossettes et n'appartient pas à la même section générique.

Localité. — Plassac (Charente-Inférieure) ; étage Sénonien.

Typocidaris serrata DESOR.
(*Cidaris*) 1858.

Espèce d'assez grande taille, connue seulement par des débris, appartenant au groupe des *Typocidaris* à ambulacres finement granuleux comme *T. pseudopistillum* et *T. spanophyma* et dont Coteau a figuré le type dans la *Paléontologie française* (pl. 1074, fig. 1). Ce *Typocidaris* rappelle un peu,

(1) De Σπανοσ rare et Φυμα tubercule.

par sa forme, le *T. ovata* Sorignet ; mais il en diffère par sa taille plus forte, ses fossettes plus distinctes, ses granules miliaires plus sériés, surtout par ses ambulacres à zones interporifères garnies de deux rangs latéraux de granules avec au centre de petits granules variciformes nombreux, inégaux, irréguliers, ne formant cependant pas, même chez les grands individus, plus de deux rangées verticales. Les radioles trouvés à Meudon avec un segment sont de longues baguettes cylindriques, sans collerette distincte et ornées de carènes épineuses avec intervalles striés, pratiquement bien difficiles à distinguer de ceux du *Dorocidaris granulostriata* et du *Stereocidaris Lallieri.* On peut dire cependant que chez ces derniers les carènes sont plus nombreuses, garnies d'épines moins longues et moins crochues et les intervalles moins larges.

Il faut considérer comme appartenant au *T. serrata,* les figures 1 à 9 de la pl. 1074 de la *Paléontalogie française,* mais probablement en retrancher le radiole figures 10 et 11 qui ne présente plus les mêmes caractères.

Desor assimilait au type de Meudon des individus de la Craie de Rugen, que Cotteau a réunis à son *Cidaris cretosa* et dont je discuterai plus loin les caractères en examinant le *Stereocidaris pseudohirudo.* Gauthier rapportait de son côté au *T. serrata* des individus de Meudon et de Michery bien différents par leur taille et tous leurs autres caractères ; je les ai désignés ci-dessus sous le nom de *Phalacrocidaris senonensis.*

J'ai sous les yeux un débris de *T. serrata,* provenant de Civières ; il est bien identique à celui figuré dans la *Paléontologie française,* pl. 1074, fig. 2 et 3. Certains radioles de la craie de Montereau ne sauraient être distingués de ceux de Meudon. Le *T. serrata* a continué à vivre dans les couches supérieures de la Craie phosphatée de Spiennes et j'en ai sous les yeux une plaque de Ciply, identique à celles de Civières, mais de plus grande taille (largeur 19 millim., hauteur 14) et qui démontre les très fortes proportions que pouvait atteindre cette espèce, la plus grande probablement de tous les *Typocidaris* connus.

Localités. — Meudon (Seine-et-Oise), Civières (Eure), Montereau (Seine-et-Marne) ; sous-étage Campanien supérieur. Ciply (Belgique) ; sous-étage Aturien.

Typocidaris corbaricus Lambert.

Cette espèce devant être publiée avec le *T. Boriesi* dans ma « Note sur quelques Echinides des Corbières » je me bornerai à en indiquer ici les caractères essentiels : assez grande taille (44 millim. de diamètre sur 27 de hauteur) circulaire, à apex solide, souvent conservé ; six tubercules par rangée dont un seul des périapicaux atrophié dans chaque aire, avec scrobicules elliptiques en dessous, circulaires en dessus ; zones miliaires à granules sériés laissant bien apparentes les sutures ; des fossettes assez nettes en dessus ; les tubercules sont subcrénelés à la face supérieure ; ambulacres à six rangs de granules assez homogènes. Radioles à collerette courte, mais distincte et tige ornée de granules épineux.

Cette magnifique espèce se distingue facilement du *Dorocidaris Defrancei* par ses plaques plus hautes, à plus larges scrobicules, ses zones miliaires plus étendues et ses ambulacres à six rangs de granules. La variété *Griffei* du *Stereocidaris sceptrifera* a ses plaques moins nombreuses, ses scrobicules plus développés et sa zone miliaire plus réduite.

Localités. — Sougraigne (Aude) ; sous-étage santonien.

V. — Sous-genre *Stereocidaris.*

Je comprends ce sous-genre comme Pomel qui l'a établi, mais sans attacher d'importance à un caractère qui n'en a aucune chez des espèces fossiles, comme la caducité plus ou moins fréquente de l'apex. Je n'admets donc parmi les *Stereocidaris* que des espèces pourvues de fossettes aux sutures des plaques et dont les tubercules périapicaux sont atrophiés. Je me suis déjà expliqué sur l'importance de cette atrophie qui n'a de valeur que si elle affecte le tubercule d'une plaque normalement développée et en pratique les deux tubercules périapicaux de chaque aire. Lorsque la plaque est en formation, pendant sa croissance, le tubercule croit également, mais n'a pas encore sa taille définitive ; il n'y a pas pour lui réelle atrophie. L'atrophie ne commence que si elle affecte le tubercule d'une plaque qui a atteint son complet dévelop-

pement ; alors en effet le tubercule n'a pas suivi la croissance de la plaque ; sa croissance s'est arrêtée et on est en présence d'un caractère nouveau qui modifie sensiblement la physionomie de l'individu. C'est ce caractère qui seul, à mon avis, peut permettre de distinguer *Stereocidaris* de *Typocidaris*.

Plusieurs auteurs modernes ont créé un nouveau genre *Stereocidaris* qui n'est plus du tout celui de Pomel. Ils l'ont fondé sur d'autres caractères, sur l'existence de pédicellaires (Mortensen) ou sur des détails insignifiants de la disposition des plaques apicales (Clark), observables seulement chez des espèces vivantes, alors que Pomel avait créé un sous-genre exclusivement pour trois espèces fossiles, ses *S. cretosa, S. Merceyi* et *S. Cartieri* (*sic*). Le type du genre était évidemment pour Pomel le *Cidaris Mercyei*, le seul dont les plaques anales aient été connues d'après un individu exceptionnellement conservé que Wright venait de faire figurer (pl. VIII, fig. 4). Les figures de cette espèce, défectueuses au point de vue des fossettes suturales, qui n'ont pas été reproduites, ont sans doute motivé les erreurs dans lesquelles sont tombés les auteurs modernes, mais ces fossettes existent et le nouveau genre *Stereocidaris* de MM. Mortensen, Al. Agassiz et Clark doit être abandonné. Il faut en effet exclure de *Stereocidaris* toutes les espèces qui sont dépourvues soit de fossettes suturales, soit de tubercules périapicaux atrophiés, comme *S. Reussi* Schlüter, *S. japonica* Doderlein, *S. leucacantha* Al. Agassiz et Clark.

Stereocidaris Carteri Forbes. (*Cidaris*), 1854.

Je ne puis que renvoyer pour cette espèce aux descriptions et figures de Wright (Brit. foss. Echin., p. 30, pl. I, fig. 1.) D'après Schlüter, qui a figuré un bel individu du Cénomanien du Hanovre (Die regul. Echin. taf. 10, fig. 3), l'espèce est pourvue de fossettes très apparentes et rentre ainsi très exactement dans le sous-genre ou Pomel l'avait placée sous le nom erroné de *Cartieri*.

Localités. — Grey chalk de Cambridge (Angleterre), Rethen (Hanovre) ; étage Cénomanien.

Stereocidaris hannoverana SCHLUTER,

1892.

Je ne puis que mentionner ici cette espèce à plaques très hautes, parfaitement figurée par son auteur (Die regul. Echin. taf. 11, fig. 5, 9). Ses fossettes très apparentes et ses larges ambulacres à granules centraux très nombreux sur trois à quatre rangs dédoublés en font un type bien particulier.

Localité. — Rethen (Hanovre) ; étage Cénomanien.

Stereocidaris Silesiaca SCHLUTER,

1892.

Grande espèce subrotulaire établie par Schlüter (Die regul. Echin., p. 174, pl. 11, fig. 1, 4) voisine du *S. sceptrifera*, mais en différant par ses plaques moins hautes, ses tubercules un peu plus nombreux et ses six rangées de tubercules homogènes dans les ambulacres.

Localité. — Pläner (Turonien) d'Oppeln.

Stereocidaris Lallieri LAMBERT.

Pl. Fig. 15, 16.

Synonymie :

Cidaris subvesiculosa (pars) Cotteau (*non* d'Orbigny) : Etude sur les Echin. foss. de l'Yonne, II, p. 310 et p. 429, pl. 77, fig. 1 — 1878.

— *punctillum* Schlüter (*non* Sorignet) ; Die Regul. Echin., p. 97, taf. 13, fig. 9, 12 — 1892.

Test de moyenne taille, mesurant 25 millim. de diamètre sur 15 de hauteur, subrotulaire, formé de plaques assez hautes ; cinq tubercules par rangée, dont les périapicaux atrophiés ; ceux du dessus portent au col des traces de crénelures obsolètes ; scrobicules circulaires médiocrement développés et

zone miliaire large qui ne masque cependant pas les sutures des plaques ; fossettes peu profondes, aux seules sutures de la face supérieure. Ambulacres subflexueux, à six rangs de granules, dont les centraux sont plus petits que les autres. Radioles en longues baguettes finement épineuses, dépassant de beaucoup en longueur le diamètre du test (longueur 55 millim.), collerette nulle ; tige ornée de douze carènes épineuses avec intervalles plus larges que les carènes, chagrinés ; facette articulaire parfois subcrénelée.

Cette espèce dont mon regretté cousin Paul Lallier avait bien voulu enrichir ma collection et que je suis heureux de pouvoir dédier à sa mémoire, est particulièrement abondante dans le Turonien inférieure de la Marne et assez répandue dans le Turonien supérieur de l'Yonne. C'est à elle que se rapportent la plupart des longs radioles assimilés par les auteurs au *Cidaris subvesiculosa* et en particulier celui figuré par Cotteau dans ses Echinides de l'Yonne (pl. 77, fig. 1). Elle a été confondue par Schlüter avec le *C. punctillum* Sorignet, qui occupe un niveau plus élevé et est un *Phalacrocidaris* à quatre rangs seulement de granules dans les ambulacres, test plus élevée, scrobicules plus étroits, zones miliaires plus étendues et absence de fossettes suturales.

Voisin du *Stereocidaris sceptrifera* le *S. Lallieri* en diffère par sa forme plus rotulaire, ses plaques moins hautes, ses tubercules moins complètement atrophiés en dessus, à col subcrénelé vers l'ambitus, par ses fossettes moins apparentes, ses granules ambulacraires moins hétérogènes, et aussi par ses longs radioles baculiformes, tandis que ceux du *S. sceptrifera* sont toujours assez nettement fusiformes. Le *S. Lallieri* ressemble un peu aux *Typocidaris strehlenensis, T. ambigua* et *T. subvesiculosa* ; mais le premier, pourvu de fossettes angulaires ponctiformes, n'a que quatre rangs de granules ambulacraires, le second a ses scrobicules bien plus développés et le troisième les a aussi plus profonds, avec plaques moins hautes, tubercules à col incrénelé et il ne porte que quatre rangs de granules dans l'ambulacre.

Localités. — Epenses, Rapsécourt, Valmy, Ville-sur-Tourbe (Marne) ; étage Turonien inférieur. Joigny, Armeau (Yonne) ; étage Turonien supérieur à *Micraster Leskei.* Rosoy (Yonne) ; couches à *Inoceramus involutus* du sous-étage Coniacien. Planer de Steinlah (Hanovre).

Stereocidaris sceptrifera Mantell. (*Cidaris*), 1822.

Voici une des espèces les plus connues et les mieux caractérisées de la craie blanche. Un fragment de test, avec radiole adhérent a été figuré, dès 1811, par Parkinson, qui le donne comme exemple de ses Spines *cucumerinæ* (Org. rem. III, tab. IV, fig. 2). C'est Mantell qui, le premier en 1822, lui a imposé un nom spécifique (Geol. of. Sussex, p. 194, pl. XVII, fig. 12) et depuis de magnifiques individus de la craie d'Angleterre ont été figurés par Wright (Brit. foss. Echin.. pl. V, fig. 16, pl. VI, fig. 2 à 6, pl. VII, fig. 1, 2, pl. VII *a*, fig. 1) ; mais il est douteux que le grand individu subhémisphérique, fig. 1 de la pl. VI appartiennent réellement à l'espèce. Il représenterait en tous cas une anomalie individuelle tout-à-fait exceptionnelle. Quant à l'individu pl. V, fig. 17, malgré l'indication du texte, il est évidemment déffèrent de celui fig. 6 et représente un *Typocidaris* particulier.

Un autre individu de la craie d'Angleterre a été figuré dans la *Paléontologie française* (Cret. VII, à la planche 1058) ; il montre bien l'atrophie des tubercules périapicaux. Bayle l'a reproduit à la planche 148 de ses Fossiles principaux des terrains en 1878. Beaucoup de radioles subfusiformes rencontrés en France sont identiques à ceux de la craie d'Angleterre et démontrent que le *S. sceptrifera* appartient aussi à la faune crétacique française. Mais les figures de la *Paléontologie française*, fig. 10. 11, pl. 1056, fig. 1, 7, pl. 1057, n'appartiennent pas réellement à l'espèce ; il en est probablement de même des fig. 8, 12 de la même planche.

Le type anglais, parfaitement caractérisé par ses grands radioles finement épineux, subfusiformes, est remarquable par ses plaques hautes, à scrobicules profonds, mais peu larges, par ses tubercules peu nombreux, cinq par rangée, qui ne présentent à leur col aucune trace de crénelure et dont les périapicaux sont atrophiés, par ses zones miliaires finement granuleuses, non sériées, qui ne masqnent pas les sutures déprimées, très apparentes, par ses fossettes suturales très nettes et visibles jusqu'au dessous de l'ambitus, par ses ambulacres portant deux rangées marginales de fins granules, avec d'au-

tres rangées contigües de granules plus petits et des granules centraux microscopiques, qui se confondent avec de petites verrues. En dessus il n'y a plus que quatre rangs de granules.

Les tests assimilés par Cotteau ne présentent pas les mêmes caractères, sauf peut-être le fragment 1, 3 de la pl. 1056 de la *Paléontologie française.*

L'individu de petite taille de la collection Bourgeois (Echin. Sarthe, pl. 42, fig. 1, 4) paraît bien identique à celui de Limeray (ibid., fig. 5, 6) reproduit dans la *Paléontologie française* (pl. 1056 fig. 10, 11) ; mais ce n'est plus du tout la forme du type anglais. Les plaques sont moins hautes, les tubercules plus nombreux, les zones miliaires plus réduites et il y a toujours dans chaque aire au moins un tubercule périapical bien développé ; les ambulacres, avec une disposition bien analogue des granules centraux, présentent plus d'irrégularité dans le développement des verrues intermédiaires ; les fossettes suturales enfin sont nulles et ce caractère m'a décidé à rejeter cette forme parmi les vrais *Cidaris,* sous le nom de *C. Vibrayei.* Il ne peut, en effet, y avoir que des inconvénients à confondre des formes distinctes de facies et d'âges différents.

Les individus du Sud-Ouest figurés à la pl. 1057 de la *Paléontologie française* diffèrent également du véritable *S. sceptrifera* par leur forme plus rotulaire, leurs tubercules périapicaux plus développés, leurs scrobicules plus larges, leur zone miliaire plus étroite, leurs granules ambulacraires moins irréguliers et Schlüter les a, depuis longtemps, distingués sous le nom de *Cidaris royanensis* (Die regul. Echin., p. 110) bientôt changé en *C. royanus* (ibid., p. 141).

Schlüter a en outre réuni au *Stereocidaris sceptrifera* le *Cidaris cretosa* Cotteau, qui s'en rapproche en effet tellement que je le considère seulement comme une variété. Si Schlüter a critiqué avec raison la manière dont Cotteau avait compris le *Stereocidaris sceptrifera,* sa manière de le comprendre n'est pas davantage à l'abri de la critique. C'est ainsi que son *S. cf. sceptrifera* du Turonien de Salzgitter (Taf. 14, fig. 6, 7) pourrait bien être différent du type. Quant à celui de la Craie supérieure de Rugen (Taf. 16, fig. 5, 7), il me paraît appartenir plutôt au *S. pseudohirudo.* Enfin le *Stereocidaris subhercynica* Schlüter, du Turonien supérieur de Salzgitter, pourrait bien n'être qu'une variété à plaques un peu moins hautes du *S. sceptrifera.*

Parmi les radioles, Agassiz a séparé de l'espèce son *C. filamentosa,* d'origine inconnue, et qui se distingue de ceux du *S. sceptrifera* par ses rangées de granules plus espacées avec intervalles finement striés et sa collerette plus haute. Je crois cette séparation fondée, mais j'ai peine à comprendre en quoi le *C. Lamberti* Valette se distingue du *C. filamentosa.*

Cotteau a rapporté, non sans raison, au *S. sceptrifera* un individu du Santonien de Saint-Martin-d'Ordon (Yonne) figuré à la pl. 77 de ses *Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne* (fig. 2, 5). Cette figure est d'ailleurs peu exacte et le dessinateur, en restaurant la forme générale du test, s'est permis d'étendre quelque peu les scrobicules des tubercules périapicaux, en même temps qu'il supprimait les fossettes, de manière à donner à cet individu l'aspect d'un vrai *Cidaris.* J'ai heureusement sous les yeux le moule que Dom Valette a bien voulu exécuter du type de la collection Biflaut et je puis ainsi constater les infidélités des dessins de Humbert et l'identité de l'individu figuré avec d'autres parfaitement typiques de la Craie de Kent avec radioles encore adhérents.

Localités. — La plupart de celles citées par Cotteau ne peuvent être admises sans contrôle et plusieurs appartiennent même à d'autres espèces. La description de Sorignet s'applique toutefois si exactement au vrai *S. sceptrifera* que l'on peut indiquer d'après lui, Vernonnet, Giverny, Petit-Andely, Pinterville (Eure) ; sous-étage Coniacien ; puis pour le test, Armeau (Yonne); étage Turonien supérieur. Saint-Martin-d'Ordon, Paron (Yonne) ; sous-étage Santonien. Quant aux radioles, ils ont été recueillis à Lumbes (Pas-de-Calais), Joigny, Saint-Julien (Yonne) dans le Turonien supérieur ; à Rosoy, Etigny (Yonne), dans le sous-étage Coniacien ; à Paron (Yonne), Tartigny (Oise), Saint-Paterne (Sarthe), dans le sous-étage Santonien ; à Sens et Michery (Yonne) ; dans le sous-étage Campanien. L'espèce, rare dans le Turonien supérieur et le Coniacien d'Angleterre, est plus abondante dans la Craie blanche de Kent, Sussex et Wilts.

Variété *subhercynica* Schlüter.

Je crois devoir rapporter au *Stereocidaris sceptrifera* la forme décrite et figurée en 1892 par Schlüter sous le nom de



S. subhercynica (Die Regul. Echin., p. 91, taf. 12, fig. 6, 9). Il diffère seulement du type par ses plaques un peu moins hautes à l'ambitus et en dessus.

Localité. — Pläner (Turonien) des environs de Salzgitter (Hanovre).

Variété *cretosa* Cotteau.

Cotteau en décrivant cette forme (*Paléont. franç., crét.* VII, p. 276) avait attribué à Mantell la paternité de l'espèce ; mais d'après Schlüter le *Cidaris cretosa* Mantell cité, non en 1835 mais en 1828 par l'auteur anglais, est identique à son *C. sceptrifera* et ce serait à tort que Cotteau aurait voulu en faire une espèce distincte en lui réunissant des individus de la craie supérieure de Rugen, qui sont certainement autre chose.

Le prétendu *C. cretosa* Cotteau, paraissant provenir de la craie de la Somme et représenté aux figures 1 à 8 de la planche 1066 de la *Paléontologie française,* a été réuni par Schlüter au *S. sceptrifera.* Il présente bien, en effet, les principaux caractères de ce dernier, mais en diffère un peu par ses plaques légèrement moins hautes et surtout ses granules ambulacraires formant à l'ambitus huit rangées au lieu de six. Les centraux restent d'ailleurs flanqués de verrues et de granules secondaires ; or ceux-ci peuvent assez facilement modifier leur position et paraître en rangées horizontales au lieu de verticales, comme le montre l'individu figuré par Wright (pl. VI, fig. 1). Dans ces conditions il me paraît n'y avoir lieu de considérer le *Cidaris cretosa* Cotteau (*non* Mantell) que comme une simple variété du *S. sceptrifera.* Cette variété a été choisie par Pomel comme l'un des types de son genre *Stereocidaris.* Quant au *C. cretosa* Cotteau de l'Ile de Rugen il paraît devoir être simplement réuni au *Ster. pseudohirudo.*

Localités. — Craie blanche de la Somme ? sous-étage Santonien.

Variété *Griffei* Lambert.

J'estime d'autant plus devoir spécifiquement réunir au *Stereocidaris sceptrifera* l'individu recueilli par feu le Colonel Savin à Soutlage (Aude) que les radioles rencontrés avec ce



test dans la même couche sont inséparables de ceux de la craie du Nord.

La variété *Griffei* se distingue cependant du type par ses scrobicules beaucoup plus larges et une diminution correspondante de la zone miliaire, en sorte que les cercles de granules scrobiculaires sont en dessous tangents entre eux dans la même rangée et plus rapprochés en dessus. Les granules ambulacraires sur six rangs forment aussi des rangées centrales plus homogènes.

Localités. — Soulatge, Bains de Rennes ; sous-étage Santonien.

Stereocidaris Merceyi Cotteau, (*Cidaris*), 1862.

Cette espèce, parfaitement décrite et figurée dans la *Paléontologie française* (p. 381, pl. 1068) est, en raison du nombre de ses tubercules atrophiés et de sa forme subconique, une des plus faciles à reconnaître. Elle se retrouve en Angleterre et Wright l'a figurée pl. VIII, fig. 1. On ne peut comprendre par suite de quelle erreur il en a figuré un second individu très complet et parfaitement typique (pl. VIII, fig. 4) sous le nom erroné de *Cidaris subvesiculosa* d'Orbigny.

J'ai recueilli à Rosoy (Yonne) un individu avec radiole adhérent, qui a été figuré par Cotteau (Echin. foss. de l'Yonne, pl. 77, fig. 11, 13). M. Schlüter a retrouvé l'espèce en Allemagne et l'a figurée (taf. XIII, fig. 1, 8). Bien qu'aucun auteur n'ait parlé des fossettes du *S. Merceyi* et que les figures données ne les aient pas reproduites, elles sont bien distinctes sur l'individu de Rosoy (Yonne) et sur un autre plus grand de Reims, que j'ai sous les yeux ; elles justifient le classement générique de l'espèce.

Localités. — La Falaise, près Breteuil (Somme), Rosoy (Yonne), environs de Reims (Marne), Canteleu (Seine-Inférieure), Paderborn (Allemagne) ; sous-étage Coniacien. Wright n'a pas indiqué le gisement précis des individus anglais dans la craie de Kent et de Sussex.

Stereocidaris pseudohirudo Cotteau.
(*Cidaris*) 1862.

Cotteau a établi cette espèce pour des radioles de Meudon (*Pal. franç. Cret.* VII, p. 314, pl. 1066, fig. 10, 15) très voisins de ceux du *Typocidaris hirudo* et en différant quelque peu par leurs côtes plus épaisses et moins granuleuses. J'ai recueilli dans la Craie de Michery un fragment de test avec radioles adhérents que je viens de faire figurer dans ma *Description des Echinides crétacés de la Belgique* (pl. I, fig. 17).

Ce test ne porte qu'un petit nombre de plaques d'assez grande taille, dont les périapicales ont disparu, en sorte que l'on ne peut absolument affirmer qu'elles portaient toutes des tubercules atrophiés. Les scrobicules sont peu larges et la zone miliaire très étendue ; les fossettes sont bien apparentes ; les ambulacres étroits avec deux rangées de granules marginaux, portent au centre des granules plus petits, disposés pour chaque assule, au nombre de cinq, sur deux rangs (2 et 3). Les radioles relativement courts, fusiformes, à collerette très basse, ont leur tige ornée de quelques nervures, les unes presque lisses, les autres granuleuses et quelques-unes avec aspérités spiniformes.

C'est à cette espèce qu'il convient de rapporter les prétendus *Cidaris hirudo* cités dans le Campanien, notamment ceux de Michery. C'est à elle que me paraît devoir être rapporté l'un des *Cidaris cretosa* Cotteau, celui de l'île de Rugen, représenté fig. 8 et 10 de la pl. de la *Paléontologie française* et aussi le *Stereocidaris* du même gisement figuré par Schlüter (Die regul. Echin., taf. 16, fig. 5, 7) sous le nom de *Ster. cf. sceptrifera*.

Le *Stereocidaris pseudohirudo* est surtout voisin du *Typocidaris serrata* ; il en diffère d'abord probablement par le caractère subgénérique tiré de l'atrophie des tubercules périapicaux, par ses zones miliaires plus étendues et surtout par ses radioles courts, fusiformes plutôt finement cannelés qu'épineux.

Localités. — Michery, Les Clérimois (Yonne), Meudon (Seine-et-Oise), Harmignies (Belgique), Ile de Rugen (Allemagne); sous-étage Campanien.

Cette révision de quelques *Cidaridæ* de la Craie n'a nullement la prétention de constituer une monographie. J'ai voulu simplement examiner les principales espèces, trop souvent confondues jusqu'ici avec les *Cidaris perlata, C. sceptrifera* et *C. subvesiculosa,* si souvent cités dans la Craie de l'Yonne.

Mais cet examen m'a entraîné à l'étude de 51 formes diverses dont 46 m'ont parus spécifiquement distinctes. Le quart environ appartient à la faune crétacique du département de l'Yonne et il m'a semblé qu'il était impossible de bien comprendre ces dernières sans examiner les autres.

Ce qui fait l'intérêt et la valeur d'une étude locale c'est de pouvoir être comparée avec d'autres et permettre en géologie l'établissement de synchronismes de plus en plus détaillés et rigoureux. Mais pour y parvenir il est indispensable de limiter plus exactement les espèces et de ne pas confondre les unes avec les autres. Des travaux analogues à celui que je présente se poursuivent aujourd'hui de toute part et grâce à eux il est maintenant possible de répartir les espèces dans d'assez nombreux sous-étages, ce qui eut été une vaine tentative à l'époque où Cotteau publiait ses *Etudes sur les Echinides fossiles de l'Yonne.*

Au milieu de cette diversité des espèces, si l'on veut en rechercher les rapports, ce sont surtout les formes successives de même facies et de même région qui doivent le plus clairement exprimer les enchaînements. A ce point de vue, les formes recueillies dans l'Yonne et les régions voisines sont particulièrement intéressantes et permettent de constater que les *Stereocidaris* ne constituent qu'une section des *Typocidaris.*

Les *Cidaridæ* du Cénomanien nous montrent déjà deux formes principales dont les autres semblent s'être successivement séparées. Ce sont, dans le bassin de Paris, les *Dorocidaris rhotomagensis* et *Typocidaris vesiculosa* (1), le premier remarquable par ses plaques nombreuses et ses tubercules périapicaux toujours assez bien développés, le second à hautes plaques peu nombreuses et tendance à l'atrophie des tubercules périapicaux. Ces deux formes se retrouvent dans le bassin méditérranéen avec *Dorocidaris Thieryi* et *Typocidaris essenensis.* Ce type, désormais parfaitement caracté-

(1) La séparation de ces deux formes paraît fort ancienne, car *Typocidaris* remonte au Rauracien ; on le retrouve dans le Valengien, l'Urgonien. *Dorocidaris* semble plus récent et ne s'être séparé de la vieille souche des *Cidaris* qu'à l'époque de l'Aptien.



risé, des *Dorocidaris* méditerranéens se retrouve à peine modifié dans le Turonien inférieur du bassin de Paris avec *D. granulostriata* de Normandie et surtout notre *D. othensis* de l'Yonne. Dans le Turonien supérieur la taille s'accroît avec *D. perornata* ; elle se maintient avec *D. longispinosa* et s'exagère dans le Coniacien avec *D. cornutensis*, le plus volumineux des *Cidaridæ* de la Craie. Une forme moins haute, plus voisine du primitif *D. rhotomagensis*, reparaît dans le Santonien de la Touraine avec *D. turonensis* et *D. perlata*, qui semble passer dans le Campanien du Sud-Ouest avec les *D. petrocoriensis* et *D. Arnaudi*.

Les *Typocidaris* montrent dès le Cénomanien deux formes, l'une subrotulaire du *T. vesiculosa*, l'autre subconique du *Stereocidaris Carteri*, destinée à disparaître avec *S. Merceyi* du Coniacien. La première plus persistante va bientôt se diviser en rameaux multiples, caractérisés les uns par la finesse et le nombre de granules ambulacraires, les autres par leurs radioles courts et cannelés, longs et baculiformes ou fusiformes. Le type, à hautes plaques rares, ne semble réapparaître, par atavisme et sensiblement modifié, que dans le Campanien avec *Phalacrocidaris senonensis* et *P. darupensis* qui ont perdu leurs fossettes suturales et *Typocidaris spanophyma* qui a multiplié ses granules ambulacraires. La forme à tubercules un plus nombreux et radioles cannelées dérive du *T. essenensis*, si voisin du *T. vesiculosa*, par *T. prœhirudo* du Cénomanien supérieur que Cotteau confondait encore avec son *Cidaris vesiculosa*. Elle se continue par *T. hirudo*, à longévité si remarquable et qui a vécu du Turonien inférieur au Campanien, où il se transforme en *Stereocidaris pseudohirudo*. De ce vigoureux rameau se sont détachées, dès le Turonien : 1° la forme à longs radioles baculiformes avec *Stereocidaris Lallieri*, qui passe du Turonien inférieur jusque dans le Coniacien, et a qui succéderont *T. ambigua* du Santonien et *T. serrata* du Campanien et de l'Aturien du bassin de Paris, *T. royanus* et *T. subvesiculosa* dans celui du Sud-Ouest ; 2° la forme à radioles fusiformes dont *Stereocidaris sceptrifera* est le type et qui a vécu depuis le Turonien supérieur jusque pendant le Campanien. Ce *Stereocidaris* semble pouvoir être considéré comme la souche de formes à nombreux granules ambulacraires, telles que *Typocidaris pseudopistillum* de la Craie de Touraine (Santonien) et de celle des Charentes (Campanien).

Je ne veux pas aujourd'hui pousser plus loin cet examen, parce que pour beaucoup de formes étrangères trop d'anneaux

de la chaîne nous restent inconnus et que les enchaînements à proposer resteraient trop douteux, et aussi parce que la plupart des espèces des sous-étages supérieurs du Sénonien étant restées systématiquement en dehors de ce travail je ne saurais logiquement faire porter sur elles ces considérations générales.

Ce travail était terminé lorsque M. Fourtau m'a communiqué une petite espèce d'une admirable conservation qui appartient à ce petit groupe de *Cidaridæ,* intermédiaire entre les vrais *Cidaris* et les *Plegiocidaris,* puisque leurs tubercules incrénelés à la face inférieure deviennent crénelés à l'ambitus et en dessus. Il me paraît intéressant d'attirer l'attention sur cette forme.

Plegiocidaris Teilhardi Fourtau.

Pl. Fig. 19 à 21.

Espèce de petite taille, mesurant 14 millim. de diamètre sur 8 de hauteur, formée de plaques assez hautes à l'ambitus, séparées par des sutures bien apparentes et portant deux rangées de tubercules à col lisse en dessous ; mais les deux derniers sont nettement crénelés à l'ambitus et en dessus ; scrobicules très développés et cercle scrobiculaire composé de granules mamelonnés nombreux, peu saillants ; zone miliaire à peu près nulle ; un seul tubercule périapical, plus petit, en formation, mais déjà mamelonné dans chaque aire. Ambulacres peu flexueux, ne portant que deux rangs de granules. Apex subpentgonal, dicyclique, à petites ocellaires subtrigones et génitales plus grandes, subquadrangulaires, formant seules le cadre du périprocte ; ce dernier constitue un petit pentagone dont les angles correspondent aux côtés de celui de l'apex et il est fermé par environ huit plaques, dont les plus grandes sont aux angles ; l'anus central paraît masqué par un faisceau de petits radioles.

Cette petite espèce ne saurait être utilement comparée qu'au *Plegiocidaris propinqua* Munster (*Cidarites*) du Rauracien et du Séquanien d'Europe. Elle en diffère toutefois par ses scrobicules plus étendus l'absence de granules miliaires centraux dans les ambulacres et ses tubercules encore plus finement crénelés, en sorte que l'on est tenté d'hésiter sur son attribution générique exacte.



Elle présente un grand intérêt parce quelle peut servir de trait d'union entre les vrais *Plegiocidaris* si nombreux dans le Jurassique, plus rares dans le Néocomien et qui semblaient s'éteindre dans le Cénomanien et d'autre part les *Plegiocidaris* qui reparaissent dans l'Eocène, se propagent jusque dans le Miocène avec *P. Peroni* Cotteau (*Cidaris*) et se retrouvent encore dans nos mers : *P. Cobosi,* Al. Agassiz.

Localité. — Abou Roach (Egypte) ; sous-étage Santonien.

TABLE DES ESPÈCES ÉTUDIÉES

AVEC L'INDICATION DE LEUR NIVEAU STRATIGRAPHIQUE (1)

NOMS DES ESPÈCES (2)		Cénomanien	TURONIEN		SÉNONIEN				
			Inférieur	Supérieur	Coniacien	Santonien	Campanien	Aturien	Maestrichtien
Anomocidaris Clark	p. 8								
Aulacocidaris Lambert	4								
Cidaris Klein	5								
— *ambigua* Sorignet	36								
— *Carteri* Forbes	47								
— *cenomanensis* Cotteau	33								
— *clavigera* Reuss. (non Konig)	6								
— *cornutensis* Desor	15								
— *cretosa* Cotteau	53								
— *Faujasi* Desor	25								
* — filamentosa Agassiz	52					+			
— *granulostriata* Desor	14								
— *hirudo* Sorignet	33								
— *Lamberti* Valette	52								
— *longispinosa* Sorignet	16								
— mamillata Cotteau	7								
— *Mantelli* Desor	51								
— *Merceyi* Cotteau	54								
— nigelliensis Lambert	26							+	
— numidicus Lambert	8								+
— *ovata* Sorignet	35								
— *papillata* Parkinson	39								
— *papillata* Reuss	39								
— *perlata* Cotteau	15								
— *perlata* Sorignet	19								
— *perornata* Cotteau	16								
— *perornata* Forbes	17								
— *præhirudo* Lambert	34								
— *propimqua* Sorignet	12								
— *pseudohirudo* Cotteau	55								
— *pseudopistillum* Cotteau	43								
— *punctillum* Schlüter	48								
— *punctillum* Sorignet	9								
— *Reussi* Geinitz	35								

(1) Les folios indiqués sont ceux du tirage à part.
(2) Les synonymes sont en italique. — Les espèces marquées d'un astérisque ont été rencontrées dans la craie de l'Yonne.

NOMS DES ESPÈCES		Cénomanien	TURONIEN Inférieur	TURONIEN Supérieur	SÉNONIEN Coniacien	SÉNONIEN Santonien	SÉNONIEN Campanien	SÉNONIEN Aturien	SÉNONIEN Maestrichtien
Cidaris *Reussi* Schlüter	p. 9								
— *rhotomagensis* Cotteau.	12								
— *royanensis* Schlüter.	42								
— *royanus* Schlüter.	42								
— *sarthacensis* d'Orbigny	17								
— *sceptrifera* Cotteau.	50								
— *sceptrifera* Mantell.	50								
— *serrata* Desor.	44								
— *serrata* Gauthier	10								
— serrifera Forbes.	5	..	..	..	+				
— *subvesiculosa* Cotteau.	39								
— *subvesiculosa* Desor.	40								
— *subvesiculosa* Geinitz.	41								
— *subvesiculosa* d'Orbigny.	38								
— *subvesiculosa* Wright.	39								
— *turonensis* Gauthier.	17								
— *vendocinensis* Agassiz	19								
— *vesiculosa* Goldfuss	32								
— *vesiculosa* Forbes.	40								
— *vesiculosa* Quenstedt	40								
— Vibrayei Lambert.	6	..	..	..	..	+			
Cidarites regalis Goldfuss	27								
Dorocidaris Al. Agassiz.	12								
— africanus Lambert.	29	..	..	..	..	..	..	..	+
— Arnaudi Lambert.	21	..	..	..	..	..	..	+	
— Brasilí Lambert.	24	..	..	..	..	..	..	+	
* — Cornutensis Desor.	15	..	..	..	+				
— Defrancei Lambert	23	..	..	..	..	+			
— *essenensis* Schlüter	32								
— Faujasi Desor.	26	..	..	..	..	..	..	+	+
— granulostriata Desor. . .	14	..	+						
— Herthæ Schlüter.	23	..	..	..	..	..	+		
* — longispinosa Sorignet. .	16	..	..	..	+				
* — othensis Lambert.	14	..	+						
— petrocoriensis Lambert.	21	..	..	..	..	..	+		
— perlata Sorignet.	19	..	..	..	..	+			
* — perornata Forbes.	17	..	..	+	..	+			
— regalis Goldfuss.	27	..	..	..	..	..	..	..	+
— rhotomagensis Cotteau.	12	+							
— Thieryi Lambert	13	+							
— turonensis Gauthier. . . .	17	..	..	..	..	+			
— vendocinencis Agassiz. .	19	..	..	..	..	+			
Goniocidaris Desor.	4								

NOMS DES ESPÈCES		Cénomanien	TURONIEN		SÉNONIEN				
			Inférieur	Supérieur	Coniacien	Santonien	Campanien	Aturien	Maestrichtien
Leiocidaris Desor	p. 4								
Phalacrocidaris Lambert	8								
— darupensis Schlüter	11							+	
— punctillum Sorignet	9				+				
* — senonensis Lambert	10						+		
— Wollemanni Lambert	9			+					
Phyllacanthus Brandt	28								
Plegiocidaris Teilhardi Fourtau	58					+			
Pleurocidaris Pomel	28								
Rhabdocidaris Desor	4								
Stereocidaris Pomel	46								
— Carteri Forbes	47	+							
— cretosa Cotteau	53					+			
— Griffei Lambert	53					+			
— hannoverana Schlüter	48	+							
* — Lallieri Lambert	48		+	+	+				
* — Merceyi Cotteau	54				+				
* — pseudohirudo Cotteau	55						+		
* — sceptrifera Mantell	50			+	+	+	+		
— silesiaca Schlüter	48			+					
— subhercynica Schült.	52		+						
Typocidaris Pomel	30								
— ambigua Sorignet	36				+	+			
— Boriesi Lambert	37					+			
— campaniensis Lambert	41						+		
— cenomanensis Cotteau	33	+							
— corbaricus Lambert	46					+			
* — essenensis Schlüter	32	+							
* — hirudo Sorignet	33		+	+	+	+			
— ovata Sorignet	35				+				
* — præhirudo Lambert	34	+							
— pseudopistillum Cott	43					+	+		
— royanus Schlüter	42						+		
— serrata Desor	44						+	+	
— spanophyma Lambert	44						+		
— strehlenensis Lambert	35		+						
— subvesiculosa d'Orbig.	38						+		
— vesiculosa Goldfuss	32	+							
Temnocidaris Cotteau	4								
* 13	54	8	6	6	10	16	11	6	4

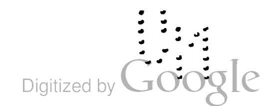
EXPLICATION DE LA PLANCHE

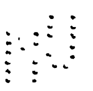
Fig. 1. *Cidaris Vibrayei* Lambert, du Santonien de Limeray vu en dessus, de ma collection.
— 2. le même vu de profil.
— 2. *Cidaris numidicus* Lambert du Maestrichtien, vu en dessus, Coll. Peron.
— 4. le même vu de profil.
— 5. *Dorocidaris africanus* Lambert, du Maestrichtien, vu en dessus, Coll. Peron.
— 6. le même vu de profil.
— 7. *Dorocidaris Thieryi* Lambert, du Cénomanien de Toulon, vu le profil, de ma collection.
— 8. le même vu en dessus.
— 9. *Dorocidaris petrocoriensis* Lambert, segment du Campanien de Périgueux, de ma collection.
— 10. *Dorocidaris Arnaudi* Lambert du Campanien de Bourdeilles, de ma collection.
— 11. Plaques grossies du même.
— 12. *Typocidaris ovata* Sorignet, segment de Clachaloze, de ma collection.
— 13. *Typocidaris subvesiculosa* d'Orbigny, segment du Campanien de Royan, coll. Peron.
— 14. *Dorocidaris longispinosa* Sorignet, fragment avec radioles du Coniacien de Clachaloze, de ma collection.
— 15. *Stereocidaris Lallieri* Lambert, du Turonien supérieur de Joigny, segment avec radioles, de ma collection.
— 16. le même segment vu de profil.
— 17. *Typocidaris spanophyma* Lambert, du Campanien de Plassac, de ma collection.
— 18. le même, vu de profil.
— 19. *Pleigiocidaris Thelhardi* Fourtau, du Santonien de Abou-Roach, vu de profil.
— 20. le même vu de profil.
— 20. Apex grossi du même.

F. Gauthier. del et lith

Bry imp. Paris.

CIDARIDÆ DE LA CRAIE





ORIGINE GÉOLOGIQUE

DE LA

FOSSE-DIONNE, A TONNERRE

ET DES SOURCES VOISINES

Par M. Camille Rouyer.

Les villes de Paris et d'Auxerre ont fait procéder, pendant ces dernières années, à l'étude approfondie de certaines sources de notre département, susceptibles d'être utilisées pour leurs services d'eaux potables. Les recherches ont porté sur des émergences de nos terrains jurassiques et ont eu, au point de vue scientifique, le résultat de nous renseigner sur l'origine et le mode d'alimentation de sources jusqu'ici fort imparfaitement connues (1). En nous inspirant des principes mis en relief par ces études, et en utilisant nos observations géologiques personnelles, nous avons recherché les origines de quelques sources des environs de Tonnerre, et spécialement porté notre attention sur celles qui jaillissent dans la vallée même de l'Armançon, en amont de cette ville.

Sur le flanc gauche de la vallée de l'Armançon, entre la ville de Tonnerre et les fermes de Soulangy, s'alignent, au

(1) Le Couppey de la Forest : Note sur les recherches hydrologiques entreprises pour la ville de Paris dans la vallée de l'Yonne et de la Cure. *Bull. Soc. Sc. Yonne*, 1903, p. 117. — Le Couppey de la Forest : Les eaux d'alluvions de l'Yonne et l'alimentation de Coulanges-la-Vineuse. *Bull. Soc. Sc. Yonne* 1904, p. 13. — Peron : La captation d'eau de Gy-l'Evêque. *Bull. Soc. Sc. Yonne* 1904, p. 47. — Raoul : Etudes et remarques sur les sources de Druyes et de Crisenon. *Bull. Soc. Sc. Yonne* 1905, p. 347 — Mathieu : Source de la Grande Fontaine, à Voutenay. *Bull. Soc. Sc. Yonne* 1905, p. 325. — Le Couppey de la Forest : Etude géologique et hydrologique du nouveau projet d'adduction de la ville d'Auxerre. *Bull. Soc. Sc. Yonne* 1906, p. 309.

pied des coteaux, et suivant une direction ouest-est, cinq émergences. Ce sont, en partant de Tonnerre : la source, dite Fosse-Dionne, les Fontenilles, la Fontaine-Charrue (à cent mètres au delà de la ferme de La Grange), la source du Petit-Béru, les sources de Soulangy. Les quatre premières de ces sources jaillissent dans les alluvions de l'Armançon, à la base de coteaux constitués par les calcaires du Séquanien, dit calcaire ou Oolithe de Tonnerre, surmontés eux-mêmes par une calotte de marnes et argiles kiméridgiens. Les sources de Soulangy sont au nombre de deux : l'une émerge du calcaire rauracien, l'autre émerge des alluvions, et pourrait être une simple émergence d'eaux d'infiltration de l'Armançon dans les alluvions. Toutes deux sont dominées par des collines constituées par les couches supérieures du rauracien, par le calcaire dit de Bazarnes et l'oolithe de Tonnerre.

La Fosse-Dionne a été depuis longtemps signalée, tant en raison de l'importance et de la pérennité de son débit, qu'à raison de sa situation au-dessous de rochers escarpés. Un lavoir circulaire est installé sur ses bords, et le trop-plein de la source se rend à l'Armançon après un parcours de 300 mètres. Le débit de la Fosse-Dionne varie dans de très grandes proportions suivant l'abondance des précipitations atmosphériques, mais il n'y a pas d'exemple que la source ait tari.

Les sources de Fontenilles sont situées dans le jardin potager de l'Hospice de Tonnerre ; elles n'ont aucun écoulement vers l'Armançon, et ne représentent, en réalité, qu'un trou d'eau de niveau variable.

Les sources de Fontaine-Charrue et du Petit-Béru ne fournissent d'écoulement qu'au printemps, et tarissent complètement en saison sèche. La durée et l'importance du débit sont subordonnées à l'abondance des chutes d'eau de la saison humide. Les eaux de ces sources se rendent à l'Armançon.

Les sources de Soulangy présentent, au contraire, un écoulement continu, et leurs eaux forment un ruisseau qui se rend à l'Armançon après un parcours de 1.800 mètres.

La nappe aquifère qui donne naissance à cette série d'émergences ne peut être localisée dans les alluvions de la vallée de l'Armançon. Tout au plus, la nappe des alluvions peut-elle alimenter les sources de Fontenilles et celle des deux sources de Soulangy qui jaillit dans les alluvions même. On est donc amené à rechercher l'origine géologique des eaux d'alimentation dans une région située au sud d'une ligne joignant Tonnerre à Soulangy ; cette région s'étendrait dans

cette même direction du sud, jusque vers Yrouerre, Fresnes, Sambourg et Vireaux. Les couches de terrain de l'étendue ainsi grossièrement délimitée sont perméables ; mais vers Yrouerre, affleurent quelques sédiments argileux du Kiméridgien, imperméables. Toutes ces couches sont inclinées vers le nord-ouest, et la régularité de leur plongement n'est troublée que par une faille d'orientation moyenne, sud-ouest-nord-est, située entre Yrouerre et le Bois des Brions. Cette faille, non signalée sur la carte géologique détaillée, feuille de Tonnerre, n° 97, fait buter, près des carrières d'Yrouerre, le calcaire de Tonnerre contre les couches de base du Kiméridgien. La dénivellation est sur ce point d'environ 25 mètres. Au nord-est, son amplitude diminue, et elle n'est plus que de quelques mètres sur la route de Tonnerre à Noyers, près de la ferme de Chéron. Au sud-est, cet accident n'atteint pas la vallée du Serein.

Au point de vue qui nous occupe, deux parties doivent être distinguées dans la région donnée. A l'ouest, il faut examiner la région où affleurent les couches alternativement perméables et imperméables du Kiméridgien, et à l'ouest, examiner la région perméable du séquanien (calcaire de Tonnerre) et du rauracien.

Région Kiméridgienne. — Deux niveaux principaux aquifères existent ordinairement dans l'étage Kiméridgien ; l'un est localisé au sommet de l'étage dans des calcaires qui forment le passage au portlandien, l'autre à la base. Au milieu, existe parfois un niveau intermédiaire (1). Entre Tonnerre et Yrouerre, le niveau supérieur est à peu près négligeable au point de vue hydrologique ; dans cette région, les affleurements des argiles qui lui permettraient de se constituer sont très limités, et ceux des calcaires portlandiens le sont encore davantage. Ils forment une butte d'environ un kilomètre et demi carré de superficie, situé au Nord-Ouest d'Yrouerre, et dont les points culminants atteignent les cotes de 334 mètres, et, au signal d'Yrouerre, de 337 mètres (2). L'épaisseur des calcaires portlandiens est, en ce point, très minime, et on ne voit apparaître à la périphérie du plateau aucun point sourceux.

(1) P. Lemoine et C. Rouyer : L'étage kiméridgien entre l'Aube et la Loire. *Bull. soc. sc. Yonne,* 2e sem. 1903, p. 8.

(2) Sur la carte géologique détaillée, ces points sont indiqués comme Kiméridgiens. En réalité, on y découvre les calcaires portlandiens à *Olcostephanus Gigas.*

Par contre, les argiles du Kiméridgien moyen (δ de MM. Lemoine et Rouyer) sont surmontées, entre Tonnerre et Yrouerre, d'un niveau calcaire qui offre en surface des affleurements étendus ; elles-mêmes sont imperméables (1), et ces circonstances ont permis la constitution d'une nappe, où s'alimentent des puits, et d'où est issue la source de la ferme de Marcau, fort abondante en saison humide. Enfin, les argiles du Kiméridgien inférieur (β de MM. Lemoine et Rouyer) occasionnent les sources des Brions, de Saint-Michel, sans compter de nombreux points sourceux situés à flanc de coteau ou dans le thalweg des vallons, au sud de Tonnerre. En raison de l'inclinaison des couches, les eaux ainsi colligées par le Kiméridgien ne sauraient alimenter les sources qui nous occupent. Toutefois, il importe de remarquer que les eaux qui circulent à la base du Kiméridgien, dans le triangle formé par Tonnerre, Yrouerre, les Brions, viennent par leurs émergences se déverser sur le séquanien ; elles s'y infiltrent, et viennent sans doute alimenter la nappe séquanienne dont les sources étudiées sont les exutoires. Un exemple typique de ce fait est d'ailleurs fourni par la source d'Yrouerre. Cette source jaillit à la base du Kiméridgien ; ses eaux, en s'écoulant, rencontrent aussitôt le calcaire dit à astartes, puis le séquanien, et après un parcours de quelques centaines de mètres, elles disparaissent par infiltration dans le sol. Leur absorption est d'ailleurs facilitée par le voisinage de la faille d'Yrouerre qui se trouve sur leur parcours à l'air libre.

Ces observations nous conduisent à étendre à la rive droite de l'Armançon les limites du périmètre d'alimentation des sources étudiées. Les émergences kiméridgiennes des environs d'Epineuil et de Vaulichères se déversent en effet sur le séquanien, et il n'est pas impossible que leurs eaux ne viennent se réunir à la nappe profonde des coteaux de la rive gauche de l'Armançon. Cette hypothèse est d'autant plus admissible que, sur la rive droite, il n'apparaît soit dans le séquanien, soit dans les alluvions de la vallée, aucune source pérenne. Une seule émergence est à signaler : elle se fait jour dans les alluvions anciennes, au pied de la colline du bois d'Arcot, et ne fournit d'eau qu'en saison humide.

Région séquano-rauracienne. — Nous limiterons la région

(1) P. Lemoine et C. Rouyer. — *Op. cit.*, p. 39.



des affleurements séquaniens et rauraciens par une ligne brisée joignant Tonnerre, les Brions, Yrouerre, Fresnes, Sambourg, Vireaux, ferme de Sebille, Soulangy. Le séquanien y affleure dans les bois de la Ville et des Brions. Il est constitué par des calcaires crayeux, très perméables et traversés fréquemment par d'importantes diaclases. Les calcaires rauraciens affleurent aux alentours d'Angy, Vireaux, Sambourg, Fresnes. A raison de leur teneur en argile plus élevée que les calcaires séquaniens, ils sont moins perméables ; mais leurs bancs sont hachés d'innombrables fissures et livrent un facile accès vers la profondeur aux eaux d'infiltration. Les deux étages, séquanien et rauracien, sont séparés par un horizon fossilifère, dit calcaire de Bazarnes, qui est également perméable. A aucun niveau de notre région séquano-rauracienne, on ne rencontre de couches imperméables susceptibles de constituer des nappes à flanc de coteau ou des nappes phréatiques. Les eaux pluviales ont donc toute facilité pour s'infiltrer rapidement à une grande profondeur. Il en résulte que le pays prend les caractères habituels des contrées de calcaires fissurés : rareté des habitations, vallées sèches, développement des cultures forestières.

Le rauracien arrête toutefois l'enfouissement des eaux. En effet, au-dessous des calcaires d'Angy, Vireaux et Fresnes, on remarque un niveau marno-calcaire, imperméable. Il est constitué par des marnes et des argiles grises, douées d'une imperméabilité suffisante pour se trahir à la surface par de petites émergences (vallons de Vireaux, source près Sambourg, source près de la ferme de la Charité). C'est l'horizon géologique désigné sous le nom de zone de Commissey (1). On suit les affleurements de cette zone depuis Commissey, où elle plonge sous les alluvions de l'Armançon, à l'altitude de 150 mètres, jusqu'à Vireaux (altitude 240), Sambourg (altitude 253), Fresnes et ferme de l'Affichot (altitude 230). Ses affleurements limitent le périmètre d'alimentation des sources qui nous occupent, et d'autre part, comme ces marnes se poursuivent vraisemblablement en profondeur dans la direction de Tonnerre, elles viennent contribuer à la constitution de la nappe d'alimentation de la Fosse-Dionne et des sources voisines.

En résumé, l'origine géologique des sources de Tonnerre a

(1) J. Lambert : Le Jurassique moyen du département de l'Yonne, p. 103 et *passim Bull. Soc. Sc. Yonne* 1884.



pour cause l'existence d'un puissant massif perméable (1) reposant sur une couche imperméable, et recoupé par une large vallée. C'est à la rencontre de la vallée que se produisent les émergences.

Régime général des sources. — L'étude hydrologique complète des sources de Tonnerre nécessiterait un travail approfondi, et nous n'avons pas la pensée d'en apporter ici les conclusions. Mais les observations que nous résumerons suffiront à venir à l'appui des données géologiques qui précèdent.

La Fosse-Dionne, pour la considérer d'abord, a toutes les apparences d'une source vauclusienne, issue de nappe profonde. Après une pluie subite et abondante son débit augmente très rapidement. Pour en citer un exemple, nous rappellerons ceci : le 15 octobre 1896, au soir, une pluie violente commença, et ne cessa que le lendemain 16, au soir. Le 16, dans le courant de l'après-midi, dix-huit heures environ après le commencement de la chute pluviale, le niveau de l'eau dans le bassin central de réception s'éleva, et le 17 au matin, le bassin était rempli et les places réservées aux lavandières, sur le pourtour, complètement envahies par les eaux. Après cette crue, les pluies ayant cessé, les eaux reprirent rapidement leur niveau normal. Mais le 28 octobre 1896, il se produisit une chute d'eau abondante qui dura quinze heures. Le lendemain 29, les eaux remplissaient le bassin circulaire, et le surlendemain 30, elles se déversèrent au-dessus.

A défaut d'expériences de coloration que nous n'avons pas le loisir de conduire, ces observations prouvent que la Fosse-Dionne est en rapports directs avec d'importantes fissures du sol et l'abondance de son débit paraît liée au voisinage du calcaire séquanien, qui est traversé, comme l'on sait, par de larges diaclases. La sortie des eaux paraît même s'opérer par le moyen d'une diaclase, sans doute progressivement

(1) L'épaisseur des couches perméables est la suivante :

Kiméridgien inférieur calcaire et calcaire dit à Astartes	22 m.
Oolithe de Tonnerre	60 m.
Calcaire dit de Bazarnes	10 m.
Calcaires rauraciens	20 m.
Total	112 m.

agrandie par leur circulation. On rapporte même, sans que nous ayons pu nous renseigner de façon plus précise, qu'une exploration par scaphandrier aurait été autrefois tentée. L'explorateur aurait pu descendre dans la fissure d'où jaillit la source ; il aurait constaté qu'elle se rétrécissait rapidement, et n'aurait pu, par suite de cette circonstance, poursuivre son trajet.

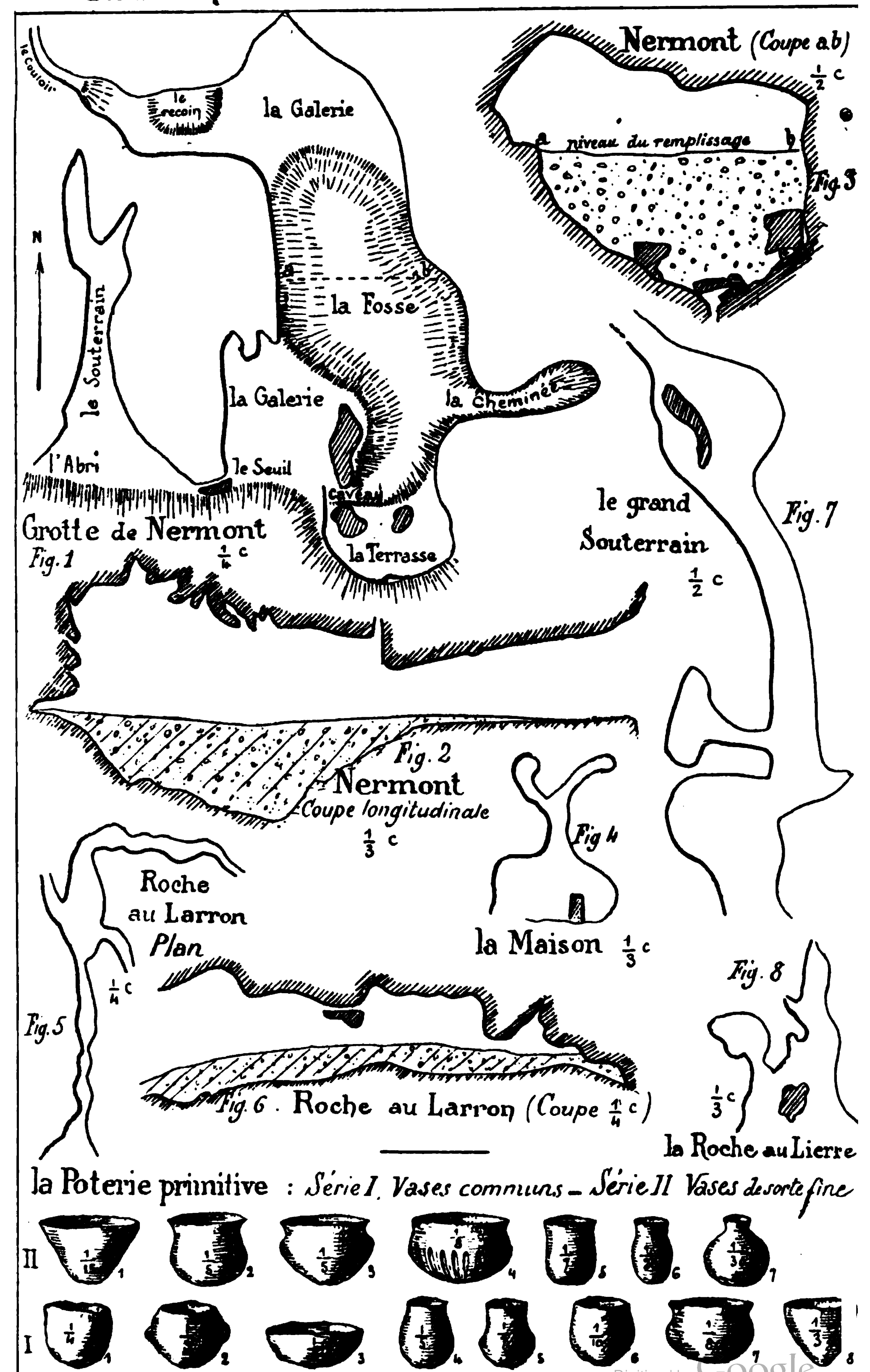
Comme la Fosse-Dionne, la source de Soulangy est pérenne, et il est intéressant de noter qu'elle se trouve en face et au Nord du massif de collines des bois de la Ville et du bois de l'Hospice, tandis que la Fosse-Dionne se trouve en face et au Nord du massif des collines des bois des Brions. Au contraire, les sources de la Grange et du Petit-Béru, qui sont intermittentes, sont placées en face et au nord d'une dépression topographique, séparative des collines prénommées, formée par la longue et sinueuse vallée (dite des Verrières) et les vallons adjacents. Cette vallée se ramifie vers Yrouerre et Vireaux, et aboutit à la vallée de l'Armançon au Petit-Béru. Elle n'est parcourue par aucun cours d'eau permanent ; mais après d'abondantes précipitations atmosphériques, elle donne asile à un rû ou ruisseau, et malgré les difficultés d'exploration dues à la nature boisée des terrains, nous avons pu constater qu'un des points de sortie des eaux se trouvait dans le thalweg même, près du lieu dit le Grand-Bois, vers l'altitude 190 mètres. Les eaux du ruisseau de la vallée des Verrières sont absorbées par les alluvions anciennes de l'Armançon avant d'atteindre la route nationale n° 5 qui passe au débouché de la vallée ; elles contribuent très vraisemblablement à alimenter la source du Petit-Béru.

Des positions respectives et du régime des sources en question, il n'est pas interdit de conjecturer que les deux massifs : bois des Brions et bois de la Ville, constituent les logements de deux nappes, distinctes pendant les périodes de sécheresse, mais reliées pendant les périodes d'humidité par une nappe intermédiaire d'où seraient issues les sources de la Grange et du Petit-Béru. Cette nappe, en quelque sorte intermédiaire, résulterait en somme de l'élévation du niveau piézométrique des deux nappes de bois des Brions et bois de la Ville, et ses points supérieurs d'émergence seraient principalement situés dans le thalweg de la vallée des Verrières.

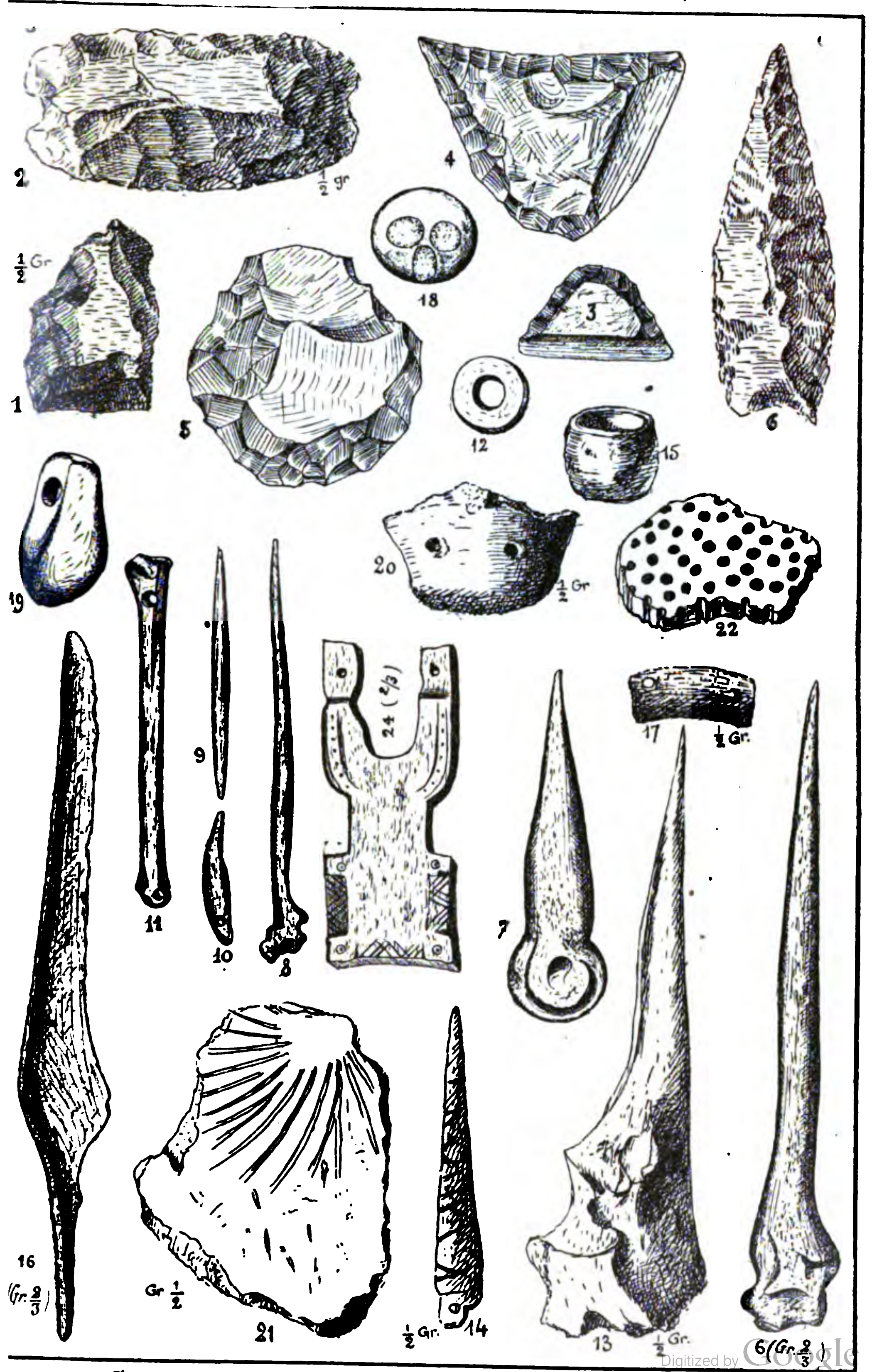
En résumé, les sources de Tonnerre sont alimentées pour la plus grande partie par les eaux drainées par le Séquanien et le Rauracien (*pro parte*), et, pour une faible partie, par

les eaux du niveau inférieur aquifère du Kiméridgien. Toutefois, il est probable que les nappes d'alimentation de la Fosse-Dionne, d'une part, et de la source de Soulangy, d'autre part, conservent une certaine individualité en saison sèche. Elles se confondent certainement en saison humide, et alors les eaux tombées à la surface des plateaux entre Fresnes et Commissey se rendent en masse aux sources de Tonnerre.

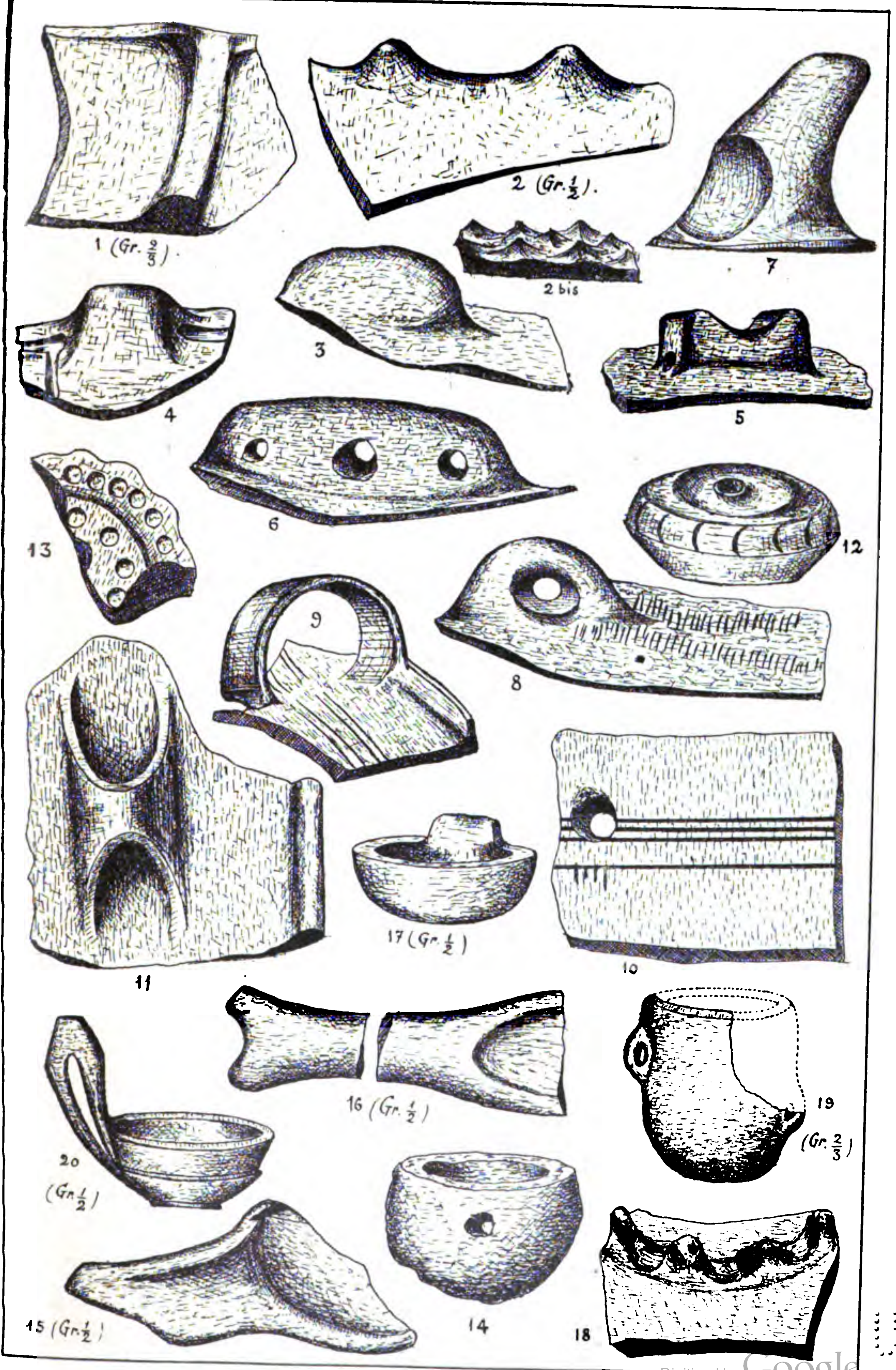
Nous ne nous dissimulons pas que ces considérations purement géologiques seraient avantageusement appuyées par les expériences de coloration d'usage. Le jet des substances pourrait être opéré aux sources de Saint-Michel, des Brions, d'Yrouerre, de la Charité et à titre de contre-expérience aux sources de Vireaux et de Fresnes ; ces deux sources jaillissent en effet dans les calcaires rauraciens à un niveau inférieur à la zone de Commissey, et elles paraissent dues au niveau imperméable des marnes exploitées à Frangey pour ciment. Il est improbable que la nappe ainsi retenue captive entre la zone de Commissey et les marnes de Frangey contribue à se joindre à la nappe des calcaires séquano-sauraciens. Quoi qu'il en soit, la géologie permet de déterminer avec une précision assez grande le périmètre d'alimentation qui nous intéresse et nous espérons que des expériences apporteraient la confirmation des résultats obtenus par l'observation du terrain.



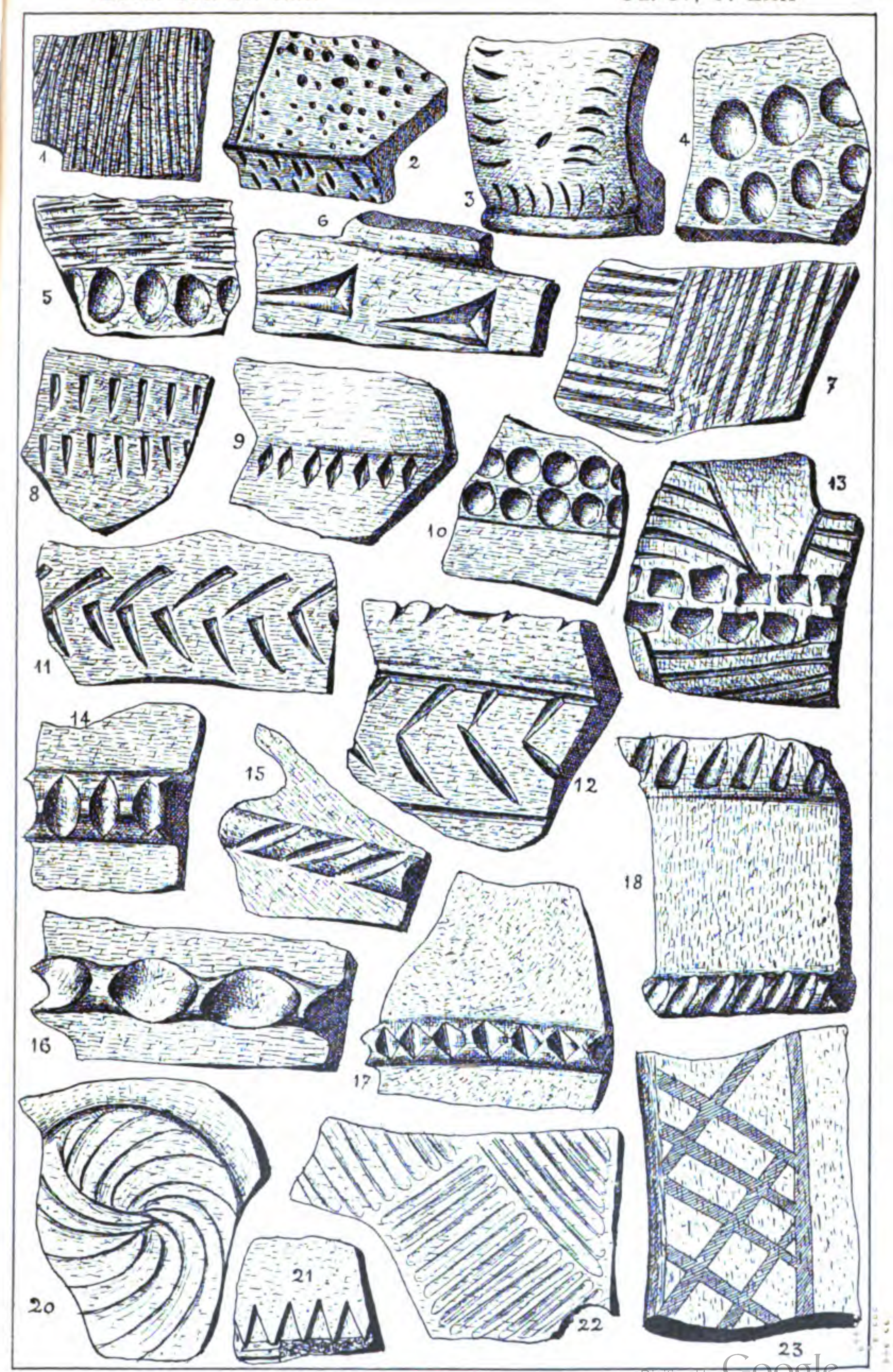
la Grotte de Nermont à S^{nt} Moré



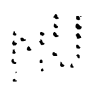
Grotte de Nermont. Mobilier de pierre et d'os.



GROTTE DE NERMONT. Anses variées, fusaïoles, cuiller, vases.



GROTTE DE NERMONT. { fig. 1 à 18 : Poterie grossière et commune décorée.
- 20 à 23 - fine à glaçure noire -



LE
PRÉHISTORIQUE DANS LE SÉNONAIS
SUR LA RIVE GAUCHE DE L'YONNE

Par Mlle Augusta Hure.

> **Les pierres furent les premières annales de l'humanité ; c'était l'histoire quand l'histoire n'était pas, et c'est encore l'histoire quand muette est l'histoire.**
>
> **Etudions donc la pierre comme monument historique, comme divinité et fétiche, comme arme, comme monnaie et comme tombeau.**
>
> **Abbé Barranger.**

Le Sénonais, qui de tout temps offrit aux géologues des sujets d'étude variés, n'est pas moins intéressant au point de vue du préhistorique. A toutes les époques cette contrée fut occupée « par ces peuplades primitives, à l'industrie naissante, rudimentaire, qui caractérisa l'enfance de l'humanité ».

Jusqu'à ce jour, faute de cavernes dans ces parages, les traces de l'homme primitif nous avaient incontestablement échappé ; mais les découvertes de tout un matériel de silex recueilli au milieu des cultures actuelles ont permis d'établir que cet ancêtre habita longtemps ces plaines et ces plateaux qui ne furent modifiés depuis par aucun événement géologique.

Les plateaux qui bordent la rive gauche de l'Yonne en regard de Sens semblent avoir été occupés par les hommes de préférence à la plaine. Pourquoi cette préférence, surtout à la fin du néolithique où la rivière les obligeait parfois à faire un long trajet pour leur approvisionnement de l'eau à la rivière ? Certains m'objecteront qu'à ces époques, l'Yonne n'étant pas dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, les points, qui nous paraissent si éloignés à l'heure actuelle, étaient, pendant les grandes crues surtout, beaucoup plus rapprochés.

J'admettrai ce cas pour le paléolithique qui ne peut être relevé dans ce niveau inférieur que l'Yonne submergeait

encore ; il n'en est pas de même pour le néolithique qui s'y développa : c'est ce qu'affirmeront les récoltes de tout un matériel de silex, bien en place dans certaines cultures : il nous autorise à penser que le régime de l'Yonne à la fin du néolithique était peu différent de ce qu'il est aujourd'hui.

D'autres personnes, dans l'occupation préférée de ces plateaux par les tribus, ne verront que la sécurité d'attaqué d'une tribu à une autre ; or, si ces plateaux, par opposition à la vallée, présentent des escarpements regardant l'est, ils s'étendent en vaste plaine à l'ouest et n'impliqueraient pas de ce côté la sécurité admise.

Il ne serait donc pas téméraire de reconnaître, qu'éloignés des courants aériens si sensibles de la vallée de l'Yonne, ces plateaux plus boisés que les plaines offraient aux hommes des retraites plus sûres contre les intempéries et les variations atmosphériques, tout en étant plus giboyeuses, plus agréables ; en outre le calcaire affleurant de toutes parts sur ces plateaux, les silex se trouvaient en plus grande abondance et contribuaient à l'établissement d'ateliers.

En effet les silex taillés se trouvent parfois répandus sur une grande étendue; mais d'autres fois il faut parcourir bien des centaines de mètres avant de retrouver, disséminés sur le sol, les fragments et les outils. Les gisements n'ont pas à beaucoup près la même importance et, sauf quelques stations se distinguant par des formes voulues et adoptées, nous retrouvons associés bien des types d'instruments de pierre.

De nombreux petits gîtes de silex usagés se découvrent fréquemment sans qu'on en retrouve quelques pas plus loin : ils semblent être le résultat d'un outillage créé à l'improviste, abandonné ensuite pour le dépeçage du gibier sur place.

Chasseur par instinct de sa sécurité et par le besoin de se nourrir, anéantisseur pour une bonne part d'une faune aujourd'hui disparue, l'homme sauvage primitif, entraîné souvent loin de son foyer à la poursuite d'animaux, devait constituer, de çà, de là, de petits ateliers, signes indéniables de ses courses vagabondes.

Je noterai ici et passerai en revue, par ordre méthodique, les lieux dits qui m'offrirent les traces des tribus primitives, et, suivant les sentiers systématiques de la préhistoire, je n'énumérerai que les formes classiques de silex ouvrés.

Transportons-nous en aval du village de Courtois, sur le



plateau dominant la tuilerie. De formation quaternaire (Pleistocène) (1) dans l'une de ses parties bordant la route, tertiaire (sparnacien) par ses argiles tégulines, ce plateau, constitué à sa base par la craie, appartient au Sénonien.

Dirigeons-nous au sommet du coteau, et de là ne dédaignons pas de jeter un regard sur le cadre qui nous environne et où le génie embryonnaire de l'homme puisa son caractère; « car elle n'a que fort peu changé, cette nature, parmi l'universelle métamorphose des édifices et des âmes ». Et ni les lointains bleuâtres qui estompent et sertissent la vallée de l'Yonne doucement et tendrement, ni les tons un peu rudes qui s'échappent parfois de ces plateaux crayeux n'ont pu être de beaucoup altérés.

Reprenons notre étude par les pierres de ces premiers peuples qui, dans ces parages, sont représentés par le néolithique. Il faut y citer : une petite flèche à tranchant transversal, façonnée délicatement sur ses deux faces par des éclats finement prélevés de ses bords ; un perçoir à larges facettes longitudinales ; des grattoirs allongés formant la caractéristique de cette époque ; des percuteurs, des nucléus, base invariable de tout atelier (2).

Revenons maintenant en arrière au vallon de Saint-Martin, qui, semblable à un isthme, relie la chaîne de collines un instant interrompue ; dans les cultures nous y recueillerons comme néolithiques d'épais racloirs assimilables au moustérien, quelques perçoirs du type magdalénien, ainsi que des lames avec deux ou trois facettes opposées à la face du bulbe de percution, d'autres à bout abattu, plus ou moins longues, plus ou moins arrondies selon les besoins.

Je ferai remarquer combien, sur les plateaux et plus profondément dans les plaines, le caractère de certains outils de la Magdeleine se fit sentir jusqu'à la fin du néolithique. La comparaison des deux industries de la vallée et des coteaux, souvent identiques de travail géométrique, pourra seule nous conduire, d'après la position géologique de ces plaines, à un classement méthodique de la fin de cette époque sur nos plateaux où toutes les industries se trouvent confondues.

(1) Ce pleistocène exploité se présente en terrasse jalonnant la route près de la tuilerie, tandis que tout auprès la craie santonienne se découvre.

(2) Dans une excursion faite postérieurement, je recueillis en contrebas de ce plateau une petite amande chelloise (paléolithique).



PLATEAU DU GLACIER.

Si vous traversez le village de Saint-Martin-du-Tertre par sa rue principale, que vous poursuiviez votre course droit devant vous, un chemin vicinal, borné à droite et à gauche par une chaîne de collines, vous conduira, après la traversée d'un petit bois, au plateau du Glacier.

De nature crétacée, terrain le plus ancien du Sénonais, ce plateau où le calcaire pointe de toutes parts se rangerait, par sa faune paléontologique (*actinocamax quadratus, belemnitella mucronata*) dans le campanien supérieur. L'époque tertiaire y a laissé de nombreux vestiges tels que : argile, grès et galets de l'éocène ; des quantités de silex jonchent certaines cultures, alors que d'autres terres avoisinantes en sont totalement dépourvues. Dans ces parages, nous pourrons glaner des objets de bien des époques ; mais il faut, sur ce sol que recouvrent parfois en abondance les silex, et pour discerner la pièce convoitée, un œil observatif, exercé, une persévérance de convaincu.

Voici l'amande archaïque de Chelles, aux deux extrémités arrondies, ovale, heureuse de forme, toute particulière par sa patine, ses traces ferrugineuses dues à son contact avec des instruments de fer aratoires modernes ; une autre offrant un talon terminal semblant affirmer sa prise à pleine main ; le percuteur reutélien, dit d'origine sénonienne, jusqu'à ce jour le plus ancestral des outils, se récolte un peu partout, passant par des formes intermédiaires : rond, aplati, discoïde, ovale, avec plus ou moins de dépressions naturelles ou artificielles, indiquant la place des doigts ; le moustier, légèrement, apparaît formé d'un seul éclat. Dans le néolithique nous rangerons : des lames, une petite hachette terminée en pointe, dont le tranchant transversal, légèrement concave, rappellerait celui de la gouge ; des racloirs, des grattoirs, larges et longs, beaux spécimens en silex transparent; quelques scies sur lames; des haches polies ou préparées, dit-on, à ce dernier rôle. Pourquoi veut-on, par routine, que toute hache non polie et de même époque, soit destinée uniquement à ce but ? J'ai bien souvent recueilli des haches qui, sans être polies, donnaient, d'après leur travail, l'idée d'une pièce franchement terminée, prête à l'utilisation ; parmi ces dernières, l'une d'elles m'offrit un talon central. Beaucoup d'outils se récolte-

ront dans le silex mi-griseux, roche d'apport tertiaire, étrangère au sénonien.

Je ferai une remarque relative à ce plateau qui fut recouvert, comme je le notais plus haut, et recèle en beaucoup d'endroits des amas de grès de la période tertiaire : c'est que ces sortes de roches ne durent être que fort peu utilisées pour l'outillage des tribus préhistoriques qui occupèrent ce sol ; malgré mes actives recherches, je n'ai jamais rencontré de tailles précises, révélatrices, incitant à penser que ces grès fussent employés, quoique quelques-uns, par leur forme, présentassent certaines analogies avec celles des silex ouvrés ; je n'ai découvert aucun polissoir dont on devait présumer l'existence par la présence répétée de pièces polies.

Une pendeloque, en schistoïde verdâtre, me fut fournie par le coteau opposé faisant face à la ferme du glacier; la rareté d'outils et la quantité d'éclats translucides répandus dans les cultures, m'ont toujours fait supposer que je me trouvais en présence d'un stationnement peu prolongé.

Dans les mêmes parages, au lieu dit les Fourneaux, se trouvent quelques pièces isolées et les recherches deviennent plus difficiles ; c'est à ce gîte que je dois de posséder un nucléus qui, privé de sa pointe, mesure 0 m. 24 de longueur.

PLATEAU DES TOMBELLES (1).

Sur un étroit emplacement regardant, au nord, le village de Saint-Martin-du-Tertre (non loin de la petite église per-

(1) De tout temps, ces tertres tentèrent les imaginations et agitèrent les esprits. Fouillés en 1847 et 1848 par la Société archéologique de Sens et d'après les résultats obtenus, ils furent dès lors classés comme monuments défensifs ; en 1895, par le signalement d'un souterrain dont la naissance prenait sous l'église de Saint-Martin du-Tertre pour s'étendre aux Tombelles, à Ru Couvert et au Chesnoy, ces tombelles furent de nouveau considérées comme des avant-postes gaulois établis pour surveiller la vallée de l'Yonne en amont et en aval. Le plan du souterrain pouvait naturellement se rattacher aux découvertes poursuivies par la Société en 1847 et 1848.

Dans la séance du 7 janvier 1895, un membre de cette Société émit l'opinion que ces tombelles pouvaient faire partie des fortifications de l'oppidum Senonum qu'il plaçait sur la montagne. Pour cette dernière question, et malgré la préférence marquée de nos ancêtres pour les pla-



chée solitaire sur son roc), surgissent, sur les pointes extrêmes de ce plateau, deux géants des siècles, plus remarquables encore par l'idée qu'ils renferment et pour laquelle ils furent édifiés.

Et comment à leur vue, ne pas être remués au souvenir de ces stratégistes de la première heure, ceux dont l'être primitif élaborait le sentiment de la Patrie, sentiment que fait naître le sol à défendre.

Voici l'horizon dont ils s'imprégnaient et dont, eux aussi, durent subir tout le charme. Du sommet de ce coteau le regard plonge sur la vallée de l'Yonne, capricieuse en cet endroit, scindée par sa route liquide qui miroite, indécise, et se déroule comme un ruban d'argent ; l'œil, au loin, plane sur plusieurs kilomètres d'étendue suivant ainsi la ligne horizontale calcaireuse qui, en face de Sens, se retire un peu en arrière, créant de ce fait un léger hémicycle où l'antique *Agendicum* a su se blottir et se développer.

Ce poste d'observation de premier ordre, par sa situation privilégiée, dut tenter bien des groupes humains; la rivière qui à ces époques anciennes occupait son lit majeur, submergeant ainsi une partie des plaines, devait présenter des effets grandioses dont le décor ne pouvait être que plus saisissant. « Car le spectacle des grands cours d'eau, l'homme le vit et le vit d'ici ». Et rien ne peut détruire l'hypothèse, qu'il contempla de ces hauteurs ce spectacle admirable. En effet, Belgrand, dans un de ses ouvrages, nous apprend que les grands cours d'eau, au début du néolithique, reprirent leur lit maximum des temps quaternaires (1).

Les stationnements, sur ce plateau, ne furent peut-être pas toujours très prolongés (aucun atelier jusqu'à ce jour ne fut

teaux, aucun vestige n'est venu jusqu'à ce jour confirmer l'occupation de la ville gauloise sur cet étroit emplacement.

Pour d'aucuns, ces antiques « aggers » seraient considérés comme des postes à télégraphie optique, où des feux établis auraient porté aux clans de la vallée et des plateaux voisins le signal de l'approche de quelque événement. L'exemple nous serait fourni par les cités gauloises méridionales qui, par des feux, annonçaient aux tribus éloignées le jour de l'emporium (marché). Or, d'après certains historiens, l'emporium de l'Agendicum gaulois devait se tenir dans la plaine qui, actuellement, est Sainte-Colombe-lès-Sens.

(1) Ce fut au néolithique que les grands cours d'eau commencèrent le remplissage du dernier de leurs grands lits, soit avec des graviers et des limons dans les terrains imperméables, soit avec des tourbes dans les terrains perméables.



réellement observé), mais sur tout son pourtour, principalement sur le versant exposé à l'est, se poursuivant aux lieux dits les Hardiots, le Crot (1), des silex blanchâtres parsemés isolément révèlent toute une industrie néolithique. Comme se différenciant de ceux énoncés plus haut, j'indiquerai un outil de forme épaisse, crénelé sur l'un de ses bords, analogue par ses détails à nos modernes outils à perforer. Deux haches en jadéïte (2) appartenant à l'aube des métaux ou à la fin de la pierre polie, furent recueillies dans ces parages ; l'une d'elles si petite, donnait plus l'idée d'un bijou que celle d'une arme. Leur présence répétée en ces endroits, dans une contrée d'où leur origine doit être exclue, démontre qu'elles furent importées à la suite d'incursions nomades étrangères, ou répandues par voie d'échange entre différents groupes de peuples, établissant ainsi la première étape de l'industrie et du commerce ; les armes, les outils de notre époque civilisée, même les amulettes dont notre coquetterie aime à se parer, ne sont, pour la plupart, par la similitude de leur emploi et de leur forme, qu'une copie perfectionnée d'un développement graduel de ceux que l'homme façonna à son début.

PLATEAU DU RU DE CHIÈVRE (3)

Ce vaste plateau, de quelque manière que l'on l'aborde, soit par la route escarpée, dite du Chemin Neuf, soit par le sentier abrupt et pittoresque du rû de Chièvre, comporte la plus délicieuse des promenades et résumerait, d'après mes recherches suivies, les stationnements les plus en vue de la rive gauche de l'Yonne.

Page vivante que ce coin de terre où l'orographie actuelle

(1) Crot, vieux mot qui signifie trou.

(2) Jadeïte, minéral d'origine orientale, de couleur verte, dont la ténacité est moindre et la fusibilité plus grande que celles du jade de même origine (variété de trémolite), blanc ou vert, âpre au toucher et avec lequel il ne faut pas le confondre.

(3) D'après d'anciennes minutes, nous relevons sur ce plateau : Pierrefite, nom d'un hameau aujourd'hui disparu et dépendant du fief du Ru Couvert; lieu dit Pierre-Frite, finage de Ru Couvert, le tout semblant indiquer le souvenir de l'existence de quelque menhir dans ces endroits. (Notice sur Ru Couvert par M. Maurice Roy, *Bull. de la Soc. archéologique de Sens*, année 1897.)

nous offre le relief naturel où ont évolué ces premières générations d'hommes qui, il y a peu d'années encore, nous apparaissaient comme des êtres peu développés, partant de là, éloignés de tout concept du beau ; ils se révèlent à nous peu à peu, sous l'effet des récentes découvertes, comme des intelligences ayant joui d'un sens artistique naissant (1).

Evoquons un peu sur ce plateau la vie telle qu'elle était au néolithique pour ce premier être qui asservit tous les autres et dont les silex ouvrés sont les seuls liens matériels qui nous relient à lui, après des milliers de siècles.

Ce n'était pas l'âge d'or assurément que celui où il vivait ! C'était une vie libre, empreinte d'une belle sauvagerie.

L'apercevez-vous ce chasseur, beau de force et de santé ? Il est plus chasseur que guerrier, comme l'attestent tous les objets recueillis ; il s'apprête pour une expédition dans laquelle il renouvellera ses approvisionnements. Il est vêtu de peaux d'animaux; des pierres suspendues autour de son torse tranchent sur la rusticité de son costume et de son équipement pittoresque; les pierres sont ses armes avec la flèche, l'épieu, la hache que, le moment venu, il saisira avec agilité pour bondir, s'élancer avec souplesse. Il part : suivons-le sur la crête des coteaux vers laquelle il se dirige. Qu'il semble vigoureux, quel œil perçant qui, de son poste aérien, plonge sur la vallée où la rivière immense s'étend ! Il est si agile que, parmi le silence des grands bois qu'interrompent seuls le bruissement des rameaux qui s'entrechoquent et le cri des oiseaux, il disparaît à nos regards.

Attendons son retour... Le voici au loin qui de nouveau apparaît; sa silhouette robuste s'incline sous le fardeau qui le couvre ; il s'approche et nous pouvons surprendre son visage mâle et grave ; ses yeux interrogent l'horizon, suivant les spires de fumées qui légères, capricieuses, s'échappent des clairières.

Et ces colonnes mobiles, gracieuses, ne résument-elles pas pour lui la hutte, le foyer, le poème de sa vie ?

A leur vue son regard s'illumine, imprégnant comme d'un rayon de beauté cette sauvage physionomie.

Et quand, le soir venu, la voûte céleste s'étoile, quelle impression mystérieuse, profonde ne se dégage-t-il pas de ce cerveau obscur à l'apparition et à la disparition sans cesse

(1) Consulter les travaux de MM. Martel, Cardailhac, Piette, etc.

renouvelées du nombre infini de corps lumineux dont la connaissance séduisit à son aurore l'intelligence des peuples (1).

C'est sur le même plateau du rû de Chièvre et dès son entrée que, limitée au nord-est par le chemin rural du bois de Saint-Bon, une levée de terre, qui fit donner au climat le nom de la Butte, excita à un moment donné la curiosité des archéologues sénonais.

Cette levée de terre, dont la forme rappelait celle d'un tumulus, présentait les vestiges très reconnaissables d'un large fossé, d'où l'on avait tiré en tout ou en partie la terre nécessaire au remblai.

Elle est située à 34 m. 90 à gauche de la route qui va de Sens à Chéroy et se déploie sur une longueur d'environ 77 m. 20. Sa hauteur maxima était de 3 m. 10 au-dessus du sol environnant. Deux tranchées parallèles, dans le sens de la largeur, furent pratiquées en septembre 1883 et permirent de déterminer comme il suit la composition du tumulus :

1° Couche d'argile jaune, mêlée de silex ;
2° Lit de cendre et de charbon ;
3° Couche rouge pouvant provenir de fragments de poterie ;
4° Charbon d'essences diverses ;
5° Sol vierge.

Quoique peu concluants, ces indices furent soumis à l'appréciation de M. A. Bertrand, administrateur du musée de Saint-Germain. Celui-ci répondit : qu'au témoignage des « Agri-

(1) Au néolithique, l'homme, par sa conformation craniologique, s'éloignait à grands pas de la dolichocéphalie et par ses maxillaires du prognathisme, ces derniers indices devant, pour certains anthropologistes (Darwin, Lamarck, G. de Mortillet), les souder aux anthropomorphes.

A la fin du néolithique, l'homme avait donc parcouru le chemin le plus long de la dolichocéphalie pour entrer définitivement dans l'ère de la brachycéphalie.

Comme exemple et comme étant les plus rapprochées de notre région, je citerai les découvertes faites dans les grottes artificielles sépulcrales de Crécy-en-Valois (Seine-et-Marne), à Solutré (Saône-et-Loire), où la branche brachycéphalique atteignit 128/100 l'une, 166/100 l'autre. (Statistique tirée de l'ouvrage de P. Salmon, *Les Races humaines préhistoriques*.)

Dans l'évocation de la vie de l'homme sur ce plateau, je ne m'éloignerai donc qu'insensiblement du vrai, en lui attribuant, par le développement moral, une certaine beauté physique.

Pour l'impression de la voûte céleste, nous la retrouvons persistante chez les Gaulois, ces valeureux guerriers qui n'avaient peur que d'une seule chose : celle de la chute du ciel.

mensores », l'introduction d'un lit de charbon dans un tumulus était une marque que la butte servait à la limitation solennelle d'un territoire ; qu'il était impossible à son avis d'émettre une autre interprétation, tant qu'on n'aurait pas trouvé quelques traces de sépulture ou de construction dans l'intérieur de ce tertre. M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens à cette époque, objecta cependant qu'on pourrait soutenir une autre opinion et regarder ce tumulus comme le reste d'un ouvrage défensif qui aurait été relié avec les tombelles de Saint-Martin-du-Tertre (1).

Quoi qu'il en soit, ce tertre est destiné à ensevelir à tout jamais avec lui cette captivante énigme ; à l'heure actuelle, cultivé, le fossé a disparu et, encore quelques années, il sombrera dans le passé.

Dans certaines terres, on ne peut faire quelques pas sans découvrir les traces de l'occupation des premiers habitants. Le néolithique triomphe, avec la multiplicité des outils, démontrant : « la dextérité acquise par ces tailleurs de pierre qui, d'un seul coup de percution, savaient prélever avec adresse, des éclats délicats, parfois très longs de sur les nucléus ». Défiant avec art nos plus habiles ouvriers, ils modelaient pour ainsi dire l'objet par des retouches latérales et centrales.

Le matériel des gisements présentant de nombreuses formes, je me contenterai de signaler les pièces offrant seules l'idée d'utilité ; plus nombreuses encore sont celles dont le caractère bizarre ne correspond ni à celui d'une arme, ni à celui d'un outil, grossièrement taillées comme sans but précis, par fantaisie, par passe-temps et sur lesquelles on se perd en conjectures.

Les déchets, les pièces à l'état d'ébauche, manquées ou cassées en cours de fabrication, les outils fractionnés sont abondamment répandus. Pour ces derniers, rien d'étonnant si l'on contemple les siècles qui nous séparent de la création de tout ce matériel ; si l'on considère, pour quelques-unes de ces pierres, leur fragilité, leur exposition aux intempéries atmosphériques, leur contact et les chocs sans cesse renouvelés avec les instruments agricoles, l'on arrivera sans peine à conclure lorsque quelques-unes d'entre elles nous arrivent intactes et complètes, que seul un hasard merveilleux ait pu les soustraire à tant de périls qui les menacent.

(1) Compte rendu de la séance du 4 février 1884 de la Société archéologique de France.



Je passerai rapidement sur les archives de la première étape paléolithique, c'est-à-dire sur les instruments amygdaloïdes de Chelles et j'arriverai aux pointes moustériennes, d'extrémité ogivale, à la courbure de l'éclat symétriquement retouché sur les bords.

Au néolithique surgiront : des perçoirs bec d'oiseau, des lames minces, étroites, rarement dans leur intégrité et dont l'analogie géométrique avec celles de la Magdeleine les font classer par beaucoup de personnes dans la première époque. De larges éclats façonnés sur une seule face se confondront dans leurs rapports avec le Moustérien ; comme ils s'imposent à toutes les époques, il ne serait pas téméraire d'y prêter une grande attention. Des percuteurs, des nucléus les plus variés : nucléus pyramidal, rectangulaire ; quelques pierres sphériques façonnées par des éclats prélevés sur leur contour et reconnues comme pierres de fronde ; des haches larges et courtes ; d'autres étroites, élancées, polies ou préparées pour, ne comportant de poli que les faciès de leurs arêtes ; l'une d'elles courte, à large taillant, fut spécialement adoptée sur ce plateau (1) ; des alésoirs, des pendeloques à cran de transport (2) ; une petite hachette se terminant en pointe ; de beaux racloirs, discoïdes, ovales, affectant l'aile d'oiseau, la palme, avec ou sans perçoir ; d'autres à la courbure très prononcée ; un outil, fréquent dans ces parages et d'usage peu établi, est celui qui se présente de base plane, bien stable, à sommet surélevé, carré ou rectangulaire, façonné à grands éclats ; certains préhistoriens croient reconnaître en lui l'écrasoir, tandis que d'autres voient le précurseur de la petite enclume. La scie de forme classique est des plus rares, sauf quelques-unes que je n'ose qualifier de ce nom, d'après le développement exagéré de leurs dents.

(1) J'appellerai l'attention des préhistoriens sur quelques haches (ou celts) recueillis sur ces plateaux, qui furent polies d'abord, puis retaillées ensuite. Cette méthode d'opérer, nous la retrouvons en grand chez les primitifs scandinaves qui ainsi assuraient mieux la régularité parfaite de leurs magnifiques poignards.

(2) L'usage de la pendeloque pour se parer est aussi ancien que l'homme lui-même ; au néolithique nous le trouvons déjà bien implanté dans les mœurs de l'homme primitif.

D'aussi loin que nous puissions remonter dans l'histoire des peuples égyptiens, nous apprenons que, dès les premières dynasties, des amulettes rattachées au culte des morts se suspendaient sur les momies pour assurer leur bonheur dans l'autre monde.

J'apporte une observation sur quelques silex dont le premier usage fut interverti en un second, vraisemblablement par suite d'accident de l'objet ; aussi récolterons-nous de la même époque, des tronçons de hache réduits au rôle modeste de percuteur, de grattoir, etc.

Une forme de silex ouvré particulière à ce tableau est le tranchet campinien, de deux sortes différentes : l'une façonnée d'un seul éclat à tranchant rectiligne, transversal ; l'autre ayant subi un travail intentionnel des deux côtés.

C'est à titre rarissime, que l'on récoltera la pointe de flèche de forme parfaite, et plus exceptionnellement celle à ailerons, avec ou sans pédoncule, dont l'analogie morphologique avec les armes de métal a de tout temps attiré l'attention des préhistoriens.

Jusqu'à ce jour, je n'en recueillis qu'une seule dans ces parages, pédonculée avec ailettes, mignonne, véritable objet d'art pour la beauté, la pureté de la forme, la délicatesse et le choix du silex (1). Je ne puis oublier de signaler que sur ce plateau quelques grès lustrés furent utilisés.

PLATEAU DU CLOS-PORA (2).

Après le village de Paron, les pistes sur la ligne de faîte qui longe la rivière s'arrêtent ; à peine si quelques pièces isolées, égarées, se rencontrent ; il faut alors se reporter plus en arrière, sur le plateau nord de Collemiers, au lieu dit le Clos-Pora, pour retrouver, bien établis, quelques ateliers paléolithiques et néolithiques dont les silex ouvrés se présentent identiques de travail à ceux ci-dessus énoncés.

Un celt, que je croirais de jadéïte, mesurant 0 m. 26 de longueur, un des plus beaux que je connaisse parmi ceux que fournit notre région, fut recueilli dans ces finages et fait partie à l'heure actuelle de la collection Kley.

Poursuivant ma course au hameau de Bracy, j'ai enregistré, d'après l'intéressante collection de M. Gustave Guérin, recueillie

(1) Depuis que cette communication a été faite à la Société des Sciences, j'ai récolté de nouveau deux autres de ces petites flèches, l'une au plateau du Glacier, l'autre au Clos-Pora.

(2) Des laitiers compacts, résidus d'anciennes industries métallurgiques de la méthode la plus ancienne, dite catalane, se remarquent sur ce plateau.



dans ces environs, que les stations devenaient moins avares de leurs beaux spécimens ; leurs parfaits représentants me donnèrent l'idée d'une corrélation de formes soutenue et suivie.

M'écartant un peu par ces dernières notes du cadre que je m'étais assignée dans ce modeste travail, je ne décrirai pas plus longuement ces parages sur lesquels je me réserve de revenir ultérieurement à la suite d'explorations plus attentives et plus étendues.

D'après les constatations qui précèdent, une chose frappante pour l'ensemble des stationnements serait : qu'une ligne droite, tirée du Clos-Pora, aboutissant au Glacier, indiquerait sur la crête des coteaux et à peu de chose près, les stationnements les plus importants de cette partie de la rive gauche de l'Yonne.

De l'examen général de tout le mobilier recueilli, particulier à chacun des gisements, on pourrait déduire que la densité des populations qui les occupèrent ne dut jamais être très importante ; il faudrait néanmoins écarter l'hypothèse que les occupations ne furent pour la plupart que le résultat d'un simple séjour ; le classement méthodique des silex ouvrés en époques fournira le témoignage d'une longue suite de générations (1).

Et maintenant que nous avons pris un aperçu général des tribus préhistoriques sur la rive gauche de l'Yonne, qu'il me soit permis de terminer ces notes, en retraçant sommairement quelques observations concernant l'absence fréquente de patine sur certains silex travaillés, due soit le plus souvent à la nature du silex, soit au milieu dans lequel les pièces séjournèrent ;

(1) Ayant occasion dans ces notes d'enregistrer l'occupation primordiale des peuples sur ces plateaux, qu'il me soit permis de consigner les traces légères qui prouveront la continuité de fréquentation à l'époque gallo-romaine.

Sur le plateau du Ru de Chièvre qui à l'époque gallo-romaine fut traversé par la voie romaine d'Agedincum à Cenabo, je recueillis : une cuillère privée d'une partie de son manche, un petit ardillon, les deux objets en bronze ; des fragments de porphyre rouge antique (il rosso antiquo) de marbre jaune de Sienne, de blanc laiteux saccharoïde, le tout sans conteste de la période romaine.

A quelque temps de là, un cultivateur, défonçant profondément le sol, ramena à la surface quantité de grès agglutinés à fortes particules ferrugineuses (variété de porons). Rien d'invraisemblable que de semblables minerais purent être employés à l'alimentation de ferriers primitifs établis dans la région.

aussi récolterons-nous, dans beaucoup de localités, des silex translucides calcédonieux, aux nuances les plus fines, rappelant, par leur délicatesse, d'opalines agates (1).

La pétrographie pour l'étude et la composition de tout cet outillage serait ici la bienvenue ; mais, outre que cette science est fort complexe, elle ne conviendrait qu'imparfaitement à ce travail secondaire ; je me contenterai d'indiquer, d'après leur texture et leur patine, les variétés de silex employées à l'industrie et parsemées dans cette partie du Sénonais.

Silex à la patine blanche de porcelaine. — grise. — ocre. — bleu d'arce.	Origine : Période secondaire, provenants de la craie.
Silex jaspoïdes. — blanc gréseux. — gréseux ferrugineux.	Origine : Période tertiaire, résultants de galets (2).

Ceci admis, je reviendrai sur une question qui est celle de la diversité d'éclats de silex provenant d'un travail intentionnel, que nous diviserons en trois catégories :

1° Eclats façonnés ;

2° Eclats non façonnés ;

3° Déchets de fabrication.

D'après la quantité d'éclats façonnés, convertis fréquemment en grattoirs, racloirs, scies avec ou sans encoches, etc. (le plus souvent sans géométrie établie et d'une variété illimitée de formes), nous sommes portés à reconnaître en eux le complément d'un matériel d'usage courant, approprié à la vie domestique des tribus préhistoriques ; en effet il serait illogique d'admettre que, parmi tous les termes de passage produits dans la fabrication, le hasard n'ait conservé que des formes paraissant parfaites en elles-mêmes.

D'autre part, en présence sur les plateaux du nombre restreint d'objets d'une confection soignée, d'un travail fini, résumant l'habileté et la persévérance de l'ouvrier, nous som-

(1) Il est maintenant reconnu que, dépourvus de la garantie qu'offrait la patine, certains silex ouvrés ne se présentent pas moins, dans une certaine mesure, d'une parfaite authenticité et que nous aurions grand tort de les tenir plus longtemps en suspicion.

(2) Les silex exhumés d'un sol argileux n'atteignent jamais, d'après l'imperméabilité des terrains, les belles patines que nous offrent les sols argilo-sablonneux et argilo-calcaires.

mes forcés de conclure que, ne pouvant être considérés comme des outils vulgaires, ces sortes de documents représentaient ou des armes de luxe, des insignes de chef de tribu « ou une sorte de monnaie d'échange, comme cette pratique s'étend encore de nos jours aux îles de Loyauté ».

Ne pas avancer c'est reculer, dit un proverbe : la préhistoire, plus que tout autre, doit subir cette vérité évidente en elle-même ; c'est au nom de cet axiome et du principe que rien dans cette science ne doit être négligeable, que j'aborderai, en dernier lieu, une question brûlante, en examinant des silex néolithiques recueillis dans les cultures, façonnés par la main de l'homme et offrant des profils bizarres d'animaux ou d'objets qui frappèrent l'imagination de ces premiers artistes.

Et pourquoi repousserions-nous l'idée que ces hommes, aussi adroits qu'ils l'ont prouvé, ne furent parfois tentés, rencontrant des silex qui s'y prêtaient, de reproduire sous leurs doigts habiles, avec plus ou moins de ressemblance, les êtres, les choses qui les environnaient, tout en les adaptant ornementalement à leurs outils, à leurs bijoux, à leurs armes ?

D'ailleurs, dans cette science, le Sénonais n'a pas livré son dernier secret ; émettons donc le vœu, qui ne sera que l'écho de celui que formulait tout récemment l'un de nos plus zélés préhistoriens et collègues (1), qu'un jour aidés de la géologie, science méthodique par excellence, nous pourrons établir que l'homme troglodyte sénonais n'est plus une chimère, une hypothèse en l'air et a vraisemblablement existé.

Ce travail que je vous soumets ne peut être une étude complète, comparée à ce que peut offrir ce vaste champ à cultiver ; nul doute que certaines localités encore peu explorées fourniront des preuves nouvelles de l'occupation de tribus primitives sur les plateaux ou dans quelques abris.

(1) M. l'abbé Parat.



TABLEAU COMPARATIF DES GISEMENTS PRÉHISTORIQUES DANS LE SÉNONAIS

SUR LA RIVE GAUCHE DE L'YONNE EN REGARD DE SENS

PLATEAUX ou LIEUX DITS	ÉPOQUES TYPIQUES	COMPOSITION GÉOLOGIQUE
Lieux dits entre Courtois et Villenavotte : Objets isolés.	Robenhausienne. — Néolithique.	Limons, sables, lœss, graviers du pleistocène. Argile. — Sparnacien. Craie pour base. — Santonien.
Plaine Saint-Martin-du-Tertre : Station.	Robenhausienne. — Néolithique.	Argile d'éboulis.
Plateau des Tombelles : Objets isolés.	Robenhausienne. Carnacéenne. } Néolithique.	Argile. — Sparnacien. Craie. — Campanien inférieur.
Lieux dits le Crot, les Hardiots : Objets isolés.	Robenhausienne. — Néolithique.	Blocs erratiques descendus des plateaux. Argile de glissement, jaune, concrétionné avec silex éclatés. Craie. — Campanien inférieur.
Plateau du Glacier : Station.	Chelléenne. Moustérienne. } Paléolithique. Robenhausienne. — Néolithique.	Argile, grès et galets. — Sparnacien. Craie. — Campanien inférieur.
Lieu dit les Fourneaux : Objets isolés.	Robenhausienne. — Néolithique.	Quelques grès. — Eocène. Craie. — Campanien inférieur.
Plateau de la Rue Chièvre : Stations.	Chelléenne. Moustérienne. } Paléolithique. Robenhausienne. Campinienne. } Néolithique.	Grand dépôt d'argile exploitée, jaune et rosée. — Sparnacien. Grès lustrés et galets. — Sparnacien.
Plateau Clos-Pora : Stations.	Chelléenne. } Paléolithique. Robenhausienne. } Néolithique.	Dépôts d'argile exploitée. — Sparnacien. Craie. — Campanien inférieur.

ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE D'AUXERRE

ÉTUDE DU CAPTAGE DU BATARDEAU

Par MM. F. DIENERT,

Docteur ès-sciences, Chef du Service de Surveillance des Eaux d'alimentation de Paris,

et P. ETRILLARD,

Ingénieur-Agronome, attaché au précédent Service.

Par délibération en date du 8 juillet 1907, le Conseil municipal d'Auxerre a décidé l'étude d'un projet d'amenée d'eau des alluvions de l'Yonne par une amélioration de la galerie actuelle du Bâtardeau.

Par note, en date du 15 juillet 1907, M. l'Inspecteur général des Mines, Directeur de la Carte géologique, nous priait d'étudier ce projet, conformément à l'Instruction ministérielle du 10 décembre 1900.

Le 26 juillet 1907, nous allions visiter sur place la galerie actuelle du Bâtardeau et les terrains environnants, afin de reconnaître l'origine et les causes de contamination de ces eaux.

Nous allons passer en revue, dans ce rapport, la suite des études auxquelles nous nous sommes livrés ; nous discuterons les réultats obtenus, et nous tirerons quelques conclusions sur la nature des eaux de cette région.

Captation actuelle des eaux du Bâtardeau. — La plaine du Bâtardeau est formée à sa partie supérieure de gros graviers assez hétérogènes, mélangés de sables et de petits cailloux. A la partie inférieure, on rencontre un sable d'alluvions de rivière, légèrement argileux en certains endroits, en même temps que calcaire. La couche d'alluvions a environ 4 à 5 mètres d'épaisseur. Au-dessous, on rencontre le calcaire Portlandien qui constitue les terrains limitant la vallée de l'Yonne. La ville d'Auxerre est bâtie sur le calcaire Portlandien.



La plaine du Bâtardeau est située au Sud de la ville d'Auxerre, limitée à l'Est par l'Yonne et à l'Ouest par le plateau de Portlandien de la région de Vallan.

La ville d'Auxerre y fit creuser une galerie de 135 mètres de longueur pour capter les eaux des alluvions. Cette galerie repose sur le calcaire Portlandien. Elle a 2 m. 50 de hauteur et environ 1 m. 50 de largeur. Elle était primitivement construite en pierres sèches sur la partie regardant l'Ouest et en maçonnerie avec enduit, percée de barbacanes sur la partie regardant l'Yonne. Depuis sa construction, on on a obstrué les barbacanes au moyen de planches, de façon que la majorité du débit ne peut guère arriver dans cette galerie que par sa partie Ouest. Un remblai en sable fin préserve cette dernière paroi contre les eaux insuffisamment filtrées.

La direction de la galerie est très sensiblement S.-E. N.-W. Elle est parallèle à l'avenue de l'Arbre-Sec. Si on examine la carte des niveaux piezométriques de l'eau souterraine avant la captation du Bâtardeau et telle qu'elle nous a été communiquée, la direction donnée à la galerie n'est pas rationnelle.

Lorsqu'on veut capter à peu de frais le plus d'eau possible, on dirige la galerie captante perpendiculairement à l'écoulement des eaux qui est ici S.-N.

Mais l'ingénieur, auteur du projet, pensait pouvoir récolter également une certaine quantité d'eau venant de l'Yonne, c'est-à-dire dans une direction E.-W. Dans cette hypothèse, il a orienté sa galerie suivant la bissectrice de l'angle formé par les deux lignes d'écoulement des eaux souterraines qu'il croyait pouvoir capter. On admet que la galerie actuelle est capable de récolter 4.000 mètres cubes d'eau par jour (24 heures).

Hydrologie de la Région. — Quand on interroge les courbes des niveaux piezométriques avant la captation, on observe qu'il y avait un écoulement régulier d'une nappe souterraine venant du plateau de la rive gauche de l'Yonne. La rivière semblait plus basse que la nappe souterraine sauf aux environs du bief du Moulin, utilisé actuellement par la ville d'Auxerre pour l'élévation de ses eaux.

L'origine d'une partie de l'eau que l'on désirait capter était donc connue ; elle provenait du plateau Portlandien, à peu près inhabité, où se trouve installé le champ de manœuvre. Au moment de l'hiver, quand les pluies profitent aux nappes souterraines et augmentent leur volume, l'eau de la plaine

du Bâtardeau doit profiter de cette situation. Le niveau de l'eau doit s'élever dans les puits creusés dans cette plaine.

Au commencement de nos études, nous n'avons trouvé aucun document sur ce sujet. Une échelle fixe fut placée dans le puisard de pompage de la cour de l'usine élévatoire. Le zéro de l'échelle correspondait au niveau du tuyau d'aspiration. Deux fois par jour, on notait la hauteur de l'eau à cette échelle.

Les variations de cette hauteur d'eau peuvent avoir comme origine, les variations dans les débits pompés, variations impossibles à éviter, puisqu'il fallait quotidiennement nettoyer les pompes. Ces arrêts de pompages permettaient à l'eau de la galerie de remonter. Il ne fallait donc pas examiner chaque chiffre en particulier, mais les considérer dans leur ensemble. On s'est aperçu que pendant le mois de septembre le débit pompé dans la galerie correspondait à peu près au maximum de débit que les alluvions lui fournissent.

A partir du 16 au 18 octobre, le niveau de l'eau remonte dans la galerie, c'est-à-dire qu'on pompe moins que ne peut fournir la nappe souterraine.

L'influence des pluies ne se fait guère sentir que vers le 15 octobre. Toutefois, on peut également admettre que cette élévation du plan d'eau est en étroite relation avec une plus grande absorption de l'eau de l'Yonne dans ces alluvions.

Les relevés des observations faites sur le canal du Nivernais à l'écluse du Bâtardeau montrent qu'en octobre, il y a une petite élévation de l'eau dans la rivière d'Yonne. On serait très hésitant si, du 23 au 27 octobre, le niveau de l'eau de la galerie ne s'était brusquement surélevé sans que celui de l'Yonne ait sensiblement bougé. C'est pourquoi nous considérons que l'élévation de l'eau de ces alluvions tient à des apports venant du coteau voisin.

Il semble résulter de cette constatation que l'eau de la galerie reçoit une grande proportion d'eau venant du plateau de la rive gauche de l'Yonne. Cette eau a circulé à travers le calcaire Portlandien dans de petites diaclases dont le débit de chacune d'elles est insuffisant pour constituer une source. L'eau qu'elles débitent est absorbée entièrement par les alluvions ; dans les endroits où les sables sont en moins grande quantité, ou quand le débit de diaclases est plus grand, on trouve des sources. Aux environs d'Auxerre, il y a la source Saint-Amâtre, la source Saint-Nicolas et quelques petites sources du côté de la propriété Portail.

L'arrivée de ces eaux peut se faire en des points plus ou moins éloignés de la galerie actuelle. Au moment des basses eaux, le pompage peut influer sur les diaclases des calcaires et augmenter leur débit. Comme ces eaux diffèrent de celles des alluvions par une filtration moindre, on pourra constater des changements de composition et de limpidité de l'eau à cette époque et même en hiver, sans qu'on puisse déclarer que ce sont des eaux contaminées. La présence dans la galerie de captation d'une diaclase aquifère du Portlandien, semble avoir été constatée au regard aval de cette galerie où l'on observe un bouillonnement.

La source Saint-Nicolas est peut-être en relation étroite avec les diaclases alimentant la plaine du Bâtardeau. Si on augmentait la charge d'eau sur cette source par une manœuvre de vanne à l'écluse de la Chaînette, à l'aval du Bâtardeau, les diaclases de la plaine du Bâtardeau augmenteraient de débit. Les relevés quotidiens du niveau du plan d'eau à cette dernière écluse montrent que les variations sont insignifiantes depuis le mois d'août 1907. Le débit de la source Saint-Nicolas n'a donc pas dû varier considérablement par ce moyen artificiel et l'élévation de l'eau dans la galerie de captage n'a pas été la conséquence d'une diminution de débit de cette émergence.

Les courbes des niveaux piezométriques de la plaine du Bâtardeau renseignent sur la circulation de l'eau dans les alluvions. Dans les calcaires sous-jacents, l'écoulement de l'eau peut se faire suivant une direction nettement opposée. Quelques nivellements furent exécutés pour déterminer l'altitude de l'eau dans divers puits d'Auxerre. Le fond de ces puits n'est probablement pas toujours situé dans le calcaire, mais il est très difficile d'avoir des données suffisamment exactes sur ce sujet. Les nivellements ont montré, dans le faubourg Saint-Julien principalement, un écoulement d'eau souterraine qui protège la galerie du Bâtardeau contre les contaminations de la ville d'Auxerre. Cet écoulement d'eau est parallèle à celui de la nappe des alluvions, et tout fait penser que dans cette région la direction des eaux souterraines est très sensiblement S.-N.

En résumé, il ressort de ce premier aperçu hydrologique que la galerie actuelle du Bâtardeau reçoit certainement des eaux venant du plateau de la rive gauche de l'Yonne, peut-être infiltrées de la rivière d'Yonne et probablement pas d'eau ayant circulé sous la ville d'Auxerre.



Beaucoup d'autres renseignements nous manquaient pour apprécier le degré de pureté de ces eaux et le débit qu'elles donneraient si on les captait en totalité. Nous avons été obligé de procéder à des recherches spéciales pour approfondir ce problème.

Méthode de Schlichter. — Pour déterminer la direction d'écoulement et le débit disponible d'une nappe d'alluvions, on peut s'adresser à la méthode de Schlichter qui repose sur le principe suivant :

Soit deux puits ou tubes en fer A et B, le premier étant en amont de l'autre. Chacun de ces tubes est perforé de trous plus ou moins fins. Dans le puits B on place un fil C, isolé du tube B.

Les tubes A et B ont reliés à un pôle d'un galvanomètre G, le fil C est relié à l'autre pôle par l'intermédiaire d'une pile P. Sous l'influence du courant électrique, le galvanomètre indique une certaine déviation. Si, par un moyen quelconque, on diminue la résistance du sol au courant électrique entre A et B et B et C, l'intensité du courant électrique augmente et l'aiguille du galvanomètre dévie un peu plus. On obtient ce résultat en introduisant en A un sel non conducteur de l'élecricité (*électrolyte*) En l'espèce, on emploie le chlorhydrate d'ammoniaque. Le sel, sous l'action du courant souterrain, est entraîné vers le puits B. L'intensité du courant augmente, l'aiguille déviant davantage. Arrivé en B, le sel pénètre à l'intérieur du tube et va baigner le fil C.

En vertu de la faible distance entre B et C l'électrolyte permettra au courant électrique de passer beaucoup plus facilement, et brusquement le galvonomètre indiquera une déviation plus forte.

Schlichter dans les alluvions des grands fleuves américains avait trouvé que les eaux ne parcouraient guère que trois ou quatre mètres par jour.

Quand on ne connaît pas la direction du courant souterrain, on place un tube A central et plusieurs tubes B, B' B"... munis dans leur intérieur d'un fil isolé C, C', C"... Les tubes B, B', B"... sont à égale distance du tube A. Le sel ammoniac étant introduit dans A, on recherche s'il vient toucher le tube B, B', B"... Si c'est le tube B' qui est atteint, on dira que la direction du courant souterrain est A B'.

Dans les alluvions de l'Yonne, nous avons éprouvé quelques difficultés en opérant comme l'indique Schlichter. Trop fines,

ces alluvions remplissaient l'intérieur du tube B et empêchaient le sel de pénétrer et d'atteindre le fil C. Puis, la vitesse de l'eau étant trop grande et le sel trop vite entraîné pour pouvoir pénétrer dans l'intérieur du tube B. D'autre part, comme l'introduction du sel ne se faisait pas sur toute la partie du tube B plongeant dans l'eau, mais simplement sur une portion de sa longueur baignée par le courant souterrain, la difficulté d'introduction du sel dans l'intérieur du tube B était encore augmentée. Enfin, ne désirant pas augmenter d'une trop grande quantité le nombre des tubes B, B'... etc..., nous risquions dans certains cas de ne rien trouver, parce que le sel aurait passé entre deux tubes sans en atteindre aucun.

Devant le peu de succès de nos deux premières expériences, insuccès qui ont été éprouvés par d'autres, notamment en Egypte, dans les alluvions du Nil, nous avons modifié comme suit la méthode de Schlichter :

On enfonce dans le sol un tube central A, comme dans la méthode Schlichter, et 6 tubes B, B', B''... occupant les sommets d'un hexagone régulier. Les tubes B. B'... étaient à 1 m. 50 de A... On n'introduisait pas de fil C. dans les tubes B.

Entre les tubes B, B', B''..., on enfonçait des tiges de fer en croix ayant 4 mètres de longueur, terminées en pointe à leur base.

L'épaisseur de ces tiges est déterminée par la pratique. On essaie quelques tiges de différentes grosseurs et il est facile de juger celles qui seront suffisamment résistantes.

La distance entre deux tiges ou entre un tube et une tige est de 15 à 20 centimètres.

Dans le tube A, on introduisait une solution très concentrée de chlorhydrate d'ammoniaque (10 kilogrammes de sel ammoniac dans les 30 litres d'eau) et dix ou vingt minutes après, 30 grammes de fluorescéine dissoute dans un litre d'eau.

On déterminait, avant et après l'introduction du sel, l'intensité du courant électrique entre le tube A et les tubes et tiges de l'hexagone et, entre deux tiges voisines ou, une tige et un tube voisins.

Lintensité du courant électrique augmente entre A et la direction de l'écoulement du sel. Elle augmente seulement le long de l'hexagone, au moment même et à l'endroit où le sel apparaît.

Quand on constatait une augmentation d'intensité du courant électrique en un point de l'hexagone, on pompait, quel-



ques instants après dans le tube le plus proche pour s'assurer que l'eau était teintée par la fluorescéine. On connaissait ainsi la direction du courant souterrain.

La vitesse était également connue en notant l'heure de l'introduction du sel dans A et celle de l'apparition de celui-ci sur l'hexagone.

Plus les eaux circulent lentement dans les alluvions, plus leur épuration sera grande.

Cette même méthode peut donner, très approximativement, il est vrai, la quantité d'eau qu'une nappe est susceptible de fournir. Dans chacune des expériences on connaît la vitesse de l'eau. Si l'on connaissait la section du courant souterrain, il suffirait de multiplier cette section par la vitesse de l'eau en 24 heures pour avoir le débit par jour de la nappe en ce point. Voici comment nous sommes arrivés à nous rendre compte de l'importance de cette section.

On commence par déterminer l'intensité du courant de la pile en reliant celle-ci directement au galvonomètre, soit A le chiffre lu sur le galvanomètre. On détermine ensuite l'intensité du courant électrique quand il passe entre deux tiges voisines de l'hexagone. Soit B. le chiffre lu sur le galvanomètre.

On redétermine, pour un deuxième essai, l'intensité du courant de la pile en la reliant directement au galvanomètre. Soit C le chiffre lu sur le galvanomètre. Enfin on lit le chiffre D sur le galvanomètre quand le courant passe entre deux tiges voisines au moment où le sel passe.

Appelons R la résistance de la pile, r' la résistance du sol entre deux tiges voisines et x' quand le sel passe entre les deux tiges voisines.

Soit E la force électromotrice de la pile et I l'intensité du courant.

On sait que $E = IR = KAR$ (1) puisque $I = KA$.

Quand le courant passe dans le sol entre deux tiges voisines on a : $E = I'R + I'r = KBR + KBr$ (2) puisque $I' = KB$.

Comme (1) et (2) s'égalisent, on a :

$$KAR = KBR + KBr \text{ d'où } (A-B)R = Br \ (3).$$

On trouverait de même, lors de l'arrivée du sel entre deux tiges voisines, que $(C - D) R = Dr'$ (4). En divisant (3) par (4)

on trouve que $$\frac{D}{B} \times \frac{A-B}{C-D} = \frac{r}{r'} = \frac{\frac{1}{r'}}{\frac{1}{r}} \qquad (5).$$

Dans le calcul qui va suivre, nous considérons, en vertu des expériences de Bourbouze, que la conductibilité par le sol est si faible qu'elle est négligeable devant la conductibilité de l'eau.

Désignons par s la section de la tige qui plonge dans l'eau et l la distance de deux tiges voisines.

Soit ρ la résistance de l'eau souterraine avant l'arrivée du sel et ρ' la résistance de l'eau souterraine quand le sel est arrivé ;

On sait que $\frac{1}{r} = \frac{s}{l\rho}$ et que $\frac{1}{r'} = \frac{s - xs}{l\rho} + \frac{xs}{l\rho'}$, xs représentant la section du courant souterrain qui vient baigner les électrodes.

L'égalité (5) devient alors :

$$\frac{\frac{s}{l}\left(\frac{1-x}{\rho} + \frac{x}{\rho'}\right)}{\frac{s}{l} \times \frac{1}{\rho}} = \frac{D}{B} \times \frac{A-B}{C-D}$$ égalité qui se simplifie et devient

$$x = \frac{\rho'}{\rho - \rho'} \times \frac{AD - BC}{B\,(C-D)} \qquad (6).$$

Pour connaître x il faut se donner ρ et ρ'.

La résistivité ρ est facile à obtenir. C'est celle de la nappe souterraine avant l'expérience. Il suffit de pomper dans les différents tubes et de faire la moyenne des résistivités trouvées.

La plus grande difficulté est d'obtenir ρ'. Nous sommes arrivés approximativement à ce résultat en pompant suffisamment longtemps dans le tube le plus voisin du point où le sel passait. En pompant, on attire surtout l'eau du courant souterrain et, à un certain moment, on a dans le tube une grande quantité d'eau chargée de sel. Il règne toutefois là une petite incertitude et la valeur de ρ' trouvée sera toujours plus grande ou égale à la vraie valeur cherchée. Il est facile de voir que la valeur de x trouvée sera toujours trop grande si elle n'est juste car $x = \alpha \frac{\rho'}{\rho - \rho'} = \alpha \frac{1}{\frac{\rho}{\rho'} - 1}$

Dans ce cas x augmente quand ρ' diminue.

Notre calcul qui va suivre n'est donc qu'approximatif. Il ne peut que nous donner une idée de la capacité de cette nappe souterraine, mais ceci nous suffira.

La prise d'échantillon pour la détermination de ρ' se faisait

au moment où l'eau paraissait la plus colorée. On pompait suffisamment longtemps. Nous pensons de la sorte avoir réduit nos causes d'erreur.

Pour calculer le débit, nous avons pris la moyenne de quatre déterminations. Dans les endroits où on avait eu de la difficulté à enfoncer les tiges, nous avons fait le calcul du débit, mais nous n'avons pas tenu compte du résultat trouvé, craignant d'autres causes d'erreur.

Il y avait deux mètres d'eau dans les alluvions. Le débit pour une galerie de un mètre de longueur, s'obtenait en multipliant la valeur de x dans l'équation (6) par deux et par la vitesse trouvée en vingt-quatre heures.

Expériences faites dans la plaine du Bâtardeau (1). — Il a été fait 17 expériences avec la méthode de Schlichter : les deux premières étaient exécutées avec le dipositif de l'auteur, les 15 dernières avec notre dispositif.

1re *Expérience.* — Faite d'après Schlichter, le 2 octobre 1907, vers le milieu et à 25 mètres à l'ouest de la galerie. Les résultats ne furent pas très nets. Il semble cependant que la direction de l'eau soit S-N. La distance du puits central au sommet de l'hexagone était ici de 5 mètres. Elle a été diminuée dans les expériences suivantes et réduite à 1 m. 50.

2e *Expérience.* — Faite le 11 octobre 1907, à 20 mètres à l'Ouest de la galerie près de l'ancien lit du rû de Vallan. Les résultats montrent une direction S-N. avec une vitesse très grande, mais impossible à évaluer.

3e *Expérience.* — Faite le 22 octobre 1907, à l'Ouest de la galerie et à égale distance entre les deux précédentes. La vitesse de l'eau, très grande est supérieure à 216 mètres en 24 heures. La résistivité n'a pas été recherchée. La direction du courant forme avec la perpendiculaire à la galerie de captation, un angle de 40° environ.

4e *Expérience.* — Faite le 29 octobre 1907, sur la rive droite de la galerie, entre celle-ci et l'Yonne. La vitesse de l'eau est très faible (moindre que 18 mètres par jour) et sa direction est normale à la galerie.

5e *Expérience.* — Faite le 6 novembre 1907, à 80 mètres de l'emplacement de la 3e expérience, sur une perpendiculaire à la galerie. La vitesse de l'eau est de 72 mètres en 24 heures

(1) Pour l'emplacement de ces diverses expériences, se reporter au plan de la région du Bâtardeau annexé à notre rapport.



et sa direction forme un angle de 50° avec la perpendiculaire à la direction de la galerie.

6° *Expérience.* — Faite le 9 novembre 1907, près de l'intersection du chemin de fer de Gien avec le chemin de grande communication n° 163. La vitesse de l'eau est ici moindre que 18 mètres par jour et sa direction est parallèle à celle de l'expérience précédente.

7° *Expérience.* — Faite le 13 novembre 1907, devant la fabrique de poudre de lait. La vitesse de l'eau est d'environ 28 mètres par jour, et la direction du courant est inclinée de 40° sur la perpendiculaire à la galerie. Toutes les directions trouvées jusqu'ici, sont très sensiblement parallèles. La résistivité de l'eau avant l'expérience était de 1915 ohms. Au moment de l'apparition du sel, elle est de 700 ohms seulement. D'après le calcul, le débit en cet endroit est de 15 mètres cubes 500 en 24 heures pour une galerie d'un mètre de longueur dirigée perpendiculairement à la direction des eaux.

8° *Expérience.* — Faite le 16 novembre 1907, derrière la fabrique de poudre de lait, à l'endroit où se perd le rû de Vallan. En ce point, la vitesse de l'eau est d'environ 216 mètres en 24 heures. La direction du courant souterrain est à peu près celle trouvée précédemment, mais l'eau ne semble pas se diriger vers la galerie de captage. C'est la première fois que, dans ces expériences, nous trouvons que l'eau ne se dirige pas vers la galerie du Bâtardeau. Avant l'expérience, la résistivité de l'eau était de 2.000 ohms ; au moment de l'apparition du sel, elle est de 165 ohms. D'après le calcul, le débit en cet endroit est de 8 mètres cubes 6 en 24 heures.

9° *Expérience.* — Faite le 19 novembre 1907, à l'aval de la galerie de captage, un peu au-dessus de la fabrique de colle. La vitesse trouvée et la direction, sont les mêmes que dans la précédente expérience. La résistivité des eaux avant l'expérience était de 1950 ohms environ.

Lors de l'apparition du sel, elle était de 1.175 ohms. Le calcul indique un débit de 162 mètres cubes en 24 heures.

10° *Expérience.* — Faite le 23 novembre 1907, en amont de la galerie et à 60 mètres, dans son prolongement. La vitesse de l'eau était de 144 mètres en 24 heures. La direction de l'eau faisait une légère inclinaison sur la rive droite de la galerie, l'eau se dirigeant vers la galerie. Avant l'expérience, la résistivité était de 1.900 ohms. Au moment de l'apparition

du sel, elle était de 1.144 ohms. Le débit en cet endroit était de 64 mètres cubes en 24 heures.

11° *Expérience.* — Faite le 26 novembre à l'amont de la galerie, près la sablière Humbert. La vitesse de l'eau n'est que de 28 mètres en 24 heures. Sa direction est à peu près parallèle à la direction de la galerie, avec une légère tendance à se diriger du côté gauche de celle-ci. Avant l'expérience, la résistivité de l'eau était variable entre 2.017 et 2.100 ohms. Lors de l'apparition du sel ammoniac, elle est de 1.783 ohms. Le calcul indique en cet endroit un débit de 46 mètres cubes en 24 heures.

12° *Expérience.* — Faite le 3 décembre, en amont et à droite des pertes du rû de Vallan. Dans cette expérience, on a éprouvé de très grandes difficultés à enfoncer les tiges. L'expérience indique deux directions de l'eau, l'une vers la fabrique de poudre de lait, l'autre, assez conséquente, vers la galerie de captage. La vitesse de l'eau semble assez grande, mais il nous a été impossible, d'après les résultats obtenus, d'indiquer la quantité d'eau disponible en ce point.

13° *Expérience.* — Faite le 6 décembre, dans la propriété Boivin, près d'anciennes sablières, dans une cuvette naturelle où l'eau de la nappe affleurait presque le trou. En raison des difficultés résultant d'abord de l'enfonçage des tiges, lesquelles n'atteignaient pas toute la nappe, et en raison de la difficulté de l'introduction du sel ammoniac, nous ne pourrons pas indiquer la vitesse de l'eau en ce point. Le courant semble bien se diriger vers la galerie de captage.

14° *Expérience.* — Faite le 10 décembre 1907, dans le pré Jeanneau près la fabrique de noir minéral. La vitesse de l'eau est de 72 mètres en 24 heures et sa direction est différente de celles trouvées jusqu'ici.L'eau semble se diriger parallèlement à la galerie de captage, vers le rû de Vallan. Cette direction peut ne pas être exacte parce qu'on pompait de l'eau dans le puits de la fabrique de noir minéral, (Usine Lechiche), ce qui, aux alentours, avait pour effet de modifier la direction des eaux. Dans ces conditions, nous n'évaluons pas le débit que la nappe peut donner en ce point.

15° *Expérience.* — Faite le 13 novembre 1907, dans la propriété Morineau. La vitesse de l'eau est, en ce point, de 18 mètres par jour. Le courant fait, avec la perpendiculaire à la galerie, un angle de 60° environ. L'eau, en cet endroit, ne se dirige donc pas vers la galerie de captage. Avant l'expé-

rience, la résistivité électrique de l'eau était de 1.980 ohms. Au moment de l'apparition du sel, elle est de 1.945 ohms. Une galerie de captage ayant un mètre de longueur, et dirigée perpendiculairement à la direction des eaux, débiterait de 18 à 36 mètres cubes par jour.

16° *Expérince.* — Faite le 30 décembre 1907, dans un pré de la ferme de Preuilly. La vitesse de l'eau trouvée en ce point est de 70 mètres par jour et la direction est parallèle à celle de la galerie de captage. La résistivité de l'eau était de 1.790 ohms, elle n'est plus que de 1.196 ohms au moment de l'arrivée du sel ammoniac. Par le calcul, on trouve qu'une galerie de un mètre de longueur dirigée perpendiculairement à la direction du courant souterrain, fournirait 45 mètres cubes d'eau par jour.

17° *Expérience.* — Faite le 3 janvier 1908, dans la propriété Barat. La vitesse de l'eau dans cette expérience est de 180 mètres par jour et sa direction est très sensiblement S-S E — N-N W. On serait tenté de croire qu'en ce point les eaux viennent de l'Yonne. Il n'en est rien, car la cote de l'eau dans les puits creusés en cet endroit (98.41) est de 5 centimètres plus élevée que dans la rivière (98.36). La résistivité de l'eau, avant l'expérience, devait très probablement être de 1.800 à 1.900 ohms. Les échantillons destinés à la recherche de la résistivité ont cassé par suite de la gelée. Lors de l'apparition du sel ammoniac, la résistivité était de 99 ohms. Une galerie de un mètre de longueur, dirigée perpendiculairement au sens d'écoulement des eaux souterraines, débiterait treize mètres cubes en 24 heures.

Conclusion de ces expériences. — De nos expériences, il semble bien résulter qu'il y a trois directions différentes dans la nappe des alluvions. L'une, perpendiculaire à la galerie de captage, amenant des eaux de la rivière d'Yonne ; l'autre, parallèle ou légèrement oblique à la direction de la galerie ; enfin, la dernière, inclinée de 30° ou 40° sur la galerie. Une partie de ces eaux s'écoule à l'aval de la galerie.

Au simple aspect de la direction des eaux souterraines, on peut voir qu'au Sud du Chemin de fer de Gien à Auxerre toutes les eaux sont captées par la galerie, ou à peu près. La ville d'Auxerre ne peut donc pas espérer de ce côté un volume d'eau beaucoup plus élevé.

Au contraire, elle laisse échapper, au nord de cette galerie, de l'autre côté du chemin de fer, un certain débit d'eau. Ce

débit pouvait être en partie capté lors ne nos expériences par l'aqueduc non étanche emmenant les eaux de la galerie à l'usine élévatoire du Bâtardeau.

En faisant la moyenne des débits trouvés lors des expériences au Sud de cette ligne de Chemin de fer, on trouve que, pour quatre expériences, la moyenne est de 42 mètres cubes par jour. Au Nord de cette même ligne de chemin de fer le débit moyen de quatre expériences est de 12 mètres cubes par jour ; l'un et l'autre de ces chiffres ne sont qu'approximatifs, mais donnent une idée de l'importance du débit de la nappe souterraine.

Rappelons en outre que, pendant la période du 15 novembre au 30 décembre 1907, le débit de la nappe était supérieur à celui d'été, puisqu'il y avait une élévation de 0 m. 70 dans la galerie de captage. Nous estimons que le débit était supérieur au tiers du débit d'été. Par conséquent, on ne peut guère compter avec une approximation suffisante que sur 28 mètres cubes par jour et par mètre de galerie au Sud du chemin de fer et sur huit mètres cubes au Nord de cette même ligne.

Une galerie de 125 mètres, partant de l'extrémité amont de la galerie actuelle et dirigée perpendiculairement au chemin de fer, capterait toutes les eaux de cette région Sud et débiterait en été 3.500 mètres cubes. Elle laisserait toutefois de côté les eaux débouchant des diaclases du Portlandien, dont les points d'émergence sont situés au Nord de cette galerie.

C'est à peu près ce qu'actuellement reçoit la galerie du Bâtardeau de ce côté. En prolongeant cette galerie au Nord du chemin de fer, et sur 100 mètres de longueur, on peut espérer trouver 800 à 1.000 mètres cubes par jour, c'est-à-dire qu'en faisant une galerie de 225 mètres de longueur on n'arriverait pas, en été, à pomper plus de 4.500 à 5.000 mètres cubes d'eau par jour.

Nous n'envisageons ici que la nappe des alluvions. Nous examinerons plus tard si, en descendant la galerie à une certaine profondeur dans le calcaire sous-jacent, on n'augmenterait pas le débit. Nos expériences n'intéressent que la circulation à travers les alluvions.

La rivière d'Yonne, avons-nous dit, envoie un petit volume d'eau qui s'ajoute à celui venant du plateau de la rive gauche de la rivière. La quatrième expérience faite entre l'Yonne et la galerie semble confirmer cette hypothèse. Il n'est cependant pas très sûr que cette eau ne provienne d'émergences situées entre l'Yonne et la galerie actuelle. Il aurait fallu des expé-

riences plus nombreuses en cet endroit pour approfondir ce problème.

Admettons cependant que cette eau vienne bien de la rivière ; nous pouvons, par un calcul simple, nous rendre compte de l'importance de cet apport. Pour cela, il suffit d'avoir la composition des eaux entrant à droite et à gauche de la galerie, ainsi que la composition de l'eau de la galerie. On connaît la composition des eaux voisines de la galerie en faisant quelques forages à droite et à gauche. Cet essai a été fait en janvier 1908.

Nous avons obtenu les chiffres suivants (Résistivités électriques) :

	Rive droite de la Galerie (côté de l'Yonne)	Galerie	Rive gauche de la Galerie, à 5 mètres de la Galerie.	Rive gauche de la Galerie, à 10 mètres de la Galerie.
Partie amont...	1430 ohms	1690 ohms	1750 ohms	1750 ohms
Partie aval.....	950	1780	1895	1865

Dans un mélange d'eau, la conductibilité électrique totale (inverse de la résistivité) est la somme des conductibilités électriques des composants.

Ainsi, à l'amont, s'il entre a litres d'eau venant de la rive droite et b litres d'eau venant de la rive gauche, on aura :

$$\frac{a}{1430}+\frac{b}{1750}=\frac{a+b}{1690} \text{ d'où l'on tire que } a=\frac{1}{5}b$$

A l'aval de la galerie, le calcul est un peu plus compliqué. Si on admet que la résistivité moyenne des eaux de la rive droite est la moyenne $\frac{1430+950}{2}=1200$ ohms environ et que celle des eaux de la rive gauche est la moyenne $\frac{1750+1895}{2}=1825$ environ, on aura $\frac{a}{1200}+\frac{b}{1825}=\frac{1780}{a+b}$ d'où $a=\frac{1}{20}b$.

Ce calcul un peu grossier montre cependant bien qu'il n'y a qu'une très petite arrivée d'eau de la rive droite de la galerie que nous évaluons au dixième environ du débit total de celle-ci.

La rivière d'Yonne, s'infiltrant à l'amont de Reuilly, pourrait, après un parcours souterrain assez long, alimenter la galerie sur son côté Ouest. L'expérience du 3 janvier indique que la cote de l'eau dans le puits central est plus élevé que dans la rivière.



D'autre part, la direction générale des eaux est à peu près partout du coteau vers la rivière, et nous verrons par la suite que l'étude de la température est également en opposition avec cette hypothèse.

Dans ces conditions, il résulte de nos expériences et constatations faites que les eaux captées au Bâtardeau viennent du coteau, sauf un dixième environ qui vient du côté de l'Yonne. En captant toutes les eaux disponibles dans les alluvions du Sud d'Auxerre, on ne pourrait guère récolter plus de 4.500 à 5.000 mètres cubes par jour.

Etude des eaux circulant à travers les alluvions. — Les précédentes expériences indiquent la direction de l eau. Il importe, par d'autres moyens, d'approfondir la circulation souterraine.

Pour cela, nous avons examiné dans chacune de nos expériences la résistivité de l'eau, sa radioactivité (évaluée par la décharge en volts d'un électroscope. en une heure) et sa temrature. Notre attention s'est également portée sur les eaux des puits et des sources situés dans cette région, et voici les résultats auxquels nous sommes arrivés.

La source Saint-Nicolas, qui émerge sur la rive gauche de l'Yonne, près la place Saint-Nicolas, a une résistivité de 1.537 ohms et renferme 22 mmgr. 8 de chlore par litre. Cette dose de chlore est grande pour les terrains d'où sort cette source et indique une contamination certaine de ces eaux par des infilrations de la ville d'Auxerre. Les autres sources du Portlandien, comme la source Saint-Amâtre, ne renferment pas plus de sept à huit milligrammes de chlore.

En règle générale, la résistivité des eaux de la galerie est plus grande près du plateau que près de l'Yonne. Aux environs de la galerie, on trouve les eaux les plus conductrices.

Dans les alluvions, la dissolution des sels est souvent plus importante que dans les terrains calcaires. Il n'est donc pas insensé de penser que les eaux sortant du Portlandien, et ayant une résistivité asez forte, dissolvent, à travers les alluvions, une certaine proportion de sels qui diminuent la résistivité. Toutes les eaux ayant circulé suffisamment dans les alluvions sont donc plus riches en sels que les eaux sortant des calcaires.

Mais l'approvisionnement en eau de ces alluvions se fait au moyen de diaclases du calcaire, lesquelles peuvent venir déboucher souterrainement aussi près de la rivière d'Yonne



qu'on pourra l'imaginer. On sera averti de cette éventualité, grâce à la faible teneur de ces eaux en sels. Leur radioactivité sera également plus faible, puisque l'expérience a démontré que dans ces terrains plus les eaux circulent longtemps dans les alluvions, plus elles sont radioactives. Les eaux du calcaire Portlandien sont moins radioactives que les eaux des puits et de la galerie ayant circulé en grande partie dans les alluvions. Cette observation s'applique à l'eau trouvée à l'endroit où fut entreprise l'expérience du 27 novembre 1907, La résistivité des eaux est forte et leur radioactivité faible, ce qui indique qu'aux environs de cet endroit vient déboucher une diaclase portlandienne. Peut-être en aurait-il été de même à l'endroit où fut faite l'expérience du 3 janvier 1908, ainsi que la direction de l'eau le fait soupçonner.

De plus, de nombreuses observations auraient permis de se faire une idée plus exacte de la circulation souterraine, en permettant d'indiquer les endroits où viennent déboucher ces diaclases.

Au point de vue qui nous occupe, cette étude ne paraît pas très intéressante. Les quelques résultats trouvés suffisent pour montrer qu'il peut exister des diaclases du Portlandien dont les eaux circulent sous la plaine de Preuilly et vont ressortir au-delà de la galerie de captage. Par conséquent, en faisant une galerie pénétrant dans le calcaire, on pourrait arriver à recouper quelques-unes de ces diaclases et à obtenir un volume d'eau supérieur à 5.000 mètres cubes. Egalement, il pourrait se faire que, sous l'influence d'une élévation du niveau de l'eau, quelques-unes de ces diaclases fonctionnent comme bétoires et restreignent en hiver, par exemple, l'importance de la nappe des alluvions.

Aucun moyen pratique ne permet actuellement de dire la quantité d'eau qui circule dans le calcaire Portlandien en cet endroit et qui échappe à la nappe des alluvions du Bâtardeau. Nous évaluons à 16 kilomètres carrés l'étendue du périmètre d'alimentation de ces alluvions. Si on admet qu'il tombe 500 centimètres d'eau par an et qu'il n'arrive à la nappe que 125 centimètres, cette étendue de calcaire Portlandien fournirait 2.000.000 mètres cubes par an. Or, nous avons dit qu'on pouvait espérer obtenir 5.000 mètres cubes par jour, soit 1.825.000 mètres cubes par an, soit au dix-huitième près, la quantité d'eau que fournit ce périmètre d'alimenation.

D'autre part, rien ne présage en quel endroit la galerie devrait



être faite, et de l'entreprendre en n'importe quel lieu, on risquerait de faire de grosses dépenses en pure perte. Enfin, au point de vue de leur qualité, ces eaux valent certainement moins que celles ayant filtré à travers les alluvions. Pour ces diverses raisons, nous déconseillons d'aller faire une galerie pénétrant dans le calcaire Portlandien.

La radioactivité et la résistivité électrique des eaux trouvées vers la perte du rû de Vallan sont intéressantes. Nous avons indiqué précédemment qu'il y avait en ce point un certain volume d'eau non capté par la galerie du Bâtardeau. Or cette eau a une radioactivité très faible et une résistivité assez grande. Ces caractères sont ceux d'une eau superficielle, et ils semblent indiquer qu'il passe en ce point des infiltrations du rû de Vallan. La température de ces eaux est également caractéristique. Or, à cette époque, les eaux du rû de Vallan étaient à la température de 9°8 (le 16 novembre). En s'infiltrant, elles devaient abaisser la température des eaux souterraines. C'est en effet ce qu'on trouve, puisque la température de l'eau, soit à la fabrique de poudre de lait, soit lors de l'expérience du 19 novembre, soit lors de l'expérience du 13 novembre, était toujours supérieure à celle des eaux derrière la fabrique de poudre de lait.

L'étude de la température des eaux du Bâtardeau pourrait conduire à des conclusions inexactes. Cette température varie de 14° en septembre et octobre, à 11° le 21 décembre. A l'amont de la galerie, la température est toujours plus élevée qu'à l'aval. Ces variations de température ne sont pas sous la dépendance d'un apport d'eau de l'Yonne, puisqu'elles se manifestent dans des endroits où l'on est certain qu'il n'y a pas d'apports semblables, comme au puits Hérold.

Cet abaissement de température tient certainement à la faible profondeur des eaux souterraines. On sait que, pour une profondeur inférieure à dix mètres, la température extérieure influe sur celle de la nappe. On s'en assure très bien si l'on suit les prélèvements de température faits lors de chaque expérience. Il y a une tendance générale à un abaissement de température dans ces régions où la rivière d'Yonne ne pénètre pas.

Dans la galerie de captage du Bâtardeau, la température de l'eau a baissé de 1° du 1er au 15 décembre, période pendant laquelle la nappe a monté de 35 centimètres. Cette montée avait lieu à une époque où le niveau de l'Yonne était cons-

tant. Elle dépend certainement d'une arrivée d'eau du plateau de la rive gauche de la rivière et coïncide avec un abaissement de la résistivité électrique des eaux de la galerie.

Pour connaître la cause de cet abaissement, il aurait fallu suivre à différentes époques la composition des eaux de la plaine du Bâtardeau. Elle peut tenir à un lavage des couches supérieures des alluvions sèches en été, mais elle peut également tenir à une arrivée en plus grande proportion d'eau venant de la région Sud de cette plaine où la résistivité est plus forte que dans la partie Nord. Enfin, nous pouvons faire une troisième hypothèse et admettre qu'il y a dans la galerie plus d'eau des alluvions et moins d'eau issue des calcaires sous-jacents à proximité de la galerie. Dans ce cas, on devrait trouver que l'eau est moins bien épurée quand le niveau est très bas dans la galerie que lorsqu'il est plus haut. Un examen prolongé de la limpidité de ces eaux serait peut-être intéressant.

La température semble également confirmer nos conclusions antérieures relatives à l'alimentation de la galerie en eau venant de la rivière. Si, en effet, l'eau de l'Yonne arrivait à la galerie, elle devrait y accéder surtout à l'amont de celle-ci, puisqu'il est difficile aux eaux de l'Yonne de pénétrer par le côté Est de la galerie, du côté de l'Yonne. Ces eaux, provenant de l'Yonne, devraient être, en décembre au moins, à une température plus basse que les eaux du plateau ayant circulé à travers les alluvions. Dans ces conditions, c'est à l'amont de la galerie que la température devrait, en hiver, être la plus faible.

Or, depuis le mois d'août, elle y est toujours nettement plus élevée qu'à l'aval de cette galerie. Dans ces conditions, nous sommes amenés à affirmer que l'Yonne fournit très peu d'eau à la galerie du Bâtardeau.

Pour résumer, nous dirons que tout semble indiquer que l'eau de la galerie du Bâtardeau est originaire du plateau Portlandien de la rive gauche de l'Yonne. La rivière, si communication il y a, ne contribue que pour une faible part à son alimentation. En été, on ne peut guère espérer capter plus de 5.000 mètres cubes environ par jour. Une partie de ces eaux s'écoule actuellement au delà de la galerie et semble être mélangée à des infiltrations du rû de Vallan ; la partie Sud de la ligne du Chemin de fer de Gien à Auxerre semble être à peu près complètement captée par la ville d'Auxerre.

Quelques diaclases du Portlandien amènent bien des eaux



dans les alluvions en certains points voisins de l'Yonne, mais il serait très difficile d'affirmer que l'on trouverait beaucoup plus d'eau en creusant la galerie jusque dans le calcaire, parce que les filets d'eau qu'on voudrait capter peuvent n'être pas directement situés sous la plaine du Bâtardeau.

Causes de contamination des eaux de la plaine du Bâtardeau. — Nous diviserons le périmètre d'alimentation en trois parties : l'une située sur le calcaire Portlandien, l'autre sur les alluvions, enfin la troisième étant formée par la rivière d'Yonne.

Le plateau de calcaire Portlandien situé entre le rû de Vallan et la vallée d'Yonne est très peu habité. Mais au confluent de ces deux vallées commence la ville d'Auxerre accompagnée de ses puisards et de ses fosses d'aisance plus ou moins étanches, dont le eaux usées vont contaminer la nappe souterraine. Peut-être les eaux de ces puisards et fosses viennent-elles déboucher sous la plaine du Bâtardeau. Dans nos expériences, nous n'avons trouvé nulle part une eau trop riche en chlore, comme cela aurait dû exister si des courants, contaminés par des puisards, venaient déboucher sous cette plaine.

D'autre part, nous avons vu que les niveaux d'eau dans les puits semblent indiquer que la plaine du Bâtardeau se trouve être à l'abri des eaux passant sous la ville d'Auxerre. Les eaux arrivant à la galerie actuelle ont passé sous les quelques maisons situées à l'amont de la rue de Preuilly et au Sud du Chemin de fer de Gien à Auxerre. Cette région est peu habitée, mais va se bâtir, d'où l'utilité de proscrire l'installation de puisards et de fosses non étanches. Les eaux qu'on pourrait capter au Nord du Chemin de fer de Gien à Auxerre reçoivent les infiltrations des eaux perdues du rû de Vallan et sont aussi très probablement contaminées par les puisards de cette région. Elles devraient donc être purifiées.

Dans les alluvions, les contaminations que les eaux peuvent recevoir proviennent des animaux qui pâturent dans la prairie voisine de la galerie, ou de l'infiltration des eaux des divers fossés d'irrigation qui traversent cette prairie. En outre, les sablières ont été comblées, en certains points, par des détritus de toutes sortes, dont l'inocuité est encore à démontrer. Nous signalerons enfin les W.-C. du Stand et la Piscine. Ces différentes causes de contamination sont assez faciles à éliminer, comme nous le verrons.

L'Yonne n'est pas contaminée sur une longueur de cinq

kilomètres à l'amont du Bâtardeau. Elle ne reçoit aucune eau d'égout ni eau usée d'une usine quelconque. Comme, d'autre part, la circulation à travers les alluvions est lente, les eaux que peut envoyer l'Yonne à la galerie de captage doivent être suffisamment épurées.

Conclusions. — De l'ensemble de ces études, il résulte que la direction actuelle de la galerie suffit pour récolter l'eau la mieux épurée venant déboucher dans la vallée de l'Yonne sous la plaine du Bâtardeau.

Une galerie construite perpendiculairement à la direction des eaux souterraines, et prolongée au Nord de la ligne de Chemin de fer d'Auxerre à Gien, serait peut-être plus rationnelle. Elle récolterait sur son versant Est les eaux des diaclases débouchant dans les alluvions près de la galerie actuelle, mais elle ne permettrait pas de récolter plus d'eau potable qu'actuellement, parce que la région Nord fournirait des eaux suspectes qu'il faudrait forcément épurer. Le travail que l'on exécuterait serait coûteux et sans profit.

La galerie actuelle a toutefois besoin d'être protégée. Un périmètre de protection, entourant la galerie sur 200 mètres de largeur, devrait être constitué, avec défense d'y faire des puisards et des fosses d'aisance non étanches, d'y répandre des engrais d'animaux. Tous les fossés de ce périmètre devront être rendus étanches, grâce à des conduites. Toute culture ou plantation quelconque est à éviter. Une plantation d'arbres serait nuisible au débit de la galerie, à cause de l'évaporation trop intense, en été, par les feuilles des arbres.

Si l'on persiste à conserver le Stand près de la galerie, il faudra étancher les fosses d'aisance. Les sablière et les mares devront être comblées et remblayées avec des matériaux autres que des gravats ou terres extraites de la ville d'Auxerre. L'abreuvoir devra être supprimé. Enfin, au moyen d'un mur en béton, ou simplement en rendant la galerie de captage étanche du côté de l'Yonne, on protégera celle-ci contre les infiltrations possibles de la Piscine et de l'Yonne. Une canalisation étanche évacuera les eaux de la Piscine.

Ces diverses causes de contamination sont très difficiles à démontrer, peut-être n'existent-elles pas, mais la prudence conseille de prendre des précautions contre elles.

Les constructions diverses du quartier Saint-Julien doivent être pourvues de fosses étanches, privées de puisards, et l'on fera disparaître complètement la conduite qui amenait,

il y a quelques années, les eaux d'une galerie établie au lieu dit « la Noue » et que les Etablissements Lechiche utilisaient au déversement de leurs eaux résiduaires ferrugineuses.

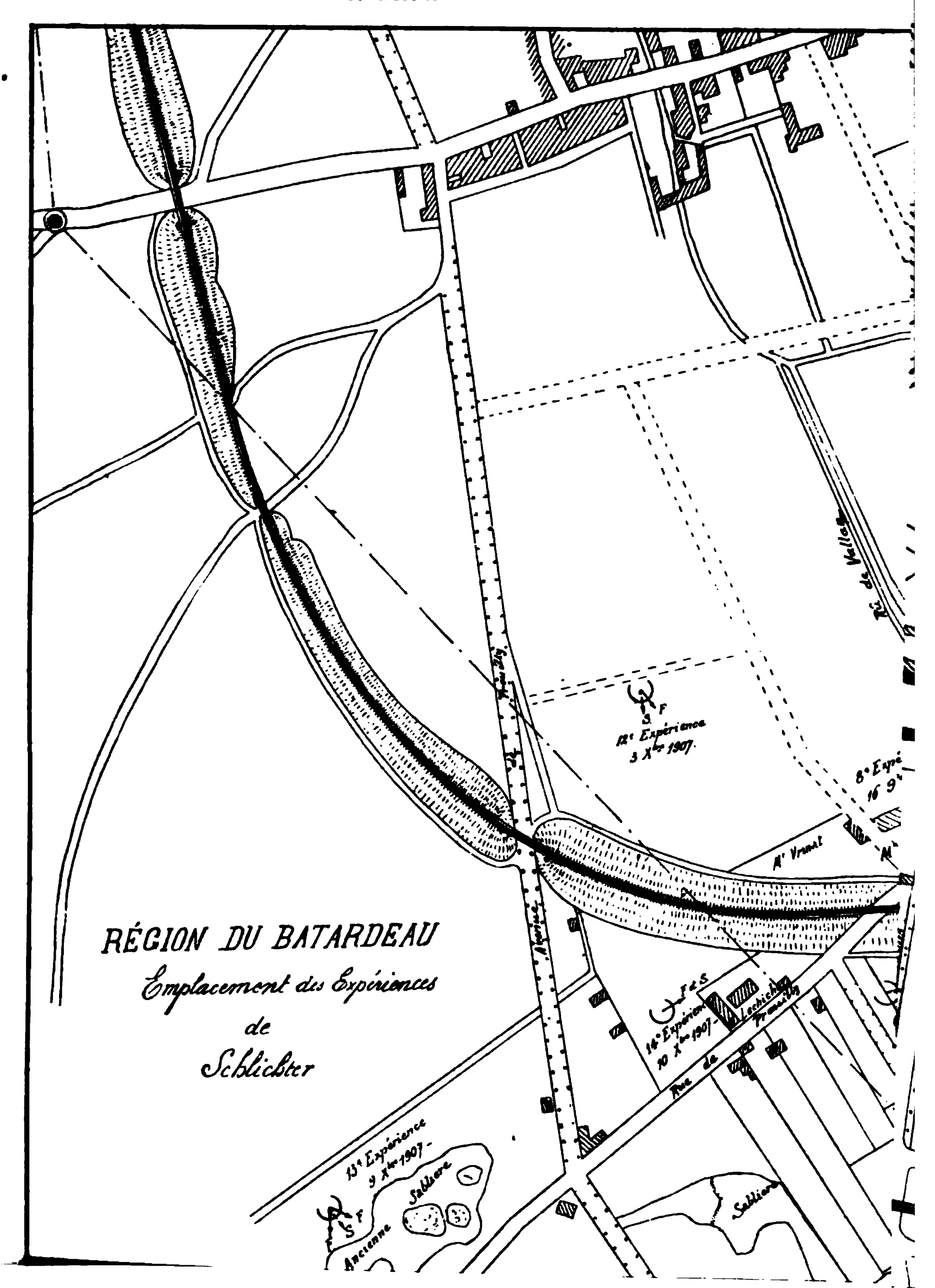
Si la ville d'Auxerre désirait obtenir plus de 5.000 mètres cubes d'eau par jour dans la plaine du Bâtardeau, elle pourrait renforcer la nappe des alluvions au moyen d'eau de l'Yonne. A cet effet, une prise d'eau serait faite à l'amont du Bâtardeau et à une cote suffisante pour permettre de remplir à ras du sol un bassin creusé dans les alluvions et situé à 250 mètres à l'amont de la galerie de captage. Nous pensons qu'on pourrait compter sur une absorption moyenne de cinq mètres d'eau par jour. Pour obtenir 5.000 mètres cubes, en tenant compte de l'évaporation, il faudrait un bassin de 1.200 mètres carrés de surface. En raison du colmatage possible du fond du bassin, il faudrait procéder à des nettoyages faciles à réaliser en agitant le fond du bassin pour remettre les boues en suspension, puis en évacuant le tout à l'Yonne par un canal étanche débouchant à l'aval du bassin. Dans ce projet, il faudra considérer l'absorption de l'eau et son épuration. En admettant que la circulation de l'eau s'effectue sur 100 mètres de largeur et un mètre de profondeur dans les alluvions, les 5.000 mètres cubes circulent dans les alluvions à la vitesse de 50 mètres par jour, ce qui est faible. Nous estimons que dans ces conditions, si l'épuration des eaux n'était pas complète, elle serait suffisante pour clarifier les eaux et permettre de les épurer à bas prix, soit par l'ozone, soit par la filtration. En outre, en été, l'eau serait moins chaude que celle de la rivière.

Dans ce projet, il suffirait de prolonger la galerie actuelle, de façon à récolter toute l'eau absorbée. Toutefois, ces eaux ne pourraient être consommées sans un supplément d'épuration. Avant de s'engager dans ce projet, il y aurait lieu de s'assurer de la capacité d'absorption de ces alluvions, du colmatage du fond du bassin et du degré d'épuration de ces eaux. Cette recherche pourrait être facilement faite de la façon suivante : on creuse un bassin d'absorption ayant dix mètres sur dix mètres et un mètre de profondeur. Par une rigole, on amène l'eau de l'Yonne. A 100 mètres en aval, on installe un petit puits filtrant de 19 centimètres de diamètre et trois à quatre mètres de profondeur, dans lequel on pourra pomper à l'aide d'une pompe d'épuisement. Avant d'envoyer de l'eau dans le bassin, on pompe pendant vingt-quatre heures dans le puits, de manière à y abaisser le

niveau de l'eau de 50 centimètres, et on calcule le débit de la pompe nécessaire pour maintenir ce niveau constant. Un échantillon d'eau pourrait être prélevé pour l'analyse.

On envoie ensuite de l'eau dans le bassin et on pompe dans le puits en y maintenant toujours le même niveau. Le débit de la pompe devra être augmenté au moment où les eaux infiltrées arriveront. On notera l'absorption de l'eau et on suivra le colmatage du bassin. On fera une prise dans le puits après 24 heures de pompage, comptées à partir du moment où le débit pompé a augmenté. On continuera à faire encore arriver de l'eau dans le bassin sans pomper dans le puits. Après 15 jours d'absorption, on met la pompe en marche comme précédemment ; on note si l'absorption dans le bassin varie beaucoup avec ce qu'elle était le premier jour et on prend un nouvel échantillon d'eau après 24 heures de pompage. Dans cette expérience, on appréciera la fréquence du lavage du bassin pour obtenir une absorption de cinq mètres d'eau en 24 heures.

Cette solution, que nous indiquons, est aléatoire pour une petite ville comme Auxerre. Nous la signalons, comme suite à notre rapport, sans oser la faire adopter. Nous préférons qu'Auxerre capte une source dans ses environs, ou qu'elle recherche si dans les alluvions de la plaine de Sainte-Nitasse, elle peut rencontrer une nappe susceptible d'être captée.


RÉGION DU BATARDEAU
Emplacement des Expériences
de
Schlichter
12e Expérience
3 Xbre 1907.
13e Expérience
9 Xbre 1907.
14e Expérience
10 Xbre 1907.
Ancienne Sablière
Sablière
Rue de
Av. de Vallan
Mr Vrinat

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

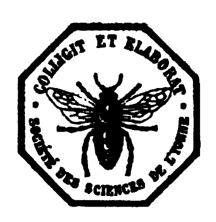
HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

TROISIÈME PARTIE

—

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES



SOIXANTIÈME-ET-DEUXIÈME VOLUME

TOME XII DE LA 4e SÉRIE

—

1909

MEMBRES DU BUREAU AU 1er JANVIER 1908.

	MM.
Président	PERON.
Président honoraire........	Ern. PETIT.
Vice-Présidents	JOLY.
—	LASNIER.
Secrétaire des publications..	Ch. PORÉE.
Secrétaire des séances......	E. HUMBERT.
Archiviste.................	E. GUILLEMAIN.
Trésorier	DEHERTOGH.
Membre honoraire.........	POUBEAU.

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Beaux-Arts et Archéologie)

Directeur-Conservateur:

M. PORÉE.

Conservateurs :

MM. BIARD, Peinture et Sculpture.
PORÉE, Archéologie et Céramique.
MANIFACIER, Numismatique.

SALLE D'ECKMÜHL

Conservateur honoraire :

M. le marquis D'AVOUT, à Vignes

Conservateur titulaire :

M. Ch. JOLY.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1908

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

SEANCE DU 5 JANVIER 1908

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre 1907 est lu et adopté.

A l'occasion du procès-verbal, le président informe la Société que les projets d'une exposition des Beaux-Arts, à Auxerre, en 1908, sont restés au même point, et qu'il n'a reçu que peu de renseignements relatifs aux sites et monuments du département à conserver.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

MM. A. Antoine, conseiller de préfecture, à Auxerre, par MM. Porée et Dujon ;

Pierre-Marie Etrillard, ingénieur agronome, en mission d'études, 130, rue de Paris, à Auxerre, par MM. Peron et Pierre Larue.

Nécrologie. — « Le mois dernier, dit M. le Président, j'ai eu le regret de vous annoncer deux pertes cruelles qu'a faites notre Société, en novembre 1907, celle du docteur Longbois et celle du docteur Populus.

« Les derniers jours de décembre nous ont été tout aussi funestes et nous avons encore deux décès à déplorer parmi nos membres titulaires.

« C'est d'abord celui de M. Berthelot, ingénieur des arts et manufactures, qui était membre de notre compagnie depuis 23 ans et qui est mort à Auxerre, le 28 décembre, après une

longue et cruelle maladie. Nous avons été nombreux pour représenter la Société à ses obsèques.

« C'est ensuite le décès de M. Aubron, notaire honoraire, qui vient de mourir à Paris, le 31 décembre dernier, à l'âge de 72 ans.

« Aubron était également membre de notre Société depuis 1884, mais c'est surtout comme membre très actif et comme trésorier de l'Association des anciens élèves de notre collège qu'il était bien connu de la plupart d'entre nous.

« J'ai envoyé en votre nom les condoléances de la Société à ses fils et je prie son cousin germain, notre collègue le commandant Dehertogh, de vouloir bien lui-même agréer l'expression de nos regrets et être notre interprète pour les exprimer de nouveau à toute la famille ».

Correspondance et communications du Président. — Le Président signale parmi la correspondance un certain nombre de cartes adressées à la Société à l'occasion du nouvel an et, entre autres, celle de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne ainsi conçue :

ALLICIT, ALMA SOROR, MENTES HUMANA VETUSTAS ;
FERVENTER CALAMO TEMPORA PRISCA NOTA.
PRÆCIPUE VETERIS PATRIÆ MEMORANDA CELEBRA,
ET DABITUR SCRIPTIS SPLENDIDA PALMA TUIS !
HOC OPUS, HIC LABOR EST NOSTRÆ TELLURIS AMANTUM :
QUIS FRANCUS POSSET NON ADAMARE SUAM ?

Il rappelle que le 46e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 21 avril 1908.

Il dépose sur le bureau les tirages à part des études de Dom Aurélien Valette sur la *Révision des Echinides fossiles de l'Yonne* et de M. l'abbé Bonneau sur l'*Histoire de Coulanges-sur-Yonne*, insérées dans le Bulletin de la Société.

Il met sous les yeux des assistants la feuille relative à Sens, de la nouvelle édition de la carte géologique de France, dressée pour Sens par notre collègue, M. Hippolyte Thomas, et il accompagne ce dépôt des explications suivantes de l'auteur :

« Si vous comparez les deux éditions de cette feuille vous verrez, sur la nouvelle, les contours du Sicilien p^1 Hauts graviers des rives de la Seine et du Loing et divers sommets du Burdigalien m^2 (sables de la Sologne) de part et d'autre de l'Orvanne. Dans la même région, j'ai marqué l'extension du Lutétien *e*, qui n'y était pas connu : il est fossilifère sur les rives de la Seine et du Loing.

Le stampien *m* existe à l'Est de l'Yonne aussi bien qu'à l'Ouest et ses grès tendres sont très fréquents sur les pentes de la vallée de l'Oreuse.

Tous les plateaux du Gâtinais et du Sénonais ont été marqués, sous le Limon a^{lb}, en Sparmacien *e* puisqu'ils sont composés des mêmes éléments : argiles, sables, graviers et poudingues qui constituent les Poudingues de Nemours dont on suit pas à pas le développement et l'extension vers l'Est et le Sud-Est.

Au même étage géologique, j'ai placé les Lignites de Dixmont qu'un dernier sondage de M. Arrault a traversés en quatre couches d'ensemble 10 mètres d'épaisseur, séparées par d'autres couches de sable et d'argile, jusqu'à la profondeur de 57 mètres. Ce sondage a confirmé les résultats obtenus et déjà signalés par notre confrère M. Marlot. On retrouve ces mêmes éléments à Courgenay et, plus près de Dixmont, à la sablière de la Belle-Idée que, faute de temps, la Société n'a pu visiter lors de son excursion du 14 juin 1904.

Je n'ai pas figuré sur cette nouvelle édition le calcaire pisolithique (Montien *c*8) du Bois d'Esmans, jadis signalé par Hébert qui le caractérisait par un *Nautilus danicus* que Munier-Chalmas considérait comme un mythe et que personne n'a jamais connu dans les collections de la Sorbonne !

Pas plus que la première, cette deuxième édition ne prétend être complète. Depuis son impression j'ai déjà constaté plus d'une lacune ; c'est vous dire que je recevrai avec reconnaissance tous les renseignements susceptibles de l'améliorer ».

— A l'occasion d'un cambriolage survenu au musée d'Amiens, le Président demande si le Musée d'Auxerre est assuré contre l'incendie. La réponse de M. le Conservateur du Musée d'Eckmühl est négative. En conséquence, le Président invite M. Joly à faire à la Société des propositions en vue d'assurer le Musée d'Eckmühl qui contient des objets de grande valeur.

— Le Président présente une importante collection d'insectes formée par feu le docteur Populus et léguée au Musée de la ville par ses héritiers. Au sujet de cette collection, M. Lasnier donne lecture de la note ci-dessous

Messieurs,

La belle collection d'insectes réunie laborieusement et pendant de longues années par les soins de notre regretté collègue, M. le docteur Populus, de Coulanges-la-Vineuse, a été dernièrement donnée gracieusement au Musée d'Auxerre, par sa famille.

Elle est actuellement sous vos yeux, et je me propose de vous en entretenir pendant quelques instants.

Les insectes forment la classe de beaucoup la plus considérable du règne animal. Les espèces en sont presque innombrables,

et c'était déjà l'avis de Bernadin de Saint-Pierre quand, au commencement de ses *Epoques de la Nature*, il essaya de décrire les nombreux visiteurs ailés de son fraisier.

Aujourd'hui, la science moderne a divisé les insectes en huit grandes classes, qui sont :

Les Aptères,
Les Diptères,
Les Hémiptères,
Les Lépidoptères,
Les Orthoptères,
Les Hyménoptères,
Les Névroptères,
Et les Coléoptères.

Le docteur Populus a étudié et collectionné trois de ces ordres.

1° Les Coléoptères qui comprennent	27	boîtes.
2° Les Hémiptères	37	—
3° Les Orthoptères	6	—
En tout	70	boîtes.

L'auteur y a joint deux catalogues généraux qui sont les compléments indispensables des boîtes, attendu que celles-ci ne contiennent que les noms des espèces, sans indiquer les localités où elles ont été capturées.

Cependant les catalogues des Coléoptères et des Hémiptères peuvent être suppléés :

1° Pour les Coléoptères de l'Yonne, par celui de MM. Loriferne et Poulin publié dans notre Bulletin, année 1881 — 35ᵉ volume.

2° Et pour les Hémiptères, par ceux de M. Populus lui-même, années 1874 et 1880.

Quant à celui des Orthoptères de l'Yonne qui contient seulement 170 espèces, il pourra facilement être extrait du catalogue général.

Tous les insectes des 70 boîtes sont parfaitement déterminés, et en excellent état de conservation.

Les boîtes portent au dos l'indication du groupe, des familles et des genres ; c'est-à-dire qu'elles pourraient, pour l'étude, se suffire à elles-mêmes, sans catalogue particulier, excepté cependant pour les localités, et ce dernier point est d'une importance capitale.

Une question reste à décider, c'est celle de savoir comment cette collection sera installée.

On ne saurait laisser les boîtes fermées parce qu'alors elles ne seraient visitées que par quelques spécialistes. Il faut, au contraire, qu'elles soient sous les regards du public. Aussi leur place me paraît indiquée au-dessus de la collection Dillon, où elles pourront être ouvertes, et par conséquent, consultées avec facilité.

Les indications portées sur chaque boîte se trouveront alors dissimulées derrière ; mais on y suppléera par un catalogue spécial qui en sera la reproduction exacte.

Je signale, en terminant, à nos jeunes entomologistes ces deux collections, celle de M. Dillon et celle du docteur Populus, qui méritent de fixer leur attention par le nombre des espèces, la variété des formes, la richesse des couleurs, et dont l'étude des métamorphoses forme un des chapitres les plus captivants de l'histoire naturelle.

— M. Lasnier fait hommage à la Société du Bulletin de la Société d'instruction populaire (année 1907).

Ce bulletin contient le résumé des travaux de la Société pendant l'année et notamment le compte-rendu des Conférences faites sous ses auspices à la salle du passage Soufflot. On y trouve également une longue notice nécrologique d'Emile Javal par Georges Guéroult, de l'ancienne *Opinion nationale.*

— Un amas de monnaies et deux marteaux à marquer le bois provenant du legs Badin de Montjoie, sont déposés sur le bureau. Le Président invite M. Manifacier à faire un triage parmi les monnaies et à mettre de côté celles qui présentent un intérêt pour le Musée.

Situation financière au 31 *décembre* 1907. — Le trésorier, M. Dehertogh, fait l'exposé de la situation financière de la Société au 31 décembre 1907. De cet exposé, il résulte :

Que les recettes de la Société s'élèvent à......	9.066 31
Dépenses	7.208 24
Avoir............	1.858 07
Que les recettes pour le Musée s'élèvent à......	1.561 21
Dépenses	958 15
Avoir............	603 06
Que les recettes du médaillier s'élèvent à......	1.288 41
Dépenses	86 40
Avoir............	1.202 01

Qu'il reste en caisse au 31 décembre 1907 :

135 jetons d'argent ;

90 jetons de bronze.

Les dossiers sont renvoyés à l'examen de la Commission de comptabilité. Sur la proposition du Président, M. Lasnier est nommé membre de cette Commission en remplacement de M. Bigault, décédé.

Communications. — M. Pierre Larue expose au tableau l'emploi de la résistivité électrique pour l'hydrologie souterraine du département.

Il passe rapidement en revue les méthodes nouvelles employées pour étudier les courants souterrains et montre la supériorité des méthodes physiques comme économie et rapidité.

Il décrit l'appareil de mesure dérivé du pont à cordes.

La résistivité de l'eau diminue lorsque la minéralisation augmente : ainsi les eaux des sables de la forêt d'Othe ont une résistivité moins grande que celles de la vallée de la Vanne ou des alluvions d'Auxerre.

La méthode nouvelle a conduit M. Diénert à reconnaître l'origine des eaux des sources Armentières et du Miroir. Elles proviennent de la forêt d'Othe et ne sont pas des eaux de thalweg.

Plus pratique encore est l'étude directe du courant souterrain dans les alluvions. On enfonce des puits instantanés ou des barres de fer entre lesquelles on fait passer un courant électrique. Si dans l'un des tubes on verse un électrolyse rendant l'eau conductrice, le galvanomètre fournit une déviation plus grande à la sonde vers laquelle se dirige le courant.

On obtient ainsi la direction de celui-ci. M. Pierre Larue annonce aussi qu'on commence à employer la radioactivité pour l'étude du périmètre d'alimentation des sources.

Cette communication est chaleureusement applaudie.

— Au nom de M. J. Lambert, M. Peron donne lecture d'une notice sur un seigneur de Savigny au XVIIe siècle, le plus ancien paléontologiste de l'Yonne.

La suite de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion, puis la séance est levée à 3 heures un quart.

SEANCE DU 2 FEVRIER 1908.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier dernier est lu et adopté sans observations.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Dide, Directeur de l'asile départemental des aliénés, à Auxerre, par MM. Peron et Amand ;
Renvoisé, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, en retraite, à Auxerre, par MM. E. Bouché et Jacquot ;
l'abbé Laloire, curé de Saint-Maurice-le-Vieil, par MM. Porée et Humbert ;
Chattergé, magistrat en retraite, à Champs, par MM. Dujon et Joly.

Admissions. — Sont admis, au même titre, les membres présentés à la dernière séance :

MM. Antoine, Conseiller de Préfecture, à Auxerre ;
Pierre-Marie Etrillard, ingénieur-agronome, en mission d'études, à Auxerre.

Nécrologie. — « Nous avons, en ce mois de janvier 1908, dit le Président, perdu un de nos sociétaires.

« M. Simon-Paul Esnou, est décédé le 9 janvier, à Auxerre, dans sa 67e année. M. Esnou ne fréquentait pas nos réunions, mais il était membre titulaire de notre Société depuis plus de 30 ans et, à ce titre, nous lui devons l'hommage de nos regrets.

« J'ai envoyé à la famille Esnou, les compliments de condoléances de la Société ».

Correspondance et communications du Président. — Le président donne connaissance de la correspondance. Puis il présente plusieurs ouvrages de nos collègues, MM. de Vaulabelle, Thomas, de Saint-Venant et Guébhart, dont il donne l'analyse ;

« Notre collègue, M. Alfred de Vaulabelle, vient de publier récemment, avec la collaboration de M. Hemardinquer, un livre des plus intéressants dont il a bien voulu m'envoyer un exemplaire.

« Ce livre, intitulé *La science au Théâtre,* est une étude sur

les procédés scientifiques en usage dans le théâtre moderne tant pour la machinerie et l'organisation de la scène et des décors, que pour l'éclairage, l'optique, l'acoustique, etc.

« Il est divisé en 10 chapitres consacrés, les uns à l'histoire de la décoration, les autres à la scène et à ses dessous, aux applications spéciales de l'électricité, de la mécanique, etc.

« Un chapitre, très important et extrêmement intéressant, est consacré à l'explication des mécanismes, de ces changements à vue et des trucs ingénieux qui, dans beaucoup de pièces modernes et plus particulièrement dans les féeries, soulèvent notre étonnement et notre admiration. Nous y trouvons l'explication scientifique d'une quantité de phénomènes qui, lors de la représentation théâtrale, apparaissent comme surnaturels. Nous y trouvons aussi celle de tous ces tours de force, comme le Looping the loop, la flèche humaine, le tourbillon de la mort et autres exercices qui, pendant plusieurs années, ont passionné le public des *Music-halls* parisiens.

« Un dernier chapitre, enfin, intitulé le *Feu au théâtre,* est consacré à l'étude des causes d'incendie et aux moyens de les éviter et de les combattre.

« Ce livre, fort instructif en même temps que d'une lecture facile et attrayante, fait honneur à notre collègue, M. de Vaulabelle et à son collaborateur. Nous en recommandons la lecture à nos collègues ».

« Un autre livre également important que j'ai à vous signaler vient d'être publié par M. Philippe Thomas, membre correspondant de notre Société, sous le titre de *Géographie physique de la Tunisie.*

« Ceux d'entre nous qui ont assisté aux fêtes de notre cinquantenaire se rappelleront y avoir vu M. Philippe Thomas et l'avoir entendu prononcer une allocution à notre banquet.

« M. Thomas est un ancien vétérinaire principal de l'armée qui, pendant les années 1885 et suivantes, fut chargé de l'exploration géologique de la Tunisie. C'est dans cette exploration qu'il fit la découverte des gisements actuellement célèbres de phosphates de chaux de Gafsa et du Sud Tunisien. Avec un désintéressement digne des plus grands éloges, il s'empressa de donner de la publicité à sa découverte et bientôt de puissantes sociétés se constituèrent pour l'exploitation des riches gisements signalés par M. Thomas. C'est avec un succès inouï que ces Sociétés réussirent.

« L'une d'elles, celle des phosphates de Gafsa, qui avait émis

des actions de 500 fr., voit actuellement ces actions recherchées à 4.000 fr.

« De cette richesse ainsi développée, notre collègue ne profita pas. Des distinctions honorifiques seulement lui vinrent de divers côtés. Cependant en 1904, la Société géologique de France lui décerna sa grande médaille d'or et à cette médaille la Société des phosphates de Gafsa joignit une somme de 15.000 francs. Depuis, en 1906, la Société nationale d'agriculture lui a décerné le prix Barotte, consistant en une médaille d'or et une somme de 5.000 francs. Enfin, ces jours derniers, la Compagnie de Gafsa lui a encore fait don d'une somme de 25.000 francs.

« Le livre publié aujourd'hui par M. Thomas est consacré à la géographie physique de la Tunisie. Si notre ordre du jour n'était pas aussi chargé, c'est avec plaisir que je vous lirais certains chapitres de ce volume qui sont des plus intéressants. Je vous signale notamment le chapitre relatif à ces grands chotts ou lacs salés du Sud Tunisien, que l'on considérait il y a quelques trente ans, comme étant situés au-dessous du niveau de la mer et dans lesquels on a espéré pouvoir, au moyen d'un canal, faire revenir les eaux marines et transformer ainsi les conditions biologiques de cette partie du Sahara.

« Après ce premier volume, M. Thomas va faire paraître la description géologique de la Tunisie. Je suis fier d'avoir collaboré à ce grand travail par l'étude des matériaux paléontologiques recueillis par M. Thomas et qui lui permettront ainsi d'arriver à une classification des terrains et à une évaluation exacte de leur âge et de leur situation stratigraphiques ».

A ce sujet, M. Humbert ajoute :

« Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que je m'associe de tout cœur aux paroles élogieuses concernant les récompenses dont mon confrère, M. Philippe Thomas, vient d'être l'objet à l'occasion de la découverte des gisements de phosphate de chaux en Tunisie et en Algérie.

« Je veux simplement faire remarquer que les conséquences de la découverte de M. Thomas viennent, une fois de plus, confirmer l'idée émise par notre président, M. Peron, dans une des précédentes séances, à savoir : que les recherches d'ordre purement scientifique reçoivent une application un jour ou l'autre et qu'elles sont toujours utiles au pays et à ses industries.

« En effet, à la suite de la découverte scientifique de notre collègue, une Société, aujourd'hui des plus prospères, s'est formée pour exploiter ces gisements. A eux seuls, ils fournissent actuellement la moitié de la consommation mondiale de phosphate de chaux.

« L'agriculture a donc largement bénéficié de la découverte de M. Thomas, car le phosphate de chaux constitue un engrais des meilleurs et des plus recherchés ».

— Dans les deux années qui viennent de s'écouler, continue M. Peron, notre savant et laborieux collègue, M. de Saint-Venant, inspecteur des forêts à Nevers, a publié de nombreuses brochures archéologiques dans le détail desquelles il ne m'est pas possible d'entrer.

« Je veux seulement vous signaler, comme nous intéressant particulièrement, une notice sur des fouilles exécutées au vieux château de Barbarie, commune de la Machine (Nièvre), puis une importante note sur des dodécaèdres perlés, en bronze creux ajouré, de l'époque gallo-romaine.

« Ces singuliers et énigmatiques objets, dont j'ai vu présenter un beau spécimen au Congrès des Sociétés savantes, en 1906, ont longuement exercé la sagacité des archéologues. Il est difficile, en effet, d'en préciser l'usage. Les destinations les plus diverses lui ont été attribuées et tandis que les uns y voyaient des pommeaux de sceptre ou des têtes de masses d'armes, d'autres y voyaient des garnitures de goupillon, des calibres à mesurer ou des instruments de feu.

« M. de Saint-Venant, après de minutieuses comparaisons et une étude approfondie de la question, conclut que ces dodécaèdres étaient vraisemblablement un accessoire d'un jeu d'adresse, analogue au bilboquet de nos jours ».

— « Un autre membre correspondant de notre Société, le docteur Guébhart, président du récent Congrès préhistorique d'Autun, qui poursuit ses études sur les enceintes et fortifications préhistoriques, a consacré un chapitre de ces études aux superstitions attachées aux fossiles.

« Après avoir signalé la présence de divers fossiles dans le mobilier des grottes, il rappelle que, dans notre pays, le docteur Ficatier a cité un trilobite percé de deux trous qui a été trouvé dans la grotte dite du Trilobite, à Arcy-sur-Cure. Nous avons, je crois, un moulage du trilobite en question dans nos collections, mais je dois dire à ce sujet que j'ai toujours fait pour mon compte de sérieuses réserves au sujet de cette

détermination, la ressemblance de ce morceau de roche avec un trilobite me paraissant plutôt vague et accidentelle.

« Un autre fait beaucoup mieux établi est la présence fréquente de certains oursins, notamment de Micraster siliceux, dans les sépultures néolithiques et dans les tumulus. Je mets sous vos yeux un de ces Micraster qui abondent dans la Puisaye où les habitants les désignent parfois sous le nom d'étoiles ou pierres tombées du ciel.

« Je mets aussi sous vos yeux un autre échinide très curieux qui a été recueilli en Algérie par M. Philippe Thomas dont je vous parlais tout à l'heure. Cet échinide, qui a été décrit et déterminé par Cotteau comme un Rhabdocidaris d'espèce nouvelle, a été trouvé dans une sépulture numide qui doit remonter à l'époque néolithique. Il est perforé complètement suivant son axe et l'usure du bord de l'ouverture témoigne que cet oursin a dû être longuement porté comme ornement.»

— « Il me reste, Messieurs, à vous signaler une brochure qui, quoique ne provenant pas d'un de nos collègues, me paraît devoir vous intéresser. Il s'agit, en effet, d'une étude très sérieuse publiée par le docteur Papillon, président de la section d'économie politique au Congrès de Reims, sur un projet de construction d'un canal de Nantes à Bâle. Ce canal suivrait d'abord la Loire, de Nantes jusqu'à Briare; puis à ce point il quitterait la Loire, traverserait la Puisaye, couperait le canal du Nivernais à Coulanges-sur-Yonne et, par la trouée du Morvan, atteindrait le canal de Bourgogne à Port royal, réalisant ainsi une économie de trajet de plus de 100 kilomètres entre Nantes et la Suisse ».

— M. Pierre Larue signale dans les *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure,* années 1906 et 1907, un article de M. Dubourg, relatif à l'alimentation des animaux domestiques.

— M. Lasnier donne lecture d'un compte-rendu sur l'*Amateur de champignons* ; il présente à l'appui des planches coloriées permettant de différencier les champignons vénéneux et ceux qui sont inoffensifs. A ce sujet, M. Peron fait remarquer que les bois de Saint-Fargeau sont assez riches en champignons comestibles.

Rapport de la commission des finances sur l'exercice 1907. — La Commission de comptabilité, réunie le dix-huit janvier mil neuf cent huit, après avoir pris connaissance du dossier

de la comptabilité de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a constaté que les recettes se montent :

1° Pour la Société des sciences à.............	9.066 31
2° Pour le Musée, à	1.561 21
3° Pour le médaillier, à	1.288 41

Les dépenses s'élèvent :

1° Pour la Société des sciences, à	7.208 24
2° Pour le Musée, à	958 15
3° Pour le médaillier, à	86 40

D'où il résulte que le reliquat au 31 décembre 1907, est de :

Pour la Société des sciences	1.858 07
Pour le Musée	603 06
Pour le médaillier	1.202 01

La Commission a constaté avec plaisir que la comptabilité est parfaitement tenue, que les dépenses sont appuyées de pièces justificatives ; elle propose à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 1907 et de voter des remerciements chaleureux à notre zélé trésorier ».

La Société vote des remerciements à M. Dehertogh et décide qu'une lettre de félicitations lui sera adressée.

Nomination de membres des Commissions. — Sur la proposition du président, M. Pierre Larue est nommé membre de la commission des publications et M. Navarre, membre de la commission des achats.

Communications. — Les communications ajournées à la dernière séance sont reprises.

C'est d'abord M. Porée qui, au nom de M. Demay empêché, donne lecture d'un mémoire sur l'ancien hôpital de la Magdeleine d'Auxerre. L'histoire de cet établissement charitable ayant été écrite déjà par le chanoine Potel, puis par M. Leclerc, le travail de M. Demay porte surtout sur les constructions mêmes de l'ancien hôpital, dont les restes vont bientôt disparaître, par suite du percement d'une nouvelle rue. Il était donc utile d'en consigner le souvenir dans notre Bulletin et l'on ne lira pas sans intérêt ce que M. Demay nous raconte des galeries élevées autour du cimetière de l'Hôtel-Dieu, qui servaient d'asile aux marchands les jours de foire.

M. le docteur Roché lit ensuite une intéressante biographie du docteur Populus.

Puis, c'est M. Foin qui donne lecture d'une étude sur la

chasse à Auxerre au XVIIe siècle. Il démontre qu'avant la Révolution, la chasse, contrairement à ce que l'on dit, était libre dans beaucoup d'endroits, et qu'à Auxerre elle était pratiquée depuis un temps immémorial par tous les habitants qui chassaient aux chiens et aux bâtons, non seulement sur le territoire de la ville, mais encore sur celui des villages voisins.

Il énumère les différents procès qui leur furent intentés ainsi que les ordonnances royales qui leur interdisaient ce divertissement et dont ils ne tenaient aucun compte. Il termine par la description de la chasse de Saint-Hubert et la relation d'une fête donnée à cette occasion, en 1680.

A la suite de cette communication très applaudie, M. Peron fait connaître que la chasse aux bâtons, dont a parlé M. Foin, est encore en usage en Algérie parmi les arabes du Sud qui se mettent à l'affût auprès des sources, où les perdrix viennent se désaltérer le soir ; d'un coup de bâton, ils parviennent à en abattre un certain nombre qu'ils vendent à bon prix, car eux-mêmes ne font pas usage de ce gibier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

SEANCE DU 1er MARS 1908.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentations. — Sont présentés :

1° Comme membres titulaires :

MM. Pierre Marcilly, à Auxerre, par MM. Jaquot et Emile Bouché ;

Cuzin, pharmacien, à Auxerre, par MM. Porée et Plait ;

2° Comme membre correspondant :

M. le docteur Séguin, médecin-major de 1re classe au 37e d'artillerie, à Bourges, par MM. Peron, Lasnier et Protat.

Admissions. — Sont admis à l'unanimité les membres présentés à la précédente séance :

MM. Dide, Directeur de l'asile d'aliénés, à Auxerre ;

Renvoisé, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, en retraite, à Auxerre ;

l'abbé Laloire, curé de Saint-Maurice-le-Vieil (Yonne) ;

Chattergé, magistrat en retraite, à Champs.

Nécrologie. — Le président fait part à la Société de la mort d'un de ses membres titulaires, M. Théophile Merlin.

M. Théophile Merlin, ajoute-t-il, était un modeste ; mais il s'intéressait aux travaux de la Société et plusieurs fois il lui a soumis des trouvailles présentant un certain intérêt.

Correspondance et communications du président. — Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Le président signale des lettres de MM. Antoine et Etrillard qui, nouvellement élus, adressent des remerciements à la Société.

Il annonce que le troisième congrès préhistorique se tiendra à Chambéry (Savoie), du 24 au 30 août 1908, et que les journées des 27, 28, 29 et 30 août seront réservées à des excursions scientifiques et notamment à la visite des villes et musées d'Aix-les-Bains et d'Annecy. Des bulletins d'adhésion sont déposés sur le bureau.

Au nom de M. Philippe Thomas, le Président fait hommage à la Société d'un exemplaire de la *Géographie physique de la Tunisie* dont il a déjà été question à la dernière réunion.

Il présente un ouvrage que vient de publier M. André Thienneau, docteur en droit, sur l'*Industrie de l'ocre dans l'Yonne* et analyse les principaux chapitres.

Il mentionne encore des brochures de M. Marlot sur des gisements de nontronîte, d'autunite et la radioactivité dans l'Autunois.

Il signale également plusieurs brochures de M. Brives, membre correspondant, relatives à ses voyages au Maroc, et cite particulièrement une conférence que notre collègue vient de faire sur des régions inexplorées de l'Atlas marocain. Lecture est donnée des passages les plus intéressants de cette conférence.

Enfin, il remet à Martineau des Chenez, pour être analysée, une brochure de M. Letainturier, intitulée : *Les idées de Nestor Sapience sur le duel.*

Souscription au sujet des fouilles du Montmartre. — Le Président rend compte que des fouilles sont commencées au sommet du Montmartre, près d'Avallon, par M. l'abbé Parat. Il ajoute qu'une souscription publique a déjà produit une somme de 76 fr. Il propose d'ouvrir également une souscription entre les divers membres de la Société et prie ceux qui voudraient y participer de se faire inscrire chez le secrétaire, M. Humbert. La Société des sciences décide de s'inscrire en tête de liste, pour 20 fr.

La collection d'insectes du docteur Populus. — M. Lasnier rappelle que la Collection d'insectes du docteur Populus est complétée par deux catalogues généraux, celui des Coléoptères et celui des Hémiptères et des Orthoptères, mais que ces deux résumés sont réservés par la famille. Pour les *Coléoptères* et les *Hémiptères,* on pourra y suppléer au moyen des publications analogues faites dans le Bulletin de la Société par MM. Loriferme, Poulain et le docteur Populus lui-même. En ce qui concerne les *Orthoptères,* M. Lasnier a extrait du Catalogue général les espèces qui sont spéciales à l'Yonne. Ce petit travail, comprenant 182 noms, avec mention des localités, pourra être joint à la collection, mais il y aura lieu d'y ajouter les appellations vulgaires.

« Puisqu'il est question de la collection d'insectes du docteur Populus, je vous demande la permission, dit M. Humbert, d'y revenir un instant.

« Dans une de nos précédentes séances, M. Lasnier nous a fait connaître son importance, la place qu'il convenait de lui affecter au Musée, les précautions à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter la vue au public.

« Je voudrais l'envisager à un autre point de vue.

« Vous le savez, le docteur Populus a étudié les Coléoptères, les Hémiptères et les Orthoptères. Les échantillons, indigènes ou exotiques, qu'il a réunis dans chacun de ces trois grands ordres, quoique nombreux, sont loin de comprendre toutes les espèces qu'ils renferment.

« La collection a, d'ailleurs, été établie au point de vue purement entomologique et non appliqué.

« Il n'est question, en effet, ni des rapports des insectes avec l'agriculture, la médecine ou l'industrie, ni de leur aire géographique, ni de démonstration de mœurs curieuses, ni des métamorphoses si intéressantes qui s'opèrent chez quelques insectes, ni enfin des modes de reproduction.

« Les insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture, ceux que la médecine ou l'industrie ont intérêt à connaître sont, pour la plupart, représentés dans la collection, mais dispersés sans indications, au hasard de la classification entomologique.

« Les espèces rares que renferment les trois ordres étudiés sont peu nombreuses ; cette rareté provient du nombre restreint des correspondants du docteur Populus. La plupart des espèces représentées sont donc des espèces communes que l'on rencontre dans l'Yonne et dans l'Europe occidentale ; quelques espèces seulement proviennent de l'Algérie.

« J'ai dit plus haut que de nombreuses et importantes espèces manquaient dans la collection.

« C'est ainsi que dans les hémiptères, parmi les plus connus, je signalerai : le grand groupe des poux qui pullulent chez l'homme et les animaux ;

« Les aphidés ou pucerons contre lesquels nos jardiniers luttent quotidiennement ;

« Enfin les phylloxeras, parmi lesquels se range celui de la vigne qui a acquis une triste célébrité par suite des ravages effrayants qu'il a produits dans les vignobles français.

« Dans les Orthoptères, je mentionnerai : le groupe des Blattidés vulgairement cafards, cancrelas, mange-pain, insectes nocturnes fort désagréables, qui abondent dans les cuisines, les boulangeries et sur les navires. Ils attaquent la plupart de nos denrées alimentaires auxquelles ils communiquent une odeur repoussante.

« Enfin, dans les Coléoptères, je citerai : les curculionidés ou charençons qui sont si préjudiciables au blé et aux choux ; les cantharides et notamment la cantharide officinale, avec laquelle on prépare le vésicatoire d'un usage fréquent en médecine ; et le groupe des phytophages où l'on trouve le hanneton, si curieux à étudier dans ses métamorphoses et si nuisible à l'agriculture, à l'état de ver blanc.

« Je me contenterai de signaler ces quelques lacunes, laissant à de jeunes entomologistes, plus compétents que moi, le soin de les combler. Nous n'en devons pas moins de reconnaissance à la famille Populus d'avoir bien voulu doter notre musée de l'importante collection dont il s'agit.

« Et comme une collection de ce genre doit être, non seulement attrayante par la beauté des échantillons qu'elle contient ou la richesse et la variété de leurs couleurs, mais surtout instructive, ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu de remplacer les manquants par des dessins reproduisant les espèces principales, rares, nuisibles ou utiles, que, pour un motif quelconque, on n'a pu faire figurer dans la collection ?

« Pour mieux faire saisir ma pensée et l'utilité de son application, je mets sous vos yeux des dessins représentant le phylloxera de la vigne sous ses divers états et qui sont dus à la plume habile et obligeante de notre dévoué collègue, M. Emile Bouché. Si tous les vignerons connaissent les ravages de cet insecte, beaucoup d'entre eux ignorent comment s'opère exactement la destruction de leur vignoble. Le

prix des planches des hémiptères est de 3 francs environ et celui des orthoptères, moins élevé encore ».

La lecture de cette note donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Lasnier, Peron, Humbert, Fauchereau, et d'où il résulte que le colonel Goureau a, dans un mémoire important, étudié et classé les insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture. Ce mémoire, dit M. Fauchereau, a acquis une certaine notoriété et a été surtout demandé en Allemagne. Il a d'ailleurs été envoyé à plusieurs communes du département alors que M. Richard était archiviste de la Société.

M. Guillemain signale parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance : *La compilation de Bouhier et les coutumiers bourguignons du* XIVe *siècle ; le Coutumier bourguignon de Montpellier,* par Ernest Champeaux.

Au sujet du Colombier de Perrigny. — M. Joly entretient la Société du Colombier de Perrigny. « Au cours de notre dernière réunion, dit M. Ch. Joly, notre très honoré Président nous a communiqué une circulaire émanant de la Société dit : *De protection des sites et monuments naturels du département de l'Yonne*, circulaire faisant appel à notre bon concours pour la conservation de ces curiosités historiques.

« A ce propos, permettez-moi de vous faire observer qu'à côté des monuments naturels, nous voyons autour de nous les chefs-d'œuvre artistiques que nous ont légués nos pères, témoignage de leur ardente foi religieuse. Des millions ne suffiraient assurément pas pour les restaurer dignement et les protéger contre la ruine qui les menace.

Mais, à côté de ces splendides basiliques, aujourd'hui dédaignées, il subsiste encore d'autres œuvres antiques plus modestes, mais néanmoins encore intéressantes, au point de vue local, et qui, faute de soins, sont destinées à disparaître prochainement.

« Je vous citerai, notamment, ces vieux colombiers si multipliés aux environs d'Auxerre, sur les communes de Chevannes, Saint-Georges et Perrigny et auxquels j'avais, il y a une vingtaine d'année, consacré une notice qui m'a valu bien des attaques.

« Les uns, pieusement incrustés dans de belles fermes dont ils sont l'un des ornements, notamment à Ribourdin, près Chevannes, les autres isolés et profanés par les plus vulgaires usages domestiques.

« Je vous signalerai, tout particulièrement, l'un d'entre eux

auquel j'ai voué un véritable culte et auquel, à chaque éclaircie, je rends une visite courtoise, visite que je serais heureux de renouveler un jour, en votre compagnie.

« Ce colombier est situé à Perrigny, près Saint-Georges, à quatre kilomètres de notre ville. L'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre possédait là, jadis, un bailliage de justice et d'immenses domaines, au milieu desquels se dressait le colombier en question. L'emplacement se nomme encore le Vieux château. Bien entendu, le tout a été morcelé, mais le pigeonnier est resté là, enclavé, perdu au milieu des habitations rustiques et on peut le voir encombré d'instruments aratoires.

« Les innombrables boulins, formant de petites loges servant de nid aux pigeons, ont subsisté ; mais le mécanisme fort ingénieux et formé d'une échelle tournante, à l'aide de laquelle et par une simple pression de la main, le tenancier pouvait chaque jour inspecter tous les boulins, tend, de plus en plus, à s'effondrer et disparaître.

« Qu'il me soit donc permis de vous signaler cette situation regrettable et de faire des vœux pour que, dans la limite de nos ressources budgétaires et de notre influence en haut lieu, nous prenions les mesures nécessaires afin de conjurer cette ruine ».

Communications. — Une première communication est faite par M. l'abbé Parat sur la grotte de Nermont et les dernières grottes de l'Yonne. A ce sujet, M. Peron fait observer que, au moment du commencement d'une des périodes glaciaires, les hommes qui, jusque là, s'étaient tenus dans les stations en plein air, se sont refugiés dans les grottes en même temps qu'apparaissaient les animaux à toison, indiquant l'arrivée d'un climat plus froid. A ces observations M. l'abbé Parat répond que les grottes de l'Yonne, contrairement à celles de la Dordogne, n'ont pas dû être habitées, surtout à l'époque où la température s'est refroidie.

L'indice d'une habitation, dit-il, est donné par une accumulation de débris, os et silex, et surtout par la présence de foyers. Point de foyer, point d'habitation. Or, une seule grotte, le Trilobite, a présenté ces caractères dans une couche de 5 à 10 centimètres seulement ; il y aurait eu essai seulement d'habitation. Les calcaires fissurés de nos grottes offraient un abri malsain, ce qui est le contraire dans le midi.

Mlle Hure donne lecture d'une note sur le préhistorique

dans le Sénonais sur la rive gauche de l'Yonne. En même temps, elle met sous les yeux des assistants des silex et divers objets qu'elle a rencontrés. A ce propos, M. Pierre Larue se demande « si les silex dont il s'agit ont bien été taillés par la main des hommes et ne sont pas plutôt dus à l'action du temps et de la nature ? ».

Enfin une quatrième communication est faite par M. Peron sur des débris de marsupites rencontrés par Mlle Hure dans la craie des environs de Sens.

L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 3 h. 1/2.

SEANCE DU 5 AVRIL 1908.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 1er mars est lu et adopté.

Présentations. — Sont présentés, comme membres titulaires :

MM. Didier, vétérinaire, à Joigny, par MM. Peron et Humbert ;

Eugène Rousseaux, Directeur de la Station agronomique d'Auxerre, par MM. Porée et Bourgeois ;

Armand Bazin, industriel, rue Fourier, 5, à Auxerre, par MM. Manifacier et Boivin.

Admissions. — Sont admis :

1° Comme membres titulaires :

MM. Pierre Marcilly, à Auxerre ;

Cuzin, pharmacien, à Auxerre.

2° Comme membre correspondant recevant le bulletin :

M. Séguin, médecin-major au 37e d'artillerie, à Bourges.

Distinction honorifique. — Le Président annonce que par arrêté ministériel en date du 9 mars 1908, M. Auguste Bénard a été nommé chevalier du mérite agricole. La Société lui adresse ses félicitations.

Correspondance et communications du Président. — Le Président mentionne des lettres de remerciements ou d'excuses de MM. Renvoisé, l'abbé Laloire et Chattergé, ainsi qu'une lettre du Président du Touring-club de France, l'informant

qu'il a alloué une somme de 50 fr. à M. l'abbé Parat pour les fouilles du sommet du Montmartre.

Il remet à l'archiviste, après en avoir donné connaissance :

1° Un programme des concours pour l'année 1908 de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille ;

2° Un programme de la Société des Etudes historiques de Paris ;

3° Un programme du concours de 1910 de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

Il présente :

1° Une brochure de M. Antoine sur la *Sous-Préfecture d'Auxerre* ;

2° Une brochure de M. Porée sur les *Statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin en Gévaudan* (1238-1313) (extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* année 1907, t. LXVIII) ;

3° Une *Notice sur Antoine Wechte,* graveur, par M. Marlot, que les auteurs offrent à la Société.

Il dépose sur le bureau le premier volume du compte-rendu du 36e congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Reims en 1907, et signale les articles intéressant la Société ou émanant de ses membres, entre autres :

1° La construction du métropolitain, par Louis Biette ;

2° La conférence de M. Matruchot sur la question d'Alesia et les fouilles du Mont-Auxois ;

3° Les cartes agronomiques de M. Pierre Larue ;

4° La question de l'inspection des viandes et de la ferrure dans l'antiquité par M. Ameggio.

Enfin, il rappelle en quelques mots l'allocution qu'il a prononcée en ouvrant la séance de la 8e section de ce Congrès dont il était président.

— M. Prudot fait hommage à la Société d'un calendrier perpétuel qui est renvoyé à l'examen de M. David.

— M. Porée présente le volume publié par la Société française d'archéologie, en 1906 ; il rappelle qu'un volume semblable est en préparation pour le congrès tenu à Avallon, en 1907. Il invite MM. les sociétaires qui le désirent à se faire inscrire. Le prix est de 10 fr.

Don au Musée. — M. Humbert offre au Musée, de la part de M. Petit-Roch, deux christs anciens, provenant de l'église Saint-Amatre : l'un, en ivoire, est finement sculpté ; l'autre, en bois, est assez grossièrement ouvragé.

Les fouilles de Montmartre. — M. l'abbé Parat met sous les yeux des assistants le plan des substructions qu'il a mises à jour dans les fouilles pratiquées au sommet du Montmartre et la reproduction de dessins qui existent sur certaines parties de ces substructions. Il montre également des monnaies trouvées au même endroit et qui, d'après M. Manifacier, datent des IIIe et IVe siècles.

L'exposition des Beaux-Arts d'Auxerre. — Le Président fait connaître que les dispositions prises assurent dès maintenant la réussite de cette entreprise. Il met à la disposition de l'assemblée une lettre circulaire de la Société des Amis des Arts, ainsi que le règlement de cette Société, et invite les membres de la Société des sciences à y adhérer. Il ajoute que, d'après la décision prise par le Conseil d'administration, la Société des sciences s'inscrit pour dix actions nominales. Enfin, il fait connaître dans quelles conditions seront faits les envois de tableaux à l'exposition.

Communications. — M. Guillemain donne lecture de la traduction d'une notice de M Muller sur la bataille que livrèrent Charles le Chauve et Louis le Germanique contre leur frère Lothaire, le 25 juin 841. L'auteur place le lieu de cette bataille à Fontenoy-en-Puisaye.

— M. Porée donne lecture ensuite de la première partie de l'histoire de Toucy, par M. Antonin Lesire. Un chapitre décrit la bataille de Fontenoy que l'auteur fixe également à Fontenoy-en-Puisaye.

Sans avoir de preuves décisives, M. Prudot estime que l'emplacement de cette bataille n'est pas nettement déterminé et que Fontenay-sous-Fouronnes, par exemple, a autant de droit à le revendiquer que Fontenoy-en-Puisaye. Il propose — proposition d'ailleurs acceptée par la Société — de nommer une Commission à l'effet de rechercher et de recueillir les documents propres à éclaircir ce point important d'histoire locale.

— Dans une dernière communication, M. Peron montre comment s'est opéré le creusement de la vallée de l'Yonne et à quelle époque géologique on doit le faire remonter.

M. Lasnier, qui a pris la présidence, soulève les applaudissements de l'auditoire en adressant de chaleureuses félicitations à l'orateur.

Puis la séance est levée à 4 heures.

SEANCE DU 10 MAI 1908.

PRÉSIDENCE DE M. LASNIER, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance, M. Lasnier, vice-président, présente les excuses de M. Peron, président, empêché par une indisposition et forme des vœux, auxquels s'associe l'assemblée, pour son prompt rétablissement.

Ensuite le procès-verbal de la séance du 3 avril dernier est lu et adopté

A cette occasion, M Humbert dit : « En vous présentant le premier volume du compte-rendu de la 36e session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Reims, en 1906, M Peron vous a bien signalé les ouvrages présentés par des membres de la Société des sciences à la 8e section de ce Congrès dont il était président, mais il ne nous a pas dit à qui revenait le succès obtenu par cette section. A ce sujet, je vous demande la permission de rappeler les paroles prononcées par M. Oppenheim :

« Mais, messieurs, ne soyons pas trop contents de nous-mêmes et demandons-nous qui a été la cause efficace de notre zèle ? Qui a préparé les matériaux de nos études, qui a été le premier et le dernier sur les lieux, qui nous a conduits avec cette haute impartialité et cette bienveillance qu'on ne saurait trop louer, qui a su toujours ajouter des attraits à toute discussion sur quelque matière que ce fût ? Evidemment, c'est notre Président, M. Peron, dont les hauts mérites sont connus à l'extérieur autant qu'en France même, et qui, pour nous, représente cette école française qui, pleine de vigueur et plutôt disposée à la recherche des faits qu'à la propagation de théories fascinantes, mais quelquefois bien dangereuses, a jeté les fondements sur lesquels nous empiétons maintenant. En ouvrant la session, M. Peron a raconté, non sans une certaine émotion, que dans la dernière session de Reims, il a été réuni à Cotteau, Hébert, de Verneuil. Depuis longtemps, malheureusement, ces grands maîtres ne se trouvent plus parmi les vivants ; espérons que le vénérable président que nous voyons, heureusement, parmi nous, dans toute sa force et dans toute cette activité qui lui est propre, sera longtemps encore conservé à la science, dans

les annales de laquelle son nom est gravé en caractères ineffaçables ».

Présentations. — M. Villet, contrôleur des mines, à Auxerre, est présenté comme membre titulaire, par MM. Radel et Pierre Larue.

Admissions. — Sont admis, au même titre et à l'unanimité, les trois sociétaires présentés à la dernière séance :

MM. Didier, vétérinaire, à Joigny ;
Rousseaux, Directeur de la station agronomique, à Auxerre ;
Bazin, industriel, à Auxerre.

Nécrologie. — M. Lasnier fait part à la Société de la mort d'un de ses membres, M. Raoul-Alexandre Lesire, et donne lecture de la notice ci-dessous de M. Peron :

Tous les membres de la Société qui habitent Auxerre savent que, depuis notre dernière réunion, nous avons perdu l'un de nos plus honorables et plus sympathiques collègues.

M. Raoul-Alexandre Lesire, ancien instituteur, officier d'académie, est mort le 11 avril dernier dans sa soixante-neuvième année, des suites d'une terrible maladie qui, depuis plusieurs mois, le faisait cruellement souffrir.

Raoul Lesire a joué, dans l'administration de la ville d'Auverre, un rôle considérable et a rendu là à ses concitoyens des services très appréciés. Il a également rendu de grands services à la Société d'instruction populaire dont il était un des membres les plus anciens et les plus actifs. Mais nous n'avons à envisager ici en lui que le membre de la Société des sciences de l'Yonne, le collègue qui, depuis sept années, témoignait à nos travaux un grand intérêt et assistait à nos réunions très fréquemment.

Nous avons été nombreux à l'accompagner à sa dernière demeure et à témoigner notre douloureuse sympathie à sa famille.

Qu'il me soit permis, une fois encore, d'exprimer ici les profonds regrets de la Société.

Distinction honorifique. — Le président informe la Société qu'à l'occasion du récent Congrès des Sociétés savantes, notre collègue, M. l'abbé Alexandre-Arsène Pissier, curé de Saint-Père, près Vézelay, auteur de nombreux travaux, a été nommé officier d'Académie. La Société lui adresse ses félicitations pour cette distinction si méritée.

Correspondance et communications du Président. — Il est procédé au dépouillement de la correspondance. Le Président annonce que la Société française d'archéologie se réunira en

Congrès, à Caen, le 23 juin prochain, et dépose le programme sur le bureau.

Il dépose également le *Bulletin mensuel du Cercle philanthropique républicain de l'Yonne,* n° d'avril 1908, et mentionne, dans ce numéro, les discours prononcés par M. Ribière, député, et Thérel, préfet de l'Yonne, à l'occasion d'une fête donnée le 14 mars dernier.

Exposition des Beaux-Arts, à Auxerre. — Revenant sur l'exposition des Beaux-Arts, à Auxerre, le Président rappelle divers dons faits à la Société des Amis des arts, entre autres ceux de Mme veuve Guillon et du Conseil général, et ajoute, au nom de M. Peron, que la réussite de cette entreprise est de plus en plus assurée.

Comptes-rendus d'ouvrages présentés à la Société. — Au sujet d'un calendrier perpétuel de M. H. Prudot :

« Le calendrier, dit M. David, a pour objet principal de faire connaître la date qui correspond à un certain jour de la semaine, ou vice-versa, ainsi que les fêtes mobiles et les phases de notre satellite.

« Aujourd'hui les calendriers sont répandus à profusion, mais il n'en a pas toujours été ainsi ; en effet, les calendriers annuels ne remontent qu'au XVIe siècle.

« Parmi les premiers auteurs d'almanachs, on cite Rabelais qui en fit pour les années 1533, 1535, 1548 et 1550 ; le célèbre médecin provençal, Michel de Nostredame, connu sous le nom de Nostradamus, publia, de 1550 jusqu'à sa mort, un calendrier avec des prédictions sur le temps et qui eut beaucoup de vogue. Mais le premier almanach annuel vraiment populaire est celui publié à Liège, dès l'an bissextil 1636, sous le nom de Mathieu Laensberg.

« Chez les anciens, il n'était question que de calendriers applicables à toutes les années. Ces calendriers généraux ou perpétuels furent très communs dans le moyen âge; on les plaçait en tête des livres de piété.

« Les calendriers annuels sont incontestablement d'un usage plus commode ; mais on n'en fait guère collection, et si l'on a à rechercher soit le jour de la semaine qui a correspondu à telle date, soit la date d'une fête mobile en une année plus ou moins lointaine, on peut se trouver fort embarrassé. C'est alors qu'un calendrier perpétuel rendra service.

« A cet égard le Calendrier perpétuel établi, en 1854, par notre concitoyen H. Prudot, donne pour quelque année que

ce soit, depuis l'origine de notre ère jusqu'à une époque illimitée, la correspondance des jours et des dates, aussi bien dans le calendrier julien que le grégorien ; et en outre, depuis l'année 325, époque où le concile de Nicée arrêta la règle qui, désormais, fixerait la fête de Pâques, le moyen de déterminer rapidement toutes les fêtes mobiles ; enfin, on trouve, à un ou deux jours près, les dates de la nouvelle et de la pleine lune.

« Le procédé imaginé au Concile de Nicée consiste à chercher l'âge de la lune, ou *épacte,* le 1er janvier. Le calendrier perpétuel de Prudot donne immédiatement l'épacte d'une année quelconque, ou du moins l'épacte ecclésiastique, laquelle peut différer de un ou de deux jours de l'âge vrai de la lune : ainsi, cette année 1908, l'épacte ecclésiastique est 27 et l'épacte astronomique 28.

« En définitive, ce calendrier perpétuel se compose du tableau des *initiales* tant pour le calendrier julien que pour le grégorien, l'origine de celui-ci étant le 15 octobre 1582. L'*initiale* n'est autre chose que la lettre initiale du premier jour de l'année. Avec cette lettre on trouve dans le grand tableau du centre le jour de la semaine qui correspond à une date quelconque. Les années bissextiles ont deux initiales, la première pour les mois de Janvier et de Février, la seconde pour les autres mois.

« Au bas du calendrier est le tableau des épactes. C'est à l'aide de l'initiale et de l'épacte qu'on détermine les fêtes mobiles au moyen des petits tableaux de gauche et de droite. Le premier donne un numéro d'ordre avec lequel on entre dans le second où l'on trouve les dates cherchées.

« Le tableau de gauche contient trente lignes qui correspondent aux épactes de 0 à 29 ; le tableau de droite en contient trente-cinq, parce que, la fête de Pâques variant du 22 mars au 25 avril, cela fait une marge de trente-cinq jours y compris les dates extrêmes.

« Je ne saurais dire, n'étant pas documenté, si le calendrier perpétuel de Prudot présente des avantages sur les autres. Mais il donne, sans difficulté, pour quelque année que ce soit, dans le passé et dans l'avenir, tous les renseignements d'un calendrier annuel, sauf cependant les levers et les couchers de la lune, ce qui est, d'ailleurs, bien secondaire. On ne peut demander plus.

« Ce tableau peut donc, à l'occasion, rendre service à maint chercheur. Par exemple, le jour et la date d'un fait historique

étant donnés, on peut désirer s'assurer qu'il y a effectivement correspondance : c'est un moyen de vérification.

« J'ai dit que l'origine du calendrier grégorien était le 15 octobre 1582 ; mais il ne fut tout d'abord employé que dans les Etats de l'Eglise. La France l'adopta bientôt : la dernière date du calendrier julien y fut le 4 décembre 1582 ; c'était un dimanche. Le lendemain lundi s'appela le 20 décembre. Lorsqu'on fait des recherches, on doit tenir compte de l'époque où la réforme fut adoptée dans les différents pays.

« Je propose de faire coller sur toile le Calendrier perpétuel de Prudot et de le placer dans le bibliothèque de notre Société où il serait à la disposition de qui voudrait s'en servir ».

Les idées de Nestor Sapience sur le duel. — « La brochure intitulée : « Les idées de Nestor Sapience sur le duel », dit M. Martineau des Chenez, que M. Letainturier-Fradin vient d'offrir à notre bibliothèque, est le plaidoyer d'un pacifiste contre le duel.

« Pour donner plus de force à son argumentation trop spécieuse, M. Letainturier présente son personnage, non seulement comme un homme de bon conseil, comme un sage, *Nestor Sapience,* mais encore comme le champion redouté de toutes nos salles d'armes, comme l'arbitre écouté de tous les tournois modernes d'Epée ; enfin, comme un érudit connaissant et possédant tout ce qui a été écrit, pour ou contre le duel, du quinzième siècle, à nos jours. Pour vous donner une idée exacte de cette argumentaion, il me faudrait vous lire la brochure en entier ; je craindrais d'abuser de votre bienveillante attention. Je me bornerai à vous faire connaître comment Nestor Sapience conçoit l'honneur :

« L'honneur, dit-il, baliverne ! Et d'abord qu'entendez-vous « par l'honneur ? Lequel ? Il y en a tant ! Il y a l'honneur « militaire, l'honneur du joueur, l'honneur des filous et même « des assassins ».

« Oh ! le vain fantôme que ce mot honneur !

« Et parlant de l'adultère et des maris qui, selon Nestor Sapience, s'arrogent le droit de se battre, s'il leur plaît, avec l'amant, M. Letainturier fait dire à Nestor Sapience :

« Et tout cela au nom de l'honneur ! L'honneur de qui ? « de quoi ? »

« Ce que veut Nestor Sapience, c'est voir disparaître le duel de nos mœurs.

« Pour atteindre son but, Nestor Sapience ne compte pas sur une législation, qui n'existe pas encore, que les parlements ne voteront certainement pas et qui, d'ailleurs, resterait sans effet. Nestor Sapience n'a foi, pour la réalisation de son rêve, qu'en l'efficacité de l'action, lente mais sûre, des ligues anti-duellistes qui, depuis 1903, se sont formées en Autriche, en Espagne, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en France.

« Et Nestor Sapience conclut :

« Les fléaux eux-mêmes disparaissent. Il n'y a donc au-
« cune raison pour que le duel, simple accident existant de-
« puis trop longtemps dans nos mœurs, ne disparaisse à son
« tour et n'aille rejoindre les vieilles modes qui nous font
« sourire aujourd'hui. »

« M. Letainturier semble oublier, pour les besoins de sa cause, que les fléaux disparus, comme les vieilles modes, nous reviennent, quelque peu modifiés, il est vrai, mais reviennent ».

De Paris à Carthage, par Rome. — M. Peron présente le compte-rendu ci-après :

Notre distingué collègue, le statuaire Georges Loiseau-Bailly vient de publier, sous le titre : *De Paris à Carthage, par Rome,* un volume de notes d'art et d'impressions de voyage, dont il a bien voulu nous offrir un exemplaire. Nous l'en remercions bien sincèrement. Ce volume, d'une lecture attrayante et facile, illustré de nombreux croquis relevés par l'auteur lui-même au cours de ses excursions, est pour tout le monde, et spécialement pour les amis des arts et pour les touristes, d'un intérêt exceptionnel.

On ne doit pas s'attendre, naturellement, à trouver dans ce journal de voyage de bien grands détails sur les pays si nombreux qu'a visités M. Loiseau-Bailly, ni une description complète de cet immense musée d'arts qu'est l'Italie tout entière. Notre collègue a dû se borner à faire connaître en quelques mots seulement, brefs, rapides et pour ainsi dire télégraphiques, mais toujours très expressifs, son impression sur les principales œuvres d'art qu'il a eu l'occasion d'admirer. C'est une simple énumération, très sommaire mais précise, appuyée de toute la gamme des épithètes élogieuses que l'admiration peut inspirer à un artiste épris de son art et enthousiasmé par la vue de tant de chefs-d'œuvre.

Avec lui, nous parcourons l'Italie toute entière, depuis Turin, Milan et Venise jusqu'à la Sicile, avec de longs arrêts dans toutes les principales villes et surtout dans celles qui présentent le

plus d'intérêt artistique, comme Florence que M. Loiseau-Bailly appelle la capitale par excellence de l'art affiné, comme Rome où à l'Académie des Beaux-Arts de France, dans la Villa Médicis, notre collègue rencontre des compatriotes et des amis avec lesquels il passe des journées agréables et instructives, comme à Naples où il s'extasie devant le grouillement incroyable de populace, devant la vie exubérante et *enragée* de cette grande ville. Le Vésuve et le beau golfe de Naples le passionnent et excitent longuement son admiration. C'est un spectacle grandiose qui le repose de celui des innombrables chefs-d'œuvre que renferme la ville.

Seuls le mauvais temps, le froid et la neige, sont venus gâter un peu ce séjour à Naples, mais notre collègue s'en est consolé en s'enfermant dans les musées où il avait tant à étudier et à admirer.

Après de rapides visites à Messine, à Syracuse, à Palerme, M. Loiseau-Bailly franchit la Méditerranée et nous fait visiter avec lui La Goulette, Carthage et Tunis. Cette dernière partie de son voyage est encore plus brièvement racontée que le reste. Nous éprouvons quelque regret de ne pas la trouver plus développée. L'Afrique, à la vérité, ne possède pas des trésors artistiques comme l'Italie, mais elle possède, au point de vue archéologique, des richesses exceptionnelles.

Peut-être notre collègue, absent depuis si longtemps de son atelier, éprouvait-il quelque fatigue et le désir tout naturel d'y rentrer après plus de six mois d'incessants déplacements. Ses lecteurs trouveront certainement qu'il a fait preuve, en ce long voyage, d'une remarquable endurance. La passion artistique le soutenait et lui faisait oublier sa fatigue.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Loiseau-Bailly de rédiger et de faire imprimer pour ses amis ce charmant compte-rendu.

Communications. — M. Porée communique la lettre ci-dessus trouvée par le comte de Chastellux aux archives communales de Châlon-sur-Saône et qui intéresse notre région.

« Monsieur le maistre d'hostel, mon amy, je me recommande à vous de très bon cœur. J'ay obtenu de Monseigneur le Roy ung mandement pour déloger les gens de guerre estant en garnison à Varzy, et les loger à Vézelay, Avalon et Crevant, ainsi que verrez plus à plain par lesdites lettres à vous addressantes, lesquelles par ce porteur vous envoy et vous prie que lesdits gens de guerre estant audit Varsy et Saint-Lyenard, veuillez incontinant desloger et les loger ès lieux dessus dits ainsi qu'il vous est mandé par lesdites lettres et vous me ferez très aggréable et singulier plaisir et vous remercie du bon vouloir qu'avez démonstré envers moy lequel je recognoistray envers vous, à l'aide de nostre seigneur que vous donne ce qûe désirez. Escript à Donzy le dernier jour de mars. Signé Jean Luc et plus bas Levret ».

Cette lettre est postérieure à la mort de Charles le Téméraire et écrite par le duc de Calabre à Antoine de Foudras, conseiller et maître d'hôtel du roi.

— Il est ensuite donné lecture d'un chapitre de l'histoire de Toucy, de M. Antonin Lesire, relatif au régime féodal.

— Puis M. Humbert traite cette question : *Les viandes et leur inspection*. Il formule les conclusions suivantes :

1° Rendre obligatoire l'inspection de toutes les viandes et de leurs produits manipulés ;

2° Modifier la loi de 1905 sur les fraudes, l'adapter spécialement aux viandes, de manière à faciliter son application ;

3° Créer dans les grands centres des étaux spéciaux où seraient vendues les viandes de qualité inférieure et les viandes suspectes, après avoir été mises hors d'état de nuire à la santé publique.

— Enfin, on passe à la communication d'un travail de M. Blin où, sous le titre de : *Remarques météorologiques, faites au bon vieux temps dans les pays de l'Yonne*, l'auteur a réuni un grand nombre d'observations qui nous ont été transmises, soit dans les registres de catholicité, soit dans des chroniques, soit dans d'autres actes, relativement aux phénomènes atmosphériques ; d'intéressants détails nous sont fournis, par exemple, sur le fameux hiver de 1709.

La séance est levée à trois heures.

SEANCE DU 14 JUIN 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CESTRE, VICE-PRÉSIDENT.

M. Cestre, vice-président, ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Notre vénéré Président est encore retenu chez lui par la maladie. Vous êtes unanimes, j'en suis sûr, à ouvrir notre séance en lui adressant l'expression de nos regrets et nos vœux les plus sincères pour qu'un prompt rétablissement le ramène à cette place où font grand défaut sa longue expérience et son savoir aussi varié que profond, auquel la clarté dans l'exposition ajoute l'intérêt qui passionne et le charme qui séduit.

D'autre part, l'honorable M. Lasnier s'excuse auprès de vous,

Absent d'Auxerre, il lui est impossible de présider la séance d'aujourd'hui.

Voilà pourquoi vous me voyez à cette place, où, à défaut d'autres qualités qui me manquent, je vous apporterai le concours de ma meilleure bonne volonté.

Ensuite, il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Présentation. — M. Guillois, chef de bureau au ministère des travaux publics, au Val-Content, à Fontenay-au--Roses (Seine), est présenté, comme membre titulaire, par MM. Porée et Manifacier.

Admission. — Est admis, au même titre, à l'unanimité, M. Villet, contrôleur des Mines, à Auxerre, présenté à la précédente réunion.

Correspondance manuscrite et imprimée. — La correspondance est dépouillée : 1° M. Humbert, signale une lettre de M. Bruyant, préparateur de zoologie médicale à la faculté de médecine de Lille. M. Bruyant fait des recherches sur la question des rougets, larve parasites de la famille des trombididés. Il désire se mettre en relation avec des naturalistes de notre région, capables de recueillir pour lui des échantillons de ces larves.

M. Humbert invite les membres de la Société qui s'occupent de cette question à lui donner leur nom ; il les mettra en rapport avec M. Bruyant.

2° Il communique à l'Assemblée une lettre de la Société pour la protection des paysages de France. Cette Société à l'intention de former un Congrès international et propose à la Société des sciences de l'Yonne d'y participer.

Il mentionne encore une lettre-circulaire de la Société des amis du Muséum national d'Histoire naturelle demandant à notre Société son concours pour l'aider au développement et à la conservation de cet établissement. A cette lettre sont joints les statuts de la Société des amis du Muséum qui sont déposés aux archives.

Au sujet de ces deux lettres, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

M. Humbert présente le deuxième volume de la 36e session tenue à Reims par l'Association française pour l'avancement des sciences.

Comme les autres volumes de la collection, ce volume se fait remarquer par la quantité et la variété des travaux qu'il

contient. Chaque science fournit son contingent. Parmi ces travaux, il y a lieu de citer ceux qui émanent des membres de notre Société entre autres de MM. Peron, l'abbé Parat et Pierre Larue.

Dons à la bibliothèque de la Société. — M. Albert de Vaulabelle fait don à la Société de quatre feuilles de la carte de Cassini. A ce sujet, M. Humbert donne lecture de la note suivante de M. Peron :

Messieurs,

De la part de notre éminent collègue, M. Albert de Vaulabelle, j'ai l'honneur d'offrir à la Société les quatre feuilles de la carte de France de Cassini qui contiennent le département de l'Yonne. Ce sont les feuilles n°s 47, 48, 82 et 83 dont l'assemblage doit se faire 47-82, 48-83.

Comme vous le savez, Messieurs, la carte de France de Cassini a été exécutée vers le milieu du XVIIIe siècle par César Cassini et achevée par son fils Jacques qui en fit hommage, en 1789, à l'Assemblée nationale.

Elle comporte 180 feuilles et fut publiée au nom de l'Académie des sciences de 1744 à 1793. Cette belle carte donne sur une échelle de une ligne pour 100 toises, la représentation la plus fidèle que l'on eut jusqu'alors du sol de la France. Des réductions et des rééditions en furent publiées avec succès.

C'est un monument géographique qui, aujourd'hui encore, a une très grande valeur, non seulement historique, mais scientifique. Notre Société saura reconnaître la valeur du don de M. de Vaulabelle en lui envoyant tout d'abord nos remercîments unanimes et les plus sincères et, ensuite, en faisant assembler, entoiler et placarder cette carte en bonne exposition dans notre bibliothèque.

— M. Le Blanc-Duvernoy fait également don à la bibliothèque de deux documents anciens relatifs aux eaux d'Auxerre.

L'un, dont il est donné lecture, date de 1810 et concerne les eaux des fontaines Saint-Marguerite ; l'autre, de 1825, signé Launoy, a trait à l'analyse des eaux des fontaines d'Amour et de Saint-Germain, des puits du nouvel Hôtel-Dieu et de l'hôtel de la Préfecture, de la rivière de l'Yonne et des grandes fontaines.

L'eau, ajoute M. Humbert, est considérée aujourd'hui comme le véhicule de certaines maladies, la fièvre typhoïde, par exemple. C'est pour ce motif que les villes, avant de capter telle ou telle source, s'entourent de tant de précautions hygiéniques.

Il serait intéressant de rechercher si les eaux dont la ville d'Auxerre faisait usage autrefois donnaient lieu à plus de maladies que celles qui sont utilisées actuellement. Car vous savez que les eaux dont il s'agit — celles provenant des puits et de certaines fontaines — devaient être polluées et contaminées par la traversée des sous-sols, lesquels laissent beaucoup à désirer par suite des déjections de toutes sortes qu'ils recèlent depuis longtemps.

Nomination d'une Commission chargée de recueillir les renseignements relatifs à la bataille de Fontenoy. — M. Humbert rappelle que dans une précédente séance M. Guillemain a donné lecture de la traduction d'une notice allemande sur la bataille de Fontenoy que l'auteur, E. Muller, place à Fontenoy-en-Puisaye.

Dans la même séance, M. Prudot a émis des doutes sur l'emplacement de cette bataille. Il estime que Fontenay-sous-Fouronnes, par exemple, a autant de droit à le revendiquer que Fontenoy-en-Puisaye.

Conséquemment, il a demandé la nomination d'une Commission chargée de recueillir les documents propres à éclairer ce point d'histoire locale.

A ce sujet, M. Humbert donne lecture de deux lettres de MM. Foin et Lasnier et propose pour faire partie de cette Commission MM. Porée, Prudot, Foin, Lasnier et l'abbé Parat.

La société accepte cette proposition et décide que la Commission ainsi composée nommera son président, tracera son programme et lui soumettra, en temps opportun, le résultat de ses travaux et de ses recherches.

Communications. — M. Pierre Larue communique la note suivante, relative à l'*Influence des alluvions anciennes sur la constitution des sols dérivés du Portlandien, à Auxerre :*

Dans la dernière séance de la Société des sciences, dit-il, M. Peron a étudié les alluvions anciennes de l'Yonne et en particulier la terrase de 15 mètres qui recouvre la plaine des Conches et une partie de la Chaînette.

Même si ces alluvions présentent une faible épaisseur, elles modifient profondément la constitution du sol, surtout au point de vue physique et de la richesse en calcaire.

Pour en donner une idée, nous présentons ici deux analyses qu'a bien voulu me communiquer M. Brioux, directeur de la Station agronomique de Rouen (1)

(1) *Etude manuscrite sur les terrains oolithiques de l'Yonne.*

La première, prise de la route de Vallan, peut être considérée comme la terre type du Portlandien.

Analyse physique (méthode Schœsing).

		Route de Vallan		Asile d'Aliénés (Chaînette)	
Cailloux et gravier		62.5 0/0		41 0/0	
Sable grossier	siliceux	1.2	= 7.9	16.2	19.9
	calcaire	6.7		3.7	
Sable fin	siliceux	8.1	= 16.8	12.7	19.8
	calcaire	8.7		6.9	
Argile colloïdale et humus			12.8		19.3
	Terre fine		37.5		59.0

Analyse chimique (méthode du comité consultatif).

Azote 0/00 dans la terre	fine	3.34	1.25
	totale	1.25	0.79
Acide phosphorique	T. fine	2.61	2.82
	T. totale	0.99	1.66
Potasse K^2O 0/00	T. fine	2.75	2.55
	T. totale	1.03	1.50
Calcaire 0/0		34.»	15.5

On observera que la terre de Vallan renferme 10 0/0 plus de cailloux, mais moins de sable grossier et autant de sable fin que celle de la Chaînette.

Le sable grossier provient en effet des arènes granitiques du Morvan et des cailloux roulés du jurassique, tandis que la terre de Vallan s'est constituée sur place, par érosion et décalcification.

Si l'on fait la somme du sable siliceux fin ou grossier, on trouve 9,3 seulement pour Vallan, 29,1 pour la Chaînette. Cela explique encore plus nettement le rôle du Morvan.

La proportion est renversée si on fait la somme des sables calcaires : 15,4 et 10,6.

Une différence encore plus grande dans la teneur en calcaire a été obtenue en dissolvant la terre fine puisqu'on a trouvé plus du double (34) de calcaire dans la terre de Vallan que dans la terre de la Chaînette (15.5), bien que le sous-sol soit le même, constitué dans un cas comme dans l'autre, par le calcaire portlandien que l'on voit affleurer le long du boulevard de la Chaînette.

Ajoutons que le dernier sol est plus profond, partant aussi plus décalcifié.

Quant à l'analyse chimique proprement dite, elle ne montre guère de différence. Si on laisse de côté l'azote qui varie beau-

coup avec la culture, on remarquera que la dose de potasse et d'acide phosphorique est la même dans la terre fine pour les deux cas.

Dans la terre totale, la différence est naturellement en faveur de la terre de la Chaînette qui renferme moins de cailloux.

Plus profonde (0 m. 40), moins caillouteuse et moins calcaire, celle-ci est donc de beaucoup la plus fertile.

Elle le doit, comme la plupart de nos alluvions, à un heureux mélange des débris des roches éruptives siliceuses et des roches sédimentaires calcaires, qui traversent l'Yonne et ses affluents de droite en amont d'Auxerre.

Ensuite, M. Humbert présente la 3e et dernière partie de l'Histoire de Toucy par M. Antonin Lesire, qui se compose de légendes et d'anecdotes locales. Lecture est donnée de l'une d'elles, celle de la fontaine de Mainpoux.

Puis, M. l'abbé Parat donne lecture de la note suivante sur le *Forage d'un puits de 72 mètres, dans l'infracretacé de Toucy* :

Il peut être utile, pour la connaissance des couches géologiques de l'Infracrétacé, de conserver dans le Bulletin les résultats d'un forage pratiqué à Toucy dans la vallée de l'Ouanne. Depuis le sondage de Saint-Fargeau en 1835, (*Statistique*, p. 470) poussé à 203 m. 30, il n'y en a pas d'autre, à ma connaissance, qui ait quelque importance et dont l'opération méthodique nous fit connaître exactement la composition du terrain Il sera intéressant de comparer les deux coupes géologiques prises sur des points voisins et dans les mêmes assises.

Le forage a été exécuté, il y a quelques années, au faubourg du Pont-Capureau, chez M. Schmidt, brasseur, par M. Boutain, ingénieur, à Paris. On l'a pratiqué dans le fond de la vallée, à 100 mètres environ de la rive gauche de l'Ouanne, à l'altitude de 189 mètres environ. Il a été poussé jusqu'à 74 m. 15 ; mais la nappe d'eau qui alimente la brasserie a été rencontrée à 47 m. 60, et la colonne, qui est de 0 m. 248 de diamètre à la base, s'élève jusqu'au sol en donnant 1.200 litres environ à l'heure. Malheureusement, cette eau est ferrugineuse et ne remplit pas toutes les conditions exigées dans la fabrication de la bière.

Profondeur.		Nature des Terrains traversés.	Epaisseur.	
		Terre végétale	0 m.	90
0 m.	90	Sable blanc maigre à veines jaunes......	2	30
3	20	Gravier mélangé de sable jaune	0	22
3	42	Sable blanc à veines jaunes, un peu gras	3	73
7	15	Sable de grès gris bleuâtre compact....	1	38
8	53	Argile grise sableuse	2	72
11	25	Sable gris et pyrites de cuivre	2	48

Profondeur.		Nature des terrains traversés.	Épaisseur.	
13 m.	75	Sable gris bleuâtre maigre	3 m.	17
16	90	Sable vert argileux très compact........	3	86
20	78	Argile noire	12	02
32	80	Argile noire sableuse	3	91
36	71	Argile grise très compacte	10	89
47	60	Sable gris tendre	2	65
50	25	Sable vert argileux	0	35
50	60	Banc de minerai de cuivre et fer	0	30
50	90	Sable vert argileux et rognons de calcaire épars	2	45
53	35	Sable gris aquifère	2	06
55	41	Sable vert argileux	0	69
56	10	Sable gris tourbeux	3	30
59	40	Argile brune et veine de sable gris	0	50
59	90	Plaquette de calcaire gris très dur	0	12
60	12	Argile jaune très compacte	9	48
69	60	Argile grise	3	38
72	38	Banc de grès blanc	0	32
72	70	Argile rouge et veine de sable blanc		

« Le forage est arrêté dans cette couche à la profondeur de 74 m. 15 ».

« A la cote 44 m. environ, en pleine couche argileuse, il a été rencontré une huître de 15 c. de diamètre en parfait état de conservation. On n'a rien trouvé de plus sinon de très petites coquilles dans les argiles à plicatules ».

On distingue assez exactement, en se référant à la Statistique géologique de l'Yonne, les différentes assises de l'Infracrétacé.

1. Dans l'étage néocomien, on reconnaît les Argiles ostréennes ou à lumachelles qui ont, entre Auxerre et Saint-Sauveur, 10 à 15 mètres d'épaisseur. Ce serait de la cote 59,90 à 74,15, soit 14 m. 25.

2. Les Sables et Argiles bigarrés iraient de 53.35 à 56.10, soit 6 m. 05, ce qui est l'épaisseur moyenne aux environs d'Auxerre.

3. Les Argiles à grandes exogyres, de l'étage des Sables verts, qui atteint parfois plus de 12 m., formées principalement d'argiles grises avec exogyre et plicatules associées à la pyrite. Cette assise réunirait 36.71 à 50,90, soit 16 m. 64. Dans ce groupe, en effet, se voit une couche d'argile de 10 m. 89 où s'est rencontrée « l'huître » très grande et le lit de pyrite.

4. Les Sables verts ou ferrugineux proprement dits occuperaient les autres couches, soit 30 m. environ, et l'on peut remarquer, à la base, une couche d'argile de 12 m., et une autre, unique, de sables verts de près de 4 m. le reste étant constitué par des sables plus ou moins argileux. Il y aurait encore, d'après la Statistique, 70 m. de sables, visibles dans la montée de la route d'Auxerre, ce qui donnerait 100 m. environ pour l'épaisseur totale

Ce chiffre se rapproche de celui de Saint-Fargeau qui est de 95 m. 60.

On a vu qu'un premier niveau d'eau a été rencontré à 47 m. 60 dans l'épaisse couche d'argile inférieure des Sables verts. Cette eau a dû filtrer à 11 m. 25, à travers une couche pyriteuse qui lui a donné son sel de fer. On trouve plus bas un lit de minerai de pyrite de fer (sulfure de fer) que l'auteur, par erreur, qualifie aussi de pyrite de cuivre, minerai totalement inconnu dans ce terrain. On peut croire que ce sont ces gisements qui occasionnent, sur le territoire de Toucy, la fontaine ferrugineuse de Mainpoux qui dégage l'été une forte odeur de soufre, ainsi que je l'ai observé (*Statistique*, p. 135).

— Enfin, au nom de M. Peron, M. Humbert communique un manuscrit volumineux de M. le Président Jules Lambert, sur la révision de quelques cidaridés de la craie. Ce travail intéresse largement le département, car beaucoup des matériaux mis en œuvre proviennent de notre région. C'est un travail d'un grand mérite scientifique qui est de nature à rehausser la valeur de notre Bulletin.

M. Peron fait observer que notre éminent collègue, M. Lambert, est actuellement le représentant le plus autorisé de la science échinologique. Notre Société a d'ailleurs eu le privilège de posséder toujours des échinologistes distingués ; mais depuis la mort de Gustave Cotteau, depuis que Victor Gauthier a perdu la raison et que M. de Loriol, très âgé, ne peut plus travailler, M. Lambert reste le plus connu et le plus compétent de nos échinologistes. Nous avons cependant encore la bonne fortune de posséder dom Aurélien Valette, qui peut être considéré comme un de ses élèves et qui suit très heureusement la voie tracée par Cotteau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 h. 1/2

SÉANCE DU 5 JUILLET 1908

PRÉSIDENCE DE M. LASNIER, VICE-PRÉSIDENT

Procès-verbal. — Le procès-verbal de la séance du 14 juin est lu et adopté sans observations.

Présentation. — Est présenté, comme membre titulaire, M. Louis Goulart, rue Emile-Gilbert, 2, à Paris par MM. l'abbé Parat et Humbert.

Admission. — Est élu, au même titre, à l'unanimité, M. Guillois, présenté à la précédente réunion.

Ensuite, la Société lève la séance, après avoir voté unanimement l'adresse suivante :

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, réunie le 5 juillet 1908, lève la séance en signe de deuil, à l'occasion de la mort de son vénéré Président, M. Peron, et adresse à Mme Peron et à sa famille l'expression de ses regrets, avec ses respectueuses et sympathiques condoléances.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1908

PRÉSIDENCE DE M. LASNIER, VICE-PRÉSIDENT

M. Lasnier prononce l'allocution suivante :

En ouvrant cette réunion, permettez-moi de rappeler la perte douloureuse que nous avons faite en la personne de notre honoré Président, M. Peron.

Déjà, le dimanche 5 juillet, nous avons levé la séance en signe de deuil, et fait parvenir à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

La plupart des journaux de la région ont, en annonçant sa mort, publié des notes élogieuses à son égard. Citons surtout notre collègue, M. Gilbert Esmelin, qui a, dans son bel article de *l'Indépendant* du 2 juillet, résumé en termes pathétiques la vie de celui qu'il appelle, avec raison, un homme de bien dans toute l'acception de ce terme.

D'un autre côté, M. Thomas, un ami de la famille, s'est chargé de préparer une notice nécrologique complète pour notre Bulletin.

Mais, en attendant, j'ai pensé qu'il serait bon de consacrer quelques instants à sa mémoire en retraçant brièvement les principales phases de cette existence si bien remplie.

M. Peron était enfant du pays, puisqu'il est né à Saint-Fargeau le 29 novembre 1834.

Il fit toutes ses études au Collège d'Auxerre où bientôt il se classa parmi les élèves d'élite. Il y obtint de brillants succès et, à 19 ans, il entra d'emblée à l'Ecole de Saint-Cyr, sans autre préparation que celle du Collège, ce qui fait honneur à la fois à l'élève et à l'établissement.

Aussi, l'année dernière, lors de notré excursion à Saint-Fargeau, quand nous avons été reçus à l'Hôtel de Ville par la Municipalité, il rappela, non sans une certaine émotion, que c'était dans cette même salle et en uniforme de sous-lieutenant qu'il avait autrefois tiré au sort.

Nommé sous-lieutenant au 36e d'infanterie, à sa sortie de l'Ecole, le 31 janvier 1855, il commença ce qu'il appelle lui-même dans ses notes sa double carrière, celle de soldat et celle d'adepte de la Science.

Au cours de la première, il conquit successivement dans ses garnisons de la France continentale, de Corse et d'Algérie, tous ses grades, jusqu'à celui d'intendant militaire de 1re classe.

Il mérita en même temps, par sa belle conduite, les distinctions honorifiques de chevalier, officier et commandeur de la Légion d'honneur, ainsi que de grand'croix de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie et d'officier de l'Instruction publique.

Blessé au combat de Givonne, il tomba inanimé sur le champ de bataille parmi les morts, et ne reçut des secours que le lendemain.

Il poursuivit avec honneur sa carrière militaire jusqu'en fin d'année 1896, époque où, atteint par la limite d'âge, il fut admis dans le cadre de réserve, après avoir été l'objet d'un ordre du jour très élogieux de son général en chef.

Quant à sa carrière scientifique, il la commença dès le Collège, où, sous l'inspiration de son professeur, M. Graillot, il s'adonna à la culture des sciences et en particulier à l'étude de la géologie qui était pour ainsi dire de création nouvelle.

Il fit ses premières recherches, pendant ses heures de loisirs, dans les carrières des environs d'Auxerre, et il les continua plus tard dans ses diverses garnisons.

Ses nombreux mémoires à notre Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne et à la Société géologique de France dont il était devenu membre, ne tardèrent point à le faire connaître, notamment dans l'Yonne et surtout à Auxerre, lieu de naissance de Mme Peron, où il possédait déjà de nombreux amis.

Il vint s'y fixer au moment de sa retraite.

Aussi, en 1899, succéda-t-il comme Président de la Société des Sciences à M. Ernest Petit.

Et nous savons avec quelle autorité il l'a dirigée jusqu'à sa mort.

Il devint en outre membre très actif ou Président de nombreuses Sociétés. Citons en particulier la Société géologique de France, dont il fut élu Président pour l'année 1905, et dont il resta depuis membre du Conseil d'administration.

Cette année même, au commencement de notre belle Exposition nationale d'Auxerre, il fut appelé à la tête de la Société des Amis des Arts. Et nous nous rappelons avec quelle hauteur de vue il organisa cette œuvre délicate dont, malheureusement, il ne devait pas voir le couronnement.

L'activité de M. Peron ne se renfermait point dans nos murs et, depuis nombre d'années, il prenait une part importante aux principaux Congrès scientifiques de France, comme ceux de l'Association pour l'Avancement des Sciences et des Sociétés savantes, etc.

Jusqu'en ces derniers temps, M. Peron avait conservé sa robuste santé et la plénitude de ses facultés qui lui promettaient une longue et vaillante vieillesse.

Et nous nous souvenons tous avec quel talent et quelle précision il nous traçait naguère, dans cette salle où nous sommes actuellement réunis, l'histoire du creusement des vallées de la Cure et de l'Yonne à travers les âges.

Mais ce fut là pour ainsi dire son testament scientifique, car nous apprîmes bientôt, avec une douloureuse surprise, les rapides ravages du mal qui devait l'emporter.

Et en effet, après une assez courte maladie, il s'éteignit entouré de sa famille et aux regrets unanimes de ses nombreux amis, après avoir résumé lui-même, avec une grande sénérité d'esprit, les principales phases de sa vie, et dicté ses dernières volontés.

Ses obsèques, auxquelles, selon son désir, il ne fut prononcé aucun discours, n'en eurent pas moins une solennelle majesté.

Le deuil était conduit par sa famille éplorée que suivaient M. le Préfet, M. le Maire, les représentants des diverses administrations et les délégués des corporations auxquelles il appartenait.

Un bataillon du 4e de ligne lui rendit les honneurs militaires, et tous ses amis qui avaient pu être avertis à temps se pressaient derrière son cercueil couvert de couronnes funéraires.

Maintenant, l'Intendant Peron, qui fut notre Président durant de longues années, repose au cimetière d'Auxerre dans un tombeau de famille.

Sa biographie complète sera, comme je l'ai dit, rédigée par un de ses amis pour notre Bulletin.

Mais ce ne doit pas être tout.

Ses prédécesseurs ont ici leurs bustes ou leurs portraits.

A cet égard, il y aura lieu de s'entendre avec la famille pour décider quel souvenir durable sera consacré à sa mémoire.

Nécrologie. — M. le Président annonce à ses collègues le décès de M. Charles-Juvénal Osmont d'Amilly et prononce les paroles suivantes :

J'ai le regret d'avoir à constater le décès de l'un de nos collègues d'Auxerre les plus assidus à nos séances, M. Charles-Juvénal Osmont d'Amilly, architecte.

Ses obsèques ont eu lieu le 3 octobre courant.

Tous nos collègues de la ville y avaient été invités par lettre, et moi-même j'ai porté un des cordons au nom de notre Société et comme ami de la famille, à laquelle j'ai transmis l'expression de nos condoléances.

L'assistance était nombreuse, et M. Lacroix a prononcé sur la tombe des paroles d'adieu au nom du corps des architectes dont M. Osmont était membre.

Il avait conquis une place honorable dans la population auxerroise par sa droiture et sa loyauté.

Il n'était âgé que de 64 ans.

Je demanderai à M. Lacroix un extrait de ses paroles pour les faire insérer au Bulletin.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observations.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° Mme Peron, 11, avenue de Paris, à Auxerre, par M. Lasnier et M. Cestre ;

2° M. Geoffroy (Edmond), employé à la Caisse d'épargne d'Auxerre, présenté par MM. Cestre et Lasnier.

Admission. — Est admis, au même titre, à l'unanimité, M. L. Goulart, industriel à Paris, présenté à la précédente séance.

Correspondance manuscrite et imprimée. — La correspondance est dépouillée. Elle comprend :

1° Des lettres de remerciements et d'excuses de M. Guillois ;

2° Une lettre de l'Institut de Géologie de Mexico, demandant à notre Société si elle peut disposer en sa faveur du Bulletin de l'année 1905 ; renvoyée à l'examen de M. l'Archiviste ;

3° Une lettre de l'Académie des Sciences et Lettres de

Montpellier au sujet d'un concours ouvert en 1909 sur la zoologie relative aux animaux ; déposée aux archives ;

4° Une lettre de Mme Peron et de ses enfants, relative à des dons faits à la Société et au Musée et dont il sera question plus loin.

M. Guillemain signale parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Un Traité élémentaire de topographie,* par notre collègue, M. Escalle, lieutenant au 4e régiment d'infanterie ;

2° *Le Bulletin de la Société d'études d'Avallon,* année 1907 ;

3° *Les Pierres à bassin d'Uchon et leurs légendes,* par M. Marlot ;

4° Les discours de MM. Cordier et Doumergue prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes.

Compte rendu des questions examinées par le Bureau pendant les vacances. — Pendant la période des vacances, dit M. Humbert, le Conseil d'administration a été appelé à examiner les questions suivantes :

1° C'est d'abord un vœu émis au sujet d'un projet de cession au Louvre d'une statuette du Musée d'Auxerre :

« Le Conseil réuni le 6 août 1908,

« Considérant, d'une part, que les objets existant au Musée ne doivent sous aucun prétexte être aliénés, parce que ce serait aller à l'encontre de la volonté des donateurs ;

« Considérant, d'autre part, qu'il peut y avoir, au point de vue scientifique ou artistique, intérêt à déposer momentanément certains objets dans un Musée où ils seraient plus à portée des érudits qui désirent les étudier ;

« Emet le vœu :

« 1° Que la statuette, dont la cession au Louvre a été demandée par la Commission des Musées, pourra être mise en dépôt au Musée du Louvre à la place que lui assigneront les conservateurs pour une durée à déterminer, deux ans par exemple, à la condition expresse que ladite statuette restera exclusivement la propriété du Musée de la ville d'Auxerre et qu'une étiquette appliquée sur la statuette elle-même portera ces mots : « En dépôt. Appartient au Musée d'Auxerre » ;

« 2° Qu'une convention interviendra entre la Ville et l'Administration des Beaux-Arts pour déterminer, conformément aux vues ci-dessous, les conditions du dépôt. »

Ce vœu a été transmis à M. le Maire de la Ville d'Auxerre. Aucune réponse n'y a été faite jusqu'à ce jour.

2° Sur la proposition de M. Demay, une lettre a été adressée à M. le Préfet de l'Yonne pour appeler son attention sur la brèche pratiquée par des cambrioleurs à la cathédrale d'Auxerre et lui signaler la nécessité de la combler au plus tôt.

Par la même lettre, l'attention de M. le Préfet a été également appelée sur les affiches apposées sur le portail de l'ancien évêché et qui nuisent à sa beauté. Quelques jours après l'envoi de cette lettre, la brèche était comblée et les affiches avaient disparu.

Dons de M. Peron à la Société et au Musée. — Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Peron et de ses enfants, relative à des dons de M. Peron à la Société et au Musée.

Ces dons consistent pour la Société :

1° En une somme de 1.500 francs ;

2° En des médailles, au nombre de sept, avec la faculté pour Mme Peron de les conserver jusqu'à sa mort, faculté dont Mme Peron déclare vouloir user ;

3° En des portraits des anciens Présidents de la Société que M. Peron donne à la personne qui lui succédera comme Président de la Société des Sciences de l'Yonne ;

Pour le Musée :

4° En des pièces géologiques qui enrichiront nos collections et dont l'énumération suit :

1° Grand crinoïde (apiocrinus roissyanus).

2° Grande ammonite du Linémurien de Saint-Père.

3° Grande astérie (étoile de mer) du Bathonien de Châtel-Censoir.

4° Bois de cerf provenant des alluvions de l'Yonne.

5° Un humérus de mammouth provenant des terrains déboulis du tunnel de Saint-Moré.

6° Ossements de mammouth de provenance incertaine.

7° Plusieurs gros polypiers du Rauracien des environs de Châtel-Censoir.

8° Ossements et outils en silex taillés, provenant les uns de Saint-Aubin-Château-Neuf, les autres de la grotte des Fées à Arcy-sur-Cure.

9° Deux haches emmanchées à un manche de bois suivant la méthode de l'âge de pierre.

10° Des échantillons de marbre du calcaire poli provenant de l'Yonne et préparés par les soins de Gustave Cotteau.



11° Grands polypiers garnis de branches de corail de Briozoaires de brachiopodes rapportés de Bonifacio (Corse) et pris à une profondeur de 100 à 200 mètres.

Dans les instructions laissées à sa famille, M. Peron exprime le désir de placer quelques-uns de ces spécimens dans les vitrines de conchyologie marine de notre Musée.

Il serait à désirer, en effet, que toutes les pièces géologiques dont il s'agit fussent mises le plus tôt possible à la place qui leur convient.

Nomination de M. Peron comme membre perpétuel de la Société. **— Sur la proposition de M. Lasnier, la Société nomme par acclamation M. Peron membre perpétuel de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.**

De plus, une Commission composée des membres du Bureau, auxquels sont adjoints MM. Navarre, E. Bouché et Victor Manifacier, est nommée à l'effet de rechercher les moyens de perpétuer le souvenir de M. Peron.

Présentation d'ouvrages. **— M. Humbert dépose sur le bureau les brochures suivantes, données par l'auteur, M. de Saint-Venant :**

1° *Dodécaèdres perlés en bronze creux ajouré de l'époque gallo-romaine* ; 2° *Pesons de fuseau perlés de l'époque gallo-romaine* ; 3° *La Nièvre pré et protohistorique* ; 4° *Antiques sphéroïdes en bronze à ouvertures polaires.*

Il dépose encore une brochure de M. Philippe Thomas sur des *Têtes de cheval en stuc découvertes à Sousse* et une autre de M. G. Joly sur la *Fin de la ferrure celtique* qu'il analyse dans les termes ci-après :

Messieurs,

A l'une de nos précédentes séances, dans un compte rendu d'un travail de notre collègue, M. de Saint-Venant, sur de vieux fers à double traverse, je vous disais « que la période celtique de l'histoire de la maréchalerie était très aléatoire » (1).

Pour émettre cette opinion, je m'appuyais sur ce fait que dans les fouilles pratiquées dans l'ancienne Alésia, près de Semur en Auxois, sous la direction du commandant Espérandieu, on n'avait trouvé aucun fer à cheval ordinaire, mais seulement des hipposandales d'une conservation parfaite (2).

Or, il paraît bien surprenant que si la ferrure à clous eût été connue des Celtes, elle n'eût pas été en usage dans les armées qui

(1) Voir *Bulletin de la Société des Sciences*, 2e semestre 1906.

(2) Commandant Espérandieu, communication écrite, 1908.

s'entrechoquèrent à Alésia, et que ces armées n'en aient laissé aucune trace.

D'ailleurs, la période celtique de l'histoire de la maréchalerie est de date récente. En effet, « jusqu'en 1857, Beckmann en Allemagne, Bracy-Clarck en Angleterre, H. Bouley en France, avaient enseigné que la ferrure à clous, inconnue du monde romain, avait été importée en Europe occidentale par les invasions barbares qui provoquèrent la chute de l'empire d'Occident » (1).

C'est seulement vers 1865, à l'époque où les savants discutaient encore pour savoir laquelle d'Alise Sainte-Reine, près de Semur en Auxois, ou d'Alaise, près Salins, représente l'antique Alésia, qui fut le berceau de l'indépendance gauloise ; c'est en 1865, dis-je, que Mégnin, vétérinaire militaire fort instruit et jouissant d'une certaine notoriété, créa ou inventa la ferrure celtique (2). Pour établir sa thèse et la faire prévaloir, Mégnin s'inspira surtout des travaux de Castan, archiviste-paléographe de la ville de Besançon, et de Quiquerez, travaux faits à la suite de recherches archéologiques pratiquées en Franche-Comté.

Les auteurs qui suivirent Mégnin adoptèrent pour ainsi dire sans contrôle ses idées, et, dès lors, malgré les protestations de Duplessis, on crut à l'existence de la ferrure celtique ; on l'enseigna même un peu partout, et notamment à l'Ecole de Maréchalerie de Saumur où, comme vous le savez, un certain nombre de nos maréchaux des régiments de cavalerie et d'artillerie viennent à tour de rôle se perfectionner dans leur art.

Cet état de choses se continuait, quand, tout récemment, M. G. Joly, directeur de l'enseignement vétérinaire à l'Ecole de Cavalerie de Saumur, fit paraître une brochure intitulée : « *La fin de la ferrure celtique* ». C'est cette brochure que j'ai l'honneur de présenter à la Société au nom de son auteur.

Après avoir parcouru le plateau d'Alaise, avec les *Commentaires de César* sous le bras, et consulté les textes où l'auteur de la ferrure celtique a puisé ses principaux arguments, M. Joly démontre, dans sa Notice, que c'est en forçant ces textes, en les altérant même, et en donnant à certains débris de fers, à l'aide de son crayon, une forme qu'ils n'avaient pas dans la réalité, que Mégnin parvint à créer cette ferrure.

Je bornerai là ces critiques sur la ferrure celtique ; mais j'engage vivement ceux que cette question intéresse à lire la brochure de M. Joly. Ils y trouveront, condensée en quelques pages, une réfutation parfaite et méthodique des idées émises par Mégnin il y a quarante-trois ans.

Et, pour terminer, je vous soumettrai la conclusion du travail de M. Joly à laquelle je m'associe entièrement : « La ferrure

(1) G. Joly.

(2) *Journal des Vétérinaires militaires*, 1865.

celtique, née en France en 1865, est le produit exclusif de l'imagination de ses inventeurs ; les documents qu'ils apportaient à l'appui de leurs dires sont controuvés. Ceux qui furent greffés sur cette base fragile s'écroulent avec eux. Il faut dépasser la prise d'Alésia de trois ou quatre siècles pour voir apparaître des faits sérieux concernant l'apparition, en Gaule, des premiers fers à clous. »

Nomination de deux membres à la Commission de Fontenoy. — Deux nouveaux membres sont adjoints à la Commission chargée de déterminer l'emplacement de la bataille de Fontenoy : MM. de La Loge d'Ausson et Raoul.

Plaques commémoratives. — La Commission chargée de mettre des plaques commémoratives sur différents monuments d'Auxerre n'est pas restée inactive. Nous lui devons la pose de cinq nouvelles plaques portant les inscriptions suivantes :

Sur la maison des Consuls :

En cette maison siégea la Juridiction consulaire depuis son installation en mars 1563 *jusqu'à sa suppression en* 1790.

Sur la porte du cloître du Chapitre dite porte Pendante :

Signe placé en 1699 *en souvenir de la porte dite Pendante, qui s'ouvrait près de là dans le mur de la cité.*

Sur la porte de l'évêché, avant l'ouverture en 1806 de la grande porte actuelle de la préfecture :

Portail de l'ancien évêché, élevé en 1551 *par l'évêque François II de Dinteville. L'officialité et le bailliage de l'évêché siégeaient dans le bâtiment attenant.*

Sur le bâtiment ogival de la préfecture, ci-devant l'évêché :

Ancien bâtiment synodal élevé en 1257 *par l'évêque Guy de Mello.*

Sur l'ancienne tour de l'abbaye de Saint-Germain, rue du Collège :

Tour dite des Prisons, et murs crénelés de la clôture de l'ancienne abbaye de Saint-Germain, construits en 1320.

Vote préparatoire pour la nomination d'un Président en remplacement de M. Peron. — A l'unanimité des membres présents, M. G. Lemoine, membre de l'Institut, est désigné par acclamation comme candidat à la présidence de la Société. L'élection définitive aura lieu à la séance de novembre.

Communications. — M. Humbert présente un travail de M. Rouyer sur l'origine géologique de la Fosse-Dionne, à Tonnerre, et des sources voisines. Il en fait l'analyse suivante :

M. Rouyer recherche l'origine de cinq sources ou émergences des environs de Tonnerre ; ce sont : la Fosse-Dionne, les Fontenilles, la Fontaine-Charrue, la source de Petit-Béru et les sources de

Soulangy. Il indique d'abord la couche géologique de chaque émergence. Puis il étudie le périmètre d'alimentation en recherchant les niveaux aquifères d'après la composition et l'allure des couches. Il fait cette étude pour la région Kiméridgienne et pour la région Séquano-Rauracienne ; il suffit ici de l'indiquer en l'absence de la Carte géologique. En résumé, l'origine géologique de ces sources a pour cause l'existence d'un puissant massif perméable reposant sur une couche imperméable, et recoupé par une large vallée. C'est à la rencontre de la vallée que se produisent les émergences.

La Fosse-Dionne a toutes les apparences d'une source Vauclusienne : « son débit s'augmentant très rapidement après une pluie subite et abondante » ; et l'auteur en cite plusieurs exemples. Une exploration par un scaphandrier aurait été faite, et l'on serait arrivé à une diaclase ou fissure par où jaillit la source. L'étude des autres sources se continue d'après les mêmes observations du débit comparé aux précipitations atmosphériques ; et l'auteur indique les rapports probables entre certaines sources voisines. Il termine en disant : seules les expériences par la coloration des eaux donneraient la solution précise à ces problèmes d'hydrologie. Le mémoire est accompagné d'un plan au 80.000°.

M. Humbert donne lecture ensuite d'une notice dont il est l'auteur sur les fers de l'église Saint-Martin de Chablis.

M. l'abbé Parat entretient la Société d'un catalogue analytique des cent huit grottes de l'Yonne, puis il lit la note ci-après :

Mes visites au pays natal sont toujours agrémentées de surprises de toutes sortes qui offrent un intérêt pour la Société des Sciences. Il est vrai que Toucy, la porte de la Puysaie, est un pays à découvertes ; il possède au point de vue géologique et archéologique des richesses ignorées. Aussi, j'avais sollicité de notre cher et regretté Président, une séance de Puysaie que nos collègues de Toucy, MM. le président Goussard, le docteur Roché, Antonin Lesire et Poncet, attendent avidement. On l'a dit : la Société est à l'étroit dans son chef-lieu, elle doit participer au mouvement général ; c'est pour elle un moyen d'expansion, des travaux de rajeunissement des cadres, de vulgarisation des sciences. J'en ai eu la preuve dans mes visites à Toucy, et je voudrais soumettre à la Société quelques faits nouveaux en faveur du projet de décentralisation.

Déjà, cela remonte à deux ans, une petite conférence sur la géologie locale m'avait mis en rapport avec l'un de mes auditeurs, M. Schmitz, brasseur. Celui-ci m'avait communiqué le sondage d'une prise d'eau atteignant 74 mètres de profondeur à travers les assises de l'Infracrétacé. J'en ai donné la coupe à l'une de nos séances. Il y était question d'une couche d'argile de 11 m., située à 36 m., et ayant fourni une coquille fossile. J'ai vu, dans ma

dernière visite, l'échantillon qui n'est autre que *l'Ostrea Aquila,* fossile caractéristique de l'argile à plicatules du terrain Aptien. C'est une découverte intéressante pour la géologie locale, car les couches d'argile ne manquent pas à ce niveau de l'infracrétacé ; elles sont nombreuses, surtout à la base de l'étage albien qui est formé par les sables ferrugineux de la Puysaie. Et comme elles sont dépourvues de fossiles, il n'était pas possible, dit la Statistique géologique, de distinguer les deux terrains ; et, maintenant, il se trouve un point de repère à Toucy.

L'argile à plicatules ou étage aptien est ce terrain qui supporte les sables des thureaux d'Auxerre et qui, à Gurgy, a fourni une faune variée, abondante, que l'on perd au delà de Villefargeau.

Ce n'est pas tout : il paraît que la conférence de Toucy avait éveillé dans un esprit chercheur le goût de la géologie et de la préhistoire. Je suis allé voir ce convaincu, M. Marcoux, directeur de l'usine d'électricité, et sa collection m'a prouvé que le sol nouveau de la Puysaie allait, grâce à son zèle intelligent, nous apporter des observations de tout genre.

La première a trait précisément au terrain Aptien dont on a reconnu la place dans le sondage de Toucy. Il y a sur la route de Lalande, à 2 kilomètres de la ville, la tuilerie de l'Epine qui exploite sur 2 mètres une couche d'argile sans fossiles dont on ne peut assigner le rang. Mais voici que M. Marcoux a trouvé à la base des nodules d'argile durcie, enfermés quelquefois dans une coque mince de grès ferrugineux, simulant un fruit à amande. Or ces nodules, qu'on ne rencontre jamais dans l'étage Albien, sont particuliers à la couche Aptienne de Monéteau, où ils sont activement exploités pour l'industrie. L'argile y est associée à la silice en proportions variables, ce qui lui donne parfois la dureté du silex dont elle devient une variété jaspoïde. Le passage de l'étage Aptien est donc nettement indiqué à l'entrée de la Puysaie, et par ses fossiles et par ses nodules caractéristiques. On peut partir de Toucy et la suivre à travers les sables ferrugineux. On aura remarqué la profondeur de l'assise argileuse de Toucy par rapport à celle de l'Epine, cela tient à ce qu'elle est dans la ligne de prolongement normal des couches jurassiques, du S. E. au N. O.

M. Marcoux s'est attaqué aussi aux grès massifs de l'Albien, avec la ferveur d'un novice ; car le géologue ne s'attarde plus sur cette roche qui n'a jamais donné de fossiles ; et le zèle exubérant de l'amateur a été récompensé. Il peut montrer plusieurs ammonites, dont une de grande dimension, en grès ferrugineux dont il reste à déterminer l'espèce. C'eût été une joie pour notre regretté Président que cette trouvaille, et aussi un jeu pour en dire le nom. Que de fois nous aurons occasion de répéter ces paroles avec tristesse. D'autres fossiles de la Craie inférieure, en place à Toucy, et de la Craie moyenne et supérieure démantelées

garnissent sa collection. D'autre part, je trouvai chez M. Massot, de Parly, résidant à Toucy, des fossiles de la couche à phosphate.

Ce n'est pas tout pour l'article géologie. M. Marcoux lit un jour dans le journal qu'un gouffre s'est ouvert près de Leugny, et le voilà parti en exploration. Ce puits naturel, où il se fait descendre et que je décris d'après ses renseignements, est situé à 2 kilomètres au S. O. du bourg entre les hameaux des Prieurs et de Vauthion, sur une colline, qui, des hauteurs de Sementron (325 m.), descend à l'Ouanne (200 m.) ; son altitude serait d'environ 275 mètres. Le gouffre comprend une ouverture de 5 mètres de diamètre entamant des argiles rouge-brun sur 2 mètres et des bancs calcaires sur 5 mètres. Cette cuvette, en forme d'entonnoir, finit par un passage étranglé, de 80 centimètres de largeur et 1 mètre de hauteur, qui vous introduit dans un puits à parois verticales mesurant 25 mètres de hauteur et 6 à 7 mètres de diamètre. Le fond est recouvert d'une couche d'argile en talus sur 1 mètre 50 d'épaisseur. C'est donc une trentaine de mètres de profondeur qu'a ce gouffre dont les parois, tapissées d'argile, sont fortement entaillées de fentes où un homme toutefois ne peut s'engager.

D'après l'examen de la Carte géologique, on voit que le gouffre est excavé en partie dans le terrain néocomien assez marneux qui doit former la cuvette, et en partie dans le Portlandien, depuis l'étranglement qui dénote des bancs très durs, comme les offre généralement ce terrain.

Ces accidents de corrosion, dus aux fractures d'une roche compacte et à l'infiltration active, sont fréquents dans la zone calcaire du Jurassique moyen et supérieur qui traverse le département. Dans la région des grottes, ces accidents ont pris la forme allongée selon l'horizontale ; ailleurs, ils affectent la forme de puits. Ainsi la forêt d'Hervaux, dans le Bathonien supérieur, est criblée de fosses de 5 à 15 mètres de hauteur, et notre collègue M. Le Couppey y a découvert un gouffre de 30 mètres de profondeur, non encore publié. Il y a sur Vermanton la fosse de Courtenay, de 25 mètres dans le corallien lithographique. Le Portlandien et le Néocomien de l'Yonne ont rarement des excavations ; on cite, avec Leugny, l'effondrement de Venoy, de 15 à 20 mètres, et celui de Dyé, tous les trois dans ces terrains. Dans la Haute-Marne, au contraire, le Portlandien est singulièrement excavé. Près de Joinville, dit Belgrand dans son ouvrage *La Seine*, certains coteaux sont littéralement criblés de puits ramifiés dans toutes les directions, communiquant souterrainement et atteignant des profondeurs inconnues. Belgrand dit que ces puits n'ont pu être creusés que pendant le creusement même des vallées, parce qu'il faut que les eaux soient attirées en-contre bas d'une vallée déjà existante. J'aurai à parler bientôt d'un gouffre que M. Marcel Bidault de L'Isle, un des fils de notre collègue, a découvert et

exploré près d'Annoux dans le Bathonien et qui a 58 mètres de profondeur. On voit que M. Martel, le célèbre explorateur d'abîmes, a des émules dans l'Yonne.

Mais revenons à Toucy et parlons de préhistoire. Bien que les cailloux de silex, des étages détruits de la craie, se rencontrent partout et s'étalent même sur bien des points en nappes épaisses, on ne signalait pas de traces de l'homme primitif. Il fallait des chercheurs pour faire la lumière, et il en sera de même partout ; la préhistoire n'attend que des adeptes. M. Poncet, le premier, a trouvé la hache polie, de roche étrangère et en silex ; M. Marcoux possède une hache en silex ébauchée, ce qui annonce seulement la dernière période de l'âge de la pierre. Mais il y a chez M. Mossot, avec la hache polie, l'amande ou hache de Saint-Acheul, trouvée vers le hameau des Baillis et qui est du début de la pierre taillée. Cet outil est très commun dans le pays d'Othe où étaient les ateliers de fabrication ; par contre, il est rarissime dans notre région, et seul, M. le docteur Brûlard, un préhistorien de la Côte-d'Or, l'avait récolté en chassant du côté de Mézilles.

Il y a donc à Toucy, vous le voyez, avec des collègues aimables, des correspondants zélés ; il y a un élan à entretenir, des découvertes à promouvoir. On pouvait croire que l'amour de la petite patrie me faisait plaider en faveur d'une excursion en Puysaie ; mais les faits sont là qui parlent assez fort.

A propos de cette note, M. Pierre Larue fait observer que la Société devrait tenir une séance sur deux en dehors d'Auxerre. M. Humbert répond qu'il y a intérêt pour la Société à se déplacer, mais qu'elle ne saurait le faire aussi souvent que le propose M. Larue sans compromettre son bon fonctionnement et ses finances.

Enfin, M. Demay appelle l'attention de la Société sur l'aliénation prochaine de la chapelle de l'ancien hôpital de la Madeleine, sur laquelle elle avait déjà jeté les yeux pour en faire son Musée lapidaire. Il pense qu'il y aurait lieu de profiter de l'occasion qui se présente et d'agir auprès des pouvoirs publics pour que ce vœu, auquel l'assemblée s'associe, obtienne sa réalisation.

Mme Peron adresse à M. Lasnier la liste des médailles et plaques que son mari lègue à la Société des Sciences de l'Yonne, mais dont elle conserve la jouissance sa vie durant :

Médaille d'or, M. Alphonse Peron, 1900. « Certat tergeminis tollere honoribus Academia Divionensis MDCCXL.

Médaille d'argent, grand module. Concours de 1874, M. Peron à Montauban, géologie de l'Afrique. République Française MDCCCLXX.

Médaille d'argent, petit module. Académie des Sciences, Grand prix des Sciences physiques. A. Peron, 1883.

Institut de France. *Autre Médaille d'argent,* petit module, Association française pour l'Avancement des Sciences fusionnée avec l'Association scientifique de France. Par la Science, pour la Patrie, 1872.

Médaille de bronze, Edmond Hébert. A Ed. Hébert, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, professeur de géologie, ses amis, ses disciples, ses élèves.

Plaque de bronze, Albert Gaudry. A Albert Gaudry, paléontologiste, ses élèves, ses amis, ses admirateurs, 1900.

Médaille de bronze, Louis-Philippe Ier, roi des Français. Colligit et Elaborat, Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, fondée en 1847.

La séance est levée à trois heures.

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1908

PRÉSIDENCE DE M. LASNIER, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

A l'occasion du procès-verbal, M. Humbert propose de joindre à la notice qu'il a lue sur la porte aux fers de l'église de Chablis, la photographie de cette porte que son état de délabrement menace de faire disparaître à bref délai. Cette proposition est acceptée.

Présentation. — M. Vincent, pasteur de l'Eglise réformée, à Auxerre, est présenté comme membre titulaire, par MM. Fauchereau et Cestre.

Admission. — Sont élus, au même titre, à l'unanimité, les membres présentés à la dernière séance, Mme Peron et M. Geoffroy Edmond.

Correspondance manuscrite et imprimée. — La correspondance est dépouillée. Le Président signale :

1° Une lettre de M. Goulart qui, nouvellement élu, adresse des remerciements à la Société ;

2° Une lettre de M. G. Lemoine, remerciant la Société de l'avoir désigné comme Président ;

3° Une lettre de la Société Linnéenne du Nord de la France demandant si la Société des Sciences de l'Yonne peut mettre à sa disposition les Bulletins de 1863 à 1867 ; renvoyée au Conseil d'administration ;

4° Une lettre de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier, demandant l'échange de son Bulletin avec le nôtre ; renvoyée au Conseil d'administration ;

5° Dans le *Bulletin du Cercle philanthropique républicain de l'Yonne*, numéro d'octobre, le discours prononcé par M. Niel au banquet offert, le 22 juillet dernier, à notre compatriote M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine :

6° *Le Bulletin de la Société botanique de France ;*

7° Trois volumes des conférences faites au Musée Guimet ;

8° Le programme de l'Ecole d'anthropologie ; déposé aux archives ;

9° Une nouvelle flore des champignons de France, par M. Bigeard.

Différentes brochures sont déposées sur le bureau par M. Humbert, entre autres une de M. Rouyer sur la *formation et tracé du réseau hydrographique entre Dijon et Châlon*, et une autre de M. G. Lemoine sur l'*Unité de la matière et la détermination des poids atomiques.*

M. Porée annonce que M. Lemoine lui a communiqué un extrait des comptes rendus de l'Académie des Sciences, dans lequel figure une notice biographique sur notre regretté Président. On lira avec intérêt cet éloge, prononcé à la séance de l'Académie, le 13 juillet 1908, par M. Douvillé, un des maîtres en paléontologie, qui était particulièrement qualifié pour apprécier l'œuvre scientifique de M. Peron.

Alphonse Peron, dit M. Douvillé, est né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1834 ; il entra à l'Ecole de Saint-Cyr en 1853 et fit la plus grande partie de sa carrière dans l'Intendance ; malgré les lourdes occupations de ses fonctions, il a pris rapidement goût à la Géologie sous l'influence d'un autre de nos correspondants, Cotteau, qui avait su créer autour de lui, à Auxerre, un centre d'études scientifiques.

Ses résidences diverses l'amenèrent successivement à Lyon, en Corse, en Algérie où il resta six ans, à Montauban, à Troyes, à Joigny, à Bourges et enfin à Châlons-sur-Marne. Partout il s'est occupé de Géologie avec zèle et succès, relevant les coupes de terrain, recueillant des fossiles avec lesquels il a patiemment constitué une collection considérable.

Ses premiers travaux remontent à 1865 ; ils sont relatifs aux environs de son pays natal, Saint-Fargeau, et surtout à l'Algérie qu'il avait explorée à fond ; un peu plus tard, en 1883, il a résumé nos connaissances sur ce pays dans un travail des plus remarquables par sa concision et sa clarté sous le titre de *Essai d'une description géologique de l'Algérie* ; il fut couronné par l'Académie (grand prix des Sciences physiques) et est resté depuis le vademecum de tous ceux qui s'intéressent à la Géologie de notre colonie. Il prenait en même temps une part effective à la *Description des Echinides d'Algérie*, publiée de 1879 à 1891, en collaboration avec Cotteau et Gauthier. Il était chargé principalement de la partie géologique ; c'est ainsi qu'il montrait que le Sahelien de Pomel ne pouvait être conservé et qu'il était constitué, en réalité, par un assemblage de couches hétérogènes, appartenant les unes au Miocène supérieur et les autres au Pliocène.

Plus récemment, en 1896, il publiait, dans les *Mémoires de la Société géologique*, une importante monographie des Ammonites du Crétacé supérieur de l'Algérie.

Il s'intéressait tout particulièrement à ce dernier terrain qui avait été l'objet de ses premières études aussi bien dans l'Yonne que dans le nord de l'Afrique. Les fossiles de ses divers étages lui étaient devenus familiers et il avait pu connaître ainsi que la partie supérieure des couches à Hippurites des Pyrénées, qui représentaient pour Hébert le Turonien supérieur, appartenaient au contraire au Sénonien. La note qu'il publia à ce sujet, en 1876, provoqua une discussion longue et acharnée qui dura plusieurs années ; les nouvelles études qu'elle occasionna établirent le bien fondé de cette manière de voir qui est aujourd'hui admise par tous les géologues ; les bancs à Rudistes sont de simples accidents intercalés à tous les niveaux.

On connaît les fructueuses explorations de M. Philippe Thomas dans le sud de la Tunisie ; on sait que c'est à ce géologue qu'on doit la découverte des riches gisements de phosphates aujourd'hui si largement exploités, mais ce qu'on sait moins, c'est le noble désintéressement avec lequel il a abandonné à son pays tout le bénéfice de cette découverte d'une importance considérable au point de vue industriel. L'explorateur avait recueilli de très nombreux matériaux paléontologiques : Peron se chargea de décrire ceux qui provenaient des terrains crétacés et il publia à ce sujet, de 1889 à 1893, un Mémoire d'un grand intérêt pour la connaissance des faunes qui se développaient dans la Mésogée proprement dite à la fin des temps secondaires.

Sous son impulsion et sous celle de Cotteau et de ses élèves, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne était devenue un foyer d'activité scientifique ; Peron publia, dans son *Bulletin*, des Mémoires importants : en 1887, des Notes pour servir à l'*Histoire du terrain de craie dans le sud-est du bassin*

anglo-parisien ; en 1897, une question de Géographie rétrospective à propos d'une récente trouvaille paléontologique ; en 1899, une description des Céphalopodes et Gastropodes des terrains néocomiens ; en 1902, *Les Nérinéidés des terrains jurassiques* ; enfin, en 1905, *Les Pélécypodes rauraciens et séquaniens*.

Vers la même époque, il nous faisait connaître le résultat de ses études sur le Crétacique supérieur des Alpes-Maritimes (1901) et sur le terrain jurassique des environs de Bourges (1902) qu'il avait étudié longtemps auparavant lors de son séjour dans cette ville.

On voit que rien ne lui était étranger lorsqu'il était question de Géologie ; les sujets les plus divers ont été pour lui l'occasion de travaux importants, toujours remarquables par les qualités de méthode, de clarté et de précision qui le distinguaient. Partout où il a passé il a laissé sa trace, éclaircissant les questions difficiles et nous faisant mieux connaître tous ces êtres si variés et si curieux qui ont habité la Terre pendant les périodes géologiques.

L'Académie l'avait admis au nombre de ses correspondants en 1900, et la Société géologique de France l'avait nommé son président en 1905.

Depuis qu'il était passé au cadre de réserve, il s'était consacré tout entier au rangement de ses chères collections amassées peu à peu pendant 40 années de voyages et d'excursions et considérablement augmentées par le legs que lui avait fait son ami Cotteau. Du reste, il les avait toujours mises avec une obligeance charmante à la disposition des travailleurs, comprenant bien que le champ à défricher était si vaste qu'il n'y aurait jamais assez d'ouvriers ; non seulement il communiquait libéralement ses échantillons, mais encore il vous faisait bien volontiers profiter de sa grande connaissance des fossiles, losqu'on avait recours à lui pour quelque détermination difficile ; nous savons tous, pour les avoir mises à contribution, que sa complaisance et son obligeance étaient sans limites.

Depuis quelque temps sa santé était altérée ; il avait encore pu présider l'année dernière, avec sa compétence et sa bienveillance habituelles, la Section de Géologie lors de la réunion à Reims de l'Association française pour l'Avancement des Sciences ; mais, depuis cet hiver, il se sentait gravement atteint. Il y a un mois, il me faisait part de son mauvais état de santé et il me demandait de lui renvoyer quelques échantillons qu'il m'avait communiqués, désirant, ajoutait-il, laisser sa collection bien en ordre. Je pensai d'abord que c'était une simple formule pour faire rentrer les objets prêtés, et c'est seulement en apprenant sa mort que j'ai compris qu'il avait à ce moment pleinement conscience de la gravité de son état.

Peron était un de ces savants consciencieux et persévérants dont les travaux font avancer la Science sans bruit, mais sûrement.

Son amour désintéressé pour la Géologie, son empressement et son obligeance à aider ses confrères par tous les moyens, son extrême affabilité l'avaient fait estimer et aimer de tous ; il sera profondément regretté ; par ses travaux, il vivra toujours dans notre souvenir.

Comptes rendus d'ouvrages. — **M. de La Loge d'Ausson donne lecture de l'analyse suivante de six brochures d'études héraldiques de M. Bouly de Lesdain :**

La première de ces six brochures contient quelques observations générales sur l'origine des armoiries, suivies de tableaux et d'états d'armoiries françaises au cours des XIIe et XIIIe siècles ; la seconde, des observations générales sur les brisures, une classification de celles usitées jusqu'au commencement du XVIIe siècle ; la troisième, mention et étude de changements dans un certain nombre d'armoiries françaises des XIIe et XIIIe siècles ; ces trois premières brochures sont établies d'après des sceaux, les plus anciens qui aient été publiés ou conservés ; ces sceaux sont en général datés d'après les chartes que leur empreinte authentifie ou les dates données par leur publication. Les trois dernières brochures sont moins intéressantes. La quatrième est une étude des estampes héraldiques contemporaines en Suisse et en Allemagne pendant les trente ou quarante dernières années. Elle contient des dessins en noir ou en couleur, d'ex-libris plus ou moins fantaisistes et reproduisant de façon exacte ou artistique des armoiries de diverses époques. La cinquième est l'analyse d'un armorial français inachevé ; cet armorial est de la seconde moitié du XVe, il appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, dans laquelle il est inscrit sous le numéro 4790 ; il est divisé en deux parties, consacrées, la première, aux membres des premiers Chapitres de la Toison d'Or ; la seconde, à des membres de la haute noblesse de divers pays. Cet armorial a été publié, il y a quinze ans, par Berger-Levrault. La brochure de M. de Lesdain contient trois estampes dont la troisième seulement est intéressante. Enfin la sixième brochure est l'analyse des deux recueils d'armoiries danoises.

La lecture de ces six brochures donne cette impression générale que leur auteur a étudié avec soin la science héraldique ; qu'il est très pénétré des ouvrages des héraldistes modernes, très au courant des recueils de blason, et que surtout il a, pour l'histoire des armoiries, étudié particulièrement les sceaux, mais que chacun de ses écrits se rapporte en somme à une branche particulière de la science héraldique et non à une étude d'ensemble des armoiries et de leur histoire.

Il est nécessaire de faire dans les six brochures de M. Bouly de Lesdain deux catégories, composées, la première des trois premières brochures indiquées ci-dessus ; la seconde, des trois

suivantes. Les trois premières étant d'un plus grand intérêt, nous les étudierons plus spécialement ; les trois dernières se rapportent à des objets de moindre intérêt ou sont sans intérêt pour nous.

La première brochure en examen a été publiée à Neuchâtel en 1897 ; elle comprend vingt pages d'impression. Il est indiqué qu'elle est extraite des archives héraldiques suisses, elle a pour titre : *Les plus anciennes Armoiries françaises* (1127-1300) et débute par cette question : *A quelle époque peut-on fixer l'apparition des armoiries ?* L'auteur résout cette question, en affirmant que les armoiries ne sont pas antérieures aux XIe et XIIe siècles. La prétention d'examiner l'origine des armoiries dans une brochure de vingt pages est faite pour surprendre un lecteur éclairé ; il a été écrit sur cette question de nombreux volumes et je ne connais pas d'ouvrages qui l'aient traitée d'une façon complète. Sans sortir de chez nous, n'est-il pas évident que les emblèmes empruntés par les nations de la Gaule indépendante à la faune du pays, le coq, le cheval, le sanglier, le loup, qui figuraient sur les enseignes des Brenns celtes et sur les monnaies celtiques, étaient déjà des armoiries ; chez les conquérants romains, la louve de Romulus, les aigles des légions et la fameuse inscription S. P. Q. R. (Senatus Populus Imperator que Romanus), plus tard les Phaleræ étaient aussi des armoiries. Soit qu'on considère la fleur de lys héraldique d'or sans nombre en champ d'azur, comme empruntée à l'asphodèle des prés de la vallée marécageuse de la Lys ou de la haute vallée de l'Escaut, premier séjour dans les Gaules des tribus franques qui y vinrent au Ve siècle comme Lœthi du peuple romain ou comme barbares envahisseurs ; soit qu'on la considère comme reproduisant la pointe de l'Angon, javelot barbelé propre aux Francs, on ne peut guère ne pas reporter son origine au moins à l'époque de l'arrivée des tribus franques sur le Rhin.

Aujourd'hui encore pour les armoiries de la ville de Paris, nous disons de gueules à un vaisseau d'argent et au chef de France ancien, c'est-à-dire d'azur aux fleurs de lys sans nombre. Quant au vaisseau qui forme le principal meuble des armes de Paris, nous savons tous qu'il a pour origine, d'après les stèles découvertes à la pointe de l'Ile Saint-Louis, l'ancien emblème des Nautæ Parisii, alliés des Sénons, battus par Labiénus, lieutenant de César dans la campagne de l'an 53 avant notre ère. A une époque plus récente, l'adoption par certaines villes impériales dans leurs armoiries du meuble si connu en héraldique qu'on appelle « le Péron d'Affranchissement » paraît aussi ancien que leurs libertés même. Or, certaines villes de la vallée du Rhin, et notamment Liège, Aix-la-Chapelle et Augsbourg, font remonter leurs libertés aux capitulaires de Charlemagne, c'est-à-dire à la fin du VIIIe siècle. Dans sa brochure, M. Bouly de Lesdain fixe l'apparition des armoiries à 1127 et pour cela rejette, bien à

tort suivant nous, les enseignes des Normands de Guillaume le Conquérant et comme moyen de preuves la tapisserie de Bayeux. La bataille d'Hastings qui donna l'Angleterre aux Normands est de 1066, et on donne généralement comme date d'origine à la tapisserie de Bayeux les années comprises entre l'expédition qui aboutit à cette bataille et l'affranchissement de la commune du Mans en 1070 ; et il paraît bien certain cependant que les « connoissances » dont parle la brochure, tout aussi bien que les meubles des armoiries de la tapisserie de Bayeux « Le Dragon », « La Croix simple ou pattée », « La Bordure cannelée», « Le Sautoir » et « Les Besants », ainsi que les énonciations formelles de la Chanson de Roland, ne permettent pas de contester non seulement l'apparition, mais le fréquent usage des armoiries avant 1080, c'est-à-dire un demi-siècle environ avant l'année fixée par la brochure en examen.

Sur l'origine des armoiries, la vérité paraît être que si on entend le mot armoirie dans son acception la plus large, les armoiries sont aussi vieilles que les plus vieilles civilisations humaines ; et que si on en restreint le sens aux armoiries proprement dites, c'est-à-dire à celles qui ont le double caractère d'être familiales et héréditaires, on doit encore les considérer comme antérieures au XIIe siècle. A la vérité, elles se sont modifiées à la fin du XIe siècle et pendant le XIIe ; mais elles existaient déjà très certainement avant le concile de Clermont en 1095. Les croisades ont amené cependant dans l'héraldique des changements incontestables : les couleurs des armoiries ou émaux, le bleu, le rouge et le noir ont pris les dénominations suivantes empruntées à l'Orient, de azur, gueules et sable, des mots arabes Azul signifiant bleu, Ghul signifiant rouge et Sabel signifiant noir ; certains meubles se sont ajoutés aux anciens ; certaines règles, qui n'existaient point auparavant, se sont imposées au XIIe siècle ; les animaux qui, jusque-là, étaient empruntés à la faune naturelle européenne ont pris des formes plus ou moins éloignées de la nature qui caractérisent la faune conventionnelle et fantastique du blason ; encore faut-il remarquer que l'animal le plus ancien de cette faune, le lion noir de Flandre, est héraldiquement postérieur aux croisades, mais il n'est que la reproduction des lions déjà fantastiques que les colosses des rois assyriens étouffent sous leur bras replié et qui étaient déjà des espèces d'armoiries plus de vingt siècles avant la première croisade.

La première partie de la brochure se termine par un état d'écussons pris sur des sceaux, portant les dates certaines de 1171 à 1190 ; le surplus, dans la seconde partie, est consacré à une classification des écus décrits plus ou moins complètement et se rapportant aux années 1190 à 1300 suivant les partitions, les meubles ou la nature des meubles, et, autant qu'on peut les lire, les émaux. Ce travail est très intéressant. Le paragraphe

troisième est consacré à de nouvelles classifications de ces mêmes écus, enfin les trois derniers paragraphes ont le même objet, toujours d'après les sceaux et toujours pour la période antérieure à l'an 1300.

La seconde brochure est aussi publiée à Neuchâtel, sous la date de 1896 ; elle comprend quarante-deux pages ; elle traite des brisures dès leur origine qu'elle fixe dès le milieu du XIIe siècle, qu'elle examine et classifie suivant qu'elles affectent l'écu et ses partitions, ou les meubles de l'écu, ou la disposition des partitions, ou des émaux. Cette brochure est pour l'étude de la brisure et de son histoire extrêmement intéressante. On regrette de n'y pas trouver avec explication un tableau des 15 brisures des armes de France qui figure dans sa brochure n° 5 dont il va être ci-après parlé et qui donne la nomenclature des brisures de toutes les branches de la maison de France au XVe siècle d'après un armorial de la bibliothèque de l'Arsenal de Paris de la même époque.

La troisième brochure de M. de Lesdain a pour sujet l'étude de quelques changements d'armoiries pendant les XIIe et XIIIe siècles. C'est la plus longue des brochures communiquées ; elle ne porte pas de nom d'imprimeur, d'éditeur, ni de date ; elle compte cinquante-cinq pages. Elle est intéressante au point de vue général ; elle est plus intéressante au point de vue particulier des descendants actuellement vivants des familles dont l'auteur donne partie des généalogies et descriptions d'armoiries. A notre point de vue particulier, il est regrettable que cette brochure, qui donne de nombreux changements d'armoiries dans la seconde moitié du XIIe siècle, ne nous ait pas donné, d'une façon nette et positive, l'histoire de la substitution des tourteaux de gueules en champ d'or aux fleurs de lys de France, en champ d'azur dans les armoiries de Pierre de France, devenu par son mariage Pierre Ier de Courtenay et de ses descendants, notamment Pierre II de Courtenay devenu empereur latin de Constantinople, et sa fille Mahaut, comtesse d'Auxerre. La reconnaissance des habitants d'Auxerre a attribué à Mahaut, comtesse de Nevers et d'Auxerre (qui a confirmé la charte d'émancipation que leur avait conférée son père), l'appellation sous laquelle elle est encore couramment désignée, la Grande Comtesse Mahaut. Un contre-sceau d'elle portant un lion d'or, brochant sur un champ d'azur, semé de billettes sans nombre, est devenu et reste encore l'armoirie de la ville d'Auxerre ; il est fâcheux que nous connaissions mal les origines de ce contre-sceau dont les meubles, le lion aussi bien que les billettes paraissent avoir été étrangers aux deux maris qu'épousa successivement la comtesse Mahaut, Hervé de Donzy et Guy de Forez. Ces mêmes tourteaux de gueules en champ d'or ont été aussi les armoiries personnelles du second Courtenay, empereur latin de Constantinople, Robert, frère de Pierre II, que

M. de Lesdain indique comme sire de Conches en 1220, et qui, en fait, a été empereur de Constantinople de 1219 à 1228, et de Baudoin II, dernier empereur de Constantinople, couronné en 1259, dépossédé par Michel Paléologue en 1261, mort en 1273 ; et de son fils Philippe, comme de la fille de celui-ci, Catherine de Courtenay, épouse de Charles de Valois et mère de Philippe VI de France. Or, dans le tableau généalogique dans lequel M. de Lesdain établit la descendance du roi Louis le Gros, il donne l'indication que Baudoin II aurait régné à Constantinople jusqu'en 1275, alors que cette ville fut reprise par les Paléologues en 1261 et qu'ils y rétablirent l'empire grec, lequel ne succomba effectivement sous l'envahissement des Turcs que le 29 mai 1453. Il y a là une erreur historique d'autant plus à noter que les travaux de M. de Lesdain paraissent plus soignés et plus complets.

La quatrième brochure de M. de Lesdain est publiée à Paris en 1904, et comprend trente-deux pages ; elle est intitulée « Note sur l'estampe héraldique en Allemagne et en Suisse » ; elle n'a trait en fait qu'à des ex-libris modernes plus ou moins originaux et plus ou moins armoriés ; elle n'a d'intérêt que pour les graveurs.

La cinquième brochure publiée à Saint-Amand (Cher) en 1905, et qui ne comprend que dix-huit pages d'impression, se rapporte uniquement à un ancien armorial du milieu du xve siècle, qui fait partie de la bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 4790, et qui aurait été publié par Berger-Levrault en 1890. La première partie de l'armorial et de la brochure est consacrée aux premiers chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or ; la seconde, à un armorial incomplet de l'Europe. A la page 15, cette brochure reproduit les brisures des armes de France adoptées par les différents princes de la Maison Royale à cette époque. Il y a là, outre l'écusson de France et l'écu écartelé du Dauphin, quatorze brisures des armes de France, qui sont curieuses et fort intéressantes. Elles indiquent les brisures adoptées par toutes les branches des Capétiens. Il semble que ces écussons auraient trouvé une place plus utile dans le traité des brisures, qui forme l'objet de la deuxième brochure de M. de Lesdain, et cela, d'autant plus que cette brochure poursuit ses observations sur les brisures des princes français jusqu'à la fin du xve siècle.

Enfin la dernière brochure, communiquée par M. de Lesdain et qui est d'un format plus restreint que les précédentes, est relative à des armoiries danoises. Elle a été éditée par Honoré Champion de Paris, en 1906, et comprend trente-deux pages. Cette brochure peut être très intéressante pour les Danois, mais elle n'intéresse guère les Français que pour les rares familles françaises fixées en Danemark, ou pour les familles, plus rares encore, qui, danoises d'origine, ont servi la France, comme par exemple la famille de Lonendahl. Cette brochure paraît néanmoins être le fruit de recherches très considérables.

En l'absence de M. Pierre Larue, M. Humbert lit le compte rendu ci-après du Congrès tenu à Clermont-Ferrand par l'Association française pour l'Avancement des Sciences :

Une voix plus autorisée que la mienne vous rendait compte des Congrès annuels de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences.

M. Peron, que ses vastes connaissances désignaient pour en parler d'autorité, savait ce qui s'y passait comme membre du Conseil d'administration, tandis que je ne suis qu'un simple congressiste qui, ayant voulu assister à Auxerre à l'inoubliable retraite illuminée, n'est arrivé au Congrès que le surlendemain de l'ouverture.

Les fêtes de Sens et d'Auxerre avaient probablement refroidi l'ardeur de nos collègues, car notre Société ne se trouva représentée à Clermont que par quatre de ses membres : MM. Lemoine père et fils, M. Lacour et moi-même.

Il vous intéressera sans doute que je commence à parler de leurs communications avant de mentionner les grandes choses du Congrès.

M. Lacour, ingénieur infatigable qui mène de front l'agriculture à Saint-Fargeau, la physique à Paris, l'économie financière à Cannes, a présenté au Congrès une note sur la *monnaie universelle* réelle. On sait qu'il existe dans certains commerces des unités fictives. Vous vous rappelez le *speizzo,* unité des espérantistes dont nous a parlé l'an dernier notre vice-président, M. Cestre, unité adoptée au Congrès de Cambridge. M. Lacour lui reproche son poids de 8 grammes, qui n'appartient pas au système décimal, ainsi que son titre de 11/12. Il propose une pièce d'or de 4 grammes au titre de 9/10. Sa valeur en monnaie française serait de 31 francs.

M. Lacour signale que la Banque populaire de Cannes possède une caisse de prévoyance qui permet de fournir une retraite aux employés, tout en remboursant leur versement à ceux qui quittent la Banque. Il y aurait peut-être quelque chose de cet ordre à tenter dans le fonctionnarisme qui attache l'individu par la crainte de perdre ses retenues pour la retraite.

A propos des fonctionnaires, M. Papillon, de Nantes, originaire je crois du Tonnerrois, a présenté des statistiques établissant qu'ils ont moins d'enfants que dans les autres professions et présente ce fait comme un danger national.

Dans le domaine scientifique proprement dit, M. Paul Lemoine a décrit quelques fossiles du Soudan Français et indiqué les lignes directrices de la Géologie de l'Afrique occidentale.

Dans sa description du royaume de Marrakech, il montre que le bled makzen qui s'étend au centre du Maroc est plus fertile et plus hospitalier que la côte, surtout fréquentée par les Européens.

M. Brives avait fait les mêmes constatations qui vous ont été rapportées il y a quelques mois dans une note bibliographique de M. Peron.

M. Paul Lemoine a naturellement étudié surtout la géologie. Il a constaté que la tectonique du Maroc comportait deux systèmes de plis. Les uns orientés N 20° E n'intéressent que les terrains primaires et correspondent au système hercynien.

Les autres intéressent les terrains secondaires et sont le prolongement de l'Atlas algérien. Ils sont symétriques à ceux qui s'appuient sur la plateforme ibérique. Cette constatation peut être importante dans les recherches minières.

Si nous traversons l'Afrique, ou plutôt si nous la contournons, la ligne droite n'étant pas en l'espèce le plus court itinéraire, nous arriverons avec M. P. Lemoine à Madagascar pour constater avec d'autres auteurs que la grande île n'est pas africaine d'origine.

C'est un lambeau du continent indien détaché par l'effondrement de l'océan austral.

Mais notre sympathique collègue n'explore pas seulement en Afrique. Il s'est aussi occupé des abords du Morvan.

A la suite de la communication de notre regretté Président sur la formation de la vallée de l'Yonne, je vous ai déjà signalé une note à l'Académie des Sciences sur les terrasses fluviatiles au Nord du Morvan.

Au Congrès de Clermont, M. P. Lemoine a parlé des terrains tertiaires du bord occidental du Massif qui nous domine. Sa note, intéressant uniquement le bassin de la Loire et ne contenant que des détails, défie l'analyse.

Nous nous contenterons d'en déposer un exemplaire intitulé : Morvan et Loire, pour la bibliothèque de la Société.

Personnellement, nous n'avons suivi que quelques-unes des vingt sections que comportait le Congrès.

La *Section de Géologie* était présidée par M. Glangeaud, de Clermont. Il a fait l'éloge scientifique de M. Peron qui, dans maints Congrès, présida la Section de Géologie. Il a exprimé le sentiment commun à tous les membres de la 8ᵉ Section, des regrets qu'a causés le décès de cet « aimable savant ».

A cette Section, M. Regnault, notre collègue de Saint-Sauveur, avait envoyé une note relative au *Vezillum Desglandei*, forme fossile que l'on trouve dans les grès primaires et que M. Regnault a rencontrée à la surface des argiles à silex de la Puysaie. On n'est pas très fixé sur cette forme : ce peut être une algue ou tout simplement le résultat d'une action mécanique.

Nous avons assisté à un admirable exposé de la glaciation quaternaire en Savoie par M. Gérardin, glaciologiste suisse.

L'attention a été appelée sur notre région par une modeste étude que nous avons présentée sur les niveaux d'eau dans la vallée de Beaulches.

A la Section de Botanique, nous n'avons fait que passer. L'ordre du jour portait : « Dans quelle mesure l'étude de la flore spontanée peut-elle fournir des indications pour l'établissement des cartes agronomiques ». Malheureusement, la question avait été discutée avant notre arrivée. Nous avons remis une note qui complétera celles de MM. Laurent, de Reims, et Blanc, de Montpellier. Les conclusions sont loin d'être les mêmes !

La Section d'Agronomie était présidée par un président qui présidait, c'est-à-dire savait éviter des retards et mener rondement les débats ; aussi toutes les communications furent-elles présentées avant la fin du Congrès, ce qui est rare. Nous nous sommes même payé le luxe d'une excursion spéciale dans le Lembron, région fertile qui environne Issoire, où la diversité des sols et l'abondance des eaux permet des cultures variées et prospères. Nous avons surtout admiré les prés vergers qui donnent deux coupes de foin, plus une ample récolte de pommes reinette du Canada.

La culture des vignes reconstituées offre une grande analogie avec les nôtres, et c'est en dégustant les produits de crû que nous avons fait la connaissance de M. Peron, fils de notre regretté Président, qui suivait assidûment les travaux de la Section.

Signalons aussi que l'un des directeurs de cette excursion, M. Layé, de Clermont-Ferrand, est propriétaire à Lain et s'intéresse assez à la géologie pour être venu depuis à Auxerre pour y étudier les assises du crétacé inférieur.

A la *Section de Pédagogie*, nos compatriotes étaient également nombreux, groupés autour de M. Bérillon qui a fait de la science de l'enfant une question de physiologie psychologique.

Nous nous sommes égarés dans cette section pour présenter une note relative à l'organisation de semaines d'entraînement destinées aux étudiants qui ne peuvent habiter des villes de Faculté.

Ce sera sans doute avec plaisir que notre aimable secrétaire apprendra qu'il fut question de la ferrure celtique à la Section d'Anthropologie transformée pour l'occurence en Section d'Hippologie ! A la Section d'Agronomie on a demandé l'amélioration du sort des maréchaux civils et militaires. Nous avons profité de l'occasion pour signaler les concours de l'arrondissement de Sens et ce qu'on pourrait faire à ce sujet.

Mais il est temps de vous entretenir de questions plus générales. Plusieurs sections se sont réunies pour étudier la question des eaux à Clermont — il y a aussi une question des eaux. M. Glangeaud a même soulevé l'émotion des assistants en y faisant une discrète allusion dans sa magistrale conférence *sur les volcans d'Auvergne*. Il est parvenu à débrouiller cinq massifs volcaniques juxtaposés dans le système complexe du Mont-Dore et a rassuré les amateurs de boissons gazeuses en exprimant qu'il sort par jour

100 millions d'hectolitres d'acide carbonique du sol de la Limagne. Mais il nous a tous fait asseoir sur un volcan en nous signalant que ceux d'Auvergne n'étaient qu'au repos et qu'ils rentreraient en activité.... dans quelques milliers d'années.

Une excursion en chemin de fer avait été organisée au Puy-de-Dôme. Le temple de Mercure qui domine l'observatoire possède un Livre d'Or contenant des réflexions curieuses comme celle-ci :

Un poète eût senti sa verve s'allumer ;
Moi, je pris une pipe et me mis à fumer.

A l'occasion de chacun de ces Congrès qui jouent un rôle important dans la décentralisation de la science, l'Association française invite un savant éminent à exposer le résultat de ses travaux en une magistrale conférence préparée avec tout le matériel nécessaire. Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu entendre Sir William Ramsay résoudre *un problème fondamental.* C'est le titre de sa conférence. En fait, il expose comment il a découvert les nouveaux gaz de l'air. Il signale en passant qu'on aurait pu le faire avant lui, mais un savant qui disait avoir rencontré un nouvel élément a été plaisanté par ses collègues. « Ceci nous montre, dit Sir Ramsay, combien il est dangereux de faire attention aux opinions de la foule ; le public a ordinairement tort ».

Pour montrer l'intérêt de la question des gaz de l'air qui touche aux grandes lois de la chimie comme aux phénomènes de radioactivité, nous allons citer un passage de la conférence :

« M. Claude a eu l'obligeance de faire évaporer l'oxygène liquide résiduel provenant du traitement de 100 tonnes d'air liquide, en faisant passer les gaz à travers un ballon à double paroi, rempli d'air liquide. On nous a apporté les gaz dans des bouteilles renversées, bouchées comme à l'ordinaire et contenant un peu d'eau au-dessus du bouchon pour faire joint...

« Nous avons enlevé l'oxygène au moyen du phosphore, l'azote par la chaux magnésium au rouge ; les hydrocarbures et l'hydrogène par l'oxyde de cuivre ; les oxydes de carbone par la chaux sodée ; la vapeur d'eau par l'anhydride phosphorique. Nous avons séparé les gaz inertes les uns des autres par le fractionnement ; en les refroidissant à — 185° au moyen d'air liquide, l'argon se sépare facilement, car son point d'ébullition ne diffère pas beaucoup de cette température. Le crypton a une tension de vapeur d'environ 12^{mm} à — 185°, tandis que le xénon n'exerce qu'une tension de 13 millimètres. Après l'évaporation de l'argon, on enleva le crypton à la pompe, tandis que la plus grande partie du xénon resta dans l'ampoule. En répétant ces opérations méthodiquement, on arrive à obtenir ue séparation complète des trois gaz. »

Argon, crypton et *xénon* sont en effet les nouveaux gaz découverts dans l'air qu'on croyait uniquement composé d'oxygène et d'azote. Mais leur proportion est faible. Ainsi le xénon ne représente que la 1/170.000.000e partie de l'atmosphère.

— Outre cette grande conférence technique, les Congrès comportent également un discours d'usage prononcé par le Président. Cette année, M. Appell traite *de l'enseignement des sciences.* Il montre combien de doubles emplois empêchent la bonne utilisation des crédits dans l'enseignement supérieur. Il demande que soient parfaitement scindés, et dévolus à des établissements distincts, les trois rôles suivants :

Faire la Science, ce serait le rôle des laboratoires de recherches, du Collège de France et du Museum ;

Enseigner la Science dans les Facultés ;

Appliquer la Science dans les grandes Ecoles.

Pour terminer cet aperçu, bien incomplet, mais déjà bien long sur le Congrès de Clermont, nous terminerons par cette définition que M. Appell donne du savant :

« C'est, pense-t-on souvent, *un homme qui sait* ; idée fausse, conception malheureusement trop répandue, origine de bien des vices d'organisation dans les examens et les concours : un savant réduit au seul savoir ne serait pas plus utile au progrès de la science qu'une encyclopédie ou un dictionnaire ; un vrai savant doit joindre au savoir l'action scientifique, c'est-à-dire l'esprit de recherche, une curiosité toujours en éveil, une patience inlassable, et surtout l'initiative et encore l'initiative. Il a le sentiment très net de son ignorance sur un point précis et la volonté de la dissiper ; il a conscience de l'infinie complexité des faits auxquels l'habitude donne une fausse apparence de simplicité, et il cherche à les expliquer, sans se faire illusion sur la valeur de ses explications qui reviennent, au fond, à prévoir avec précision la succession des phénomènes. »

Dépouilement du scrutin pour l'élection du Président. — Le dépouillement du scrutin pour l'élection du Président donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 165.

M. G. Lemoine obtient	160 voix
Voix diverses..............................	5 —

Conséquemment, M. Lemoine est proclamé Président aux applaudissements de l'assemblée.

Communications. — M. le docteur Fort donne lecture des principaux chapitres de l'histoire de Cerisiers et met sous les yeux des assistants l'inscription que porte le tombeau de l'église.

M. David expose dans les termes ci-après les remarques faites sur les températures observées dans le courant du mois d'octobre dernier et sur la migration des hirondelles.

Le mois d'octobre 1908 marquera dans les annales de la météorologie. Non que les températures observées aient été sans précédent, mais cependant assez exceptionnelles et de plus accompagnées d'un nombre inaccoutumé de fort beaux jours et d'une sécheresse peu commune.

Nous considérerons les températures relevées à la station météorologique d'Auxerre établie sur le plateau qui domine la gare Saint-Amatre, et dont les observations méritent toute confiance. Voici quelques chiffres :

Le 1er, on a constaté 27° ; 27° le 3 ; 26°4 le 4 ; le 7, 25°1 ; les 8 et 9, 24°6, et le 14, 23°9. Dans le mois entier, les maxima ont vingt fois dépassé la température 20°, ce qui est peut-être sans précédent.

Il y a deux ans, on avait observé des températures plus élevées : 27°3 le 11 et 26° le 22. C'est une chaleur qui n'avait jamais peut-être été observée à une date aussi avancée. Les maxima dépassèrent dix-sept fois le degré 20. En 1876, année particulièrement remarquable, la température fut très élevée jusqu'au 19, avec un maximum de 27° environ le 4. Les nuits surtout furent exceptionnellement douces, et les maxima dépassèrent quinze fois le chiffre 20.

Mais ce qu'il convient de remarquer cette année, c'est le coup de froid qui, après 22 jours de température parfois estivale, nous envahit brusquement. Les moyennes tombèrent à 2° les 23, 24 et 25, et un minimum de — 4°5 fut observé le 24. Le lendemain, vers 4 heures du soir, par une sorte de bruine neigeuse, la température s'abaissa à 1°5. Enfin, le 26, on se réveillait avec une couche de neige de trois centimètres d'épaisseur qui ne disparut qu'assez lentement sous l'action du soleil. C'était l'hiver. Les jardins bien conservés jusqu'alors furent détruits : dahlias, géraniums, beaux chrysanthèmes, rien ne fut épargné.

Sans doute on a observé en octobre des températures plus basses et l'on y a vu neiger. En 1887, le 27, il a été constaté dans les stations météorologiques du département — 6° à — 8° ; en 1905, — 5°7 le 24, — 5°4 le 26 et un total de 12 jours de gelée, mais sans neige. En 1860, l'une des plus mauvaises années du siècle dernier, le 11, il neigeait sur nos régions, — et le ban de vendanges était le 15, — mais la neige fondait en touchant le sol ou peu après.

A la neige du 26 dernier a succédé, deux jours après, une journée printanière où le thermomètre est encore monté à 21°4, et cette nouvelle période de beau temps a persisté jusqu'au 1er novembre.

L'année 1908 restera remarquable par les soubresauts de la température, mais aucun n'a été aussi accentué que ceux du 21 et du 28 octobre. D'ailleurs, en raison de la sérénité des nuits, on a plusieurs fois constaté des écarts de 18° à 19° entre le maximum de la journée et le minimum consécutif.

Ce mois présente la plus longue série de beaux jours de l'année. Si l'on fait abstraction des brouillards et des vapeurs du matin, qui faisaient bientôt place à un soleil radieux, on compte, du 28 septembre au 1er novembre inclusivement, 15 jours de sérénité presque parfaite et 13 jours beaux et assez beaux, soit 28 beaux jours sur 34.

L'héliographe a enregistré 150 heures de soleil contre 96 en 1906. Mais ces nombres sont inférieurs à la réalité, parce que la première et la dernière heure ne laissent que peu ou pas de trace sur le papier de l'instrument. On peut, de ce chef, ajouter 40 au premier nombre et estimer à 190 environ les heures de soleil en ce mois. Le nombre théorique étant 333, la proportion ensoleillée sera 0,57, chiffre très supérieur à la moyenne ordinaire.

De plus, octobre 1908 est l'un des plus secs que l'on connaisse : il n'y eut que 3 jours pluvieux qui ont produit la faible hauteur de 7mm3 d'eau. En 1897, il n'y avait eu que 6mm en 5 jours.

Ainsi donc, nonobstant la poussée hivernale du 21 au 26, le mois dernier a offert généralement une température des plus agréables. Mais la médaille a son revers : l'excessive sécheresse qui n'a pas permis de faire les emblavages d'automne et qui compromet celles faites de bonne heure. Ce n'est pas d'un bon augure pour la future récolte en céréales.

∴

Je voudrais, en terminant, dire quelques mots sur la migration des hirondelles. Lorsque le départ est précoce, on dit volontiers que c'est l'annonce de froids prochains, ou encore que la disparition, et pour la même raison, des insectes dont elles se nourrissent les oblige de partir.

Je crois qu'il n'en est rien. Ces oiseaux ne craignent pas tant les premiers froids, on l'a vu assez souvent ; et quant à la vermine dont ils font leur pâture, cela ne manque jamais.

Les hirondelles ne viennent dans les régions tempérées que pour la ponte ; quand donc la deuxième nichée a quitté le nid, la tâche de la messagère du printemps est terminée, elle peut regagner son gîte d'hiver.

En année normale, les hirondelles nous quittent du 25 au 30 septembre. Mais si le printemps est froid et l'été lui-même défavorable, les nichées se trouvent retardées, et alors, malgré les atteintes prématurées de la mauvaise saison, le départ n'a lieu qu'en octobre, car les hirondelles n'abandonnent jamais leur pro-

géniture. C'est ce qu'on a pu observer en 1902 particulièrement où les mois de mai et de juin ont été très froids. Le retour des mauvais temps s'annonçait dès le 28 septembre, et cependant bon nombre d'hirondelles ne partirent que du 8 au 10 octobre, à cause du retard de la deuxième nichée.

Cette année, en raison des intempéries d'avril, elles sont venues fort tard. Mais les mois de mai et de juin ayant été propices, les nichées se sont faites normalement et les hirondelles ont disparu dès le 27 septembre, peut-être même un peu plus tôt, et cependant la saison estivale devait durer trois semaines encore.

Le 7 octobre, dans l'après-midi, et le 10, dans la matinée, j'ai observé, avenue de Saint-Georges, le passage de nombreuses hirondelles. Il ne me semble pas douteux qu'elles venaient de pays plus septentrionaux, où la saison, moins favorable qu'ici, aura retardé les nichées. D'ailleurs, cette fois-ci, les gentilles bestioles n'ont pas eu à souffrir de ce retard.

On peut donc penser que meilleure est la saison d'été, plus tôt s'en vont les hirondelles.

Vu l'heure avancée, la suite de l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion, puis la séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1908

PRÉSIDENCE DE MM. LASNIER ET G. LEMOINE

M. Lasnier ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,

« La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne est heureuse et fière de vous saluer comme son nouveau Président.

« Il me semble superflu de vous présenter aujourd'hui puisque vous êtes depuis longtemps notre collègue, et que vos titres de membre de l'Institut, d'Inspecteur général des Ponts et Chaussées et de Professeur à l'Ecole Polytechnique sont des parrains bien au-dessus de l'ordinaire.

« Sous votre haute direction, notre Compagnie est assurée de conserver la prospérité que lui ont conquise vos honorables prédécesseurs et notamment M. Peron de regrettée mémoire.

« Aussi, Monsieur le Président, vous qui avez été élu, on peut dire, à l'unanimité, soyez parmi nous le bienvenu. »



M. G. Lemoine, après avoir remercié M. Lasnier, répond en ces termes :

« Messieurs et chers Collègues,

« Nul n'est prophète dans son pays. » Ce vieux proverbe, vous l'avez fait mentir en me choisissant à l'unanimité pour présider la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Je ne me doutais pas qu'on pût penser à moi. C'est un grand honneur, et je ne sais vraiment comment vous en exprimer à tous, présents et absents, ma profonde reconnaissance.

« Tout honneur est une charge. Je sens d'autant plus le poids des devoirs que vous m'imposez que je sais, comme vous tous, quel dévouement y apportèrent nos anciens et éminents présidents : M. le baron Chaillou des Barres, M. Challe, M. Cotteau, M. Ernest Petit que nous possédons encore et qui est si bienveillant pour moi, enfin M. Peron.

« En venant prendre la place que M. Peron a occupée pendant bien des années, je n'ai pas la prétention de pouvoir le remplacer. Il me faut, pour n'être pas trop au-dessous de ma tâche, la confiance que nous avons tous dans les membres du bureau de la Société, si au courant de nos traditions :

« MM. les Vice-Présidents Lasnier et Cestre, avec notre vice-président honoraire M. Joly ;

« MM. les secrétaires Porée et Humbert ;

« M. l'archiviste Guillemain ;

« M. le Trésorier Dehertogh.

« Les secrétaires surtout sont comme l'âme de toute société savante. C'est à eux qu'il faudra reporter tout le mérite du bon fonctionnement de nos séances et de nos publications.

« Notre regretté Président, M. Peron, nous laisse de grands exemples. Son œuvre scientifique a été retracée à l'Institut, quelques jours après sa mort, par M. Douvillé, un maître d'une haute compétence. Ses découvertes ont porté à la fois sur la stratigraphie et sur la paléontologie. Son travail le plus remarqué a été la description géologique de l'Algérie, parue en 1883 et restée la base de nos connaissances sur le sous-sol de cette région. On lui doit aussi une étude considérable sur la craie des environs de Reims. Depuis sa retraite, il avait repris la description des animaux fossiles du département de l'Yonne commencée par Cotteau dont il était comme le disciple.

« L'activité scientifique de M. Peron, qui ne s'est jamais ralentie, était d'autant plus admirable qu'elle était associée aux devoirs très absorbants d'une carrière militaire qui l'a conduit aux plus hauts grades et lui a valu la distinction de commandeur de la Légion d'honneur. Notre Société a largement bénéficié des qualités d'administrateur que le service de l'intendance avait

développées chez notre Président ; il y joignait un rare bon sens et une exquise bienveillance pour les jeunes travailleurs.

« La science n'a pas de meilleurs serviteurs que ceux qui se donnent ainsi à elle sans y être poussés par leurs obligations professionnelles. C'est que « l'esprit souffle où il veut » : nul n'eut plus que M. Peron l'ardeur de la recherche scientifique désintéressée, l'une des plus belles formes de l'activité humaine. Il avait chez lui, vous le savez, une espèce de sanctuaire où se trouvaient, merveilleusement classés, les innombrables échantillons rapportés de ses excursions et réunis à la célèbre collection de Cotteau. C'était l'histoire de la vie tout entière à la surface du globe, pendant des millions de siècles, à partir de cette première cellule où réside le mystère de la vie. Ce travail silencieux et persévérant d'une existence entière avait eu sa meilleure récompense dans les jouissances intimes du savant. Dans ses derniers jours, il disait à ceux qui l'entouraient quel plaisir il avait trouvé dans ses études de la nature. Elles étaient presque toujours poursuivies avec la douce compagne de sa vie : à elle s'adressent aujourd'hui tous les hommages de notre douloureuse sympathie. Mais les honneurs vinrent sanctionner tant de travaux. En 1899, vous l'avez élu votre Président. En 1900, nous l'avons élu Correspondant de l'Académie des Sciences pour la section de géologie et de minéralogie : distinction d'autant plus rare que nous n'avons en dehors de Paris que trois correspondants français. En 1905, il avait été élu pour 1906 Président de la Société Géologique de France, quoiqu'il ne soit pas dans les usages de choisir un membre ne résidant pas à Paris.

« En choisissant comme Président un autre membre de l'Académie des Sciences, je crains que vous n'ayez été guidé surtout par le désir de retrouver un compatriote, car je ne suis ni géologue comme M. Peron, ni historien comme M. Ernest Petit : mes recherches de chimie n'intéressent qu'indirectement une Société comme la vôtre ; ce que je puis vous offrir de plus approprié à vos études habituelles, ce sont mes travaux d'hydrologie pour lesquels j'ai été le disciple de M. Belgrand, bien connu dans le département de l'Yonne.

« Mais, comme compatriote, je vous appartiens tout entier. Je n'ai jamais voulu être « un déraciné », et au milieu de toutes les relations de la vie publique, je tiens tout particulièrement à celles que j'ai en Bourgogne. Tous mes ancêtres, depuis au moins deux siècles, habitaient le département de l'Yonne. Je reviens le plus souvent possible à Tonnerre, dans la vieille maison qui appartient à ma famille depuis plus de cent ans. Du côté paternel, j'ai derrière moi trois générations de médecins qui étaient fixés dans nos pays, et je suis heureux de saluer l'un des derniers confrères et amis de mon père dans l'un de vos anciens vice-présidents, M. le docteur Dionis des Carrières.

« Ce patriotisme local qui nous rapproche est peut-être raillé par quelques Parisiens. En réalité, il est en France une véritable force, une force qu'il faut maintenir parce qu'elle contribue à former le patriotisme national, si nécessaire, plus que jamais, à l'heure actuelle. C'est précisément une des raisons d'être des Sociétés départementales dont la nôtre est l'une des principales.

« Paris concentre aujourd'hui une grande partie de l'activité intellectuelle de la France. C'est un tort. Ce serait un grand malheur que de laisser s'éteindre les foyers de cette activité existant dans nos départements et dus souvent, comme ici, à l'initiative privée. Les Sociétés comme la nôtre ont une fonction propre que la centralisation ne remplacerait pas. Au double point de vue de l'histoire et des sciences naturelles, elles provoquent des études spéciales qui ne se feraient pas sans elles et en assurent la conservation par leurs publications. Rien ne vaut ces travaux faits sur place, tranquillement, avec la connaissance parfaite du milieu, des souvenirs, des traditions. Ils ne peuvent être remplacés par des études faites à la hâte par un savant venu de Paris pour passer quelques jours seulement dans un pays.

« Et dans le département de l'Yonne, que de richesses ont pu être ainsi mises en valeur et peuvent l'être encore ! A Auxerre, surtout à partir du grand Saint-Germain, se pressent une foule de souvenirs propres à développer l'histoire de la vieille France et à la raccorder à celle de la France actuelle. La géologie a aussi dans notre région une situation privilégiée, puisque nous avons presque tous les terrains, depuis le granite du Morvan jusqu'à la craie des environs de Sens. A ces recherches sur le sous-sol se rattachent toutes les questions relatives à la botanique, aux cultures, à l'hygiène, à l'utilisation des eaux naturelles, arrivant ainsi aux applications pratiques.

« A tous ces points de vue, la Société peut être fière des soixante volumes qu'elle a publiés depuis 1847. Très peu de Sociétés en dehors de Paris peuvent rivaliser avec elle.

« Ces travaux qui nous réunissent ont en outre une grande portée sociale. Ils relèvent le niveau de la vie en portant nos esprits au-dessus du terre-à-terre de la vie matérielle journalière. Ils évitent pour chacun de nous de nous enfermer dans le cercle trop étroit de nos spécialités. Enfin, de même que dans nos Sociétés savantes de Paris, une Société libre comme la nôtre sert de trait d'union entre des hommes de situations et d'opinions très diverses: dans notre temps où la division a pénétré partout, il est bon de se retrouver ensemble d'accord dans le commun amour de la vérité scientifique et du développement des connaissances humaines : l'un des grands progrès est de chercher ce qui unit plutôt que ce qui divise.

« Mais pour que notre Société, déjà si prospère, se conserve et s'agrandisse, une chose est indispensable : c'est que chacun de



nous s'en occupe. Une Société savante vit par ses publications : il faut que chacun de nous cherche à lui apporter des documents nouveaux, à nous attirer les compatriotes restés encore en dehors de nous. Le travail, c'est la vie pour les Sociétés comme pour les individus. En obéissant à cette grande loi du travail, notre Société groupera, je l'espère, de plus en plus les hommes qui forment l'élite intellectuelle de notre pays. »

Ces deux allocutions sont chaleureusement applaudies.

***Procès-verbal.* — Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.**

***Présentations.* — Sont présentés comme membres titulaires : M. de Vatbaire de Guerchy, au château de Guerchy, par Treigny (Yonne), par MM. de Bontin et Humbert ; M. J. Barat, pharmacien, à Auxerre, par MM. Pie et Lasnier.**

***Admission.* — M. Vincent, pasteur de l'Eglise réformée à Auxerre, est élu au même titre, à l'unanimité.**

***Correspondance.* — Elle comprend :**

1° Des lettres de Mme Peron et de M. Geoffroy Edmond qui, nouvellement élus, adressent des remerciements à la Société ;

2° Une lettre de M. le président Lambert au sujet d'une planche à joindre à son travail sur les cidaridés de la craie dans l'Yonne ; renvoyée au Conseil d'administration ;

3° Une lettre circulaire relative à une publication : *la Revue des Sciences,* éditée à Milan ; renvoyée au Conseil d'administration ;

4° Une lettre de Mlle Thévenet, de Vezelay, proposant à la Société la vente d'un lot de photographies représentant les chapiteaux de l'église abbatiale ; un exemplaire est joint à la lettre qui est renvoyée au Conseil d'administration.

***Présentation d'ouvrages.* — Au nom de l'auteur, M. Regnault de Beaucaron, M. Humbert fait hommage à la Société de deux volumes dont il donne ainsi un aperçu général.**

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET HISTORIQUES D'ANCIENNES FAMILLES CHAMPENOISES ET BOURGUIGNONNES

M. Regnault de Beaucaron, depuis longtemps, réunit et collige de précieux renseignements sur les origines de sa famille et de celles qui s'y rattachent. Dans ses « Souvenirs », il a su avec talent utiliser ses archives. En recueillant et en groupant méthodiquement les anecdotes et traditions se rattachant à ses ancêtres, il

nous a présenté, si l'on peut dire, une généalogie en action. La tâche était assurément délicate, mais l'auteur a eu raison des difficultés du sujet. En un style alerte et coloré, il passe en revue les personnalités et les gestes de nombre de ses ancêtres. Les événements particuliers ainsi relatés sont rattachés avec soin à l'histoire générale de l'époque où ils se sont déroulés, sans toutefois perdre de leur saveur. Plusieurs anciennes familles de notre région sont citées : les Jacquillat, Gauthier, Luyt, d'Eon, Campenon, Roze, Feuillebois, Desnoyers, Rathier, Berthelin, Remond, Billebault, Leclerc, Thierriat, Largentier, Trouvé, Porcher, Jazu, Epoigny, Cerveau, etc... ; de nombreux épisodes de l'histoire locale sont rappelés et précisés. Signalons notamment les paragraphes relatifs à la révolution à Tonnerre et au bombarbement de la ville, en 1814, par l'armée austro-russe.

Dans certaines parties, l'ouvrage se rapproche des « *Livres de raison* » du Moyen Age, si intéressants pour la connaissance des mœurs de l'époque, mais, en maint endroit, sa portée est plus grande. Le lecteur remarquera en effet les chapitres consacrés à la famille Hue, où sont mentionnés de curieux détails relatifs à Louis XVI et à Louis XVIII. Les importantes fonctions exercées par le père de l'auteur d'Intendant militaire de la garde nationale chargé d'assurer pendant le siège de Paris l'équipement, d'organiser les secteurs, les ambulances et les transports, lui ont permis de nous donner également des aperçus inédits sur cette époque douloureuse.

DONATIONS ET FONDATIONS D'ANCIENNES FAMILLES CHAMPENOISES ET BOURGUIGNONNES

Dans ce livre qui est la suite et le complément du précédent, les libéralités de chaque famille sont passées en revue. Les dons aux pauvres, les fondations de messes ou services religieux, les dons de vitraux ou de cloches sont nombreux. Mais l'auteur ne s'est pas borné à énumérer les actes présentant un caractère pieux ou charitable ; il a, en outre, fait rentrer avec raison dans le cadre de son récit l'exposé des initiatives désintéressées prises dans l'intérêt de la chose publique par ses ancêtres et parents.

C'est ainsi que le chapitre consacré à la période révolutionnaire relate l'attitude noble et énergique, à l'Assemblée législative, de M. Jacques-Edme Regnault de Beaucaron, député de l'Aube, le rapport Bernard d'Héry, député de l'Yonne à cette même Assemblée, sur la mendicité, etc...

Enfin, nous trouvons l'exposé complet des questions relatives aux propositions de transformation en marché couvert, au cours du XIXe siècle, du vieil hôpital de Tonnerre. — Le sujet a donc été traité d'un façon fort large. L'œuvre est considérable et témoigne

d'un labeur prolongé. Elle renferme une foule de renseignements intéressants que plusieurs tables permettront de rechercher facilement. Elle a, en outre, le mérite de nous rappeler que la bienfaisance n'est pas une vertu particulière aux temps modernes et que ni les bouleversements politiques, ni les transformations sociales n'ont pu arrêter l'essor du Bien.

Les meilleures volontés sont ébranlées de nos jours ; ce livre est venu à point. Puisse-t-il nous affermir dans notre volonté et faire triompher les nobles idées dont il présente constamment l'effective réalisation.

M. Humbert dépose sur le bureau une brochure de M. Bidault de l'Isle sur le gouffre de Sainte-Marie (Yonne).

M. Cestre lit le compte rendu du 4e Congrès International Espérantiste, qui s'est tenu à Dresde. Il avait été organisé par les Allemands avec un zèle et une habileté au-dessus de tout éloge. La population de la ville de Dresde et des environs a accueilli les Congressistes avec plus que de la bienveillance, un véritable enthousiasme, qui fait bien augurer de l'avenir de l'Esperanto dans le pays.

Il a été pris en séances plénières d'excellentes mesures pour assurer un contrôle sérieux du Comité linguiste sur la langue et la formation de professeurs instruits pour l'enseigner.

Parmi les délégués aux Congrès des diverses nations, on a fort remarqué ceux des deux Amériques et celui du Japon.

Le futur Congrès aura lieu en Espagne, à Barcelone, vers le mois de septembre. Nul doute qu'il ne soit aussi brillant que le Congrès de Dresde qui sera une date dans l'histoire de l'Esperanto.

M. Pierre Larue complète son compte rendu sur l'Avancement des Sciences par des notes de M. Paul Lemoine, relatives à quelques fossiles du Soudan et aux lignes directrices de la géologie de l'Afrique occidentale.

Il analyse ensuite un traité de topographie élémentaire de M. Escalle, lieutenant au 4e régiment d'infanterie, et dit :

Ce petit ouvrage de topographie présente un double intérêt. En premier lieu, il a été conçu, exécuté et imprimé à Auxerre, et les exemples sont tous choisis aux environs.

En second lieu, il a proscrit tous les termes savants et donne les moyens pratiques de se « débrouiller » sur le terrain avec une montre pour l'orientation, une pièce de monnaie pour mesurer les distances, etc.

La carte d'état-major au 1/80.000 est la plus répandue en France et l'une des plus précises et des plus commodes. Toutefois, elle permet difficilement de relever des profils exacts. Cela tient au système de hachures qui est peu rigoureux et aussi au manque de cotes d'altitudes dans les vallées.

Ayant eu à souffrir de cet état de choses pour nos travaux géologiques, nous avons été heureux de lire sous la plume d'un militaire que « le procédé de représentation adopté permet rarement d'évaluer exactement la pente du terrain ».

Fort heureusement, on travaille actuellement à l'exécution d'une carte au 1/50.000 par courbes de niveau et en cinq couleurs. Ce sera un monument précieux pour les recherches d'eaux et de matériaux autant que pour la défense nationale.

Enfin, il signale dans les *Annales de la Société d'agriculture, Sciences et Industrie de Lyon*, 1907, une note relative aux grottes d'Arcy, par Morand fils, 1751.

Musée. — M. V. Manifacier met sous les yeux des assistants :

1° Un louis d'or de 1694 aux quatre lis couronnés à l'effigie de Louis XIV, frappé à Dijon.

2° Un tiers d'écu de France à l'effigie de Louis XV frappé à Dijon en 1721 (argent).

3° Une médaille de bronze de l'exposition nationale d'Auxerre en 1908, offerte par la Ville pour le Musée.

Communications. — M. Humbert présente de la part de MM. Dienert et Etrillard, ingénieurs hydrologues, un important rapport intitulé : Alimentation en eau de la Ville d'Auxerre. — Etude de la captation du Bâtardeau.

Il le résume dans les termes ci-après :

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, il suffisait qu'une eau fût limpide et claire, sans odeur ni saveur, et laissât cuire les légumes et dissoudre le savon, pour être déclarée potable et apte à servir à l'alimentation publique.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, depuis que l'on sait que les maladies contagieuses, les plus redoutables de toutes, sont dues à des germes infiniment petits, et que l'eau sert de véhicule à plusieurs de ces germes, entre autres à ceux de la fièvre typhoïde qui fait tant de victimes.

En raison de ces données nouvelles, il est extrêmement difficile de faire une distinction entre une eau mauvaise et une eau parfaitement bonne et saine. On n'y parvient qu'à l'aide de recherches ou d'analyses bactériologiques longues, minutieuses et délicates.

Avant de capter une source quelconque pour alimenter une ville, les municipalités doivent s'entourer d'un grand nombre de précautions indiquées dans l'instruction ministérielle du 10 décembre 1900. De là, des lenteurs, des retards, qui étonnent la plus grande partie du public.

A ce propos, le très important rapport de MM. Diénert et Etrillard, ingénieurs hydrologues, officiellement chargés d'étudier la question de l'alimentation en eau de la ville d'Auxerre,

que j'ai l'honneur de vous présenter, vous donnera une idée des difficultés qui entourent la captation d'une source.

Dans un premier chapitre, les auteurs mentionnent la galerie actuelle située sur la rive gauche de l'Yonne, à proximité de l'Arbre-Sec, et dirigée du Sud-Est au Nord-Ouest. Sa longueur est de 135 mètres, sa largeur de 1 mètre 50 et sa profondeur de 3 mètres 50. Son débit maximum serait de 4.000 mètres cubes par 24 heures en été (davantage en hiver).

MM. Diénert et Etrillard étudient ensuite l'hydrologie de la région. L'observation des courbes des niveaux piézométriques de la vallée de l'Yonne avant la captation montre un écoulement de l'eau venant du plateau rive gauche. L'eau arrive par des diaclases débouchant sous les alluvions et s'y épanche, mais sans donner lieu à des sources de quelque importance. L'arrivée de l'eau peut se faire en des points plus ou moins voisins de la galerie, d'où des divergences dans la composition de cette eau.

Dans les calcaires sous-jacents, l'eau peut circuler différemment. Or, le nivellement des puits d'Auxerre creusés dans le calcaire Portlandien, sur lequel repose la ville, indique un sens d'écoulement sensiblement parallèle à celui de la nappe des alluvions, d'où impossibilité aux eaux circulant sous la ville d'Auxerre de venir vers la plaine du Bâtardeau.

Poursuivant leurs recherches, les auteurs apprécient le débit des eaux et leur direction dans les alluvions. Après de nombreuses expériences faites par la méthode de Schlicter et des calculs basés sur les lois de Ohm, ils arrivent à conclure que l'eau dans la plaine des alluvions circule suivant trois directions, autrement dit que la galerie reçoit les eaux ayant trois origines différentes. Il existe une direction perpendiculaire à la galerie de captage amenant les eaux de la rivière l'Yonne ; la deuxième est parallèle (ou légèrement oblique) à la direction de la galerie ; la troisième est inclinée de 30 à 40° sur la galerie.

On trouve que la moyenne des débits est, pour un mètre cube de galerie, de 42 mètres cubes par jour au Sud du chemin de fer d'Auxerre à Gien et de 12 mètres cubes au Nord. La rivière l'Yonne n'envoie à la galerie, d'après le calcul, qu'un dixième du débit total.

A l'aide d'expériences bien conduites, les auteurs ont déterminé la résistance électrique de l'eau, sa radioactivité, sa température, sa dose de chlorure, et ont pu se rendre compte exactement de sa circulation dans les alluvions.

Par suite, ils déconseillent une galerie allant chercher l'eau dans le calcaire à cause de l'aléa que présenterait cette entreprise quant à la qualité de l'eau et quant au volume qu'on croirait y rencontrer.

MM. Diénert et Etrillard examinent ensuite les causes de contamination des eaux de la plaine du Bâtardeau.

A ce propos, ils divisent le périmètre d'alimentation de la galerie en trois parties :

1° Les alluvions ;

2° Le plateau Portlandien rive gauche ;

3° La rivière d'Yonne.

Ils exposent les causes de contamination de ces trois parties et le moyen de les supprimer.

Parmi ces causes, ils signalent notamment les sablières situées en amont de la galerie dans lesquelles sont déposées des immondices de toutes sortes, les prés où séjournent des animaux, les fosses d'aisance plus ou moins étanches du quartier Saint-Julien, la piscine, etc., etc.

Enfin, dans un dernier chapitre et sous forme de conclusions, les auteurs disent que la *galerie actuelle est bien dirigée pour récolter l'eau la mieux épurée* de la plaine de Preuilly. Il n'y a aucun avantage, ajoutent-ils, à la prolonger vers le Nord-Ouest, au delà du chemin de fer d'Auxerre à Gien, car elle recevrait des eaux suspectes qu'il faudrait épurer (eaux perdues du rû de Vallan, insuffisamment filtrées à travers les alluvions).

En terminant, ils conseillent à la ville d'entourer la galerie d'un périmètre de protection et de renforcer la nappe des alluvions de la rive gauche de l'Yonne au moyen d'eau de cette rivière, après essai préalable, ou même de procéder à des recherches d'eau sur la rive droite également dans les alluvions.

Tel est, dans ses grandes lignes, le travail de MM. Diénert et Etrillard.

D'autre part, des prélèvements d'eau de la galerie ont été faits à différentes reprises dans les conditions les plus variées, c'est-à-dire en périodes de basses eaux, et en temps de crues après des pluies prolongées ; ces prélèvements ont été soumis à l'examen bactériologique. Dans aucun cas, on n'a constaté le colibacille dont la présence indique une eau mal épurée et qui est cousin germain du bacille auquel on attribue la fièvre typhoïde. De plus, la numération des germes a toujours oscillé entre 20 et 40 par centimètre cube, *nombre inférieur à celui observé dans les eaux réputées les plus pures et les meilleures.*

En présence de ces résultats, il y a lieu d'espérer de voir disparaître la triste réputation dont jouit la ville d'Auxerre. Bien des personnes, en effet, n'osent pas séjourner à Auxerre ou s'y fixer, dans la crainte de contracter la fièvre typhoïde.

Des expériences analogues à celles dont il a été question plus haut se poursuivent en ce moment dans la plaine de Sainte-Nitasse. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont, paraît-il, des plus encourageants.

Puisse la ville d'Auxerre trouver à sa porte la solution qu'elle cherche au loin depuis des années ! D'ailleurs un certain nombre de villes sont alimentées avec des eaux provenant des alluvions et s'en trouvent bien.

Le besoin d'eau est d'autant plus pressant à Auxerre, que beaucoup de propriétaires paraisssent disposés à mettre en pratique le « tout à l'égout ». Or, pour appliquer ce système, il faut des égouts et de l'eau en abondance.

M. Porée donne lecture d'un chapitre d'un travail de M. Antoine sur la préfecture d'Auxerre, ancien palais épiscopal.

La communication de M. E. Petit sur le séjour de Charles VIII en Bourgogne (Côte-d'Or et Yonne) est reportée à la prochaine réunion, puis la séance est levée à trois heures.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1909.

MEMBRES D'HONNEUR

(Art. 4 des statuts)

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur d'Académie.
M. le comte Henri de CHASTELLUX.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

CHAILLOU DES BARRES (baron), premier Président de la Société (1847-1858).
CHALLE (Ambroise), second Président de la Société (1858 1883).
COTTEAU (Gustave), troisième Président de la Société (1883 1894).
MOLLARD (Francis), Vice-Président de la Société (1895-1897).
PERON (Alphonse), Président de la Société (1899-1908).

MEMBRES DU BUREAU

	MM.
Président	LEMOINE (Georges).
Président honoraire	PETIT (Ernest).
Vice-Président honoraire	JOLY (Charles).
Vice-Présidents	CESTRE. LASNIER.
Secrétaire à l'impression du Bulletin	PORÉE (Charles).
Secrétaire à la rédaction des procès-verbaux des séances	HUMBERT.
Archiviste	GUILLEMAIN.
Trésorier	DEHERTOGH.

MEMBRES A VIE

MM.

PAUL BERT (Mme), à Auxerre.

ALBY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 80, boulevard Flandrin, à Paris.

LE COUPPEY DE LA FOREST (Max), ingénieur des améliorations agricoles, 8, rue Boccador, Paris.

LEMOINE (Paul), docteur ès sciences, chef des travaux de géologie coloniale au Muséum d'histoire naturelle, 96, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JAVAL (Dr Adolphe), 7, avenue de Camoëns à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1884. AMAND, propriétaire, à Auxerre, rue Paul-Bert.
1906. AMÉ (Mlle), rue de Caylus, à Auxerre.
1907. ANDRIOT, lieutenant au 4e régiment d'infanterie, à Auxerre.
1884. ANDRY (Joseph-Maximilien), clerc de notaire, 10, rue Chauchat, à Paris.
1907. ANISSON DU PERRON, au château de Saint-Fargeau.
1884. ARNAUD (Joseph), propriétaire, 25, rue de Suresnes, à Paris.
1905. ARRAULT, conseiller général de l'Yonne, docteur-médecin, à Rogny.
1902. AUBERGER, inspecteur de la Compagnie de navigation H.-P.-L.-M., à Migennes.
1896. AUDIBERT (Raoul), président du Tribunal civil de Tonnerre.
1895. AVOUT (vicomte Auguste d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.
1908. BARAT (J.), pharmacien, à Auxerre.
1906. BARBIER (Ernest), cultivateur à Charmoy, par Migennes.
1896. BARBOU, pharmacien de 1re classe, à Entrains.
1891. BARDIER (Maurice) fils, ingénieur vivil des Mines, à Auxerre.
1894. BARREY, avocat, à Auxerre.
1893. BAUDENET (Xavier), Conseiller d'Etat, 6, rue Villersexel, à Paris.
1884. BAUDOUIN, ancien notaire, ancien conseiller général, à Ligny-le-Châtel.
1908. BAZIN, industriel, 5, rue Fourier, à Auxerre.
1895. BEAUFFREMONT (Prince de), duc d'Atrisco, 87, rue de Grenelle, à Paris.
1900. BEAUJARD (Arthur), propriétaire, à Grandchamp.
1905. BÉNARD (Auguste), entrepreneur de travaux, à Auxerre.
1895. BÉNARD (Lucien), propriétaire, à Joigny.
1898. BERCIER (l'abbé), curé de Courgis.

1883. BERTHET, ancien négociant, à Auxerre.
1891. BERTHIER (Georges), banquier, à Auxerre.
1873. BERTIN, directeur d'assurances, à Auxerre.
1901. BESNARD (Félix), avoué, conseiller général, sénateur de l'Yonne, maire de Joigny.
1906. BÉZINE, négociant, 1, rue Fourier, à Auxerre.
1876. BIARD, artiste peintre, professeur de dessin au collège d'Auxerre.
1887. BIDAULT DE L'ISLE, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, 156, boulevard Haussmann.
1909. BIDAULT DE L'ISLE (Marcel), à l'Isle-sur-Serein (Yonne), ou Côte-d'Argent, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).
1908. BIGAULT, à Paris, 39, avenue de Breteuil.
1901. BLIN (Ernest), directeur des Enfants assistés, à Issoire (Puy-de-Dôme).
1900. BOIVIN (Maurice), entrepreneur de constructions métalliques, à Auxerre.
1902. BOIZOT, pharmacien, à Auxerre, rue Joubert.
1891. BONAPARTE (Prince Roland), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, à Paris.
1895. BONDOUX (René), propriétaire, à Villeneuve-sur-Yonne.
1895. BONDOUX, conseiller à la Cour d'Appel, rue de Longchamps, 123, à Paris.
1884. BONNEAU (l'abbé), curé doyen de Chablis.
1906. BONTIN (de Gislain de), capitaine au 4e régiment d'infanterie, à Auxerre.
1884. BORNICHE, avoué, à Auxerre, rue d'Egleny.
1887. BORNOT, notaire, à Montigny-la-Resle.
1885. BOUCHÉ, ancien entrepreneur, à Auxerre.
1891. BOUCHERON, docteur en médecine, rue Pasquier, 13, à Paris.
1909. BOUCHERON, agent voyer cantonal, à Saint-Florentin.
1906. BOURGEOIS (Léon), ancien secrétaire d'Inspection académique, à Auxerre.
1909. BOYER (Henri), industriel, à Mailly-le-Château.
1865. BREUILLARD, docteur en médecine, à Saint-Honoré-les-Bains.
1895. BREUILLÉ, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Auxerre.
1907. BRION (Albert), à Auxerre.
1880. CAMBUZAT-ROY, propriétaire, à Auxerre.
1884. CAMUS, juge de paix, ancien notaire, à Vermenton.
1907. CARRÉ (Charles), propriétaire, à Grandchamp (Yonne).
1893. CASIS, rédacteur en chef du journal *Le Nouvelliste*, à Auxerre.
1904. CESTRE, professeur honoraire, rue Faidherbe, à Auxerre.
1882. CHANDENIER (Félix), propriétaire, 63, boulevard Saint-Germain, à Paris.

1902. Chaput, docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux de Paris, 21, avenue d'Eylau, à Paris, et à Tonnerre.
1887. Chardon, ancien conseiller général, propriétaire, à Villeneuve-l'Archevêque.
1872. Chastellux (comte Henri de), à Chastellux.
1908. Chatergé, magistrat en retraite, à Champs.
1893. Chéreau, membre du Conseil général de l'Yonne, à Serbonnes.
1890. Clermont Tonnerre (duc de), à Ancy-le-Franc, et avenue Bosquet, 16 ter, à Paris.
1905. Collomb-Gros (Eugène), président de la Société des Courses, à Epizy, près Joigny.
1900. Cote (l'abbé), aumônier du Lycée de Sens.
1905. Coulon (Auguste), architecte, à Guerchy.
1901. Courot, colonel en retraite, à Saint-Georges, près Auxerre, et Villa Jeanne-d'Arc, à Mandelieu (Alpes-Maritimes).
1903. Courtois (Félix), architecte, à Tonnerre.
1893. Couturat, ancien notaire, à Auxerre.
1895. Couturier (Charles), propriétaire, à Joigny.
1902. Couturier (Octave), juge au Tribunal civil de Joigny.
1909. Cuiller, instituteur, à Champs.
1908. Cuzin, pharmacien, à Auxerre.
1900. Daumin, notaire, à Charbuy.
1902. David (Jules), route de Saint-Georges, à Auxerre.
1905. David, conseiller général de l'Yonne, à Saint-Fargeau.
1902. Defosse (Léon), agent voyer d'arrondissement en retraite, à Joigny.
1884. Degoix, vétérinaire, membre du Conseil général de l'Yonne, à Avallon.
1887. Dehertogh, ancien chef de bataillon d'infanterie territoriale, à Auxerre.
1883. Dejust (Camille), négociant, à Auxerre.
1897. Delage, architecte, à Auxerre.
1905. Delétang, docteur-médecin, à Arcy-sur-Cure.
1868. Demay (Charles), licencié en droit, à Auxerre.
1897. Denis (l'abbé), curé de Venoy, près Auxerre.
1857. Dionis des Carrières, docteur en médecine, à Auxerre.
1896. Dougy, rédacteur en chef de l'*Indépendant Auxerrois*, à Auxerre.
1886. Dubois (Henri), industriel, à Pontigny.
1897. Dubois, principal du Collège de Beaune.
1905. Dubreuque, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Evreux.
1909 Duché (Dr), médecin, à Auxerre.
1898. Dujon, percepteur en retraite, à Champs.
1909. Dupont, entrepreneur de travaux publics, à Auxerre.

1905. DURAND (René), clerc de notaire, 38, rue de Turin, à Paris et à Ormoy.
1907. ESCALLE (Charles-Pierre), lieutenant au 4e régiment d'infanterie, à Auxerre.
1894. ESMELIN (Gilbert), directeur du journal *L'Indépendant Auxerrois*, à Auxerre.
1908. ETRILLARD (Paul-Marie), ingénieur, 130, rue de Paris, à Auxerre.
1896. FAULQUIER, archiviste paléographe, 2, rue Villersexel, à Paris.
1896. FAURE (Emile), industriel, à Thisy.
1884. FÉNEUX (Edouard), propriétaire, à Sens.
1902. FENEUX (Louis), propriétaire, à Joigny.
1885. FERNEL, négociant, rue Denfert-Rochereau, 40, à Paris.
1878. FLAMARE (de), archiviste de la Nièvre, à Nevers.
1884. FLANDIN (Etienne), sénateur, membre du Conseil général de l'Yonne, 96, boulevard Malesherbes, à Paris, et à Cure (Yonne).
1900. FOIN (Léon), à Mailly-la-Ville.
1874. FORESTIER, docteur en médecine, à Seignelay.
1903. FORT Lucien, docteur-médecin, à Cerisiers.
1889. FOUGEROL, ingénieur civil, à Auxerre.
1901. GALLIEN (l'abbé), curé-doyen de Saint-Eusèbe, à Auxerre.
1866. GALLOT (Albert), imprimeur, membre du Conseil général, député de l'Yonne, à Auxerre.
1885. GAUNÉ, ancien juge au Tribunal de la Seine, 27, rue de Rome, à Paris.
1905. GAUTHIER, architecte-voyer, à Auxerre.
1892. GAUTHIER (Firmin), professeur au lycée de Sens.
1908. GEOFFROY (Edmond), employé à la Caisse d'épargne d'Auxerre.
1897. GÉRARD, notaire, à Chablis.
1876. GERMETTE (Alfred), propriétaire, à Auxerre.
1891. GODEAU, propriétaire, 42, boulevard des Invalides, à Paris.
1908. GOULART, industriel, 2, rue Gilbert, à Paris.
1899. GOUSSARD, président du Tribunal civil à Avallon.
1903. GUÉDU, pharmacien, à Nemours (Seine-et-Marne).
1893. GUILLEMAIN (Eugène), instituteur, à Auxerre.
1908. GUILLOIS, chef de bureau au Ministère des Travaux publics, au Val-Content, à Fontenay-aux-Roses (Seine).
1905. GUILLON (Charles), notaire, à Irancy.
1891. GUIMARD (Victor), instituteur, à Courlon.
1863. GUINOT, docteur en médecine, à Lézinnes.
1902. HARDY (Charles), docteur en droit, à Tonnerre.
1874. HERMELIN (Camille), propriétaire, à Saint-Florentin.
1894. HOUDÉ, pharmacien, 19, rue Dieu, à Paris.

1909. HOURNON (Paul), propriétaire, maire de Villemer, par Neuilly (Yonne).
1902. HUMBERT (Clovis-Ernest), vétérinaire militaire en retraite, à Auxerre.
1907. HURE (Mlle A.), rue Savinien-la-Pointe, 14, à Sens.
1892. HURLAUT, ancien contrôleur des Mines, à Auxerre.
1897. JAQUOT, sous-inspecteur des Forêts, à Avallon.
1906. JAQUOT (Eugène), propriétaire-viticulteur, 1, rue d'Eckmülh, à Auxerre.
1891. JAUFFRET, propriétaire, à Montmercy, commune de Saint-Georges, près Auxerre.
1896. JEANNEZ (Camille), membre du Conseil général de l'Yonne, à Vermenton.
1865. JOBERT (Eugène), propriétaire, à Arces.
1897. JOBERT (l'abbé), curé d'Escolives.
1865. JOLY (Charles), ancien receveur municipal, à Auxerre.
1878. JOSSIER (Albert), ancien trésorier général en retraite, 1, avenue de Picardie, à Versailles.
1909. JULIEN, colonel en retraite, 63, rue Boulainvilliers, à Paris, et à Tonnerre.
1883. LA BRULERIE (de), contrôleur principal des Contributions directes, à Paris, rue de Verneuil, 33.
1901. LACROIX (Félix), architecte, à Auxerre.
1877. LA LOGE (de), juge, à Clamecy.
1888. LA LOGE (de), avocat, 10, rue de Mézières, à Paris.
1907. LA LOGE D'AUSSON (Paul-Edmond de), au château de Magny, par Mailly-le-Château.
1907. LA LOGE D'AUSSON (Edmond de), au château de Magny, par Mailly-le-Château.
1908. LALOIRE (l'abbé), curé de Saint-Maurice-le-Vieil.
1849. LAMBERT (Jules), président du Tribunal civil, à Troyes
1895. LAMBERT, propriétaire, à Tanlay.
1907. LARUE (Pierre), ingénieur agronome, rue des Consuls, à Auxerre.
1858. LASNIER, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Auxerre.
1897. LAVIELLE, pharmacien, à Auxerre.
1872. LEBLANC-DUVERNOY (Paul), propriétaire, à Auxerre.
1909. LE GALLO, professeur d'histoire au collège d'Auxerre.
1889. LEMOINE (Georges), membre de l'Institut, inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur à l'Ecole polytechnique, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.
1905. LEMOULE, conseiller général de l'Yonne, à Treigny.
1895. LEROY-MOTTOT, propriétaire, à Auxerre.
1907. LESIRE (Antonin), à Toucy.
1898. LE TAINTURIER, sous-préfet de Saint-Omer, ou à Trucy-sur-Yonne.

1893. LOISEAU, notaire, rue Hippolyte-Ribière, à Auxerre.
1906. LONGUEVILLE, inspecteur des Eaux et Forêts, à Auxerre.
1891. LORDEREAU, docteur en médecine, à Saint-Florentin.
1884. LOUP (Henri), député de l'Yonne, à Bussy-en-Othe.
1888. MAÈS (Georges), propriétaire, à Clichy-la-Garenne, 15, rue du Réservoir.
1903. MALVÉZY, juge au Tribunal civil d'Auxerre.
1878. MANIFACIER, ancien négociant, à Auxerre.
1908. MARCILLY (Pierre), propriétaire, à Auxerre.
1909. MARCOUX, directeur de l'usine d'électricité, à Toucy.
1877. MARIOTTE, ingénieur civil, 5, rue de Navarre, à Paris.
1898. MARMOTTANT (Louis), avocat, à Auxerre.
1895. MARTIN, procureur de la République, à Reims.
1901. MARTINEAU DES CHESNEZ, lieutenant-colonel de cavalerie territoriale, à Auxerre.
1880. MARTINOT, naturaliste, à Auxerre.
1897. MATHIEU, notaire, à Joigny.
1907. MATHIEU (Fernand), notaire, à Saint-Fargeau.
1897. MATIVET, négociant, à Auxerre.
1909. MERCIER (Dr), directeur de l'asile des aliénés, à Auxerre.
1887. MIGNARD, receveur de l'Asile des aliénés d'Auxerre en retraite, à Avallon.
1893. MILLIAUX (Félix), député, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.
1895. MILON, imprimeur, à Auxerre.
1906. MION (Dr), à Auxerre.
1884. MOREAU, agriculteur, à Branches.
1873. MORILLON (Gaspard de), propriétaire, à l'Isle-sur-Serein.
1895. MOUCHON (Just-François-Xavier), propriétaire, à Joigny.
1909. MOUSSY, ingénieur des Arts et Manufactures, à Auxerre.
1878. NAVARRE, commissaire-priseur, à Auxerre.
1909. PAILLOT (l'abbé), à Auxerre.
1907. PAINCHAUD, agent voyer, à Vermenton.
1889. PARAT (l'abbé), 8, chemin Cambon, à Avallon.
1906. PÉRIARD fils, entrepreneur de marbrerie, à Auxerre, rue de l'Arquebuse.
1904. PÉRIER (le Dr), chirurgien honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, rue Boissy-d'Anglas, 9, Paris.
1908. PERON (Mme), 11, avenue de Paris, à Auxerre.
1906. PERREAU (Pierre), chef du cabinet du Préfet de l'Ardèche.
PERRON (ANISSON DU). Voy. ANISSON.
1858. PETIT (Ernest), membre non résidant du Comité des travaux historiques, 8, rue du Bellay, à Paris, et à Vausse, par Châtel-Gérard.
1871. PETIT (Eugène), docteur en médecine, membre du Conseil général de l'Yonne, à Pont-sur-Yonne.

1884. Petit (Paul), négociant, à Auxerre.
1890. Petit (Théodore), professeur à l'Ecole d'agriculture de La Brosse, à Auxerre.
1893. Petit (Emile), ancien architecte, à Auxerre, et 153, rue d'Alésia, à Paris.
1900. Petit (Georges), ancien notaire, à Egleny.
1904. Picard (Arthur), ancien négociant, rue de Coulanges, à Auxerre, et 11, rue Ganneron, à Paris.
1903. Pie (Alexis), ancien pharmacien, à Auxerre.
1897. Piot (Stéphane), avocat, boulevard Haussmann, 85, à Paris.
1897. Pissier (l'abbé), curé de Saint-Père-sous-Vézelay.
1894. Plait (Paul), pharmacien, rue Fécauderie, à Auxerre.
1909. Planson, marbrier, à Saint-Florentin.
1906. Ployé, pharmacien, rue Thiers, à Troyes.
1903. Poncet (J.), gendarme, à Toucy.
1900. Porée (Charles), archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.
1893. Potherat, docteur en médecine, rue de Varennes, 59, à Paris, et à Sougères-sur-Sinotte.
1897. Poulin, chef de section du service des eaux de la ville de Paris, à Meaux.
1900. Protat, propriétaire, quai de la République, à Auxerre.
1907. Prudot, trésorier général honoraire, quai de la République, à Auxerre, et à Mailly-le-Château.
1879. Quillot (Camille), docteur en médecine, à Frangey (Vireaux).
1901. Regnault, président du Tribunal civil de Joigny.
1908. Renvoisé, conducteur des Ponts et Chaussées en retraite, à Auxerre.
1888. Ribain, avocat, à Auxerre, rue Dampierre.
1887. Ribière (Marcel), député, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre, et 14, avenue du Trocadéro, à Paris.
1909. Richard, ancien greffier, à Auxerre.
1909. Rigal, publiciste, à Auxerre.
1894. Rigollet, notaire, à Chablis.
1904. Rigollet, chirurgien-dentiste, rue de Paris, à Auxerre.
1903. Robin, notaire, à Auxerre.
1894. Robit de Clugny, receveur des finances honoraire, à Nuits-sous-Ravières.
1903. Roché (Charles), docteur en médecine, à Charny.
1861. Roché (Louis), docteur en médecine, à Toucy.
1873. Rouillé (Georges), propriétaire, à Auxerre.
1908. Rousseaux, directeur de la Station agronomique de l'Yonne.
1896. Rouyer (Camille), avoué, à Chalon-sur-Saône.
1897. Royer-Collard (Paul), ancien magistrat, 8, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.

1906. SAFFROY, percepteur, à La Fère (Aisne).
1874. SAINTE-ANNE (Albert de), propriétaire, à Champvallon et rue Richepanse, 9, à Paris.
1899. SAPPIN, banquier, rue Soufflot, à Auxerre.
1905. SAUVALLE, inspecteur des finances, à Auxerre, et 12, rue du Regard, à Paris.
1909. SERVANT, ingénieur à la manufacture de couleurs, à Auxerre.
1885. SURUGUE, maire de la Ville d'Auxerre.
1887. SUSINI, directeur de la Compagnie des eaux de Calais, à Calais, et 6, rue de la Tournelle, à Auxerre.
1856. TAMBOUR (Ernest), ancien secrétaire général de la Préfecture de la Seine,7, rue Scribe, à Paris.
1884. TANLAY (Marquis de), membre du Conseil général de l'Yonne, à Tanlay.
1906. TERRAIN (Léon), vétérinaire, rue Hippolyte-Ribière, à Auxerre.
1905. THIÉRY (P.), 92, avenue Carnot, à Chaumont (Haute-Marne).
1891. THIERRY (Maurice), docteur en médecine, à Ancy-le-Franc.
1876. TISSIER, imprimeur, à Joigny.
1896. TRAYNEL (de), propriétaire, à Viviers (Yonne).
1891. TRÉMOILLE (duc Louis de Lévis de la), avenue Gabriel, 4, à Paris.
1898. VALETTE (Dom Aurélien), aumônier du couvent de Sainte-Colombe, près Sens.
1895. VALLERY-RADOT (René), homme de lettres, 3, rue Saint-Dominique, à Paris.
1893. VATHAIRE (de), chef de bataillon, en retraite, 51, boulevard Thiers, à Dijon.
1909. VATHAIRE DE GUERCHY, au château de Guerchy, par Treigny (Yonne).
1903. VAULABELLE (Alfred de), publiciste, rue Sainte-Placide, 62, à Paris.
1884. VIAL (Paul), ancien magistrat, à Béon, près Joigny.
1904. VIAULT, instituteur en retraite, rue d'Egleny, à Auxerre.
1890. VIAULT, instituteur en retraite, à Saint-Georges, par Auxerre.
1897. VIGNOT (Charles), propriétaire, 30, rue de Lille, à Paris.
1895. VILLEJEAN, député de l'Yonne, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Paris.
1908. VILLET, sous-ingénieur des Mines, à Auxerre.
1894. VILLETARD (l'abbé), curé de Champvallon, par Senan.
1896. VINCENT (Henri), propriétaire, maire et conseiller général, à Saint-Florentin.
1908. VINCENT, pasteur de l'Église réformée, à Auxerre.
1903. VIRIEU (le colonel, marquis de), au château d'Annoux (Yonne).
1894. YTHIER, notaire, à Maligny.

MEMBRES CORRESPONDANTS

(recevant le Bulletin.)

(Art. 6 des statuts)

1906. ANTOINE, conseiller de préfecture à Vesoul.
1906. BIOCHE, avocat à la Cour d'Appel, 53, rue de Rennes, à Paris.
1906. BRILLÉ (Paul), propriétaire, 222, boulevard Pereire, à Paris.
1906. BRIVES, professeur à l'Ecole supérieure des Sciences à Alger.
1909. CLOCHE (Paul), 8, rue Régis, à Paris.
1899. COLAS (Fernand), clerc de notaire, 19, boulevard Malesherbes, à Paris.
1887. DUBOIS, ancien magistrat, chef du contentieux des Chemins de fer d'Orléans, 120, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
1888. DUBOIS (Charles), ancien professeur, à Auxerre.
1902. GROSSOUVRE (Albert de), ingénieur en chef des Mines, à Bourges.
1889. GUERNE (baron de), rue de Tournon, 6, à Paris.
1896. JOLY, directeur de la Banque de France, à Rouen.
1906. LADOUÉ (Pierre), à Bassou, et à Paris.
1904. LECELLIER, vétérinaire, à Yvetot (Seine-Inférieure).
1906. LIONS (Henri), rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 40, à Paris.
1906. MAILLET, ingénieur des Ponts et Chaussées, répétiteur à l'Ecole polytechnique, 11, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine).
1893. MARLOT (Hippolyte), directeur des mines de radium, à Martigny, par Marmagne (Saône-et-Loire).
1905. MIROT (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris, 15, rue de Grenelle, et à Clamecy (Nièvre).
1904. OUDRI, général de division du cadre de réserve, au Mans, ou à Durtal (Maine-et-Loire).
1885. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, professeur au Lycée de Troyes.
1892. PROU (Maurice), professeur à l'Ecole des Chartes, 51, rue des Martyrs, à Paris.
1901. REGNAULT DE BEAUCARON, avocat, à Paris, 49, rue Boissière.
1880. RICHARD fils, receveur de l'Enregistrement à Montargis.
1904. ROY (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 20, avenue Rapp, à Paris, et au château du Chesnoy, près Sens.
1907. THOMAS (H.), chef des travaux graphiques de la carte géologique de France, à l'Ecole nationale des Mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris.
1908. THOMAS (Philippe), vétérinaire principal de l'armée en retraite, correspondant de l'Académie de médecine, 13, rue Decize, à Moulins (Allier).

MEMBRES LIBRES

(Art. 3 et 7 des statuts)

MM.
MATHIEU, agent voyer cantonal, à Avallon.
BLONDEL, chanoine titulaire du Chapitre de Sens.

MEMBRES CORRESPONDANTS

(ne recevant pas le Bulletin.)

(Art. 6 des statuts)

1906. BARAT, lecteur à l'Université de Bonn (Allemagne).
1905. BETHERY DE LA BROSSE, conservateur des Forêts, à Tours.
1906. BOUTIGNY, juge au tribunal civil de Bar-sur-Seine.
1905. CAZIOT, 24, quai Lunel, à Nice.
1909. CHAUVEAU, membre de l'Institut, 4, rue du Cloître-Notre-Dame, à Paris.
1904. CRÉANCES, principal honoraire, 3, rue de Noailles, à Versailles.
1906. DAGAN, agent voyer en chef, 5 bis, impasse du Nord, à Rouen.
1894. DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
1895. FELS (Georges), inspecteur des Contributions directes, à Quimper.
1903. FOURTEAU, ingénieur civil, faubourg de Chaubrah, au Caire (Egypte).
1899. GAUTRON DU COUDRAY (vicomte), propriétaire, à Grandry près Sainte-Péreuse (Nièvre).
1900. GENTIL (Louis), maître de conférences de géologie, à la Sorbonne, à Paris.
1906. GILET, ex-instituteur, 44, avenue du Maine, à Paris.
1903. GIRARD (Emmanuel), 20, rue du Sommerard, à Paris.
1907. GUÉBARD (Dr), à Autun.
1905. GUERLIN DE GUER, professeur au lycée de Caen.
1904. HAUG, professeur de géologie, à la Sorbonne, à Paris.
1905. HIRSCH, inspecteur des Forêts, 18, rue Labordère, Saint-James, à Neuilly (Seine).
1907. JOLY, vétérinaire, Ecole de cavalerie de Saumur.
1870. JOLY (Henri), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Dijon. 9, rue Boissonade, à Paris.
1887. LIPPERT (le docteur), à Dresde (Saxe).
1902. LOISEAU-BAILLY, statuaire, 152, rue de Vaugirard, à Paris,

1909. MARTEL, 71, rue Carnot, à Suresnes (Seine).
1906. MAYAN, trésorier-payeur général honoraire, rue de Vaugirard, à Paris.
1900. MOROT (Charles), vétérinaire, à Troyes.
1887. PASSEPONT, professeur à l'Ecole des Arts décoratifs, à Saint-Etienne.
1889. PEYNOT, statuaire, 89, boulevard Denfert-Rochereau, à Paris.
1904. PIERPONT (Mme de), 38, rue du Marché, à Neuilly-sur-Seine.
1883. RANCE (l'abbé), ancien professeur de théologie à la Faculté d'Aix.
1890. RIGAL, contrôleur des Mines, à Nevers.
1873. RIVIÈRE, docteur en médecine, 50, rue de Lille, à Paris.
1894. ROSEROT, ancien archiviste, à Paris, rue Sainte-Placide, 60.
1906. SAINT-VENANT (de), inspecteur des Forêts, à Nevers.
1892. SAUVAGE, directeur de la Station aquicole, à Boulogne-sur-Mer.
1878. UZANNE (Octave), homme de lettres, 38, boulevard Saint-Germain, à Paris.

QUATRIÈME PARTIE

—

I

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LXII

Auxerre — Typographie et Lithographie Albert GALLOT.

